

**ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL**

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

MGC

D-E-F-608

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

BIBLIOTHEQUE
NOV 10 1936
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

9^e Année. — Tome XVIII. — 7^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JUILLET 1894

- Robert Pinot.** — Questions du jour. — La réforme des études supérieures de droit. P. 5.
Ph. Champault. — Le personnage d'Odin et les Caravaniers iraniens en Germanie (*suite et fin*). P. 25.
G. d'Azambuja. — Une famille grecque dans une petite ville de Turquie. — III. Les organismes superposés à la famille. P. 57.
G. Lainé. — Un roman social. — Le Pays de Cogne. P. 81.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

- I. L'élection présidentielle, par M. **G. d'Azambuja**. — II. M. Carnot, par M. **Edmond Demolins**. — III. La France criminelle, par M. **H. La Bourdonnière**. — IV. La France sociale. Notre Enquête : La Vallée de Chambéry, par M. **Pierre Arminjon**. — V. Observations sur l'enquête, par M. **Henri de Tourville**. — VI. La Science sociale à l'Institut. — VII. Le « Summer Meeting » d'Edimbourg. — VIII. La conquête irlandaise des grandes villes américaines, par M. **J. Bailhache**. — IX. A travers les faits du mois, par M. **G. d'Azambuja**. — X. Bulletin bibliographique.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

BULLETIN MENSUEL :

LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE, 6 francs. — ÉTRANGER, 7 francs.

La livraison, 50 centimes.

REVUE MENSUELLE :

LA SCIENCE SOCIALE

et le BULLETIN réunis.

FRANCE, 20 fr. — ÉTRANGER, 25 fr.

La livraison, 2 francs.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LÉLOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr., par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

1^o Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.

2^o Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.

3^o Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.

4^o Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.

5^o Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).

6^o Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.

7^o Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1^o Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.

2^o Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.

3^o Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 181, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.

LA

SCIENCE SOCIALE.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

BIBLIOTHEQUE D

NOV 30 1936

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
SOCIALES

9^e Année. — Tome XVIII.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—
1894.



QUESTIONS DU JOUR.

LA RÉFORME

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT.

En France, les études supérieures de droit se meurent! A l'heure actuelle, sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, dans toutes les Facultés de Droit, le corps professoral, réuni en consultation, s'efforce de diagnostiquer le mal dont ces pauvres études périssent, et de conseiller un traitement qui puisse les sauver.

Mais si, comme cela arrive souvent lorsque de nombreux docteurs sont appelés au chevet d'un malade, les diagnostics diffèrent et les traitements proposés se contredisent, il y a du moins unanimité pour déclarer le cas grave et pour réclamer des mesures énergiques.

Certains docteurs ont cru devoir mettre le public au courant de ce qui se passe dans le cabinet de consultation, et chercher, par d'habiles interviews, à ménager au traitement qu'ils prônent l'appui de l'opinion. A les entendre, on croirait que le mal provient des exigences de la loi sur le service militaire et qu'un

doctorat allégé, qui pourrait s'enlever en un an, produirait les plus merveilleux effets (1).

Je ne ferai pas remarquer que cette ingénieuse façon de tourner la loi est un exemple d'un goût douteux, surtout lorsqu'il est donné par des professeurs de Droit! Je retiens cependant cette opinion et crois utile de la discuter avant de pousser plus loin.

Il est incontestable que la loi sur le service militaire a, sur les études de Droit, la plus désastreuse influence. Mais elle agit de même manière sur tout l'enseignement supérieur.

En attachant à l'obtention de grades universitaires l'exemption de deux années de service militaire, l'article 23 a précipité la jeunesse française à la poursuite des diplômes; elle n'avait pourtant pas besoin, cette malheureuse jeunesse, d'être encouragée dans ce genre de sport! Aujourd'hui, quand un jeune homme sort du collège, il n'est pas question de savoir à quelle carrière, à quelle profession ses aptitudes, les relations de son milieu peuvent le conduire. De la solution de cette question dépend sa vie tout entière : mais elle est reléguée au second plan. La première, la seule, la capitale question qui se pose est de savoir comment ce malheureux va s'y prendre pour se faire dispenser de deux années de caserne.

On pourrait croire que c'est là une question purement militaire, et que les officiers sont seuls compétents pour décider si certaines recrues sont capables d'apprendre en un an ce que d'autres mettent trois ans à s'assimiler. Erreur! Notre bon jeune homme n'a, pour être exempté, qu'à promettre au commandant de recrutement qu'il sera licencié ès lettres, ou ès sciences, ou encore docteur en droit avant vingt-six ans.

Promettre ne coûte rien! Aussi le peuple innombrable des bacheliers promet tout ce qu'on veut; et le voilà, en épaisses colonnes, dirigé tout entier vers l'enseignement supérieur. En vain essaye-t-on de lui objecter qu'il se trompe de route, que l'enseignement supérieur est la terre promise à une élite,

(1) Voir *le Temps* du 21 avril 1894.

que les longs et rudes chemins qui la sillonnent demandent, pour être utilement parcourus, des aptitudes de premier ordre et de consciencieux labeurs. Préjugés que tout cela! Nos bacheliers, hélas! savent leur métier! A coups de manuels, ils vous bachotent un examen en quelques mois. La science n'a rien à voir en cette affaire; il s'agit d'enlever un diplôme, seul il est utile au point de vue militaire.

Dans ce travail de démolition de l'enseignement supérieur, les professeurs ne laissent pas de mettre la main, et leurs coups sont vraiment coups de maîtres! Devant la foule de plus en plus médiocre qui les assiège, les examinateurs ne cessent d'abaisser les barrières; et qui pourrait leur reprocher cette étrange complicité! Les armes qu'ils ont en mains sont mortelles, comment voulez-vous qu'ils s'en servent? Refuser un candidat qui ne sait pas traduire Homère, ou qui ignore le Code civil, c'était possible autrefois, mais cela ne l'est plus depuis que les échecs ont une sanction pénale. Deux ans de service militaire, j'allais dire de salle de police, pour un contre-sens, pour l'oubli d'un article du Code, ce serait par trop raide!

C'est ainsi que la loi militaire, en poussant la jeunesse à l'assaut du diplôme, est non seulement en train de produire un prolétariat intellectuel, grosse menace pour l'avenir, mais encore de détruire, par l'adjonction des médiocrités, l'enseignement supérieur, le haut savoir.

Cette terrible épidémie ne sévit pas d'une façon plus cruelle sur les études de Droit que sur les autres études, sur les lettres et sur les sciences; seulement, son action morbide, suivant une loi bien connue, se fait tout d'abord sentir sur les organismes les plus anémiés, les plus mal constitués. Si donc les Facultés de Droit sont les premières atteintes, cela prouve tout simplement que leur enseignement était préalablement ruiné.

Quelles causes ont amené un pareil état de choses?

I.

Trois causes ont désorganisé peu à peu les études de Droit, ont abaissé à rien leur niveau. Ces causes sont :

L'extension anormale de la clientèle;

Le développement antiscientifique de l'enseignement;

La formation surannée du corps professoral.

Reprenons ces trois causes et analysons leur action.

Si on regarde comme un critérium de la valeur scientifique de l'enseignement d'une école la population scolaire qui la fréquente, l'École de Droit de Paris est certainement, avec ses 3.610 étudiants un des plus puissants foyers intellectuels du monde. Le malheur est que ce critérium n'est justé que lorsque la seule valeur des maîtres attire un pareil concours de peuple. Est-ce l'incontestable supériorité de l'enseignement juridique de la Montagne Sainte-Genève qui la peuple d'étudiants?

Il serait imprudent de l'affirmer. Interrogez plutôt quelques uns de ces jeunes gens qui se font inscrire à l'École de Droit. Ils se divisent en trois catégories bien distinctes. La première fournit les carrières juridiques; la seconde approvisionne le fonctionnarisme; la troisième prétend constituer l'élite du monde des affaires.

Que les carrières juridiques se recrutent d'hommes formés par la Faculté de Droit, rien ne paraît, de prime abord, plus naturel. Mais ce ne sont pas les tribunaux et la basoche qui assurent aux Écoles de Droit leurs plus forts contingents; à peine un dixième des étudiants se propose-t-il de vivre du Code.

Le fonctionnarisme, voilà le grand pourvoyeur des Écoles de Droit. Soixante pour cent, au moins, des élèves inscrits se destinent à notre grand art national, au gouvernement des Français

présumés incapables. Voyez toute notre belle jeunesse; elle est là rangée sur la pelouse, fringante, impatiente d'atteindre le but... d'entrer au service de l'État et de manger au râtelier du budget. Mais si grands que soient les édifices, si nombreuses que soient les places dans ces bureaux aux dix mille stalles, les concurrents sont encore plus nombreux. Ils sont tellement nombreux que l'État, craignant de voir ses bâtiments démolis par la poussée de cette foule, a cru prudent d'élever sur la piste où elle se rue, une série de barrières, dans la douce espérance qu'une grande quantité de concurrents s'y briseront à jamais les reins.

Les différents baccalauréats, la licence en droit sont autant de murs, de poteaux, de haies vives que le candidat fonctionnaire devra franchir avant de pouvoir se présenter aux concours de l'État. Si on lui demande de fournir cette course d'obstacles, ce n'est pas dans l'espoir de le voir acquérir des muscles, du jarret pour mener rondement et utilement le service qui lui sera confié. Entre le train qu'il aura à fournir et l'entraînement qu'il subit, il n'y a aucun rapport. Quelle affinité y a-t-il entre la prétendue science que réclame le saut de la licence en droit, et les connaissances et les aptitudes que demandent les carrières financières et administratives, la diplomatie, les innombrables bureaux des ministères? Le dernier des gratte-papier de la dernière des préfectures est beaucoup plus fort sur le classement des chemins vicinaux que le licencié reçu avec boules blanches.

Il y a d'ailleurs un fait qui domine tous les raisonnements : les études juridiques paraissent tellement inutiles pour ces apprentis fonctionnaires, que, même les plus brillants, ceux qui arrivent en tête dans les concours de l'État, ne vont chercher à l'École de Droit que le diplôme exigé. Décrocher ce diplôme au plus juste prix, avec le minimum d'efforts et le maximum de mauvaises notes, leur semble suffisant. Et, les bras dussent-ils en tomber à tous les professeurs de Droit de France, il faut avouer que ces jeunes gens ont malheureusement raison! Pourquoi les force-t-on de venir à l'École de Droit! Ils ont autre chose à faire.

La troisième catégorie d'étudiants est fournie par le monde des affaires. Cette catégorie encore assez nombreuse se monte bien à trente pour cent. En envoyant leurs enfants à la Faculté de Droit, les industriels, les commerçants, les propriétaires n'entendent pas les faire pénétrer dans les mystérieuses arcanes de la science juridique, ils se flattent, tout simplement, de leur faire acquérir ces connaissances pratiques dont ils ont si souvent senti le besoin au cours de leur vie de travail. Si leurs fils se font recevoir « avocats », comme ils disent, les voilà délivrés du concours des hommes d'affaires, les voilà capables de traiter eux-mêmes leurs intérêts, de les suivre en connaissance de cause.

Telle est la clientèle que les mœurs et les exigences des Bureaux ont amenée à l'École de Droit. Une infime minorité y va chercher la science juridique; quelques-uns veulent en rapporter des solutions pratiques; l'immense majorité, indifférente aux enseignements qu'on y donne, ne pense qu'à décrocher, à la tangente, un diplôme, pour pouvoir continuer sa course folle vers les emplois publics.

Quels enseignements les Facultés de Droit vont-elles offrir à cette jeunesse dont les origines sont si diverses et les buts si différents?

En renfermant les études juridiques dans une Faculté, en isolant soigneusement cette Faculté de toutes les autres, Napoléon indiqua nettement quel caractère il entendait donner à l'enseignement de l'École de Droit (1). Ce qu'il demandait à cette École, ce n'était ni des penseurs, ni des savants, c'était des praticiens. Le puissant génie, qui venait de réorganiser la France, n'avait que faire d'esprits capables de pénétrer les causes profondes d'une législation, les avantages et les inconvénients d'une cons-

(1) Voir, sur cette réorganisation des Facultés par Napoléon, Taine : *Le régime moderne*, t. II.

titution; c'était là son métier à lui, et il traitait volontiers d'idéologues, quand il ne les maltraitait pas, les hommes qui voulaient voir dans son jeu. La société ne les réclamait pas davantage; la violente secousse que les théoriciens de la Révolution lui avaient infligée, l'avait dégoûtée pour longtemps de toute science spéculative. Les Codes venaient d'être faits, leurs dispositions étaient la loi, il n'y avait pas à les critiquer, mais à les appliquer.

Dans la conception napoléonienne, la Faculté de Droit n'était pas un groupement particulier de Cours pris dans cet ensemble complet d'enseignements qui constitue une Université, groupement proposé à l'étudiant comme point de départ dans la recherche de la science. C'était une *École spéciale* destinée à produire des praticiens habiles et non des savants. Le gradué en droit devait arriver à posséder à fond la loi, il n'avait pas besoin de connaître la science.

D'ailleurs, et c'est là un point essentiel à noter pour ce qui va suivre, quelque défiance et quelque médiocre estime que Napoléon eût pour les gens de robe, il n'imposa pas aux Facultés de Droit une organisation exceptionnelle. Toutes les Facultés furent organisées de la même façon. Par un règlement impérial, les connaissances humaines se trouvèrent réparties en un certain nombre de compartiments à parois étanches. Dans chaque compartiment, à côté de la Faculté qui donnait les grades, se trouvait une école spéciale qui formait des praticiens : des professeurs de lettres, des professeurs de sciences, des magistrats et des avocats, des médecins, etc. Défense était faite à l'étudiant qui entrait dans un de ces compartiments de jeter un regard dans le compartiment voisin, de s'inquiéter s'il ne trouverait pas dans des sciences proches de celle qu'il cultivait des moyens de contrôle, des procédés de travail; les parois de la boîte, de l'École où il se trouvait, avaient été soigneusement protégées contre toute action du dehors, cette action dût-elle être infime, dût elle s'exercer par endosmose ou capillarité.

Toute l'organisation de l'École de Droit, toute l'organisation de notre enseignement supérieur part de ce principe antiscien-

tifique, et c'est contre ses conséquences que nous nous débattons aujourd'hui.

La répartition des sciences entre les Facultés, leur distribution dans ces compartiments napoléoniens ne tarda pas à devenir radicalement inexacte; le moindre progrès scientifique devait la fausser. A peine la chimie et la physique eurent-elles fait quelques découvertes, que la médecine comprit qu'elle ne pouvait s'attarder dans le domaine qui lui avait été assigné, et que, pour devenir de plus en plus scientifique, elle devait aller voir ce qui se passait dans les laboratoires des Facultés de Sciences. Les Sciences morales, elles aussi, aperçurent que, pour étudier sérieusement les graves problèmes qu'elles se réservaient, il leur était besoin de fréquenter chez la Faculté de médecine. Le branle une fois donné, on vit les Lettres voisiner avec l'Histoire, l'Histoire avec la Géographie, la Géographie avec les Sciences naturelles, etc. Enfin, l'idée de l'unité de la science commença à être entrevue. Dans cette œuvre d'affranchissement des connaissances humaines, dans cette violente sortie qu'elles firent hors des compartiments, où elles avaient été enfermées, dans leur ardent désir de se rechercher et de s'appuyer les unes sur les autres, quelle fut la part des Facultés de Droit?

Attardée dans le commentaire des textes, engagée à fond dans la casuistique juridique, l'École de Droit, pour des causes que nous déterminerons plus loin en étudiant la formation de son corps professoral, n'eut aucune part au grand mouvement scientifique de ce siècle.

A côté d'elle, en dehors d'elle, la science se reconstitua. L'étude des sociétés humaines entra en scène, et prit bientôt la première place. Stuart Mill, Adam Smith, J.-B. Say, Karl Marx, Lassalle, Darwin, Herber Spencer, Auguste Comte, Taine, Le Play, pour ne citer que les plus célèbres, analysèrent les sociétés et leurs organismes. L'organisation du Travail et de la Propriété, la constitution de la Famille, la fonction sociale du Patronage, de la Religion, des Cultures intellectuelles, l'action et la constitution des Pouvoirs publics, tout fut examiné, disséqué, comparé. Et quand, par ces puissants efforts, ces nouvelles sciences se

furent constituées, quand l'Économie politique, l'Économie sociale, les Sciences politiques... la Science Sociale eurent conquis droit de cité, et fait de nombreux adeptes, alors on vit l'École de Droit, réveillée tout à coup de sa longue léthargie, vouloir annexer successivement à son enseignement toutes ces sciences nouvelles. Après avoir fait entrer chez elle, il y a quelques années, l'économie politique, installé plus récemment la science financière, la législation coloniale, elle parle aujourd'hui d'enseigner les sciences politiques et les sciences sociales.

L'expansion scientifique de l'École de Droit ressemble beaucoup, il faut l'avouer, à notre expansion coloniale. Tout comme la France, l'École de Droit ne rêve que sorties hors de son territoire, que conquêtes lointaines; annexer un empire, une province de là science ne lui semble que petite besogne. Fort bien, mais cet empire, cette province, une fois annexés, il les faut exploiter. Tout comme la France, l'École de Droit paraît bien incapable d'une telle œuvre. Et ce n'est certes pas la formation qu'elle donne à son corps professoral qui lui permettra de la tenter avec succès.

Quelle est la formation que l'École de Droit donne à ses professeurs?

Pour former un professeur de droit, la recette est bien simple : Vous prenez un bon licencié; c'est un article assez difficile à se procurer à l'heure actuelle, mais parmi les milliers qui s'en fabriquent annuellement on en trouve encore quelques-uns. Vous prenez donc un bon licencié, qui a bien étudié son Code civil et son droit romain et vous en faites tout d'abord un docteur; pour cela, vous l'engagez à revoir et à retravailler pendant trois ans et ce même Code civil et ce même Droit romain. Une fois votre homme docteur, vous le forcez, car il doit commencer à trouver cette besogne fastidieuse, à repiocher pour la troisième fois, toujours ce même Code civil, toujours ce même droit romain : on n'est agrégé qu'à ce prix!

Et quand ce malheureux aura passé sept à huit années de sa

belle jeunesse à se tenir à l'écart de la vie réelle pour ressasser les mêmes matières, quand il aura piétiné sur place dans l'étroit compartiment de la Faculté où on l'a parqué; quand, pour réussir dans le concours, il aura été obligé de s'interdire toute excursion, toute recherche dans le domaine des autres sciences, quand son cerveau sera devenu un vaste répertoire, alors on déclarera qu'il a l'esprit juridique, et on prononcera le *dignus intrare*. Toute la formation qu'exige et qu'impose l'agrégation aboutit en dernière analyse à cela : avoir l'esprit juridique.

Qu'est-ce donc que cela : avoir l'esprit juridique? Avoir l'esprit juridique : c'est savoir commenter un texte, en tirer par d'ingénieux raisonnements et d'habiles rapprochements tout ce qui n'y est pas; c'est savoir s'appuyer sur un article du Code pour décider sur des questions qui ne se posaient même pas lorsque ce Code fut rédigé; c'est savoir pousser l'esprit de controverse assez loin pour être capable d'enrichir les manuels de quelque nouveau système; c'est, en un mot, employer uniquement la méthode déductive, s'abstraire du monde réel pour qui les lois sont faites, c'est verser à fond dans la casuistique.

Et, prodige énorme! ce sont ces mêmes hommes, qui ont passé leur jeunesse à ruminer le Code civil et le droit romain, qui n'ont pu distraire une minute de ce rude labeur pour jeter un regard autour d'eux, pour acquérir cette culture générale qui est la science; ce sont ces mêmes hommes dont l'esprit n'a été formé qu'à abstraire et à déduire, qui vont se trouver, tout à coup, chargés d'enseigner les sciences politiques, la Science Sociale.

Mais c'est là chose impossible. Car si l'étude des sociétés humaines a fait, en cette fin de siècle, de si rapides progrès, c'est à la méthode qu'elle a prise, — à une méthode qui est l'antithèse absolue de la méthode juridique, — qu'il faut attribuer ces magnifiques résultats. C'est en empruntant aux sciences naturelles la méthode d'observation, en analysant, en comparant, en classant les phénomènes sociaux, que la Science Sociale est arrivée à déterminer le rôle et l'action de tous les organismes dont se compose une société, et qu'elle peut, aujourd'hui, avec quel-

ques éléments épars reconstituer une société ancienne et la décrire. Pour enseigner la Science Sociale, pour discourir, du haut de la chaire, sur les organismes de la vie privée et de la vie publique d'une société, pour analyser les lois qui les régissent, il faudrait commencer par savoir ce que c'est qu'une société; et où donc, — qu'ils nous permettent de le leur demander, — les agrégés des Facultés de Droit l'auraient-ils appris!

Ce que l'éducation intellectuelle ne donne pas, souvent la pratique de la vie le procure, et les plus grands esprits doivent, la plupart du temps, plus à la manipulation des hommes et des choses qu'à la science livresque. Les professeurs des Facultés de Droit ont-ils au moins cet ultime moyen de formation!

Les lois qu'ils expliquent, ils ne les appliquent jamais, du moins à la Faculté de Paris. Retirés dans le sanctuaire de la Montagne Sainte-Geneviève, loin des bruits du Palais, ils construisent d'ingénieux systèmes qu'ils opposent à ces misérables solutions que, dans sa vulgarité, la vie impose. Tous ces jeunes maîtres, qui veulent aujourd'hui, en province comme à Paris, enseigner les sciences nouvelles, n'ont jamais eu avec la vie réelle aucun contact. Ils n'ont jamais été industriels ni patrons, et ils enseigneront l'Économie politique, l'Économie sociale! Ils n'ont jamais administré aucun département, ils n'ont jamais figuré dans aucun Conseil de l'État, et ils enseigneront le Droit administratif! Ils n'ont jamais eu à diriger un grand service financier, une grande société financière, et ils enseigneront les finances publiques et privées, etc...! Avec huit ans d'études de Droit romain et de Code civil et six mois de recherches hâtives dans des bouquins quelconques, on vous servira le cours que vous désirerez!

Les résultats de cette organisation de l'École de Droit sont tristement connus. L'extension anormale de la clientèle scolaire, le développement antiscientifique de l'enseignement, la formation surannée du corps professoral ont agi lentement, mais sûrement. Aujourd'hui, l'œuvre est achevée, et, de l'aveu de tous, de

l'aveu même des professeurs des Facultés, les études juridiques sont en train de mourir, si elles ne sont pas mortes!

Les élèves, entraînés par cette majorité d'apprentis fonctionnaires, ne fréquentent plus l'École; ne visant qu'au diplôme, ils apprennent hâtivement et plus que superficiellement les matières de leurs examens dans des manuels, et s'en vont tranquillement faire constater leur ignorance par les jurys.

Pour tâcher de rattraper cette clientèle, qui s'en va, les Facultés de Droit veulent se mettre au goût du jour, et croient qu'il suffira de renouveler leur programme pour faire revenir le public.

C'est là une grave erreur.

II.

Que les Facultés de Droit se trompent et sur les causes de leurs maux et sur les remèdes capables de les guérir, nous croyons l'avoir démontré. Mais il y a mieux à faire que de prouver à un malade qu'il ne se rend pas compte de son état et se soigne mal, on doit, quand on le peut, le secourir. Notre étude ne prendra quelque valeur et notre critique ne sera profitable que si, après avoir déterminé à notre tour les causes du mal dont se meurent les études de Droit, nous indiquons le traitement à suivre pour leur rendre santé et vigueur.

La première des mesures à prendre peut paraître, je l'avoue, très rude; elle ne va pas sans exiger du patient une somme considérable d'énergie, car il s'agit d'une amputation. Si les Facultés de Droit veulent sérieusement participer à l'Enseignement supérieur, si elles désirent devenir, elles aussi, des sanctuaires de la science, il faut qu'elles se décident à chasser les infidèles qui les ont envahies. Tant que le gros du public qui les fréquente sera composé de candidats fonctionnaires, on pourra opérer les réformes les plus judicieuses, refondre les programmes, développer scientifiquement l'enseignement, recruter et former un corps

professoral hors pair, toutes ces réformes seront vaines et viendront se briser contre cette force irrésistible : l'intérêt et les besoins de la clientèle. Quoi que l'on fasse, on ne pourra jamais contraindre les innombrables théories de jeunes gens qui se dirigent en rangs serrés vers les carrières d'État, à recevoir la haute et puissante formation intellectuelle qui est l'enseignement supérieur; aucun n'en a besoin, peu en sont capables. Quels que soient les programmes et les épreuves, ces jeunes gens les transformeront rapidement; amenés de force dans les Écoles de Droit, ils marqueront leur passage en les ravalant à la situation secondaire d'Écoles professionnelles!

Mettre tous ces jeunes gens à la porte des Facultés de Droit, c'est fort bien; mais par quelles garanties de capacité, pour l'État, remplacerez-vous celle que lui donnait la licence en droit? J'attendais l'objection. Elle n'est pas sérieuse. Quelle garantie de capacité peut donner un diplôme qui, de l'aveu même de ceux qui le délivrent, est tombé au-dessous du médiocre? J'en appelle d'ailleurs à tous les licenciés en droit! L'ultime mérite de ce pauvre diplôme est peut-être d'éloigner des concours de l'État tous ceux qui n'ont pu l'obtenir. Ce n'est là qu'un mérite bien relatif et qui peut disparaître du jour au lendemain. Car ce qui éloigne réellement et efficacement les non-valeurs, ce sont les difficultés connues du concours, la science et l'impartialité des examinateurs. Tout le monde ne se présente pas à l'École polytechnique, et cependant aucun diplôme universitaire n'est exigé à l'entrée de cette École! Que l'État protège ses carrières par de semblables moyens.

En enlevant au diplôme de licencié en droit toute influence pour l'accession au fonctionarisme, en ne lui laissant, comme à tous les autres diplômes universitaires, que la seule valeur scientifique qu'il aura su acquérir, on ferait plus que de débarrasser les Facultés de Droit d'une clientèle déprimante et naturellement rebelle à l'Enseignement supérieur, on instituerait enfin la liberté de cet Enseignement supérieur.

A l'heure actuelle, malgré les apparences, la liberté de l'Enseignement supérieur n'existe pas. Il y a bien, à côté des Facul-

tés de l'État, quelques Facultés libres, mais elles ne sont pas autre chose que des « boîtes à licence » tenues par des personnes bien pensantes. Depuis leur fondation, depuis vingt ans, elles n'ont fait faire aucun progrès à la science; dans ce grand mouvement qui a remis en discussion la valeur des méthodes, des études, des programmes, leur part contributive a été nulle. Jusqu'à un certain point, ces Facultés libres peuvent s'excuser de leur médiocrité, en objectant qu'elles n'ont pas le droit de dresser des programmes, et de donner des grades, qu'en tout et pour tout elles sont forcées de copier les Facultés de l'État. Que, demain, les diplômes de l'Université ne confèrent d'autres avantages que ceux de la science, toutes les objections contre la libre collation des grades tomberont, et la science se trouvera vigoureusement portée en avant par toute la force que donnent l'initiative privée et la liberté.

Telle est la première mesure à prendre. Supposons-la réalisée, car elle est le point de départ nécessaire. Supposons que les seuls esprits vigoureux capables de recevoir utilement une culture supérieure fréquentent l'École de Droit, une grande question se pose. Quel enseignement faudra-t-il donner à cette élite, quel menu faudra-t-il présenter à cette clientèle devenue homogène? Il s'agit tout simplement d'examiner quel doit être la constitution de l'Enseignement supérieur, et quelle est, dans ce tout organisé, la fonction des Facultés de Droit.

La tendance très nette, très clairement avouée de ces Facultés et surtout de l'École de Droit de Paris, est de s'annexer toutes les sciences qui touchent à la vie économique, sociale et politique de la nation. Comme elles détiennent déjà, par le droit civil, toute la vie ou presque toute la vie privée du citoyen, elles prétendent, sans s'en douter peut-être, à la science tout entière! A ce compte, ce ne serait plus la Faculté de Droit qui ferait partie de l'Université, ce serait l'Université qui deviendrait dépendance de la Faculté de Droit.

Voulez-vous des exemples? ils abondent.

Il y a quelques années, on a introduit dans le programme des Facultés de Droit l'enseignement du Droit international.

Qu'est-ce que le droit international, si on le sépare de l'histoire des relations internationales? Un corps sans âme. Aussi aujourd'hui réclame-t-on à la Faculté de Droit de Paris la création d'une chaire d'Histoire diplomatique.

Mais cette histoire diplomatique est-elle compréhensible, si elle n'est pas éclairée par l'histoire, la géographie, l'ethnographie... la connaissance des questions économiques, militaires et religieuses...? autant de chaires à créer.

Il en va de même pour l'Économie politique, installée il y a quelque seize ans dans les Facultés de Droit; elle a déjà attiré et logé auprès d'elle la science financière et la statistique; et, cependant, que d'appuis indispensables, que de connaissances essentielles lui manquent encore dans ce milieu! Essayez d'y déterminer une loi économique, d'y étudier, non pas dans le vague et l'abstrait, mais dans le réel et le concret, la question du libre-échange et de la protection, par exemple, et voyez immédiatement quelles contributions vous devez demander aux autres sciences. Pouvez-vous indiquer le régime douanier qui convient à un pays si vous ne connaissez ses ressources naturelles, l'organisation et la productivité de son travail, l'organisation et les charges de sa propriété, les aptitudes et les besoins de sa race, la puissance de son commerce, la valeur de son crédit... la constitution de ses pouvoirs publics, sa situation diplomatique...? Et comment pouvez-vous déterminer toutes ces causes agissantes, mesurer leur influence, si vous ne vous adressez pas aux sciences qui les étudient?

Si nous quittons ces provinces de conquête récente pour rentrer sur l'antique territoire national des Facultés de Droit, que de prétextes à vives sorties, à excursions lointaines nous y rencontrons! Essayez donc de pénétrer et d'expliquer les lois qui réglementent à l'heure actuelle la propriété ou la famille sans vous être rendu compte de l'organisation du travail, des modes de culture... sans analyser l'influence des moyens d'existence et des idées religieuses de la race. Comment prétendre acquérir la science du droit criminel sans demander des lumières à la psychologie, à la morale, sans interroger la physiologie et l'anthropologie...?

La Science est une. Et si, pour nous rendre compte d'un fait quelconque, nous sommes pour ainsi dire obligés de tourner autour de lui, de l'observer successivement à différents points de vue, qui sont les différentes sciences; si nous devons diviser ce fait en un certain nombre d'éléments et faire, chaque fois que nous en analysons un, abstraction des autres; ce sont là, il faut le reconnaître, des procédés imposés par la faiblesse de notre esprit incapable d'une vue d'ensemble. Les sciences que nous sommes si fiers de découvrir, de distinguer les unes des autres, se confondent toutes dans la réalité.

Si donc les Facultés de Droit veulent donner chez elles tous les enseignements qui éclairent et qui contrôlent le moindre fait juridique, elles n'ont qu'une chose à faire, c'est de s'annexer purement et simplement l'Université et toutes les chaires de l'Enseignement libre!

Est-ce là chose possible!

Non, et il importe, dans l'intérêt de l'Enseignement supérieur, de couper court le plus tôt possible à de pareilles prétentions! La raison en est simple!

Si on laissait les Facultés de Droit s'engager dans cette voie, que trouverait-on à répondre aux autres Facultés, si elles réclamaient, elles aussi, l'annexion des sciences qui peuvent leur être utiles? Ayant pour centre l'histoire, quelles connaissances la Faculté des Lettres pourrait-elle laisser dehors? Autant vaudrait constituer à l'intérieur et au profit de chaque Faculté une Université tout entière.

Il y a des arguments encore plus topiques à opposer aux désirs des Facultés de Droit. De toutes les Facultés, elles sont les moins capables d'une pareille extension; l'objet de leur enseignement, tout comme leur méthode, les rend inaptes à devenir le centre autour duquel pourraient se ranger toutes les sciences. Telle qu'elle est constituée, la science juridique n'est pas encore prête à donner une puissante synthèse de toutes les sciences.

Si nous dégageons, en effet, la science juridique des broussailles qui l'ont envahie peu à peu, si nous recherchons quelles

sont ses antiques et profondes racines, nous voyons que son objet propre est le droit privé. Mais ce droit privé a ceci de très particulier qu'il est codifié. Le fait vaut la peine qu'on s'y arrête ! Par la codification, le législateur arrache la coutume du milieu qui la produisait, qui la constituait par des actions lentes et continues et l'adaptait sans cesse aux besoins de la société ; il la saisit dans son évolution pour la couler dans un moule aux arêtes vives, à la forme désormais invariable.

Le jurisconsulte, qui reçoit cette loi codifiée, pourra, si cela l'intéresse, la démonter, pièces par pièces, l'analyser en ses moindres détails, et pourra rechercher quelles empreintes elle a retenues du passé, quels éléments nouveaux les faits et les nécessités du présent y ont introduits ; en cela il fera œuvre d'historien et de sociologue ; mais telle n'est pas sa mission. La fonction du jurisconsulte est d'appliquer la loi, c'est là la base fondamentale de la formation intellectuelle qu'on doit lui donner.

Appliquer la loi, ce n'est pas œuvre facile ; voyez plutôt le problème qui se pose au jurisconsulte. D'une part, il a un texte précis, immuable, qui se développe en quelques formules abstraites ; de l'autre, l'infinie variété des choses humaines, avec leurs modalités, leurs causes, leurs conséquences si profondément diversifiées. Force lui est donc de dresser son esprit à déduire de ce texte, qui lui est imposé, des principes généraux qui tout à l'heure formeront les prémisses des arrêts qu'il rendra, des conseils qu'il donnera ; de ramener, par des formules précises, l'infinie variété des faits à un certain nombre de cas, pour leur permettre d'aller se faire juger par leur comparaison avec les principes généraux. Quoi d'étonnant alors si cette œuvre ardue laisse des traces indélébiles dans l'esprit humain, si elle le dresse et le façonne d'une manière si originale ! Abstractions, interprétations subtiles, déductions puissamment liées, solutions tranchantes... tels sont les procédés de la méthode qu'impose au cerveau l'étude de l'application des textes codifiés.

Et ce seraient ces sciences juridiques qui, dans un régime de lois codifiées, n'ont pour objet que des formules abstraites, qui ne saisissent les faits que pour les émonder de toutes leurs

pousses originales, ce seraient ces sciences dont la méthode est la déduction, qui prétendraient grouper dans leur dépendance toutes les autres sciences, comme si elles étaient capables d'en donner la synthèse!

Mais toutes les autres sciences, qu'elles aient la Nature, l'Homme ou la Société pour objet, s'efforcent de plus en plus de saisir ou de reconstituer les phénomènes et les faits dans leur complète réalité, de déterminer les causes si diverses qui les produisent et leurs innombrables conséquences. La méthode d'observation, qu'elles ont empruntée aux sciences naturelles, ne leur a donné un si magnifique essor que parce que, par ses procédés d'analyse, d'observation comparée et de classification, elle a permis d'approcher, d'atteindre la réalité; que parce que, en substituant l'induction à la déduction, elle a fait disparaître ces ingénieuses théories, brillantes imaginations de l'esprit illustrées de quelques faits heureusement choisis ou habilement travestis et les a remplacées par ces hypothèses solidement charpentées dont l'unique ambition est de s'identifier avec la réalité.

Entre la science de l'application de textes codifiés et l'ensemble des connaissances humaines, la discordance est donc complète.

Si les sciences juridiques ne peuvent prétendre établir chez elles, dans leur dépendance, étudier avec leur méthode les sciences politiques et la science sociale, que doivent-elles faire pour renouveler leur enseignement?

Au lieu de s'isoler de l'Université et de vouloir donner dans leurs Écoles l'ensemble des connaissances qui ont pour objet la constitution et l'organisation des sociétés, les maîtres ès sciences juridiques devraient, au contraire, reprendre leur place dans l'Université et être les premiers à réclamer l'abolition de ces barrières intérieures qui sont les Facultés. Nous avons montré plus haut de quelle conception antiscientifique procédait cette répartition des connaissances humaines entre ces compartiments aux parois étanches.

Les Facultés abolies, les sciences se développeraient spontanément et se grouperaient d'après leurs affinités; au lieu de se

gèner, elles se prèteraient un mutuel appui et offriraient un merveilleux terrain de culture pour l'éclosion des nouvelles venues. Les étudiants d'élite, capables d'aborder l'enseignement supérieur, s'établiraient au centre d'un de ces groupes naturels et les complèteraient par de libres explorations dans les groupes voisins, suivant leurs goûts, leurs aptitudes et leur curiosité.

Au milieu de l'Université, les sciences juridiques, dont le centre naturel est constitué par le droit privé, voisinerait utilement avec les autres sciences. Tandis que certains esprits, préoccupés de savoir par quelles évolutions ont passé les lois qui ont régi et qui régissent actuellement les grands organismes de la vie privée, iraient demander à l'histoire renouvelée par la Science sociale quelles actions et quelles influences ont peu à peu constitué la famille ou la propriété; d'autres, plus soucieux du présent interrogeraient les faits, les sciences économiques... pour savoir si ces constitutions répondent encore aux nécessités actuelles.

De ces voisinages, de ces fréquentations, les sciences juridiques rapporteraient probablement de claires vues sur leur action sociale; elles rentreraient peut-être chez elles convaincues de l'efficacité des méthodes qui tiennent compte des faits. Gagnées à leur tour à la méthode d'observation, elles se rendraient compte qu'il leur faut, sous peine de périr, se reconstituer et se renouveler. Ce programme est assez beau pour contenter toutes les ambitions.

La clientèle épurée, les programmes et la méthode transformés, il resterait une dernière tâche à accomplir aux maîtres ès sciences juridiques; ce serait de réformer l'agrégation. Mais alors, cette œuvre qui, aujourd'hui, paraît si compliquée, deviendrait singulièrement facile. En se plaçant au centre d'un groupe naturel de sciences, et en rayonnant de là suivant la curiosité et les aptitudes de son esprit, le futur agrégé aurait à l'avance tracé son programme; il se serait rendu maître dans une science et se serait fait capable de l'enseigner.

Ce projet de réforme des Études supérieures de Droit que nous présentons au public a-t-il chance d'être admis, nous l'ignorons, ou, pour dire toute notre pensée, nous ne le croyons pas, tant est puissant en France l'empire de la routine. Seulement, il pourra montrer à certains esprits combien sont peu justifiées et combien sont dangereuses les prétentions de l'École de Droit. Ce n'est pas par l'accaparement d'un ensemble de sciences au profit d'une Faculté, mais par la pleine et entière liberté, que la haute culture intellectuelle pourra se développer.

Robert PINOT.



LE PERSONNAGE D'ODIN

ET LES CARAVANIERES IRANIENS

EN GERMANIE.

(*Suite et fin.*)



Au cours de notre article précédent (1), nous avons vu les Caravaniers, qui devaient sillonner l'Europe, se constituer dans l'Iran, et surtout dans la région montagneuse du Nord, particulière au cheval de bât. Puis, après avoir indiqué leur expansion sur l'Occident, nous avons décrit les principaux organismes de la confédération commerciale : en même temps, nous avons montré combien elle était faite pour dominer et grouper les tribus demi-nomades, demi-sédentaires, de la Germanie.

Aujourd'hui, nous confirmerons ces vues, surtout théoriques, par l'étude *des faits*. Dans les documents que l'antiquité nous a laissés sur l'Europe barbare, nous rechercherons les traces historiques des caravaniers dominateurs.

Par malheur, ces documents se bornent à peu de chose. En dehors des grandes expéditions de l'époque impériale, les Romains se sont fort peu aventurés au delà du Rhin et du Danube. Les Grecs en ont fait moins qu'eux encore : ce qu'Hérodote nous apprend, même de populations assez voisines des colonies grecques, il est clair qu'il ne le sait que par ouï-dire ; et le chevalier romain qui, sous Néron, atteignit le pays de l'ambre,

(1) Voir les deux dernières livraisons de la *Science sociale*, t. XVII, p. 398 et 527.

paraît être le premier explorateur sorti des régions méditerranéennes qui soit arrivé par terre à la Baltique (1); il a d'ailleurs joui d'une célébrité analogue à celle de notre Caillié, le premier Européen qui revint de Tombouctou!

Mais cette impossibilité de pénétrer dans la steppe à laquelle se sont heurtés eux-mêmes ces Grecs des colonies Pontiques, à la fois si insinuants et si ardents à s'enrichir, n'est-elle pas, à elle seule, une preuve que la place était prise, et prise par des gens de valeur, difficiles à débusquer? Les commerçants d'Olbia, comme tous les Grecs du monde, n'avaient-ils pas merveilleusement ce qu'il fallait pour exploiter des nomades ou des demi-nomades, s'ils étaient arrivés les premiers?

Malgré le peu d'attention que les auteurs anciens ont accordée au monde barbare, ils vont nous fournir certains traits qui ne manquent pas de valeur. A travers leurs écrits, nous allons retrouver les routes par lesquelles nos transporteurs ont rayonné sur l'Occident, et parfois les brumes du Nord s'éclairciront assez pour nous laisser entrevoir leurs caravanes elles-mêmes, s'allongeant dans la vallée du Danube ou dans la plaine germanique.

1. — L'EUROPE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Rappelons, tout d'abord, le texte si curieux qui nous montre, au dixième siècle, « les commerçants du roi de Ninive pêchant l'ambre dans les mers où la Polaire est au faite du ciel (2) », et arrivons de suite à Hérodote.

Le père de l'Histoire (3) distingue, chez les Scythes, trois types

1) Strabon nous dit que les Germains au delà de l'Elbe sont complètement inconnus : aucun voyageur n'a pénétré par terre dans ce pays (*Géogr.*, VII, 294). Cf. Hérodote, III, 115; V, 9. *init.*

2) Déjà cité dans notre précédent article, t. XVIII.

3) Que l'on nous pardonne, à propos d'Hérodote, un hors-d'œuvre qui nous paraît avoir quelque intérêt. Son *Histoire* commence, aux yeux des modernes, par un conte à dormir debout; d'après le vieil historien, les inimitiés des Perses et des Grecs auraient leur origine dans des enlèvements de femmes entre Phéniciens et Grecs d'abord, puis entre Grecs et Colchidiens, et plus tard entre Troyens et Grecs; enfin, la destruction de Troie, brochant sur le tout, aurait rendu la haine des Perses incurable.

sociaux ou trois classes : il connaît des Scythes nomades, des Scythes agriculteurs et des Scythes dominateurs; et certains traits nous amènent à supposer que ces derniers, *qui regardent les autres comme leurs esclaves* (1), sont des commerçants, peut-être mélangés de métallurges (2).

Plus loin, Hérodote nous parle de trafiquants scythes ayant de très longs itinéraires à parcourir, et obligés de savoir sept langues différentes (3); il ajoute que les vrais Scythes (sans doute ceux de l'aristocratie) sont peu nombreux (4); il dit et répète que les colonies grecques des pays scythes sont des entrepôts commerciaux (5); autant de traits qui cadrent bien avec l'existence de caravanes en pays scythe.

En se dirigeant vers l'Europe, le vieil historien rencontre, sur le cours du Dniéper, un croisement de routes important : c'est *Exampée*, dont le nom signifie *Voies sacrées*, et qui possède un monument d'airain, fameux par ses dimensions (6); ne semble-t-il pas que les caravaniers qui ont tracé ces routes se rattachent à une association *religieuse*, et sont au courant de la *métallurgie*?

Au pays des Gètes, vers l'embouchure du Danube, c'est-à-dire, à l'entrée de la plus ancienne et de la plus importante des routes qui se dirigent vers l'Europe centrale et occidentale, il a existé pendant de longs siècles un centre considérable de prêtres versés dans toutes les sciences, inspirant et dominant les rois, un véritable collège de Mages, une vraie lamaserie thibé-

A cette époque, la puissance politique des Perses était confinée dans l'Iran, et la solidarité que leur suppose Hérodote avec trois contrées aussi éloignées nous paraît absurde. Mais si l'on admet qu'alors les différentes régions de l'Asie Mineure étaient reliées par des confréries caravanières aux grands commerçants de l'Iran, tout cela devient acceptable; c'est ainsi qu'aujourd'hui toutes les confréries du Sahara se regardent comme atteintes par les vexations des Européens contre l'une d'entre elles.

(1) Hérodote, *Histoire*, IV, 20, et 7, *in fine*. Seuls, les Scythes voisins des lyrques sont indépendants des Scythes royaux (IV, 22).

(2) Les Scythes royaux, ou dominateurs, doivent leur situation à ce qu'ils sont possesseurs de l'or sacré (IV, 5, 7), auquel d'ailleurs ils rendent un culte.

(3) *Ibid.*, 24.

(4) *Ibid.*, 81.

(5) *Ibid.*, 24, 108; Cf. Jornandès, V; Strabon, *Géogr.*, XI, p. 493.

(6) Hérodote, *Histoire*, 52, 81.

taine transportée en Occident. Déjà ancien à l'époque d'Hérodote (1), ce centre sacerdotal a été dirigé par des hommes fameux : Zalmoxis, disciple de Pythagore; Dicénéos Zeutos, contemporain de Sylla, et Comosicos, un peu plus récent. Hérodote, Strabon, Jornandès, nous disent que les uns et les autres commandaient aux rois, comme organes de la volonté des dieux; ils commençaient par être prêtres du dieu le plus honoré, et bientôt on les adorait eux-mêmes (2); et jusqu'à nos jours, dit Strabon, il s'est toujours trouvé, à côté des rois de ce pays, un sage ayant ce caractère hiératique et dominateur (3).

L'itinéraire qu'Hérodote fait prendre, à tort ou à raison, aux « présents des Hyperboréens », lesquels « se dirigent longtemps vers l'Occident avant d'atteindre le fond de l'Adriatique », a tout l'air de n'être pas autre chose que la grande voie commerciale remontant le Danube (4).

Le bas de ce fleuve, et certaines parties de l'Illyrie, ont été, d'après d'anciennes traditions, au pouvoir des Amazones (5); et il se pourrait fort bien qu'à l'époque d'Hérodote, des garnisons de femmes défendissent encore la rive gauche du Danube, car les Scythes lui ont dit que des « abeilles » empêchaient la traversée du fleuve (6); or ce nom d'« abeilles » a servi antérieurement à désigner des communautés de femmes, et peut-être d'Amazones (7).

Sur l'Europe centrale, le père de l'histoire ne possède qu'un renseignement précis : c'est qu'on y trouve un peuple qu'il

(1) Hérodote, *Histoire*, 96.

(2) Les prêtres adorés de leur vivant, et les Odins qui se sont succédé à différentes époques, sans avoir augmenté la population du panthéon germanique, ne permettent ils pas de supposer que nous sommes en face d'incarnations successives de la divinité, et que nos caravaniers croient à la métempsycose? Notons que les Druides gaulois, dont nous parlerons plus loin, y croyaient aussi.

(3) Hérodote, *Hist.*, IV, 95, 96; Strabon, VII, p. 297; Jornandès V, XI.

(4) Hérodote, *Hist.*, IV, 33.

(5) « Amazonas in Illyricum commigrasse et aliquando ibi sedem tenuisse refert Servius ad I. Æneid., 243, et XI. 842... Eas ex Thracia Rhetos et Vindelicios expulisse, eosque cogisse aliam sibi sedem quærere inter Alpes Reticas (qui etiam ab iis usum securium didicerunt) tradit Schol. ad Horat. IV, Od. 4, 20. » (Forcellini, *Lexicon totius latinitalis*.)

(6) Hérod., *Hist.*, V, 10.

(7) Voir notamment Sayce, *les Hétéens*, trad. Menant (Leroux, 1891), p. 82.

appelle des Sigunnes (peut-être des Siggungs ou fils de Sigg, un nom de chefs caravaniers qu'Odin portera plus tard). Or, ces Sigunnes occupent à la fois les pays au nord de la Thrace, ceux au-dessus de l'Adriatique, et certaines parties de la Gaule où les Massiliotes les rencontrent; ajoutons que, pour ces derniers, « sigunne » est synonyme de marchand, tandis qu'en Chypre, où ce nom est également connu, il paraît signifier métallurge (1).

Quand nous aurons ajouté deux traits qu'Hérodote nous fournit sur leur compte, à savoir qu'on les retrouve encore dans la région au sud-ouest du Caucase, et qu'ils paraissent originaires de Médie, les Sigunnes n'auront-ils pas bien des points de ressemblance avec nos caravaniers sauromates ?

Si, de la région occupée par les Sigunnes, nous descendons en Italie où tant de bronzes proto-étrusques présentent les formes décoratives de Koban, ne sommes-nous pas tentés de voir des transporteurs caucasiens dans ces mystérieux Rasénas qui s'établissent au Sud de l'Apennin vers le onzième ou le dixième siècle, qui ont eu, de tout temps, des établissements en Rhétie, que certains auteurs croient arrivés par le Nord, et qui tranchent nettement sur les Pélasges indigènes auxquels ils se superposent ?

Les Rasénas attachent une importance exceptionnelle à la filiation par les femmes : presque toutes leurs inscriptions funéraires indiquent le nom de la mère, précisément à l'endroit où des rédacteurs latins auraient écrit le *praenomen* du père ; deux ou trois tombes de Clusium et l'histoire de Démarate paraissent même indiquer l'existence du clan féminin (2), et Théopompe les accuse de pratiquer la communauté des femmes, comme Hérodote en accusait certains peuples de la steppe.

Puis leur organisation sociale est, comme celle de la confrérie caravanrière, essentiellement religieuse et théocratique : le pouvoir est aux mains des lucumons, chefs d'une aristocratie peu

(1) Hérodote, *Hist.*, V, 9.

(2) En particulier, celles des Helii et des Vibiuii (voir au supplément du *Corpus* de Fabretti). Les enfants de l'étranger Démarate comptent dans la famille des Tarchnâs par suite du mariage de leur père.

nombreuse, constituée héréditairement, à la fois sacerdotale et militaire. C'est dans le temple d'une *déesse*, de Voltumna, que se tiennent les grandes assemblées de la confédération (1). Dans leur olympe, au-dessous des divinités mystérieuses, qui représentent le Destin, apparaît, comme dans la mythologie odinique, un *conseil de douze dieux* « délibérants » ou « prévoyants » ; et le nom étrusque de ces dieux est *Aisoï* ou *Esar* ; sans doute il serait facile de trouver à ce nom une étymologie gréco-pélasgique ; mais est-il supposable que les Rasénas aient pris à leurs vaincus l'appellation nationale de leurs dieux (2) ? Puis, comme les caravaniers d'Orient, ils attachent une importance très considérable à la magie et aux arts divinatoires.

Ajoutons, le fait en vaut la peine, que le nom des *Tusci* (Étrusques) paraît identique à celui des *Τούσκι* du Caucase, et que cette dernière peuplade, qui *commande la route des Portes Albanaises* (3), a toute la tournure d'une garnison de transporteurs.

Au nord de l'Étrurie, et comme pour jalonner cette arrivée de Caucasiens par la vallée du Danube, Hérodote nous montre les Vénètes « *qui prétendent être une colonie de Mèdes* (4) ». Cette prétention qui l'étonne fort, s'explique tout naturellement pour nous. Rappelons que les Sigunnes, « Mèdes » aussi, sont un peu plus au Nord.

Les villes pélasgiques de la Tyrhénie offraient une riche proie à nos caravaniers conquérants, et elles ont dû tout particulièrement les attirer et les fixer. Par contre, dans les Gaules, alors très éloignées de la civilisation, leur action sociale a été naturellement moindre. Notons cependant que le dieu gaulois Hésus, dont le nom est à rapprocher de celui des Ases, paraît être, comme le Thor scandinave, un dominateur *métallurge*. Les

(1) Chez les Scythes, le culte principal allait aussi à une femme, à Vesta, gardienne et défenseur du foyer ; « c'était une de leurs anciennes reines », dit Hérodote.

(2) « *Esar* etrusca lingua deus vocatur », dit Suétone. (*Vie d'Auguste*, 97.) Dans la vieille langue scandinave, *Esir* est le pluriel de *ass*, dieu, ase ; le rapprochement n'est-il pas au moins curieux ?

(3) « Entre le Caucase et les Cérauniens, sont les *Τούσκι* », dit Ptolémée. Voir dans de Morgan, *Une Mission scientifique au Caucase*, la carte, t. II, p. 175.

(4) *Hist.*, V, 9.

Romains l'identifient à Jupiter et à *Vulcain* (1). Puis les collègues de Druides dont l'influence est si considérable, et ce groupe de prêtresses qu'un géographe ancien (2) retrouve à l'embouchure de la Loire, ne seraient-ils pas un reste des confréries caravannières? Notons que les Druides prétendent avoir gardé les enseignements de Pythagore, ce qui s'explique sans peine, si on les suppose en relations avec les prêtres de Zalmoxis, disciple de Pythagore, à l'autre extrémité des routes du Danube.

Avant de quitter les Gaules, n'est-il pas intéressant de remarquer que ce sont vraisemblablement de vieilles rivalités commerciales qui ont permis à César de se mêler des affaires de nos ancêtres? Une haine séculaire divisant les Éduens et les Séquanes, les premiers appellent les Romains à leur aide, les seconds recourent aux Suèves. Examinons la position respective de ces quatre peuples, et nous verrons que les Éduens, continués par la Province romaine, représentent, pour les marchandises venant de la Grande-Bretagne, la direction de Marseille et de la Méditerranée, tandis que les Séquanes, établis entre les sources de la Seine et la trouée de Belfort, dirigent ces mêmes marchandises vers le haut Rhin et le haut Danube, occupés par leurs alliés les Suèves. L'existence de ces deux routes concurrentes vers la Grande-Bretagne n'est pas une pure hypothèse, elle est indiquée par Strabon, qui nous apprend également que l'alliance des Germains et des Séquanes est un fait ancien et considérable dans l'histoire de la Germanie.

C'est par la Bohême, la vallée de l'Elbe et le Jutland que nos transporteurs atteignirent d'abord les pays scandinaves : les bronzes kobaniens sont très rares dans la vallée de l'Oder et dans les steppes plus orientales. Cela se conçoit : ces régions étaient alors trop agitées pour permettre d'aborder directement le Samland : « Les voies propres aux invasions, dit fort bien M. de Tourville (3), sont incertaines au commerce ».

(1) Comme Thor, cet autre dieu de la forge et des flammes est devenu postérieurement le dieu du tonnerre.

(2) Strabon, IV, iv, 6.

(3) *Notes manuscrites.*

Il est clair que l'archipel danois, dont la fertilité avait retenu et transformé les nomades, devait rapidement dresser ses habitants à la vie maritime : ses îles devenaient, par là, le centre d'exploitation et de domination de toutes les terres voisines : cette loi des lieux, qui préside à la vie politique du monde scandinave jusqu'à la fin du moyen âge, a aussi présidé à sa naissance, et jusqu'à Odin, la Suède n'a pas de vie propre. Ajoutons que les rivages occidentaux du Jutland renferment des gisements d'ambre importants, et que les archéologues estiment aujourd'hui que ces gisements ont été exploités avant ceux du Samland (1). Nous retrouverons plus loin, au témoignage de Tacite, des traces évidentes de matriarcat dans des régions de la Germanie qui sont, à peu de chose près, celles que nous venons d'indiquer comme le parcours des Kobaniens.

Pendant le premier âge du fer méditerranéen, Ninive était le point d'aboutissement de nos caravaniers dans le Sud : c'est dans cette ville que, pendant longtemps, les chameliers syriens vinrent leur acheter l'ambre pour le porter aux navigateurs phéniciens et aux Égyptiens.

Mais bientôt la civilisation hellénique fit du bassin de l'Égée un nouveau centre de fabrication et d'exportation, plus rapproché des pays d'Occident, et tout naturellement porté à chercher des débouchés par la Méditerranée, pour utiliser dans les transports sa population maritime. Le développement de la navigation fit ainsi une concurrence de plus en plus efficace aux caravanes du Caucase, et les ateliers grecs ne laissèrent aux fabricants d'Asie Mineure qu'une clientèle, pour ainsi dire, régionale. En même temps, la fondation des colonies grecques commerciales du Pont-Euxin, de l'Adriatique et du Rhône, vint couper la grande voie de terre qui menait de l'Est à l'Ouest, par des routes qui montaient du Sud au Nord. Plus tard, enfin, la chute de Babylone et de Ninive accentua la décadence des lignes partant du Caucase.

(1) On peut consulter à ce sujet le compte rendu du congrès de Stockholm en 1876.

Alors, ce sont les produits grecs, puis les produits italiens, puis enfin les produits gallo-romains, qui jalonnent les routes commerciales; mais, fait curieux et qui montre bien la vitalité des confréries de la steppe, les voyageurs grecs et romains n'arrivent pas à les déposséder. Ce sont toujours « les barbares » qui, jusqu'à la veille des invasions, font le commerce en pays barbare.

Les débouchés méditerranéens fragmentent les vieilles corporations et modifient leurs itinéraires, mais c'est tout : elles ne les suppriment pas. Elles ne suppriment même pas les communications par terre entre le Caucase et la Gaule; l'analogie des mobiliers du second âge du fer, à Koban et sur la Tène et la Marne, en est une preuve.

Nous voyons d'abord se dessiner une nouvelle voie de terre jalonnée par des monnaies de la Grèce autonome à partir d'Olbia et de l'embouchure du Borysthène; elle semble s'ouvrir au commencement du sixième siècle avant Jésus-Christ; la steppe germanique est alors moins agitée, et c'est vers le Samland, la Courlande et la Livonie que cette voie se dirige : c'est là qu'elle va chercher l'ambre.

Mais elle paraît presque abandonnée vers le deuxième ou le premier siècle avant Jésus-Christ. C'est alors l'apogée d'une ligne plus occidentale, montant de l'Italie, et s'ouvrant en éventail, à travers le Tyrol et la Carinthie, sur toute l'Allemagne du Nord. Cette ligne, dont l'ouverture remonte au quatrième siècle avant l'ère chrétienne, est surtout riche en monnaies de la fin de la République et du commencement de l'Empire; les dépôts de ces monnaies, plus nombreux aux abords du Jutland, montrent bien que la marine scandinave centralise encore en Danemark tout le commerce de la Baltique (1).

Enfin, à partir du deuxième siècle après Jésus-Christ, une nouvelle ligne, encore plus occidentale, se dessine à travers la Gaule

(1) A ce propos, il est curieux de rappeler deux expéditions *victorieuses* du Danois Hading, l'une contre Loker, roi de Courlande, l'autre contre Handuvanus, roi de Dunaanborg, également en Courlande. Comme pour bien nous montrer que cette dernière ville est due au commerce avec le Pont Euxin, Saxo a soin de nous dire que cet Handuvanus était originaire de l'Hellespont. (*Saxonis Historia danica*, lib. I, *ad init.*.)

romanisée; elle n'emprunte plus à la steppe germanique qu'un parcours très restreint. Ces deux lignes, et surtout la dernière, couvrent le Nord-Ouest de l'Allemagne et la Scandinavie de menus objets romains, puis gallo-romains (1).

Cependant, aux alentours de la Caspienne, s'était passé un fait considérable dans l'histoire des caravaniers de l'Iran. La civilisation qui, par la chute de Ninive, avait subi une éclipse au Sud du Caucase, était arrivée, par les conquêtes d'Alexandre, dans l'Hyrcanie, la Margiane, la Drangiane et la Bactriane. Elle rencontrait, dans ces régions, les caravaniers qui, en contournant la Caspienne au Nord, ou en la traversant d'Asterabad à Derbent (2), reliaient directement les grandes voies de l'Asie centrale au Palus-Mæotide et à la navigation du Pont-Euxin. Ces caravaniers étaient alors les plus actifs et les plus puissants de la steppe iranienne : le développement inouï de la grande ligne maritime qui, par Alexandrie, liait la Méditerranée aux Indes, avait amené la décadence des voies commerciales à travers la Perse. La civilisation grecque porta, chez eux, à l'apogée les qualités qu'ils devaient au commerce; ils chassèrent bientôt les Macédoniens et soumirent l'Iran tout entier; l'empire des Parthes et le royaume indépendant de Bactriane étaient fondés.

Or, c'est merveille de voir quel rôle paraissent avoir joué dans cette révolution les adorateurs des Ases. C'est sous le nom d'*Asi* que les documents chinois désignent les Parthes; le *Khorassan* dont le nom peut signifier « pays des Ases », renferme une ville sainte d'*Asauk* (3): Arsace, le libérateur de la Parthie, est de la race d'*Ashék*, et ses successeurs, d'après les chroniques persanes, se divisent en deux dynasties, les *Ashkans* et

(1) Voir, en particulier, pour ces différentes routes, la communication faite au Congrès préhistorique de Stockholm, par le D^r Wiberg, et la carte très intéressante à laquelle il renvoie.

(2) Différents documents montrent que, vers le commencement de l'ère chrétienne, les voies commerciales traversaient volontiers la Caspienne (Plin., VI, 19; Amm., XXIII, 6, etc.).

(3) Isidore de Khoracène nous dit qu'on adore dans cette ville les feux éternels. (*Mansiones Parthica*.)

les *Ashghans* (1). Puis, d'après Strabon, les Saces qui enlèvent la Bactriane aux Grecs sont des *Asii*, auxquels se joignent des *Asiani* (2), et leurs frères, les Saces de Kophène, ont pour premiers rois un *Azès* et un *Azilisés*.

Nous avons indiqué, dans la première partie de cette étude, que le voisinage, les traditions historiques et les affinités sociales rattachaient les Sauromates et les Ases contemporains d'Odin à ces Iraniens du Nord. Très probablement les Sauromates sont originaires de la Bactriane et de la Parthie. Quant aux Ases contemporains d'Odin, ou bien ils tiennent aux Ashans par les mêmes liens, ou bien ils sont leurs frères ou leurs descendants (3). Dans les deux cas, ils avaient un intérêt capital à garder ces mines Chalybiennes qui faisaient d'eux, pour les objets de pacotille, les fournisseurs de toutes les lignes se développant au Nord du Caucase.

Parmi ces Ases que vint ruiner la conquête de Pompée en leur enlevant le pays des mines, quelques-uns avaient dû continuer à faire la caravane dans la direction de la Scandinavie, ne fût-ce que pour se procurer l'étain des gisements de Silésie ou de Saxe, et pour approvisionner d'ambre l'extrême Orient. Parmi ces caravaniers du Nord-Ouest, était l'homme de génie qui s'est appelé Odin; préparée par des relations plusieurs fois séculaires, sa marche presque triomphale à travers la belliqueuse Germanie perd son aspect fantastique; mais elle

(1) Gobineau, *Histoire des Perses*, fin du tome II. L'auteur fait à ce sujet une remarque très intéressante : les annalistes, dit-il, regardent ces Ashgans comme les seuls rois vraiment arsacides, tandis que les Ashkans seraient la suite des anciens rois iraniens; l'ancienneté des « Ases » dans l'Iran est ainsi montrée une fois de plus.

(2) *Géogr.*, VIII, p. 510. Les uns et les autres apparaissant par la Sogdiane, les modernes veulent en faire des Touraniens. Mais il y a lieu de remarquer qu'ils occupent la ligne commerciale qui va de Samarkand à l'Altaï, et sont fort probablement des transporteurs originaires de Sogdiane : leur valeur sociale ne s'expliquerait pas autrement.

(3) Au point de vue des relations qui unissent les compagnons d'Arsace aux Sauromates, il est intéressant de noter une tradition, socialement très vraisemblable, que nous trouvons dans Strabon (*Géogr.*, XI, p. 515). Arsace serait un Scythe Daha, et les Scythes de ce nom seraient une colonie de Sauromates venue des régions au Nord du Caucase et fixée à l'embouchure de l'Atrek, c'est-à-dire, en l'un des points de débarquement des marchandises provenant d'Astrakan ou de Derbent.

entre de plain-pied dans la vraisemblance historique, et c'est quelque chose.

Il semble que nous comprenions aussi maintenant le rêve prodigieux de Mithridate que les modernes traitent de folie, mais auquel les anciens, mieux informés, n'ont pas marchandé leur admiration. Forcé dans ses derniers retranchements, le vieux roi de Pont forma le projet d'atteindre Rome par les voies de terre. « A la tête de son armée bosporane, qu'allaient bientôt rejoindre les contingents de ses alliés scythes et méotiens, il se proposait de longer le rivage septentrional de l'Euxin, entraînant sur sa route les Sarmates et les Bastarnes : puis de remonter la vallée du Danube, où les tribus gauloises, *dont il avait soigneusement cultivé l'amitié* (1), accourraient en foule sous ses éfendards. Ainsi devenu le généralissime de la barbarie du Nord, il traverserait la Pannonie et descendrait comme une avalanche du sommet des Alpes sur l'Italie (2)... » C'est une route frayée depuis dix siècles par les caravaniers du Pont, une route peuplée d'amis, d'alliés, de parents peut-être, que le grand adversaire de Rome allait prendre, quand la révolte et la trahison l'arrêtèrent!

II. — LA GERMANIE A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE.

De très vieilles traditions, relatives aux vierges hyperboréennes de Délos, semblent avoir apporté à Hérodote le souvenir d'un temps où des convois commerciaux allaient directement d'une extrémité à l'autre de la steppe : il sait que, jadis, les

(1) Il s'agit des Celtes du bassin de la Save. Voilà, pour le dire en passant, une alliance bien inexplicable en dehors de la théorie commerciale!

(2) Th. Reinach, *Mithridate Eupator, roi de Pont*; Didot, 1890, p. 402. Cf. Appien, *Mithridate*, 109; Plutarque, *Pompée*, 43; Dion XXXVII, 11; Strabon VII, iv, 3. La carte des États et des alliés de Mithridate, qui accompagne l'ouvrage de M. Reinach, est tout à fait intéressante. Ses États comprennent le Pont, le pays des Chalybes, la petite Arménie, la Colchide au Sud, les régions comprises entre le Caucase et le Palus Maeotide au Nord, en un mot tout le pays des transporteurs. Ses alliés sont, à l'Est, les Arméniens et les Médes (route de l'Iran), et à l'Ouest les peuples de la route du Danube : Scythes, Roxolans, Sarmates, Iazyges, Gètes, Bastarnes, peuples de la Mésie et de la Pannonie, etc. (route d'Europe).

Hyperboréens venaient eux-mêmes, des plus lointaines contrées du Nord, apporter leurs « offrandes » à Délos. Mais évidemment, à son époque, les vieilles confréries ont déjà beaucoup perdu; depuis des siècles, elles sont prises en flanc par la navigation méditerranéenne, et leurs transports d'Ouest en Est se sont considérablement réduits; elles ont déjà commencé à se fragmenter, en se localisant sur des lignes secondaires; voilà pourquoi les Sigunnes, dont nous avons retrouvé les traces de la Caspienne à Marseille, sont, au cinquième siècle, réduits à la Germanie. Par une conséquence du même fait, les Hyperboréens, qui venaient autrefois jusqu'en Grèce, ne sortent plus de leur pays; leurs « offrandes », au temps d'Hérodote, passent par les mains de plusieurs peuples, c'est-à-dire, de plusieurs confréries commerciales (1).

A l'époque impériale, où nous allons maintenant nous placer, la décadence des confédérations caravanières s'est bien accentuée; non seulement les transports d'Est en Ouest sont ruinés, mais les lignes du Sud au Nord se détournent vers le Rhin et la civilisation gallo-romaine.

Par une conséquence nécessaire, le caravanier a perdu son relief primitif; il a changé en partie de travail, et s'est tourné vers le pillage, comme nous le verrons plus loin.

Parcourons cependant, avec Tacite, la Germanie connue des Romains; nous allons y trouver un état social *inexplicable* en dehors de notre théorie commerciale.

Voici d'abord un texte du grand historien qui rappelle nettement le type social des « fils de la mère ». Chez les Germains, nous dit-il, « les oncles ont autant d'attachement pour *les fils de leurs sœurs* (2) que pour leurs propres enfants. Quel-

(1) Hérodote, *Hist.* IV, 33, ss. — A propos des « présents hyperboréens », notons un détail tout à fait intéressant au point de vue des relations entre les caravaniers scythes et les régions chalybiennes. A l'époque de Pausanias (II^e siècle après J.-C.), alors que les colonies grecques sont cependant nombreuses sur les rivages septentrionaux du Pont-Euxin, ce n'est pas à Panticapée, ni à Olbia, que les Scythes remettent ces présents aux Grecs, *mais bien à Sinope, en Paphlagonie*. Les caravaniers du Nord considèrent donc cette ville comme une de leurs têtes de ligne vers le monde hellénique (Pausan., I, 34).

(2) Notons que Tacite ne parle pas des neveux en général, mais des « fils de la

ques-uns mêmes regardent ce lien du sang *comme plus saint et plus étroit*; et quand ils reçoivent des otages, ils exigent de *préférence* les fils de la sœur aux fils propres (1), comme si les fils de la sœur tenaient au cœur par des liens plus tendres, et à la famille par de plus nombreuses attaches (2). » Ou ce texte n'a pas de sens, ou il montre des restes incontestables de matriarcat pur (3).

Ailleurs nous trouvons des souvenirs de l'époque où la femme de l'aristocratie germanique était une Amazone : « Ce n'est pas l'épouse qui apporte une dot à l'époux; c'est, au contraire, le mari qui dote la femme. Et les cadeaux, qu'il lui offre en présence de ses parents et de ses proches, semblent peu faits pour embellir ou charmer une femme : ce sont des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier, une framée et une épée. C'est par ces présents que l'époux se fait agréer; puis, à son tour, la femme lui donne des armes. Ainsi se contracte le grand lien; tel est le rite mystérieux, tels sont les auspices divins de l'hyménée (4). »

Ces présents symboliques de l'époux à l'épouse, ce cheval et ces armes, ne sont-ils pas la preuve qu'il la constitue le soldat du foyer? Ces bœufs, animaux de labour, ne montrent-ils pas en même temps qu'il la prépose à la culture familiale? En fait, « le soin du foyer, de la maison et des champs est confié à la femme; le guerrier de Germanie reste oisif à manger et à dormir (5); évidemment, il en allait de même chez le caravanier saurotate.

sœur »; ce trait est aussi significatif que celui que nous avons relevé plus haut dans le pseudo-Bardesane.

(1) Cf. *de Moribus Germanorum*, 8.

(2) *Ibid.*, 20.

(3) Nous disons « *des restes* », parce que, malgré cette conception si caractéristique des liens familiaux, l'hérédité suit la ligne directe; Tacite en fait aussitôt la remarque. Mais cette réflexion, qui se présente spontanément à l'esprit du grand historien, ne prouve-t-elle pas qu'à ses yeux le type familial qu'il vient d'indiquer suppose logiquement l'hérédité matriarcale?

(4) *De Mor. German.*, 18.

(5) *Ibid.*, 15. Après la femme, le texte ajoute « aux vieillards et aux infirmes »; mais il est évident que la présence de ceux-ci au foyer est un fait moins constant que la présence de l'épouse, et que, par une conséquence naturelle, la direction de l'atelier familial revient à l'épouse.

Ajoutons que, dans une confédération du Nord, la Terre, ou plutôt la Culture, est adorée sous les traits d'une femme, déesse de paix et d'abondance, traînée par des vaches (1).

Dans le droit successoral, nous relevons un singulier usage qui paraît être un reste de la distinction, faite dans le désert, entre les *biens de justice* et les *biens d'injustice* : chez les Cattes et les Tencètes, tandis que les esclaves, les pénates et les autres droits vont au fils aîné, les chevaux appartiennent au fils le plus brave, à celui qui est le meilleur cavalier (2).

De la vie privée, passons à la vie publique. Nous y retrouvons d'abord le rôle considérable et parfois prépondérant de la femme : « Velléda exerce une véritable domination, et elle est honorée comme une divinité par un grand nombre de peuplades (3). » Chez les Sitons, sur les bords de la Baltique, le souverain est une reine, comme chez les Amazones (4).

Dans la plupart des cas, les pouvoirs de la cité sont aux mains des prêtres et d'une aristocratie très peu nombreuse : deux faits qui s'expliquent bien par la caravane. « Seuls, à l'exclusion des rois et des chefs, les prêtres ont le droit de réprimander, d'emprisonner et de frapper ; le châtement qu'ils infligent n'est pas censé venir d'un chef, mais du dieu des batailles lui-même (5). Ailleurs, nous voyons les prêtres présider les assemblées de la nation, y commander le silence, et exercer là encore le droit de punir (6). Chez les Burgondes en particulier, on ne se gêne pas pour déposer le chef politique en cas de revers ou de disette ; mais à côté de lui est un grand prêtre ou *siniste* toujours obéi, et ne répondant ni de ses fautes ni des malheurs publics. Enfin, chez les Saxons, le pouvoir est aux mains d'une aristocratie à la fois militaire et sacerdotale, les Ethelings (7).

Différents textes semblent indiquer que, d'une façon générale,

(1) *De Mor. German.*, 10

(2) *Ibid.*, 32.

(3) Tacite, *Hist.*, IV, 41 ; *De Mor. German.*, 8.

(4) *De Mor. German.*, 45.

(5) *Ibid.*, 7.

(6) *Ibid.*, 11.

(7) Zeller, *Histoire d'Allemagne*, t. I, p. 196 et 199.

la noblesse guerrière constitue une oligarchie toute-puissante et dominant de haut le peuple (1).

Puis la superposition sociale ressemble beaucoup à celle qu'engendre la caravane : elle rappelle par plus d'un trait l'organisation des tribus touareg. Au-dessous des rois et des grands chefs de guerre qui reçoivent les tributs, il y a des peuples tributaires (2), puis des esclaves cultivateurs ou pasteurs, et des esclaves attachés à la personne (3).

Au point de vue religieux, rappelons deux traits significatifs et déjà signalés. C'est d'abord que le commerce et la fabrication ont modelé, plus que la guerre elle-même, les grands dieux de la race. A côté de Tiu ou Mars, apparaît Thor correspondant à la fois à Jupiter et à *Vulcain*. » Mais c'est *Mercur*e qui tient le premier rang ; à certains jours, les peuples se croient obligés de lui sacrifier des victimes humaines ; aux autres, ils n'offrent que des animaux (4). Quand les vainqueurs ont consacré l'armée ennemie à Mars et à *Mercur*e, les hommes, les chevaux, et tout ce qui tient aux vaincus, doivent être mis à mort (5).

Notons en second lieu « qu'aucun peuple n'a une foi plus grande dans la divination ». On consulte le sort de différentes manières, au moyen de baguettes, par le chant et le vol des oiseaux, par des combats singuliers, etc. ; on entretient même à cet effet des chevaux sacrés, « confidentes des dieux » (6).

Il y a là tout un ensemble de faits *sociaux* réellement inexplicable si l'aristocratie germanique ne doit pas son type à la caravane.

(1) Tacite *Ann.*, I, 55 ; XI, 16. Ces deux passages nous montrent une noblesse d'un rang tout à fait supérieur, très peu nombreuse, et ne se recrutant pas. Chez les Hérules, il n'y a que de l'aristocratie (Zeller, *Histoire d'Allemagne*, I, 196), ce qui revient à dire que le peuple ne compte pas.

(2) *De Mor. German.*, 15.

(3) *Ibid.*, 25. D'une façon générale, remarquons que le *De Moribus Germanorum* décrit un état social complexe. Certains traits, qui sont étrangers au type du caravanier, appartiennent les uns à la famille particulariste (§ 16), les autres aux pastoraux soumis (§ 5, etc.). On retrouverait des disparates analogues chez les Touareg.

(4) *De Mor. German.*, 9.

(5) Tacite, *Annales*, XIII, 57.

(6) *De Mor. German.*, 10.

De son côté, la géographie nous fournit quelques indications intéressantes.

Elle écrit tout d'abord le nom divin des Ases aux trois frontières principales de la Germanie, en des points appartenant manifestement à de grandes voies commerciales. Au-dessous des marais de Pinsk, vers Kiew, voici *Azagarion*, commandant, entre les marais et les Karpathes, la porte de l'Allemagne du Nord; en arrière, sur un coude de la Vistule, chez les Lygyens, dont le nom appartient déjà à la carte du Pont, nous trouvons *Azcaucalis*; *Caucalis* a été, elle aussi, une ville du pays des Chalybes.

En dessous du Danube, sur la route qui descend en Italie par les Alpes Noriques, voici des *Azaboi*.

Puis, sur le bas Rhin, au-dessous de Mayence, un *Asciburgium*, dont le nom germanique est *Asburg* ou *Assenberg*. Remarquons, en passant, que les Ases paraissent ainsi avoir laissé des traces géographiques bien nettes depuis la Bactriane et le Pont jusqu'au Rhin (1).

Sur les rives de la Baltique, nous entrevoyons un groupe commercial reconnaissable : les Suiones, marins fameux, en forment le noyau; « chez eux, le pouvoir et les honneurs appartiennent à la richesse » (2). Ce sont eux qui, sans doute, vont chercher l'ambre au pays des Estiens (3), sur les rives orientales de la Baltique; ils dirigent aussi vers Rome ces pelleteries noires à reflets bleus qui ont rendu célèbre le nom des Suéthans de Scandinavie (4).

De son côté, l'empire romain possède, sur ses frontières du Rhin et du Danube, un certain nombre de grands entrepôts et de grands marchés d'échanges, qui rappellent les colonies grecques en territoire scythe.

(1) Notons en particulier que, y compris *Asaak*, la cité sainte du Khorassan, cinq *Asgard* jalonnent leur route : *Asaak* du Khorassan, *Asaka* du Ghilan, *Ozeka* sur le Cyrus, *Asgard* du Tanaïs, *Azagarion* à l'entrée de la Germanie.

(2) *De Mor. German.* 44.

(3) *Ibid.*, 45.

(4) *Jornandès, Histoire des Goths*, III. — Rappelons encore que le nom des *Istévons* ou *Istevungs*, une des trois grandes confédérations germaniques de Tacite, paraît signifier « fils du coureur »; n'est-ce pas tout à fait un nom de caravaniers?

Au Nord de l'Italie, pour nous en tenir aux plus célèbres, c'est Carnuntum, Vindobona, Augusta Vindelicorum ; sur le Rhin, Moguntiacum, Treveri, Colonia Agrippina, etc.

Cette dernière ville, qui n'est ouverte qu'à *certain*s commerçants germains, excite au plus haut degré la jalousie des peuples transrhénans : toute jeune encore à l'époque de l'insurrection de Civilis et de Classicus, elle est sur le point d'être mise à sac à cause de sa prospérité et de sa richesse toujours croissante (1).

Au Nord d'Augusta Vindelicorum, sont les Hermundures qui tiennent la route de l'Elbe ; les nécessités commerciales les ont rendus pacifiques, et les Romains laissent pénétrer leurs convois sans surveillance, jusque dans le cœur de la Rhétie (2). Un peu plus bas sur le Danube, au nord-est de Vienne, Vannius allié des Romains, a amassé en trente ans des richesses si considérables, grâce à ses exactions *et aux droits de péage*, qu'il excite la jalousie des Hermundures ses voisins et ses concurrents, et que les Lygyens accourent par troupes innombrables dans l'espoir de le piller (3).

Ces indications géographiques confirment bien les faits sociaux que nous avons relevés tout à l'heure. Des colonies romaines, qui s'appelleront plus tard Vienne, Augsbourg, Mayence, Trèves, Cologne, se fondent et s'enrichissent : donc le commerce dont elle vivent, n'est pas un rêve.

Si les traces directes du commerce germanique ne sont pas plus nombreuses dans les auteurs grecs et latins, il n'y a pas lieu de s'en étonner beaucoup ; ils ne nous ont à peu près rien dit du commerce *de leur propre pays* !

Il importe, avant tout, de ne pas oublier le divin Caravanier, le puissant Odin, qui appartient au commencement de cette époque, et dont le type, si net, l'éclaire, la domine et la synthétise.

C'est au nom de ce marchand, divinisé par elle, que la Germa-

(1) Tacite, *Hist.*, IV, 63.

(2) *De Mor. German.*, 41.

(3) *Ann.*, XII, 29.

nie des derniers âges va se jeter sur l'Empire; *ce ne sont pas des guerriers purs qui ont divinisé ce marchand* (1)!

III. — LES INVASIONS GERMANIQUES.

La confédération commerciale, telle que nous l'avons esquissée plus haut, est un vaste clan fortement hiérarchisé et nettement centralisé. C'est pourquoi elle est un admirable instrument de conquête, de domination, et de rapprochement entre des peuples jusque-là plus ou moins étrangères les unes aux autres.

Mais à côté de ces qualités, elle présente un défaut grave qui lui est commun avec tous les pouvoirs communautaires hiérarchisés et centralisés : elle ne peut prospérer qu'à la condition de réaliser des recettes considérables. Elle met à la charge de quelques chefs ou patrons, un nombre considérable de prêtres, de convoyeurs, de fabricants, d'entreposeurs, de garnisaires et de soldats. Tout ce monde est dévoué corps et âme à l'association, mais en retour il attend tout d'elle. En un mot, la confédération commerciale est un organisme à *gros budget*.

Il suit de là que le jour où le grand commerce, qui l'a fait naître, cessera d'être vraiment rémunérateur, elle sera amenée à modifier son travail, sous peine d'avoir à disparaître elle-même.

Les transporteurs de Germanie ont connu cette décadence et ses conséquences fatales. La lutte pour la vie les a conduits d'abord à développer des trafics secondaires, puis à exploiter leurs voisins par la traite et le pillage; enfin elle les a jetés sur l'Empire romain.

I. DÉVELOPPEMENT DES TRAFICS SECONDAIRES. — Nous avons déjà constaté que l'étain de la Gaule et de la Grande-Bretagne avait de bonne heure pris la route de la Méditerranée, puis

(1) Nous rappelons que, si l'Odin des dernières Sagas et des Niebelungen est un guerrier-chevalier, c'est uniquement parce que son type poétique s'est transformé en même temps que le type social de ses fidèles, devenus de purs guerriers à l'époque des « rois de mer ».

que les produits de grand luxe venant de la Baltique, qui donnaient encore de gros profits, avaient emprunté des voies de plus en plus occidentales, à mesure que la civilisation gréco-romaine arrivait sur le haut Danube, puis sur le bas Rhin, se rapprochait des pays du Nord. Il s'ensuivit que les lignes de caravanes en territoire germanique allèrent en se raccourcissant, et que, dans la dernière période, le plus clair des profits dus aux transports passait aux convoyeurs gallo-romains.

Ce déplacement des voies commerciales commença plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Les lignes de la Russie méridionale, les premières atteintes, donnèrent l'exemple, et développèrent de bonne heure les trafics secondaires. A l'époque d'Hérodote, les transporteurs de la région d'Olbia avaient propagé la culture jusque dans les environs de Kiew pour avoir du blé à vendre aux colonies grecques, et par elles, aux régions surpeuplées de la mer Égée. Le père de l'Histoire nous dit en propres termes que les Scythes des sources de l'Hypanis font du blé non pour le manger, mais pour le céder au commerce (1).

Plus tard, à l'époque impériale, les Germains du Sud vendirent aux Italiens du bétail, des laines, des peaux, des céréales, des métaux bruts, etc. C'est à ce commerce secondaire que la ville d'Aquilée, et les colonies danubiennes dont nous avons déjà parlé, durent leur période la plus brillante.

Puis, à l'intérieur même de la steppe, certaines denrées abondantes dans telle région, rares dans telle autre, créaient de véritables courants commerciaux entre Barbares. Dès l'origine, le sel de Halstatt paraît avoir été dans ce cas. Au temps de Tacite, les Cattes et les Hermundures se battent encore pour la possession d'une source qui produit du sel en abondance (2).

La fabrication métallurgique créa, sur plusieurs points de la steppe, des centres commerciaux analogues. Le principal de

(1) Hérodote, *Hist.*, IV, 17. Cf Georges Perrot, *Le commerce des céréales en Attique au IV^e siècle avant notre ère*. *Revue historique*, IV, 1 (1877) et Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, déjà cité, p. 59.

(2) *Ann.*, XIII, 57.

ces centres fut évidemment, aux derniers siècles, les forges d'Upsal (1), qui remplaçaient par des armes d'acier les épées de bronze des Germains, et qui transformaient en pays exploités ces régions du Nord, jusque-là toujours exploitées. Grâce à Odin, le monde scandinave savait fabriquer, exporter et s'enrichir. Il divinisa son civilisateur, et la Germanie tout entière salua en lui une nouvelle incarnation des dieux qui avaient fait sa prospérité.

Une des marchandises que la steppe fournit de bonne heure aux civilisations méditerranéennes, ce fut l'esclave.

La Grèce et Rome demandaient des esclaves à tous les vents du ciel; elles en demandaient à la guerre, elles en demandaient au commerce. Athènes, qui fut longtemps un des principaux marchés de chair humaine, s'approvisionnait sur tous les rivages où florissaient les colonies grecques; les Scythes, les Gètes, les Daces, les Celtes du Danube, les Thraces arrivaient par troupeaux sur ses places publiques (2). Cependant les Grecs n'eurent jamais de guerre proprement dite avec ces peuples du Nord. Le même phénomène se reproduisit à Rome pendant des siècles: les convois d'esclaves y affluaient de toutes les frontières barbares, de la Mœsie, de la Pannonie, de la Norique et des Gaules. Sans doute les généraux romains occupaient une place « honorable » parmi les pourvoyeurs de la Ville éternelle; mais ils n'étaient pas les seuls. Ils n'eurent pas avec les Scythes plus de démêlés que les Grecs, et cependant sous la République et l'Empire, le nom de Scythe était en Italie à peu près synonyme d'esclave (3). En réalité, les traitants grecs et romains, qui ne pouvaient se croiser les bras quand la guerre chômait, s'adressaient aux « rois » de la steppe.

Hérodote et Tacite ont vu ces derniers à l'œuvre. Hérodote nous apprend que, de son temps, les Thraces avaient coutume de vendre leurs enfants, à la condition qu'on les emmenât du

(1) La mine de Danemora (Upsal) approvisionne, encore aujourd'hui, les coutelleries de Sheffield.

(2) Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 1879, I, p. 169 et suiv.

(3) Strabon, VII, p. 304; Plaute et Térence, *passim*; Ovide, *Tristes*, III, 10, etc. Voir aussi Wallon, *ouvr. cité*.

pays, et il est clair que sous le nom de Thraces, le père de l'histoire comprend une foule de peuples au Nord et à l'Ouest de la Grèce (1). De son côté, Tacite parle d'esclaves germanains vendus en Germanie à des commerçants (2).

II. DÉVELOPPEMENT DE LA TRAITE ET DU PILLAGE. — Quand on se sent l'estomac creux et la poigne solide, et que l'on a un voisin riche, la tentation est forte de l'inviter par la violence à faire part à deux. De bonne heure évidemment, des guerres avaient éclaté dans la steppe entre lignes concurrentes; mais le jour où l'on fut réduit à la portion congrue, ce fut bien autre chose; on se mit à razzier pour vivre, on se mit à razzier pour vendre; le pillage et la course sur le bétail humain devinrent des institutions permanentes. Cette modification dans le travail de la race eut pour conséquence de placer Mars à côté de Mercure dans l'Olympe germanique; pour parler sans figure, elle développa à outrance la formation guerrière; les caravaniers devinrent des forbans accomplis; les pasteurs-cultivateurs se transformèrent en soldats; la Germanie tout entière vécut sous les armes.

Déjà, à l'époque de Tacite, la noblesse ne connaît plus que la guerre: « Quand leur cité natale s'engourdit dans la paix, la plupart des jeunes nobles s'en vont chez les peuples où l'on se bat ». Et les débouchés ne leur manquent point, « car le repos est insupportable à cette race: c'est au milieu des dangers qu'on s'illustre plus facilement, c'est par la guerre seule que les chefs peuvent conserver et entretenir un nombreux entourage. A chacun, ils doivent un cheval de bataille et des armes; leur table, grossièrement mais abondamment servie, tient lieu de solde: *ce sont la guerre et le pillage qui couvrent la dépense*. Les Germanains aiment mieux chercher l'ennemi et des blessures que de labourer et d'attendre une récolte; c'est à leurs yeux paresse et lâcheté que de gagner à la sueur de son front ce que l'on peut conquérir au prix du sang (3). » Est-il possible de peindre

(1) Hérodote, *Hist.*, V, 6, 3.

(2) *De Mor. German.*, 24.

(3) *Ibid.*, 14.

plus vivement le régime, ses causes et ses conséquences?

Et, comme nous l'avons déjà indiqué, on ne s'en tient pas au pillage des biens! Tacite nous apprend que les Chamaves et les Angrivariens ont été amenés « par l'appât du butin », *dulcedine prædæ*, à détruire, *jusqu'au dernier homme*, la nation des Bructères (1). L'explication la plus vraisemblable de ce texte, c'est évidemment l'hypothèse de la vente en masse des vaincus. Ne faut-il pas attribuer à la même cause la disparition complète de certaines peuplades germaniques, après des guerres de voisins à voisins? La razzia sur le bétail humain est d'ailleurs tout à fait dans les procédés des caravaniers à court de marchandises : les nègres du Soudan le savent depuis de longs siècles!

Tout naturellement, la pratique des expéditions de pillage dut aller en se développant, à mesure que le commerce rapportait moins : au premier siècle de notre ère, Tacite ne voit dans les Quades qu'un peuple de braves (2); au quatrième siècle, Ammien les regarde comme les derniers des brigands et des pillards : « Quadi, ad raptus et latrocinia gentes aptissima... tumultus atrocis auctores (3). »

III. LA DESCENTE SUR L'EMPIRE. — Lorsqu'il s'agit de déterminer la cause des invasions germaniques, certains historiens trouvent commode de mettre en avant la poussée des Huns, qui auraient projeté ou entraîné l'Europe centrale sur l'Empire romain.

Par malheur pour cette explication, les Huns ne sont arrivés au contact avec les Germains d'Orient que dans la seconde moitié du quatrième siècle (4), et les invasions germaniques, lorsqu'on y regarde de près, ont commencé au second siècle, environ deux cents ans avant l'apparition des Huns. Il faut donc chercher ailleurs.

(1) *De Mor. German.*, 33.

(2) *Ibid.*, 42.

(3) Ammien, XXIX, 6 : XXX, 5.

(4) Jornandès est très clair sur ce point : Hermanaric, « l'Alexandre le Grand des Goths », meurt sous Valens et Valentinien (364-375) et ses dernières années seules sont attristées par l'arrivée des Huns. (*Histoire des Goths*, XXIV.)

En réalité, les invasions, *comme d'ailleurs toutes les grandes révolutions de l'histoire*, sont dues à une *modification du travail*.

Elles sont dues à cette ruine du Commerce dont nous venons de parler, au nouveau travail qu'elle impose aux confréries commerciales, à leur transformation à peu près complète en vastes entreprises de pillage d'abord, et d'exploitation par la conquête ensuite.

A travers le chaos qui accompagne la chute de l'Empire, nous pouvons en retrouver trois preuves :

1° Les principaux envahisseurs appartenant au monde germanique, les Goths, sont des pillards que, seule, la nécessité d'équilibrer un budget en déficit, jette sur l'Empire.

C'est ce qui résulte des renseignements que nous fournit, de première main, le Goth Jornandès (1).

Pour l'entrée de ses compatriotes en scène, il nous montre le roi Ostrogotha, voisin du Danube, recevant des Romains un don annuel comme allié; à ce prix, il se tient tranquille.

L'empereur Philippe cesse de payer : aussitôt, Ostrogotha franchit le Danube, et ravage la Mœsie et la Thrace; quand il juge son expédition suffisamment fructueuse, il repasse le fleuve.

Quelque temps après, il réunit de nouveau une armée, et la donne à Argaït et à Gunthéric, les chefs de la noblesse gothique; ceux-ci passent à gué le Danube et ravagent une seconde fois la Mœsie. Ils arrivent bientôt devant Marcianopolis, capitale de la province, et l'investissent; la ville, qui est riche, se rachète à prix d'or. Les Goths, satisfaits, regagnent leurs foyers. Non moins pillards que les Ostrogoths, les Gépides, leurs frères et leurs voisins, fondent sur eux « pour s'emparer du butin et des richesses qu'ils rapportent », mais ils sont vaincus.

Sur ces entrefaites, Ostrogotha meurt; sa mort ne change rien aux affaires : Cniva, son successeur, organise deux armées de

(1) Jornandes, évêque de Ravenne, était assez voisin des faits que nous lui empruntons : il paraît avoir écrit en 552. (Voir Fournier de Moujan, *Notice sur Jornandès*, dans la collection Nisard).

pillage, au lieu d'une ; il en envoie une ravager la Mœsie, et à la tête de l'autre, il descend en Thrace (1).

Un peu plus tard, quatre chefs goths passent en Asie Mineure, où ils pillent un grand nombre de villes ; quand ils ont fait leur coup, pliant sous le butin et chargés de dépouilles, ils remontent vers l'Hellespont, font un tour en Thrace, et finalement regagnent leur pays (2).

Tout ceci se passe à la fin du troisième siècle.

Arrive Maximien qui prend les Ostrogoths à sa solde ; satisfaits de cette combinaison qui leur permet de faire honneur à leurs affaires, nos chefs barbares sont fidèles, et vivent en bonne harmonie avec les Romains (3).

Il est à remarquer d'ailleurs que, quand le besoin les pousse, les Goths ne se font pas faute de tomber sur leurs frères ; nous connaissons déjà le cas des Gépides : le glorieux Gébérich, contemporain de Constantin, n'hésite pas à piller et à rançonner les Vandales ; puis, chargé d'un riche butin, il retourne dans le pays d'où il est sorti (4).

Le soin avec lequel Jornandès nous dit à chaque fois que les Goths rentrent dans leurs foyers ne prouve-t-il, pas que, dans sa pensée, ils n'en sortent que contraints et forcés ?

Un siècle plus tard, les Goths envahissent définitivement l'Empire ; même alors, on obtient qu'ils se tiennent tranquilles en leur donnant de quoi vivre, et c'est toujours le manque d'argent qui les met en campagne. « Après qu'ils eurent conclu avec les Romains une paix solide, les Goths voyant que les subsides de l'empereur ne leur suffisaient pas, se mirent à faire du butin sur les nations voisines » (5). Et un peu plus loin : « Le pillage des peuplades environnantes ne rapportant plus assez, les Goths vinrent à manquer de vivres et de vêtements, et ils commencèrent à trouver la paix insupportable » (6).

(1) Jornandès, *Histoire des Goths*, XVI à XVIII.

(2) *Ibid.*, XX.

(3) *Ibid.*, XXI.

(4) *Ibid.*, XXII.

(5) *Ibid.*, l. III.

(6) *Ibid.*, l. VI.

Si nous nous sommes attaché de préférence aux Goths, c'est, d'abord, parce qu'ils sont, de l'aveu de tous, les plus civilisés des Barbares; c'est, ensuite, parce qu'ils ont à leur tête les derniers caravaniers de la ligne reliant le Borysthène à la Scandinavie, des fils d'Odin débarqués d'abord de Suède dans le Samland (1), des rois demi-dieux qu'ils appellent des Ases (2). Mais leur histoire, bien significative, est celle de tous les envahisseurs germanains. Tous font la guerre, se jettent sur l'Empire, et se superposent enfin à des sédentaires qu'ils exploitent, — dans un seul but : équilibrer le budget du vieux clan caravanier que le commerce ne fait plus vivre, et qui est devenu une *trust* de nobles pillards.

Il est clair que, si la steppe se vide pour inonder l'Empire, si la Germanie tout entière est prise de la folie de l'invasion (3), elle ne le doit pas à un excès de population *que rien ne prouve*, et qui, en tout cas, ne peut engendrer par lui-même qu'*un essaimage de petites gens*, plus ou moins analogue à l'émigration chinoise de nos jours; elle le doit à une aristocratie puissante, à la fois organisatrice et directrice, que son travail a, depuis des siècles, tenue éloignée du sol et formée à la guerre! Or, la genèse de cette aristocratie s'explique bien par l'action successive des grands transports et de leur décadence militariste.

2° Si, comme nous le croyons, la Germanie, à la veille des invasions, est encore occupée par des confédérations à moitié commerciales, à moitié guerrières, et si la décadence grandissante du commerce est pour quelque chose dans la projection des Germanains sur l'Empire, le monde germanique doit présenter un double phénomène :

D'abord il est à présumer que la distribution des peuples, même dans le dernier état de la steppe, s'est faite autour de lignes commerciales.

Puis, le signal des invasions a dû partir des régions les plus

(1) Jornandès, II, XVII. IV, V. Le témoignage de Jornandès en ces différents passages est des plus intéressants, une fois que l'on s'est rendu compte qu'il possède bien les faits, tout en n'entendant rien à la chronologie (XX).

(2) *Ibid.*, XIII.

(3) Cette expression est d'un contemporain, Ammien Marcellin.

anciennement et les plus gravement atteintes par la diminution des transports.

La géographie et l'histoire confirment cette double hypothèse.

Sur le premier point, nous remarquons qu'après le grand remaniement de peuples qui se produit en Germanie à la fin du second siècle, *et qui coïncide avec la romanisation des Gaules*, tout le Nord-Ouest de la Germanie est divisé en trois confédérations *orientées vers le Rhin*, lieu de jonction des lignes commerciales de la steppe et de l'Empire.

La confédération des Saxons, qui aboutit au bas Rhin, groupe tous les peuples compris entre Nimègue d'une part, Seeland et Rugen d'autre part.

Plus haut, sur le cours du Rhin, c'est la confédération des Francs; elle a pour axe une ligne qui va de Cologne à l'Elbe au-dessous de Magdebourg. De là, cette ligne peut atteindre l'embouchure de l'Oder à travers le territoire des Langobards (1).

Enfin, plus au Sud, à la trouée de Belfort, qui fut de tout temps une des grandes routes de pénétration en Gaule, se trouvent les Alamans. Si nous leur joignons deux peuples *avec lesquels ils font campagne*, les Suèves et les Burgondes, la carte nous montre la trouée de Belfort et la rive gauche de la Vistule vers son embouchure, reliées par une ligne ininterrompue.

On voudra bien remarquer que cette disposition des peuples germaniques sur le Rhin se produit deux siècles avant les grandes invasions, c'est-à-dire à une époque où la Germanie occidentale ne pouvait pas encore se grouper en vue de franchir la frontière.

Dans l'Est, la grande association commerciale qui avait relié la rive droite de la Vistule, vers son embouchure, au Borysthène sur le Pont-Euxin, paraît dissoute à la fin du premier siècle de notre ère. Au deuxième, ses débris font des poussées sur Rome, en s'unissant aux peuples qui, d'après leur situation, *ont dû*

(1) Remarquons que les Langobards de Tacite, *d'autant plus illustres qu'ils sont moins nombreux*, semblent bien présenter l'un des traits caractéristiques des confréries commerciales (*De Mor. German.*, 40).

leur servir d'intermédiaires quand ils ont noué des relations commerciales avec l'Italie.

Voici d'abord les Vandales et les Sarmates Roxolans établis à l'Est de la Vistule; quand ils ont orienté leurs transports vers Rome, les Quades et les Marcomans ont été leurs correspondants naturels. En 161, ces quatre peuples s'unissent pour envahir la Norique.

Plus au Sud, entre la haute Vistule et le haut Dniester, se trouvent les Bastarnes et certaines peuplades gothiques, occupant la Galicie et la Wollhynie actuelles. Leurs relations commerciales avec Rome sont difficiles; en tout cas, comme pour leurs frères du Nord, elles ne peuvent se nouer que par la vallée de la Morava, c'est-à-dire par l'intermédiaire des Quades et des Marcomans; c'est encore avec ces peuples que cette seconde invasion franchit le Danube en 178, aux environs de Vindobona.

Enfin, la région comprise entre les Karpathes, les marais de Pinsk et la mer d'Azoff, est occupée par la confédération des Goths. C'est par la vallée du Danube que ceux-ci peuvent atteindre l'Italie, et surtout la Grèce avec laquelle ils ont dû garder fort tard des relations commerciales. Nous avons vu tout à l'heure, avec Jornandès, qu'ils ont bien des fois repris leurs vieilles routes de commerce pour descendre sur l'Empire.

Ces trois groupes de peuples qui se divisent la Germanie orientale, ne paraissent-ils pas, eux aussi, représenter le dernier état des voies de transport?

3° Dans notre théorie, avons-nous ajouté, les régions les plus anciennement et les plus gravement atteintes par la décadence commerciale ont dû donner le signal des invasions.

Ces régions sont évidemment représentées par la Germanie orientale.

Or si l'on veut bien relire les pages qui précèdent, et surtout les derniers historiens de l'Empire, on aura vite fait de remarquer qu'effectivement les poussées des deuxième et troisième siècles viennent surtout de la Germanie orientale. Le fait est très net; les tentatives des Germains d'Occident en 235 et en 241 ont relativement peu d'importance.

C'est qu'en réalité, le jour où la civilisation gallo-romaine plaça sur le Rhin, de Mayence à Nimègue, l'aboutissement des voies commerciales qui, par le Rhône et Marseille, desservaient toute la Méditerranée, ce fut le coup de grâce pour l'Orient germanique. Les caravaniers de cette région, qui, depuis des siècles vivaient du monde gréco-romain, tournèrent alors leur puissante organisation contre cette société qui ne les nourrissait plus. Comme les Mahdis soudaniens, ruinés par la suppression de la traite, se sont jetés, il y a quelques années, sur l'Égypte anglaise, les confédérations gothiques se jetèrent sur le pays des villes, entraînant à leur suite ces peuples tributaires qui, depuis des siècles, attendaient tout d'elles!

Arrivé à la fin de cette étude, nous croyons utile de retracer sommairement la route parcourue.

1° *Au moins* pendant le millier d'années qui précède l'ère chrétienne, la région d'entre Don et Volga est occupée par des caravaniers puissamment organisés et pratiquant les longs parcours. Nous l'avons prouvé, pour le dernier siècle de cette période, surtout par les traditions scandinaves sur Asgard, et par le type social d'Odin, originaire de cette région; pour l'époque antérieure, surtout par la prospérité considérable de Gélonos, grande ville d'entrepôt, et par le type social des peuples à Amazones, établies de tout temps à l'est du Don.

2° Ces transporteurs sont en outre, au Sud du Caucase, patrons-exploiteurs de métallurges. Les traditions relatives à Mimer, les conditions de l'établissement des Ases en Scandinavie, la conquête du pays des Chalybes par les Scythes Mèdes, la présence très ancienne des Amazones dans le Pont, les caractères ponto-chaldéens des bronzes que transportent les caravaniers du Nord, nous ont, ici, fourni nos principales preuves.

3° Mais les caravaniers métallurges de Gélonos et d'Asgard ne représenteraient-ils pas uniquement l'aboutissement des lignes d'Asie vers la mer Noire? Non, ils représentent en même temps, et surtout, le point de départ de lignes rayonnant sur l'Occident: ils ont recouvert l'Europe d'associations caravanières, et, en se

superposant à ses roitelets et à leurs peuplades, ont constitué une aristocratie dominatrice, et des pouvoirs publics à forme fédérative.

4° Nous en trouvons la preuve dans les faits de leur histoire en Europe, faits qui se rapportent à quatre périodes.

5° Dans la première, *celle de la grande expansion commerciale des caravaniers* lancés à la recherche de l'étain et encore peu gênés par la concurrence maritime, les bronzes ponto-chaldéens se répandent sur l'Europe, du bas Danube à la haute Loire, de l'Italie à la Scandinavie. En même temps, l'ambre arrive en abondance dans la Méditerranée. A ces arguments archéologiques se joignent des preuves tirées de l'épigraphie, des traditions et des faits sociaux; les commerçants du roi de Ninive qui atteignent la Baltique, le grand collège sacerdotal qui domine les rois du bas Danube (1), l'expansion des Amazones sur la Thrace et l'Illyrie, et des Sigunnes sur l'Europe, le type social des Rasénas inexplicable jusqu'ici, le dieu du commerce et le dieu de la métallurgie « adorés par les rois » depuis la Thrace jusqu'en Germanie et en Gaule, datent évidemment de cette période.

6° A l'époque suivante, *celle où la concurrence des lignes maritimes ruine plus ou moins complètement les transports par terre d'Ouest en Est*, le commerce de la steppe prend, d'une façon générale, la direction Sud-Nord, à partir d'une série d'entrepôts méditerranéens, dont les principaux sont Olbia, Aquilée et Marseille. L'archéologie ne se borne pas à constater l'existence de ces trois lignes, elle nous donne en outre la date de leur apogée; la prépondérance a d'abord appartenu à la ligne qui part d'Olbia (du sixième au second siècle), puis à celle de la haute Italie (pendant les trois siècles suivants), et enfin à celle qui, par le Rhin, aboutit à Marseille.

La décadence des corporations commerciales est, pendant cette période, soulignée par un fait bien caractéristique : nos caravaniers acceptent, comme moyens d'échange, des objets qu'ils n'ont pas fabriqués : les monnaies et les pacotilles grecques, romaines

(1) A noter qu'Hérodote croit ce collège beaucoup plus ancien que le temps de Pythagore.

et gallo-romaines jalonnent leurs routes; les monuments d'origine caucasienne sont très rares. Il est cependant certain que jamais les Méditerranéens n'ont eu en main le commerce de la steppe.

7° *La décadence des grandes lignes de transports amène la transformation plus ou moins complète du travail : les trafics secondaires, puis la razzia prennent une place de plus en plus considérable. C'est bien le tableau que nous offre la Germanie de Tacite, et plus encore la Germanie des siècles suivants. Mais elle nous présente en même temps tout un état social inexplicable en dehors de la théorie caravanrière. C'est en outre l'époque à laquelle Odin et ses Ases, caravaniers métallurges bien reconnaissables, sont défiés par l'aristocratie des steppes : preuve évidente que, même alors, cette aristocratie est encore commerciale.*

8° A la période de la transformation guerrière succède enfin celle de l'expansion guerrière. Les invasions germaniques sont faites par des confédérations commerciales géographiquement reconnaissables; elles commencent d'ailleurs par les pays où la crise commerciale est la plus ancienne et la plus grave: enfin, et surtout, elles sont complètement impossibles à concevoir en dehors de la théorie commerciale, *faute d'aristocratie directrice.*

En quelques pages, nous venons d'indiquer l'influence qu'exerça sur les destinées de l'Occident, le grand commerce de Germanie.

Mais ce n'est là qu'un épisode de l'histoire générale des grands transports par caravanes.

Il serait, croyons-nous, facile de montrer, par exemple, qu'au contact d'autres civilisations, les grands transports ont préparé, dans la steppe asiatique, l'exode des Huns, des Mongols et des Turcs vers l'Occident, et celui des Mandchoux vers l'Orient; dans la steppe syro-arabe, l'expansion des Arabes à l'Est et au Sud de la Méditerranée; dans la steppe saharienne, la domination et l'exploitation du continent noir (1).

On verrait ainsi que, dans toutes les steppes, les grands transports ont créé des aristocraties puissantes de meneurs d'hommes.

(1) Voir à ce sujet de Prévaille, *les Sociétés africaines* (Didot, 1894), p. 35, 304 à 322, 51 à 53, etc.

et les ont projetées, à un moment donné, sur les pays riches, avec des armées de nomades aguerris, relativement disciplinés et fortement encadrés.

Il y a là, croyons-nous, une des grandes lois de l'histoire des invasions, et, par conséquent, une des grandes lois de l'évolution de l'humanité (1).

Ph. CHAMPAULT.

(1) En terminant cette étude, nous croyons à propos de répondre à une objection qui se présentera peut-être à l'esprit de certains lecteurs : Si les Grecs et les Romains ont été, pendant des siècles, en relations avec les caravaniers de la steppe, comment leurs auteurs n'en ont-ils pas parlé d'une façon plus explicite ?

A cette question nous répondrons d'abord par une autre question : Comment les auteurs anciens n'ont-ils rien dit des caravaniers du Sahara, bien plus en relief dans leur milieu, *et dont l'existence, avant et pendant l'époque gréco-romaine, ne peut faire doute pour personne ?* Cependant les colonies grecques d'Égypte et de Cyrénaïque, et les provinces romaines d'Afrique, ont été de longs siècles en contact avec les caravanes ; cependant elles ont bâti des villes en plein Sahara ; cependant quelques auteurs, Hérodote en tête, ont longuement parlé des déserts libyens ! Le silence de l'antiquité est pour le moins aussi inexplicable ici qu'en Europe, *et pourtant il faut absolument l'admettre !*

En réalité, comme nous l'avons déjà dit, les lettrés grecs et romains se sont très peu occupés des Barbares, de ceux du Sud, comme de ceux du Nord ; puis le commerce leur a presque toujours paru peu digne d'attention, *même celui de leur propre pays* ; les témoignages directs au sujet du commerce grec ou du commerce romain sont chose très rare.

A des époques plus rapprochées de nous, Constantinople et les Arabes ont repris le commerce avec la Scandinavie. Pour ces deux époques, les documents font aussi à peu près défaut, et, si les découvertes archéologiques n'étaient pas là, nous en serions réduits aux conjectures.



UNE FAMILLE GRECQUE

DANS UNE PETITE VILLE DE TURQUIE.

III.

LES ORGANISMES SUPERPOSÉS A LA FAMILLE.

Nous avons examiné sous deux faces la vie privée de notre famille (1). Nous avons vu son côté agricole et son côté commerçant. Reste à voir les relations qui existent entre elle et les organismes additionnels qui modifient plus ou moins, dans la plupart des pays, les phénomènes purement familiaux. Parmi ces organismes, trois nous semblent agir puissamment sur nos Grecs de Makri, comme sur tous les autres Grecs de la Péninsule balkanique. Ces trois organismes sont : la *Religion*, les *Pouvoirs publics* et l'*Étranger*. Dans quelle mesure agissent-ils? en quoi ont-ils contribué, ou contribuent-ils encore à pousser dans tel ou tel sens les groupements de la vie privée? C'est ce que nous allons tâcher de déterminer sommairement, grâce aux documents qu'a bien voulu nous communiquer, cette fois encore, notre collaborateur anonyme.

I. — LA RELIGION.

Ce qui frappe dans la religion, à Makri comme en beaucoup d'endroits, c'est la persistance des haines entre musulmans et chrétiens.

(1) Voir les livraisons d'avril et de mai derniers, t. XVII, p. 296 et 421.

Cette haine, généralement, n'existe pas à l'état aigu. A force de vivre ensemble, un *modus vivendi* s'établit toujours; mais la séparation n'en est pas moins profonde et irrémédiable.

En Orient, la race et la religion ne font qu'un. Changer de religion, c'est en même temps changer de race; c'est faire peau neuve de toutes parts; c'est quitter une communauté pour en adopter une autre. Pour les musulmans, l'idée religieuse est la seule qui continue à relier les sujets du Sultan aux populations du Nord de l'Afrique et rehausse encore, aux yeux de ces dernières, le prestige de la Turquie. Pour les Grecs, le mot qui désigne la religion est identique au mot qui désigne la race. Les termes d'orthodoxes et de schismatiques éveillant tout de suite une idée de polémique, on dit plus volontiers : la religion grecque.

Le Turc, cependant assez poli par nature, puisque les traditions guerrières, en n'importe quel pays, sont inséparables d'une certaine courtoisie chevaleresque, se croit tenu de mépriser le chrétien et d'arborer fièrement ce mépris. C'est un péché de dire : « Un infidèle est *mort* ». On dit : « Il a *crevé* ». Un fonctionnaire turc, en 1855, octroyait à un prêtre arménien, dans les termes suivants, l'autorisation d'inhumer un mort : « Permis au prêtre de l'église de Makri de procéder à l'inhumation de l'impure carcasse du nommé Saïdah, damné ce jour même. »

Ces expressions parlementaires, on le conçoit, ne sont usitées que dans les grandes occasions, lorsqu'une circonstance quelconque vient surexciter les passions religieuses. A Makri, les hommes des deux religions s'entendent généralement assez bien. On se contente de vivre séparément, dans les deux quartiers, les uns à droite, les autres à gauche du *Potamos*. Les gros bonnets de la rive droite et ceux de la rive gauche se rencontrent sur terrain neutre. On cause, on fait des affaires, on traite de puissance à puissance, on se fait de mutuelles concessions. Y*** est en bons termes avec les riches Turcs, les *beys* de Makri; mais, au fond du cœur, la haine subsiste. La preuve, c'est que les enfants, encore peu au courant des nécessités pratiques de la vie et soumis exclusivement à l'éducation reçue dans la famille, ne de-

mandent pas mieux que de recommencer, pour leur propre compte, les guerres saintes d'autrefois.

Athanase et Nestor, les deux fils aînés d'Y***, formèrent un jour, avec un certain nombre de leurs amis, le projet d'entrer dans la mosquée, *pour avoir le plaisir d'y casser les lampes*. Ils essayèrent d'abord de s'y introduire par escalade; mais, n'ayant pu y réussir, leur cervelle de petits Grecs leur suggéra un autre procédé. Ils se présentèrent à la femme du *hotza*, ou prêtre turc, et, d'un air bénin, recueilli, demandèrent à voir la barbe de Mahomet (*sic*). N'oublions pas que l'Orient est le pays des légendes. — La femme du *hotza*, naïve et ravie, leur promet cette faveur pour le surlendemain, lorsque son mari serait là. Les garnements reviennent à l'heure dite, toujours bénins et recueillis. Le *hotza*, évidemment naïf, lui aussi, se met en devoir de satisfaire leur pieux désir. Une fois dans la place, les envahisseurs s'en donnent à cœur joie. On grimpe sur le minaret, on contrefait, d'une façon grotesque, l'appel à la prière; on sème des grains de maïs dans l'escalier, pour faire glisser le *hotza*, on casse les lampes, on essaye même de voler la « barbe de Mahomet ». Grand émoi dans le quartier turc. La fureur musulmane se réveille. On allait faire sans doute un mauvais parti aux enfants et à leurs familles quand le maître d'école, homme avisé, se tira d'affaire en châtiant sévèrement les coupables. Les Turcs se contentèrent de cette satisfaction, mais leurs enfants à eux, moins tolérants, se donnèrent la joie d'aller narguer les victimes et de rire de leur déconfiture. On conçoit les sentiments que des événements pareils, répétés par intervalles, peuvent exciter et nourrir dans les âmes. Ce sont là des *leçons de choses*, qui renforcent puissamment les idées reçues par l'éducation.

Les femmes montrent, en matière religieuse, la même ardeur que les enfants. Leur vie plus renfermée, n'exigeant pas ces concessions de chaque instant qui adoucissent le caractère de leurs maris, explique cet excès de zèle. Du reste, chez les Grecs, le travail des femmes est pour beaucoup dans la nourriture des ministres du culte.

Tous les samedis, M^{me} Y*** et ses filles pétrissent un pain spé-

cial, fait de la plus pure farine et confectionné avec plus de soin. Toutes les autres femmes grecques en font autant, et le soir, aux premières vêpres, chacune se rend à l'église, portant son pain enveloppé dans une serviette. Le prêtre, pendant ce temps, a choisi quelques enfants grecs, — les plus instruits de l'école, — et les a chargés de recevoir les pains. Le nom des donateurs est inscrit sur un registre. Quelques pains sont mis à part pour le saint sacrifice. Les autres serviront à la nourriture du prêtre et de sa famille durant la semaine.

Le prêtre grec, — *pappa*, — a encore d'autres ressources. Tous les dimanches, à l'église, on fait passer quatre plateaux, l'un pour les frais généraux de l'église, l'autre pour l'huile sainte, le troisième pour les écoles, et le dernier pour les prêtres. Nestor, second fils d'Y***, avait souvent l'honneur de présenter celui-ci. Un casuel vient s'ajouter au maigre produit de la quête. Chaque baptême, enterrement ou mariage, rapporte un léger droit de 2 francs. Les deux chantres reçoivent également 1 franc chacun, ainsi que le sacristain, ou *candélaptès*. Ce dernier, avant la récente introduction des cloches, allait réveiller les fidèles à domicile, en frappant aux portes avec un marteau.

Tous les premiers du mois, le prêtre va asperger les maisons d'eau bénite. Chaque mère de famille, au retour, jette *deux sous* dans « l'urne du Jourdain ». Les habitants sortent sur le seuil et s'inclinent devant la bénédiction.

Y*** a récemment perdu un fils. Le troisième jour après la mort, sa femme et ses filles ont confectionné un plat spécial, sorte de blé cuit sucré, met très délicat, paraît-il, et l'ont offert au prêtre. Même cérémonie pour le huitième jour, pour le trentième, pour l'anniversaire et pour le troisième anniversaire. Ces douceurs varient l'ordinaire du ministre du culte. Toutes les fois qu'un *pappa* nouveau arrive à Makri, les habitants lui offrent une maison, ce qui n'est pas difficile, vu la désertion de la ville au profit de Dédé-Agatch. Enfin l'église possède quelques oliviers, et son patrimoine comprend des boutiques de Constantinople, louées à son profit.

Le prêtre, étant donnée la sobriété naturelle de la race, a

donc, lui et son vicaire, de quoi vivre confortablement. Son existence est simple et tranquille. N'oublions pas qu'il est père de famille tout comme un autre, et que le soin de son ménage, analogue à celui des autres Grecs, absorbe une part de ses soins. Le dimanche, au sortir de la messe, il visite ses ouailles, qui le reçoivent avec plaisir. Au point de vue moral, son influence semble à peu près nulle. On ne le consulte pas ; il n'est pas directeur de conscience. Les égards qu'on a pour lui se bornent à ces pratiques traditionnelles que nous énumérons plus haut, et dont certaines, comme l'aspersion des maisons, ont probablement leur origine dans les rités de la *cité antique* . Ami du repos, le prêtre grec n'aime pas à contredire ses paroissiens, et ceux-ci, en retour, ne font aucune difficulté de se montrer pratiquants, puisque la pratique est commode. L'usure et le faux témoignage, leurs péchés mignons, ne les embarrassent guère. Ils savent que leur pasteur ne les excommuniera pas pour si peu. A ce prix la bonne intelligence se maintient, et les paroissiens, en toute occasion, s'efforcent de rendre service à leur église. Les cérémonies leur plaisent d'ailleurs. Quoique ne cultivant guère, ils sont les premiers à faire des litanies et à promener processionnellement les saintes images lorsque la pluie fait défaut.

Y*** a été *épitrope*. Makri en compte deux ou trois. C'est une fonction assez analogue à celle de fabricien, mais plus importante, à cause de l'autonomie laissée au clergé grec par le gouvernement turc. Comme épitrope, Y*** s'occupait des fournitures de cierges, faisait la quête, avisait aux moyens de faire rentrer les droits d'église en retard. C'était lui qui, lorsque l'évêque passait à Makri, s'occupait de lui préparer un logement convenable et lui remettait le *droit de couronne* (1 franc par an) que chaque Grec marié paye à l'évêque. C'est encore lui qui conduisait celui-ci à l'école, lorsqu'il venait l'inspecter, car les évêques, malgré de récentes tentatives des autorités ottomanes pour imiter le régime scolaire des Occidentaux, ont encore la haute main sur les écoles grecques, qui sont entretenues d'ailleurs, moitié aux frais du clergé, moitié à ceux de ces *riches bienfaiteurs*, souvent établis à l'étranger, dont nous avons parlé dans notre der-

nier article. L'assistance publique, à Makri, est également à la charge du clergé, et des cellules pour les aveugles existent dans les dépendances mêmes de l'église.

Makri fut jadis un archevêché. La ville dépend aujourd'hui du siège épiscopal de Ghimulzina, — ville importante au Nord-Ouest de Makri. — Outre ses fonctions épiscopales, l'évêque exerce, de temps immémorial, certains privilèges assez précieux. C'est lui qui juge, non seulement les causes matrimoniales, mais même les affaires de succession entre Grecs. La succession a, en Orient, une sorte de caractère sacré. Aussi les procès qui s'y rapportent vont-ils devant la juridiction religieuse, évêque pour les Grecs, cadi pour les Turcs. Les Grecs que ne satisfait pas la sentence de l'évêque peuvent en appeler au cadi. Enfin l'évêque est membre de droit du conseil de département (*liva*) ou d'arrondissement (*kasa*). Si l'arrondissement ne comprend aucun siège épiscopal, un prêtre, représentant l'évêque, siège toujours au conseil.

Patriarche, évêques et prêtres représentent, aux yeux des Turcs, les *autorités naturelles* du peuple grec. De là des honneurs et des privilèges. Le prêtre grec n'est pas dispensé seulement du service, mais encore de la taxe que paye tout chrétien pour racheter cette exemption. Les legs aux monastères sont reconnus par le gouvernement. La force armée turque est tenue de faire exécuter les décisions des tribunaux ecclésiastiques grecs. Les moines du mont Athos, — on aperçoit ce dernier de Makri, — ont toujours été respectés, et, comme les règlements monastiques défendent aux femmes d'entrer dans la presqu'île, les Turcs qui y pénétrèrent ont soin de laisser les leurs en dehors des limites sacrées. Lors de la dernière guerre contre la Russie, les autorités ottomanes voulurent, malgré l'usage et la loi, recruter des soldats grecs à Makri. Un nommé Michel, beau-frère de M^{me} Y***, était alors *pappa*. A la tête de la population, il résista aux ordres officiels. Le *mudir*, intimidé, essaya de parlementer et d'agir sur la population par l'*intermédiaire de Michel*. Celui-ci ne céda pas. Le *mudir* n'osa passer outre. La rébellion lui semblait toute naturelle du moment qu'elle était conduite par le prêtre. Aucun

ordre nouveau n'arriva d'ailleurs de Constantinople, et les choses en restèrent là.

Mais cette intervention du clergé dans les affaires temporelles n'augmente pas sensiblement sa puissance. Les laïques, en vertu de leur aptitude aux affaires, ont le talent d'attirer à eux l'autorité. Le rôle joué par les épitropes autour du prêtre est joué par la *démogérontie* autour de l'évêque, comme par le *conseil ethnique* autour du patriarche de Constantinople. Y***, comme épitrope, était fort puissant à Makri. Loin d'accepter humblement les décisions de son pasteur, il réglait souvent les choses par sa propre initiative, sans consulter le prêtre. Ce phénomène se retrouve, paraît-il, du haut en bas de l'échelle ecclésiastique. Partout un conseil de notables laïques tient, plus ou moins à l'amiable, les rênes de l'administration religieuse.

L'Église n'en reste pas moins un organisme très important. C'est le seul que les Grecs vaincus aient conservé après la conquête turque. C'est lui seul qui les a maintenus, groupés en corps de nation, depuis Mahomet II jusqu'à nos jours. Attaqués par des guerriers issus de pasteurs qui, à leur passage en Asie Mineure, avaient emprunté aux Arabes leur puissante et fanatique organisation religieuse, les Grecs n'étaient pas, aux yeux des Turcs, des gens *d'une autre race*, mais des gens *d'une autre religion*. C'étaient des infidèles, des fils de chien, des *giaours*. C'est par le côté religieux que les Ottomans envisageaient instinctivement toute société, et ces sociétés, attaquées ou tout au moins outragées dans leur religion, entraînaient forcément dans cette manière de voir que leur imposait le vainqueur. De là l'importance attachée par les Turcs aux ministres du culte chrétien, et ce caractère officiel qui leur a été toujours reconnu. La race vaincue n'a jamais été pour les sultans qu'une vaste *communauté religieuse, extérieure à la grande communauté musulmane*, et qui, bien que vaincue, conservait ses *chefs naturels*.

Les Grecs, de leur côté, se serrèrent naturellement autour de leurs pasteurs. Groupés dans des villes, ils restèrent fidèles à leur culte, tandis que beaucoup de campagnards bulgares et de montagnards albanais, dépourvus de cette force de résistance que

donne l'agglomération, et plus immédiatement soumis à l'exploitation arbitraire du Turc, embrassaient graduellement l'islamisme (1). Les renégats, comme on l'a fait remarquer, ont été rares parmi les Grecs. Passer à l'Islam, c'était risquer de se faire lapider par ses parents et concitoyens. L'église, le clocher, les saintes images, le *pappa* devenaient, au milieu de l'invasion ottomane, les grandes et seules forces de la cité. Il y allait de l'amour-propre national à rester chrétien. Il fallait opposer formules à formules, cérémonies à cérémonies, traditions méticuleuses à traditions méticuleuses. La haute culture intellectuelle disparaissant dans la tourmente avec le Bas-Empire, la manie des innovations doctrinales s'en allait également. Demi-ignorant, demi-instruit, le clergé grec s'attachait dès lors avec ferveur à la lettre des Écritures et des règlements en vigueur sous les empereurs de Byzance. Ceci explique, croyons-nous, de concert avec les tendances patriarcales et traditionnelles communes à tout l'Orient, ce caractère archaïque et formaliste qui caractérise le culte grec. La lettre, scrupuleusement honorée, y règne plus que l'esprit.

La religion, en définitive, a été pour la race grecque *un élément de résistance, une protection*, à l'abri de laquelle la vie privée a pu se maintenir telle quelle et le commerce se développer tranquillement. Mais ce rôle protecteur n'a pu être joué par le clergé que parce que le gouvernement turc, par son essence, se prêtait à un pareil dualisme et, malgré certaines violences intermittentes, favorisait la résistance de cet élément extérieur à lui.

II. — LE GOUVERNEMENT TURC.

Qu'est donc le gouvernement en Turquie, ou plutôt, pour rester fidèle à notre méthode, sous quel jour apparaît le gouvernement lorsqu'on se place à Makri?

(1) Tout en conservant beaucoup de pratiques chrétiennes.

Le fait dominant, c'est que Makri, en temps ordinaire, s'aperçoit à peine de l'existence du gouvernement turc.

La ville forme un *nahieh* (commune) administré par un *mudir* (1). Le *mudir* est une sorte de fonctionnaire passif. Chargé d'assurer la sécurité, il a sous lui trois ou quatre gendarmes et une douzaine de soldats. Les gendarmes sont turcs ou grecs, les soldats sont toujours turcs. Le *mudir* ne peut rien sans les *mouktars*, au nombre de huit, quatre pour chaque nationalité. Les Turcs nomment généralement les plus âgés, les Grecs prennent plutôt les plus riches. (On reconnaît les tendances des deux races, l'une plus patriarcale, l'autre commerçante.) Les *mouktars* ne délibèrent pas ensemble. Les quatre Turcs s'occupent des affaires des Turcs, les quatre Grecs des affaires des Grecs. Le *mudir*, actuellement turc, — mais qui peut aussi bien être grec, — confère tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Les *mouktars* grecs, à Makri, sont en pratique indépendants et régendent leur quartier. Y***, cela va sans dire, a été *mouktar*. Comme tel, il avait à répartir, avec ses collègues, l'impôt assez léger payé par les habitants. Il le faisait rentrer ensuite, avec l'aide du *taxildar*, ou percepteur, grec lui aussi, qui servait en outre de teneur de livres et de secrétaire aux *mouktars*. Indépendamment de l'impôt personnel, il existe un octroi pour le blé et les olives. Cet octroi est affermé par un Grec. Enfin chaque Grec paye une taxe annuelle, — 8 francs en moyenne, — comme droit d'exemption du service militaire, service qui n'est exigé que des musulmans (2). Le *taxildar* peut faire emprisonner les contribuables récalcitrants, mais tout se passe en famille. On sait d'ailleurs amadouer les Turcs en votant au besoin des subsides pour leur école ou pour leur mosquée. Les *mouktars*, ainsi que le *démarchos*, sorte d'agent de police soumis à ces derniers, sont élus le dimanche, à des époques indéterminées, sur la place de l'église, lors de la sortie de la messe. Les Grecs se rassemblent alors, causant des intérêts de la *cité*. Veut-on construire une route?

(1) Souvent désigné par les habitants, et nommé par le *vâli* (pacha d'Andrinople).

(2) Les Albanais, quoique musulmans en grande partie, sont aussi exempts du service.

Quelques gros bonnets s'assemblent au café, et, autour d'une table, en traacent le plan. Si la route est exclusivement locale, on s'en tire sans peine. Y*** s'est plusieurs fois de la sorte improvisé ingénieur des ponts et chaussées. On sait *grosso modo* comment il faut s'y prendre. On se cotise, on s'arrange, et la route se fait sans que seulement le gouvernement s'en doute. Si la route est importante, il faut l'approbation du *moutesarif* (préfet) résidant à Dédé-Agatch. Celui-ci envoie alors un ingénieur, payé par le gouvernement, et la route se fait alors par la coopération des communes et de l'autorité supérieure. Même autonomie en matière d'enseignement. Ce sont les pères de famille qui, d'accord avec les bienfaiteurs privés de l'école, élisent les instituteurs.

Il n'existe pas de gardes champêtres communaux. Nous savons pourtant que les pillards ne manquent pas et que, surtout au moment des récoltes, il est urgent de surveiller les vignobles et les vergers. Les propriétaires eux-mêmes savent parfois s'employer à cette besogne, mais, en temps ordinaire, ils se contentent de s'associer entre voisins, et de choisir des *garde-vignes* ou des *garde-oliviers*. Ce sont, en général, des Albanais, descendus de leurs montagnes, et portés, comme les Corses, à des métiers qui flattent à la fois l'instinct belliqueux et l'amour de l'inaction. On les voit, fusil sur l'épaule, pistolets et couteaux à la ceinture, vêtus d'une sorte de casaque à brandebourgs, errer parmi les oliviers et les vignes, prêts à faire un mauvais parti aux maraudeurs. Quelquefois ils les tuent ou les blessent; le plus souvent ils les arrêtent et les conduisent au *mudir*, qui les emprisonne. Les dégâts commis par des enfants ou des animaux sont poursuivis par le *démarchos*. Y***, avec d'autres propriétaires, possède un garde, assez peu payé. On va dans les champs lui porter à manger; on lui donne du tabac, quelques douceurs, et il est content. Toute l'autorité du garde découle donc du propriétaire et non des pouvoirs publics. Le garde est d'ailleurs nomade. Ses fonctions sont naturellement intermittentes, puisque c'est seulement à l'époque de la maturité des fruits qu'on a intérêt à faire garder ses champs.

Un trait nous fera mieux comprendre l'indépendance relative

dont on jouit à Makri. Le gouvernement ture, sous l'influence de l'Occident, voulut, il y a quelques années, créer des banques agricoles, et, pour les fonder, institua un nouvel impôt. Makri devait en payer sa quote-part. La ville, soit qu'elle se souciât peu des progrès de l'agriculture, soit plutôt que les banques projetées dérangent les prêteurs dans leurs petites affaires, refusa net de payer. Y*** était alors mouktar, et, en cette qualité, devait signer les feuilles d'impôt. En cas de non-paiement, il était responsable. Y*** signa tout ce qu'on voulut, mais, au moment de payer, il fit exactement comme la ville. Les autorités turques auraient pu sévir. Elles ne sévirent pas. Y*** s'y attendait sans doute, sans quoi il ne se serait pas embarqué dans une aussi téméraire entreprise. Quoi qu'il en soit, l'impôt, pour Makri, demeura non avenu, et l'incident n'empêcha pas Y*** d'être très bien, dans la suite, avec le moutesarif de Dédé-Agatch.

Un autre trait montre combien est puissante et vague à la fois l'autorité d'un *mouktar*. Lorsqu'il remplissait cette charge, Y*** avait un parent qui donnait des signes évidents de prodigalité. Ayant appris que ce parent cherchait à vendre son patrimoine, il opposa purement et simplement son *veto*. Sans procès, sans intervention d'aucune autre autorité supérieure, il déclara que la vente ne se ferait pas, et la vente ne se fit pas. Sans doute il réunissait, dans cet acte, l'autorité du chef de famille à celle de mouktar, mais la hardiesse et l'efficacité de cette interdiction n'en sont pas moins caractéristiques. Nul ne trouva la défense étonnante, et, grâce à cet « homestead » d'un nouveau genre, le prodigue put arriver sans encombre à la fin de ses jours.

Cette autonomie de notre petite commune nous fait comprendre comment, au dix-septième siècle, beaucoup de Grecs, riverains de l'Archipel, préféraient la domination turque à la domination vénitienne. Celle-ci était plus tracassière que celle-là.

Le gouvernement ture n'a rien de vénitien à Makri. Il se fait sentir pourtant quelquefois, et son intervention, dans ces cas-là, a généralement quelque chose de fâcheux, de déprimant, de maladroit. C'est ainsi que l'élevage du porc est interdit hors des demeures, cet animal étant déclaré impur par le Koran. De

même, si les collines voisines de Makri sont en grande partie déboisées, et si les pluies, devenue torrentielles, emportent la terre végétale, c'est encore l'imprévoyance du gouvernement qu'il en faut accuser. Les grands propriétaires ruraux manquent parmi les Grecs, et il est dès lors indispensable que les forêts soient sous la tutelle de la Province ou de l'État. Les transports par mer seraient plus florissants si le gouvernement, même dans le cas d'un cabotage sur des côtes exclusivement turques, ne prélevait un droit de 8 pour 100 *ad valorem* sur les marchandises transportées. Aucune distinction n'est faite entre les produits nationaux simplement portés d'un point de la côte à un autre et les importations étrangères. L'existence de ce droit paralyse en partie le petit commerce maritime de Makri et force Y***, en particulier, à faire opérer la plupart de ses transports par voie de terre, ce qui est plus onéreux et parfois plus long, à cause du relief de la côte. Pendant ce temps, des barques et des tartanes, qui ne demanderaient pas mieux que de prendre la mer, dorment paresseusement dans le port.

Les travaux publics sont en enfance chez les Turcs. A l'inverse des Romains, ils ont horreur de la bâtisse, en quoi se révèle clairement leur passé nomade et pastoral. Un de leurs sujets d'admiration, en arrivant dans le pays, était la quantité de routes et de puits qu'ils y trouvaient, et cette particularité, à elle seule, leur inspirait une profonde considération pour le peuple grec. Depuis Mahomet II, loin de construire de nouvelles routes, les Ottomans en ont laissé s'effondrer ou s'effacer un bon nombre. De même pour les quais des villes maritimes. On sait qu'une bonne partie de l'impôt reste aux mains qui le perçoivent. Sur le surplus, le Sultan se fait la part du lion. La partie du budget affectée aux travaux publics est d'abord réclamée par les mosquées à réparer, puis par les écoles musulmanes, puis par les demeures des *imans*. On voit ce qui peut rester pour les autres travaux d'utilité publique, et l'on comprend l'irritation qu'éprouvent les habitants des villes maritimes, comme Makri, en voyant se dissiper si inutilement pour eux les sommes qu'ils versent au Trésor.

Au moins, la sécurité sera-t-elle maintenue? — Les exploits retentissants de certains brigands viennent nous apprendre de temps en temps qu'il n'en est rien. En premier lieu, l'usage d'armes perfectionnées est interdit aux Grecs. Soldat de race, le Turc entend garder le monopole de son métier. A part quelques gendarmes municipaux, tout ce qui porte les armes en Turquie doit être musulman. En ce qui concerne les brigands, les autorités ne connaissent pas de milieu entre deux systèmes : ou bien fermer les yeux, ou bien réprimer avec rigueur, mais brutalement et en frappant au hasard innocents ou coupables. « Mon padischah, disait à Amurat IV un de ses fidèles guerriers, le seul remède contre les abus, c'est le sabre. » Amurat et bien d'autres n'ont que trop fidèlement suivi ce conseil. Chateaubriand mentionne, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, une de ces exécutions sommaires. Les pachas d'alors n'étaient pas embarrassés. Leur signalait-on une bande de brigands sur une montagne, aux environs d'un village? Ils faisaient cerner le tout par un cordon de troupes qui, se resserrant sans laisser rien échapper, massacraient consciencieusement tous les brigands de la montagne et, pour plus de sûreté, tous les habitants du village. Après cela on en avait pour vingt-cinq ans. Sans doute les mœurs ont progressé depuis, et Makri ne nous offre point un pareil spectacle. Toutefois, il reste quelque chose des anciens procédés. Une famille tranquille est exposée, à brûle-pourpoint, à voir une troupe de soldats se ruer dans la maison et la fouiller de fond en comble, pour y chercher les brigands qui n'y sont pas... ou qui n'y sont plus. C'est l'accident qui arriva à Théophile, le frère d'Y***. Un brigand avait passé chez lui, disait-on. Le fait n'avait rien d'impossible. Comme en Calabre ou en Corse, les bandits aiment à s'inviter chez les honnêtes gens, qui n'ont garde de refuser cet honneur. Quoi qu'il en soit, sa maison fut, quelques jours après, le théâtre d'une descente armée et de perquisitions menaçantes. Théophile protesta, plaida, et, — signe des temps, — gagna sa cause. Un sous-officier fut destitué pour lui donner satisfaction.

La famille grecque est donc obligée de compter avec le brigandage, et nous avons vu comment celui-ci avait occasionné,

à un moment, une perturbation profonde dans le commerce d'Y***. Il est des époques où les routes sont fort peu sûres et où, bon gré mal gré, même au prix de longs détours, les voyageurs prennent la route de mer. Aussi les Grecs font-ils de temps en temps quelques efforts pour se débarrasser du brigandage. Le mudir, avons-nous dit, peut être grec aussi bien que ture. Les mudirs grecs profitent de leur passage au pouvoir pour agir, sinon avec plus d'énergie, du moins avec plus d'habileté et d'esprit de suite. Un certain Zaphyrios, il y a quelques années, devint mudir de Makri. Homme avisé et instruit, il n'ignorait pas que des Bulgares des environs servaient de recéleurs aux brigands. Zaphyrios s'arrangea pour bien les connaître et les manda chez lui un à un, les menaçant de mort s'ils continuaient à prêter leur concours au brigandage. « Mais si les brigands viennent chez nous et nous demandent à dîner? » dirent les recéleurs. Zaphyrios avait, comme l'on dit, le *senti-ment de la situation*. « Si les brigands viennent chez vous, répondit-il, donnez leur à dîner; seulement, après qu'ils seront partis, venez immédiatement me le dire. Sinon, vous paierez pour eux ». La menace eut son effet, et sans qu'aucun Bulgare fût molesté par la justice, le brigandage cessa pendant tout le temps que Zaphyrios fut mudir, c'est-à-dire pendant trois ans.

Le Grec cherche en effet, grâce à la décadence de la Turquie et à l'appui des puissances étrangères, à se glisser dans les fonctions publiques, où son activité répond mieux aux besoins nouveaux que l'apathie et l'indolence du fonctionnaire ottoman. L'œuvre est difficile sans doute. L'immense majorité des fonctions publiques est toujours réservée aux purs Osmanlis; mais le Grec, comme on l'a vu, fait déjà brèche sur certains points.

L'organisation de conseils administratifs mixtes et de tribunaux mixtes, décrétée par le Sultan sous l'influence des derniers événements politiques, permet aux Grecs de reprendre une certaine influence dans le gouvernement du pays.

La commune de Makri, par exception, ne fait point partie d'un *kasa* (arrondissement administré par un *caïmacan*) et dépend immédiatement du *tiva* (département) dont le siège est à

Dédé-Agatch. Là, se trouve un *moutesarif*, ayant la dignité de pacha et entouré d'un conseil mixte. Ce conseil se compose de dix membres : quatre membres de droit : le moutesarif (nommé par le Sultan), son secrétaire, le cadî et l'archevêque grec ; six membres élus, dont trois Turcs et trois Grecs. Cela fait six Turcs contre quatre Grecs, mais l'on comprend aisément quel avantage il y a à avoir ainsi un pied dans la place (1).

Y***, en sa qualité de riche négociant, devait attirer les suffrages des électeurs. Effectivement, il est conseiller du *liva* pour la circonscription de Dédé-Agatch. Dans le conseil, il plaide éloquemment la cause de ses administrés. Il tâche d'obtenir des réductions d'impôts, le tout en douceur, bien entendu, car un Grec agit plutôt par câlinerie et par ruse que par des réclamations violentes. La minorité du conseil n'est pas la représentation d'un parti opprimé, qui proteste, tempête et se drape dans une noble attitude. C'est une minorité adroite et intrigante, donnant pour obtenir, votant avec empressement des subsides pour les mosquées afin d'arracher un dégrèvement qui vaudra le triple ou le double de ces subsides. Y*** fait également sa cour aux *beys*, ou riches Turcs descendants des anciens chefs militaires, et, comme tels, balançant l'autorité des magistrats locaux par leur crédit auprès du sultan. Y*** et ses amis, par ce procédé, en profitant des relations d'un certain Osman-Bey avec le vizir, ont obtenu la destitution de fonctionnaires gênants et l'allégement de certaines charges qui pesaient sur Makri. Même habileté pour user des tribunaux mixtes. Le tribunal de Dédé-Agatch comprend cinq juges : un président, turc ou grec, nommé par le Sultan, quatre assesseurs, deux Turcs et deux Grecs, nommés par le moutesarif. Y*** a été juge, mais pendant peu de temps. Il avait ambitionné cette fonction pour remettre en liberté un de ses amis, emprisonné pour un escamotage peu délicat. Y*** se glissa adroitement, par l'intermédiaire d'un ami, dans les bonnes grâces du moutesarif. fit agir des gens influents, gardant d'ailleurs, en ce qui le concernait, une attitude

(1) Si le moutesarif est Grec, ce qui arrive, il y a égalité.

grave et digne, feignant au premier abord de refuser l'honneur qu'on lui offrait, et l'acceptant de l'air d'un homme qui se résigne. Une fois juge, Y*** s'arrangea bien vite pour faire déclarer innocent l'ami qui l'intéressait, et donna ensuite sa démission, car il se souciait peu du métier. Eût-on mieux fait au temps des *Guépes* d'Aristophane?

On a vu, dans un article de M. Demolins (1), une analyse plus complète du gouvernement ture. Nous n'avons pas d'ailleurs à la faire ici. Nos observations, relatives à Makri, aboutissent à ces trois conclusions : 1° que les Grecs de Makri font à peu près toutes leurs affaires sans l'intervention des Turcs; 2° que cette intervention, dans les rares cas où elle se produit, est plutôt fâcheuse qu'utile; 3° que les Grecs de Makri commencent à mettre la main sur les fonctions publiques, autrefois plus jalousement réservées aux Turcs. Pourquoi cette évolution? pourquoi ce recul, cette timidité, cette tolérance croissante de la part des Turcs et ce regain d'activité chez les Grecs? L'un et l'autre phénomène, en ce qu'il a de récent, va s'expliquer par l'*influence étrangère*, qu'il nous reste à examiner maintenant.

III. — L'INFLUENCE ÉTRANGÈRE.

Nous avons montré, dans l'article précédent, comment le commerce développe, dans une certaine mesure, l'émigration. Les émigrants retournent assez souvent au pays natal. Ceux qui se fixent à l'étranger demeurent en relation, par correspondance, ou même par association, avec le reste de leur famille. Ce phénomène, qui a plus ou moins existé dans tous les temps, suffit à expliquer comment le Grec est beaucoup plus ouvert aux nouveautés et mieux informé de ce qui se fait ailleurs que ses voisins Turcs ou Bulgares. Il y a là une influence *constante* de l'étranger. Mais nous voulons parler ici d'une influence plus active et plus récente, de celle qu'ont favorisée le développement des moyens

(1) *Le type sud-slave et la domination turque*, par M. Demolins (livraison de janvier 1894).

de transport et, par suite, la présence d'étrangers plus nombreux sur le territoire ottoman ainsi que les retours plus fréquents de Grecs *occidentalisés* dans leur pays d'origine.

Nous avons parlé de ces ingénieurs français et allemands, envoyés pour explorer la côte, et si traitreusement reçus par les aubergistes de Makri. L'arrivée de ces hommes allait déterminer la plus grande révolution sociale qui se soit produite dans le pays depuis bien longtemps. Bientôt après leur exploration, en 1874, une ligne de chemin de fer reliait Constantinople à Dédé-Agatch, et, au moment où nous écrivons ces lignes, une nouvelle ligne est en train de se construire, reliant Dédé-Agatch à Salonique. Le tracé de cette dernière ligne, pour des raisons stratégiques, s'éloigne de la côte et passe assez au nord de Makri.

Rien ne peut peindre, — nous dit notre collaborateur, — la stupéfaction d'un certain Bulgare makrien lorsque, du haut d'une colline, il aperçut ce noir convoi traversant la plaine, cette voiture « qui marchait sans bœufs ». Le pauvre homme épouvanté fit un grand signe de croix. Y***, nous le savons, fut plus pratique. De ce jour date son existence en partie double, à Makri et à Dédé-Agatch, et le transfert de son principal magasin dans cette dernière localité.

Dédé-Agatch, ville créée par le chemin de fer, se ressent naturellement, beaucoup plus que Makri, de l'influence étrangère. L'aspect du port, le percement des rues, les boutiques, les habits, tout y rappelle l'Occident. On y trouve des Allemands, des Autrichiens, quelques Français et plusieurs représentants de cette race hybride, mi-grecque, mi-italienne, mâtinée parfois d'Arabe, qu'on appelle les Levantins. Le chemin de fer appartient à une compagnie européenne internationale (1). C'est encore aux mains des étrangers que se trouve le grand commerce maritime. Le blé qui s'entasse sur les quais de Dédé-Agatch est chargé par des vaisseaux anglais ou allemands.

L'étranger a donc renouvelé les transports; mais le Grec, qui n'a pris aucune part à ce renouvellement, n'en montre pas

(1) Anglo-franco-allemande.

moins une singulière aptitude à *en profiter*. Beaucoup d'employés du chemin de fer sont Grecs. Les petits armateurs de Makri, voyant la marine à voiles atteinte en partie par la concurrence de la vapeur, se sont mis à faire construire, en divers chantiers de l'Europe, des steamers pas trop grands, mais légers, et qui leur suffisent pour rivaliser avec les compagnies occidentales dont l'exemple les a inspirés. Leurs navires ont même l'avantage de pouvoir débarquer les voyageurs par de gros temps, lorsque les vaisseaux anglais ou allemands ne l'osent pas. Par exemple, c'est la question des prix qui est embrouillée avec eux ! Ces prix montent ou baissent constamment, suivant l'affluence ou la disette des passagers. Le marchandage a d'ailleurs sa place à bord du bateau comme dans la boutique. Sur le quai, avant le départ, le capitaine crie un prix quelconque, assez modique, et invite les passagers à vouloir bien entrer. Il leur promet « qu'on s'arrangera toujours ». Puis, une fois en mer, on tâche de tirer le plus possible du voyageur. L'essentiel était d'embarquer.

On a vu, dans notre premier article, que Makri comptait six cafés grecs. Ces cafés, qui sont en même temps des débits de liqueurs fortes, n'existaient pas il y a peu de temps. Le Koran, là encore, jouait son rôle d'« empêcheur ». Maintenant, la consigne est définitivement forcée. La fréquence des rapports avec l'Occident a fini par triompher des résistances traditionnelles. Des liqueurs, arrivant de Trieste et de Marseille, viennent abreuver les Makriens. Ce n'est pas d'ailleurs le plus beau côté de la civilisation ; mais nos Grecs, naturellement sobres, ne connaissent pas encore les excès dont l'alcool est la source en d'autres pays.

C'est l'influence étrangère qui pousse également le gouvernement ture à créer des banques agricoles. Ici, cette influence se retourne directement contre le Grec, à qui on menace d'enlever sa clientèle de débiteurs consciencieux et naïfs. Le Grec voit donc d'un mauvais œil cette institution ; mais, ne pouvant l'empêcher, il s'efforce, suivant son habitude, de perdre le moins possible à cette évolution. Pour cela, il se glisse dans les

banques agricoles, et, une fois dans la place, tâche de regagner, par divers artifices, ce que la limitation du taux de l'intérêt lui fait perdre sur ses bénéfices antérieurs. L'imperfection et le relâchement du contrôle favorisent dans une assez large mesure cette revanche du naturel qui, en dépit de formes désormais plus paperassières et plus correctes, revient parfois au galop.

Quant à l'agriculture elle-même, l'accroissement du produit de la dîme, depuis 1852, semble indiquer certains progrès. Notre premier article en a montré une cause dans le travail patient, quoique primitif, du Bulgare; mais il est clair que cette cause n'est pas la seule, et que la navigation à vapeur, favorisant l'exportation des grains, a dû pousser à une culture un peu plus intense. La famille Y*** éprouve elle-même les heureux effets de ce phénomène. Les abricots de son jardin peuvent désormais s'expédier à Constantinople par le chemin de fer de Dédé-Agatch, œuvre de l'industrie étrangère. La vente en est plus fructueuse et plus assurée.

Mais le Grec profite peu par lui-même des encouragements donnés à l'agriculture. Quelques-uns, — un seul à Makri, — se sont mis à l'œuvre et à la charrue, mais surtout par une arrière-pensée commerciale; mais beaucoup s'arrêtent à moitié chemin. Un neveu d'Y***, nommé Lambros, a étudié en France dans un institut agronomique, mais, aujourd'hui, revenu à Makri, il ne cherche qu'à se faire nommer..... *inspecteur d'agriculture*. La profession lui semble plus commode, et il est en train de faire la cour aux pachas et à d'autres personnages influents pour décrocher cette place. D'autres, plus entreprenants, ont fait venir par chemin de fer des machines agricoles, mais elles se sont détraquées et on n'a jamais su les réparer.

Une mésaventure analogue est arrivée à un Grec de Makri, d'abord ami de Y***, et maintenant brouillé avec ce dernier. Le rapide peuplement de Dédé-Agatch avait fait naître, chez ce Grec, l'idée de construire en cette ville un moulin à vapeur. Y***, trouvant l'idée bonne, s'associa avec son auteur. Mais l'industrie, nous l'avons vu, n'est pas précisément le fait des Grecs. Certes

un moulin à vapeur, création déjà désirable et possible à Makri, l'était encore plus à Dédé-Agatch, ville plus populeuse et en communication plus directe avec l'étranger. Des machines furent donc commandées à Paris (ou à Vienne?) mais, avant l'achèvement du moulin, Y*** se brouilla avec son associé et se retira. Les machines n'en furent pas moins mises en place, mais, pour une cause ou pour une autre, elles ne marchèrent pas. La farine consommée à Dédé-Agatch continue donc à être procurée à cette ville par les douze petits moulins à eau de Makri.

Faudrait-il s'étonner si, avant peu de temps, l'on apprenait qu'une minoterie plus sérieuse a été fondée à Dédé-Agatch..... par quelque étranger?

Le Grec profite donc, *autant qu'il peut*, des éléments nouveaux de succès apportés par les nations étrangères. Seulement, sur ce terrain comme sur d'autres, il est victime de sa spécialisation. Il ne devient ni meilleur agriculteur, ni meilleur industriel. Pour perfectionner une qualité, la première condition est de l'avoir. C'est donc surtout le commerce qui profite des leçons de l'Occident.

Mais ce coup de fouet donné aux aptitudes commerciales du Grec a suffi pour modifier, par contre-coup, un certain nombre d'habitudes de sa vie privée. Le *mode d'existence* a vivement subi, depuis vingt ou trente ans, l'attraction des mœurs étrangères. Vers 1874, les Grecs de Makri ont transformé leur habillement. Ils ont revêtu nos vestes, jaquettes, pantalons, tandis que la plupart des Turcs (1) et des Bulgares, dans la localité, restaient fidèles aux vieux costumes. Seulement, presque tous ont gardé le *fez*. La tête est chose sacrée en Orient, et, par ricochet, la coiffure l'est aussi. Tel riche négociant grec, aujourd'hui, porte encore le *fez* en pleine Bourse de Marseille. Pourtant le chapeau de soie fait sa petite trouée, destinée sans doute à s'élargir.

Les femmes, de leur côté, ont plus ou moins révolutionné leur toilette. Les modes de Paris font le sujet des conversations et des

(1) Les Turcs fonctionnaires ont également pris l'habit européen. Dans d'autres villes que Makri, d'ailleurs, la présence des étrangers a exercé une bien plus puissante influence.

préoccupations féminines. Beaucoup de Grecques, abandonnant le *bouston*, commencent à s'emprisonner dans le corset. Pour ménager la transition, on prend assez souvent un moyen terme. Le corset est réservé pour les grands jours, pour les « sorties », et l'on s'en tient, pour l'intérieur, à la liberté antique. Avec les modes de Paris arrivent les danses françaises ou francisées, polka, mazurka, etc., naguère inconnues, bien que la Pologne, à vol d'oiseau, soit plus rapprochée que la France.

Nombre de maisons anciennes, depuis 1874, ont été démolies par leurs propriétaires, et remplacées par des bâtisses plus confortables où l'on a ménagé un « salon ». Des fenêtres, qui n'avaient que des treillages, ont reçu des vitres. Makri tâche de s'élever d'un échelon dans l'*urbanité*. Il y a trois ans. Nestor, le second fils d'Y***, revint de France passer quelque temps avec sa famille. Il revit la cour de la maison, communiquant, par une porte toujours ouverte, avec la cour de la maison voisine, laquelle communiquait elle-même avec d'autres cours. Comme à l'ordinaire, des gens passaient et repassaient librement. Des commères, bavardes et sans gêne, faisaient de cette succession de cours leur domaine et ne songeaient pas qu'on pût les en bannir. Agacé de ce va-et-vient et de ce tapage, Nestor fit un coup de maître ; il obtint de sa famille que la porte serait condamnée. Après quelques hésitations, la mesure fut mise à exécution, et la tranquillité revint dans la cour. Seulement, les Makriens ont dû trouver les Y*** bien fiers.

Les mœurs de l'Occident tendent même à altérer les coutumes matrimoniales, ou, plus exactement, les dispositions de biens qu'entraîne le mariage. L'usage de donner un immeuble aux filles, ou du moins à la fille aînée, fait place, sur certains points, à celui de donner une dot en espèces. C'est ce que l'on projette de faire dans la famille Y***, pour le mariage de la seconde fille, qui aura lieu prochainement.

Curieux, avide de nouvelles et de nouveautés, prompt à interroger et saisissant vite, mais souvent paresseux pour agir, tels sont les traits sous lesquels Démosthènes nous représente le peuple athénien ; tels sont aussi ceux qui distinguent nos

Grecs de Makri. L'étranger, quel qu'il soit, est entouré par tout le monde; on le questionne passionnément. « Vous venez de France? Parlez-nous de la France; que fait-on en France? » disait-on à Nestor lors de son retour, et il s'attachait à satisfaire de son mieux, en mille récits circonstanciés, les exigences de sa famille ou des voisins. Le même Nestor, au gymnase d'Andrinople, en usait pareillement à l'égard de ses condisciples étrangers. Il y avait un jeune Français, un jeune Allemand, plusieurs Italiens, à qui les jeunes Grecs faisaient ainsi passer de longs interrogatoires. Tout cela renseigne et ouvre l'esprit.

On ne doit donc pas s'étonner que les cultures intellectuelles se ressentent, elles aussi, du contact plus immédiat de la race avec l'étranger. Nous avons vu Y*** présidant à la construction des écoles de Makri, encourageant les ouvriers, fournissant des fonds. Ces écoles, au nombre de deux maintenant, l'une de garçons, l'autre de filles, remplacent l'ancienne et unique école où les deux sexes étaient réunis. Sous l'influence des idées étrangères, une société grecque, Ἐλλήνων, s'était formée à Constantinople, pour la diffusion et le relèvement de l'instruction. Cette société faisait appel au Grecs enrichis, établis à l'étranger, et nous savons que ceux-ci délient assez volontiers les cordons de leur bourse pour procurer à leurs compatriotes restés au pays les bienfaits de l'enseignement. On s'est donc lancé, avec plus d'enthousiasme que de mesure, dans la rénovation du personnel et des programmes scolaires. De jeunes Grecs élevés en Allemagne, — surtout depuis 1870, — sont revenus la tête enflammée de science, épris des nouvelles méthodes. Des grandes villes, où ils se fixaient, leur influence a rayonné sur les petites. C'est vers 1878 que la révolution scolaire s'est opérée à Makri. L'ancien maître d'école, pourtant fort capable, évincé par les jeunes éducateurs nouveau style, s'est vu forcé de se faire prêtre. La sphère des études s'est élargie, trop élargie. Il y a là une sorte d'amour-propre national, parti des hautes classes, qui pourra produire d'excellents effets, mais dont les prétentions vont au delà du besoin réel de la jeunesse, surtout dans de petits bourgs comme Makri.

Ceci permet, nous semble-t-il, de proposer la loi suivante : *Une race, mise en contact avec d'autres races qui lui sont supérieures en plusieurs points, ne s'attache à imiter que les côtés pour lesquels elle a déjà une certaine aptitude acquise.*

Ainsi les Turcs, militaires et fonctionnaires, n'ont guère fait d'efforts, efforts peu fructueux du reste, que pour améliorer leur armée (1) et leurs administrations (2). Ainsi les Indiens chasseurs de l'Amérique n'ont emprunté à la civilisation que l'usage des armes à feu, qui leur permettait d'atteindre le gibier de plus loin. Les Grecs suivent le penchant commun : commerçants et amis de l'instruction, ils regardent attentivement tout ce que font les nations occidentales *dans le domaine du commerce et des cultures intellectuelles*, et en tirent plus ou moins adroitement leur profit.

En reprenant les trois points de vue qui font l'objet de cet article, nous trouvons que notre famille : 1° pratique tranquillement sa religion traditionnelle, considérant volontiers les ministres du culte comme les représentants attitrés de ses aspirations politiques, mais peu influencée par eux dans la vie privée ; 2° n'a que rarement affaire avec les autorités turques, qui laissent la petite cité dont elle fait partie s'administrer elle-même, et n'interviennent, d'une façon intermittente, que pour gêner mal à propos les habitants ; 3° a été vivement secouée par les phénomènes économiques nouveaux déterminés par l'entrée en scène des races étrangères, et en a profité surtout pour élargir le cercle de ses opérations commerciales et procurer à certains de ses membres un degré supérieur d'instruction.

En résumé, la religion tend à la conserver dans le même état ; le Turc tend à l'abaisser faiblement ; l'étranger tend à l'élever modérément. Cette dernière influence semble la plus importante, car, destinée à croître, elle ne peut que produire des effets croissants.

(1) Depuis le dix-septième siècle, sous l'influence de la France.

(2) Depuis le sultan Mahmoud, sous l'influence combinée de toutes les grandes puissances qui protègent la Turquie.

Nous avons achevé, autant qu'on peut le faire *de loin* et par un intermédiaire, l'étude sommaire de notre famille et du milieu restreint où elle est placée. Notre premier article l'a montrée fixée au sol dans une certaine mesure, et tirant de la culture quelques ressources comme quelques particularités sociales. Notre deuxième article l'a suivie dans ses entreprises commerciales et s'est efforcé de déterminer la puissante influence du commerce sur son organisation. Nous venons de passer en revue, aujourd'hui, les principaux organismes qui la dominent et l'ombragent. Notre tâche est finie. A d'autres, nous le souhaitons, le mérite de creuser plus profondément la matière, et de pousser plus loin nos très modestes conclusions.

G. D'AZAMBUJA.



UN ROMAN SOCIAL.

LE PAYS DE COCAGNE.

Le nouveau roman italien de M^{me} Serao, le *Pays de Cocagne*, est la mise en scène, naturelle et sincère, d'une institution que nous connaissons peu en France, la loterie. Si M^{me} Serao, directrice du grand journal de Naples, le *Matin*, n'était qu'un écrivain de talent, ce serait déjà bien, à coup sûr : ce ne serait pourtant pas assez pour que la *Science sociale* eût à s'occuper d'elle; mais elle s'est trouvée être, ce qui compte beaucoup plus à nos yeux, un observateur intelligent et exact des phénomènes sociaux. Le jeu, le *lotto*, tel est l'objet de l'étude qu'elle vient de donner au public sous forme de roman. Elle nous montre une société où le problème est de vivre à ne rien faire. Les secours invraisemblables de la Providence, l'intervention de puissances surnaturelles paraissent à cette société les seuls moyens intéressants et praticables de l'existence. Et si la Providence s'obstine à ne pas intervenir, le très noble et très catholique don Carlo Cavalcanti est là pour nous faire voir de quelle façon on la traite et par quelles leçons on prétend lui apprendre à se comporter d'une façon plus civile.

I.

C'est dans une rue humide et tortueuse de Naples, près de Santa-Chiara et de la Trinità Maggiore, qu'a lieu, chaque samedi.

à cinq heures du soir, le tirage des cinq numéros qui doivent exciter d'incroyables émotions chez tant de malheureux gens. Sur un balcon orné d'un baldaquin et d'étoffes voyantes, prennent place les fonctionnaires et l'« innocent » chargés de l'opération. La foule anxieuse envahit la cour et les rues avoisinantes, foule en grande partie composée d'ouvriers et de manœuvres, mais où se glissent aussi des personnes de condition plus élevée.

Ce jour-là, était accourue l'infortunée donna Carmela, au pâle et séduisant visage, aux grands yeux fatigués et tourmentés. Près d'elle était donna Concetta, « aux mains chargées de bagues, aux cheveux poudrés; Concetta, la belle, la robuste, la riche usurière, sœur de donna Caterina, la banquière d'un lotto clandestin ».

Mais l'heure solennelle approche. Au mouvement imperceptible des lèvres de donna Carmela, on reconnaît qu'elle prie, tandis qu'elle tient dans sa main la médaille bénie de la Vierge des Douleurs. La prière de donna Carmela cessera bientôt, car le dernier numéro est sorti, salué par des cris d'indignation, des blasphèmes, des lamentations, des exclamations de colère et de rage. Les injures pleuvent sur la tête de l'« innocent » qui a eu la main si malheureuse; mais « les plus grandes imprécations sont contre le lotto où l'on ne gagne jamais, jamais, où tout est combiné pour que l'on ne gagne jamais, jamais, surtout le pauvre monde! En un moment, disparaissent l'innocent, les autorités, l'urne avec les quatre-vingt-dix numéros et son piédestal; disparaissent aussi tables, chaises, huissiers; on ferme les fenêtres, on ferme les persiennes du grand balcon; seule, accrochée à la balustrade, reste la cruelle pancarte avec ses cinq numéros, la grande fatalité, la grande désillusion. »

La foule s'écoule peu à peu sous les yeux de l'usurière qui reconnaît, de-ci de-là, quelqu'un de ses clients, le cireur de bottes Michele, le coupeur de gants Gaëtano, dont le visage blafard reflétait l'accablement des êtres exaltés, trompés dans leurs espérances. « As-tu vu mon mari Gaëtano? s'écrie Annarella qui arrive en courant. — Carmela leva ses grands yeux

sur le visage d'Annarella, sa sœur, mais elle la vit si défaite, si enlaidie par la misère et les privations, déjà si vieillie et vouée de si près à la maladie et à la mort, qu'elle n'osa lui dire la vérité. — Je ne l'ai point vu, répondit-elle. — Tu ne l'as-tu point vu ! Comment ne serait-il point venu ? Il vient ici chaque samedi, chère sœur. Il peut arriver qu'il abandonne ses bébés seuls à la maison ; il peut arriver qu'il manque à la fabrique de gants où il gagne son pain ; mais il ne peut se faire qu'il ne soit pas ici, le samedi, à voir sortir les numéros. Et toi, qui t'amène ici ? — Oh ! reprit Carmela avec sa voix harmonieuse et brisée, tu le sais bien ; tu sais bien que je voudrais vous voir tous contents, maman, toi, Gaëtano, tes bébés et Raffaële, mon fiancé ; *aussi, mon gain de chaque jour, je le joue ; un jour ou l'autre, Dieu me protégera.* Oui, il viendra, il viendra ce jour heureux, murmura-t-elle, comme si elle se parlait à elle-même, comme si déjà elle voyait ce jour de bonheur... »

Je suis obligé de résumer en quelques lignes tout un long chapitre ; mais, tel qu'il est, ce raccourci suffit pour mettre en lumière le trait fondamental du bas peuple napolitain : incapacité de s'élever par le travail, défiance absolue de soi-même, conviction profondément enracinée que le hasard seul peut enrichir.

De la rue, passons aux salons. Le pâtissier Fragalà et son épouse, bourgeois qui jouissent d'une certaine aisance, ont résolu de donner une grande fête pour le baptême de leur fille. Voici que tout à coup, parmi la nombreuse assistance conviée à déguster les gâteaux et les sorbets les plus exquis de la boutique Fragalà, M^{me} Fragalà aperçoit, dans un coin du salon, un homme pauvrement vêtu, dont le pantalon râpé et écourté laisse voir des chaussures mal cirées. Toute sa personne présente un aspect à la fois mystérieux et misérable. « Quel est ce gueux ? se demande à elle-même Luisella Fragalà, émue d'un sentiment de colère et de peur. » Mais le bruit se répand bientôt parmi les convives que ce personnage mystérieux est un *assistito*. « Peu à peu, un cercle de personnes se forme autour de lui, un cercle

de faces légèrement angoissées, où se lit le vif travail de la fantaisie méridionale, l'envolée de toutes ces imaginations vers le pays des songes et des fantômes. Ils songent au cortège fantasmagorique des esprits *assistants*, esprits bons et esprits mauvais qui, chaque jour, chaque nuit, à chaque heure du jour et à chaque heure de la nuit, s'agitent, combattent, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, autour de l'âme, autour de la personne de *l'assisté*... Pouvoir, avec une phrase de ce mystérieux personnage, phrase qu'il suffit de recueillir et d'interpréter pour y trouver l'indication des numéros qui doivent sortir, pouvoir, dis-je, en une semaine, *en un seul jour, gagner avec une petite mise, une grosse somme*, encaisser en un instant le gain de vingt années de vente de morues, de sucre, de café torréfié, quelle vision lumineuse pour des imaginations bourgeoises!

« Cette fête de famille vous plait-elle, demande à *l'assistito* le riche usurier, don Parascandalo? — Oui, dit-il, c'est un beau baptême. Le baptême du Christ dans le Jourdain était, lui aussi, un beau baptême... »

Immédiatement, il y eut un murmure, une agitation dans la salle; tous parlaient entre eux, à demi-voix ou tout haut, commentant la phrase, cherchant à l'expliquer, pendant que le nombre 33, « le nombre du Rédempteur », courait sur toutes les bouches. Et, tranquillement, comme s'il prenait la date d'une traite, don Parascandalo avait transcrit la phrase sur son carnet. Se cachant derrière une portière, don Domenico Mayer en avait pris note aussi, don Domenico Mayer qui, neveu, frère, fils, père et oncle de fonctionnaires, n'avait foi que dans la sainte bureaucratie! Et la vieille marquise de Castelforte, qui était sourde, s'en allait demandant rageusement : « Qu'est-ce qu'il a dit? Qu'est-ce qu'il a dit? »

Les mêmes passions, les mêmes préjugés, et surtout la même envie de faire fortune sans travailler, hantent la cervelle des bourgeois comme celle du bas peuple. Le vendredi soir et le samedi matin, j'ai remarqué, dans la foule qui fait queue aux bureaux des lotti, des personnes mises avec la dernière élégance. Certains bureaux sont spécialement assiégés, et beaucoup de gens se dé-

rangent de très loin pour y apporter les dix sous, les cinq francs, les cent francs, sur lesquels repose l'espoir de toute leur vie. « Au banco de don Crescenzo, la scène changeait à chaque minute; le fonctionnaire succédait au soldat, qui était venu jouer pour son colonel; l'ouvrier déguenillé laissait la place à la grosse paysanne; la vieille béguine se pressait derrière le magistrat en retraite. »

Il faut que j'ouvre ici une parenthèse pour ceux de mes lecteurs qui ne sont pas assez au courant des choses de l'Italie. Ils me demanderont pourquoi l'*assistito*, qui, chaque semaine, est censé connaître les bons numéros, ne joue pas pour son propre compte. L'*assistito*, admettons-le, connaît les bons numéros à la condition de les exprimer en termes mystérieux, mais il ne peut pas les jouer, parce qu'il lui faudrait les exprimer en propres termes, et le charme serait vite rompu. Les esprits sont personnes avec qui l'on ne badine pas; si un *assistito* s'avisait de vouloir jouer, lui aussi, ils ne lui donneraient plus aucun conseil; l'*assistito* doit se contenter de parler par phrases *énigmatiques*, qu'il appartient aux « gens subtils » d'interpréter.

A défaut de ce genre de révélations, un joueur peut se fier à ses propres songes, dont la *Smorfia* l'aide à dégager le sens. La *Smorfia* est une sorte de dictionnaire, où chaque mot correspond à un des quatre-vingt-dix nombres du lotto. Je prends un exemple : j'ai rêvé, par hypothèse, que j'ai eu une difficile digestion de macaroni, après avoir diné chez un ami. Je feuillette aussitôt ma *Smorfia* pour savoir quel nombre correspond à « macaroni », puis à « pesanteurs » d'estomac; et me voilà en possession d'un ambe; si j'y ajoute le nombre correspondant à dîner, j'ai un terne; enfin, le nombre que représente ami, me donne un superbe quaterne. Cette interprétation n'a rien de fixe; j'aurais tout aussi bien pu chercher à « crampes » d'estomac ou à « invitation », et j'aurais eu de la sorte un autre quaterne; toute la difficulté consiste donc dans l'interprétation verbale du fait. Mon expérience personnelle m'a prouvé, hélas! que je n'avais pas le don d'interpréter. Un jour, à Rome, un de mes amis ayant eu un songe merveilleux, je voulus, moi aussi, jouer

les numéros indiqués par le songe, et je portai cinq francs à un banco populaire; j'allai même assister au tirage, pour jouir de toutes les émotions attachées à ce genre de plaisir. Un seul de mes numéros sortit, le 25; la foule le salua par un murmure de satisfaction, car le 25 est le numéro de l'Enfant-Jésus et nous étions dans la semaine de Noël. Les autres tentatives que je fis pour courtiser la fortune n'eurent d'autre résultat que d'augmenter les recettes du gouvernement italien. Je pense qu'il est de l'intérêt de ma bourse d'abandonner désormais ce sport qui me réussit peu, et, si même je songeais des numéros, il me vaudrait mieux ne pas les jouer; j'avoue d'ailleurs que je ne songe jamais de numéros au grand étonnement des Italiens; car tout le monde ici songe des numéros, absolument comme l'Anglais ou l'Américain songe de ses balles de coton, de ses buffles, ou de ses blés. Partout l'homme est obsédé par la pensée de s'enrichir, et l'appétit de l'or, la crainte des pertes, l'espérance du gain vont jusqu'à troubler le sommeil de ses nuits. Mais, tandis qu'à Londres ou à New-York, c'est par son travail, son énergie, son initiative que l'homme s'efforce d'atteindre le but désiré, à Naples, c'est sur le hasard qu'il compte, ou sur je ne sais quelle bizarre intervention d'une Providence qui, à n'en juger que par les apparences, ne semble pourtant pas avoir créé les hommes pour qu'ils vivent dans l'oisiveté.

C'est bien là ce que ne comprendra jamais don Carlo Cavalcanti, marquis de Formosa. « A quel expédient recourir, dit-il à sa fille, donna Bianca, pour relever notre condition? le travail! je suis vieux et toi tu n'es qu'une jeune fille : les Cavalcanti *n'ont du reste jamais su travailler*, pas plus dans leur vieillesse que dans leur jeunesse. Les affaires? Nous n'avons jamais su que dépenser généreusement notre argent. Il n'y a pour nous d'autre ressource qu'une *grande fortune conquise en un jour*; tu verras, Bianca, nous l'aurons! Cela est certain, mille révélations, mille songes me l'ont dit; oui, tu auras, de nouveau, des chevaux et des voitures, une victoria pour te promener à Via Caracciolo, un élégant coupé pour aller le soir à San Carlo; je te veux acheter, fille chérie, un collier de perles, huit ran-

gées de perles reliées par un saphir, et un diadème de brillants comme en ont eu toutes les marquises Cavalcanti... Chaque jour table ouverte... Nous penserons aussi aux pauvres, aux affamés, j'ai fait le vœu de doter des jeunes filles pauvres et honnêtes... et bien d'autres vœux encore pour obtenir cette grâce...

« Donna Bianca se leva, s'inclina, baisa la main de ce père qu'elle ne pouvait voir apparaître *sans un tremblement de vénération* et se retira pour prier dans l'oratoire du palais Cavalcanti. » Bientôt elle s'aperçoit que la lampe qui brûlait d'ordinaire devant l'*Ecce Homo* couronné d'épines n'avait pas, ce soir-là, été allumée.

« Le marquis est furieux contre le Seigneur, lui dit le domestique, de ce ton humble, mais familier, que le peuple napolitain ne craint pas d'employer quand il parle de la Divinité. Samedi dernier, il avait demandé une grande grâce à cet *Ecce Homo*; mais la grâce n'est pas venue; et alors monsieur le marquis n'a point voulu que j'allume la lampe (1).

Cependant l'avocat Marzano, le docteur Trifari, professeur à l'Université de Naples, le prêtre défroqué Colaneri, l'agent de change Costa se sont réunis dans le salon du marquis pour discuter sur la manière de décider la sœur de don Cavalcanti, Sœur Marie-des-Anges, à révéler les numéros qu'une personne aussi sainte devait assurément connaître. Les moines et les sœurs passent en effet, à Naples, pour deviner les numéros du lotto; les Jésuites particulièrement « connaissent la règle secrète et pourraient enrichir à leur gré le pauvre monde, mais ils se taisent et gardent leur science pour eux; aussi le Jésuite, convaincu de méchanceté et d'égoïsme, est-il assez mal vu à Basso-Porto et à Santa Lucia (2) ».

Ces jours derniers, raconte encore M. Pellet, un Capucin as-

(1) M^{me} Serao m'a dit que le marquis de C.... encore vivant, descendait dans un puits la statue qui représentait l'*Ecce Homo*, quand il voulait le punir d'une grâce refusée. Un jour, quelqu'un trouva au fonds du puits cette statue au visage ensanglanté et crut être en présence d'un assassiné : il en résulta une sorte d'émeute dans tout le quartier.

(2) Pellet, consul de la République française à Naples, *Naples contemporaine*.

sailli par des femmes qui lui demandaient des numéros, a dû, pour se dégager, employer la force et en blesser une. Des faits analogues se produisent assez fréquemment. Le 19 septembre 1892, la police a recueilli dans la rue un marchand d'huile, Calligari. Il était sans connaissance, vêtu seulement d'un pantalon et le dos brûlé. Calligari, revenu à lui, déclara que six individus l'avaient attiré dans une maison pour lui demander des numéros et que, pour l'obliger à en donner de bons, ils l'avaient dépouillé de ses vêtements en lui flambant les reins nus avec un morceau de lard, allumé au bout d'une fourchette... Dans une autre circonstance on l'avait gardé une semaine au fond d'un puits à peu près desséché : Calligari inspirait une telle confiance qu'un riche négociant de Naples s'est ruiné en jouant des numéros donnés par lui. « Il est reconnu que si vous trouvez un prêtre sans préjugés, disposé à lire le saint canon en l'honneur du diable, l'esprit malin vous récompense de suite en vous offrant un terne. » C'est ce qu'on appelle une *messe noire*. Un de ces défroqués est mort dernièrement « en laissant une liste de toutes les personnes qui avaient invoqué ses bons offices, liste où les grands noms ne manquaient pas ».

En 1890, un nommé Giovannone, loueur de chaises à l'église del Carmine, avait indiqué comme inspiré par la Vierge « un numéro de la Madone ». Tout le bas peuple vendit ses hardes pour jouer ce numéro. Le 57 devait sortir le quatrième. La police, craignant une émeute, fit disparaître l'*assistito*. Le samedi, à cinq heures, la moitié de Naples se pressait autour du banco central. Le 57 sortit, mais cinquième. « Si Giovannone eût été présent, la foule l'aurait certainement écharpé. »

Tous ces faits sont rapportés à titre d'exemples, par M. Pellet qui les a recueillis lui-même dans les journaux locaux. Aussi, ne nous étonnerons-nous pas d'entendre le marquis Cavalcanti s'écrier, en parlant de Sœur Marie-des-Anges : « Ces saintes femmes, qui prient sans cesse, ont le cœur pur ; elles sont dans les bonnes grâces du Seigneur et des saints, elles reçoivent du ciel des grâces spéciales, elles voient des choses que nous autres,

pauvres pécheurs, nous ne voyons pas... Sœur Marie-des-Anges pourrait nous sauver, si elle le voulait... mais elle ne le veut pas, elle ne le veut pas, elle est trop sainte, trop détachée de ce monde; que lui importe que nous souffrions; jamais, jamais elle n'a rien voulu nous révéler. »

Après Sœur Marie-des-Anges c'est le tour de donna Bianca, et, l'assistance décide, avant de se séparer, de prier cet ange de vertu, de pureté, de bonté, de demander elle-même les numéros à l'Être suprême. Puis, don Calvalcanti, pris de remords, court se jeter aux pieds de l'*Ecce Homo*, rallumant lui-même la sainte veilleuse. « Mon bon *Ecce Homo*, s'écriait-il, pardonnez-moi, je suis un ingrat, un inconscient, un misérable pécheur. *Ecce Homo*, pardonnez-moi, pardonnez-moi. Envoyez une vision à Sœur Marie-des-Anges. O âme sainte de Béatrice Calvalcanti, mon épouse adorée, dis à ta fille chérie les paroles qui doivent nous sauver... » Bianca Maria, qui avait tout entendu, fut saisie d'une telle peur qu'elle s'enfuit, se cachant la figure dans ses mains. Les yeux fermés et folle de terreur, sans un cri, elle tomba de toute sa hauteur sur le pavé de sa chambre, étendue et immobile, comme si elle fût morte.

Les quelques anecdotes qui précèdent prouvent que la réalité ne le cède en rien à l'imagination de M^{me} Serao, et que cette société, depuis le haut jusqu'en bas, a une horreur profonde du travail; elle a recours, pour l'éviter, aux expédients les plus ridicules et aux plus sottes combinaisons.

II.

« Naples avait été prise d'une fièvre de travail qui se répandait d'une boutique à l'autre, d'une maison à l'autre, de rues en rues, de quartiers en quartiers, des nobles faubourgs aux faubourgs populaires. Partout, c'était un mouvement joyeux, une gaie fatigue, un va-et-vient tumultueux, une activité ininterrompue. » Qu'est-ce donc? ne sommes-nous plus dans la patrie des lazzaroni oisifs? Oui, nous y sommes toujours; mais

le Préfet et le Maire ont décrété, pour cette année, un carnaval monstre. De là cette ardeur au travail. « Le carnaval! Dix jours d'indigestions! L'idée avait eu, tout d'un coup, un grand succès; tous l'avaient approuvée, même les moins riches, sachant bien qu'ils y trouveraient leur compte. Le carnaval, le carnaval sur les balcons et dans les rues, dans les cours et dans les maisons! Voici enfin arrivé le jour tant souhaité! Don Crescenzo a dressé un échafaudage devant la porte de son bureau de lotto et il a invité ses meilleurs clients à y venir jouir de la vue du cortège. Il y a là, pêle-mêle, un marquis, un agent de change, un magistrat, un médecin, un professeur et même un manouvrier. » Du reste, « personne ne s'étonnait de trouver réunis ensemble des gens de condition si diverse ». Cette réflexion est assez typique. Tout le monde, en effet, vit en famille. Point de fausse honte; de la liberté, on s'en soucie peu, mais l'égalité, c'est autre chose. Les mœurs n'admettent pas, dans les relations usuelles, cette distance qui existe en fait entre le grand seigneur et le prolétaire.

Les rapports que ceux-ci ont entre eux sont de la même nature que ceux que don Cavalcanti a avec la divinité, ils sont empreints du même sans-gêne. D'autre part, le Napolitain a bon cœur; en aucune ville du monde il n'a, depuis plusieurs siècles, été fait plus de fondations charitables qu'à Naples. « En portant le chiffre des nécessiteux à 100.000, chaque indigent aurait pour sa part 75 francs par an, si ces richesses, lentement accumulées, n'avaient été détournées, au moins partiellement, de leur destination (1).

Au milieu de ses rêves insensés, don Cavalcanti, nous l'avons vu, n'oubliait pas les pauvres. Il n'était pas jusqu'à l'abominable usurière, donna Concetta, et jusqu'à sa sœur, donna Caterina, la banquière du jeu clandestin, qui ne distribuassent des aumônes. « Chaque vendredi, ces dames donnaient un plat chaud, un morceau de pain et quelques restes à une pauvre vieille de soixante ans, dont le mari avait été tué d'un coup

(1) Pellet, *ibid.*

de revolver dans une lutte de camorristes. Les deux sœurs agissaient ainsi en l'honneur de la Madone, dont le vendredi est le jour. Le mercredi, elles faisaient une autre aumône à un pauvre aveugle, dédiant cette charité à la Madone del Carmine, dont le mercredi est le jour. Et, le lundi, elles donnaient, à manger à un pauvre enfant abandonné, en l'honneur des âmes du purgatoire, auxquelles appartient le lundi. Il était bien rare que ce jour-là, un malheureux vint frapper à la porte et s'en retournât les mains vides. »

Mais les affaires sont les affaires. Une pauvre fille a besoin de quarante francs pour se faire belle aux yeux de son fiancé : donna Concetta les lui donne, ajoutant comme condition du prêt, que, chaque samedi, la pauvre fille lui apportera deux francs sur sa paye de la semaine, *pour l'intérêt* des quarante francs. Cette somme a d'ailleurs été fournie non en argent, mais en nature. Que la Madone vous accompagne, dirent en cœur les deux sœurs à la jeune fille qui s'en allait, silencieuse, la tête basse, ne trouvant plus la force ni de parler ni de sourire. Puis, voici venir Carmela, la cigarière, aux grands yeux pleins de douloureux pensers, au visage rongé par la misère ; voici venir Michele, le cireur de chaussures, et Annarella, la sœur de Carmela ; puis, un peintre de Saints, « peintre dans ce sens qu'il badigeonnait le visage, les mains, les pieds des saints de bois et de stuc des mille églises de Naples et de la province ». On lui remit quelque argent sur la simple promesse qu'il apporterait, le lendemain, une statuette de l'Immaculée-Conception, en robe d'azur constellée d'étoiles. Voici enfin, après tant d'autres, le domestique de don Carlo Cavalcanti, marquis [de Formosa, tant il est vrai que c'est ici l'usurier qui patronne, depuis le lazzarone de Santa Lucia jusqu'au noble qui demeure au palais de ses ancêtres.

Chez don Parascandalo, le grand usurier, celui qui donne des broches de brillants à la pâtissière Fragalà, nous retrouvons, Fragalà, en quête de cinq cents francs. Parascandalo lui présente à souscrire une traite de mille francs, et lui compte trois cent quatre-vingts francs d'argent. Trois cent quatre-vingts

francs? s'exclame l'autre stupéfait. — Oui, 12 % d'intérêt. — A l'année, demanda stupidement César Fragalà? — Au mois. — Il sortit en remerciant. — Mais quels remerciements! C'est une affaire, mon cher! Seulement pensez à l'échéance; car Mazzochi ne rit point, vous savez, c'est un vilain personnage.

« C'est le tour maintenant de l'avocat Marzano, du baron Laramara, de l'agent de change Costa, du professeur Trifari, du détroqué Calaneri, de l'étudiant Galasso qui emprunte l'argent nécessaire pour acheter à Trifari le texte de la composition d'examen; et voici enfin la femme de chambre de la marquise Bianca Maria.

Pauvre Bianca Maria! Le vieux marquis la torture de plus en plus pour avoir la révélation des numéros. — « Mon cher père, répond-elle, je ne sais rien; je ne saurai jamais rien de ce que vous imaginez. — Je ne m'imagine rien, reprend-il impérieusement; ce sont des vérités et des mystères de la religion. L'*assistito* de Feo est une âme pieuse : il voit. Tu verrais, toi aussi, si tu voulais; mais tu ne veux pas! Que fais-tu avant de t'endormir? — Je prie. — Et tu ne la demandes donc pas cette grâce de la révélation, tu ne la demandes donc pas? Que demandes-tu donc, cœur sans amour? — La paix de l'âme, répondit-elle gravement. Je demande que Dieu m'assiste? »

Don Cavalcanti se fait remettre les quelques piécettes que Bianca Maria a reçues de Sœur Marie-des-Anges, il emprunte cinquante francs à son domestique, cinquante francs à la femme de chambre, tout cela pour payer l'*assistito* qui passera la nuit en prière dans l'église de Spirito-Santo afin de se mettre en bonnes relations avec les esprits. Ce qui lui reste, il le porte au banco de Don Crescenzo, où il se trouve nez à nez avec le professeur Trifari, qui vient jouer le prix de la composition vendue; avec le pâtissier Fragalà, qui a besoin de cinq cent mille francs pour doter sa fille; avec la princesse Inès de Miradois, qui a une note arriérée chez sa couturière; avec don Domenico Mayer, le misanthrope secrétaire de l'Intendance des Finances; avec l'agent de change Costa, qui n'a plus un sou en poche pour la prochaine liquidation; avec Carmela, la cigarière; avec tant d'au-

tres, qui accourent, pendant un entr'acte, du théâtre des Fiorentini, ou du café, ou d'ailleurs, pour tenter encore une fois la fortune.

Mais maintenant, le marquis a *les vrais* numéros. Sa fille les lui a révélés dans la nuit du vendredi. Voici comment. Cavalcanti est allé réveiller à minuit Bianca Maria. « L'esprit est-il venu, lui demanda-t-il à mi-voix, mystérieusement? — Par charité, si vous m'aimez, mon père, ne me parlez pas de cela. — Dis-moi s'il est venu. — Et elle, sentant qu'elle ne pouvait échapper à cette persécution, regarda désespérément la Madone, puis se cacha la tête dans l'oreiller. — Dis-le-moi, dis-le-moi! — Vous voulez que je meure, reprit-elle, désolée et résignée. Je vous le jure, je ne sais rien, rien! Alors le marquis se retira pour prier dans l'oratoire et demander au ciel que la vision arrive. Bientôt il fut de retour et à force d'obséder Bianca, celle-ci fut prise de délire et proféra des phrases incohérentes, où le marquis vit l'indication des vrais numéros. — « O *Ecce Homo*, *Ecce Homo* des Cavalcanti! c'est vous qui m'avez accordé cette grâce; je vous élèverai une chapelle spéciale, je vous donnerai quatre lampes d'argent massif!... » Pour jouer, le marquis a tout vendu, objets d'art, meubles, bijoux, portraits de ses ancêtres, ornements sacrés. Mais les *vrais numéros* ne sont pas sortis! L'heure a sonné d'employer désormais le moyen suprême, le séquestre d'un *assistito* pour le forcer à dire les numéros. Le marquis, l'agent de change et tous nos autres compères montent le coup.

Mais laissons un instant nos vieilles connaissances, pour ouïr le véritable sequestre d'un Frère franciscain, fait advenu dans ces dernières années. Au quartier de la Sanità, un malheureux Franciscain avait été enfermé dans une cave par des inconnus, qui le soumirent à toutes sortes de supplices jusqu'au jour où, jugeant inutiles leurs tentatives, ils le laissèrent partir, à demi expirant. « Les numéros, je les sais, s'exclama-t-il dans son délire de mourant, mais je n'ai pas voulu vous les dire même pour avoir la vie sauve. » Soit coïncidence, soit effet de cette lucidité étrange dont jouissent parfois ceux qui quittent la terre, le moribond,

pendant son agonie, balbutia un terme qui, reproduit par un journal, sortit la semaine suivante » (1).

Moins heureux, Cavalcanti dut relâcher l'*assistito* et, furieux, il courut menacer l'*Ecce Homo*. « Avec cette foi des Méridionaux qui mêle la divinité à toutes les complications de nos passions terrestres, il le rendait responsable de sa ruine. » Et, blasphémant, prenant à bras le corps la statue de grandeur naturelle, à la tête couronnée d'épines, au visage inondé de sang, au côté transpercé, il la jeta dans un puits.

Bianca ne pouvait résister longtemps à tant d'obsessions et de secousses morales ; il fallut appeler le médecin, qui intervint pour ordonner au marquis de cesser la poursuite de ses folies. — « Le lotto est pourtant *le seul moyen* de gagner de l'argent, reprit Cavalcanti, le seul moyen de sauver Bianca Maria... Les fortunes que l'on peut gagner ainsi sont sans limites ! » Mais le docteur, qui a reçu de Maria la promesse de l'épouser, ménage le vieux fou. Il cherche un moyen de lui parler de leur projet de mariage... « Ma fille ne peut aimer sans l'avoir dit à son père. — Je veux l'interroger en votre présence, réplique le docteur ; la volonté d'une femme compte, elle aussi. — Elle ne compte pas. » Ce dernier trait de despotisme paternel est bien caractéristique : non seulement les enfants n'ont pas le droit de se marier suivant leurs goûts, mais ils doivent à leur père une « obéissance quasi hiératique ; l'autorité paternelle est respectée aveuglément, la famille a un caractère de monarchie absolue » (2). A Palerme, une femme, même mariée, ne peut guère sortir sans être accompagnée : il y en a qui n'ont pas de quoi manger, mais elles ont une domestique pour les suivre. »

III.

Nous avons vu que l'usurier et l'*assistito* sont des autorités sociales, dans cette société qui ne produit pas de vrais patrons

(1) Pellet, *ibid.*

(2) Serao, *ibid.*

du travail. Mais en voici une autre : la Magicienne. Carmela, la cigarière, s'en va lui demander quelque philtre assez puissant pour reconquérir le cœur de *Farfariello*. La magicienne habitait tout en haut de Naples, au Corso Vittorio-Emmanuele; sa réputation était immense, et il n'était point de boutique, de basso, de rue, de place, de carrefour où l'on ne racontât les prodiges de Chiarastella. Tous ceux qui avaient un procès recouraient à ses bons offices; car elle avait le pouvoir de lier la langue de l'avocat, de la partie adverse. Pour cela, elle remettait à ses crédules clients une corde envoûtée avec trois nœuds; il suffisait de la glisser dans la poche ou dans la doublure de l'habit de l'avocat, le matin de l'audience décisive. A Carmela, elle demanda un bout de la robe de l'amante de Farfariello. « Sur un citron fraîchement coupé, lui dit-elle de cette voix basse et rauque qui produit une vibration dans le cerveau, dans le cœur de qui l'écoute, sur un citron fraîchement coupé, nous enfoncerons avec un gros clou et plusieurs épingles ce morceau de toile; ensuite tu jetteras ce citron dans le puits où cette femme puise son eau. Chacune des ces épingles, ma fille, est un déplaisir et le clou est une douleur au cœur, une douleur dont elle ne guérira jamais, as-tu compris?... » Carmela « se retira, sentant plus lourd le poids de sa vie infortunée, tremblant d'avoir outrepassé la limite qu'il est permis à une âme pieuse de franchir, tremblant d'avoir attiré sur la tête des personnes qu'elle aimait la mystérieuse vengeance de Dieu ».

Nous approchons maintenant du dénouement. L'été de cette année avait été très triste pour les Napolitains. Les orages couvraient de nuées noires le golfe tout entier, les éclairs fulguraient derrière les collines de Posilippo et de Capodimonte; « des averses tièdes soulevaient une âcre odeur de poussière... Ah! ce fut un été endiablé, un vrai châtiment de Dieu. Le désastre fut irréparable, car les provinciaux ne vinrent ni des Abruzzes, ni des Calabres, ni de la Basilicate, ni de la Molise. » A l'hôtel des Fiori, à l'hôtel du Capitole, à l'hôtel Central, à l'hôtel de l'Allégresse, personne! Dans les restaurants du quai de Santa Lucia, de la Morgellina, de Posilippo, personne!

Les filles de don Domenico Mayer qui, les autres années, allaient, chaque soir, à la villa, faisant à pied trois ou quatre kilomètres, dépensant huit sous pour s'asseoir, cette année, au contraire, mouraient de chaleur et d'ennui dans leur petit appartement du palais Rossi. Et la loueuse de chaises se promenait dans les allées désertes, humides, pleines de limaçons, ne voyant personne qui osât affronter le mauvais temps. Carmela, la cigarière, ruinée par les exigences de Farfariello, dinait avec deux sous de pain sec, trempé dans l'eau de macaroni que lui donnait une voisine moins pauvre qu'elle. Annarella vivait au fonds d'un *basso*, elle, son mari, ses deux fils, d'un basso, dont le pavement était de terre battue, dont les murs suaient l'humidité, été comme hiver. Les usurières ne pouvaient rentrer dans aucun de leurs prêts, malgré leurs menaces de se faire justice elles-mêmes. La pâtisserie Fragalà était déserte; bref, la crise grandissait chaque jour; « tous vivant des étrangers dans ce pays *sans industrie* ». Faute de dot, la marquise Cavalcanti était repoussée du couvent. L'appartement que don Cavalcanti occupait dans l'ancien palais de ses ancêtres avait été mis à louer. « Le long des murs étaient dessinés, en larges taches obscures, le profil des meubles qui y avaient été jadis et que le marquis avait vendus pour en jouer le prix au lotto... L'oratoire, lui aussi, avait été dépouillé de ses statues. Vendu l'Ecce Homo, vendue la Vierge des Douleurs! Quand la concierge introduisait les visiteurs en quête d'un logement, ceux-ci, arrivés dans la chambre de donna Maria, voyaient une misérable créature qui, vêtue de noir, entortillée dans un châle usé, se levait rapidement de son prie-Dieu. Une fois dans l'escalier, ils demandaient à la portière, à voix basse, comme s'il s'agissait de personnes mortes : « Comment s'appelaient ces gens-là? » Les marquis Cavalcanti, répondait la portière. Et les visiteurs s'en allaient, emportant avec eux l'impression profonde de choses et de personnages disparus. »

Don Crescenzo, le banquier du lotto, qui s'était, lui aussi, laissé entraîner par la funeste passion du jeu, était à bout d'expédients. — Un honnête banquier ne joue jamais, lui dit un

jour l'intendant en tournée d'inspection. Le lotto est une immortalité chez les citoyens. — Alors, l'État est immoral, reprit le banquier. — L'État ne peut être immoral, Monsieur, rappelez-vous-le bien. Et pensez à payer, je ne peux faire rien de plus pour vous. — « Et don Crescenzo écoutait, la tête baissée, soupirant quand il entendait nommer cet être mystérieux, l'État, à qui on doit tout donner et qui ne vous donne rien, qui n'a point de cœur, qui n'a point d'entrailles, qui allonge ses mains grandes ouvertes pour prendre et pour engloutir. » Voyez un peu quelle impression de crainte et de respect pour cet État qui n'est pas, en Italie, comme dans les pays de liberté, un rouage bienfaisant, juste, honoré; mais une sorte de vampire redoutable et redouté, qui suce le sang des contribuables, qui les tond à fleur de peau, « qui prend tout et ne donne rien ». Les particuliers sont ruinés, annihilés par ce monstre toujours inassouvi; mais, en revanche, quel prestige entoure les ministres de ce tyran, Messieurs les jonctionnaires! jusque sur le dernier d'entre eux se reflète un rayon de l'astre central, et, à les contempler, la foule reste terrifiée, éblouie, envieuse.

En vain Don Crescenzo court chez l'agent de change; depuis trois jours Costa n'avait plus mis le pied à la bourse. Ruiné! En vain il monte six étages pour implorer l'avocat Marzano : l'avocat Marzano avait été un des plus grands avocats de son temps et il avait gagné des milliers et des milliers de francs. Aujourd'hui, expulsé par le Conseil de l'Ordre, il agonisait sur un misérable grabat, sous une vieille couverture jaunâtre, semblable à celle que l'on met sur le dos des chevaux. En vain Don Crescenzo se rend au vicolo Bagnara où demeure l'ex-prêtre et professeur Colaneri, chassé de l'Université pour avoir vendu les textes d'examens! Lui aussi n'avait plus un sou vaillant, et il s'appêtait à accepter les offres de la Société Évangélique et à devenir pasteur protestant. En vain Don Crescenzo frappe-t-il à la porte du docteur Trifari. Parti pour l'Amérique, celui-là, après avoir extorqué à ses parents, pauvres paysans des Abruzzes, jusqu'à leur dernier sou! Trifari avait laissé une lettre où les injures « aux riches, aux bourgeois, au gouvernement, alternaient avec les

prières de pardon et d'humbles excuses. » La nuit était déjà tombée quand don Crescenzo arriva chez César Fragalà. Failli! Il n'eut point le courage de monter jusque chez le marquis, qui n'avait plus un morceau de pain, tandis que sa fille mourait en proie aux convulsions et au délire, repoussant son père avec horreur, ce père qui était la cause de sa folie, de la ruine et du déshonneur de la famille Cavalcanti.

« Tous étaient châtiés, tous, grands et petits, nobles et plébéiens, innocents et coupables. C'était la main du Seigneur, qui s'appesantit sur le vicieux, sur le pécheur, qui le frappe jusqu'à la septième génération! Une foule de pauvres gens, créatures honnêtes, se débattaient entre la faim et la mort, escomptant les erreurs d'autrui, donnant aux coupables le remords d'avoir jeté les êtres qui leur étaient les plus chers dans un effroyable abîme. — « Ah! le jeu du lotto était bien une infamie qui conduisait à la maladie, à la misère, à la prison, à la honte, à la mort, et, c'est moi, oui c'est moi, pensait don Crescenzo, qui ai tenu boutique de cette infamie! »

M^{me} Sérao nous a montré, en observateur et en artiste profond qu'elle est, la société napolitaine. On ne saurait l'accuser de parti pris; elle s'est contentée de peindre ce qu'elle voyait autour d'elle, ce que tout le monde peut voir. Voilà vers quelle fin se précipitent ceux qui, repoussant l'initiative privée, repoussant l'effort matériel et intellectuel, comptent uniquement sur l'État, sur la Providence, sur le hasard.

Comme les visiteurs du palais Cavalcanti, nous avons l'impression « de choses et de personnes éteintes à jamais ». Cette impression de choses et de personnes éteintes, qui ne l'a ressentie en travers les rues de Naples où des centaines de maisons sont à demi écroulées? Qui ne l'a ressentie, en glissant sur les eaux tranquilles du grand canal de Venise, en visitant les couvents d'Amalfi, de San Martino, de Pavie? Qui ne l'a ressentie, en allant frapper à la porte du palais Sciarra-Colonna et en s'entendant répondre que le prince a vendu clandestinement Raphaëls et Rembrandts, bronzes et statues antiques? Qui ne l'a ressentie, cette impression, en passant près du pont Saint-Ange démoli,

en priant au tombeau de saint François d'Assise, ou en applaudissant aux saillies vieilles de Scaramouche et de Pulcinella? Qui ne l'a ressentie, en regardant, par les rues de Florence, les longues files de pénitents, la cagoule baissée sur la figure, un cierge allumé dans la main, en contemplant le silence et la solitude qui enveloppent, à Pise, Cathédrale, Tour penchée, Baptistère et Campo Santo? Qui ne l'a ressentie surtout en parcourant les quartiers déserts de la nouvelle Rome, où les maisons inachevées sont déjà en ruine? Quel étranger n'a cru alors voir un moribond qui tente un dernier effort avant d'exhaler son dernier souffle.

Parfois, on aura sans doute rencontré quelque trace de vie, quelque effort couronné de succès, comme, dans notre roman, nous avons aussi rencontré un docteur Amati qui, né dans un petit bourg perdu de la Basilicate, s'est conquis, « seul, une renommée, une fortune, luttant avec la vie, avec la mort, contre l'indifférence des hommes et contre leur haine, acquérant dans la lutte une idée formidable de sa propre énergie, n'ayant foi qu'en lui-même ».

Mais cette honorable exception ne prouve qu'une chose, c'est que l'homme est libre et qu'il peut réagir, s'il le veut, contre les influences sociales extérieures.

GEORGES LAINÉ.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT
5300 S. DICKINSON DRIVE
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3700
WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

LE MOUVEMENT SOCIAL

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Un tragique événement, à la fin du mois dernier, a fait brusquement passer le pouvoir exécutif de la République française des mains de M. Carnot à celles de M. Casimir-Périer.

En soi, la modification serait de peu d'importance. Le remplacement d'un président par un autre, surtout lorsque la Constitution ne lui laisse que le droit de représenter la nation et de signer les lois votées par les Chambres, devrait, même théoriquement, n'être compté pour rien dans l'ensemble des événements politiques ; et il est certain, par exemple, que la substitution de M. Carnot à M. Grévy, en 1887, n'avait apporté aucun changement sensible dans la direction des affaires et l'orientation de l'esprit public.

Toute élection, néanmoins, peut avoir une valeur significative, à cause du courant d'idées qui l'a amenée, et l'on ne peut nier que l'élection de M. Casimir-Périer, précisément, soit le résultat d'un courant très prononcé vers quelque chose. Ce quelque chose, quel est-il ? Et d'abord n'y a-t-il pas plusieurs éléments dans cette confiance sympathique d'une nombreuse majorité à l'égard du petit-fils de l'ancien ministre de Louis-Philippe ?

Ces éléments nous paraissent être au nombre de trois :

1° Le Congrès a voulu choisir un homme *fort*. Cette tendance, après les récents attentats anarchistes, surtout après le crime particulièrement odieux du 24 juin, devait évidemment dominer.

La fonction essentielle de l'État, celle qui nécessite et justifie son existence dans les sociétés humaines, c'est le maintien de l'ordre public. Le reste est toujours accessoire, souvent inutile, parfois dangereux. Or, on sait l'inclination des États centralisés pour les besognes qui ne les regardent pas, protection de ceci et de cela, intervention lourde et maladroite dans les affaires privées des citoyens. Qu'arrive-t-il ? que les pouvoirs publics, ne pouvant courir dix lièvres à la fois, en arrivent à négliger, au profit de leur objet accessoire ou inutile, le véritable but pour lequel ils sont créés. L'ordre n'est plus si bien maintenu, la police n'est plus si bien faite. Des attentats se produisent, qui réveillent le public en sursaut. Force est bien de se retourner vers l'essentiel, de rappeler le gouvernement à son métier et, par crainte du bandit, de réclamer un gendarme. C'est surtout en qualité d'excellent gendarme que M. Casimir-Périer a été élu, et la fureur avec laquelle l'extrême gauche radicale et socialiste a accueilli son élévation prouve à quel point le choix de la majorité conservatrice a été judicieusement dicté.

2° Le Congrès a voulu choisir un homme *comme il faut*. Le sens de cette expression, on le sait, se comprend mieux qu'il ne se définit. Il embrasse un certain nombre de qualités morales et sociales, jointes à l'idée d'une certaine fortune personnelle et d'une naissance légèrement relevée. Le Français *comme il faut* n'est pas précisément le *gentleman* anglais, dont le prestige est plus entièrement personnel. Il se rapproche plutôt de l'*honnête*

homme du dix-huitième siècle, lequel avait en sus une légère teinture aristocratique. Beaucoup de parlementaires, en dépit des passions et des intrigues politiques, ne peuvent oublier que le chef de l'État est destiné à représenter la France devant l'étranger, que son palais s'ouvre à chaque instant aux ambassadeurs, aux ambassadrices, à tout ce que les autres nations ont de plus susceptible et de plus distingué, que sa situation l'oblige à donner des fêtes, à présider des cérémonies, à faire à des compliments sans nombre, des réponses improvisées, à se montrer aimable et avenant sans jamais commettre de faute ou de maladresse. Pour cela, le talent politique ne suffit pas. Une certaine pudeur nationale porte à choisir un homme bien né, fortuné, joignant au prestige du nom celui de la fortune. Le préjugé nobiliaire, contre lequel se faisait la Révolution de 1789, reparait donc en pleine République, à plus de cent ans de distance. Carnot avait pour lui d'être petit-fils de Carnot. Casimir-Périer a pour lui d'être petit-fils de Casimir-Périer. Deux de ses concurrents, qu'on le remarque, étaient MM. Cavaignac et Arago, tous deux fils d'hommes illustres. C'étaient *des noms*. Que les étapes sont longues dans notre transformation sociale ! Pourquoi les hommes nouveaux ne trouvent-ils pas, dans leur élévation même, la formation qui les égale aux types affinis de la race ? C'est que leur élévation ne vient pas précisément d'eux seuls ; elle se fait par la politique qui les met plutôt en évidence qu'elle n'exerce leur valeur personnelle. Ils ne justifient pas pleinement le fier et juste adage : « Est bien le plus noble, qui peut dater *de soi*. »

3^e Le Congrès semble avoir voulu donner des gages aux *hommes d'affaires*. Sans doute, M. Casimir-Périer n'est pas, à proprement parler, un industriel. Il se contenté d'être un des plus forts action-

naires des mines d'Anzin, comme les feuilles socialistes le lui reprochent fidèlement tous les jours ; mais toute sa famille, malgré l'émigration du grand-père vers la politique, plonge de vigoureuses racines dans l'industrie. Un Périer, au milieu du dix-huitième siècle, fonda, à Voiron, l'industrie des toiles, qui y prospère encore de nos jours. Son fils, Claude Périer, transforma en usines de toiles peintes le célèbre château de Lesdiguières, qu'il avait acheté aux Villeroy. Un de ses grands-oncles, Augustin Périer, créa plusieurs usines ; un autre, Antoine-Scipion Périer, créa une cristallerie, des raffineries, des filatures, une distillerie de fécule, et introduisit la vapeur dans les mines d'Anzin, qu'il dota d'une école et d'un hôpital. La création des premières usines à gaz fut due en partie à son initiative. Deux autres grands-oncles du Président actuel furent, l'un industriel, l'autre banquier. Enfin, le ministre de Louis-Philippe fut un éminent financier, et son fils, Casimir II, se distingua comme diplomate. Une série de traditions diverses, où les connaissances politiques se combinaient avec l'intelligence pratique de toute espèce d'affaires, ont donc présidé à l'éducation du jeune Casimir III, le président actuel. C'était là une éducation, moitié de *patron*, moitié de *fonctionnaire éminent*. Les deux choses sont utiles quand il s'agit d'être Chef d'État. Mac-Mahon était un pur militaire, Grévy un pur avocat, Carnot un pur ingénieur. Tous trois étaient des *spécialistes*, et des spécialistes qui, dans des fonctions nouvelles où les jetaient la faveur de leurs groupes politiques, ne pouvaient plus exercer leur spécialité. Le nouveau président semble donc mieux adapté, par ses antécédents, à ce rôle de fonctionnaire suprême et général dont on vient de l'investir.

Étant donné que la politique suppose

généralement des politiciens, et qu'il serait d'ailleurs difficile à un pur patron, exclusivement occupé de ses intérêts professionnels, de s'initier immédiatement aux affaires de l'État, le Congrès ne pouvait donc, semble-t-il, faire un choix plus raisonnable. Beaucoup de gens, qui ne partagent pas tous les principes du nouveau Président, ont vu son élection d'assez bon œil, et ont jugé que nos législateurs avaient fait, en somme, une œuvre de bon sens. La chose mérite d'autant plus l'éloge qu'elle n'arrive pas tous les jours.

G. D'AZAMBUJA.

M. CARNOT.

Le trait le plus louable de la Présidence de M. Carnot a été la correction. Il est manifeste qu'il a voulu se tenir strictement à sa fonction. Quoique appartenant à un parti, il est resté en dehors des querelles de parti, cherchant plutôt à modérer les animosités qui mettent aux prises les hommes politiques.

Cet effacement du premier magistrat du pays, qu'on pouvait en partie attribuer à une disposition naturelle, n'a pas laissé que d'être blâmée par un certain nombre d'hommes politiques, appartenant aux divers partis : on a même essayé de tourner en ridicule ce chef d'État soliveau, cet homme de bois.

Et cependant, tout compte fait, on ne peut nier que cette conduite n'ait été aussi avantageuse pour la Présidence que pour le Pays. M. Carnot est le seul Président qui ait touché au terme de son septennat; il y serait arrivé pleinement sans l'intervention insensée d'un assassin. Peut-être même aurait-il été réélu, s'il avait posé sa candidature. On

sait d'ailleurs qu'il était résolu à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Quoi qu'il en soit, cette mort a fait éclater, dans la Presse de toute opinion, dans le pays et à l'étranger, des regrets unanimes et d'unanimes éloges pour les qualités que je viens de dire. Comment un homme d'allure aussi réservée, aussi effacée, a-t-il pu inspirer des sentiments aussi vifs? L'effet ne semble pas proportionné à la cause. Il y a là la manifestation d'un problème social, dont la solution se rattache aux plus grosses questions de l'heure actuelle.

La vérité, c'est qu'il nous faut renoncer à la vieille idée qu'un bon gouvernement doit beaucoup gouverner, beaucoup agir, être brillant et tapageur. Notre formation communautaire d'État nous a donné cette fausse conception des pouvoirs publics, et les historiens, imbus de la même formation, ont contribué à propager cette conception, en n'attirant l'attention que sur les faits brillants du passé au détriment des réalités décisives et solides. Ils nous ont habitués à vivre dans un rêve. Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit, comme on l'a dit spirituellement.

M. Carnot n'a pas fait de bruit, et par là même il a fait du bien à ce pays. Sa Présidence a abouti, à l'intérieur, à l'atténuation d'un certain nombre de dissidences politiques et à un premier apaisement des luttes religieuses; à l'extérieur, au respect de la France et à la consolidation de la paix.

En se bornant à la fonction essentielle du pouvoir, qui est le maintien de la paix à l'intérieur et à l'extérieur, M. Carnot n'a pas seulement obéi aux tendances particulières de son esprit, il a, en outre, obéi aux tendances nouvelles et irrésistibles qui, dans tous les pays, amèneront la limitation graduelle de

l'action publique au profit de l'initiative privée. L'ère des grands Empires à la Philippe II, à la Louis XIV, à la Napoléon est close. Ceux qui, parmi nous, attendent toujours un sauveur omnipotent, et qui cherchent à l'horizon l'étoile d'un César, ne comprennent rien à la marche actuelle du monde ; ils en seront pour leur attente. Les peuples à panache et les peuples qui aiment le panache seront définitivement évincés par les peuples qui placent les conquêtes du travail au-dessus de celles des armes ; les peuples à vie publique développée seront vaincus, et ils le sont déjà à moitié, par les peuples à vie privée intense.

Cette évolution et cette révolution est la conséquence fatale de l'essor imprimé à toutes les branches du travail et des transports par la puissance que les nouveaux moteurs mettent entre les mains des hommes énergiques et entreprenants.

Je note, en France, un symptôme assez caractéristique de cette évolution. On a remarqué, non sans étonnement, que l'accession des hommes jeunes au gouvernement devient de plus en plus fréquente. La plupart des ministres actuels ont de 35 à 45 ans. M. Carnot lui-même n'avait que 49 ans lorsqu'il fut élu Président, et son successeur, M. Casimir Périer, n'en a que 47. Ainsi, par un mouvement spontané et inconscient, les hommes qui se rattachent encore à l'ancien ordre de choses, par leur âge et par leur formation, sont écartés ; on a le sentiment qu'ils ne sont pas entrés dans le mouvement qui tourne invinciblement le monde social vers une orientation nouvelle ; ils étonnent et ils détonnent déjà avec leurs idées vieilles et surannées, soit sur le jacobinisme, soit sur le pouvoir absolu ; ils représentent l'esprit ancien chassé par l'esprit nouveau.

Nous ne savons pas comment M. Casimir Périer comprendra l'exercice des hautes fonctions auxquelles on vient de l'élever, mais ce que nous savons, de science certaine, c'est qu'il n'est pas en son pouvoir de remonter le courant qui entraîne le monde vers des destinées très différentes de celles du passé.

Edmond DEMOLINS.

LA FRANCE CRIMINELLE.

La statistique ne suffit pas à élucider les questions sociales. Toutefois, maniés par un homme compétent, et éclairés par une expérience personnelle, les chiffres projettent parfois une admirable lueur sur certains problèmes, obscurcis à plaisir par les théoriciens de profession.

M. Henry Joly s'est fait une spécialité des questions criminelles. Il les a étudiées en philosophe, et, ce qui vaut mieux, en observateur. Il a visité les prisons, interrogé les magistrats, les détenus, les fonctionnaires de la police. M. Joly a fait plus encore : il s'est transporté sur les divers points de la France plus contaminés que les autres, et a procédé à des enquêtes consciencieuses qui, naturellement, ont produit leur fruit.

Moyennant cette préparation, M. Joly a pu dépouiller avec succès les documents publiés chaque année par le Ministère de la Justice, et contenant le chiffre des accusations et préventions dans les différents ressorts, ainsi que les cartes spéciales imprimées par les soins du même Ministère, où les départements de la France sont plus ou moins teintés suivant leur criminalité générale, ou suivant leurs défaillances particulières dans tel ou tel ordre de crimes ou de

délits. Remontant jusqu'en 1825, l'auteur a pu, en outre, comparer, au point de vue criminel, le présent et le passé et même, pour ainsi dire, le mouvement de la moralité publique dans les différentes régions de la France pendant soixante-cinq ans.

Un tel ouvrage (1) n'est certes pas banal. Il suppose un immense travail et un puissant effort d'esprit pour faire jaillir, de chiffres morts et arides, une lumière qui n'a rien de commun avec la fantasmagorie. Enfin il a le mérite de rompre définitivement en visière avec les théories philosophico-médicales qui tendent à faire du crime la résultante d'un tempérament, l'inévitable effet d'une hérédité malencontreuse.

L'auteur se demande tout d'abord, — et c'est par là que tout le monde aurait dû commencer, — quelles sont les régions les plus spécialement contaminées de la France. Ce travail le conduit à distinguer trois zones où la moralité subit une baisse bien caractérisée. Ces trois zones sont : 1° les départements frontalières, et plus spécialement ceux où affluent les étrangers ; 2° Paris et ses alentours ; 3° les départements de l'Eure et du Calvados.

En revanche, les régions les plus morales sont la Bretagne, les provinces de l'Ouest et une partie du plateau central.

Nous savons donc quels sont les *ter-rains* les plus favorables au crime. Quels sont maintenant, sur ces terrains, les *hommes* les plus criminels.

Sont-ce uniquement des malades, des infirmes, des fous, des dégénérés? Pas le moins du monde; car alors la répartition serait évidemment beaucoup plus égale entre nos divers départements.

Trois classes de gens recrutent principalement l'armée du crime :

- 1° Les étrangers immigrés en France ;
- 2° Les Français établis dans une région autre que la leur ;
- 3° Les gens des grandes villes, notamment les Parisiens.

Comme exemple du premier type, nous pouvons citer le département des Bouches-du-Rhône, qui vient en tête sur les statistiques de la criminalité (1.005 prévenus pour 100.000 habitants). D'où vient cette peu enviable supériorité? — Elle procède, en grande partie de la présence de 90.000 Italiens dans le département. Effectivement, prenez la liste des accusés qui comparaissent devant la cour d'assises d'Aix. Elle fourmille de noms italiens. De même pour les Espagnols dans nos départements pyrénéens, pour les Belges dans ceux du Nord, etc.

Dans la seconde catégorie se rangent, par exemple, les Bretons et les gens de la Creuse, qui émigrent en grand nombre à Paris et dans les grandes villes. La Bretagne et la Creuse sont très bien notées sur les statistiques. Les Côtes-du-Nord, notamment, tiennent le second rang pour la moralité. Les Bretons chez eux n'ont qu'un défaut, celui d'un peu trop boire. A part cela, ils sont honnêtes, rangés, pieux, modérés dans leurs désirs, plus portés à la vie de famille qu'aux distractions malsaines et coûteuses. Sortent-ils de chez eux? L'œuvre de corruption est rapide. Un prêtre d'Angers a constaté que les servantes bretonnes perdent leurs bonnes mœurs plus facilement que les autres. M. Joly consigne des observations analogues. Ceci n'est pas pour étonner les lecteurs de la *Science sociale* (1). Le Breton hors de son milieu est un patriarcal désarmé. Il a grandi au milieu de soutiens qui lui étaient indispensables, et, ces

(1) *La France criminelle*, par Henry Joly. — Léopold Lecerf, Paris.

(1) Voir les articles de M. Lemoine. *Science Sociale*.

soutiens venant à lui manquer brusquement, la chute est d'autant plus facile que l'émigrant y était moins exposé antérieurement.

Enfin, M. Joly décrit, avec une remarquable précision, l'influence excitante du luxe des grandes villes sur l'imagination des pauvres oisifs, la sécurité qu'offre une grande agglomération aux malfaiteurs ou aux déclassés qui ont intérêt à fuir leur famille. Ces particularités contribuent à rehausser démesurément la proportion des criminels dans les grands centres, rendez-vous des « hommes de joie et des hommes de proie ».

L'éminent écrivain relève aussi, en certains endroits, des exceptions sociales qui tranchent singulièrement avec les lois générales qu'il a vérifiées partout ailleurs. Ces exceptions sont, d'une part, la Corse, de l'autre, une certaine région de la Normandie,

La Corse a cela de curieux que sa criminalité interne dépasse sa criminalité externe. en d'autres termes, que les Corses sont plus facilement criminels dans leur pays qu'ailleurs. Il y a plus; non seulement le Corse émigré tend à s'éloigner du crime, mais il affectionne particulièrement les professions de gendarme et de sergent de ville, qui ont pour mission de le réprimer.

Cette anomalie deviendra très compréhensible si l'on considère que la Corse est encore soumise au régime du *clan*, où le meurtre est considéré comme un acte de justice. Les *vendetta* ne sont pas des homicides vulgaires : ils sont l'exécution d'une sorte de sentence familiale, portée par un groupe à demi indépendant, habitué depuis des siècles à se faire rendre raison sans le concours de l'État. Ce sont des rivalités de groupes, rivalités soutenues par l'opinion de l'entourage. Une fois loin du pays, le Corse échappe à cet organisme de luttes lo-

cales. Il aime alors à s'encadrer dans le militarisme, non pas pour l'amour de la justice, mais par l'horreur du travail et le goût du panache.

La Normandie, en général, et certaines régions de l'Eure et du Calvados, en particulier, ont une place inquiétante dans les statistiques criminelles. Ce sont pourtant des pays agricoles, pays de petits propriétaires ruraux. La culture y est beaucoup plus riche qu'en Bretagne, ce qui montre, entre mille autres preuves, que ce n'est pas la misère qui engendre le crime. Pourtant des crimes et des délits nombreux s'y produisent. Les attentats aux mœurs y sont fréquents, et, chose depuis longtemps remarquée, la population tend à diminuer dans ces départements plus que dans toute autre partie de la France.

Quelle est la cause de cette déchéance morale? M. Joly, qui a relevé les mêmes phénomènes, quoique un peu moins accentués, dans le département de l'Hérault, où le développement de la richesse viticole a édifié en peu de temps de nombreuses fortunes, a mis le doigt sur la plaie. La principale cause de l'immoralité dans l'Eure, dans le Calvados, dans l'Hérault, c'est l'enrichissement rapide de beaucoup de gens incapables de supporter, sans ivresse et sans abus, un tel accroissement de situation. La remarque est juste. Il ne manquerait qu'une chose à la démonstration de M. Joly; ce serait d'indiquer pourquoi ces petits propriétaires normands et languedociens ont été ainsi incapables de supporter leur bonheur. La Science sociale aidant, nous pouvons, ici encore, glisser un supplément d'explication. D'autres propriétaires, en effet, en d'autres pays, s'enrichissent promptement sans déchoir pour cela dans l'immoralité. C'est qu'alors la richesse est due au travail, à un travail

acharné qui trempe l'homme, et le rend capable, après fortune faite, de résister aux tentations de l'oisiveté ; au lieu que les richesses produites par les trois départements cités plus haut, fruits de productions spontanées comme l'herbe et la vigne, et démesurément développées, à une certaine époque, par la consommation croissante de la viande et du vin, n'ont été, pour leurs propriétaires, qu'une « bonne fortune », un coup inespéré du hasard, un gros billet de loterie qu'ils ont gagné sans effort.

Il y aurait bien d'autres observations à cueillir dans l'ouvrage de M. Joly : sur la criminalité dans les différentes professions et aux différents âges, sur l'influence prétendue de la misère, sur le rôle de l'instruction, sur la criminalité spéciale de la femme, sur les crimes politiques, sur cette lie de population qui monte à la surface en temps de troubles, sur l'action funeste de la prison, sur les efforts de l'assistance publique, sur les relations de la natalité illégitime avec la criminalité. Nous nous sommes contentés de signaler les points les plus saillants, ceux qui nous ont paru représenter le mieux la pensée directrice de l'auteur. L'ouvrage de M. Joly procède d'un puissant effort vers la Science sociale, en même temps qu'il constitue une mine de documents précieux pour celle-ci. L'auteur a su appliquer, avec des tâtonnements méritoires et fructueux, la méthode expérimentale. Il a beaucoup vu, parce qu'il a beaucoup regardé.

H. LA BOURDONNIÈRE.



LA FRANCE SOCIALE.

Notre Enquête.

LA VALLÉE DE CHAMBÉRY.

Le département de la Savoie se compose de six Pays séparés les uns des autres par des montagnes plus ou moins élevées. Ces pays sont, en commençant du côté de l'Ouest : le Petit Bugey, la Chautagne, la vallée de Chambéry et celle de Montmélian, le Plateau des Bauges, la Tarentaise et la Maurienne. Ces trois derniers districts, essentiellement montagneux, se séparent nettement des trois autres, et forment un groupe à part. Le plateau des Bauges est un massif montagneux dont la population active et industrielle tire des ressources abondantes de l'élevé du bétail, de la fabrication des fromages et de certaines industries accessoires. La Maurienne et la Tarentaise sont le nom de deux vallées étroites et très allongées au fond desquelles grondent l'Isère et son affluent, l'Arc, et qui s'élargissent juste assez, à certains endroits, pour permettre à quelques villages, bourgs, ou petites villes de grouper leurs habitations.

Il y a donc, en Savoie, deux régions bien distinctes qui diffèrent par la nature du sol, le régime des eaux, le caractère et le genre de vie des habitants : les plaines, les montagnes. C'est de la première seule que je vais m'efforcer de donner une idée, en prenant pour type une de ses parties, la vallée de Chambéry et, dans cette vallée, un village Saint-Baldoph.

La vallée de Chambéry est bornée, au Nord, par le lac du Bourget et la Dent-du-Chat, au levant par le Plateau des Bauges, au couchant par une chaîne de montagnes connue sous des noms variés ; au Midi, elle se termine à la petite ville de Montmélian. Son sol accidenté,

d'où surgissent quantité d'ondulations et de petits mamelons séparés par de riants vallons, les bois de pins, de mélèzes, de chênes, de châtaigniers qui s'étagent sur les flanes des montagnes et auxquels succèdent des vignes aujourd'hui dévastées par le phylloxera, des champs coupés de treilles, et des prairies parsemées de noyers, tout contribue à lui donner cet aspect gracieux et pittoresque auquel songeait Chateaubriand en contemplant la vallée du Taygète.

Chambéry, qui forme le centre du pays, est une ville d'environ 20.000 habitants, sans industrie et pourvue d'un commerce purement local. Elle compte un grand nombre de familles aisées appartenant à la noblesse ou à la vieille bourgeoisie, qui forment une véritable aristocratie aux libéralités de laquelle sont dues exclusivement les multiples fondations charitables dont on trouverait difficilement l'équivalent dans une autre municipalité française. Chambéry possède, en effet, deux hospices fort bien installés, et contenant chacun environ cinq cents indigents ordinaires; un autre hospice, où sont traités gratuitement et avec beaucoup d'égards et de confort, les vieillards des deux sexes, de plus de soixante ans, qui ont éprouvé des revers de fortune; un hôpital et deux orphelinats. Ces établissements, anciens et très prospères, disposent d'un très riche patrimoine qu'accroissent chaque année de nombreuses libéralités et se suffisent complètement à eux-mêmes : ils ne reçoivent aucune subvention des pouvoirs publics.

A 5 kilomètres au Sud-Est de Chambéry, sur le versant d'une montagne de médiocre élévation, où les vignes se succèdent jusqu'au fond de prairies marécageuses qui leur fournit l'engrais nécessaire, le village de Saint-Baldolph étage ses maisons en partie groupées par hameaux de dix à vingt feux. L'ensemble

de sa population atteint le chiffre de 750 âmes qui tend à diminuer plutôt qu'à augmenter. C'est lui que j'aurai principalement en vue dans la suite de cette étude sur la partie de la Savoie que j'ai entrepris de décrire.

La population de cette commune est en grande majorité honnête, laborieuse et chaste. Les enfants naturels y sont extrêmement rares et quand il en survient un, — événement qui met bien des années avant de se renouveler, — c'est un grand scandale. Bien qu'affaibli, l'esprit religieux y est encore très vivace. Presque tous les hommes aussi bien que les femmes, assistent à une des deux messes du dimanche et communient à Pâques. L'instruction y est depuis longtemps assez répandue. A peu d'exceptions près, tous les hommes de moins de cinquante ans savent lire et un peu écrire. En rendant l'instruction gratuite et obligatoire, la loi de 1882 a réduit à néant la classe des illettrés, mais a eu un résultat qui vaut la peine d'être signalé. Avant son application, quelques garçons appartenant à des familles aisées restaient jusqu'à quinze, seize, voire même dix-sept ans, à l'école primaire, qu'ils ne quittaient qu'après avoir appris tout ce que l'instituteur était capable d'enseigner. Aujourd'hui, quand les enfants ont leurs treize ans, ils sont censés tout savoir puisque la loi le présume, et les parents se reprocheraient de leur faire perdre le temps en les laissant à l'école un jour de plus.

Les habitations, pour la plupart réparties en hameaux, sont presque toutes construites sur le même modèle. Les carrières de la montagne, d'un accès et d'une exploitation faciles, en fournissent les matériaux à peu de frais. Un escalier, qui aboutit à une galerie en bois ou en maçonnerie, mène au premier étage. On entre d'ordinaire directement dans la cuisine, sommairement meublée de quel-

ques chaises et d'une table massive dont les flancs recèlent le pétrin où l'on serre le pain et la farine, en attendant d'y manipuler la pâte de froment qu'on porte tous les quinze jours, ou même seulement tous les mois, au four banal du hameau : au fond, une grande cheminée à manteau à côté de laquelle s'agite le balancier d'un coucou en sapin verni. Autour de cette pièce centrale sont groupées trois ou quatre chambres. Au rez-de-chaussée, se trouvent la remise, l'étable et « l'ancre » des cochons. Les plus pauvres ménages possèdent au moins une vache, qu'on attelle à la charrue au moment des labours avec celles d'un voisin, à charge de revanche. La moyenne des villageois disposent de deux bœufs, d'une ou deux vaches, le tout sans compter les poules qui cherchent leur vie un peu partout.

Rien à dire de bien particulier sur le chapitre de la nourriture. Les pommes de terre, les légumes (principalement le chou, la carotte et la rave), le lait, le fromage, les châtaignes pendant l'hiver, en toute saison une sorte de crêpe très épaisse, qui porte le nom caractéristique de *mâtefaïm*, tels sont les éléments principaux de l'alimentation. Il faut y joindre, à titre d'appoints plus ou moins réguliers suivant l'abondance de l'année, suivant les travaux à exécuter, etc., la bouillie de maïs désignée en Savoie sous le nom italien de *polenta*, le lard, des sortes de gâteaux roulés, les *bugnes*, le vin, qu'on ne ménage pas au moment du coup de collier des moissons et des binages d'été, et l'excellente eau-de-vie, produit de la distillation du marc de vendange. La viande, sauf chez les riches paysans, ne figure sur la table qu'aux jours de grandes fêtes. On s'éclaire avec l'huile des noix ou des grains cueillis dans le domaine. Les bois et taillis communaux, qui couvrent la plus grande partie de la montagne au-dessus du village, fournissent le combustible néces-

saire. Il n'existe pas de pâturage communal. A deux heures de marche environ de Saint-Baldolph, dans les parties du département de l'Isère limitrophes à la Savoie, les paysans disposent d'un métier accessoire qui est, pour eux, un élément très important de bien-être : les femmes cousent des gants qui leur sont envoyés de Grenoble et gagnent parfois, en se surmenant un peu, des journées de cinq à six francs. Rien de pareil ici, où la culture est le seul moyen d'existence. Il est vrai que le sol est très fertile et l'agriculture fort avancée, ce qui, joint aux qualités d'économie des paysans, explique leur bien-être relatif et le prix élevé des terres. Un champ à blé se vend de trois à six mille francs l'hectare en considération de sa qualité et selon qu'il est ou non garni de treilles; une prairie, de cinq à dix mille francs; un vignoble, de huit à douze mille francs. Les prix sont à peu près les mêmes dans toute la vallée de Chambéry; aussi y compte-t-on peu de propriétés de plus de cinquante hectares. Les familles dont le domaine est insuffisant louent des terres à raison de 70 à 200 francs l'hectare, suivant leur nature ou leur qualité. La petite propriété domine, les fermes sont peu nombreuses et de médiocre importance. Les familles bourgeoises habitent Chambéry l'hiver et passent généralement la majeure partie de l'été et de l'automne dans leurs propriétés rurales.

La situation matérielle des cultivateurs, généralement prospère jusqu'à ces dernières années, a été compromise sous l'influence de deux faits principaux qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le premier est la concurrence du blé, du vin, du bétail étrangers apportés en quantité sur nos marchés et offerts à des taux qui forceraient nos cultivateurs, écrasés qu'ils sont d'impôts et cantonnés par éducation sur un sol étroit et ap-

pauvre, à abaisser bien au-dessous de leurs prix de revient leurs prix de vente, si le législateur ne s'efforçait de relever ceux-ci artificiellement.

La seconde est la ruine de nos vignobles, ruine due au phylloxera aidé de divers agents tels que le mildew, le black-rot. etc...

En Savoie, cette seconde cause a agi beaucoup plus puissamment que la première. La vigne y occupait une grande partie du sol, car sa culture était extrêmement rémunératrice. Le vin du cru, très apprécié dans le pays, où il s'en fait une énorme consommation, se vendait couramment de 35 à 60 et même 75 centimes. Le « faisant-valoir », ou le fermier, vivait sur le reste de son domaine et vendait son vin, avec le prix duquel il achetait les objets manufacturés nécessaires à sa consommation et payait au besoin la rente due à son propriétaire. Cette culture permettait en outre de tirer parti des prairies marécageuses qui forment l'extrême fond de la vallée et donnent la lèche, ou *blache*, dont on faisait de la litière puis du fumier. Chaque vignoble était ainsi accompagné d'une blachère d'étendue proportionnelle, qui le suivait à chaque mutation de propriété.

Le phylloxera changea tout cela. Ce fut presque subitement pour tout le monde la gêne, pour beaucoup la misère. Heureusement, nos vigneron ont eu, pour les aider, l'expérience et les exemples venus du Midi, où l'épidémie a exercé tout d'abord ses ravages. On sait que la racine des cépages américains est devenue réfractaire aux piqures du phylloxera par l'adaptation au milieu, conséquence d'une longue période d'évolution. Il fallait donc substituer à nos vieux plants nationaux des plants venus d'au delà de l'Atlantique. C'est ce qu'on décida tout d'abord. Les résultats furent en général peu satisfai-

sants. C'est alors qu'on imagina de greffer, sur une souche américaine, une tige autochtone. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont extrêmement encourageants. Dans les terrains profondément défoncés et abondamment fumés, ces greffes vigoureuses portent des fruits avec une fécondité inouïe. On a vu, cette année, des hectares de vigne, dont la reconstitution avait coûté en moyenne 6.000 francs, donner jusqu'à 85 hectolitres par hectare d'un vin qui se vend encore 40 centimes dans le pays. Ce spectacle est bien fait pour exciter le zèle des petits cultivateurs; aussi occupent-ils les loisirs que leur laisse la morte saison de l'hiver et du printemps à miner, greffer et complanter. Le salaire de la journée d'un terrassier employé à ce travail est de 2 fr. 75; celle d'un greffeur se paye six francs. Cette transformation de nos vignobles aura surtout d'heureux effets dans l'avenir en perfectionnant la viticulture, jusqu'ici assez rudimentaire dans le pays, par la substitution de la culture intensive à la culture extensive. Cette transformation est la conséquence naturelle du prix élevé des replantations et de la suppression du provignage généralement usité jusqu'ici, suppression qui s'impose sous peine de voir la bouture greffée s'affranchir et les plants directs remplacer les plants greffés.

Par les dépenses qu'il impose sous forme de charrois ou d'achat d'engrais, d'échalas, de terreau, même aux petits propriétaires qui fournissent en personne la main-d'œuvre, cette reconstitution d'une partie considérable de notre capital foncier exige d'importantes avances; or, le vin, en disparaissant, avait privé les paysans du seul moyen sérieux qu'ils eussent à leur disposition pour faire un peu d'argent. Comment résoudre ce problème? A Saint-Baldoph on y est en partie parvenu. Les paysans,

naturellement sobres et économes n'ont pas seulement, comme ailleurs, redoublé de travail et de privations, ils ont demandé à cette forme d'association vers laquelle bien des regards se tournent aujourd'hui devant la menace du socialisme, la Coopération, de leur venir en aide. Ils ont fondé une fromagerie ou fruitière coopérative.

Des sociétés fonctionnent sous cette forme depuis un temps immémorial avec un très grand succès dans la plupart des localités du plateau des Bauges, qui, comme je l'ai dit plus haut, domine à l'Est la vallée de Chambéry. En Haute-Savoie surtout, elles sont nombreuses et florissantes. St-Baldoph n'a eu qu'à copier ces modèles. Sa fruitière a été installée, il y a deux ans. Après les tâtonnements et les déceptions inévitables au début de toutes entreprises, elle donne maintenant de très beaux résultats. L'organisation est des plus simples. Une commission de dix membres, composée de fermiers et de faisant-valoir élus par les associés, joue le rôle de conseil d'administration et de surveillance. Elle choisit et dirige le *fruitier*, c'est-à-dire un agent chargé des manipulations peu compliquées d'où sort le beurre ou le fromage et auquel est attribué pour cela un salaire annuel de 4.200 fr. Le fruitier reçoit chaque jour la plus grande partie du lait de la commune l'analyse au besoin s'il est suspect et le transforme soit en malottes de beurre, soit en ces grandes meules de gruyère larges comme des roues de voiture qu'on peut admirer chez tous les épiciers.

Il a le droit de faire des perquisitions chez les associés, auxquels il est interdit, sous la sanction d'une forte amende, de fabriquer eux-mêmes du fromage ou du beurre : sage réglementation sans laquelle le lait risquerait d'arriver fortement écrémé à la fruitière. La répartition s'opère d'après un procédé qui la

rend intelligible à tous. Au début, le premier associé dont l'apport en laitage égala la quantité exigée pour fabriquer un fromage et les malottes de beurre qui l'accompagnent chaque fois, vit porter à son nom ces produits, ou plutôt leur valeur. La prochaine fois, ce fut le tour de celui qui figurait sur les livres immédiatement après le précédent pour avoir fourni en second lieu le nombre de litres voulus, et ainsi de suite. C'est à qui, parmi les paysans, arrivera à « faire le fromage », perspective bien plus propre à stimuler leur ambition que celle d'un dividende qui frapperait moins fortement leur imagination et dont ils ne sauraient, pour la plupart, évaluer exactement le quantième. A la fin de chaque année, on distribue les bénéfices en prélevant un tant pour cent qui sert à payer les intérêts et l'amortissement de la somme empruntée au début pour acheter l'outillage et fournir le fond de roulement. Chacun touche ainsi une somme ronde toute prête à être économisée. Cette année, au mois de septembre, un de mes fermiers qui possède quatre belles vaches bien soignées avait déjà dix fois « fait le fromage et le beurre », ce qui représente un très beau bénéfice, le poids d'une meule de gruyère égalant une cinquantaine de kilos, et la livre de beurre frais se vendant 1 fr. 50.

Un des résultats de la crise agricole a été d'accélérer le mouvement d'émigration qui porte les campagnards vers les villes... En imposant le partage égal et obligatoire des successions, le Code civil encourage le calcul que font plus ou moins consciemment beaucoup de jeunes gens. Filles et garçons partent pour Chambéry, Lyon, Paris, se placent comme domestiques, ouvriers, employés, avec l'intention d'amasser des économies et de revenir au pays une fois fortune faite. Beaucoup réussissent par la sobriété et la probité qu'ils tiennent de

leur éducation. Si, pendant ce temps, un des parents meurt, ces émigrants reviennent au pays et réclament, souvent sans vergogne, leur part intégrale d'un patrimoine que le travail de leurs frères a augmenté pendant qu'ils thésaurisaient au loin pour leur propre compte. La famille du fermier dont je parlais tout à l'heure, et qui, entre parenthèse, paye une rente de 1.100 fr., se compose de sept enfants. La fille aînée est mariée dans le pays; sa sœur cadette va bientôt en faire autant; celle qui vient entre elles deux est maintenant concierge à Paris, où elle a travaillé quelques années en qualité de cuisinière. Son mari, homme de son village, est vendeur au Bazar de l'Hôtel de Ville. Des quatre garçons, deux vivent à Paris, le plus âgé en qualité d'ouvrier boulanger, le plus jeune en qualité de garçon de café; les deux autres travaillent à la ferme; le plus jeune de toute la famille, qui prendra la suite du bail à la mort de son père, est un jeune homme de dix-huit ans, qui se placera probablement hors de la maison après son service militaire. Cet exemple est typique, on peut le généraliser sans témérité et l'étendre à la plupart des familles de fermiers, qui sont, il est vrai, en minorité dans le pays.

Pierre ARMINJON.



OBSERVATIONS SUR L'ENQUÊTE.

Voici, bien observée dans un coin de la Savoie, une organisation sociale qui peut avoir beaucoup d'analogues ailleurs, jusqu'en dehors de France, jusqu'en dehors de l'Europe, jusqu'en dehors de nos climats, jusqu'en dehors des temps actuels. Sans en avoir l'air, elle ouvre le champ à plus d'une réflexion nouvelle et à de très grosses conclusions.

Il est clair que la vigne est ici la solution du problème vital. L'exploitant tire bien son alimentation des produits de son domaine, mais c'est grâce à la vigne qu'il fait l'argent nécessaire pour le reste de ses besoins et pour acquitter le prix de la terre. C'est la vigne qui le patronne. Tout s'organise autour de ce produit central. Si, au-dessus de soi, on prend exemple de la montagne pour faire du fromage en sociétés coopératives, c'est afin d'avoir les fonds nécessaires à la reconstitution de la vigne. Si, au-dessous de soi, on se partage et on exploite le marais, c'est pour en tirer l'amendement et la fumure des terres à vigne. Si on introduit chez soi des méthodes de culture nouvelles, si on passe de la culture extensive à l'intensive, si on emprunte l'expérience de ses voisins du Midi, si on se fournit de plant en Amérique, c'est pour la vigne.

Tout cela réussit bien et mérite de réussir.

Mais, phénomène singulier, le pays ne grandit pas. Les paysans sont aisés; les bourgeois, qui partagent l'année entre la grande ville locale et la campagne, tout comme des Parisiens, sont très généreux; les émigrants font leur petite pelote, à de petits métiers sans apprentissage, dans les grands centres, et ils viennent réclamer leur part au pays. Tout ce monde est honnête en général, économe, laborieux, voire même intelligent. Et cela fait une petite race. Son influence n'est pas au niveau de ses qualités fondamentales.

La vigne a-t-elle jamais engendré de grandes races d'hommes? C'est ce dont il est permis de douter. J'entends par là des races d'où sortent communément des hommes capables de prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité, de se mettre à la tête des évolutions économiques, politiques, intellectuelles?

La vigne n'a-t-elle pas l'inconvénient, au point de vue social, d'être comme ces plantes riches de l'Orient, auxquelles on ne peut appliquer jusqu'ici que le travail à la main? Sa culture n'a-t-elle pas des analogies avec la culture maraîchère, en ce sens qu'avec un petit coin de terre et des soins de détail elle suffit à donner une sorte d'aisance villageoise? Ne porte-t-elle pas la population à se diviser le sol en tous petits carrés, à s'accumuler sur place, à ignorer les grands groupements de personnel dans le travail, les méthodes puissantes par l'emploi des grands engins, les entreprises compliquées par la multiplicité des éléments qui y entrent, par la multiplicité des transformations du produit? Comment alors naîtraient là les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes?

Je ne veux pas insister davantage sur ce point : je me contente de le livrer à la réflexion des observateurs.

Henri de TOURVILLE.

LA SCIENCE SOCIALE A L'INSTITUT.

L'Académie des Sciences morales et politiques avait mis au concours la question suivante.

« Rechercher les origines de la législation, dite du « homestead ». En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie; en apprécier les avantages et les inconvénients. »

Le prix, de 5.000 francs, connu sous le nom de prix Rossi, a été décerné à notre collaborateur et ami, M. Paul Bureau (1).

Nous adressons à M. Bureau nos plus vives félicitations pour ce beau suc-

cès qui fait éclater la puissance de notre méthode d'analyse, au jugement même de personnes qui sont étrangères à cette méthode.

Avec la *Vie américaine* de M. de Roussiers et *Libre échange et protection* de M. Poincard, cette étude est la troisième œuvre de nos collaborateurs couronnée par l'Institut.

Nous publierons prochainement le Mémoire de M. Bureau.

*
*
*

Devant l'Académie des Sciences morales et politiques solennellement réunie pour entendre l'Éloge de M. Baudrillard, M. Adolphe Guillot, membre de l'Institut, a rendu à la Science sociale un hommage que nous tenons à honneur de reproduire :

« Persuadé qu'il n'y a de conclusions sérieuses et se rapprochant davantage de la vérité que celles qui s'appuient sur l'observation, Baudrillard avait compris toute la valeur des procédés scientifiques de Frédéric Le Play, avant même que ceux-ci n'aient été perfectionnés par son école, notamment par les travaux de l'abbé Henri de Tourville, dont les puissantes et lumineuses conceptions de la Science sociale frappèrent son esprit et lui inspirèrent une étude que la mort ne lui laissa pas le temps de publier. »

SUMMER MEETING D'ÉDIMBOURG.

Le Summer Meeting d'Édimbourg doit avoir lieu du 6 au 31 août. On sait que cette réunion comprend un ensemble de conférences sur la Science sociale, l'Histoire, la Littérature, l'Éducation, la Psychologie, l'Hygiène, la

(1) C'est par erreur que les journaux ont annoncé que ce prix était de 4.000 francs.

Biologie, la Géographie et une série d'excursions dans les environs d'Édimbourg et dans les parties les plus intéressantes de l'Écosse.

M. Edmond Demolins doit encore faire, cette année, dix conférences, pendant la seconde quinzaine du Summer Meeting, c'est-à-dire du 20 au 31 août.

Le programme que nous venons de recevoir annonce ces conférences en ces termes :

« LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE. Ten lectures (Aug. 20 to 31, 12 to 1 daily. — M. Edmond Demolins, directeur de la *Science sociale*, étudiera les origines, la formation sociale et l'évolution de la Société française. Ces conférences, faites suivant la méthode de l'école de la Science sociale, résumeront le Cours professé, cette année, à Paris par M. Demolins. Le professeur expliquera particulièrement les différences qui existent entre les sociétés de l'Orient et les sociétés de l'Occident. »

Pour répondre aux demandes qu'on nous adresse de divers côtés, voici quelques renseignements sur les conditions de voyage et de séjour à Édimbourg pendant le Summer Meeting.

Des billets d'aller et retour, de Paris à Édimbourg, sont délivrés, soit par l'Agence Cook, soit par la C^{ie} de l'Ouest, au prix très réduit de 90 francs (traversée par mer comprise). Ces billets sont mixtes, c'est-à-dire qu'ils comportent la 2^e classe de Paris à Londres et la 3^e classe de Londres à Édimbourg. On sait qu'en Angleterre la 3^e classe est plus confortablement installée que notre 2^e classe. Des billets réduits de 1^{re} classe sont également délivrés au prix de 130 francs aller et retour.

Ces billets sont valables pendant quarante-cinq jours et donnent droit aux diverses lignes allant de Londres à Édimbourg, avec un arrêt facultatif à toutes les stations.

Les membres du Summer Meeting peuvent trouver le logement et la nourriture dans les bâtiments de l'University Hall, à des conditions très modérées.

Ceux de nos lecteurs qui désirent se rendre à Édimbourg peuvent écrire aux bureaux de la Revue, et nous leur ferons parvenir les renseignements complémentaires qu'ils pourraient souhaiter.

LA CONQUÊTE IRLANDAISE DES GRANDES VILLES AMÉRICAINES.

Sous le titre « La conquête irlandaise de nos grandes villes », M. J.-P. Bocoek publie, dans la Revue américaine *The Forum*, un article qui confirme entièrement les constatations de la *Science sociale*. Plusieurs fois déjà nous avons signalé le caractère particulier de l'immigration irlandaise aux États-Unis. Nous avons montré, qu'en vertu de leur formation communautaire, les Irlandais allaient grossir presque exclusivement la population des villes. Nous avons constaté qu'ils y occupent surtout les situations dépendantes, et qu'ils recherchent de préférence les emplois publics. Dépourvus d'initiative, et incapables, — sauf de rares exceptions, — d'entrer en concurrence avec les Anglo-Saxons sur le terrain des professions usuelles, les Irlandais, avons-nous dit, recherchent particulièrement, comme moyen de s'élever : la politique. Ils ont réussi à s'emparer du gouvernement et de l'administration de beaucoup des grandes villes de l'Union qu'ils mettent en coupe réglée. Jusqu'à quel point s'étend le mal, M. Bocoek va nous le dire.

« Les Irlando-Américains gouvernent les principales cités des États-Unis. Parmi les villes tombées en leur pouvoir sont New-York, Brooklyn, Jersey-

City, Hoboken, Boston, Chicago, Buffalo, Albany, Troy, Pittsburg, Saint-Paul, Saint-Louis, Kansas-City, Omaha, la Nouvelle-Orléans, et San-Francisco. Le fait que Brooklyn, Buffalo, et Jersey-City ont récemment secoué le joug ne doit pas les faire disparaître de cette liste; elles l'ont porté pendant des années et peuvent le porter encore. Si les électeurs irlandais n'ont pas triomphé à Philadelphie, Indianapolis, et Providence, c'est qu'ils étaient divisés. « Eussent-ils été solidement unis comme à New-York, Brooklyn, Boston et Chicago, leur succès ne faisait pas de doute... Très certainement, en Amérique, les Irlandais ont des aptitudes particulières pour le gouvernement municipal, — du moins pour s'emparer des emplois municipaux. Ils apparaissent constamment là où on s'attend le moins à les rencontrer.....

« Les hommes qui contrôlent principalement les affaires de New-York, en l'an de grâce 1894, sont R. Croker, Th. Gibroy, Bernard Martin et James J. Martin, tous les quatre nés en Irlande. Ces quatre individus ont une influence capitale sur les destinées de la métropole, car ce sont eux qui nomment à tous les emplois publics, aux plus élevés comme aux plus humbles. A force d'être répété chaque jour, c'est devenu un lieu commun de dire qu'ils font envoyer qui leur plaît au conseil des Aldermen, à la Législature de l'État à Albany, et à la Législature nationale à Washington... New-York est entièrement livré à la domination irlandaise. »

Dans le « Mac Clure's Magazine » d'avril 1894, M. E.-J. Edward raconte de quelle façon les politiciens irlandais réussirent à mettre la main sur New-York :

« Avec le cabaret pour base, une organisation politique avait été constituée à New-York qui, sans l'apparence

extérieure du pouvoir, avait pourtant établi une autocratie sous beaucoup de rapport aussi parfaite que celles des contrées à demi civilisées de l'Orient. C'était le gouvernement d'un homme. Le chef de Tammany Hall, sans sanction législative, sans emploi public, sans aucun attirail du pouvoir politique, gouvernait à sa fantaisie un corps d'individus qui, pendant six ans, purent choisir aux élections le Conseil municipal de la ville. Les subdivisions de cette organisation s'étendaient à chaque rue, à chaque impasse de New-York. Les subordonnés obéissaient à leurs supérieurs aussi patiemment et d'une manière aussi absolue que des soldats obéissent à leurs chefs. Cette organisation exerçait le pouvoir, au moyen de menaces contre les citoyens qui refusaient de se soumettre à ses exactions. Elle contrôlait les tribunaux et le ministère public. Elle était assez puissante pour faire oublier, dans les cartons, les poursuites contre ses adhérents, et pour envoyer à la prison d'État le propriétaire qui encourait son hostilité. Sous un pareil régime, le peuple de New-York était en esclavage virtuel... Cette organisation n'était pas seulement puissante à New-York, mais, grâce à des alliances politiques, à Brooklyn, Troy, Albany, et plusieurs autres villes de l'État, elle put contrôler la législature pendant plusieurs années. »

Le *The-Forum* nous donne encore quelques intéressants détails :

« Une personne bien placée pour savoir a raconté qu'un élu de New-York, membre distingué du Congrès, a retiré plus de 500.000 francs du résultat de la dernière élection. Un éminent juge de la cour de New-York a, dans cette circonstance, rempli le rôle de *bookmaker*. Un riche homme d'affaires, membre de la Tammany, m'a raconté qu'à une certaine époque la concurrence fit mon-

ter si haut le prix des votes que, pour diminuer les frais d'élection, les chefs républicains et démocrates se réunirent pour en fixer le prix maximum; en fait, ils formèrent un trust pour l'oppression de l'électeur pauvre mais malhonnête...

« S'il est une communauté aux États-Unis que l'histoire démontre incapable de se gouverner elle-même et de participer au gouvernement fédéral, c'est bien la cité de New-York, mais si New-York est le point le plus pourri de l'*État-Empire*, ce n'est pas le seul. Brooklyn, Buffalo et les autres grandes villes ont, maintenant, ou ont eu de temps à autre leurs oligarchies corrompues et omnipotentes, leurs périodes de vénalité et de pillage! »

Voilà qui nous montre les Irlandais sous un aspect tout différent de celui que nous connaissons en Europe. On nous les représente perpétuellement comme les victimes de la tyrannie anglaise: ici nous les voyons à leur tour opprimer l'Anglo-Saxon. Les Irlandais n'ont évidemment aucune haine de la tyrannie... quand elle est exercée par eux.

Il est bien certain que, si on leur laissait le champ libre, les Irlandais et les politiciens cosmopolites qui pullulent aux États-Unis feraient de l'Amérique du Nord une Amérique du Sud. Mais ce cas n'est pas à craindre. Par suite de leur formation particulariste, les Américains n'ont aucun goût pour la politique. Ils font des affaires et les font assez bien pour pouvoir non seulement subvenir à leurs besoins, mais encore entretenir, bon gré mal gré, une multitude de parasites. Ayant limité au strict nécessaire les droits du gouvernement, lui ayant surtout interdit tout empiètement sur leur vie privée, ils se désintéressent beaucoup des affaires de la communauté. Ils sont

comme un millionnaire qui aime mieux être volé que se donner la peine de vérifier les notes qu'on lui présente. Mais il ne faut pas croire que cette abstention sera perpétuelle. Un beau jour, républicains et démocrates s'uniront, — comme ils l'ont fait l'année dernière à New-York, — contre les chefs qui les exploitent, et donneront un coup de balai qui enverra les politiciens au diable, ou en prison. Les divers articles que nous venons de signaler indiquent que l'heure de ce coup de balai approche.

J. BAILHACHE.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

L'Amendement Guillemain. — Tout le monde sait que le régime des associations, tel qu'on le pratique en France, n'a rien de commun avec la perfection. Longtemps on s'est défié des ouvriers; longtemps on leur a dénié le droit de grève. Enfin, ce n'est que depuis 1884 qu'on leur a permis de se constituer en syndicats. L'organisation de ces syndicats a été soumise à une loi, et cette loi, plus ou moins complexe, tantôt observée, tantôt violée, suivant que le pouvoir se sentait plus fort ou plus faible, rigoureusement maintenue à l'encontre de certains syndicats dont les opinions déplaisaient en haut lieu, relâchée de plusieurs crans en faveur de certains autres puissamment protégés par leur importance électorale, cette loi, disons-nous, contenait des obscurités que l'on s'efforce actuellement d'éclaircir.

La loi pose en principe que le syndicat ne peut avoir pour objet que les intérêts professionnels. Cette prescription, assez sage en elle-même, était d'ailleurs conforme à ce système de liberté limitée

d'association dont nous venons de parler. Mais, ceci posé, une question s'est présentée tout de suite : celle de savoir si les anciens ouvriers, une fois sortis de leur métier, pourraient toujours faire partie du syndicat.

La question a d'autant plus d'importance que, dans les syndicats d'ouvriers français, l'expérience démontre que ce sont précisément ces anciens ouvriers qui exercent une influence prépondérante. La dernière grève des mineurs, dans le Pas-de-Calais et le Nord, grève si ruineuse pour la population ouvrière, était menée par un comité composé en très grande partie de *cabaretiers anciens mineurs*, dont plusieurs avaient été renvoyés par les Compagnies.

Permettra-t-on, ne permettra-t-on pas à ces anciens ouvriers de demeurer, ou de rentrer, s'il y a lieu, dans le syndicat de leurs anciens camarades ?

Si oui, le principe de la loi est détruit. L'intérêt professionnel n'est plus le seul objet du syndicat. Ce dernier peut réunir des gens de mille professions différentes qui, entre eux, ne feront guère que de la politique, terrain commun sur lequel on ne s'entend que trop bien. C'est d'ailleurs ce que l'expérience a montré cent fois, et montre encore tous les jours d'une manière trop éclatante pour qu'il soit utile d'insister.

Si non, la loi touche aisément à la tyrannie. Qui définira l'*ancien ouvrier* ? Un chômage forcera-t-il invariablement à quitter le syndicat, alors précisément que l'ouvrier, se trouvant sans travail, a plus besoin que jamais du secours de ses camarades ? N'y a-t-il pas des maladies longues, des infirmités incurables qui éloignent l'ouvrier de son métier ? Est-il humain de le séparer ainsi de son groupe ?

La question, on le conçoit, était particulièrement épineuse, et les députés socialistes, défenseurs intéressés du sys-

tème large, allaient faire triompher leurs vues à la Chambre, lorsqu'un député du Centre, M. Guillemin, a proposé un court amendement, renfermant une idée ingénieuse que nul n'avait clairement exprimée jusqu'alors. L'amendement autorisait les anciens ouvriers à faire partie du syndicat de leur profession antérieure, *à condition qu'ils n'eussent pas embrassé d'autre profession.*

Théoriquement, cette solution pouvait donner lieu à tous les examens et à toutes les critiques. *Pratiquement*, elle répondait d'une manière admirable aux nécessités du moment. Elle constituait un véritable affranchissement pour les syndicats, qu'elle débarrassait ainsi d'une écume malfaisante. D'après ce système, les cabaretiers pouvaient à leur aise se syndiquer *entre eux*, mais étaient forcés de laisser les mineurs tranquilles. C'était un coup droit et imprévu porté aux politiciens socialistes.

De là, comme on l'a vu, la colère et les efforts désespérés de ceux-ci. Les chefs de clans, brusquement arrachés du groupe qu'ils exploitaient et menaient à leur guise, ont vigoureusement lutté pour conjurer le péril. Voté en première lecture, mais à une faible majorité, l'amendement Guillemin est revenu devant une commission complaisante qui l'a commenté, arrangé, torturé, défiguré, de manière à amener, dans le texte même de la loi, des contradictions énormes qui, en seconde lecture, ont sauté à tous les yeux.

Partisans et adversaires de la nouvelle loi ont constaté de concert l'incohérence du chef-d'œuvre, et la question a été de nouveau ajournée.

..

Une circulaire pour serrer le frein.

— Le nouveau ministre de l'Instruction publique vient d'envoyer à tous les rec-

teurs de Facultés une circulaire pour les inviter à détourner de la carrière universitaire les jeunes gens qui n'auraient pas de « vocation bien caractérisée » pour le professorat.

Venant après les dithyrambes des journaux officieux au sujet de ces « familles modèles » dont nous parlions dans notre dernière livraison, cette circulaire a quelque chose de piquant.

Après avoir tout fait pour *encourager* l'instruction, on va tout tenter pour *décourager* ceux qui veulent trop s'instruire.

Après avoir multiplié les bourses dans les collèges, lycées, facultés, écoles spéciales, on va maintenant prendre un ton sévère et dire aux jeunes gens qui se présenteront, la serviette sous le bras, pour passer quelqu'un des innombrables examens dont les professionnels eux-mêmes ne connaissent plus la liste : « Voyons, mon ami, croyez-vous, en conscience que vous êtes fait pour enseigner ? »

La conscience de l'interpellé, en général, ne lui dira pas grand'chose, sinon qu'un traitement fixe, touché chez le receveur, n'est pas précisément désagréable et que, du moment que son voisin cherche à l'obtenir, il ne voit pas pourquoi on lui défendrait de chercher à l'avoir lui-même.

Il y a évidemment, de la part du ministre, une preuve d'intelligence et de bonne volonté. Certains faits crèvent les yeux, et les hautes autorités universitaires n'ont pu faire autrement que de les voir.

Un fait constaté, c'est que, pour citer seulement les licences ès lettres et ès sciences, certains licenciés sont obligés d'attendre quelquefois quatre, cinq, six ans avant d'être pourvus d'un poste qu'ils ont réclamé dès le lendemain de leur admission. Les statistiques démontrent que la grande majorité des licenciés fabriqués chaque année demeure

sans débouchés immédiats et s'entasse en magasin, pour ainsi dire, en attendant les demandes beaucoup trop lentes de la consommation intellectuelle.

Un autre fait, et une autre statistique, c'est le tableau qu'on vient de dresser des malheureux secourus à l'hospitalité de nuit de Paris durant l'année 1893.

Ce tableau comprend, 20 architectes, 352 clercs de notaire et d'avoué, 398 dessinateurs, 47 étudiants, 14 hommes de lettres, 4 ingénieurs, 27 interprètes, 61 métreurs-géomètres, 28 journalistes, 274 professeurs et instituteurs, 137 artistes dramatiques, 43 lyriques, 71 musiciens et 12 pianistes.

Nous avons déjà donné des statistiques analogues; mais celle-ci est plus complète. Qu'on songe d'ailleurs à la somme de misère que cela représente, et au nombre de ceux qui, sans avoir eu besoin de recourir à l'hospitalité de nuit, ont dû être bien près d'en arriver là.

La circulaire ministérielle est donc excellente, mais peut-on en attendre beaucoup de succès? Des conseils, si autorisés qu'ils soient, auront-ils beaucoup d'influence sur une foule de jeunes gens qui, de bonne heure, ont été habitués à considérer la carrière universitaire comme leur future planche à pain, et qui auront tout sacrifié, qui auront brûlé tous leurs vaisseaux, pour arriver à ce bienheureux examen dont on voudrait maintenant les détourner avec une si lumineuse bienveillance?

Il y a des courants plus forts que toutes les volontés ministérielles. La circulaire de M. Leygues, en elle-même, ne signifierait donc rien, s'il n'était permis d'y voir l'expression, la résultante d'un certain revirement général, revirement qui s'ébauche à peine, mais qui, sous l'influence de l'expérience et de l'exemple des races concurrentes, pourra s'accroître quelque jour. A ce point de vue, on peut ne pas voir les choses trop

en noir et espérer quelque ralentissement dans le *steeple-chase* du diplôme.

*
*

Le « homestead » en France. —

M. Leveillé a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour but de permettre la création de biens de famille insaisissables.

M. l'abbé Lemire préparait justement un projet de loi dans le même sens. Tous deux ont à cœur « la diffusion et la conservation de la petite propriété ».

Voici le texte du projet de M. Leveillé :

I. — Établissement du bien de famille.

ART. 1^{er}. — Le Français (ou la Française) qui veut fonder une terre insaisissable de famille doit en faire la déclaration précise, écrite et signée, d'après une formule imprimée dont il remplit les blancs à la mairie du lieu où est situé l'immeuble. La déclaration est rédigée en trois exemplaires, remis : l'un au fondateur, l'autre au maire, le dernier au conservateur des hypothèques de l'arrondissement.

ART. 2. — Le bien objet de la fondation devra comprendre une maison ou fraction de maison destinée à l'habitation de la famille ; il pourra comprendre, de plus, un enclos situé auprès de la maison. Le bien ne devra pas, lors de la fondation, dépasser une valeur de 10.000 fr. pour l'immeuble construit et, de plus, une valeur de 2.000 fr. pour les meubles et outils professionnels.

ART. 3. — Le bien de famille n'est constitué comme tel que si le fondateur l'occupe et l'exploite.

ART. 4. — Un même individu ne peut avoir deux biens insaisissables de famille fondés par lui.

II. — Régime spécial du bien de famille.

ART. 5. — Le bien de famille, institué par un fondateur solvable, ne peut plus être saisi, ni quant au capital ni quant

aux fruits, par les créanciers futurs du propriétaire. Le bien peut être saisi par le vendeur du terrain ou des matériaux, par les ouvriers qui ont concouru à l'amélioration du fonds (construction, mise en valeur, entretien). Il peut être saisi pour le paiement des impôts et pour celui des dettes nées des délits et quasi-délits du propriétaire. Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité du bien de famille.

ART. 6. — L'insaisissabilité subsiste tant que l'immeuble reste aux mains du fondateur, de son conjoint survivant et de ses enfants mineurs.

ART. 7. — Le propriétaire peut aliéner le bien de famille. Toutefois, si le propriétaire est marié, ou s'il a des enfants mineurs, l'aliénation est subordonnée, dans le premier cas au consentement de la femme donné en chambre du conseil, dans le second cas à l'autorisation de justice.

ART. 8. — Le propriétaire ne peut hypothéquer ni vendre à réméré le bien de famille.

ART. 9. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution de la présente loi.

Ce projet, qui peut donner lieu à bien des controverses, appelle tout d'abord deux réflexions.

La première, c'est que le *homestead* tel que le désirent M. Leveillé et M. l'abbé Lemire ne correspond pas, chez ces deux honorables députés, aux mêmes préoccupations que celles qui l'ont fait adopter d'abord au Texas et ensuite dans une grande partie des États-Unis.

Les auteurs du projet français veulent faire du *homestead* un instrument de *stabilité*, une *défense* contre l'usure, un *remède forcé* à l'imprévoyance de beaucoup de cultivateurs, trop portés à emprunter sur des terres qu'ils sont obligés de vendre plus tard.

L'objet du *homestead* américain est tout différent, ainsi qu'on le verra dans une étude de M. Bureau que nous publierons prochainement.

Il n'y a donc pas d'assimilation à faire entre ces deux *homestead*. L'adoption du projet de M. Léveillé constituerait une expérience nouvelle, et cette expérience ne saurait s'autoriser de l'exemple des Yankees.

La seconde réflexion qui s'impose est celle-ci :

C'est une excellente chose d'inciter les gens à la prévoyance. L'existence d'un bien de famille, fidèlement conservé par le père et transmis à l'un des enfants, a sur les mœurs d'un peuple, lorsqu'il est encore peu porté au progrès, une saine influence, hautement reconnue par Le Play comme par tous les vrais observateurs. La question, la grande question est de savoir si les hommes qu'on veut faire entrer de force dans ce système de prévoyance, y trouveront une ressource qui satisfasse aux conditions nouvelles d'existence qu'impose l'évolution économique actuelle. La loi seule, par son propre prestige, pourrait-elle jouer le rôle d'éducatrice? Les paysans qu'on veut protéger se trouveront-ils bien de cette protection? et l'embarras où va les jeter la grève des bailleurs de fonds, — suite inévitable de l'insaisissabilité du domaine, — ne leur fera-t-il pas regretter le privilège qu'on leur octroie ainsi, sans que leur activité et leur habileté productrices y fassent contrepoids au regard des prêteurs et des fournisseurs à crédit?

..

Un plébiscite partiel. — Un journal antisémite, qui recrute ses lecteurs dans tous les partis, a eu dernièrement l'idée, avant le meurtre qui a si subitement tranché la question de la Présidence de

la République, de consulter là-dessus ses lecteurs et de recueillir leurs voix.

Divers candidats, entre autres les principales personnalités politiques de nos deux Chambres, ainsi que les prétendants au trône, étaient proposés au choix des votants. La *Libre Parole* y avait même joint un nom symbolique, « le général X***, destiné à représenter toutes les vagues aspirations autoritaires qui hésitent à s'incarner dans la personne d'un Bonaparte ou d'un Bourbon.

On connaît les résultats de ce singulier scrutin. Ce scrutin a donné une écrasante majorité à l'impersonnel général X***. Venaient ensuite le prince Victor Bonaparte et le comte de Paris. Tous les autres candidats ensemble, à côté de ces trois hommes, ne réunissaient qu'un nombre de voix dérisoire.

Que signifiait le choix des lecteurs, sinon l'amour, le désir, le rêve d'une autorité toute-puissante, d'une *poigne* solide, d'un despote sérieux, ami de l'ordre et le faisant respecter à coups de botte, à coups de sabre, bref d'une *monarchie absolue*.

Quelques jours après, l'attentat de Lyon éclatait, et M. Casimir-Périer remplaçait M. Carnot à la Présidence. Qu'allait dire la *Libre Parole*, organe de nos amoureux fous de l'autorité?

La *Libre Parole* a éclaté en imprécations. Elle a flagellé le bourgeois, le capitaliste, le tyran, l'oppresseur. Tous les cris, toutes les malédictions de la langue révolutionnaire ont résonné dans ses colonnes. Ceux qui réclamaient bien fort un gendarme ont hué de tout cœur la gendarmerie.

Nous n'entreprenons pas ici de faire de la logique, mais quel signe, tout de même, de l'état des âmes! Quelle instruction profonde dans ce vague mouvement des masses, qui ne savent ce qu'elles veulent, de tous ces individus disjoints, désarmés qui tantôt se révoltent om-

brageusement contre la moindre atteinte portée à leur indépendance, tantôt tendent les mains et les pieds vers des chaînes imaginaires qu'ils appellent de tous leurs vœux.

Telle est forcément la situation morale des peuples où le gouvernement fait tout, se charge de tout. Le besoin d'idéaliser, propre à tout homme, agit alors dans l'ordre d'idées gouvernemental, et le peuple, souffrant de son état actuel, ne peut s'empêcher d'environner d'une mystérieuse auréole le gouvernement à venir. Ah! demain, quand le sauveur sera là, comme tout sera changé! comme les salaires monteront! comme le pain baisera! comme les propriétaires seront coulants! comme la vertu sera honorée, le vice puni et Rothschild envoyé à Cayenne! Par malheur, ce gouvernement ne peut que rester dans l'avenir. Le lointain seul lui donne le vague et le charme du mirage. Qu'un homme énergique, résolu, apparaisse pour prendre en main les rênes de l'État, les malheureux le maudiront comme ils maudissaient les maîtres antérieurs, car ce n'est pas le propriétaire de la machine gouvernementale qui blesse et irrite les gouvernés; c'est la machine elle-même; ce sont ses rouages compliqués, coûteux, inintelligents, et l'avènement de tous les généraux X***, Y*** et Z***, pas plus que celui de M. Casimir-Périer, ne saurait apporter le remède qu'il faut à ce mal immense et profond.

∴

Le droit au travail en Suisse. —

On sait que le peuple suisse, par un récent *referendum*, vient de dénier au gouvernement fédéral le droit « d'édicter des règlements uniformes dans le domaine des métiers ». Un nouveau *referendum* vient d'avoir lieu, le mois dernier, sur la question du *droit au travail*.

Il s'agissait de savoir si le gouvernement serait tenu de fournir du travail aux ouvriers qui n'en ont pas.

Le scrutin, plus écrasant encore que le précédent pour le socialisme d'État, a donné 299.460 *non* contre 73.821 *oui*. Plus des quatre cinquièmes du peuple suisse repoussent donc le principe du droit au travail.

Chose curieuse; la majorité est négative *dans tous les cantons*, y compris Bâle, Berne et Zurich, où les centres ouvriers sont très nombreux. Il faut nécessairement qu'un bon nombre d'ouvriers aient voté *non*, ce qui indique de leur part une remarquable intelligence, une prévoyance ferme et calme des conséquences désastreuses qu'aurait pour un pays cette formidable aggravation des charges de l'État.

Il y a là une sagesse particulière que nous n'avons pas le loisir d'étudier ici, mais qui résulte des conditions de lieu et de famille au milieu desquelles se meut l'ouvrier suisse. La montagne, d'où beaucoup d'ouvriers suisses sont descendus, est certainement pour beaucoup dans cette formation. Type quasi patriarcal, le Suisse incline beaucoup plus vers la communauté de la famille, ou vers les communautés restreintes de la commune et du canton, que vers la grande communauté de l'État, chère aux désorganisés, aux socialistes allemands et français.

G. D'AZAMBUJA.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Seizième siècle. Études littéraires.
par M. Émile Faguet. Un vol. in-12.
— Lecène, Oudin et C^{ie}.

M. Émile Faguet, le critique bien connu, vient de faire paraître, en un

volume, une série d'études sur Comynes, Clément Marot, Rabelais, Calvin, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Montaigne. Il est toujours méritoire à un littérateur de s'escrimer sur un sujet qui a déjà séduit tant d'autres auteurs, et M. Faguet s'acquitte de sa tâche laborieuse avec une ardeur qu'il est impossible de méconnaître. On regrettera peut-être que, même après Taine, l'auteur n'ait pas accordé plus d'importance au côté social; mais tout critique est libre de choisir ses points vue. M. Faguet est avant tout un critique littéraire, à égale distance de Nisard et de Jules Lemaitre, voyant d'abord la forme, qu'il apprécie en homme de goût, et émettant sur le fond diverses idées philosophiques que le lecteur accepte ou repousse suivant ses propres principes. La lecture de son ouvrage peut toutefois, en beaucoup de passages, éclairer notablement l'esprit sur l'état d'âme du seizième siècle, dont il fait revivre ingénieusement quelques-unes des plus remarquables figures. N.

* *

Victor Hugo après 1852. — L'exil, les dernières années et la mort du poète, par M. Edmond Biré. — Perrin et C^{ie}, Paris.

Si l'on pouvait croire que l'état social est sans influence sur la littérature, l'histoire de Victor Hugo serait une preuve triomphante du contraire. Cette histoire a cela de particulier qu'elle a été très longue, et elle l'a été dans un siècle où de nombreux changements, au moins politiques, se sont succédé en fort peu de temps. Cette circonstance rend le phénomène encore plus sensible chez le grand poète dont M. Edmond Biré a entrepris, avec un rare talent et une sagacité méticuleuse, de raconter les varia-

tions. Dans ses trois premiers volumes, *Victor Hugo avant 1830*, et *Victor Hugo après 1830*, l'auteur nous avait déjà décrit ces orientations successives, ces orgueils naïfs de poète, aspirant à guider son siècle, et ne s'apercevant pas qu'il est lui-même le jouet de ces vastes poussées qui entraînent autour de lui des masses compactes. Joseph de Maistre, parlant des grands hommes de la Révolution, disait qu'ils avaient dominé celle-ci, comme la barque domine la vague qui la soulève. La même comparaison peut s'appliquer à Victor Hugo. Catholique et royaliste ardent, au moment où la Restauration est acclamée, il commence à donner des signes d'opposition lorsque le gouvernement voit arriver des majorités récalcitrantes. Il se rallie avec la bourgeoisie à la Monarchie de Juillet. L'enthousiasme rétrospectif pour Napoléon lui arrache des odes sublimes. La majorité conservatrice de 1848 le trouve dans ses rangs, prêt à défendre l'ordre moral, et secrètement jaloux de voir son confrère en poésie, Lamartine, remplir un rôle qu'il se croit parfaitement capable de tenir lui-même. Nerveusement ambitieux, il étend le bras vers la Présidence; mais les poètes ne sont pas faits pour occuper normalement les pouvoirs publics. Leur influence politique, quand elle existe, est essentiellement éphémère, et ne survit pas aux circonstances exceptionnelles qui l'ont fait naître. Tyrtée et Lamartine n'ont qu'un temps; le sabreur ou le politicien reprennent bien vite leur place. Vouloir se mettre sur les rangs avec Cavaignac et Louis-Napoléon, était pour Victor Hugo un rêve fou. Ce rêve, il l'avait fait pourtant, comme M. Edmond Biré le démontre dans *Victor Hugo après 1830*; et, après le triomphe de son impérial adversaire, voilà le poète rejeté, par la fatalité des choses, dans les rangs de cette opposition dé-

mocratique dont il avait été d'abord l'ennemi.

On suit pas à pas, avec l'auteur, la marche des idées et des songes révolutionnaires dans ce cerveau de génie. On voit comment la solitude, à Guernesey et à Jersey, exalte encore cette imagination toute-puissante, servie par une rare énergie de travail. Cette période est celle de la *haine*, haine furieuse et splendide, éclatant en un lyrisme aigu, où le torrent du rythme charrie de gigantesques injures. Jadis enthousiaste de tout, le poète devient détracteur de tout. Celui qui réhabilitait le Moyen Age en vient à comparer les flèches des cathédrales à des oreilles d'âne. Victor Hugo est-il simplement démocrate, ou socialiste, ou communard, ou anticlérical? On n'en sait rien. Il est le *clairon*, comme il l'a dit lui-même, le clairon d'un clan, ou plutôt le clairon de tous les clans qui combattent le même adversaire que lui. La prédominance extraordinaire de l'imagination sur la raison favorise ces contradictions en empêchant le poète lui-même de s'en apercevoir, et c'est ainsi qu'il va, jusqu'à la mort, emporté par cette passion de plaire à la foule qui devient presque de la folie.

M. Edmond Biré raconte tout cela, sans théories, sans digressions, avec une grande sobriété d'appréciations. Sa méthode est d'amasser des faits, et de les présenter de la façon la plus succincte possible, en laissant au lecteur le soin de juger.

G. d'A.

* *

La décadence religieuse en France, par le docteur Fortuné Mazel, plaquette in-8°. — J. Mazeyrie, Tulle.

M. le docteur Mazel se préoccupe, avec beaucoup d'autres esprits, de la si-

tuation faite depuis un siècle à l'Église de France, et des dispositions qui en résultent dans le clergé. Cette situation lui semble absolument défectueuse, et ces dispositions fort insuffisantes pour la grande tâche que le clergé doit remplir. Partisan de la séparation de l'Église et de l'État, l'auteur entrevoit, dans cette émancipation du clergé à l'égard des pouvoirs publics, le point de départ de son relèvement futur. Il déplore, comme l'a déploré plusieurs fois la *Science sociale*, l'isolement où se trouvent réduits nos prêtres, et la résignation avec laquelle ils acceptent de ne plus être que les pasteurs d'un petit groupe, surtout féminin, pendant que tout le mouvement social se passe loin d'eux et sans eux. Il critique, comme une anomalie malade, la prédominance du clergé régulier sur le clergé séculier, regrette le peu de virilité et l'exclusivisme des *œuvres*, passe en revue les prédications sans portée, la presse insuffisamment maniée, le droit de réunion mal utilisé, certains empiétements de l'État, comme le service militaire, trop facilement acceptés. L'auteur attaque ainsi, d'une façon remarquablement pressante, les divers points faibles de l'édifice ecclésiastique français, tel que l'a construit le Concordat et tel que l'a maintenu l'esprit fonctionnariste, si puissant dans notre siècle. Certains passages, toutefois, sont empreints d'un trop noir pessimisme, et des assertions contestables, bizarres, se mêlent à des reproches justifiés. M. Mazel espère que la formation d'un grand parti du *Centre*, amenant les catholiques, en masse, dans nos assemblées législatives, pourra produire la cessation des guerres et l'avènement de la paix universelle.

En résumé, l'opuscule de M. le docteur Mazel renferme une foule d'aperçus judicieux, propres à dissiper certains préjugés et à encourager des réformes

auxquelles on n'ose pas encore mettre la main. R.

..

**Publications nouvelles déposées
au bureau de la Revue :**

LIBRAIRIE CALMANN-LÉVY : *Autour du Tonkin*, par Henri-Ph. d'Orléans, avec illustrations 2^e édition. 1 vol. in-8.

LIBRAIRIE DENTU : *Alexandre III, sa vie et son œuvre*, par E. Flourens. 1 vol. in-8.

LIBRAIRIE ALBERT SAVINE : *Le dernier mot du socialisme rationnel*, par E. de Pompery.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN : *Sur les routes d'Asie*, par G. Deschamps, 1 vol. in-12.

LIBRAIRIE BERGER-LEVRULT : *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet. 1^{re} série : Morvan, Nivernais, Sologne, Beauce, Gâtinais, Orléanais, Maine, Perche, Touraine. 1 vol. in-12. — *La Hongrie économique*, par Guillaume Vautier. 1 vol. in-8.

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE : *Napoléon I^{er} et les Israélites*. Deuxième partie : L'organisation de la prépondérance juive, par l'abbé Joseph Lémann. 1 vol. in-8. — *Le Socialisme contemporain*, par l'abbé

Winterer. Deuxième édition entièrement refondue et continuée jusqu'à l'année 1894. 1 vol. in-12.

LIBRAIRIE LÉON CHAILLEY : *Bibliothèques des sciences sociales et politiques. La politique*, par Charles Benoist. 1 vol. in-12.

LIBRAIRIE DELAGRAVE ET L. BAUDOIN : *Géographie; l'expansion européenne*. 2^e édition, par le colonel Niox. 1 vol. in-12.

LIBRAIRES ASSOCIÉS : *De Koulikoro à Tombouctou sur la canonnière « Le Mage »*. Nouvelle édition augmentée d'une étude sur la flottille du Niger. Nouvelles illustrations, par G. Jaine, lieutenant de vaisseau.

LIBRAIRIE H. OUDIN : *Traité de la physiologie humaine*, par Eugène Ledos. Ouvrage orné de 116 dessins. 1 vol. in-8.

LIBRAIRIE FLAMMARION : *Le Pêril anarchiste*, par Félix Dubois. 1 vol. in-12.

LIBRAIRIE LAROSE : *Principes d'économie politique*, par Charles Gide, professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier, 4^e édition. 2 vol. in-12.

LIBRAIRIE C. MUQUARDT, A BRUXELLES : *Les juifs russes, Extermination ou émancipation?* par Léa Errera, professeur à l'Université de Bruxelles. 1 vol. in-8. *Magyars, voyage en Hongrie*, par A. Chevalier. 2 vol. in-8.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

BIBLIOTHEQUE

NOV 10 1933

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

9^e Année. — Tome XVIII. — 8^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AOUT 1894

Paul de Rousiers. — Questions du jour. — L'éducation anglaise à propos d'un livre récent. P. 101.

Edmond Demolins. — Cours d'exposition de la Science sociale. IX. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — La région des ports maritimes; le type actuel : le Grec moderne. P. 123.

G. d'Azambuja. — Le Provincial et la littérature du XVII^e siècle. P. 139.

A. de Préville. — Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la race jaune. I. Comment le Bouddhisme a pris naissance dans l'Inde et n'a pu s'y maintenir. P. 161.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

I. Grèves américaines, par M. **Paul de Rousiers.** — II. Un exposé abrégé de la Science sociale, par M. **Ph. Champault.** — III. Changement de mœurs, par M. **Francisque Sarcey.** — IV. La France sociale, notre Enquête; l'Armagnac, par M. **René Laudet.** — V. Observations sur l'Enquête, par M. **Henri de Tourville.** — VI. A travers les faits du mois, par M. **G. d'Azambuja.** — VII. Bulletin bibliographique.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

BULLETIN MENSUEL :

LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE, 6 francs. — ÉTRANGER, 7 francs.

La livraison, 50 centimes.

REVUE MENSUELLE :

LA SCIENCE SOCIALE

et le BULLETIN réunis.

FRANCE, 20 fr. — ÉTRANGER, 25 fr.

La livraison, 2 francs.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LELOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr.; par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

1° Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.

2° Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.

3° Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.

4° Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.

5° Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).

6° Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.

7° Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1° Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.

2° Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.

3° Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 181, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.

L'ÉDUCATION ANGLAISE,

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1).

Je crois que tous les pères de famille seront de mon avis, si je dis que la vraie question du jour, la plus pressante de toutes, est celle de l'éducation de nos enfants. Parmi ceux qui lisent la *Science sociale*, beaucoup, entendant si souvent vanter l'éducation anglaise, ont résolu d'élever leurs enfants à l'anglaise, de leur donner la *formation anglo-saxonne*; mais leur bonne volonté ne saurait se contenter de ces formules élastiques, et j'imagine que la plupart sont assez embarrassés de savoir comment s'y prendre.

Je parle ici des pères de famille sérieux. Les autres savent toujours s'y prendre : « L'Éducation anglaise? Très simple, mon cher, le *tub* quotidien, beaucoup de cheval, la vie de plein air, l'athlétisme, des muscles, voilà! » Cela, c'est le programme des militaires. Les industriels ont une autre vue : « L'Éducation anglaise, c'est l'apprentissage de la vie sérieuse et laborieuse, de la vie pratique; on étudie les langues vivantes, la sténographie, la tenue des livres; on se prépare aux affaires; *Business!* »

(1) *L'Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre*, par Max Leclerc, avec un Avant-propos par M. Émile Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques; Armand Colin et C^{ie}.

Tout est là. » Quelques diplomates et une poignée de professeurs de droit constitutionnel qui ont lu Tocqueville, Macaulay et James Bryce, qui suivent les discours de Gladstone et de lord Salisbury, vous disent : « Ah! l'éducation anglaise! Voilà ce qui forme des hommes publics! Ah! les *debating societies* (1)! Ah! la presse anglaise! » Enfin on rencontre des simplistes pour lesquels aucune difficulté ne se présente : « Vous voulez élever vos enfants à l'anglaise! Eh bien, mon ami, mettez-les dans un collège anglais! » Dans la tête peu compliquée de ces heureux mortels, le collège anglais ressemble à un de nos lycées français, auxquels on confie un enfant de dix ans et qui vous rendent, sept à huit ans après, un bachelier, ou « un cancre ».

Ceux qui voudront bien lire le livre consciencieux et complet de M. Max Leclerc sur l'éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre, se convaincront que le phénomène est plus complexe qu'ils ne se l'imaginent. Sans doute, on élève en Angleterre des enfants vigoureux physiquement; sans doute, on y forme d'excellents hommes d'affaires et des hommes d'État remarquables; mais tous ces gens-là ne sont pas élevés de la même manière, tant s'en faut! Dans les affaires, dans la politique surtout, vous voyez côte à côte des hommes de formation très diverse. M. Gladstone, élevé à Éton, puis à Oxford avec l'aristocratie; M. Thomas Burt, ancien ouvrier mineur; M. Chamberlain, qui a fait sa fortune dans la fabrication des vis et écrous, et M. John Morley, qui s'est fait connaître par ses remarquables travaux sur les philosophes français du dix-huitième siècle, ne sont évidemment pas les produits d'une même méthode d'éducation.

Le titre même de l'ouvrage de M. Leclerc trahit cette variété de moyens. En France, il eût suffi d'indiquer le sujet d'un mot : l'éducation secondaire. En Angleterre, l'expression n'a pas d'équivalent, elle eût été choquante pour un observateur, et M. Max Leclerc, qui a observé dans la réalité des faits les organismes qu'il décrit, a reculé devant un terme aussi impropre. C'est pour cela sans doute qu'il a eu recours à une périphrase : L'éducation des classes moyennes et dirigeantes, autrement dit :

comment on élève en Angleterre les personnes qui, chez nous, forment la clientèle de l'instruction secondaire.

Nous savons déjà qu'on ne les élève pas tous de la même façon. En France, l'unité des programmes est complète. Dans le Lycée officiel, dans le Collège de Jésuites ou de Dominicains, dans l'Institution privée, une circulaire du ministre de l'Instruction publique produit sensiblement le même effet, et le moindre changement dans le programme des différents baccalauréats produit exactement le même effet. La liberté de l'enseignement secondaire, que nous croyons posséder, n'est réelle que sur un point, sur l'enseignement religieux proprement dit et sur le côté religieux des différents enseignements; en dehors de cela, elle n'existe pas, ou, si vous voulez, elle est illusoire. L'État dit aux maîtres libres : Enseignez ce que vous voudrez, mais à un âge déterminé, vos élèves devront répondre à mes interrogations sur des programmes extrêmement étendus, calculés de telle manière que les jeunes gens auront à peine le temps de parcourir avec vous le cycle des connaissances exigées. Sinon, 1° vos élèves ne pourront pas être fonctionnaires; 2° ils feront trois ans de service militaire.

En Angleterre, ce langage ne peut pas être tenu par l'État, d'abord parce que beaucoup d'Anglais n'ont pas l'idée d'être fonctionnaires, ensuite, parce qu'il n'y a pas de service obligatoire. Aussi l'État ne se mêle-t-il des questions d'éducation. — et encore le fait est récent, — que dans des cas spéciaux et pour répondre à un besoin reconnu, à des désirs sérieusement exprimés.

De là, la physionomie extrêmement variée de l'éducation anglaise. Elle est l'auxiliaire des pères de famille, image de leur direction éclairée ou de leurs préjugés, résultat d'un idéal élevé ou d'une conception étroite. De plus, telle fondation charitable, destinée à élever des enfants pauvres et pourvue, à l'origine, d'un capital suffisant mais modeste, se retrouve, après trois siècles, transformée en un séminaire anglican richement doté, où les fils de famille viennent fortifier leurs muscles et leurs préjugés, mais d'où ils sortent pourvus d'un bénéfice ec-

clésiastique confortable. Souvent l'histoire d'un collège anglais fournit aussi de curieuses révélations sur la marche de la société, sur les tendances diverses qui s'y sont manifestées de tout temps avec une intensité variable et un succès inégal. L'éducation est peut-être le phénomène social dont l'étude peut le mieux permettre d'apprécier la force respective des deux états d'esprit fort différents qui président aux destinées de la société anglaise.

La société anglaise, en effet, n'est pas un produit absolument homogène. Deux éléments opposés s'y distinguent très nettement et contribuent, chacun pour leur part, à lui donner sa constitution originale; l'un s'inspire de *l'esprit normand*, l'autre de *l'esprit saxon*.

Je ne voudrais pas soutenir avec Augustin Thierry que l'Angleterre, encore aujourd'hui sous le régime de la conquête normande, se divise actuellement en vainqueurs et vaincus. On sait comment les Saxons vaincus ont pris leur lente et sûre revanche; comment les seigneurs normands eux-mêmes se sont rangés de leur côté pour imposer aux rois la Grande Charte; comment l'influence saxonne s'est affirmée en mille occasions par les transformations de la Chambre des Communes, par sa situation prépondérante dans la constitution politique. Jusque dans les manifestations extérieures de la puissance anglaise, on retrouve cette influence saxonne. C'est elle qui a présidé aux glorieuses destinées de la Nouvelle-Angleterre; c'est elle qui mettait au cœur des fondateurs de l'indépendance américaine cet amour efficace de la vraie liberté, cette confiance sage et hardie tout à la fois dans l'énergie individuelle, qui fait des États-Unis actuels le foyer le plus intense et le plus pur de l'esprit saxon. C'est elle qui inspire aujourd'hui encore la création de tant de colonies nouvelles où les fils de *gentlemen* ne dédaignent pas de tondre leurs moutons ou de garder leurs troupeaux.

Mais il s'en faut que l'esprit normand ait disparu de l'Angleterre sans laisser de traces. Si les descendants des compagnons de Guillaume ne sont plus là, en général, pour l'incarner, ils ont trouvé des successeurs. Tantôt, ils se bornent au rôle utile

de guerriers et d'administrateurs qui défendent et organisent certains intérêts communs; tantôt, ils parviennent à créer une classe de privilégiés qui abusent. Le jeu est dangereux, il est vrai : les Stuarts l'ont appris à leurs dépens, pour ne citer qu'un exemple; mais le jeu est tentant, et on y revient. Après 1688, le Parlement tout-puissant tombe entre les mains d'une oligarchie de grands seigneurs qui organisent le régime des substitutions de leurs seigneuries et, profitant de circonstances économiques favorables, détruisent autour d'eux le petit domaine saxon pour créer l'immense terre que nous voyons encore aujourd'hui, avec parcs étendus et chasses féroce-ment gardées; le dix-huitième siècle tout entier paraît consacré à l'envahissement progressif de l'esprit normand dans les affaires publiques, et, vers 1830, la politique anglaise est entre les mains d'une poignée de grands seigneurs, elle est dominée par ce que Benjamin Disraëli appelait justement le *parti vénitien*.

Ces deux courants contraires, l'un d'origine normande, l'autre d'origine saxonne, se retrouvent partout dans l'histoire d'Angleterre. Le premier se manifeste à l'extérieur par des marques matérielles qui frappent l'observateur superficiel et lui font prendre le change sur les vraies causes de la puissance anglaise; le second plus caché, moins brillant, n'entre en scène qu'à de rares intervalles sur le théâtre de la politique, sa sphère d'action se trouvant surtout dans la vie privée; mais, chaque fois qu'il se montre, son action est décisive, et c'est à lui qu'il faut remonter, en fin de compte, quand on veut comprendre l'Angleterre.

Je m'imagine l'Anglais de formation saxonne comme un homme actif, entreprenant, très absorbé par sa culture, son industrie ou son commerce, soucieux des affaires publiques qu'il gère comme ses propres affaires, mais laissant volontiers à d'autres le soin de la représentation de parade. Il lui plaît que des Lords très riches et décoratifs agissent comme ses mandataires; il est fier des hommes de talent auxquels il confie la défense de ses intérêts; il les recherche et les fait valoir. C'est ainsi que, dans une ville de commerce, de bons avocats sérieux et habiles,

tirent de gros avantages de la confiance que leur accordent les chefs de puissantes maisons. Leur situation est souvent plus honorifique, plus en vue, que celle des personnes qui les emploient; cependant ils jouent incontestablement un rôle auxiliaire, non pas un rôle directeur; ils dépendent du commerce, et le commerce pourrait à la rigueur se passer d'eux. S'ils voulaient régenter leurs patrons, on le leur rappellerait; mais, dans la pratique ordinaire de la vie, ils servent les intérêts qui leur sont confiés, ne gênent pas les autres, et on ne leur marchandé ni les honoraires ni les honneurs. Un grand homme politique anglais occupe une situation de ce genre; de leur côté, les Lords, les Princes de la famille royale se trouvent investis héréditairement de fonctions d'apparat et, tant qu'ils ne sortent pas de leur rôle, le peuple anglais les révère, les acclame et vote sans sourciller le traitement du grand veneur ou les dots des jeunes Princes et Princesses. Il est manifeste seulement que le jour où les Lords voudraient gouverner, le jour où les Princes ne se contenteraient plus de présider les cérémonies publiques et de recevoir les ambassadeurs, la pairie et la monarchie disparaîtraient de la scène.

Dans l'éducation anglaise, comme dans la politique anglaise, comme dans toutes les manifestations de la vie anglaise, les deux mêmes courants que je viens de signaler se retrouvent. Il est extrêmement important de les distinguer, car ce n'est pas une éducation d'*esprit normand* que recherchent les pères de famille désireux d'élever leurs enfants à l'anglaise pour en faire des hommes indépendants, mais une éducation d'*esprit saxon*. Or, ici, comme dans la politique, comme en beaucoup d'autres points, c'est l'institution d'*esprit normand* qui fait façade et qui attire les regards.

I. — L'ESPRIT NORMAND DANS LES ÉCOLES ANGLAISES.

En effet, les *public schools* renommées, Eton, Harrow, Rugby, et, d'une manière générale quoique à un moindre degré, toutes

les *public schools* sont de véritables conservatoires d'esprit normand.

La plus connue de toutes, celle dans laquelle l'orgueil national s'incarne le plus, celle où il est le plus difficile de se faire admettre, Eton, est certainement aussi celle dans laquelle ce caractère est le plus nettement accusé. « Il n'est pas rare qu'un père inscrive son fils sur le registre d'Eton, dès le jour de sa naissance », nous dit M. Leclerc; ce n'est pas que les études y soient bonnes, loin de là; ce n'est pas non plus que l'éducation morale offre aux pères de famille des garanties particulières; mais c'est une manière de se classer. Avoir été un *Eton boy*, cela vous donne un bon coup d'épaule pour se pousser dans le grand monde; cela correspond, si vous voulez, au fait d'être membre du Jockey, à Paris : c'est extrêmement *chic*.

Par exemple, ce n'est guère que cela. M. Max Leclerc a eu le courage de dire ce qu'il avait vu à Eton, et sa consciencieuse enquête tranche utilement avec les apologies nombreuses de ceux qui se sont laissé séduire par les majestueux dehors de l'établissement ou intimider par sa vieille réputation. Il décrit fort bien l'étroitesse hautaine et suffisante du milieu, la pauvreté du mouvement intellectuel, les abus conservés comme autant de titres de gloire. « Le reste du monde n'existe point pour ceux qui vivent ici, ou, s'il existe, c'est à seule fin d'admirer Eton. Si vous n'admirez pas de confiance, on vous fait grise mine; si, par malheur, vous prononcez seulement le nom d'une école rivale, on vous bat froid. Il règne ici une atmosphère de faux enthousiasme, d'admiration conventionnelle, de *snobisme*. A peine êtes-vous dans les rues d'Éton, vous apercevez ces boys qui, à toute heure du jour et par tous les temps, se promènent avec leur « tuyau de poêle » sur la tête, préoccupés surtout de leur jeune importance et assez peu de leurs études, dignes fils de ce bon père de famille, qui disait aux commissaires de 1862 : « Je n'avais pas mis mon fils à Eton pour travailler, mais pour prendre le ton et les allures de l'endroit ».

Ce ton et ces allures sont le ton et les allures de l'aristocratie et de la très riche bourgeoisie anglaises, qui forment la clientèle

normale d'Eton. Pourquoi cela? Pourquoi les familles que leur haute situation rend arbitres, portent-elles leur choix de préférence sur Eton? Engouement, dira-t-on. Je le veux bien, mais encore faut-il que cet engouement repose sur quelque chose de vrai, sur une qualité exagérée, sur le souvenir d'une gloire passée. C'est surtout de souvenirs que l'on vit à Eton. Beaucoup des grands hommes d'État de l'Angleterre sont sortis de là. La décadence actuelle des études a été précédée d'une période plus féconde, où l'école, moins à la mode qu'aujourd'hui, moins nombreuse, mais plus sérieuse, établissait sa réputation au lieu de l'exploiter comme elle le fait aujourd'hui.

Eton compte près d'un millier d'élèves, et la discipline y est assez relâchée pour que d'anciens Etoniens eux-mêmes reconnaissent la nécessité d'une réforme sur ce point. Chose remarquable! c'est à Eton que l'usage des verges s'est perpétué avec le plus de fidélité et que le fouet s'applique avec le plus de vigueur et de fréquence. Ce fait reconnu n'est pas en faveur du système, mais on n'aurait garde de renoncer aux verges à Eton; le procédé peut être brutal, inefficace, mais il est traditionnel: songez donc! Il est tellement traditionnel, que les élèves eux-mêmes y tiennent; cela fait partie de cet ensemble d'usages qui classent l'*Eton boy* à part des autres mortels; n'est pas fouetté qui veut! On fouette aussi dans la plupart des autres *public schools*, sinon dans toutes, mais avec moins de ferveur qu'ici. A Rugby, où la réforme du docteur Arnold a produit de remarquables résultats, on ne recourt à cet argument qu'en dernier lieu, à défaut de tout autre moyen, et pour avoir raison de quelques natures particulièrement difficiles. A Eton, au contraire, les verges font partie de l'arsenal pédagogique journalier. M. Max Leclerc en voit une superbe collection dans une armoire, près de la chaire où enseigne le *headmaster* (maître en chef); c'est à sa magistrature suprême qu'est réservé l'office de bourreau et il a de fréquentes occasions de se faire la main. Les verges sont choisies avec art, souples et bien cinglantes; il paraît que tout bon Etonien doit avoir reçu le fouet assez souvent pour avoir eu le temps de graver son nom sur le *flogging block* (bil-

lot). On n'a jamais songé ici sans doute à faire disparaître un usage aussi bien établi. A Charterhouse, autre *public school*, le corps enseignant avait eu l'idée de supprimer le fouet et de le remplacer par une amende; les élèves se révoltèrent (1). Ils tenaient à leur privilège, ces enfants. Où diable la vanité va-t-elle se nicher?

C'est qu'on ne fouette pas partout ni tout le monde. Si on s'avisait d'infliger les verges à un élève quelconque d'un externat bourgeois ou d'une école primaire, cela ferait une révolution. On a abandonné complètement ce procédé dans les institutions modernes ou modernisées. Raison de plus pour qu'on y tienne dans les autres!

M. Max Leclerc compare les verges des *public schools* à la salle de police de nos régiments. Ce sont, en effet, des moyens de répression du même genre. Tous ceux qui ont passé par la caserne savent ce que vaut le dernier et peuvent se rendre compte de l'efficacité éducatrice du premier. Rien n'est plus opposé à l'esprit saxon que cet autoritarisme bête et brutal, qui a constamment recours à la violence pour se faire respecter; rien, à coup sûr, n'est moins propre à développer le sentiment de l'indépendance et de la responsabilité. Et, sans le sentiment de la responsabilité, c'est-à-dire du devoir, qu'est-ce que l'éducation?

Le fouet est de tradition, mais de tradition normande et militaire; c'est pour cela qu'il est réservé actuellement aux membres de l'aristocratie, dont la prétention est toujours de se rattacher à Guillaume le Conquérant, bien que la plupart descendent indubitablement d'épiciers authentiques et peu éloignés des ascendants immédiats.

Ce genre de correction est particulièrement absurde dans une éducation qui, à beaucoup d'égards, repose sur la confiance témoignée à l'enfant, sur l'apprentissage de la liberté, et qui contraste heureusement en ce point avec les habitudes de tyrannie tracassière auxquelles l'internat français n'a pas renoncé. On comprend à merveille l'emploi des châtimens corporels pour ré-

(1) Le fait est cité par Taine; v. *Notes sur l'Angleterre*, p. 145.

duire des individus que l'on retient par force, des esclaves, des soldats à la caserne; on comprend aussi qu'il puisse être nécessaire là où aucune autre expiation d'une faute commise n'est possible et quand on se trouve en présence d'une révolte proprement dite. Les armées en campagne, qui ne peuvent pas recourir à la prison, les capitaines de navires qui ne sauraient se priver du service de leurs matelots, emploient volontiers la bastonnade, la schlague, le paquet de cordages, pour faire cesser une mutinerie. Dans les pays et dans les temps où ces engins de répression sont considérés comme barbares, on emploie pour les mêmes cas le revolver, ce qui est une aggravation de peine sous prétexte d'humanité; mais quand vous avez affaire à des enfants que vous prétendez élever, quand votre sécurité n'est pas en jeu, il ne faut plus sacrifier l'individu à une nécessité pressante; il faut tout organiser en vue de l'amélioration et de la formation de l'individu. Alors, les verges sont une anomalie. On les excuserait dans un lycée français conçu sur un idéal militaire. Elles n'ont aucune raison d'être dans ces *public schools* où l'enfant jouit d'une liberté très grande et est élevé comme un homme.

Un autre héritage bien authentique de l'esprit normand, c'est le *fagging*, c'est-à-dire l'habitude des grands et des forts de se faire servir par les petits et les faibles. Cette tradition disparaît peu à peu, fort heureusement; du moins, elle s'atténue, en abandonnant ses manifestations les plus révoltantes. Autrefois, les nouveau-venus servaient de domestiques aux anciens, les éveillaient, préparaient leur thé, ciraient leurs bottes et recevaient des horions en récompense. A côté de ce service vulgaire, ils en devaient un autre d'un caractère un peu plus relevé. Dans les jeux de plein air, ils assistaient l'ancien, comme les écuyers et servants d'armes du moyen âge assistaient les chevaliers; en fait, ils allaient courir après les balles perdues, préparaient le terrain de jeu, etc. Étant donnée la faveur avec laquelle les exercices athlétiques sont considérés en Angleterre, le nouveau se sentait moins humilié de ce genre d'occupations que des attributions de valet de chambre qui lui étaient dévolues; mais il n'en est pas moins vrai que dans un cas comme dans l'autre, l'ancien se pré-

valait de son caractère d'ancien pour se faire servir, et que souvent il se laissait aller à brutaliser l'enfant qu'il exploitait. Le fameux roman de *Tom Brown's school days*, qui passe pour une peinture fidèle de la vie de collège, renferme à cet égard de tristes révélations.

Tout cela, je le répète, n'a rien de saxon ni de particulariste ; verges et brimades sont des procédés de gens qui se confient dans l'autorité imposée, dans l'*esprit de corps*, qui sacrifient volontiers l'individu au groupe dont il fait partie, visant la prospérité du groupe plutôt que le développement normal de l'individu. « Mettez votre fils dans une *public school*, me disait l'an dernier, à Édimbourg, le professeur Geddes ; quand il sortira, il aura perdu toute son originalité : ce ne sera plus ni un Anglais, ni un Écossais, ni un homme, mais un *public school boy*. »

Un autre trait bien normand aussi, mais plus à l'honneur des *public schools*, c'est qu'elles donnent à leurs *boys* une certaine aptitude au commandement et à la direction des hommes. Le sentiment de la hiérarchie s'éveille de bonne heure chez ces enfants, les jeux de plein air les développent dans une large mesure, et tel *captain de foot-ball* sait déjà, à dix-huit ans, grouper efficacement autour de lui des individus qui se rangent sous son autorité de leur plein gré. Tels Odin et ses compagnons encadraient jadis des peuplades barbares pour les mener à la conquête de terres nouvelles ; tels les Normands de Scandinavie, tels, plus tard, les Normands de Normandie. L'aristocratie anglaise, bien que renouvelée constamment d'éléments saxons, a constamment aussi visé un rôle analogue ; elle l'a souvent atteint. Elle exerce encore aujourd'hui, en dehors des métiers usuels, de hautes fonctions politiques ; elle fournit des hommes à la diplomatie, au gouvernement des Indes, à l'armée de terre et de mer. C'est dans les *public schools* que ces hommes acquièrent une grande partie des qualités qui les distinguent. Ils excellent à représenter les intérêts publics.

Par un penchant inhérent à la nature humaine, ils sont tentés de faire prévaloir leurs propres intérêts dans la représentation de ces intérêts publics qui leur sont confiés. Chaque fois que le

gros de la nation perd un peu de sa vigilance et néglige de se faire rendre des comptes, ils s'emparent assez prestement des affaires communes et les dirigent avec un exclusivisme marqué.

C'est ce qui était arrivé notamment pour les fondations anciennes établies en faveur de l'éducation des enfants pauvres. M. Max Leclere montre comment, avant la réforme de 1865, la plupart d'entre elles avaient surtout pour résultat le placement avantageux des enfants riches. Les seigneurs, grands ou petits, qui administraient en qualité de fidéicommissaires le temporel des fondations et qui avaient en outre mission d'en diriger la marche, étaient arrivés peu à peu à les détourner de leur but primitif, et cela dans un intérêt étroit et égoïste.

« A Birmingham, ville essentiellement dissidente, le clergé anglican s'était emparé par surprise du conseil de la *Grammar school* : il avait exclu de l'école les enfants des dissidents... » Harrow, fondé en 1571 par un certain John Lyon, fils d'un *Yeoman* du hameau de Preston, pour l'éducation et l'instruction des enfants de la paroisse de Harrow, était devenu, grâce à la présence d'élèves étrangers payants, un collège aristocratique au lieu d'une modeste école suburbaine; rien de mieux, si le but premier du fondateur avait été respecté. Mais, à mesure que l'école devenait plus riche, les bourgeois de la paroisse s'en trouvaient peu à peu exclus.

D'autre part, les boursiers étaient désignés par les patrons de l'école et choisis parmi les fils de familles en faveur auprès d'eux, ce qui rendait l'injustice plus criante encore.

Mais l'Angleterre est essentiellement le pays des réformes. Le Saxon qui laisse, bénévolement ou de force, certains intérêts publics entre les mains d'une aristocratie et d'un clergé à la normande, intervient énergiquement lorsqu'il s'aperçoit d'abus graves et impose la réforme, alors qu'elle est encore possible, avant qu'une révolution devienne fatale. C'est à la suite d'un mouvement d'opinion de ce genre que la commission présidée par Lord Clarendon accomplit une série de modifications absolument nécessaires. Cette commission a rendu le plus grand service à la plupart des *public schools*; elles ont eu conscience du

danger qui les menaçait, elles ont compris qu'elles devaient justifier leurs privilèges par des services rendus. Il est clair que si le *headmaster* de Harrow touche, sans compter d'autres bénéficiaires qui vont au double, un traitement de 100.000 francs par an et celui d'Eton un traitement de 115.000 francs, ce n'est pas pour donner l'instruction primaire aux enfants d'une paroisse, selon le désir de John Lyon, ou à soixante-dix boursiers, comme le veut la Charte de fondation du bon roi Henri VI. On est alors en droit de leur demander ce que l'institution primitive est devenue entre leurs mains.

La marque la plus caractéristique de l'esprit normand dans les *public schools*, c'est encore la destination des élèves qui en sortent. S'il est vrai qu'on doit juger l'arbre par ses fruits, rien n'est plus important pour s'éclairer sur le rôle des *public schools*, que d'examiner quel genre d'hommes elles produisent. La réponse est facile, et tout Anglais la connaît : Les *public schools* fournissent des recrues au clergé, à la politique, au barreau, à l'armée, au service des Indes et aux autres administrations : mais il est fort peu de *public schools boys* qui se consacrent aux travaux usuels, à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce.

Inutile d'insister. Il est clair, après cela, que les *public schools* ne sont pas un moyen de ramener la jeunesse vers les travaux usuels, tout au contraire. Les pères de famille français qui s'adresseraient là pour avoir leurs enfants élevés à l'anglaise, pour leur donner la formation saxonne, seraient étrangement déçus. Comment donc et où sont élevés les Anglais qui colonisent, qui mettent en valeur des terres nouvelles, qui filent et tissent la laine, le lin, le chanvre, le coton et le jute, qui exploitent les mines, qui fabriquent le fer et l'acier, et qui font de l'Angleterre le centre de production et d'échange le plus actif du vieux Monde?

II. — L'ESPRIT SAXON DANS LES ÉCOLES ANGLAISES.

A côté des *public schools*, au-dessous d'elles au point de vue de l'origine familiale des élèves, mais au-dessus des écoles pri-

maires dont le livre de M. Max Leclerc n'a pas à nous parler, se trouvent une série d'écoles fréquentées par les enfants de la classe moyenne. Les unes dotées (*endowed schools*) remontent généralement à une époque éloignée, les autres sont dues à des associations récentes. Toutes ont subi depuis une trentaine d'années une véritable transformation.

Il faut dire que jusqu'en 1865, personne n'avait paru se préoccuper de cette question ; les écoles créées par de pieux fondateurs étaient administrées tant bien que mal par leurs *Governing bodies* (corps gouvernants) et, tandis que le revenu prodigieusement grossi de telle fondation n'assurait l'instruction qu'à un nombre très restreint d'élèves, la masse des fils de la bourgeoisie anglaise recevait les médiocres leçons de maîtres improvisés.

Au commencement de ce siècle, après les ruines amoncelées par la guerre, la bourgeoisie anglaise, fort occupée à regarnir sa bourse, n'accordait pas une attention très grande à la manière dont ses enfants étaient instruits. Pour les familles riches, il y avait les *public schools* ; les autres, celles qui avaient leur fortune à faire, pensaient que, du moment où l'on savait lire, écrire et compter, on pouvait faire des affaires, et elles n'en demandaient pas davantage ; seulement, par une influence d'esprit normand, la bourgeoisie n'envoyait pas ses enfants à l'école primaire qui lui aurait à peu près suffi, mais dans de petites institutions où on vendait à prix modéré un savoir peu étendu (*private schools*).

En somme, la classe moyenne ne sentant pas le besoin de la culture intellectuelle pour l'exercice des occupations qui la faisaient vivre, s'en désintéressait complètement. C'était là, bien certainement, une manifestation de l'esprit saxon. Un paysan saxon du moyen âge cherchant à fonder son indépendance sur la meilleure culture de son domaine, un artisan, un commerçant, un fabricant, confiants dans l'exercice qui de son métier, qui de son commerce, qui de son industrie, et appliquant toutes leurs facultés à la bonne direction de leur affaire, usant de tout leur pouvoir pour arriver à l'exercer sans encombre, s'embar-

rassaient assez peu du bagage scientifique ou littéraire de leurs rejets.

Mais l'esprit saxon ne devait pas se borner à ces manifestations négatives. Avec la complication des méthodes du travail, certaines connaissances devenaient nécessaires pour la conduite d'une industrie; avec l'immense étendue des marchés nouveaux ouverts à l'activité des travailleurs, avec le perpétuel changement des faits économiques et l'instabilité matérielle qui en résulte dans les affaires modernes, il devenait indispensable de se moins spécialiser dans l'apprentissage d'un métier, d'être au courant de certains grands faits, d'avoir une instruction générale propre à élever l'homme, à le rendre capable d'entreprendre des industries diverses; il fallait augmenter son aptitude à se retourner.

Les Anglais saxonisants ont demandé ce service à l'instruction, et avec des succès divers. Je ne puis suivre ici M. Max Leclerc dans sa laborieuse enquête à travers les écoles anglaises; je vais seulement présenter à mes lecteurs deux de celles qu'il décrit pour donner une idée des types différents sous lesquels on pourrait classer les autres.

Voici d'abord une école professionnelle. Dans le cerveau de gens dominés par l'idée de l'utilité pratique de l'instruction, on comprend que le plan d'une école professionnelle ait pu germer. Cela semble, au premier abord, le *summum* de l'instruction pratique. Donc, en 1858, un *clergyman* plein de sollicitude pour les fils de *farmers* du Devonshire fonda une école de comté (*Country school*), où ceux-ci pourraient acquérir, avec un fonds solide d'instruction générale, une instruction technique agricole de la meilleure qualité. Le Rev. Brereton estimait « que le métier d'agriculteur était devenu assez scientifique pour former une branche distincte de l'éducation »; plein de cette idée, il fonda, grâce à de généreux concours, l'école de West Buckland, une véritable ferme-école, ou plutôt, comme le fait remarquer M. Leclerc, une école-ferme.

Pour faciliter l'accès de l'école aux moins fortunés des fils de fermiers, et aussi pour faire cultiver les terres qui devaient servir

de base à l'instruction agricole, le Rev. Brereton avait imaginé quatre catégories d'élèves :

1° Les uns, ne travaillant pas à la ferme et recevant sept heures d'instruction par jour, payaient 45 livres par an (1.125 f.);

2° Les élèves de la seconde catégorie ne payaient plus que 35 livres et travaillaient pour les 10 livres épargnées à la bourse paternelle : on les employait sur la ferme trois heures chaque jour ; ils recevaient, comme dans la première catégorie, sept heures d'instruction ;

3° La troisième catégorie ne payait que 20 livres, travaillait cinq heures et était instruite pendant cinq heures ;

4° Enfin, pour 10 livres, on prenait de jeunes ouvriers travaillant sept heures à la ferme et ne recevant plus que trois heures d'instruction.

Au bout de dix ans, le système, jugé par ses mauvais résultats, était complètement abandonné, et West Buckland ne subsiste aujourd'hui que grâce aux transformations qu'elle a subies. On a laissé la ferme aux fermiers et l'école aux écoliers, tout le monde s'en trouve bien.

J'ai cité le cas de West Buckland pour mettre en garde les pères de famille soucieux d'éducation pratique contre des idées analogues à celles du Rev. Brereton. L'école est une chose, l'atelier en est un autre. Que l'école soit faite en vue de former des hommes pratiques, très bien ; mais qu'elle essaie de leur donner la préparation technique que l'apprentissage du métier fournit d'ordinaire, voilà ce qui est à éviter. On ne remplace pas cet apprentissage, et il ne peut pas sortir d'une école des agriculteurs compétents, pas plus que des mécaniciens ou des mineurs capables d'exercer leur art sans autre préparation.

On trouve dans l'ouvrage de M. Max Leclerc des écoles techniques qui paraissent rendre de grands services, mais leur cas est tout différent. Elles s'adressent à des ouvriers véritables, heureux de recevoir un complément d'instruction que l'atelier ne leur fournit pas. Aujourd'hui, la division du travail rend parfois difficile l'apprentissage complet d'un métier dans une fabrique. Il peut être utile alors de mettre au courant de ce qu'il n'a pas vu

chez son patron le jeune ouvrier désireux de s'améliorer, *to improve himself*. Toutefois ces écoles techniques, — écoles du soir pour la plupart, — ne peuvent jouer un rôle utile que vis-à-vis d'ouvriers dont l'intelligence a déjà été dégrossie par une certaine culture. Au commencement de ce siècle, le D. Birkbeck, professeur à l'Université de Glasgow, ayant fait avec succès dans cette ville des conférences populaires de physique industrielle, entreprit une campagne dans toute la Grande-Bretagne pour la fondation d'Instituts d'artisans (*Mechanics' Institutes*). Sous son impulsion, un grand nombre de ces établissements furent fondés, les ouvriers accoururent en foule; mais quand, au lieu de conférences détachées et occasionnelles, on voulut leur faire des cours suivis, on s'aperçut que la plupart d'entre eux, n'ayant pas reçu d'instruction, étaient incapables de comprendre. De là, l'échec des *Mechanics' institutes*, qui furent obligés de se transformer en écoles primaires ou secondaires.

Ainsi l'esprit saxon, trop avide d'instruction pratique, perdait de vue le but véritable de l'instruction et aboutissait à des impossibilités. Aujourd'hui, on s'écrase aux cours du soir du *Middland Institute* de Birmingham; il y a un public capable pour ceux des écoles techniques de Manchester, de Bradford, mais ce résultat n'a été obtenu que par la diffusion de l'instruction primaire.

L'esprit saxon a conduit également, parfois, à une conception trop étroite de l'instruction secondaire, par exemple dans cette grande cité de Liverpool où, d'après les faits exposés par M. Max Leclere, la bourgeoisie ne comprend pas pour elle l'utilité de l'instruction et en redoute les effets pour la classe ouvrière. « Le *headmaster* d'une des écoles où sont élevés les fils de la classe aisée est assailli de requêtes et de réclamations; on le supplie de sacrifier une partie du latin, s'il le faut, mais d'enseigner la sténographie. » Cela, c'est de l'esprit saxon honteux, qui n'ose pas s'affirmer. Pourquoi mettre ses enfants au collège si on ne veut leur apprendre que la sténographie, le *typewriting*, la tenue des livres? Il faut avoir le courage de son opinion, comme en Amérique, où au sortir d'une bonne

école primaire, beaucoup de jeunes gens obligés ou désireux de se lancer vite dans les affaires suivent simplement les cours de comptabilité, de sténographie, etc., d'un *Business college*. Cela les prépare suffisamment à faire d'excellents *clerks*, et ils n'ont pas la sotte prétention d'avoir passé par une école secondaire.

A côté de ces écoles hybrides et stériles dont le rôle est mal défini, l'esprit saxon, mieux éclairé, a inspiré la fondation d'établissements d'instruction d'où sortira sans doute un type intéressant d'éducation secondaire adapté au tempérament et aux nécessités de la bourgeoisie anglaise.

Ce type, actuellement en formation, trouve son expression la plus complète à Birmingham ; c'est là que M. Max Leclerc l'a étudié et décrit. J'imagine que si son observation, au lieu de se borner à l'Angleterre, se fût étendue à l'Écosse, il aurait trouvé, là aussi, des exemples intéressants. L'Écosse est assurément la partie la plus intellectuelle de la Grande-Bretagne et, s'il est exagéré d'affirmer, comme le font certains Écossais, que tous les Anglais instruits sont Écossais, du moins est-il sûr que l'instruction et les choses de l'esprit en général sont plus en honneur à Édimbourg qu'à Londres.

Quoi qu'il en soit, l'esprit saxon a trouvé à Birmingham, en ce qui concerne l'instruction secondaire, une heureuse expression ; il lui a fait sa part légitime, tout en la laissant à sa place accessoire dans la formation de l'homme. On ne sort pas de là avec un diplôme ouvrant des carrières, ce qui donne à l'instruction une importance professionnelle qu'elle ne possède pas en réalité ; mais on y acquiert quelques connaissances et surtout la souplesse d'esprit nécessaire pour travailler plus tard, si on en a le goût ou si les circonstances l'exigent. On ne peut légitimement rien demander de plus à l'instruction du collège.

Les huit *Grammar schools* et les deux *High schools* de Birmingham ont une origine historique qu'il n'est pas inutile de rappeler. Elles sont, en effet, une bien curieuse manifestation de cette aptitude remarquable à se transformer et à se réformer que la société anglaise possède à un haut degré.

« En 1552, le roi Édouard VI fondait à Birmingham une école gratuite de grammaire à laquelle il attribuait le revenu d'une terre. Ce revenu, qui était alors de 21 livres sterling par an, s'élevait déjà, en 1795, à 1.200 livres; en 1818, il montait à 3.000; en 1867, à 11.000, et en 1881, à 21.983; on calcule que, à la fin de ce siècle, il devrait atteindre 50.000 livres, soit 1.250.000 francs. L'école elle-même n'avait pas suivi une marche aussi rapide : elle était riche, mais mal administrée. En 1828, elle ne comptait pas plus de 115 élèves, et les bâtiments tombaient en ruines. » C'était l'époque où l'esprit saxon ne se trahissait dans les questions d'instruction que négativement, par son indifférence. Un *act* du Parlement intervint, il est vrai, pour faire construire deux grandes écoles avec les ressources de la fondation; l'architecte dépensa tant d'argent à la première qu'on ne bâtit pas la seconde, et pendant que l'action du Parlement aboutissait à ce résultat imparfait, le *Governing body* tombait entre les mains de l'Église officielle, qui exploitait à son profit la fondation du roi Édouard. C'est ce que constatèrent les membres de la fameuse commission de 1865.

La réforme commença avec le travail de cette commission et, d'après le plan qu'elle avait adopté, on créa trois sortes d'écoles : des *lower middle schools* pour les enfants d'artisans et de la petite bourgeoisie; des *middle schools* pour la moyenne bourgeoisie; et des *high schools* pour les classes dirigeantes. Cette combinaison fortement imprégnée d'esprit normand, et qui mettait des distinctions hiérarchiques là où elles n'avaient que faire, échoua complètement; personne ne voulut appartenir à la petite bourgeoisie. Après plusieurs tâtonnements, on est arrivé au système actuellement en vigueur et qui fonctionne à la satisfaction générale.

La fondation du roi Édouard alimente à Birmingham quatre *grammar schools* pour les filles, quatre *grammar schools* pour les garçons, et deux *high schools*, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons. Les *grammar schools* sont destinées aux enfants qui poursuivront leurs études jusqu'à seize ans, les *high schools* à ceux qui continuent jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans. Celles-

ei donnent une instruction qui vaut celle des meilleures *public schools*.

Toutes ces écoles sont des externats et les prix qu'elles demandent aux élèves ne chargent pas beaucoup leurs familles : 75 francs par an dans les *grammar schools*, 300 francs dans les *high schools*; en plus, un tiers des élèves sont boursiers de la fondation. Voilà bien l'instruction mise à la portée de tous, et il s'agit là d'instruction secondaire. Même dans les *grammar schools*, le latin est enseigné. Les professeurs soutiennent que, tout imparfaitement que les élèves le connaissent, ils y trouvent la meilleure gymnastique intellectuelle. Dans les *high schools*, les élèves choisissent, vers l'âge de quatorze ans, entre la division moderne et la division classique, mais ils font encore du latin dans la division moderne. Je note ce détail pour indiquer que l'objet visé par les programmes est bien proprement la *culture de l'esprit*. Seulement, elle est dirigée en vue des nécessités de la vie moderne : on étudie le français et l'allemand, les mathématiques, les sciences naturelles, mais l'enseignement n'est pas technique.

En un mot, c'est là un plan d'instruction fait par des gens désireux de mettre leurs enfants à même de se lancer dans la vie avec l'avantage d'un esprit ouvert et une certaine dose de connaissances générales. Suivant les moyens intellectuels de chacun d'eux, suivant les ressources de la famille, il y a lieu de restreindre ou de prolonger le temps consacré à cette préparation; de là, la différence entre le programme des *grammar schools* et celui des *high schools*.

Il est bon de remarquer que, malgré toute apparence contraire, cet enseignement ne ressemble aucunement à notre enseignement secondaire français. De plus en plus, le rôle de nos lycées et collèges est la préparation aux examens. En mettant un baccalauréat à la fin de la rhétorique, on a accentué encore ce fâcheux caractère; de sorte qu'au lieu de centres d'entraînement intellectuel, nous avons des écoles professionnelles de fonctionnaires, des *boîtes à bachot*.

En Angleterre, cet écueil était facile à éviter pour les en-

fants de la bourgeoisie qui se destinent ordinairement à des carrières indépendantes, mais l'esprit saxon qui les prémunisait contre le danger les attirait vers le danger analogue des écoles professionnelles de métiers usuels. Nous avons vu qu'ils y sont tombés parfois; Birmingham nous offre l'exemple d'institutions où l'esprit saxon, éclairé par l'expérience, a trouvé la formule d'une éducation secondaire appropriée aux besoins matériels de la masse comme aux aspirations les plus élevées de l'élite. Il sort de la *high school* de Birmingham des boursiers de Cambridge qui font honneur à l'Université.

Les quelques réflexions que m'a inspirées la lecture du livre de M. Max Leclerc sont loin de donner une idée de la quantité de renseignements qui s'y trouvent; j'ai voulu simplement montrer aux personnes soucieuses du grand problème de l'éducation contemporaine qu'il y avait dans les éléments nombreux de cette enquête matière à leurs méditations. Il serait curieux de suivre l'auteur dans son exposé de l'éducation dans la famille, dans son tableau de l'action éducatrice de la presse anglaise, dans l'histoire si intéressante de l'Extension universitaire. On y verrait comment l'esprit normand et l'esprit saxon, dont j'ai montré l'influence opposée dans les écoles, trouvent parfois dans la société un terrain d'action commun, comment aussi leur action s'y coordonne souvent avec harmonie. C'est, en particulier, un spectacle réconfortant que celui de ce grand mouvement de l'Extension universitaire qui a mis en contact l'élite intellectuelle et morale d'Oxford et de Cambridge avec les classes populaires, par une impulsion spontanée de dévouement de la part des conférenciers, par un désir très vif de développement et de culture de la part des ouvriers. Des contacts amenés par d'aussi favorables dispositions ne peuvent qu'atténuer heureusement l'exclusivisme de l'esprit normand et féconder l'énergie saxonne, au grand avantage de l'aristocratie et du peuple.

N'est-ce pas là d'ailleurs le secret de la force latente de l'Angleterre, de cette aptitude à se transformer et à se réformer que je constatais il y a un instant? La grande chance de l'esprit

normand a été, là-bas, de se superposer à l'esprit saxon, qui l'a constamment contrôlé, qui a exigé parfois des sacrifices pénibles, qui a retranché impitoyablement ce qui était définitivement corrompu, mais qui a soutenu et vivifié tout ce qui était susceptible de se relever. Ainsi prévenus contre leurs propres entraînements, la monarchie et l'aristocratie anglaise ont conservé une situation qu'elles ne possèdent au même degré dans aucun pays d'Europe. Elles sont tombées dans le discrédit partout où, ne rencontrant devant elles aucun obstacle de taille à leur résister, elles ont été portées à abuser de leur pouvoir; là où elles se soutiennent, c'est avec des fortunes inégales, en raison directe des forces sociales qui leur ont fait équilibre et les ont ainsi préservées de la chute en paraissant les menacer. En Angleterre, la surveillance du peuple sur ses maîtres a été active et éclairée : c'est pour cela qu'elle les a conservés, et l'honneur en revient, en fin de compte, à l'esprit saxon.

Paul de ROUSIERS.



IX.

LES TYPES SOCIAUX
DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE.

II.

LA RÉGION DES PORTS MARITIMES; LE TYPE ACTUEL :
LE GREC MODERNE.

Nous avons vu comment, dès l'époque historique la plus reculée, les Pélasges se sont répandus de la Colchide dans les étroites Vallées qui s'échelonnent le long du littoral méditerranéen; comment ensuite ils y sont restés à l'état de petits peuples autonomes et purement agricoles.

Mais ce ne sont pas eux qui ont créé la navigation commerciale de la Méditerranée. Ils ne faisaient de navigation que pour se transporter à la recherche d'une terre, comme Énée dans l'*Énéide*.

L'exploitation commerciale de la Méditerranée apparaît, à l'o-

(1) Voir la série des études précédentes, dans la *Science sociale*, livraisons de mars, mai, septembre, octobre, novembre 1893, janvier, mars et juin 1894.

rigine, sur le littoral syrien, parmi des populations appartenant à une formation sociale très distincte de celle des Pélasges. Le littoral syrien était bien placé pour développer le commerce; il était précisément en contact avec les deux grands empires de cette époque, l'Égypte et l'Assyrie; il les reliait l'un à l'autre. Aussi est-ce à Sidon et à Tyr qu'est né le commerce de la Méditerranée, et ce commerce a d'abord eu pour objet le transport et l'échange des marchandises entre l'Égypte et l'Assyrie.

Mais nous ne saisisons bien le type ancien des Ports maritimes qu'après avoir observé et décrit le type actuel, vivant et fonctionnant sous nos yeux, de même que nous n'avons bien compris le type pélasge qu'après avoir étudié le type actuel de la Vallée, dans la Mingrèlie.

Le Grec offre actuellement le spécimen le mieux caractérisé du type maritime propre au bassin de la Méditerranée. — La monographie d'un famille grecque du village de Makri, que M. d'Azambuja vient de publier dans la *Science sociale* (1), va nous permettre de préciser et de généraliser, en peu de mots, les origines et les conditions de cette variété sociale.

Quoique la race grecque soit sortie des Pélasges et qu'elle se soit établie, d'une façon générale, dans la même région, elle n'est pas restée aussi essentiellement agricole que ses lointains ancêtres. C'est que la condition des Lieux, telle que nous l'avons vue chez les Pélasges, est aujourd'hui complètement retournée, renversée; elle est directement contraire.

Nous avons dit que les Pélasges s'étaient maintenus dans la vie purement agricole, grâce à l'isolement primitif de la Méditerranée dans toute sa partie Nord ou péninsulaire. Cette région Nord était alors complètement isolée des grands territoires orientaux et méridionaux, notamment de l'Assyrie et de l'Égypte, où s'étaient développés, avec les grandes masses de peuples, le commerce, les industries, les arts. Quel commerce

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

pouvaient inventer ces petites cités pélasgiques, perdues derrière le Taurus, derrière le profond et impraticable plateau de l'Asie Mineure, perdues dans la mer lointaine à l'Occident, sans rapport avec aucun grand peuple, au moins pendant plusieurs siècles ! C'étaient des solitaires ; c'était d'ailleurs la solitude qu'elles avaient cherchée. Elles se suffisaient à elles-mêmes, aimaient la sécurité et la paix, la culture facile et la conservation de ses produits, infiniment plus que l'activité et les aventures. L'isolement du lieu favorisait leur penchant.

Il n'en est plus de même aujourd'hui et depuis longtemps. Les grands peuples puissants, prospères, où se pratiquent le commerce, les industries, les arts, sont surtout à l'Occident, au nord, au lieu d'être à l'Orient. De là il suit que la Grèce, la Méditerranée du Nord, au lieu d'être isolée, reléguée au loin, est précisément au point intermédiaire entre ces grands empires actuels et l'Orient. Ainsi a changé du tout au tout la condition du Lieu.

C'est ce qui fait que le type méditerranéen, purement méditerranéen, des Ports maritimes, qui était autrefois représenté, ainsi que nous le verrons, par les Phéniciens et les Carthaginois, l'est aujourd'hui par les Grecs.

Il y a, il est vrai, dans la Méditerranée, bien d'autres types du commerce naval, puisque les grandes nations de l'Occident couvrent cette mer de leurs navires et ses bords de leurs comptoirs ; mais ces types-là usent de la Méditerranée et ne sont pas le produit de la Méditerranée. Italiens, Autrichiens, Espagnols, Français, ce sont des types de grandes nations de formation occidentale, que le régime méditerranéen ne suffit pas à expliquer.

Au contraire, les Grecs modernes, depuis l'affranchissement de la Grèce surtout, sont un type méditerranéen. Ils dépouillent tous les jours de plus en plus la formation superposée, que leur avait imprimée la domination turque, et leur type est parfaitement dégagé du type ture et du type slave sur les rivages méditerranéens. On l'a bien vu par l'étude du village de Makri, où les Grecs forment un contraste si marqué avec les Turcs et les Bulgares et évitent de se mêler à eux.

C'est pour cela qu'en étudiant le type slave de la presqu'île

des Balkans, nous avons eu soin de faire une réserve pour la frange péninsulaire des terres méditerranéennes, disant que, là, le type n'était plus le même, et se distinguait à première vue par l'exercice intense du commerce et de la navigation.

De plus, à cause de la condition nouvelle du lieu que je viens de dire, le type des Ports maritimes est le type prédominant, prépondérant, dans la Grèce moderne. Le type agricole, qui est celui de l'intérieur des terres, est encore demeuré très faible, très peu puissant, et par conséquent n'agit pas sur le type naval pour en compromettre à nos yeux la forme pure. Nous avons bien vu, à Makri, que le Grec répugne à la culture et qu'il n'achète la terre que pour la revendre avec bénéfice au Bulgare : elle n'est pour lui qu'un article de commerce comme un autre.

Nous avons donc bien là le type méditerranéen pur des Ports maritimes qu'il nous faut.

Ce qui explique le faible état du type agricole parmi les Grecs, c'est précisément l'envahissement des Occidentaux, qui présentent des produits à acheter, et qui font que la population grecque se rejette sur les gains de la marine, où elle soutient, avec avantage, la concurrence, ce qui indique combien sa situation maritime est actuellement favorable.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui que la Grèce s'est éloignée de la culture pour se rejeter sur le commerce ; dès l'antiquité, elle a brisé avec la tradition agricole des Pélasges ; elle a été alors navigatrice et même plus brillamment qu'aujourd'hui. Nous constaterons et nous expliquerons cette évolution, mais seulement lorsque nous aurons observé le type actuel, dont nous pouvons saisir de plus près les diverses manifestations.

La population grecque se répand de préférence le long des rivages. — Vous verrez ce phénomène s'accuser avec une intensité extraordinaire, si vous regardez une carte indiquant la répartition de la population. J'ai sous les yeux celle qui a été publiée par M. Reclus, dans sa *Géographie universelle* (1). Une teinte rouge

1) Tome I, p. 28.

brique indique le lieu de la population grecque : c'est tout en rivages et cette population occupe même les rivages en dehors de son territoire national, en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie. Cette constatation est plus expressive que toutes les démonstrations.

Mais parmi les divers rivages occupés par la race grecque, tous ne sont pas également favorables à la navigation et au commerce. Les plus avantageux sont ceux de la mer Égée, des deux côtés, européen et asiatique. Cela tient à la fois à la nature de ces rivages, qui sont plus découpés et semés d'îles, et à la nature du lieu, qui forme une sorte de petite mer intérieure entre l'Asie et l'Europe, avec une profonde pénétration dans le continent par la mer de Marmara et la mer Noire. Une autre pénétration est donnée vers l'Occident, à travers un isthme étroit, par le golfe de Corinthe.

Pour préciser, cette ligne de rivages favorables s'étend de l'Ouest à l'Est en passant par le Nord, depuis l'Argolide inclusivement jusqu'à la presqu'île de Cnide, en face de Rhodes, et se continue au Sud par les îles, de l'île de Rhodes à l'île de la Spezzia, qui est en face de l'Argolide. Cette ligne de rivages fait ainsi le tour complet de la mer Égée.

Tout l'Occident de la Grèce, au contraire, à partir de la Béotie, et tout le Péloponèse en dehors de l'Argolide, sont très sensiblement moins favorables, souvent même défavorables à la navigation, du moins à la navigation ordinaire et courante.

On n'y trouve de mouvement commercial que dans quelques localités privilégiées du bord de la mer, comme Missolonghi, Etoliko, Salona, Galaxidi.

Or il est remarquable que les Grecs se sont répandus sur tous les rivages qui forment le circuit de la mer Égée et qu'ils y forment la population dominante. C'est ainsi qu'ils occupent tout le littoral de l'Asie Mineure. « Au lieu de séparer l'Hellade et l'Anatolie, la mer Égée les a réunies au contraire par des échanges incessants de denrées et de voyageurs; comme au temps d'Hérodote, Athènes et Smyrne, qui se regardent par-dessus les flots, sont restées villes grecques, en dépit des conquêtes et des invasions barbares dont les migrations se firent d'abord d'Orient

en Occident, pour refluer ensuite d'Occident en Orient (1). »

Les points les plus connus et les plus actifs, quant au commerce, sont tous sur les rivages où dominent maritiment les Grecs. Ce sont, Nauplie dans l'Argolide, Athènes par le Pirée, Salonique, Gallipoli, Constantinople, Smyrne, les îles de Chio et de Rhodes, les îles de Spezzia et de Syra en face de l'Argolide et de l'Attique, enfin Corinthe et Patras sur le golfe de Corinthe.

Les Ports occupent une situation caractéristique. — Il est important de la signaler, car elle explique la distinction tranchée, la séparation nette des types de la Vallée et du Port et leurs origines différentes.

Sur tous les rivages helléniques d'Europe et d'Asie les ports ne sont généralement pas placés à l'embouchure des cours d'eau qui font les vallées d'alluvion dont nous avons parlé. Ces petits cours d'eau ont beaucoup de force, parce que les montagnes d'où ils viennent sont ordinairement escarpées. Ils entraînent ainsi beaucoup de débris de terrain. Quand ils arrivent à la vallée, ils perdent leur force avec leur pente et laissent déposer les débris qu'ils ne peuvent plus rouler. De là, les riches alluvions qui forment le fond des vallées méditerranéennes. Mais, en même temps, le lit de ces cours d'eau s'emplit, et leurs eaux s'étendent en surface au lieu de faire masse sur une seule ligne, et ils n'ont plus, à l'issue de la vallée, la force de vaincre la résistance des eaux de la mer : ils s'arrêtent là en marécages. Tel est le phénomène qui se produit à l'extrémité inférieure de toutes ces vallées.

Les Ports doivent donc se placer à l'écart des embouchures, dans les anses formées et abritées par les sinuosités des falaises, où les eaux profondes approchent de la côte.

Cette position habituelle fait des Ports un élément tout à fait *distinct* de la vallée d'alluvion ; ils n'en sont pas un membre, une dépendance. Ce qui augmente encore l'hiatus entre la vallée et le Port, ce sont les marécages. Ces marécages séparent d'autant mieux les vallées de la fréquentation ordinaire qu'ils sont mal-

(1) Reclus, *Géogr.*, 1, p. 463.

sains, ainsi que nous l'avons dit. On sait comment les Pélasges, une fois débarqués aux ports naturels, gagnaient le centre de la vallée et se tenaient loin de sa partie basse, enfermés ainsi entre les montagnes et les marais.

Le Grec s'adonne de préférence au travail des Transports et du commerce maritimes. — Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point que M. d'Azambuja a parfaitement mis en lumière par son étude sur une famille de Makri (1).

Le type méditerranéen pur des Ports maritimes a subi une éclipse pendant plusieurs siècles; il a été déformé et comprimé par les invasions des peuples étrangers à la Méditerranée. C'est seulement à une époque récente qu'il a pu se dégager de nouveau et se relever sur les rivages helléniques. Cette évolution s'est produite lorsque le peuple étranger, qui dominait ces rivages, le peuple turc, s'est trouvé écarté et a été rejeté. On sait comment cela s'est fait par l'affaiblissement naturel des Turcs, conséquence de leur formation sociale, par le soulèvement violent de la Grèce et par l'intervention libératrice de la France et de l'Angleterre.

Depuis cette époque, le Grec s'est relevé comme transporteur maritime et comme commerçant : il était mieux préparé à ce travail qui exige des combinaisons de tête, qu'à la culture qui exige l'effort des bras. D'ailleurs, en dehors des vallées, la nature du sol généralement montagneux invite peu à la culture, tandis que la mer bleue avec ses golfes et ses îles innombrables qui forment comme des étapes naturelles, invite au commerce lointain.

Aujourd'hui, la marine méditerranéenne est essentiellement une marine grecque. Elle dépasse cinq fois la flotte commerciale de la Belgique; encore faut-il ajouter que la plupart des navires qui hissent le pavillon turc appartiennent à des marins hellènes.

La forme particulière de ce travail est le cabotage. — La navigation

(1) Voir les trois livraisons précédentes.

par navires à petit tonnage est caractéristique du bassin de la Méditerranée. L'absence de marée a permis d'établir des ports dans les moindres anfractuosités du rivage, ou même sur de simples plages abritées du vent. Pour aborder dans ces ports, il faut des navires de faible tonnage, ce qui permet aux petites embarcations, surmontées d'une simple voile latine, de soutenir la concurrence des bateaux à vapeur. La multiplicité de ces petits navires est telle que la Méditerranée possède à elle seule le quart des navires à flot du monde entier; néanmoins, à cause du faible tonnage de ces navires, ils ne représentent que le seizième du jaugeage de la flotte universelle. Outre les barques de pêche, les ports de la Méditerranée ne possèdent pas moins de 30.000 navires.

La prospérité du commerce grec a été encore accrue par l'infériorité même des Turcs, dont nous avons indiqué les causes et les caractères dans une précédente étude (1). Non seulement le Grec se substitue peu à peu au Turc, au point de vue commercial; mais, de plus, il l'exploite: « Le Grec sait que le Turc est fidèle à sa parole; aussi, en Asie Mineure, le négoce est fondé sur le principe suivant: « Si tu veux prospérer, ne fais au chrétien, au Grec, qu'un crédit égal au dixième de sa fortune; risque le décuple avec le musulman! » Une fois pris dans l'engrenage du crédit, le Turc est bientôt à la merci du Grec. Entre les deux, la partie n'est pas égale: « Le Turc, suivant un dicton, plante les arbres pour en avoir l'ombre; le Grec, pour en avoir le profit. »

Le commerce maritime contribue au maintien de la communauté chez les Grecs. — De petites gens, disposant de faibles capitaux, ce qui est généralement le cas des Grecs, ne peuvent entreprendre le commerce par mer qu'en s'associant entre eux. Il faut beaucoup de mise de fonds pour l'embarcation et pour la marchandise à embarquer: un seul individu ne peut y suffire. Les risques d'ailleurs sont nombreux sur mer: l'association permet de ne pas tout risquer, chacun ne risquant qu'une part.

On comprend combien la Méditerranée, qui permet et qui

(1) V. la *Science sociale*, t. XVII, p. 21 et suiv.

nécessite même le cabotage, c'est-à-dire les transports par petits navires, facilite ces entreprises : on peut armer et fréter un navire à moins de frais qu'il n'en faut pour les paquebots de l'Océan. Sans cela, la plupart des Grecs se trouveraient forclos du commerce maritime ; ils devraient s'en tenir au rôle secondaire et peu lucratif de matelots.

La difficulté de ce travail en communauté est le contrôle. Mais, ici, il est facile ; on se surveille les uns les autres ; chacun, travaillant sur la barque, travaille pour son propre salut et pour le salut de sa part. Ainsi chaque associé sent impérieusement la nécessité de l'entente.

C'est dans cette navigation de cabotage que se révèle le vieil instinct communautaire et commercial de la race. « Aucune embarcation ne peut naviguer en Méditerranée à moindres frais que les leurs, car tous les matelots ont un intérêt dans le chargement et tous vivent d'abstinence pour augmenter le bénéfice ; les uns ont fourni le bois, les autres le grément, d'autres encore telle ou telle partie de la cargaison, et ce sont des concitoyens de leur ville ou de leur village, qui, sur leur simple parole, ont donné l'argent nécessaire à l'achat des marchandises. Sur maints navires, tout l'équipage est composé d'associés, se partageant fraternellement la besogne, mais n'ayant point de maître parmi eux. Tous sont égaux (1). »

Une autre cause qui contribue au maintien de la communauté, c'est que les Grecs modernes ont été fortement croisés de Slaves et d'Albanais. On sait que ces derniers ont été eux-mêmes fortement slavisés anciennement et sont demeurés traditionnellement dans cet état, grâce à l'isolement de leurs montagnes. Or nous avons vu que les Slaves ont conservé à un haut degré la formation communautaire (2).

Mais si la formation communautaire subsiste chez les Grecs, elle tend néanmoins à être très diminuée par l'initiative que le commerce suscite. Par les combinaisons indéfinies et sans cesse renouvelées que présente le négoce, les individus les plus in-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XVII, p. 131.

(2) *Ibid.*, p. 24 et suiv.

telligents et les plus entreprenants trouvent de nombreuses occasions de s'élever par eux-mêmes. L'influence étroite du foyer et de la communauté purement familiale se trouve diminuée d'autant.

Tant que la famille fournit des individualités capables, l'association entre parents se maintient; c'est le cas de la famille Y*** de Makri; mais, dans le cas contraire, on est porté à chercher des associés au dehors, comme le font tous ces petits entrepreneurs de transports qui s'associent pour fréter un navire. On peut donc dire que le commerce porte infiniment plus à l'association extra-familiale qu'à l'association familiale.

Aussi l'association, la communauté qui prévaut ici, plus que nous ne l'avons vue prévaloir encore dans les leçons précédentes, est la *communauté publique*.

La communauté chez les Grecs a un caractère essentiellement local. — Mais cette communauté publique n'absorbe pas encore l'individu, comme la communauté d'État que nous verrons plus tard. Cela tient à ce qu'elle est essentiellement locale, toute locale, de sorte que les individus capables y jouent un rôle dirigeant; ils s'y sentent libres, leur initiative n'y est point comprimée par un vaste organisme rigide et puissant.

Ce caractère purement local tient d'abord à la dispersion de la race sur une longue étendue de rivages qui s'étend encore en dehors de la Grèce proprement dite. Il en résulte que tous ces essais dispersés échappent forcément à l'action de l'autorité publique constituée en Grèce; ils sont autonomes, ils jouissent d'une indépendance d'autant plus grande que le gouvernement ture, sous lequel ils vivent en partie, se préoccupe peu d'administrer. Chacune de ces communautés locales s'administre elle-même d'une façon presque républicaine, au moyen des plus capables, librement élus. C'est ainsi qu'à Makri, par exemple, les Grecs ne se mêlent pas aux Turcs et jouissent d'une sorte d'autonomie. A vrai dire, ils exploitent plus les Turcs que les Turcs ne les exploitent.

Ce caractère local provient ensuite de la disposition géogra-

phique de l'intérieur des terres, que nous avons déjà signalée ; elles sont partagées en petites vallées, distinctes les unes des autres et formant autant de compartiments à part, autant de petits mondes fermés. Évidemment cette disposition est peu favorable à la constitution d'une grande communauté d'État capable de dominer ou de grouper les rivages ; elle prédispose, au contraire, au fractionnement en une multitude de groupes plus ou moins indépendants. N'est-ce pas ainsi qu'autrefois chaque cité grecque formait un petit monde à part, chacune ayant son fleuve, son amphithéâtre de collines, son acropole, ses champs, ses vergers et ses forêts ? La Grèce ancienne n'était qu'une réunion de communautés locales autonomes.

Dans les kephalokhori, ou villages libres, les Grecs élisent leurs propres chefs, organisent leurs écoles, choisissent les professeurs qui leur conviennent, et, grâce à leur intime cohésion, grâce aussi à leurs sacrifices pécuniaires, ils trouvent le moyen de désintéresser les pachas de tout souci d'administration dans les cités.

On aura une idée de l'intensité de cet esprit d'association locale par le fait que, dès le siècle dernier, les tisserands du district d'Ambelakia avaient formé une association en vertu de laquelle ils participaient aux bénéfices les uns des autres. Le dividende annuel était réduit à dix pour cent et le reste du gain était employé à l'accroissement des affaires. Cette association fut ruinée par les guerres de l'Empire, qui lui fermèrent le marché de l'Allemagne.

On voit bien, par ce dénouement, ce qui fait la faiblesse de ce système d'association : le jour où survient un obstacle sérieux, les individus, habitués à compter les uns sur les autres, ne trouvent plus en eux-mêmes l'énergie et l'initiative nécessaires pour se retourner rapidement, modifier leurs procédés et trouver de nouveaux débouchés. C'est par là que s'effondrent ces communautés, lorsqu'elles ont réussi à surmonter les divisions intestines.

C'est également au moyen de l'association que vingt-quatre villages de la Péninsule de Magnésie ont réussi à développer leurs fabriques d'étoffes.

Grâce à ce caractère local de l'association, l'individu est moins absorbé par la communauté ; celle-ci est trop faible pour tenter de le dominer complètement, comme pourrait le faire une grande communauté d'État. D'autre part, dans ce petit cercle, tout individu capable peut arriver à se produire parmi les associés, qui le connaissent tous, et par conséquent il réussit à jouer un rôle dirigeant. On a d'ailleurs intérêt à le choisir pour le plus grand avantage de la communauté.

C'est ce qui explique que les communautés grecques constituées à l'étranger, en Turquie par exemple, sont plus riches et plus propères que celles que l'on rencontre en Grèce. Elles sont plus libres et mieux administrées ; elles échappent à la surveillance inquiète et tracassière de la bureaucratie, c'est-à-dire des représentants de la communauté d'État.

Dans la mesure où elle résiste à cette oppression, la communauté locale a pour effet de protéger l'individu contre l'absorption par la communauté d'État ; elle atténue ainsi, pour les particuliers, le régime créé par les politiciens grecs.

Le commerce développe le goût des cultures intellectuelles et des écoles. — Comme les Phéniciens, les Grecs recherchent l'instruction pour le commerce. C'est un sujet d'étonnement pour tous les voyageurs. « Nul peuple ne sait mieux assurer l'avenir par l'éducation des enfants. Dans chaque village, les écoles sont la grande affaire. Les négociants après s'être entretenus du prix et de l'expédition des denrées, discutent les méthodes pédagogiques, apprécient le mérite des professeurs, encouragent le zèle des élèves (1) ».

Dans son étude sur Makri, M. d'Azambuja a mis en relief ce caractère, ce qui me dispense d'y insister. Je dois seulement rappeler que, par cette instruction, les Grecs sont acheminés à la pratique des arts industriels et des professions libérales. Le fait est très sensible en Grèce, mais il l'est encore plus en Turquie, par comparaison. Ils y ont supplanté les Turcs dans la plupart des

(1) *La Science sociale*, t. IX, p. 549.

industries et des professions libérales. C'est parmi eux que se recrutent les avocats, les médecins, les professeurs, les pharmaciens, les journalistes. Les maisons grecques se font remarquer par leurs ornements, par leurs boiseries établies avec un certain art; leurs bateaux, par l'élégance de leur forme; « à l'enroulement de la corde autour de la proue, on reconnaît que le batelier appartient à un peuple artiste ».

Par cette double pratique des arts industriels et des professions libérales, il semble bien que les Grecs modernes sont à même d'arriver à la pratique des beaux-arts, comme leurs ancêtres.

Pour cela, il suffit qu'un assez grand nombre de familles parviennent à une richesse suffisante pour leur permettre de jouer le rôle de Mécènes. Les beaux-arts, en effet, ont besoin d'être patronnés par une classe supérieure ayant à la fois la richesse, qui permet d'acheter les œuvres d'art, et le goût, qui donne à l'art cette envolée sans laquelle il n'existe pas. Lorsque cette classe supérieure fait défaut, il se produit dans l'art une décadence; il devient bourgeois, il se rapetisse par la nécessité de se mettre à la portée de la clientèle, et, par là, peu à peu, le goût des artistes s'abaisse et se perd. La faveur qui se porte actuellement, chez nous, vers les tableaux de genre, vers les petites compositions, que le gros public admire dans nos salons annuels, est un symptôme de cette décadence; elle accuse la diminution de notre classe supérieure, dont la situation de fortune est sérieusement atteinte par l'éloignement qu'elle professe pour les professions usuelles, les seules qui, aujourd'hui, puissent conduire à la richesse.

Les Grecs, qui n'ont pas pour les professions lucratives le même éloignement, peuvent donc, s'il se constitue parmi eux de grandes fortunes, produire de nouveau une classe de Mécènes.

Mais peuvent-ils aller plus loin et retrouver la prééminence sociale et politique de leurs ancêtres? C'est ce qu'il est intéressant de savoir.

Les Grecs ne peuvent retrouver la prééminence sociale et politique de leurs ancêtres. — Ils seront fatalement maintenus dans leur état

actuel d'infériorité, par la concurrence insurmontable des grands peuples de l'Occident, qui les priment actuellement à trois points de vue :

1. *Les peuples de l'Occident priment les Grecs, grâce à l'appui fondamental qu'ils trouvent dans une population agricole nombreuse et vigoureuse.*

Le développement de la population agricole constitue, pour un peuple, un élément essentiel de stabilité et de prospérité. Elle forme, en quelque sorte, la réserve inépuisable de sobriété, d'énergie, d'ardeur au travail qui est nécessaire pour renouveler constamment la population urbaine anémiée physiquement et socialement. Ce n'est que par l'afflux perpétuel de ruraux que le travail se maintient dans nos grandes villes. Si la vie agricole ne crée pas ordinairement la richesse, elle crée du moins l'endurance, l'habitude de l'effort continu et tenace et elle donne ainsi naissance à des émigrants aptes à réussir dans les diverses carrières. Enfin, c'est par la culture seulement qu'une race peut prendre réellement et définitivement possession du sol; il n'y a de race définitivement envahissante et conquérante que celle qui forme et qui expédie au dehors des colons : le mot colonisation traduit bien cette idée fondamentale. Voyez ce qu'est devenu l'immense empire de l'Espagne, qui n'a su envoyer au dehors que des soldats et des trafiquants.

Or, la Grèce ne peut avoir une population agricole nombreuse et vigoureuse. Elle en est empêchée par l'exiguïté de son sol cultivable et par la presque spontanéité de ses productions arborescentes, qui dispensent à peu près de toute culture.

Il est vrai qu'il en a été de même autrefois, à l'époque de la splendeur de la Grèce; mais alors la concurrence des peuples plus agricoles de l'Occident n'existait pas, et lorsqu'elle s'est manifestée, sous la figure du paysan romain, la suprématie de la Grèce s'est évanouie. Nous expliquerons prochainement ce phénomène.

La Grèce ne pourrait donc être qu'une république commerçante comme Venise, avec un petit territoire. Dans cette condition, elle pourrait, comme Venise aussi, jeter de l'éclat dans les

affaires et dans les arts, à cause de sa spécialité, de sa richesse et de son luxe ; mais, pas plus que Venise, elle ne ferait une race solide, capable de dominer le globe et d'en prendre possession.

D'ailleurs, les Grecs seraient très gênés dans le développement même d'une grande puissance maritime autonome, parce qu'ils sont convoités, ou tout au moins jaloués et surveillés de près, par des puissances voisines à vaste territoire et à population nombreuse, la Russie et l'Autriche. Ils verraient aussi se tourner contre eux les intérêts des grandes nations de l'Occident commercial, surtout l'Angleterre et la France.

Le bon temps n'est plus où la Méditerranée était fermée et appartenait aux Méditerranéens.

2. *Les peuples de l'Occident priment les Grecs par leur formation particulariste, ou plus ou moins influencée de particularisme.* — Cette formation est bien autrement forte pour susciter l'initiative que ne le sont les petites communautés des Grecs, toutes locales et autonomes qu'elles soient. Nous venons d'ailleurs de constater l'impuissance où sont ces communautés de se retourner lorsqu'un obstacle imprévu vient entraver leur industrie. Or, aujourd'hui, ces obstacles se rencontrent constamment et il faut toujours être prêt à faire face aux conditions nouvelles par de nouvelles combinaisons.

3. *Les peuples de l'Occident priment les Grecs par leur position maritime sur l'Atlantique.* — C'est en effet sur l'Océan que se trouvent aujourd'hui les populations chez qui grandissent le plus la production et la consommation, par conséquent la quantité et l'activité des échanges.

La Grèce, au contraire, est rejetée, par sa position géographique, et jusqu'à présent aussi par ses petits procédés de navigation, de ce grand trafic de l'Atlantique. Elle ne peut trafiquer, pour sa part, qu'entre l'Occident et l'Orient, qui, il est vrai, donne des produits précieux, mais d'une consommation trop restreinte pour fournir un fret suffisant.

Si, comme nous l'avons dit, la Méditerranée contient le quart des navires à flot (en y comprenant les navires de toutes nations qui entrent dans la Méditerranée) et s'il est aussi vrai que ce

nombre, dû au faible tonnage des navires indigènes méditerranéens, atteste la multiplicité des marins de cette région, il n'en est pas moins vrai que ce quart des navires du monde ne jauge que le dixième de la flotte universelle et ne représente, par conséquent, que le dixième du commerce.

Telles sont les causes inéluctables qui interdisent aux Grecs modernes les grandes pensées d'autrefois, et qui condamnent d'avance à l'impuissance toutes les tentatives qu'ils essayent de faire dans ce sens.

Cette courte esquisse, qui complète la description du type observé à Makri, suffit à caractériser la variété actuelle des *Ports maritimes de la Méditerranée*.

Mais cette variété a eu beaucoup plus d'importance et d'éclat dans le passé : c'est là qu'il nous faut l'étudier maintenant, avec les types Phéniciens, Carthaginois et Vénitiens, qui en ont été les plus illustres représentants.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.



LE PROVINCIAL

ET LA LITTÉRATURE DU XVII^e SIÈCLE.



La Critique, en s'appliquant aux chefs-d'œuvre littéraires des différents peuples et des différentes époques, commence à s'occuper moins des qualités littéraires et des querelles d'écoles qui sont la conséquence de ce genre d'examen ; elle s'adonne plus que par le passé à rechercher la signification sociale des ouvrages de l'esprit. Taine et Brunetière ont particulièrement marché dans cette voie, qui n'est pas encore déblayée et qui, hâtons-nous de le dire, ne le sera pas avant quelque temps. Là, comme partout, des études et des tâtonnements de détail sont nécessaires avant d'entreprendre une œuvre d'ensemble. Nous avons essayé, il y a deux ans et demi, d'expliquer socialement la figure d'Aristophane et de montrer, dans les conditions où se trouvait l'Athènes du cinquième siècle avant notre ère, les causes qui devaient faire éclore un génie aristocrate et satirique comme celui de l'auteur des *Acharniens*. Il nous semble aujourd'hui curieux d'effleurer, à un autre bout de l'histoire littéraire, une question qui, à notre connaissance, n'a pas été traitée expressément : celle du provincial ridiculisé et jugé (c'est tout un) par la littérature française du dix-septième siècle.

Sainte-Beuve, dans sa préface des *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier, reconnaît d'ailleurs que bien rares sont les documents relatifs à la vie de province au dix-septième siècle. Cette vie a été peu décrite. La Bruyère, dont plusieurs chapitres sont intitulés : *Des Grands, de la Ville, de la Cour*, etc., n'a pour-

tant pas songé à faire un chapitre : *De la Province*. Saint-Simon borne son horizon aux salons et aux tabourets de Versailles. Des renseignements intéressants seraient fournis par les lettres, les rapports d'intendants, certains mémoires privés; mais ce n'est pas là précisément le sujet de notre article, qui ne prétend avoir affaire qu'au monde littéraire de l'époque. Nous voulons, rapidement, faire repasser sous les yeux du lecteur quelques passages des auteurs classiques auxquels ses études l'ont rendu le plus familier. Du groupement de ces citations, et des quelques réflexions dont nous les ferons suivre, naîtra peut-être la notion plus claire d'une tendance des écrivains du dix-septième siècle, tendance bien connue mais non suffisamment expliquée : le mépris de la Province et du Provincial.

La Province, de nos jours, s'oppose à Paris. Au dix-septième siècle, elle s'opposait à deux choses : la Ville et la Cour. Retrasons succinctement les traits principaux de l'une et de l'autre.

I. — LA COUR ET LA VILLE.

La Cour est immédiatement issue de la Province. Le courtisan, sauf exception, arrive tout droit du Château, sans avoir passé par la Ville. Une sorte de drainage s'est opéré et s'opère encore au dix-septième siècle. A mesure que la royauté se fortifie par l'augmentation des impôts et la multiplication des fonctionnaires, beaucoup de nobles, longtemps hésitants entre le parti de la soumission et celui de la révolte, se décident à aller au « soleil levant ». Nombre d'entre eux, surtout les plus riches, ont achevé de perdre, dans l'oisiveté, les qualités agricoles de leurs ancêtres. De plus, la découverte des trésors minéraux de l'Amérique, en dépréciant l'or et l'argent, a affaibli la valeur des rentes et censives que paient les tenanciers. La vie devient donc difficile aux gentilshommes. Les prétendues traditions militaires, en créant chez eux le joli « point d'honneur » qui appuie leur incapacité réelle aux vraies énergies de la vie, les empêche de profiter des facilités nouvelles données au commerce maritime

et à certaines industries. S'y jeter serait imiter les roturiers, qui en ont eu longtemps le monopole. Que faire donc pour vivre? On a vraiment quelque honte de le dire : se rapprocher du Roi, quêter les pensions du Roi, se procurer des charges du Roi, capter les bénéfices ecclésiastiques qui sont devenus, en vertu d'une tolérance forcée, la propriété du Roi. La Bruyère saisit fort bien ce mouvement : « Un noble, dit-il, s'il vit chez lui dans sa province, vit libre, mais *sans appui*; s'il vit à la Cour, il est *protégé*, mais il est esclave. Cela se compense (1) ». En disant que « cela se compense », la Bruyère parle en philosophe. En réalité, étant donnée l'incapacité du gentilhomme à se saisir des ressources naturelles de l'existence, cela ne se compense pas; et le même auteur l'avoue implicitement, lorsqu'il dit que « un honnête homme doit avoir tâté de la Cour ». C'est que le gentilhomme a des qualités « à part » qui, bien plus qu'au bourgeois, lui permettent de réussir à la Cour. Un grand sentiment de vanité, la libéralité qui ne compte pas, l'allure dégagée, le verbe haut et brillant, l'habitude du commandement, le courage étourdi, capitaux qui, par eux-mêmes, ne rapportent guère de profit dans la vie, en rapportent ici, indirectement, par l'éclat passablement insolent qu'ils donnent à la société royale et dont le Roi se montre reconnaissant par un déluge de faveurs. Nous n'avons pas à décrire cette société, qui est ce qu'on connaît le mieux du prétendu « grand siècle ». Saint-Simon, Molière, la Bruyère en ont laissé d'inoubliables tableaux. Notons seulement une nouvelle preuve de l'estime en laquelle l'auteur des *Caractères*, malgré toute sa philosophie, tenait la Cour : « Un vieillard qui a vécu à la Cour, dit-il, qui a un grand sens et une mémoire fidèle, est un trésor inestimable. Il est plein de faits et de maximes; l'on y trouve l'histoire du siècle (c'est ce qu'on appelait alors l'histoire!), revêtue de circonstances très curieuses, et qui ne se lisent nulle part; l'on y apprend des règles pour les mœurs (?), qui sont toujours sûres, parce qu'elles sont fondées sur l'expérience (2) ».

(1) « De l'Homme ».

(2) « De la Cour ».

Éloges et critiques, par leur obstination, leur intensité, prouvent d'ailleurs que la Cour est tenue pour ce qu'il y a de plus remarquable dans la société. Cette splendeur, cette magnificence dont le souvenir éblouit encore ceux qui font leurs études classiques, est l'aboutissement de toutes les gloires chevaleresque du moyen âge. C'est à la Cour que viennent se concentrer et périr, en jetant un dernier et futile éclat, bien des races illustres dans l'histoire et longtemps confinées dans leur domaine féodal. C'est l'impôt de la distinction, impôt humain et vivant, levé sur toutes les provinces du royaume. Le *lieu* même où la Cour finit par se fixer est déterminé par l'occupation favorite de la noblesse. Versailles n'est qu'un rendez-vous de *chasse* au moment où Louis XIII commence à en faire un palais. La Cour, chose curieuse, se fixe donc en province, au milieu des bois, à proximité des daims et des cerfs, tout juste assez près de Paris pour tenir en main la machine parlementaire et le troupeau des fonctionnaires subalternes; tandis que ceux-ci, issus de la bourgeoisie, de la petite industrie urbaine, commencent à regarder d'un œil d'envie ces brillants gentilshommes toujours si crânes et si fiers sous leurs étincelantes broderies et qui, au besoin, ont vite fait de clouer à leur place, d'un beau juron, ces petits marauds de bourgeois.

Le petit maraud, c'est l'homme de la ville, légiste ou commerçant, mal formé, mal dégrossi, plus porté à empiler les gros sous qu'à semer les louis, mesquin et ridicule dans ses allures, en comparaison du grand seigneur, plus sérieux d'ailleurs dans ses mœurs, plus porté au rigorisme janséniste qu'à la religiosité superficielle des viveurs de Versailles. Ici encore les tableaux ne manquent pas. La Bruyère a très bien dépeint ce type. Mais remarquons que ce type acquiert plus d'importance, en vertu de l'accroissement considérable que subit alors la population de Paris. Cette population, sous Louis XIII et la minorité de Louis XIV, se trouve plus que doublée. Alors se bâtit le fameux faubourg Saint-Germain; alors des quartiers entiers sortent de terre, dépassant la limite des remparts. Le séjour officiel de la royauté est encore dans la capitale, et bien des nobles viennent s'y fixer. Or, on sait les phénomènes économiques auxquels donnent lieu

l'affluence d'hommes riches dans une ville. Chacun amène ses domestiques; chacun contribue à enrichir d'abord, à multiplier ensuite les fournisseurs. Les industries de luxe progressent; les entreprises de plaisirs publics, comme les théâtres, prospèrent et se dédoublent. L'arrivée des nobles fait donc la fortune des bourgeois, et les « élève ». Corneille, dans le *Menteur*, fait allusion à cet agrandissement soudain :

DORANTE.

Paris semble à mes yeux un pays de romans.
 J'y croyais, ce matin, voir une île enchantée;
 Je la laissai déserte, et la trouve habitée.
 Quelque Amphion nouveau, sans l'aide de maçons,
 En superbes palais a changé ces buissons.

GÉRONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses ;
 Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses,
 Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
 Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.
 Toute une ville entière, avec pompe bâtie
 Semble d'un vieux fossé par miracle sortie
 Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
 Que tous ses habitants sont des dieux ou des rois (1).

Le même poète, dans la même pièce, constate cette affluence à Paris de ce qu'il y a « de mieux » en France et le contre-coup que cette affluence produit sur des portions moins saines de la société. On sait en effet que la richesse attire les voleurs, et que toute grande agglomération favorise éminemment l'organisation des métiers interlopes.

CLITON.

Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés;
 L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence;
 On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France,
 Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
 Il y croit des badauds autant et plus qu'ailleurs,
 Dans la confusion que ce grand monde apporte,
 Il y vient de tout lieu des gens de toute sorte,
 Et dans toute la France il est fort peu d'endroits
 Dont il n'ait le rebut aussi bien que le choix (2).

(1) *Le Menteur*, acte II, scène v.

(2) *Ibid.*, acte I, scène 1.

Le noble vivant dans « la ville » ne se mêle pas aux gens de la ville. Son carrosse a le pas sur ceux des bourgeois. Quant à ces derniers, on connaît leur unique ambition : celle d'égaliser les nobles et de faire oublier, autant qu'ils le peuvent, leur origine roturière. Toute la comédie du *Bourgeois Gentilhomme* roule là-dessus. Le père de M. Jourdain a été marchand :

COVIELLE. — Lui, marchand? C'est pure médisance; il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux; et, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent. »

Donc, rivalité entre la Cour et la Ville; mais même mépris, chez l'une et chez l'autre, pour le provincial. C'est ce que nous allons démontrer.

II. — MÉPRIS DE LA COUR POUR LA PROVINCE.

On connaît l'histoire de ce grand seigneur qui, ayant été absent de la Cour pendant un certain temps, y revint avec un habit qui n'était plus à la mode. Accueilli par les rires de ses collègues, le courtisan s'excusa de son mieux en disant au roi : » Sire, éloigné de Votre Majesté, on n'est pas seulement malheureux; on est ridicule. » Belle platitude d'ailleurs.

Ridicule est bien le mot. Les auteurs du temps, tous satellites de la cour, n'ont garde d'épargner les traits satiriques à l'adresse de ces petits gentilshommes de province, « preneurs de lièvres », qui, arriérés dans leurs goûts littéraires comme dans leurs modes, ont encore Montaigne sur la table de leur salon. Boileau leur donne une place d'honneur dans son *Repas ridicule* :

Le couvert était mis dans ce lieu de plaisance,
Où j'ai trouvé d'abord, pour toute connaissance,
Deux nobles campagnards, grands lecteurs de romans,
Qui m'ont dit tout *Cyrus* dans leurs longs compliments.
J'enrageais...

Dans le *Menteur*, Géronte, le vieux gentilhomme parisien, se méfie aussi de ses collègues provinciaux. Il s'agit de la suscription d'une lettre, à tracer suivant l'étiquette. « Ces nobles de provinces y sont un peu fâcheux », dit Géronte. A quoi Dorante répond : « Son père *sait la cour* ». Le Menteur espère, par ce mot magique, dissiper l'appréhension de son père.

Voici maintenant un portrait de la Bruyère :

« Don Fernand, dans sa province, est oisif, ignorant, médisant, querelleux, fourbe, intempérant, impertinent ; mais il tire l'épée contre ses voisins, et pour un rien il expose sa vie ; il a tué des hommes, il sera tué.

« Le noble de province, *inutile à sa patrie*, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habit et sans aucun mérite, répète dix fois le jour qu'il est gentilhomme, traite les fourrures et les mortiers de bourgeoisie, occupé toute sa vie de ses parchemins et de ses titres, qu'il ne changerait pas contre les masses d'un chancelier (1). »

L'état d'esprit que ces deux alinéas indiquent chez la Bruyère, est pour le moins aussi curieux que son tableau ! L'être *inutile à sa patrie*, pour le précepteur du duc de Bourbon, est évidemment celui qui n'occupe aucune fonction à la Cour. L'écrivain discret et poli a-t-il souffert de la susceptibilité un peu sauvage des châtelains provinciaux ? On le croirait : « Les *provinciaux et les sots*, dit-il, sont toujours prêts à se fâcher et à croire qu'on se moque d'eux (ont-ils bien tort de le croire ?) et qu'on les méprise : il ne faut jamais hasarder la plaisanterie, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit (2). »

Done, — conclusion qui s'impose, — les provinciaux ne sont pas polis et n'ont pas d'esprit.

La Bruyère, qui aime la noblesse, puisqu'il est noble, se refuse d'ailleurs à croire à l'authenticité de tant de petites gentilhommeries provinciales. « Il suffit, dit-il avec une visible humeur, de n'être point né dans une ville, mais dans une chaumière répandue dans la campagne, ou sous une ruine qui trempe dans un

(1) « De l'Homme ».

(2) « De la Société et de la Conversation ».

marécage et qu'on appelle château, pour être cru noble sur parole (1). » Rapprochez cette peu séduisante description du lyrisme à machicoulis de 1820. Les créneaux et les tourelles n'ont pas encore, pour la Bruyère, le charme qu'ils auront plus tard pour Victor Hugo et ses amis.

Saint-Simon ne parle jamais qu'incidemment des vrais gentilshommes de province. Il n'affiche pas un mépris particulier à leur égard. Son mépris est bien trop occupé à autre chose et toute son attention absorbée par les rivalités de Cour. Il se contente de considérer le gentilhomme provincial comme une sorte de bête curieuse, d'être bizarre, qui se met lui-même hors la loi : « Le maréchal de Tallard, dit-il quelque part (2), s'en alla au Forez marier son fils aîné à la fille unique de Verdun... Verdun était un homme de beaucoup d'esprit, mais singulier, qui n'avait jamais guère *servi* ni vu de monde qu'à son point et à sa manière, et qui n'avait jamais fait grand cas de son cousin Tallard, ni guère aussi de la Cour ni de la fortune. » Cette appréciation, tombée la plume ordinairement satirique du plus susceptible des grands seigneurs, fait un utile contrepoids à la raillerie collective de la Bruyère. Elle nous montre qu'il y avait vraiment quelques *hommes d'esprit* dans les châteaux, et le vieux due morose, blasé sur la Cour qu'il avait trop aimée, était mieux à même de découvrir ces exceptions que le trop heureux auteur des *Caractères*, un peu gâté par les Princes.

Fléchier, dans ses *Grands Jours d'Auvergne*, donne une note identique à celle de la Bruyère. Le jeune abbé de Cour, choyé par les grands, a complètement oublié son extraction provinciale. Le Provençal parisianisé et *encourtisané* raille agréablement les Auvergnats. D'abord, pour lui, tous les nobles d'Auvergne sont « des tyrans ». Cela l'amuse beaucoup de voir leur terreur à l'approche des Grands Jours, ces assises solennelles de la justice royale. Il remarque, avec une attention soutenue, traduite aussitôt en épigrammes, les ridicules des gens du pays, surtout des femmes, qui lui semblent fort différentes des grandes

(1) « De quelques usages ».

(2) *Mémoires*, t. III, ch. v.

dames de la Cour et de Paris. « Les dames se querellèrent, — dit-il à propos d'un incident quelconque, — et, se menaçant *provincialement* du petit crédit qu'elles pouvaient avoir, furent sur le point de se prendre aux cheveux et de se battre à coups de mouchoirs. » Et ailleurs : « Les dames de province perdent un peu de leur esprit, lorsqu'elles voient pour la première fois des dames de Paris, à cause d'une imagination qu'elles ont, que l'esprit est plus fin à Paris qu'ailleurs, et que le grand usage du monde fait plus là que le plus beau naturel ne fait dans les autres villes du royaume. » Ailleurs encore, autre passage curieux : « Comme la plupart (des dames de Clermont) ne sont pas faites *aux cérémonies de la Cour*, et ne savent que *leur façon de province*, elles vont en grand nombre (dans leurs visites aux juges des Grands Jours) afin de n'être pas si remarquées et de se rassurer les unes les autres. C'est une chose plaisante de les voir entrer, l'une les bras croisés, l'autre les bras baissés comme une poupée; toute leur conversation est bagatelle, et c'est un bonheur pour elles quand elles peuvent tourner le discours à leur coutume, et parler des points d'Aurillac (1). »

Donc, provinciaux et provinciales ont leur petit paquet chez les auteurs du grand siècle. On objectera que les courtisans ont aussi le leur. Molière, la Bruyère et Saint-Simon les ont joliment arrangés, mais cela était inévitable. La Cour attirant exclusivement les regards, et constituant à elle seule la vraie société, presque toute la littérature devait rouler *sur elle*, et les littérateurs devaient choisir *en elle* l'objet de leurs éloges ou de leurs critiques. Certains écrivains, comme la Rochefoucauld, semblent même n'avoir eu, en écrivant *sur l'homme*, d'autre homme en vue que l'homme de Cour. Mais, chez la plupart de ces écrivains, la figure du « vrai courtisan », du « bon courtisan honnête et sage », se dresse à côté des caricatures dont on repaît la curiosité maligne des lecteurs ou des spectateurs bourgeois. C'est le *Philinte* de Molière, c'est le *Fénelon* de Saint-Simon, c'est tel ou tel *Caractère* de la Bruyère, dont la clef

(1) Sorte de broderie.

se rapporte à tel ou tel de ses nobles protecteurs. Rien de pareil pour le provincial : il est abîmé ou négligé *sur toute la ligne*. Il apparaît comme dans un lointain, à une égale distance du courtisan et du bourgeois de Paris. Les termes mêmes dont Flécher se sert pour critiquer les dames clermontoises montrent que l'auteur, pour les trouver bizarres et ridicules, se place indifféremment au point de vue de la Cour ou à celui de la Ville. C'est que la Ville, quoique plus rapprochée en réalité de la Province, n'en est que plus intéressée dans l'ardeur qu'elle met à imiter la Cour, à séparer sa cause de celle des petites villes, où l'exemple, le rayonnement de Versailles et du faubourg Saint-Germain ne peut parvenir que considérablement affaibli.

III. — MÉPRIS DE LA VILLE POUR LA PROVINCE.

Les railleries de Molière à l'adresse de la Province peuvent être considérées, suivant les cas, comme traduisant l'opinion de la Cour ou comme reflétant celle de la bourgeoisie parisienne. Mais, à y bien songer, c'est surtout ce dernier point de vue qui semble dominer chez le comique. Molière, choyé de Louis XIV, n'a jamais été bien « accepté » par la Cour. Fils d'un tapissier valet de chambre du roi, enfant de Paris jeté à travers la province par les hasards d'une vocation théâtrale, c'est avec les yeux observateurs et gouailleurs d'un gavroche de génie qu'il a observé, chez le barbier de Pézenas ou ailleurs, les travers et les côtés grotesques du provincial. Il a même, contre le noble de Province, la double rancune du roturier et du Parisien. Le seul mot de gentilhomme éveille chez Nicole, la servante de M. Jourdain, l'idée de quelque chose de souverainement baroque et niais : « Nous avons, dit-elle, le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand malitorne et le plus sot dadais que j'aie jamais vu. »

Voilà la queue de la féodalité, en province, jugée en deux mots par une soubrette. Chez Nérine, la servante du *Tartufe*, ce dédain s'étend aux fonctionnaires provinciaux, aspirants à la

noblesse, que leur charge anoblissait assez souvent. Dorine exhorte ironiquement Marianne à épouser Tartufe, qui, naturellement, se trouve être provincial :

Non, il faut qu'une fille obéisse à son père,
 Voulût-il lui donner un singe pour époux.
 Votre sort est fort beau : de quoi vous plaignez-vous?
 Vous irez par le coche en sa petite ville,
 Qu'en oncles et cousins vous trouverez fertile,
 Et vous vous plairez fort à les entretenir.
 D'abord chez le beau monde on vous fera venir.
 Vous irez visiter pour votre bienvenue,
 Madame la Baillive et Madame l'Elue,
 Qui d'un siège pliant vous feront honorer.
 Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer
 Le bal et la grand' bande, à savoir deux musettes,
 Et parfois Fagotin et les marionnettes ;
 Si pourtant votre époux...

MARIANE.

Ah! tu me fait mourir (1)!

Mais les deux pièces-types, à ce point de vue, sont *Monsieur de Pourceaugnac* et *la comtesse d'Escarbagnas*. Nous parlerons plus loin de la seconde. Mais la première, par son titre seul, nous en dit long sur l'estime où Molière tient le provincial. On nous pardonnera d'insister sur de toutes petites choses, mais ce mot de Pourceaugnac, formé impertinemment du radical *pourceau* et de la terminaison *gnac*, si commune chez les nobles de Guyenne et de Gascogne, est déjà toute une déclaration de principes. Voici d'ailleurs l'introduction du personnage, par la servante Nérine :

NÉRINE. — Votre père se moque-t-il de vouloir vous anger de son avocat de Limoges, M. de Pourceaugnac, qu'il n'a vu de sa vie, et qui vient par le coche vous enlever à notre barbe? Faut-il que trois ou quatre mille écus de plus, sur la parole de votre oncle, lui fassent rejeter un amant qui vous agréé? et une personne comme vous est-elle faite *pour un Limozin*? S'il a envie de se marier, que ne prend-il *une Limozine*, et ne laisse-t-il en

(1) Acte II, scène III.

repos *les chrétiens*? Le seul nom de M. de Pourceaugnac m'a mise dans une colère effroyable. J'enrage de M. de Pourceaugnac. Quand il n'y aurait que ce nom-là, M. de Pourceaugnac, j'y brûlerai mes livres, ou je romprai ce mariage, et vous ne serez point M^{me} de Pourceaugnac. Pourceaugnac! cela se peut-il souffrir? Non! Pourceaugnac est une chose que je ne saurais supporter; et nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant de niches sur niches, que nous renverrons à Limoges M. de Pourceaugnac (1).

Bientôt après, le pauvre homme, si bien arrangé d'avance, entre en scène. L'entrée est cruellement réussie :

M. DE POURCEAUGNAC (*parlant à des gens dans la coulisse*). — Hé bien! quoi? qu'est-ce? qu'y a-t-il? Au diantre soit la sottie ville, et les sottes gens qui y sont! Ne pouvoir faire un pas sans trouver des nigauds qui vous regardent et se mettent à rire! Hé! messieurs les badauds, faites vos affaires, et laissez passer les personnes sans leur rire au nez. Je me donne au diable, si je ne baille un coup de poing au premier que je verrai rire.

SBRIGANI (*aux mêmes*). — Qu'est-ce que c'est, Messieurs? Que veut dire cela? A qui en avez-vous? Faut-il se moquer ainsi des honnêtes étrangers qui arrivent ici?

M. DE POURCEAUGNAC. — Voilà un homme raisonnable, celui-là.

SBRIGANI. — Quel procédé est le vôtre, et qu'avez-vous à rire?

M. DE POURCEAUGNAC. — Fort bien.

SBRIGANI. — Monsieur a-t-il quelque chose de ridicule en soi?

M. DE POURCEAUGNAC. — Oui!

SBRIGANI. — Est-il autrement que les autres?

M. DE POURCEAUGNAC. — Suis-je tortu ou bossu?

SBRIGANI. — Apprenez à connaître les gens.

M. DE POURCEAUGNAC. — C'est bien dit.

SBRIGANI. — Monsieur est d'une mine à respecter.

(1) Acte I, scène III.

M. DE POURCEAUGNAC. — Cela est vrai.

SBRIGANI. — Personne de condition.

M. DE POURCEAUGNAC. — Oui! gentilhomme limozin! »

N'oublions pas ce bout de scène, où la défiance du provincial arrivant à Paris est bien saisie sur le vif :

ÉRASTE. — Vous logerez chez moi... Où sont vos hardes?

M. DE POURCEAUGNAC. — Je les ai laissées, avec mon valet, où je suis descendu.

ÉRASTE. — Envoyons les quérir par quelqu'un.

M. DE POURCEAUGNAC. — Non! je lui ai défendu de bouger à moins que j'y fusse moi-même, de peur de quelque fourberie.

SBRIGANI. — C'est prudemment avisé.

M. DE POURCEAUGNAC. — Ce pays-ci est un peu sujet à caution.

ÉRASTE. — On voit les gens d'esprit en tout.

Dans toute cette pièce, la verve de Molière se fait acerbe, méchante. Venge-t-il, lui aussi, quelques injures personnelles, reçues au cours de ses tournées? Nous n'en savons rien, mais le Limousin, dans cette seule comédie, n'est pas la seule province mise à contribution pour faire rire les spectateurs de son théâtre. On y voit arriver une Languedocienne, une Picarde, un marchand flamand, chacun estropiant le français à leur manière en y mêlant le jargon de leurs pays. Dans *Don Juan*, dans les *Fourberies de Scapin*, Molière a également usé du procédé. La Province est une amusette, et chacune a ses particularités bien connues, qui, rappelées au public parisien, le font pouffer de rire. C'est en Normandie que Racine met ses *Plai-deurs*, et, au procès du chien, l'Intimé n'a qu'un mot à dire pour excuser les témoins de Petit-Jean :

PETIT-JEAN.

... Je les ai dans ma poche;
Tenez, voici la tête et les pieds du chapon.
Voyez-les, et jugez!

L'INTIMÉ.

Je les récuise!

DANDIN.

Bon!

Pourquoi les récuser?

L'INTIMÉ.

Monsieur! ils sont du Maine!

DANDIN.

Il est vrai que du Mans il en vient par douzaine!

Ajoutons que les nombreux provinciaux qui venaient alors se placer à Paris comme domestiques habitaient les Parisiens, en cela peu avisés, à considérer la province comme un réservoir d'êtres inférieurs. Les valets s'appelaient du nom de leur province : Basque, Picard, Bourguignon, Provençal. Harpagon en a un qu'il nomme La Flèche. M^{me} de Sévigné raille la Bretagne. Chapelle et Bachaumont, dans leur voyage, rient de tout, et n'éprouvent aucune impression religieuse ou pittoresque à Notre-Dame de la Garde,

Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un Suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Il n'est pas jusqu'au grave Pascal qui n'ait dit son mot dans la question, en comparant dédaigneusement les sonnets prétentieux à des « reines de village ». Quant au titre de *Provinciales* donné à ses célèbres pamphlets, il provient justement de l'idée qu'on avait à Paris de l'ignorance des provinciaux. En intitulant son ouvrage : *Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis*, Pascal prenait le droit d'exposer les choses sous une forme naïve, ironiquement enfantine, avec le ton d'un homme qui sait, mais obligé de s'abaisser jusqu'au niveau modeste des gens qui ne savent pas.

C'est donc un mouvement général. Le temps n'est plus où Paris, centre de petits métiers et séjour de quelques fonctionnaires royaux, n'était que la « bonne Ville » du Roi, régie par son prévôt et dédaignée des grands terriens qui n'y passaient que par accident, à cheval, partant pour la guerre, ou en revenant. Paris, démesurément grossi et enrichi, a pris conscience

de lui-même. Il a dépouillé la souquenille corporative et imité, tant bien que mal, les oripeaux éclatants du grand seigneur qui s'y bâtit un hôtel. La « société » y est née. Les impôts, brassés à pleines mains, ont laissé en ces mains de la poussière d'or; et cette poussière, à mesure que croît le budget, se masse en lingots chez les traitants, les P. T. S. de la Bruyère, qui marient leurs filles aux grands seigneurs. A part l'épée qu'il ne peut porter, à part certains détails de costume, certains privilèges honorifiques dont il demeure privé, le bourgeois parisien se sent le pair du courtisan. Sa table est aussi délicate, ses fauteuils sont aussi moelleux; sa maison est souvent plus confortable que bien des châteaux. Fier de cette grandeur, Paris se retourne vers la Province. Il la voit attardée, arriérée, toujours pauvre, épuisée encore par l'exode des grands propriétaires qui vont dépenser à Paris ou à Versailles les revenus de leurs domaines. Paris, dans cette contemplation, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a quelque chose de plus distingué, de plus cultivé que la Province; et la littérature bourgeoise, miroir fidèle des sentiments de tant de bourgeois, reflète admirablement cet orgueil.

Et le *drainage* continue toujours. Tout ce qui, en province, se sent un peu cossu, un peu distingué, émigre en hâte vers la capitale. Quiconque aime les arts, les lettres, ou simplement la vie luxueuse et oisive, s'empresse de se tourner vers ce milieu unique en France, où de tels goûts peuvent enfin se satisfaire. L'exode des grands propriétaires terriens vers les charges de la cour a pour pendant celui des fils de familles bourgeoises provinciales vers les offices de judicature ou de finances dont le nombre augmente à Paris. Les Provinciaux, d'autre part, voyant partir sans cesse les plus honorés d'entre eux, s'habituent à considérer Paris comme la Ville des merveilles. De là, après le mépris de la Cour et de la Ville pour la Province, une troisième espèce de mépris: celui de la Province pour elle-même.

IV. — MÉPRIS DE LA PROVINCE POUR LA PROVINCE.

Une vanité trop naturelle porte l'homme à exalter, au-dessus de tous les autres, le pays où il est né. Ce sentiment, qui a ses racines dans la psychologie, reçoit une nouvelle force de certaines conditions sociales. Il est évident que les patriarcaux professent pour leur patrie le sentiment le plus tendre. Les Bretons en sont un exemple bien connu. Toutefois, cette vanité cède volontiers, en beaucoup de cas, à une admiration naïve. Le mot du Marseillais : « Si Paris avait une Cannebière, il serait un petit Marseille, » rend d'une manière exagérée et burlesque la complication de ces deux sentiments. Moins chauvin est le berger de Virgile qui, longtemps attaché à sa petite ville, où il allait vendre ses agneaux, et ayant enfin mis le pied à Rome, avoue avec transport que cette « Ville » dépasse toutes les autres comme les majestueux cyprès d'Italie dépassent la viorne rampante. Le poète de Mantoue, sorti de son petit trou de Province et hébergé à la Cour d'Auguste, ne traduisait-il pas, dans les paroles de son berger, et ses propres impressions, et celles de bien d'autres provinciaux *arrivés* avec les Césars?

Même admiration sous le César Louis XIV : « La Province, dit la Bruyère, est l'endroit d'où la Cour, *comme dans son point de vue*, paraît une chose admirable : si l'on s'en approche, ses agréments diminuent comme ceux d'une perspective que l'on voit de trop près (1). »

Et ce portrait, brièvement crayonné :

« Xantippe, au fond de sa province, sous un vieux toit et dans un mauvais lit, a rêvé pendant la nuit qu'il *voyait le Prince*, qu'il *lui parlait*, et qu'il ressentait une extrême joie. Il a été triste à son réveil (2). »

L'attraction de l'astre central est si forte que beaucoup qui

(1) « De la Cour ».

(2) *Ibid.*

ne tiennent à aucune charge, à aucune faveur particulière, font le voyage de Versailles. On pense, après cela, avoir fait peau neuve, et passer au rang d'homme supérieur.

« L'on va quelquefois à la Cour *pour en revenir*, et se faire par là respecter du noble de sa province ou de son diocésain (évêque du diocèse) (1). »

Dans les *Grands Jours d'Auvergne*, Fléchier atteste également l'ardeur que mettent les bons Auvergnats à se dépouiller, autant que possible, de leur Auvergne. Un « honnête homme » du pays lui dit, à propos d'une célébrité locale : « Que pouvez-vous attendre d'un orateur de province, et d'une province *grossière comme la nôtre*? »

S'il se transporte de Clermont à Vichy, le futur auteur de *l'Oraison funèbre de Turenne* rencontre encore des preuves de cette humilité. On prenait déjà les eaux à Vichy au dix-septième siècle, et Fléchier y rencontre des membres de la meilleure société auvergnate, notamment des dames fort instruites et éprises des ouvrages d'esprit. Ces dames font le meilleur accueil au spirituel abbé. « Nous avons, disent-elles, si peu de gens polis et bien tournés dans *ce pays barbare*, que lorsqu'il en vient quelqu'un *de la Cour et du grand monde*, on ne saurait assez le considérer. »

Ce sont là des Julies d'Angennes manquées, d'infortunées *Précieuses* qu'un sort cruel a fait naître loin de l'Hôtel de Rambouillet. Leur solitude intellectuelle leur pèse. Voilà des personnes qui, ne pouvant partir pour Paris, sans doute en raison de leur sexe et des liens de famille qui les rattachent à la province, se dédommagent comme elles peuvent en fêtant avec enthousiasme les quelques Parisiens que les *Grands Jours* leur envoient. On peut se représenter des scènes analogues en d'autres provinces, où aucun Fléchier n'a pu les observer et nous les décrire.

Descendons d'un cran, et la note burlesque arrive avec la *Comtesse d'Escarbagnas*, cette cousine de Pourceaugnac restée aux bords de la Garonne, mais tout en peine d'établir le *grand*

(1) « De la Cour ».

genre dans ses salons. Dans la scène VII, la Comtesse et Julie font des cérémonies pour s'asseoir :

LA COMTESSE. — Madame !

JULIE. — Madame !

LA COMTESSE. — Ah ! Madame !

JULIE. — Ah ! Madame !

LA COMTESSE. — Mon Dieu ! Madame !

JULIE. — Mon Dieu ! Madame !

LA COMTESSE. — Oh ! Madame !

JULIE. — Oh ! Madame !

LA COMTESSE. — Hé ! Madame !

JULIE. — Hé ! Madame !

LA COMTESSE. — Hé ! allons donc ! Madame !

JULIE. — Hé ! allons donc ! Madame !

LA COMTESSE. — Je suis chez moi, Madame. Nous sommes devenues d'accord de cela. *Me prenez-vous pour une provinciale, Madame ?*

JULIE. — Dieu m'en garde, Madame !

On fait des vers dans la petite ville de la comtesse d'Escarbagnas. Celle-ci a reçu un madrigal d'un certain M. Tibaudier, conseiller à un petit parlement quelconque. Un vicomte a l'air d'en plaisanter.

LE VICOMTE. — Me voilà supplanté, moi, par M. Tibaudier !

LA COMTESSE. — Ne pensez pas vous moquer : *pour des vers faits dans la province*, ces vers-là sont fort beaux (1).

M^{me} d'Escarbagnas a traversé le grand monde, à Paris ou à la Cour. Elle a remarqué certains usages, qu'elle s'efforce d'acclimater chez elle, mais avec quelle difficulté ! La voici aux prises avec Andrée, sa servante, et Criquet, son laquais :

LA COMTESSE (*à Andrée qui lui apporte un verre d'eau*). — Allez, impertinente ; je bois avec une soucoupe. Je vous dis que vous m'alliez quérir une soucoupe pour boire.

(1) Scène XVI.

ANDRÉE (*à Criquet*). — Criquet, qu'est-ce que c'est qu'une soucoupe?

CRIQUET. — Une soucoupe?

ANDRÉE. — Oui.

CRIQUET. — Je ne sais.

LA COMTESSE (*à Andrée*). — Vous ne vous grouillez pas?

ANDRÉE. — Nous ne savons tous deux, Madame, ce que c'est qu'une soucoupe.

LA COMTESSE. — Apprenez que c'est une assiette, sur laquelle on met le verre. Vive Paris pour être bien servie! On vous entend là au moindre coup d'œil (1).

L'instant d'après, l'implacable Molière fait revenir la soubrette tenant en main le verre *au-dessus* duquel elle a fait tenir une assiette. Décidément, la pauvre M^{me} d'Escarbagnas aura du travail avant de mettre son monde, et elle-même, au courant de tout ce qui se fait de beau à Paris.

Le plus court, lorsqu'on le peut, est donc d'abandonner soubrettes, laquais, amis et amies de Province, et d'aller s'implanter résolument dans le milieu raffiné qui transforme si élégamment le genre humain. Ce désir, tous n'y cèdent pas, mais combien le nourrissent au fond de l'âme! La Bruyère l'a finement et ironiquement exprimé.

« J'approche d'une petite ville, et je suis déjà sur une hauteur d'où je la découvre. Elle est située à mi-côte; une rivière baigne ses murs, et coule ensuite dans une belle prairie : elle a une forêt épaisse qui la couvre des vents froids et de l'aquilon. Je la vois dans un jour si favorable, que je compte ses tours et ses clochers : elle me paraît peinte sur le penchant de la colline. Je me récrie, et je dis : Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans ce séjour si délicieux! Je descends dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits que *je ressemble à ceux qui l'habitent : j'en veux sortir* (2). »

Donc, loin de se rebiffer devant le mépris dont l'accablent la

(1) Scène VIII.

(2) « De la Société et de la Conversation ».

Cour et la Ville, la Province sanctionne par son propre suffrage cette infériorité où on la ravale. Elle se méprise elle-même; elle est toute confuse de se trouver si sotte. On lui répète si fort qu'elle ne vaut rien, qu'elle finit par le croire et le répéter elle-même, le plus sincèrement du monde. Elle fait mieux : elle se dépouille de son élite, de ses chefs naturels, de ses *autorités sociales*, grands patrons agricoles et petits patrons industriels enrichis, au profit de l'absorbante capitale et du gigantesque palais des Rois. Elle se *décapite*, en un mot. Elle se prive de tout ce qui pourrait faire sa force, sa prospérité, et, par contre-coup, la vraie force et la vraie prospérité de l'État. Il serait trop long d'énumérer toutes les conséquences de cet état de choses. Notons-en une seule.

V. — LE COTÉ PROVINCIAL DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Il existe de nos jours un parti révolutionnaire; formé de socialistes et de radicaux, et qui rappelle volontiers le souvenir de la Révolution de 1789 en annonçant l'intention de la renouveler avant la fin de ce siècle. Ce parti, on le sait, se recrute principalement chez les ouvriers de nos grandes villes, groupés en grand atelier, c'est-à-dire sous la forme de l'usine. L'appoint de certaines régions rurales est dû surtout à l'influence des cultures intellectuelles, des déclassés de l'instruction. Tel n'était pas, — en dépit des amateurs de symétrie, — le caractère de la Révolution au siècle dernier. Sans analyser ici ses causes, contentons-nous de signaler, parmi ses nombreux caractères, le caractère *rural*. Les réclamations des paysans, consignées dans les cahiers, furent pour beaucoup dans le point de départ du mouvement réformiste, et c'est par l'incendie des châteaux que commença réellement la phase violente de cette Révolution. La plupart des grandes villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, furent résolument hostiles au jacobinisme. Aucune grande usine ne se dressait encore sous leurs murs. A Paris même, la majorité de la population était favorable aux idées modérées, et l'audace seule de la Montagne, soutenue par quelques bandes de sa-

tellites venues en grande partie de la Province, tint en échec pendant deux ans l'indignation populaire. On peut donc dire que les campagnes ont fait énormément pour accélérer le triomphe des hommes de 1793, alors qu'elles constituent aujourd'hui l'élément calme et temporisateur qui enraye, dans une bonne mesure, les progrès du socialisme. Pourquoi? C'est que, en 1789, l'inégalité était devenue par trop flagrante entre l'homme des campagnes et cette éblouissante société parisienne ou versaillaise comblée d'une foule de privilèges surannés. Celle-ci était sans cesse agrandie par l'accession aux charges et aux titres de tous les provinciaux d'élite, qui, à mesure qu'ils s'élevaient, s'empressaient de se transformer en hommes de la Cour ou de la Ville, de manière à laisser tout le poids des impôts retomber sur la partie médiocre, faible, pauvre, de l'élément provincial et particulièrement sur les épaules du cultivateur. La gentilhommerie provinciale, depuis deux siècles d'attraction royale, avait définitivement abandonné, sauf dans quelques régions du Poitou et de la Bretagne, la vie indépendante et libre sur ses domaines. Le monstre de la centralisation avait tout dévoré. Toutes les colonnes naturelles de la société, normalement espacées, comme celles d'un péristyle, avaient été réunies en un seul pilier central, lourd, énorme, massif, mais impuissant quand même à soutenir la masse écrasante et mal équilibrée de l'État. C'est alors qu'éclata la révolte. C'est alors que la jacquerie nouvelle, lancée à la recherche des parchemins, des archives, des titres nobiliaires, se mit à les brûler sur les aires des campagnes. C'est alors que disparut la vénalité des charges, moyen commode de faire sortir du peuple l'homme enrichi qui n'y voulait plus rester. C'est alors que sombrèrent, avec cette « société » et cette « conversation » chères à la Bruyère, toute une littérature, toute une mythologie, toute une politesse spéciales, entraînant dans leur chute tous les raffinements de la vieille courtoisie française et laissant la place vide tant à de nouvelles écoles artistiques et littéraires qu'à de nouvelles mœurs, plus simples et moins savantes, moins empêtrees de cérémonies traditionnelles, d'étiquette et de hiérarchie.

Et c'est précisément ce bouleversement social, accompli de la fin du dernier siècle au commencement de celui-ci, qui doit expliquer la destruction de la littérature du dix-septième siècle, — dont celle du dix-huitième n'était que le prolongement, — et son remplacement par de nouvelles écoles, dont le premier soin fut de restaurer ce fameux « sentiment de la nature » si méconnu par nos ancêtres. Le romantisme a honoré la Province, et l'a célébrée plus que Paris. Depuis lors, d'autres causes ont agi. Des phénomènes économiques, créations de chemins de fer, de télégraphes, ont encore modifié l'aspect de la société. La Cour n'est pas ressuscitée, et si la Ville a prodigieusement grandi, ce n'est pas au bénéfice de la bourgeoisie d'autrefois. L'essor de l'industrie et du commerce ont fait monter ou descendre en un clin d'œil, à bien des gens, les échelons de l'échelle sociale. Une autre centralisation a pris la place de l'ancienne. A ne considérer que le dehors des choses, les vers de Corneille sur Paris seraient plus vrais et plus frappants qu'à son époque; mais, depuis un siècle, depuis les doctrinaires de la Révolution, une partie ou l'autre de la nation s'étendant à travers toutes les classes, a toujours été vigoureusement écartée des *nouveaux privilèges*, c'est-à-dire du grand festin des fonctions publiques; et les refusés, souvent gens d'élite, ont dû se résigner à prendre par force le parti que la sagesse aurait dû leur dicter tout d'abord : vivre indépendants, ne rien demander à l'État, ne rien devoir qu'à soi-même, vivre sur ses terres ou dans son usine, et constituer de la sorte, sur différents points du pays, une puissante réserve sociale contre laquelle ne peuvent que se briser les révolutions de l'avenir, organisées toutes sur les illusions du passé.

Gabriel d'AZAMBUJA.

LE BOUDDHISME

DANS L'INDE ET CHEZ LA RACE JAUNE ⁽¹⁾.

I.

COMMENT LE BOUDDHISME A PRIS NAISSANCE DANS L'INDE ET N'A PU S'Y MAINTENIR.

Dans une précédente série d'articles, j'ai essayé de montrer comment la société hindoue a été constituée dès son origine (2). Par l'effet des conditions sociales inhérentes aux petits territoires cultivables isolés aux bords du désert persan, au pied des montagnes, le régime des castes, ou métiers fermés héréditaires, est entré dans la formation préalable de cette race: il y est demeuré vivace, même sur les terres arrosées très étendues que les Hindous possèdent maintenant. La caste brahmanique, en particulier, a suivi le cours des âges en conservant jalousement son moyen spécial d'existence : la connaissance du Vêda, le dépôt de la tradition des premiers pères, et les fonctions liturgiques du sacrifice par le feu. — On comprend que les Brahmes, philosophes et penseurs par métier, n'ont point traversé tant de siècles sans développer à l'infini dans tous les sens les données primitives de leur tradition, sans émettre une multitude d'opi-

(1) SOURCES : Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha* : Paris, Didier, 1866. — Vassilief, *le Bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature* (traduction La Comme); Paris, A. Durand, 1865. — E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VIII; Paris, Hachette. — Malte-Brun, *Géographie universelle*; Paris, Parent-Desbarre. — *Inde*, par Dubois de Jancigny; Paris, Firmin-Didot.

(2) Voir les articles sur la *Société védique*, t. XIV, p. 133; t. XV, p. 41, 397.

nions et de systèmes divers. Leurs écoles, surtout les plus fameuses et les plus suivies, se trouvaient soigneusement séparées de toutes les réalités de la vie par la séparation même de cette caste d'avec les autres métiers fermés héréditaires. Aussi les développements philosophiques et mystiques élaborés dans ces écoles ont manqué de ce lest du bon sens, du sens commun, qui, chez les métaphysiciens des autres races, modère et contient la spéculation, grâce au contact des choses pratiques.

Il semblerait donc difficile que l'influence du centre intellectuel védique se soit étendue en dehors de la race hindoue qui le recélait depuis l'origine. Et cependant les populations de l'extrême Orient, nomades des Grandes Steppes, montagnards thibétains, cultivateurs de la Chine et de l'Indo-Chine, ont reçu chez elles et conservé jusqu'à présent un système philosophique et moral qui est issu, historiquement et doctrinalement, du centre intellectuel Hindou. Ce système, — le *Bouddhisme*, — est admis chez ces peuples, par d'innombrables adeptes, comme règle de vie; et il a presque totalement disparu du pays où il avait pris naissance. Son apparition au sein de la race soumise à la direction des brahmes, son rejet par cette race, sa diffusion au loin chez des races étrangères et toutes différentes, sont des phénomènes sociaux dont l'observation apparaît comme un complément nécessaire de notre étude sur la Société védique.

I.

Le fondateur du Bouddhisme n'est pas donné, par ses sectateurs, comme un être d'une nature supérieure à la nature humaine : c'est un homme arrivé à la sagesse complète par un long et difficile travail; c'est un personnage historique, au sujet duquel on possède de nombreux détails.

Le Bouddha, qui reçut à sa naissance le nom de *Siddârta* (1),

1) Je prends tous les traits de la vie du Bouddha dans le premier chapitre du *Bouddah* de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ouvrage dans lequel une judicieuse critique a trié, au milieu des légendes népalaises, cinghalaises, ou thibétaines, les faits positifs et admissibles.

appartient à la race dite *solaire*, par opposition à la race à teint jaune et à large face, désignée sous le nom de *lunaire*, qui occupe le revers Nord et la partie occidentale de Himalaya. Il naquit vers la fin du septième siècle avant notre ère, à *Kapilavâstou*, capitale d'une petite principauté du Népal, dont son père était le roi. Siddârta, par sa naissance, n'appartenait pas à la caste des Brahmanes, mais à celle des Kchâtrya ou seigneurs dominant par les armes. Le clan de guerriers montagnards auquel appartenait sa famille portait le nom de Çakya, et comprenait plusieurs familles fixées à Kapilavâstou et aux environs. Le royaume dont le futur Bouddha se trouvait héritier présomptif était, comme étendue, fort peu de chose : car en s'éloignant de douze lieues de la capitale, on traversait entièrement, non seulement son territoire, mais celui de deux autres principautés probablement analogues. C'était bien là l'établissement d'un de ces guerriers descendus de la montagne et s'imposant, dans la plaine, aux villages de culture, comme gouverneurs et leveurs de tribut.

Les brahmanes de la région semblent avoir vécu en bonne intelligence avec ces chefs temporels qui dominaient les communautés villageoises. Leurs écoles étaient florissantes, et le jeune Siddârta, après avoir reçu chez son père les premiers enseignements du brahmane domestique de la famille, fut envoyé dans ces écoles pour y compléter son instruction. Il s'y distingua par la pénétration de son esprit; à tel point que les maîtres auquel il était confié déclarèrent au bout de peu de temps n'avoir plus rien à lui révéler. Son caractère, tourné vers la méditation l'entraînait à s'isoler au milieu des bois, où on le retrouvait, après de longues heures, plongé dans de profondes réflexions et inattentif à tout ce qui se passait autour de lui.

On ne peut nier l'influence qu'exercèrent sur le jeune homme les études philosophiques, très développées dans les écoles des brahmanes. Ces philosophes de métier ont multiplié et étendu, de la manière la plus subtile, les notions et les systèmes à l'aide desquels ils cherchent à tout expliquer; mais à la base de ces différents systèmes se trouve généralement l'idée panthéistique,

d'où dérive la croyance en la *transmigration*. Le système *atomique* fut celui auquel se rallia Siddârta; il forme la base de toute sa doctrine métaphysique, de laquelle devaient découler la doctrine morale et les pratiques du Bouddhisme. C'est par là que le Bouddhisme se rattache originairement au brahmanisme, dont il diffère par tant d'autres côtés.

Voici ce que, à l'aide de textes généralement connus, j'ai pu comprendre de la métaphysique du Bouddha :

« Tout composé est périssable; ce qui est composé n'est jamais stable; c'est le vase d'argile que brise le moindre choc..., etc. » Si cependant ce composé existe, quoique d'une existence instable et éphémère, c'est qu'il est formé de parties durables, fixes dans leur existence, par conséquent indivisibles, *unes* : des atomes. Or, nous ne voyons que des composés, « dans les trois mondes : celui des dieux (brahmaniques) (1), celui des assouras et celui des hommes ». Ce que nous voyons n'est qu'une chose vide et passagère : « c'est comme le son d'un luth, le son d'une flûte, dont le sage se demande : D'où est-il venu? où est-il allé? » Lorsque le composé se dissout, que l'agrégation des atomes cesse, chacun de ces atomes tend vers une agrégation nouvelle; ainsi « tout composé est à la fois effet et cause »; effet de l'agrégation antérieure et cause de l'agrégation future : « l'une est dans l'autre, comme dans la semence est le germe; quoique le germe ne soit pas la semence ». Ce germe qui est la cause de la nouvelle agrégation, c'est le *désir*. La transmigration serait donc déterminée par le *désir*; elle serait réglée par l'*état d'âme* de celui qui meurt, du composé qui se dissout (2).

La dissolution du composé, — c'est-à-dire la vieillesse et la mort, *djâramarana*, — sert de point de départ au subtil enchai-

(1) Allusion à la procession des personnes dans le Vêda.

(2) La théorie atomique de l'union est aussi celle d'*Épicure*. Je ne puis me dispenser de faire remarquer à ce propos l'influence exercée par les faits sociaux sur les conséquences pratiques que l'on arrive toujours à déduire des systèmes créés par les philosophes. Dans le milieu social grec, actif et plein d'initiative, la doctrine d'*Épicure* conduisit une foule de ses disciples à la recherche de la jouissance immédiate et sans modération. Au sein des sociétés de l'Orient, patriarcales, inertes et passives, la loi de Çakya-Mouni, qui dérive de la même théorie atomique, a inspiré à ses adeptes une règle de vie toute contraire, comme nous le verrons plus loin.

nement par lequel on remonte des effets aux causes, et que voici : la vieillesse, le déclin, *la mort*, sont un effet de la *naissance*, ce qui veut dire que l'agrégation se décompose précisément parce qu'elle a été composée. La *naissance*, elle-même, dérive de l'*existence*, c'est-à-dire que la formation du composé dérive de l'existence préalable de ses diverses parties, distribuées dans des agrégations antérieures. L'*existence* ou les existences antérieures procèdent de l'attachement, c'est-à-dire des dispositions que prennent les diverses parties pour entrer dans les compositions successives qui constituent leurs transmigrations. Et cet attachement est l'effet du *désir*; il représente l'effort fait pour ne pas perdre ce qu'on a désiré. Et la cause du *désir* se trouve dans la *sensation* (ou sentiment), par laquelle les objets extérieurs, physiques ou moraux, affectent l'être qui sent ou perçoit. Et cette *sensation* existe par l'effet du *contact*, dont la cause se trouve dans les six *sièges des sens* (y compris le sens moral, « manàs »). Or, — suivez bien le raisonnement, comme dirait un médecin de Molière, — ces sens doivent être considérés comme l'effet de *namaroupa* (le nom et la forme), condition qui seule rend les objets distincts les uns des autres et perceptibles. « Le nom et la forme », à leur tour, ont pour auteur la connaissance subjective ou la *conscience*, qui spécifie les formes et attribue les noms. Mais celle-ci ne peut elle-même exister et entrer en œuvre qu'en vertu d'une cause, qui se trouve dans les *concepts* ou idées, représentations des composés qui se forment dans l'imagination. Enfin, la cause de ces *concepts* est l'*ignorance*, c'est-à-dire l'erreur qui nous fait regarder les composés comme permanents et existants, tandis qu'ils sont seulement des apparences passagères et non des réalités durables.

Voilà certainement un exemple de métaphysique effrénée, échappant au contrôle du bon sens que réveille la pratique des choses réelles, et arrivant à nier la réalité des objets. C'est en découvrant en entier cet *enchaînement des effets et des causes* que le jeune ascète kehàtrya, après plusieurs années de macérations terribles d'abord, puis de méditations profondes, se sentit devenir *Bouddha*, ou sage parfait.

Si ce système philosophique n'était pas lui-même enseigné dans les écoles brahmaniques, on y professait du moins plusieurs autres théories du même genre; et c'est bien à la fréquentation de ces écoles, à la formation qu'il reçut des brahmanes, que le Bouddha devait sa puissance d'abstraction et ses habitudes d'esprit. Par la base même de sa doctrine, il se rattache aux écoles de la caste sacerdotale hindoue.

Mais cette caste, nous l'avons vu ne fut pas le seul ni même le principal milieu social dont le Bouddha reçut l'impression.

Je le répète, le Bouddha ne se donne nullement comme inspiré; le Bouddhisme ne prétend se fonder sur aucune révélation; il rejette même la tradition védique et, par conséquent, ne s'inspire point des portions de vérités que le Rig-Véda peut avoir conservées de la religion primitive; le Bouddhisme est un pur fait humain, un fait social, et nous devons l'étudier comme tel. Observons donc les divers milieux sociaux qui, en outre des écoles brahmaniques, ont exercé leur influence sur l'éducation, sur la formation de son fondateur.

II.

Le Népal, patrie de Siddârta, retient encore aujourd'hui, dans la constitution sociale de ses peuples, nombre de traits qui sont demeurés comme les témoins des temps passés. Il appartient à cette région himalayenne qui forme, dans l'Inde, comme un « monde à part (1) ». Isolé du Thibet par les hautes barrières des montagnes couvertes de glaciers et de neiges éternelles, il communique cependant avec lui par les quelques déchirures de ces Alpes asiatiques; au bas des pentes, les forêts marécageuses et pestilentielle des *Teraï* le séparent de la plaine gangétique. Entre ces deux limites naturelles qui l'encadrent et le constituent en région géographique distincte, le territoire du Népal se présente comme un assemblage de longues et étroites vallées, com-

(1) V. E. Reclus, t. VIII, p. 35.

muniquant difficilement les unes avec les autres. Le fond de chaque vallée, au bord du cours d'eau, peut être fertilisé par l'irrigation; sur les pentes, des champs de céréales en terrasse et beaucoup d'arbres fruitiers, puis quelques pâturages, aident à l'entretien d'une population assez nombreuse. Les contreforts séparatifs se couronnent de belles forêts.

Les habitants de chaque vallée tendent à former un corps politique spécial, à cause de la communauté de leurs intérêts et de leur isolement par rapport aux vallées voisines. Ils sont par conséquent, comme les montagnards en général, constitués en clans locaux, semblables à ceux des Kurdes d'Arménie, que nous avons précédemment étudiés (1).

Le fond des populations de race aryenne ou hindoue dans la région himalayenne est formé par la race guerrière des Radjpoutes, gens éminemment propres au métier des armes et fournissant des émigrants militaires qui recrutent la force armée organisée dans la plaine, soit sous les ordres des rajahs, soit maintenant dans les rangs de l'armée anglo-indienne. Les Radjpoutes prétendent, — à bon droit au point de vue du métier, — appartenir à la caste des *Kchâtrya*; leurs chefs se vantent de descendre d'une longue suite d'aïeux princiers : tel d'entre eux, dont le royaume n'est pour ainsi dire qu'« un long et étroit fossé », se place à la suite d'une liste de cent vingt ancêtres (2). Mais la caste, chez eux, il faut le dire, se transmet exclusivement par le père, abstraction faite de celle de la mère : encore un trait de la constitution sociale des clans montagnards.

En dehors des *Kchâtrya*, ou des clans guerriers qui prétendent appartenir à cette caste, la population du Népal comprend deux autres éléments principaux : 1° un grand nombre d'individus *sans caste*, restes de peuplades vaincues, qui sont employés comme esclaves à la culture, ou vivent isolés dans les forêts et les rochers; 2° une caste brahmanique fort multipliée, paraissant provenir d'une lente infiltration. Les brahmanes du Népal four-

(1) V. la *Science sociale*, « la Société védique », t. XIV, p. 155.

(2) E. Reclus, t. VIII, p. 146. Voir, pour tous ces détails, le même auteur, p. 115 à 187; et Malte-Brun, t. III, p. 81 et suiv.

nissent les prêtres des cultes hindous, auxquels les clans radjpoutes se montrent attachés; la plupart de ces prêtres, à l'inverse de ce qui se produit dans l'Hindoustan proprement dit, ne sont pas attachés comme sacrificateurs publics à des communautés villageoises, mais bien comme *prêtres domestiques* aux familles des chefs de clans. La caste brahmanique accapare en outre les fonctions de l'enseignement à tous les degrés, et les emplois de scribes ou de fonctionnaires dans toutes les branches de l'administration. On comprend facilement qu'en face de ces deux éléments qu'il ne s'assimile pas, la puissance du clan radjpoute ou guerrier, fortement uni et possesseur des terres, soit inébranlable dans chaque vallée.

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici de la vie de Siddârta semble se référer à un état social analogue, existant dans la même région au temps de la naissance et de la jeunesse du fondateur du Bouddhisme. Ainsi, le petit royaume gouverné par son père et les petites principautés voisines ressemblent exactement aux « vingt seigneuries indépendantes » existant autour de la ville sanitaire anglaise de Simla, et aux institutions politiques analogues qui ont fait donner aux territoires de Gorka et de Youmila les noms de « Pays des vingt-quatre Radjahs » et « Pays des vingt-deux Radjahs ». Il en est de même quant à la situation des brahmanes comme « prêtres domestiques » et comme corps enseignant.

Il est intéressant en outre, et très utile pour l'objet de notre étude, de rechercher si la constitution *en clans* des gens appartenant à la caste des Kehâtryas himalayens remonte dans l'antiquité jusqu'à l'époque assignée à la vie terrestre du Bouddha.

Si nous envisageons les conditions naturelles auxquelles est soumise la région de l'Himalaya, au point de vue des moyens d'existence, il est facile de se convaincre de l'opportunité qu'y présente cette forme de société. Les pentes de ces montagnes, les plus élevées du globe, sont excessivement rapides du côté de l'Inde. L'extrémité inférieure des vallées, sous une latitude rapprochée du tropique et à l'exposition générale du Midi, est soumise à un climat très chaud. A mesure qu'on s'élève dans la

vallée et sur ses flancs, « la végétation change à chaque instant de caractère (1) » : l'oranger et l'ananas, d'abord extrêmement abondants, font successivement place à toutes les variétés d'arbres fruitiers; l'abricotier, qui est une richesse pour certaines parties du pays; la vigne, le pêcher, le pommier, le poirier, etc., enfin le fraisier, méprisé des indigènes parce qu'il est trop commun, et couvrant les flancs des montagnes. Je nomme ici les arbres connus en Europe : la flore himalayenne est riche, en outre, de nombreuses espèces indigènes encore plus productives, comme le manguier et le jambosier. Voilà, en quelques lignes, la description d'un *pays de cueillette*, d'une région propice entre toutes à ce travail duquel découle tout naturellement, — les lecteurs le savent, — la constitution en clans défensifs fortement groupés sous les ordres d'un chef. Avec l'isolement de chaque vallée par rapport aux vallées voisines, l'établissement d'un clan guerrier et d'un prince par vallée est normal.

Cette disposition du *lieu* est la même que celle dont les conséquences sociales se font sentir en Corse (2) et ont amené dans cette île, de temps immémorial, la constitution de clans toujours armés et souvent fort animés les uns contre les autres. Il n'y a pas de raison qui puisse nous faire supposer, entre l'époque où se place la jeunesse de Siddarta et l'époque actuelle, un changement notable dans le climat, les productions, les conditions de *lieu* présentées par la région des pentes himalayennes. Tout au contraire, un fait tiré de la vie du Bouddha nous amène à constater le développement des cultures arborescentes, à cette époque, autour de *Kapilavastou* : si l'on mentionne *une* des promenades du méditatif jeune homme dirigée vers « le village de l'agriculture » (3), on en relate beaucoup d'autres tendant vers le *jardin* appelé Lumbini, — du nom de son arrière-grand-mère, — ou vers d'autres *jardins* auquel il se rendait par les portes de l'Est, du Midi, du Couchant et du Nord. C'est au cours de ces

(1) Malte-Brun, t. III, p. 79.

(2) V. dans la *Science sociale*. « *La question Corse* », par M. E. Demolins, t. III, p. 517.

(3) Barth. Saint-Hilaire, p. 6.

mémorables excursions que le futur Bouddha, rencontrant successivement un vieillard, un malade, un mort, un mendiant, sentit son âme touchée de compassion pour les victimes de la *douleur* et résolut de rechercher la voie qui conduit à la suprême sagesse. Les *jardins* dont il s'agit étaient des villas royales établies au milieu de vastes plantations : on s'y rendait « avec une suite nombreuse », probablement pour présider à la récolte des fruits. Le jardin de Lumbini était le lieu de naissance du Bouddha : sa mère s'y était retirée quelque temps avant cet événement, et y mourut quelques jours après (1).

Ainsi, des deux formes sociales qui se superposent l'une à l'autre chez les Radjpouïtes himalayens, — ces recrues naturelles de l'armée des Indes, — l'une est fondamentale et basée sur le *travail*, sur les conditions de vie imposées par le Lieu : c'est le *clan*. L'autre, la *caste* ou la prétention d'appartenir à la caste des Kchâtrya ne peut présenter de bases aussi sérieuses et aussi anciennes : elle nous apparaît comme adventicée, et comme née probablement de l'imitation de la caste brahmanique ou d'une importation par les brahmanes.

Dans l'esprit de ces populations, le lien de la caste a une importance fort inférieure, pour ainsi dire nulle, par rapport au lien social créé par le clan : et cela, dès le temps où le jeune Siddârta se plongeait dans ses profondes rêveries en visitant tour à tour les nombreux « jardins » de son père. On l'appelait dès lors l'Ascète (*mouni*) : non pas l'Ascète Kchâtrya, mais bien l'Ascète Çakya, du nom de son clan : *Çakya-Mouni* : c'est le nom sous lequel le Bouddha fut désigné pendant le cours de sa vie solitaire et de ses prédications.

Ce clan guerrier des Çakya, dont l'illustration de son Ascète a conservé le souvenir, nous pouvons le voir fonctionner, avec ses caractères distinctifs et ses traits de mœurs locales, dans un épisode de l'histoire du Bouddha.

Siddârta avait grandi dans le palais de son père ; ses succès dans les hautes études sous la direction des brahmanes, son

(1) Barth. Saint-Hilaire, p. 5, 12, 13, 14, 15, etc.

penchant connu de tous pour la méditation et la solitude, commencèrent à alarmer les principaux vieillards d'entre les Çakya : qui gouvernerait et défendrait la vallée, si le fils unique, l'héritier du prince, délaissait les devoirs du chef pour mener la vie d'un ermite ou d'un pèlerin mendiant ? L'anarchie intérieure, les compétitions pour la possession du pouvoir, jetteraient le désordre au sein de l'association, détruiraient sa puissance, et le pays tomberait aux mains de l'étranger. La prudence inspira à ces vieillards avisés une démarche auprès du roi : Il faut, lui dirent-ils, marier votre fils le plus tôt possible, pour assurer l'avenir de votre race, et pour le distraire de ses penchants ascétiques trop prononcés qui ne conviennent point à un prince. Siddârta demanda sept jours pour réfléchir : puis, comprenant qu'une union assortie ne lui enlèverait pas le calme des passions et le loisir de méditer, il consentit, à condition qu'il lui serait proposé une épouse douée de hautes qualités morales. « Je la prendrai, dit-il, dans les castes des *Vaïçya* ou des *Soudra* aussi bien que dans celles des Brahmanes ou des Kchâtrya, pourvu qu'elle présente les garanties que j'exige ». A cela point d'objection, ni de la part du père, ni de la part des vieillards Çakya : peu leur importait la caste, pourvu que le clan eût son chef désigné et capable.

Muni d'un questionnaire, le brahmane domestique du roi Çouddhodana se mit à parcourir les maisons de la ville, en examinant les jeunes filles sur les qualités morales demandées par le prince. Enfin il trouva une fiancée satisfaisant aux conditions prescrites : c'était la belle Gopa, fille de Dandapâni, de la famille des Çakya. La jeune fille acceptait ; mais le père fit des objections : « Le royal jeune homme, disait le sévère Dandapâni, a vécu dans l'oisiveté ; et c'est une loi de notre famille (de notre clan) de ne donner nos filles qu'à des hommes habiles dans les arts ; ce jeune homme ne connaît ni l'escrime, ni le tir de l'arc, ni le pugilat, ni les règles de la lutte : comment pourrais-je donner ma fille à celui qui n'est pas habile dans les arts ? »

Il fallut donner satisfaction à cet intraitable militaire. On convoqua, au nombre de cinq cents, les jeunes hommes du clan en

âge de se marier, et qui étaient naturellement, en vertu de leur éducation, « habiles dans les arts », et on organisa un concours ; la belle Gopà fut promise au vainqueur.

Siddârta prit part à ce concours ; il voulut d'abord porter l'examen sur la facultés intellectuelles des candidats, et triompha de ses rivaux « sur l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la philosophie, la connaissance des Védas et la morale » ! Ce n'était probablement pas très difficile. Puis, à la surprise de tous, il battit encore tous ses concurrents « au saut, à la natation, à la course, à l'arc, et à une foule d'autre *arts* (1) ».

Pour prix de son triomphe, il obtint la belle Gopà. Ce dénouement n'est pas pour nous ce qu'il y a de plus important. Mais nous constatons, par les préoccupations et la démarche des vieillards, par la réponse de Siddârta qui ne tient aucun compte de la caste, par les objections de Dandapâni et le développement des exercices guerriers, la forte et vivace organisation du clan des Çakya, en même temps que son inattaquable indépendance vis-à-vis de la caste brahmanique.

Le clan montagnard des Çakya ne requiert point l'appui et le soutien de cette caste : c'est lui-même qui emploie et qui soutient les brahmanes. Élevé dans ce milieu, formé par sa première éducation assez en dehors des brahmanes pour être à même de vaincre ensuite ses rivaux même dans « les arts » corporels, le jeune philosophe a conservé vis-à-vis de ses maîtres l'indépendance de son esprit. Tout en apprenant d'eux le subtil raisonnement, la métaphysique abstraite et d'audacieux systèmes panthéistiques, il a pu garder la faculté de leur faire, de se faire à lui-même, des objections, et finalement de se séparer des croyances védiques *et des traditions de caste*. Ces croyances et ces traditions sont précisément le fait et la propriété de la caste brahmanique à laquelle il n'appartenait pas, à laquelle il n'attachait, comme tout son clan lui-même, qu'une médiocre importance.

On comprend dès lors pourquoi le Bouddha n'a pas professé les idées étroites des brahmanes sur la caste par rapport à la dignité

(1) Barth. Saint-Hilaire, p. 6 à 8. V. aussi p. 17-28.

morale et à la destinée future des individus. A l'inverse des brahmanes, qui, sous ces deux points de vue, font de l'humanité deux parts, les brahmanes et les non-brahmanes, Çakya-Mouni envisage l'humanité entière et sans distinction : c'est l'humanité entière qu'il veut secourir, arracher aux vicissitudes de la « transmigration » par la suppression du *désir*, et conduire à l'état immuable du « nirvâna » par l'abolition de l'*ignorance*.

Cette large compréhension de l'humanité dans la doctrine du Bouddha est justement le fruit de l'atteinte portée chez lui à l'idée de caste en général, par son milieu de première éducation. Un ascète appartenant à la caste brahmanique, emprisonné par sa formation sociale première dans l'idée étroite de caste, dans la conception d'une humanité rejetée en dehors de la caste, mise hors de la tradition et de la dignité morale propre aux possesseurs du Véda, ne peut atteindre par sa prédication les hommes qui n'ont pas, dès leur première éducation, été eux-mêmes emprisonnés et enfermés dans le moule d'une société à caste : le pourrait-il, il ne le désirerait pas. C'est pourquoi le brahmanisme ne s'est jamais étendu en dehors de la race hindoue.

Au contraire, un ascète débarrassé de cette conception de l'humanité par caste, peut et doit chercher à étendre son action dogmatique et morale sur tous les hommes, sur tous ses semblables : eût-il lui-même et pour son propre compte, profité comme l'a fait le Bouddha, de la haute culture intellectuelle développée au sein de la caste sacerdotale hindoue.

III.

C'est pourquoi Çakya-Mouni ayant, en son propre esprit, formulé sa doctrine dans « l'enchaînement des effets et des causes », sentit le besoin de la promulguer, en vue de l'humanité entière, sous une forme simple et saisissable : celle des *quatre vérités*.

Ces quatre vérités sont (1) :

1° *La douleur*, ou l'existence de la douleur ; vérité malheureuse-

(1) V. Barth. Saint-Hilaire, p. 81; Vassilief, p. 93

ment incontestable, précise et positive. Sous cette forme destinée à être comprise par tous, la doctrine bouddhique prend comme point de départ, non plus une théorie métaphysique, mais un fait dont l'existence ne peut échapper à personne. Par la *douleur*, on entend la maladie, la vieillesse, le déclin, la mort, et la transmigration qui fait recommencer une série d'existences soumises aux mêmes infortunes.

2° *La cause de la douleur, c'est-à-dire l'état de composé*, rendant tout ce qui existe dépendant de la cause qui a amené cette composition et en amènera la dissolution. Sans remonter à tout « l'enchaînement des causes », on trouve cette cause d'une manière générale dans la sensation qui amène le désir.

3° *La douleur peut cesser par l'état de nirvâna*. Cet état, sur lequel les savants européens ne sont pas d'accord, semble pouvoir être défini l'état d'un être dont les parties composantes indivisibles (les atomes) ne sont plus incitées, par la connaissance et le désir des formes composées, à se réunir sous une autre forme composée (1).

4° *Il y a une voie qui conduit au nirvâna*, par conséquent à la suppression de la naissance, du déclin, de la mort, de la transmigration : à la suppression de la *douleur*.

Cette voie, ce chemin du salut, est la Loi, que le Bouddha veut prêcher à tous après l'avoir trouvée et appliquée pour son propre compte ; c'est une règle de vie conduisant vers le détachement complet de toutes choses, par la mortification des sens, par le renoncement à tout désir, par la pauvreté qui demande à l'aumône le pain de chaque jour, enfin par la méditation constante et abstraite où l'on s'efforce de combattre les idées concrètes des objets pour se bien pénétrer du *vide* de toutes les formes composées.

(1) Une comparaison fera mieux comprendre l'idée abstraite, et étrange pour nous, du *nirvâna* : les chimistes s'accordent à reconnaître que la divisibilité des corps n'est pas indéfinie qu'elle s'arrête à de très petites parties, dénommées *atomes* ou *molécules*, entre lesquelles s'exercent les forces dites intermoléculaires de cohésion, et d'*affinité chimique*. Supposez que des atomes puissent être dépourvus de la *cohésion*, *attachement* mécanique, et de l'*affinité*, sorte de *désir* chimique ; ces molécules ne seront pas pour cela détruites ; mais elles n'entreront plus dans aucun composé ; elles seront arrivées à l'état de *nirvâna*.

Dans l'exposé de cette loi du Bouddha, nous retrouvons bien la théorie métaphysique portant le cachet des écoles des brahmanes. La prédication même de cette doctrine était exprimée par Çakya-Mouni au moyen d'une figure absolument dans le goût brahmanique : *Faire tourner la roue de la Loi*. On fait avancer les auditeurs sur la « voie » du nirvâna, au moyen du « char de la *Loi* », en faisant « tourner la roue » de ce char.

Mais il y a aussi, dans cette doctrine, une partie qui ne provient nullement de l'influence exercée sur le jeune Siddârta par la caste sacerdotale hindoue : c'est la recherche, en dehors des traditions védiques, d'un moyen de salut applicable à tous les hommes, sans acception de caste; c'est l'effort tenté par le Bouddha pour mettre la *Loi* qu'il croit salutaire à la portée de tous. Nous voyons ici l'effet du milieu social composé par les radjpôutes himalayens, dans lequel la forte constitution du clan, normale et antérieure, résiste à l'influence importée de l'esprit de caste.

En dehors des clans guerriers de l'Himalaya, les différentes fractions de la société hindoue n'ont pas toutes et toujours été dominées au même degré par cet esprit de caste inhérent à la formation sociale originaire de la race.

La caste des Vaycia ou marchands, par exemple, à cause de son contact forcé avec l'extérieur, à cause du rang très humble qu'elle occupait dans l'échelle des castes et qui contrastait avec la richesse d'un grand nombre de ses membres, a paru tout d'abord plus disposée que les autres à prêter une oreille attentive à la prédication de Çakya-Mouni.

A peine l'ascète népalais avait-il terminé la suprême méditation au cours de laquelle il crut s'être rendu maître de la sagesse immuable et définitive, à peine avait-il quitté l'ombre de l'arbre révééré sous lequel « il se sentit devenir Bouddha », qu'une longue caravane de chariots chargés vint défilier auprès de lui sur le chemin. Les chefs de ce convoi étaient deux frères; ils revenaient du Midi avec de nombreuses marchandises, qu'ils voulaient importer dans leur pays situé au Nord : ces deux frères étaient donc des marchands, faisant le commerce

entre la plaine gangétique et les régions montagneuses, Népâl ou Thibet. Quelques attelages s'étant embourbés, les caravaniers demandèrent au solitaire un avis pour sortir d'embaras. Celui-ci fit, pour eux, « tourner la roue de la Loi », en même temps que celles de leurs chariots. Émus de sa vertu et de sa profonde sagesse, les deux marchands avec tous leurs convoyeurs « se réfugièrent dans la loi du Bouddha » (1).

Après qu'il eut acquis le *Bodhi*, la science et la sagesse suprêmes, Çakya-Mouni passa la plus grande partie de son existence soit à Radjagriba, capitale du Magadha, soit à Çravâsti, dans le Koçala. Dans la première de ces villes, ce sont des marchands qui lui ont donné les jardins où il fait souvent sa demeure ; ils se sont réunis au nombre de cinq cents pour lui offrir un de ces jardins (2). Dans la seconde, le corps des marchands se convertit également à la Loi : voyageant sur mer, un certain nombre de ces marchands se réunissaient, la nuit et à l'aurore, sur le pont du vaisseau, pour lire et chanter ensemble les hymnes et les soutra composées par le Bouddha. Le maître du navire, Purna, lui-même commerçant et chef de la corporation dans son pays natal, écoute avec étonnement et admiration les accents de ses compagnons, goûte la sagesse de leurs maximes. A peine revenu de son voyage, il se rend à Çravâsti près du Bouddha, se fait instruire, et, renonçant à toute richesse, à toute terrestre ambition, va se fixer au milieu d'un peuple sauvage pour lui porter, au mépris des tourments et de la mort, la lumière de la nouvelle doctrine et l'espoir du nirvâna (3).

Soutenu par la richesse et l'influence des commerçants, protégé, dès le début, par les rois issus des clans montagnards (entre autres par *Ananda*, cousin du Bouddha), dont les possessions s'étendaient au loin, le Bouddhisme pouvait espérer de convertir la race hindoue : il eut en effet son époque de prospérité dans l'Inde. Environ deux cents ans, dit-on, après la mort du Bouddha, un

1) Barth. St-Hilaire, p. 31.

2) *Ibid.*, p. 39, 40. Voir aussi, p. 44, l'entrée à Badrankara, favorisée par les riches.

(3) *Ibid.*, p. 95 et suiv.

roi nommé *Açoka*, qui nous est représenté comme un conquérant, régnait dans la ville de Paralipoutra (Patna?) Il était né dans le pays des Kourou, d'un roi montagnard de la race solaire, et *de la fille d'un marchand*. Converti à la loi de Çakya-Mouni, — probablement par sa mère, — il joue un rôle important dans les légendes bouddhiques; celles-ci lui attribuent une foule de prodiges, des paroles où il proteste ouvertement contre les castes, des constructions de monuments et de temples en l'honneur du Bouddha « sur la terre entière ». En fait, on a retrouvé des monuments et des inscriptions de ce prince, glorifiant la doctrine de Çakya-Mouni, depuis la Pierre de *Kalsi*, non loin de Feizabad, qui porte un éléphant et les tables de la loi bouddhique, jusqu'aux rochers gravés des monts Vindhya, et même jusqu'aux régions méridionales de l'Inde (1).

De nos jours, en dehors des vallées himalayennes, où même il semble expirant, le Bouddhisme ne subsiste plus guère dans l'Inde que sur deux points, où l'on retrouve encore groupés un certain nombre d'adeptes de la loi prêchée par Çakya-Mouni : le *Goudzérat* (2), où la secte bouddhique des Djaïnites se recrute à peu près exclusivement parmi les banquiers et les spéculateurs; et l'île de Ceylan, pays de cueillette et de cultures arborescentes (3). Le nombre total des bouddhistes de l'Inde est évalué à trois millions environ.

De la propagande bouddhiste exercée jadis par Açoka, comme de son puissant empire, il reste donc aujourd'hui bien peu de chose. Né sur le sol hindou et au sein des écoles védiques, le Bouddhisme a presque entièrement émigré sous d'autres cieux et chez des races étrangères. Quelle est la raison de cet exode?

Açoka, l'impérial disciple de la Bonne-Loi, se montre à nous comme le représentant, pour ainsi dire, des deux éléments sur lesquels le Bouddhisme pouvait s'appuyer dans l'Inde : la race des émigrants guerriers montagnards, et la classe des commer-

(1) V. Barth. Saint-Hilaire, p. XLIII et suiv., p. 105 et suiv.; Vassilief, p. 45, 46 (note); E. Reclus, t. VIII, p. 456, 495, etc.

(2) *Univers pittoresque*, p. 200; E. Reclus, t. VII, p. 268 et suiv., p. 682.

(3) *Ibid.*, p. 589; 590, 608, Malte-Brun, t. III, p. 93-94.

cants. Avec le concours de ces deux éléments, les plus avancés et les plus mobiles de la société hindoue, il a pu fonder un empire étendu, disposer de grandes richesses et de grands talents pour la construction de monuments splendides. Cependant, à côté du mouvement politique, économique, intellectuel et artistique ainsi créé, un milieu social inférieur, mais très vaste, restait immobile, à l'écart : la masse profonde, innombrable, des cultivateurs aryens ou aryanisés, qui remplit de ses communautés villageoises les campagnes de l'Hindoustan ; race pacifique et pauvre, inerte et routinière, que le défaut de patronage réel a privée des moyens et même du désir de progresser. Enfermées dans leurs institutions primitives, — desquelles le régime des castes a reçu l'existence, — les communautés de villages restaient attachées à leurs rites sacrificiels consacrés par la tradition ; la célébration de ces rites, *signes matériels et sensibles*, maintenait la multitude des campagnards sous la direction des brahmanes, des « sacrificeurs », ainsi que les nommait Çakya-Mouni lui-même. Toute cette population, qui forme le milieu véritablement hindou, ne pouvait comprendre qu'on vint lui proposer de délaisser la coutume principale de sa race, d'abandonner la réalité tangible du sacrifice, vénérable par son antiquité, pour les aphorismes métaphysiques, la méditation abstraite, les cérémonies vagues de la loi bouddhiste. Tout cela, aux yeux des paysans hindous, c'était affaire d'école, affaire de la caste brahmanique, et d'elle seule. Le propre de leur caste, à eux, sa raison d'être, contre laquelle nulle théorie philosophique ne peut prévaloir, c'est de donner aux cultivateurs le moyen de défendre, — au milieu d'une des populations les plus denses du globe (1), — leur possession de la terre arrosée, leur pain quotidien (2).

Sans qu'on trouve nulle part mention de révoltes de la part des Hindous, ni de persécutions systématiques contre les bouddhistes (3), la seule force d'inertie du peuple hindou composant

(1) E. Reclus, t. VIII, p. 4.

(2) V. les articles sur la *Société védique*, t. XV, p. 53, pour le sacrifice ; p. 409, pour la caste des cultivateurs.

(3) V. Reclus, t. VIII, p. 682.

les communautés villageoises a suffi pour conserver, dans les temples ruraux, les *Pourohita*, ou brahmanes attachés à chaque village. La seule poussée de cette masse rurale a suffi à faire disparaître les adeptes de Çakya-Mouni, et, avec le temps, à installer dans les temples bâtis pour le Bouddha les « sacrificateurs » de la caste brahmanique, qu'il prétendait abolir.

En résumé, le Bouddhisme doit la partie métaphysique de sa doctrine au milieu social des écoles brahmaniques ; il doit au milieu social himalayen l'adaptation à cette doctrine d'une loi et d'une prédication visant l'humanité entière sans acception de castes. Cette prédication et cette loi n'ont pu, dans l'Inde, entamer le milieu social qui forme la masse de la population, — les communautés de village, — parce que les cultivateurs hindous, rebelles aux systèmes philosophiques qu'ils considèrent comme l'apanage d'une autre caste, trouvaient dans l'institution des castes ou métiers fermés héréditaires la garantie de leur moyen d'existence.

IV.

Avec la simplicité apportée à sa prédication par le thème des *quatre vérités*, avec sa tendance pratique vers la restriction des désirs, vers la modération, qui est le résultat moral de la loi, le Bouddhisme était de nature à faire impression sur les sociétés qui ne sont pas soumises à l'institution des castes. La doctrine de Çakya-Mouni devait avoir, — elle a eu, en effet, — une puissante expansion en dehors de l'Inde.

Deux races fort différentes de la race hindoue, bien dissemblables aussi l'une de l'autre, environnent les frontières naturelles de l'Indoustan. L'une habite à l'Ouest les oasis et les diverses régions de steppes pauvres des déserts ; l'autre, que l'on nomme d'habitude *la race jaune*, peuple les montagnes et les territoires cultivables du Thibet et de la Chine, ainsi que les steppes de prairies du grand plateau asiatique. La classe de la société hindoue qui a le plus contribué à l'expansion du Bouddhisme nais-

sant, la caste des *Vaycia* ou commerçants, était en communication avec cette race depuis les temps les plus reculés; nous avons cité un exemple de ces rapports entre les marchands hindous et les gens du Nord, dans le récit de la première prédication et des premiers succès du Bouddha. Par leurs voyages et leurs relations au Thibet et au Cachemire, les commerçants *Vaycia* furent vraiment vis-à-vis de la race jaune le Véhicule de la Loi (1).

Depuis un temps immémorial, des rapports de personnes et d'affaires ont existé aussi entre les négociants hindous et ceux des déserts de l'Ouest : de nos jours encore, en vertu de coutumes conservées dans l'immuable société des déserts, on voit les *Banians* de l'Inde s'associer aux expéditions lointaines tentées par leurs collègues de l'Oman et de l'Hadramaout; on retrouve ces grêles et parcimonieux Aryens mêlés aux « seigneurs marchands » arabes, jusque dans la région des Grands-Lacs africains. Je me crois autorisé à en conclure que si la loi du Bouddha (ou celle analogue des *Djainites* du Goudzerat) ne s'est pas répandue parmi les populations des steppes pauvres, ce n'est point par défaut de contact; c'est plutôt parce que ce *contact* n'a point engendré l'*attachement* et le *désir*, comme le voudrait l'« enchainement des effets et des causes ». La race des steppes pauvres ne présente pas, n'a jamais présenté un terrain favorable à la doctrine de Çakya-Mouni : attachée à la tradition de la façon la plus absolue, comme toutes les races patriarcales, elle possède traditionnellement une doctrine métaphysique qui est l'exact opposé de celle du Bouddha. Les rites sacrificiels en usage, dès l'origine, dans la race des steppes pauvres et en rapport naturel avec son mode d'existence ont conservé une partie notable de la religion primitive : la croyance en Dieu *Un* et *Créateur* (2). Les puissantes confréries religieuses des déserts, qui ne sont point une caste fermée de philosophes par état, mais des corps à recrutement ouvert et volontaire, adonnés à un travail pratique et patronnant réellement le travail d'autrui, ont jalousement gardé cette vénérable portion de la vérité religieuse; elles

(1) V. Vassilief, p. 40.

(2) V. le deuxième article sur la *Société védique*, t. XV, p. 49.

n'en ont pas tiré des systèmes métaphysiques subtils et enchevêtrés, mais seulement une morale claire, stricte et généralement dure, conduisant à la *résignation* (1) : c'est là, encore une fois, le contre-pied de la doctrine bouddhique, dont le but est *l'anéantissement de la douleur*.

Pour bien saisir cette opposition, il suffit de mettre en présence, d'une part les « quatre vérités » et l'idée du nirvâna; d'autre part, le début du Koran : « Louange à Dieu, maître de l'Univers, le élément, le miséricordieux, souverain au jour de la rétribution. C'est toi que nous adorons, c'est toi dont nous implorons le secours. » On peut encore comparer la stance que les moines et pèlerins bouddhistes répètent sans cesse : « C'est le Tathagâta (Bouddha entré dans le nirvâna) qui a expliqué la cause de tous les effets ; et c'est aussi le grand Ascète (Çramana) qui a expliqué la cessation de ces effets (2) », et celle que récitent soixante-dix fois par jour les dévots musulmans : « Dieu est un, il est éternel, il n'a pas été engendré, il n'a pas d'égal ». Deux sociétés professant des maximes aussi divergentes ne sont pas faites pour se comprendre. Aussi, bien qu'ennemies du régime des castes, qu'elles ont aboli dans la partie de l'Inde où elles sont entrées en conquérantes, les Confréries du Désert présentent au Bouddhisme un obstacle plus insurmontable encore que les communautés villageoises hindoues ; et, sur les points où le monde musulman confine au monde bouddhique, l'Islam est regardé par les sectateurs de la Bonne-Loi « comme leur plus dangereux ennemi (3) ».

Si, dans l'Hindoustan, c'est le *fait social de la caste* qui a expulsé les adeptes de Cakya-Mouni, chez la race des Déserts, c'est le *fait social de la formation religieuse originale* qui les a tenus à l'écart.

Les Confréries des Déserts ont également arrêté l'essor de la doctrine bouddhique chez les populations aryennes de l'Iran.

(1) *Musulman* signifie *résigné*.

(2) B. Saint-Hilaire, p. 83. C'est la formule qui figure le plus souvent sur les « moulins à prières » des lamaserias.

(3) Vassilief, p. 40.

Précisément à l'époque de l'expansion bouddhique et du roi *Chandragopta*, les Séleucides gouvernaient la partie Nord-Est du plateau persan, où ils continuaient la domination du Grand Roi. De tout temps, chez ces peuples, la religion et le culte avaient été considérés comme une dépendance de l'État (1). Lorsque les invasions venues des grandes steppes laissèrent aux Aryens du Nord un peu de liberté dans leur for intérieur, les Bouddhistes kachmiriens fondèrent chez ces derniers quelques centres d'action; mais les convictions étaient forcément peu profondes au sein d'une société à laquelle ses maîtres politiques avaient toujours imposé leur manière de voir et d'agir en matière de culte, et le sabre musulman triompha sans peine des opinions bouddhiques dans le Turkestan iranien. Récemment encore, il y avait agrandi ses conquêtes. A l'heure actuelle, la colonisation russe amène sur ces territoires orientaux l'influence européenne, qui s'y implante avec une égale facilité.

Il me semble inutile de chercher plus à l'ouest un terrain qui pourrait sembler peu favorable à la diffusion du bouddhisme. La conception du *nirvâna*, essence de la loi bouddhique, ne convient pas aux sociétés que nous appelons sauvages ou barbares, chez lesquelles les notions métaphysiques et même morales sont demeurées dans un état absolument rudimentaire. Quant aux sociétés civilisées de l'Europe, ou d'origine européenne, leur état d'esprit est tellement différent de celui de Çakya-Mouni et de ses adeptes, qu'il est fort difficile, même à nos lettrés, à nos professeurs de philosophie, de concevoir clairement l'idée du *nirvâna*, et bien plus difficile encore de la traduire en des termes qui soient à la portée du public pris en masse.

Les quelques rapprochements qu'on a pu relever entre plusieurs pratiques des Bouddhistes et diverses institutions en vigueur au sein de l'Église catholique ne me paraissent avoir qu'une importance très limitée. Ils sont plus faits pour tromper la naturelle clairvoyance de l'esprit sur les divergences fonda-

1 V. dans la *Science sociale*, « la Société védique », t. XV, p. 62.

mentales des deux doctrines, que pour l'éclairer sur leurs ressemblances accidentelles. Prenons comme exemple deux des pratiques qu'on rapproche ainsi : la Confession et les Ordres mendiants, dans le Bouddhisme et dans l'Église catholique. Il est clair que l'humilité et le renoncement chrétiens, partout où ils ne se sont pas égarés dans des illusions condamnables et tôt ou tard condamnées, ont entendu donner à l'être humain une force plus triomphante, une vitalité plus intègre : il y a terriblement loin de là aux aspirations vers le Nirvâna. Les méprises et les déviations des mystiques chrétiens, surtout dans l'expression, ont pu être nombreuses et s'étendre loin : elles s'expliquent précisément par le fait que met en relief le Bouddhisme, c'est-à-dire par les dispositions de la nature humaine à se soustraire, en certains cas, au sentiment de la vie et de l'action extérieure et intérieure. Mais il est remarquable que, plus le Christianisme échappe à la compromission avec les races patriarcales, rêveuses et indolentes, plus il tend, de sa propre nature, à susciter l'énergie de l'homme, à éveiller la personnalité, à grandir la condition humaine. Ce sont là les traits qu'il tient le plus incontestablement et à un degré incomparable de son Fondateur et du plus illustres de ses Apôtres, pour ne parler que des origines. L'opposition avec l'effacement de la personnalité dans le Bouddhisme est ici radicale. Et, quant à la suite, autant on a vu que les races orientales, d'une constitution sociale vague, inclinaient vers la doctrine bouddhique où l'identité du « moi » humain disparaît à travers des transmigrations et des agrégations indéfinies, autant on voit que les races occidentales les plus hardies s'aident fortement du Christianisme pour tremper la personnalité humaine qu'il déclare incommutable, responsable à tout jamais et appelée par Dieu à prendre d'elle-même une conscience de plus en plus exacte.

D'autre part, si, dans certaines sphères ultra-policées, on semble s'occuper en ce moment du Bouddha avec curiosité ou intérêt, c'est assurément par pur dilettantisme ou *impressionnisme*, et sans aucune arrière-pensée d'une propagande impossible. Au surplus, étant données l'activité relative et l'excitation propres à

notre milieu social, il est fort à croire que l'on ferait dériver, chez nous, du système atomique du Bouddha, les conséquences pratiques déduites par les disciples relâchés d'Épicure, comme je l'ai noté au commencement de cette étude (1), plutôt que la voie de détachement et de mortification proposée par Çakya-Mouni à ses adeptes pour les conduire au nirvâna.

Pour des raisons différentes, l'Afrique noire, la zone des Déserts, l'Europe et le Nouveau Monde, semblent donc réfractaires à la prédication de la doctrine bouddhique. En Asie même, nous avons circonscrit, à l'Ouest et au Sud, par l'influence des confréries monothéistes des steppes pauvres et par la résistance des castes hindoues, la portion du globe qui reste ouverte à l'expansion de cette doctrine, l'aire dans laquelle les adeptes du *Tathagâta* ont pu avec succès « faire tourner la roue de la Loi ». Cette aire coïncide assez exactement avec ce qu'on appelle « l'extrême Orient », c'est-à-dire avec le vaste territoire que couvrent, en nombre prodigieusement multiplié, les peuples de la *Race Jaune*.

Le Bouddhisme s'est facilement introduit au milieu des sociétés de l'extrême Orient; il se maintient chez elles, et il y exerce sans effort une influence très étendue. Cette doctrine a donc rencontré au sein de la Race Jaune des circonstances, des faits sociaux, qui sont favorables à son développement. Quels sont ces faits? quelles en sont les causes? voilà la question qu'il nous reste à examiner.

(*A suivre.*)

A. de PRÉVILLE.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LE MOUVEMENT SOCIAL

GRÈVES AMÉRICAINES.

Je rencontre depuis un mois des gens qui m'abordent avec un sourire narquois : « Eh bien, vos Américains ! ils paraissent aussi malades que nous ? Que dites-vous de la grande grève des chemins de fer ? Et le philanthrope Pullmann ? Cela ne va pas chez lui, non plus ? »

En effet, cela ne va pas merveilleusement, je le confesse, mais j'en éprouve beaucoup moins d'embarras personnel que M. Pullmann, les Compagnies de chemins de fer, les voyageurs américains, ou les simples citoyens de New-York, qui ont failli manquer de viande grâce à l'arrêt momentané des communications.

J'ai sincèrement admiré ce que j'ai trouvé d'admirable aux États-Unis ; je suis revenu avec une grande confiance dans leur avenir, dans la puissance des forces sociales de la nation, mais je ne pense pas avoir jamais donné à entendre que l'Amérique coulerait des jours paisibles et calmes au sein d'une prospérité sans interruption et sans secousses. Je suis même certain d'avoir dit tout le contraire, mais j'ai eu affaire à des lecteurs épris d'un certain idéal social et prompts à en voir la réalisation dans toute société bien établie. De là est né un malentendu.

Ces bons lecteurs ont la conviction, inconsciente ou définie, qu'un pays prospère est un pays où on ne rencontre dans la vie ni difficultés ni désagréments, où on touche des dividendes croissants sans s'occuper de sa fortune, où les ouvriers, trop heureux de travailler sous

de bons patrons, leur offrent spontanément des bouquets pour leur fête, où on ne rencontre ni froissements, ni contradictions, ni oppositions ; où on peut jouir à l'aise, travailler sans interruption, et suivre sans déconvenue le programme de vie qu'on s'est tracé.

Tous les faiseurs de systèmes découvrent des combinaisons ingénieuses grâce auxquelles cet idéal doit se réaliser. Les résultats qu'ils promettent peuvent se résumer d'un mot : *Cela marchera tout seul* ; et la foule, avide d'une panacée qui lui évitera l'effort, se précipite à leur suite.

Cette manière de concevoir la *bonne organisation sociale* a fait dévier, dans l'esprit de bien des personnes, le sens des éloges que méritent les États-Unis.

Ils ne sont pas à l'abri des agitations. Les différents éléments de la société n'y demeurent pas toujours dans un parfait équilibre. — Et comment serait-ce possible avec les transformations continues que le développement matériel impose à chacun d'eux ? — Mais les *éléments d'ordre* prennent toujours, et promptement, le dessus sur les *éléments de désordre*, chaque fois que les premiers menacent de dominer les seconds.

Or, c'est là la première de toutes les conditions, la plus indispensable, pour la paix sociale. Avec le triomphe perpétuel et spontané de l'ordre sur le désordre, l'harmonie des forces sociales peut être momentanément troublée, elle n'est jamais sérieusement compromise.

Telle est la leçon qui se dégage, en particulier, des événements graves dont l'Union américaine vient d'être le théâtre.

On sait quelle en a été l'occasion : La Compagnie Pullmann avait été éprouvée par la crise économique qui sévit sur le pays depuis deux ans. Recevant moins de commandes de matériel, elle avait dû restreindre sa fabrication, renvoyer une partie de ses ouvriers, diminuer pour ceux qu'elle gardait le nombre d'heures de travail ; cela n'avait pas suffi, et une réduction de salaires étant devenue nécessaire, une grève s'était déclarée.

Jusque-là, il ne s'agissait que d'un incident particulier de la crise générale, et il aurait pris fin au bout de quelque temps, — comme cela est arrivé du reste, malgré la complication que je vais dire, — si M. Pullmann avait été un industriel quelconque.

Mais la Compagnie Pullmann se livre à deux opérations parfaitement distinctes : 1° elle fabrique, pour les compagnies de chemin de fer qui s'adressent à elle, des voitures de voyageurs, des fourgons de marchandises, des wagons à bestiaux ; c'est par ce côté qu'elle se trouvait atteinte et que la grève est venue ; 2° elle construit et exploite à son compte le matériel de luxe qui porte son nom et où les voyageurs américains trouvent le confort que l'on sait ; c'est par ce côté que la complication s'est produite.

La Compagnie Pullmann a des traités avec les chemins de fer pour la circulation de ses wagons de luxe sur leurs voies. Elle joue, à ce point de vue, le rôle de la Compagnie internationale des wagons-lits en Europe. Les employés de chemins de fer voient d'un assez mauvais œil la Compagnie Pullmann, parce qu'elle emploie exclusivement des gens de couleur pour le service intérieur de ses hôtels roulants, qu'elle les rémunère simplement en leur abandonnant les gratifications bénévoles des voyageurs, et que ces procédés leur paraissent atten-

tatoires à la dignité humaine et nuisibles à leurs intérêts. Si les nègres n'acceptaient pas cette situation, on mettrait à leur place des blancs bien payés, et cela ferait des emplois nouveaux ; tel est le grand motif de leur animosité. On pourrait leur répondre que les blancs bien payés feraient de très mauvais domestiques, comme on peut s'en convaincre par l'exemple de ceux qui se trouvent partout aux États-Unis ; qu'au contraire les nègres des *Pullmann Palace cars* ont été fort bien dressés sous l'impulsion de M. Pullmann, qu'ils s'acquittent parfaitement de leurs fonctions, et qu'on n'est nulle part aussi bien servi en Amérique que dans les Pullmann ; mais cela n'enlèverait rien à l'aigreur de leur ressentiment.

Lorsque la nouvelle de la grève des ateliers Pullmann a été connue, ils ont jugé l'occasion bonne pour se venger de la puissante Compagnie à laquelle ils en voulaient. Précisément, l'instrument nécessaire venait d'être forgé. Un certain M. Debs était parvenu, le 1^{er} janvier dernier, à fonder une vaste union (*American Railway Union*) englobant la plupart des ouvriers de chemins de fer. C'était une sorte de machine de guerre, un syndicat général superposé aux différentes sociétés anciennes et sérieuses qui poursuivaient, chacune de leur côté, un but pratique, la défense des intérêts de leurs associés, mécaniciens, chauffeurs, hommes d'équipe, aiguilleurs, etc. M. Debs, qui paraît un type assez réussi d'agitateur populaire, essaya de lancer contre la Compagnie Pullmann toutes les forces dont il disposait ainsi, et décréta son *boycottage*, sa mise en quarantaine. D'après ses instructions, les employés de chemins de fer devaient refuser de mettre en marche aucun train contenant des wagons Pullmann. Il était appuyé dans cette manœuvre par le nouveau grand maître des *chevaliers du Travail*, M. So-

vereign, un autre agitateur parvenu récemment à s'emparer de cette haute situation tenue avant lui par le sage M. Powderly.

Tout semblait donc marcher à souhait et, les Compagnies ne pouvant pas accepter le *boycottage* de Pullmann à cause des traités qui les liaient, M. Debs n'hésita pas à décider une grève générale des chemins de fer.

On imagine quelle perturbation une grève pareille devait occasionner dans un pays comme les États-Unis. Elle n'a pas été aussi complète que l'aurait voulu son auteur, mais on peut se rendre compte par les dépêches publiées dans tous les journaux que la crise a été grave. Des millions ont été perdus, le sang a coulé, et la force armée a dû agir.

L'intervention du président Cleveland et de l'armée fédérale a fait dire que les États-Unis marchaient vers la centralisation et l'autoritarisme. Certains esprits ont même vu là un démenti à l'efficacité de la constitution autonome des États et l'ont accepté avec empressement. A mon sens, ces apparences sont trompeuses.

Je voudrais bien savoir d'abord ce qu'aurait pu faire le président Cleveland avec les vingt-cinq mille hommes de troupes qui composent l'armée fédérale contre le million d'hommes que comptent les employés de chemins de fer, s'il ne s'était pas senti énergiquement soutenu par la masse des honnêtes gens.

Ily avait les milices, dit-on; mais les milices ne dépendent pas du pouvoir fédéral, et d'autre part les gouverneurs d'États ne pouvaient pas recourir à elles en toute sécurité. Plusieurs d'entre elles paraissaient très peu disposées à marcher contre les grévistes.

Mais il y avait mieux que les milices, mieux que l'armée fédérale: il y avait la masse de volontaires prêts à se lever pour constituer l'armée de l'ordre, si

l'armée du désordre s'était sérieusement formée. « Le Président n'a qu'à faire un appel, disait M. Dana, directeur du *Sun* de New-York, dans un interview (1), et des centaines de mille de volontaires aguerris accourront. » Le Président n'a pas eu à faire d'appel; dès que les événements ont paru prendre mauvaise tournure, de nombreux télégrammes ont été reçus à la Maison-Blanche et au ministère de la Guerre, envoyés par d'anciens combattants de l'armée fédérale qui offraient leurs services pour l'organisation d'une armée de volontaires. Chose plus remarquable encore! *Plusieurs Syndicats de Travailleurs* ont aussi fait savoir par dépêches qu'ils étaient prêts à soutenir le gouvernement dans sa lutte contre les grévistes.

Voilà où était la force du président Cleveland. Il avait avec lui les honnêtes gens, les travailleurs, décidés non pas seulement à l'applaudir s'il réussissait, comme nos honnêtes gens de France, mais à le soutenir effectivement de leur argent, de leur temps, de leur vie, à *le faire réussir*.

C'est ainsi que les éléments d'ordre savent s'organiser spontanément aux États-Unis, chaque fois que les éléments de désordre deviennent menaçants. C'est là la vraie base de la liberté américaine, liberté de bien agir qui ne recule devant aucune répression utile à l'occasion, parce qu'entre la liberté des honnêtes gens et celle des autres, le choix est fait de suite.

En d'autres termes, les honnêtes gens américains savent toujours se faire respecter. Il n'y a jamais de grand danger social tant qu'il en est ainsi.

Et lorsque les Pouvoirs publics organisent la répression sous l'influence d'un mouvement de ce genre, il n'y a pas à craindre que l'autoritarisme les

(1) V. le journal *le Matin*, du 11 juillet.

envahisse. Les mêmes forces qui les soutiennent dans la répression des perturbateurs de l'ordre sauraient efficacement s'opposer à toute intervention abusive de leur part.

D'ailleurs, en faisant respecter la liberté des communications d'États à États et en assurant la circulation postale, le président Cleveland n'est pas sorti de la stricte légalité constitutionnelle. Il a agi dans la limite reconnue de ses attributions.

En résumé, ce qui ressort de la grève, c'est l'échec de Debs et de Sovereign, qui ont voulu abuser de leur autorité sur de puissantes associations pour fomenter le désordre; c'est, d'autre part, la situation grandissante de M. Gompers, chef de la Fédération du travail, société assez peu connue jusqu'ici, mais qui s'est employée à calmer les esprits et à prêcher au nom du bon sens; c'est par-dessus tout l'affirmation nouvelle que les représentants du travail honnête ne sont pas disposés, aux États-Unis, à céder devant les agitateurs publics. Un pays où les tentatives d'émeute aboutissent à de semblables résultats n'est mûr ni pour l'anarchie ni pour la tyrannie.

Paul de ROUSIERS.

UN EXPOSÉ ABRÉGÉ DE LA SCIENCE SOCIALE (1).

« Les voyages (ou études monographiques) sont à la science des sociétés, ce que l'analyse chimique est à la science des minéraux, ce que l'herborisation est à la science des plantes; en termes plus généraux, ce que l'observa-

(1) Ce travail a été fait pour une réunion de personnes étrangères à la science sociale; mais nous pensons qu'il peut également intéresser nos lecteurs comme résumé et memento. (N. D. L. R.)

On peut consulter: H. de Tourville, *La Science sociale est-elle une science?* dans la *Science sociale*

tion des faits est à toutes les sciences de la nature. (Le Play, *Méthode sociale*, avertissement.)

« J'ai appliqué, à l'observation des sociétés humaines, des règles analogues à celles qui avaient dressé mon esprit à l'étude des minéraux et des plantes. J'ai construit un mécanisme scientifique. » (Le Play, *Ouvriers européens*, introduction).

Jusqu'ici, les questions sociales et les sociétés elles-mêmes, ont été étudiées par les procédés *à priori* employés en philosophie, ou même avec les seules lumières du sens commun, mises en œuvre au petit bonheur.

Quand on a essayé d'y mêler des faits observés, on y a été à l'aventure, et sans méthode proprement dite.

Aussi les déceptions ont-elles été grandes, et les conclusions sont-elles restées flottantes et incertaines.

Depuis quelques années, des voies toutes nouvelles sont ouvertes au sociologue.

Il existe maintenant, au sens étroit et précis du mot, une science des sociétés, en pleine possession d'une méthode rigoureuse.

En quoi consiste cette science, comment elle a été découverte, quels sont ses procédés, quel est son objet propre, de quelle nature sont ses conclusions, voilà ce que je voudrais dire en quelques mots.

I. — Origine et bases de la Science sociale.

Il y a une soixantaine d'années, un

jan., févr., avr., déc. 1886; Demolins, *L'état actuel de la Science sociale d'après les travaux de ces dix dernières années*, janvier 1893; Pinot, *La classification des espèces de la famille donnée par le Play est-elle exacte?* dans la *Science sociale*, janv. 1894; de Rousiers, *L'école de la Science sociale*, dans la *Science sociale*, févr. 1894; Champault, *Liberté humaine et Science sociale*, dans le *Mouvement social*, mars 1894; de Tourville, *La Science sociale se confond-elle avec la Science de la morale?* Non, dans le *Mouvement social*, mai et juin 1894; de Tourville, *L'action sociale de l'Église*, dans la *Science sociale*, juin 1894.

homme encore inconnu se voyait appelé par sa profession (il était ingénieur-conseil) à étudier les chances d'avenir de divers projets miniers ou industriels.

A chaque affaire, il crut utile de déterminer non seulement le prix de revient des machines ou des animaux, mais encore le salaire normal des ouvriers qu'il désirait *fixer* dans les entreprises projetées.

Ce salaire, il le voulait, à tort ou à raison, capable de nourrir non pas l'ouvrier seul, mais *sa famille tout entière*. Il fut donc amené à étudier de près, en des pays très divers, le budget des familles ouvrières *bien constituées*, et, chemin faisant, à noter un certain nombre de remarques sur *l'organisation même* de ces familles.

Après de longues études, il arriva aux constatations suivantes :

1^o Dans un milieu ouvrier *homogène*, c'est-à-dire déterminé par des conditions *unes* de lieu et de travail, la constitution de toutes les familles est uniforme, non seulement dans les grandes lignes, mais jusque dans les détails.

Pour avoir le type de la famille ouvrière dans ce milieu, il faut donc étudier, *à fond*, une famille ouvrière *bien constituée*.

2^o Lorsque, d'un milieu ouvrier, on passe à un autre, l'organisation familiale change aussi, et parfois du tout au tout.

Mais, partout et toujours, l'observation saisit des liens étroits, bien plus, des relations *véritables et constantes de cause à effet*, par exemple, entre le lieu et le travail, entre le travail et la forme de l'atelier, entre la forme de l'atelier et la hiérarchie familiale, entre la hiérarchie familiale et le mode de possession ou de transmission des biens, etc., etc.

3^o Lorsque, en pénétrant dans un nouveau milieu, l'observateur y constate la présence d'un facteur social déjà étudié ailleurs, il ne l'y retrouve pas seul,

mais bien avec tout un cortège de conséquences observées antérieurement (1).

De ces trois constatations, il suit que, dans le monde des familles, comme dans le monde des végétaux ou des animaux, *la même cause, dans les mêmes circonstances, produit les mêmes effets*;

En d'autres termes, que *l'organisation des familles est régie par des LOIS GÉNÉRALES ET CONSTANTES*.

Par conséquent, la méthode d'observation, *dont l'objet propre est de retrouver les lois sous les faits*, est applicable à l'étude des familles.

Au bout de quelques années, Frédéric Le Play, car c'était lui, avait analysé un nombre assez considérable de types familiaux, et se rendait compte qu'une classification par espèces et par genres deviendrait possible : ce qui confirmait singulièrement la valeur scientifique de ses procédés.

Mais ce n'était pas tout; il eut bientôt acquis la conviction qu'en analysant d'une façon rigoureuse l'organisme familial, il avait, aux trois quarts, débrouillé l'étude du corps social tout entier.

La théorie l'indiquait tout d'abord :

En effet, les organismes sociaux superposés à la famille, le patronage, les cultures intellectuelles, la religion, les pouvoirs publics, etc., viennent précisément fournir à la formation de l'homme, à sa conservation, à son développement, à la perpétuité de la race, ce que la famille se trouve insuffisante ou impuissante à leur procurer. La famille est l'institution fondamentale, les organismes sociaux superposés en sont le complément ou le supplément. L'étude

(1) Quel rôle, dans tout cela, l'observation précise des faits (et non le caprice d'un bâtisseur de systèmes) reconnaît-elle à la *liberté humaine*? V. Champault : « Libre arbitre et Science sociale » (*Mouvement social*, mars 96); et de Fourville : « La Science sociale est-elle une science? » (*Science sociale* janv. 86.)

de la famille est donc le premier chapitre et le vrai point de départ de l'étude rationnelle de ces organismes.

Ces considérations *à priori*, assurément irréfutables, auraient suffi à convaincre un philosophe; mais, homme de science avant tout, Le Play ne voulait pas s'en contenter : il voulait en trouver la confirmation dans des faits palpables, dans des données expérimentales.

La Providence le conduisit sur les frontières de la grande steppe asiatique, pour lui donner cette lumière et cette joie.

Il eut là l'intuition d'un milieu pastoral dans lequel chaque famille formait un tout complet et indépendant, ne donnant rien, ne recevant rien, suffisant par elle-même à tous les besoins de ses membres et à la perpétuité de la race; en un mot, chaque famille était là, *à elle seule*, une société complète.

Puis, en revenant vers l'Occident, Le Play rencontra des types tout voisins, dans lesquels la famille perdait une attribution, puis une autre, au profit d'organismes sociaux qui surgissaient en dehors d'elle.

Ici, l'ancêtre se dépouillait de la direction politique; plus loin, des fonctions religieuses; plus loin encore, il devenait incapable de diriger l'atelier de travail. Parallèlement, le chef de tribu, le prêtre, le patron apparaissaient les uns après les autres.

Le Play arrivait ainsi à la preuve *expérimentale* du rôle que la théorie assignait aux organismes sociaux : chacun d'eux avait bien sa raison d'être dans une impuissance ou une insuffisance de la famille, lesquelles se multipliaient avec les difficultés croissantes de la lutte pour la vie. Chacun d'eux remplissait un espace que la famille laissait vide pour quelque cause que ce fût : et par-là même, il se proportionnait à

cet espace : il se moulait sur la famille dont il devenait le complément indispensable ou utile.

En même temps (et cette deuxième conséquence n'était pas moins importante), Le Play avait mis la main sur une société simple, puis sur des sociétés à complexité croissante, dont l'analyse devait le guider, par des comparaisons bien instituées, à travers les enchevêtrements de nos civilisations occidentales.

La science des familles menait donc bien à la science des sociétés, et la science des sociétés n'était qu'une extension, un complément, de la science des familles : les procédés de l'une devaient donc être les procédés de l'autre, *et la méthode d'observation* pouvait s'appliquer à l'étude de l'édifice social tout entier (1).

Dès cette première partie de notre exposé, l'exactitude nous fait un devoir de dire que bien des vues, indiquées plus haut, ont été *pressenties* plutôt que dégagées par Le Play lui-même. C'est au plus remarquable de ses élèves, à M. de Tourville, que revient l'honneur d'avoir, sur bien des points, précisé et formulé des notions simplement entrevues par le fondateur de la science.

II. — Objet précis de la Science sociale.

De ce qui précède il suit que l'objet propre de la Science sociale, c'est la famille d'une part, ce sont les organismes superposés à la famille d'autre part;

Où, pour remplacer ces deux termes par un seul qui les englobe :

L'objet de la Science sociale, ce sont les GROUPEMENTS HUMAINS.

(1) Consulter pour cette première partie : H. de Tourville, *La Science sociale est-elle une science?* dans *la Science sociale*, articles de janv., févr., avril 1886.

On conçoit dès lors que tout ce qui n'est pas un groupement, la cause ou la conséquence d'un groupement, est étranger à nos études. Le groupement le plus simple, la famille, joue pour nous le rôle du protoplasme en Biologie.

Commencer l'analyse à l'*individu isolé*, les termes l'indiquent assez, ce serait sortir de l'idée de société, et par conséquent du champ des études sociales.

Sous le protoplasme, le physiologiste sait qu'il y a un certain nombre de corps simples, carbone, hydrogène, etc. Mais il ne s'en occupe pas. Cette étude-là, il la suppose faite par le chimiste. De même, l'étude de l'individu n'est pas notre affaire; elle est le domaine propre de l'Anthropologie et de la Psychologie.

III. — Méthode et procédés de la Science sociale.

Les principes de l'observation sociale une fois dégagés, il fallait sortir de leur vague généralité; il fallait s'armer de procédés pratiques, précis. La détermination stricte de la méthode de travail avait ici, comme dans toute science analytique, une importance de premier ordre.

Après avoir découvert, comme nous l'avons dit plus haut, que l'étude des sociétés devait, dans tous les cas, avoir pour point de départ la famille ouvrière, Le Play construisit sur cette base un véritable mécanisme d'analyse, auquel il donna le nom de *méthode monographique*. La Science sociale était dès lors constituée dans son principe et dans sa méthode : à ces deux éléments fondamentaux, elle allait devoir sa puissance d'investigation, et la saisissante originalité qui la distingue *si radicalement* de tous les essais d'observation tentés en dehors d'elle. Le vrai savoir succédait du même coup à la connaissance vague;

l'Alchimie sociale faisait place à la Chimie sociale.

Mais le mécanisme construit par Le Play, aussi remarquable et aussi révolutionnaire que la machine de Papin, n'était guère moins imparfait qu'elle. Sa mise en marche, un peu hâtive, amena des découvertes magnifiques, mais aussi des conclusions trop rapides et parfois inexactes.

Sur ce point, l'œuvre de Le Play a été véritablement *refaite* par M. de Tourville; la machine primitive n'a légué que son principe à l'organisme savant et perfectionné qui l'a remplacée. Le maître bornait à peu près son investigation méthodique à la famille ouvrière, et encore l'avait-il parfois restreinte à l'établissement d'un budget de recettes et de dépenses, accompagné de commentaires explicatifs. De la sorte, il ne saisissait bien que les côtés matériels de la famille ouvrière; et quant à la société elle-même, *il la voyait* plutôt qu'il ne l'analysait.

Véritable instrument de précision, la monographie de Tourville embrasse d'abord la famille ouvrière *dans tous les détails de son existence*, et applique aux faits moraux eux-mêmes la délicatesse d'analyse que Le Play réservait aux faits matériels (1).

Puis, passant aux organismes sociaux superposés, elle saisit les liens étroits et multiples qu'ils ont, avec la famille d'abord, puis entre eux les uns avec les autres.

Dans sa marche méthodique et rigoureuse, elle va toujours du connu à l'in-

(1) Les esprits superficiels, qui jugent naïvement une science sans examiner sa méthode et sur la sympathie qu'ils ont, de par ailleurs, pour telle ou telle de ses conclusions, nous font grief d'attribuer, en fin de compte, à la Morale moins d'importance sociale que ne faisait Le Play. Il est curieux de remarquer que cette conclusion « scandaleuse » est précisément due à une méthode tenant *dans son analyse* un plus grand compte des faits moraux.

connu, du plus simple au plus compliqué : ayant une fois découvert les relations réelles et vivantes des faits, c'est par ces relations qu'elle s'attache à les saisir ; elle montre comment ils s'appellent et s'expliquent les uns les autres.

Voici, dans ses grandes étapes, l'itinéraire que doit suivre le monographe pour arriver, dans chaque cas, à l'analyse complète des faits sociaux. S'attachant d'abord aux faits de la Vie privée, il étudie en premier lieu la Famille ouvrière ; il analyse successivement ses Moyens d'existence, fournis par le *Lieu*, le *Travail*, la *Propriété*, les *Biens mobiliers*, le *Salaire*, et l'*Épargne* ; puis son *Organisation*, son *Mode d'existence*, et les *Phases de son existence*. A la Famille ouvrière se superpose l'office du *Patronage*, auquel se relie, de proche en proche, les professions qui s'éloignent du travail manuel et qui contribuent à patronner l'espèce en s'élevant de degré en degré, dans l'ordre intellectuel. Ce sont les spécialités supérieures, non-ouvrières. Elles se partagent en trois groupes : le *Commerce*, les *Cultures intellectuelles* et la *Religion*. Les Associations libres, qui comprennent le *Voisinage* et les *Corporations*, complètent ce qui regarde la Vie privée.

Il faut alors passer aux faits de la Vie publique, et analyser les Associations forcées qui comprennent la *Commune*, les *Unions de communes*, la *Cité*, le *Pays membre de la province*, la *Province* et l'*État*.

Le monographe a ainsi étudié la Race dans tous ses Éléments constitutifs ; et quand il arrive au groupement qui embrasse tous les autres, à l'État, il sait d'avance les fonctions de ce corps si complexe ; l'étude minutieuse qu'il a faite de ses tissus, de ses organes, de toutes ses parties, lui a tout révélé.

Et cependant sa tâche est loin d'être terminée ; en trois chapitres, il doit en-

core étudier la race dans son *Mode d'expansion*, dans ses *Rapports avec l'Étranger*, et dans son *Évolution historique*. Ce n'est qu'alors qu'il peut déterminer le *Classement social* de la Race.

Il est clair que les vingt-cinq grandes Classes de faits indiqués par les mots en italique dans les lignes précédentes donnent simplement l'*ossature* de la monographie. En réalité chacune de ces vingt-cinq classes se subdivise avec un grand détail, et l'on aboutit à un total de quatre cents termes environ pour l'ensemble de la nomenclature analytique (1).

Une fois les faits analysés avec une rigueur, et partant, avec une sûreté, analogues à celles des méthodes physiologiques, la *synthèse* les reprend pour les grouper en organismes vivants.

Puis les deux autres grands procédés des sciences d'observation entrent en jeu à leur tour :

La *comparaison* s'institue naturellement entre les faits analysés, puis entre les types déterminés.

Et il en résulte des *classifications*.

Avant de quitter ce sujet, il y a lieu de souligner deux remarques que le lecteur a évidemment faites.

1° Ce qu'il nous importe de saisir, c'est la *vie sociale*, prise sur le fait. Quand le naturaliste veut étudier un type animal, il ne se contente pas d'une description de tissus et d'organes ; il faut qu'il arrive à saisir la vie elle-même, il faut qu'il *voie vivre* un individu *concret* ; c'est l'honneur de la physiologie moderne de l'avoir compris.

(1) Voir à ce sujet de Rousiers, • *l'École de la Science sociale* • (Science sociale février 1894) ; de Tourville, • *la Science sociale est-elle une science* ? (quatrième article, décembre 1886) ; Demolins, • *La Science sociale et sa méthode* • (Le Mouvement social, sept. 1892).

De même, l'étude de la famille ouvrière et des organismes surperposés ne doit pas être faite de pièces et de morceaux ; elle doit porter sur une famille et des organismes concrets, vivants, et les analyser dans toute leur vie fonctionnelle. C'est là d'ailleurs, le mot le dit assez, une des conditions essentielles de la méthode *monographique*. Prendre un trait ici et un trait ailleurs, ce serait faire de la *polygraphie*.

2° Mais évidemment ici, comme dans les sciences naturelles, de nouvelles analyses doivent contrôler les résultats de la première ; pour être sûr d'avoir bien monographié le vigneron de tel village, par exemple, l'observateur devra constater que son analyse rend compte de l'organisation et du fonctionnement des familles voisines de vigneron. Ce n'est qu'alors qu'il passera à l'étude de la Commune. Encore ne le pourra-t-il que si la population est uniquement vigneronne ; autrement il devrait recommencer son travail d'analyse sur le laboureur ou le pêcheur d'à côté, etc. Il importe évidemment qu'il connaisse à fond toutes les parties composantes de la commune, avec leur importance relative, avant d'aborder l'étude de la vie communale.

Je crois en avoir assez dit pour montrer l'originalité *fondamentale* de notre méthode, et pour faire apprécier en particulier combien elle diffère des procédés qui s'efforcent d'utiliser des faits observés, mais sans savoir les classer, *sans pouvoir dégager leurs causes, leurs liens et leur importance relative* (1). Je crois, en d'autres termes, avoir légitimé aux yeux du lecteur la définition suivante

(1) Dans cette catégorie, rentrent en particulier les procédés employés par Herbert Spencer et le Dr Létourneau, qu'on ne peut confondre avec les nôtres sans une forte dose d'inattention ou de préventions.

sur laquelle j'attire toute son attention :

« La Science sociale est l'étude des groupements humains faite d'une façon *rigoureuse* par les procédés *habituels* de la méthode d'observation. »

Ou bien, sous une forme un peu différente : « La Science sociale, c'est l'application à l'étude des sociétés *des procédés logiques auxquels nous devons les sciences physiques et naturelles.* »

IV. — Conclusions générales et conséquences pratiques de la Science sociale.

Après avoir parlé de notre *méthode* et avoir délimité le champ spécial de nos investigations, j'aurais voulu dire les *résultats* auxquels nous arrivons. Je suis obligé de me borner à quelques indications.

Comme dans toutes les sciences d'observation, ces résultats sont de trois sortes :

- Classements synthétiques,
- Lois générales,
- Conséquences pratiques (1).

1° *Classements synthétiques.* — Le nombre des formes sociales répandues sur le globe se chiffre assurément par centaines, et probablement par milliers. Mais déjà toutes paraissent pouvoir se répartir en quatre grandes classes.

La famille étant l'élément *essentiel* de toute société, c'est d'après leur type familial que les sociétés se classent. Les familles, elles aussi, devront se classer d'après leur fonction *essentielle* : tout bien considéré, cette fonction essentielle, c'est *l'éducation*, ou plus généralement, *la formation des jeunes.*

En prenant comme point de départ

(1) On a formulé, au nom d'autres méthodes, des conclusions qui se rapportent à ces trois ordres d'idées : mais il est clair que ces conclusions valent ce que vaut leur base.

les procédés d'éducation imposés à la famille par son milieu social, nous voyons apparaître quatre groupes principaux de familles :

- Famille patriarcale,
- Famille particulariste.
- Famille quasi patriarcale,
- Famille instable.

La *Famille patriarcale*, qui fixe les jeunes dans son sein, s'attribue le produit de leur travail et se charge de pourvoir à leurs besoins. Elle aboutit à des communautés de ménages, groupant parfois, sous un ancêtre commun, jusqu'à des centaines d'individus.

Les espèces les plus caractérisées de ce type occupent la Grande Steppe asiatique, la Chine, la Russie, et la Turquie. La famille patriarcale, en réduisant au minimum l'effort individuel, *immobilise*, par une conséquence nécessaire, les sociétés qui vivent dans son sein. C'est ainsi que s'explique l'immobilité bien connue du monde oriental.

Par contre, la *Famille particulariste* rend les jeunes aptes à se tirer d'affaire *tout seuls*. Elle se borne à les outiller pour la vie, en développant en eux, à forte dose, la capacité et l'esprit d'initiative. Elle a pour résultat de réduire la famille *au simple ménage*, et de pousser les enfants à s'établir à leur compte et sans esprit de retour, dès qu'ils le peuvent. Ayant fait de ses enfants des hommes capables, le père se croit, en général, dispensé de la préoccupation de leur laisser son bien, qu'il continue à engager dans des entreprises plus ou moins aléatoires.

Ce type, né sur les côtes de Norvège au commencement de l'ère chrétienne, a été importé en Gaule par les Francs, en Angleterre par les Saxons; et de ces deux pays, il a ricoché sur tout le monde occidental. C'est à lui surtout qu'est due la civilisation moderne. C'est à lui, grâce au puissant essor qu'il prend aux

États-Unis, que sera due; croyons-nous, la civilisation de demain.

La *Famille quasi patriarcale* fixe l'ainé ou quelque autre des enfants, au foyer, pour assurer la permanence de ce foyer. Tout en établissant de véritables liens entre le chef de famille et les autres enfants, elle projette, *pour un temps*, ces autres enfants au dehors : par la suite, elle ramène au foyer les émigrants célibataires, qui ont d'ailleurs, par leur épargne, contribué à sa prospérité; les émigrants mariés eux-mêmes reviennent *fréquemment* se fixer dans le pays d'origine.

Ce type apparaît nettement en Suisse, et dans beaucoup de pays de montagnes; il semble avoir été le type de la France méridionale et de l'Espagne aux siècles précédents.

Enfin, la *Famille instable*, ou *inconsistante* dont les races latines, au dix-neuvième siècle, présentent d'assez beaux échantillons, ne sait développer chez les jeunes, ni les qualités de subordination propre au type patriarcal, ni les qualités d'initiative qui distinguent le type particulariste; l'individu qui, en somme, n'a été rendu capable de rien, est la proie désignée de l'État. Ce défaut d'éducation est compensé (si toutefois c'est une compensation) par ce fait que les enfants ont un droit certain et égal à l'héritage paternel (1).

Une fois en possession de ces quatre types familiaux, si nous remontons avec eux le cours des âges, nous voyons qu'ils ont joué dans l'histoire un rôle absolument décisif; ils nous expliquent l'évolution de l'humanité et les destinées des peuples.

En face du type familial, la langue (monosyllabique, agglutinante ou

(1) Voir, sur les quatre types familiaux, R. Pinol, « *La Classification des Espèces de la Famille donnée par Le Play est-elle exacte?* », dans la *Science sociale*, janv. 1894.

flexionnelle), la race (blanche, noire, ou jaune), la religion même (polythéiste, panthéiste ou monothéiste), perdent leur valeur classique de critères. Les esprits attentifs savent d'ailleurs que ni les unes ni les autres ne rendent suffisamment raison du classement réel des races.

2° *Lois générales.* — En même temps que les classifications se dessinent, certaines lois générales se formulent.

La plus importante, — la seule dont je veuille parler ici, — c'est la prédominance générale de la vie privée sur la vie publique dans l'évolution des sociétés.

Il en résulte que l'histoire tout entière est à refaire, puisqu'elle s'est bornée jusqu'ici à rattacher les uns aux autres, comme elle a pu, les faits de la vie publique.

Ici, pour le dire en passant, la tâche de l'historien, guidé par la science, est un véritable travail de paléontologie; avec quelques textes relatifs à la vie sociale des peuples disparus, et ce qu'il sait des sociétés actuellement vivantes, il doit reconstituer la vie intime des premiers pour voir clair dans leur évolution.

N'est-il pas clair d'ailleurs que la Science sociale, en nous montrant enfin la nature, les organismes et le fonctionnement des sociétés, en établissant les ressemblances qui les rapprochent et les différences qui les séparent, en nous faisant toucher du doigt les causes de la grandeur ou de la décadence de chacune d'elles, n'est-il pas clair, dis-je, que la Science sociale est appelée à éclairer et à transformer toutes les connaissances humaines qui traitent plus ou moins directement des sociétés, c'est-à-dire à peu près tout le groupe des sciences *morales et politiques* ?

3° Enfin, *conséquences pratiques.* — La Science sociale commence à nous indiquer des règles pratiques pour diriger l'évolution des sociétés, et résoudre les questions sociales. Elle nous a montré, par exemple, que la vitalité, la force d'expansion et la marche dans le progrès sont l'apanage exclusif des races qui développent chez les jeunes l'esprit d'initiative; il suit de là que le véritable programme de l'action sociale est dans la lutte à outrance contre l'ingérence de l'État et contre les institutions qui prétendent faire le bonheur des individus *en supprimant l'effort*; il suit également de là qu'il faut promouvoir vigoureusement tout ce qui tend à développer l'initiative privée. La restauration de l'initiative privée sous toutes les formes et dans toutes les classes, voilà le salut!

Pendant deux mille ans, depuis Aristote jusqu'au dix-septième siècle, le monde savant a fait de l'astronomie avec de la métaphysique.

Le raisonnement péremptoire d'alors (il nous fait sourire aujourd'hui) était celui-ci : « Les cieux ne changent pas, donc les astres sont incorruptibles. » Un beau jour, l'observation armée d'une lunette pénétra dans les cieux : la métaphysique en fut chassée du coup. Et Galilée, en traçant la voie à Newton, à Laplace, à Herschell, à Leverrier, a fondé une science qui chante bien haut la gloire de Dieu!

Aujourd'hui encore l'observation nous ouvre de nouveaux cieux; et sa puissante méthode, qui a livré jadis à l'homme les secrets du monde matériel, illuminera bientôt devant lui le monde social tout entier!

PH. CHAMPAULT.

CHANGEMENT DE MŒURS.

Sous ce titre, M. Francisque Sarcey publie, dans le *Petit Journal*, un article dans lequel il constate le revirement qui commence à se produire dans l'Université, au point de vue de l'éducation. Ce qui augmente l'intérêt de cette constatation, c'est que M. Sarcey est un universitaire de la vieille école; jusqu'ici, il était resté un défenseur acharné des anciennes méthodes et des anciennes formules qui nous ont donné le lycée-caserne, l'éducation sédentaire et sans initiative, l'éducation qui forme le bachelier et non l'homme.

Ces témoignages des évidences que donnent et imposent les faits sont ce qu'il y a de plus triomphant. Dans la *Science sociale*, avec notre métier de pionniers, d'observateurs férus de méthode, nous ne faisons que de dire, la veille, ce que les autres sont bien obligés de voir, le lendemain.

∴

L'aimable proviseur du petit lycée Condorcet m'avait, cette année, fait l'honneur de m'offrir la présidence de la distribution des prix. J'ai donc vu défiler sous mes yeux tous les jeunes lauréats, dont le plus âgé n'a pas quatorze ans; je leur ai serré la main, je leur ai dit un mot cordial en leur remettant le prix qu'ils étaient venus chercher les yeux brillants de joie. J'avais le plaisir d'avoir près de moi M. Burdeau, le président de la Chambre, qui était venu, en ami, en père de famille plutôt, car son fils fait partie du lycée, il y continue, par ses succès d'enfant, la tradition paternelle, et nous causions tous deux, dans les intervalles que nous faisait la musique, du spectacle qui se déployait sous nos yeux.

Je lui faisais remarquer les visages affines et spirituels de tous les enfants qui montaient tour à tour sur l'estrade. Presque tous étaient sveltes, bien décomplés et agiles, presque tous avaient

des traits fins et délicats, des yeux qui pétillaient d'intelligence et de malice, des lèvres promptes à la moquerie. Chez deux ou trois à peine, nous avons pu observer ces Jones rougeaudes et éclatantes de santé, ces bons gros yeux limpides et bonnement rieurs, ces corps taillés en force et quelque peu épais, qui étaient, si mes souvenirs ne me trompent pas, si fréquents autrefois.

« Prenez garde! me disait le président de la Chambre, ces enfants sont, même dans leur génération, une sélection curieuse et triée sur le volet. Le lycée Condorcet ne compte guère pour élèves, grâce au quartier où il est situé, que des fils de bourgeoisie riche, et comme il n'admet que des externes, ces fils sont élevés dans leur famille, et contractent avec des mœurs plus douces des dehors plus civilisés. Il est bien probable que, si vous assistiez à la distribution des prix de tel ou tel autre lycée, vous constateriez des santés plus robustes, des allures plus pataudes.

« Voyez aussi comme tous sont habillés. Ils ont tous des costumes d'une simplicité élégante et d'un goût exquis. Ils les portent avec une aisance que nous ne connaissions pas encore de notre temps.

*.

— C'est du plus loin, repris-je, qu'il me souviens. Je faisais partie de l'institution Massin, où toute la bourgeoisie cossue de 1840 mettait ses fils. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'y étais à titre de boursier. Il me semble pourtant bien me rappeler que cette question du vêtement ne préoccupait aucun de nous. C'était le cadet de nos soucis. Je ne parle pas pour moi; j'étais fort mal habillé, n'ayant, comme Vingtras, que des habits taillés dans les reliques de mon père. Mais je n'avais pas à en être hu-

milié ni mal à l'aise. Car personne n'y prenait garde. On se faisait en quelque sorte une gloire d'être sale au lycée, et simple dans les cérémonies publiques. C'est contre un vêtement d'une coupe prétentieuse que la moquerie se fût exercée de préférence.

« Il faut que les mœurs aient bien changé.

— Elles ont bien changé, en effet, nous dit un universitaire qui écoutait notre conversation. Vous paraissez croire que tous ces enfants, dont la mise est si coquette, sont nés de familles opulentes. Mais non, il y en a dans le nombre, et beaucoup, qui sont de petite fortune; mais vous ne distinguerez pas les enfants les uns des autres. Les mères tiennent également à les parer tous, et eux-mêmes rougiraient s'ils étaient moins élégants ou, comme ils disent, moins chics que leurs camarades. Les plus riches sont même les plus modestement habillés.

— Ainsi, disais-je, le goût de la toilette a envahi jusqu'à nos lycées. Je crois bien qu'il y avait jadis un peu d'affectation et par conséquent de ridicule dans la sordidité voulue de notre mise. L'autre excès n'est-il pas pire encore? »

Et tandis que se poursuivait le défilé des prix, tous ces enfants venant l'un après l'autre, jolis comme des cœurs, recevoir et leur prix et une poignée de main, je poursuivais le cours de mes réflexions :

« Ils sont charmants ces petits Parisiens, ils sont exquis, et rien de joli, rien d'amusant comme cette rangée de jeunes visages, étincelants d'esprit et de malice, ce sont des fleurs de Paris. Mais ces fleurs n'ont-elles pas l'aspect inquiétant de celles qui poussent en serre chaude, enveloppées d'une atmosphère artificielle et dans des terrains fabriqués? On sent qu'elles n'ont pas jailli spontanément de la bonne terre naturellement

fumée, qu'elles ne se sont point épanouies en pleine sève.

*
**

« Quels hommes feront-ils ces délicieux gamins?

« Oui, quels hommes feront-ils?

« Leur cerveau a profité de tout ce qu'ont perdu leurs membres. Ils sont évidemment, ces cerveaux, comblés déjà et accablés d'idées générales, de tours de penser et de dire raffinés et plaisants; mais ces corps anémiés seront-ils prêts pour les terribles luttes que leur ménagent, hélas! des éventualités mystérieuses et redoutables?

« J'avoue que, jusqu'à ce jour, je n'avais pas vu sans défiance l'ardeur un peu inconsidérée et brouillonne à mon sens, avec laquelle la jeune Université s'était lancée, à l'exemple de l'Angleterre, dans les exercices de sport, et la large part qu'elle leur avait tout à coup, rompant avec de vieilles habitudes, attribuée dans l'éducation universitaire. Il me paraissait qu'avec notre coutume de tout porter à l'excès, nous étions allés trop loin, et j'avais plus d'une fois taquiné Philippe Daryl, l'initiateur de ce mouvement.

« Je ne sais; mais j'inclinerais aujourd'hui à croire que c'est moi dont les répugnances avaient tort. Cela est trop clair; il n'y a qu'à voir tous les enfants; ils ont tous besoin de réagir contre cette grande maladie du siècle qui a nom l'anémie, quand elle ne va pas jusqu'à la névrose.

« Comment s'est faite la chose? d'où vient que nous, qui n'avons jamais autrefois joué ni au croquet, ni au lawn-tennis, qui avons passé toute notre enfance enfermés entre les quatre murs d'une cour où nous nous promenions gravement, comme les péripatéticiens de l'antiquité, devisant de philosophie

et de littérature, comment se fait-il que nous soyons robustes comme de vieux chênes, tandis que nos fils... Les voilà, nos fils ! Nous les bourrons de fer, nous les noyons d'huile de foie de morue, nous les emmenons aux bains de mer ; le lycée les nourrit...

« Ah ! s'ils mangeaient seulement huit jours comme nous avons mangé dix ans, ils crieraient comme des perdus, et ils nous reviendraient l'estomac abîmé, Nous nous exterminons à leur assurer l'hygiène la plus parfaite, et ces gaillards-là nous apportent des gastralgies, des névroses, des traits tirés... Mais pourquoi ? dites-moi pourquoi ? Il faut croire que de génération en génération le cerveau chez nos Français a dévoré le muscle.

*
**

« Eh bien, il faut leur refaire des muscles, car il va poindre des temps où ils en auront besoin. »

A la fin de la distribution, on a proclamé des prix de gymnastique : j'ai délivré aux lauréats des médailles d'argent, des fleurets de combat, des gants d'escrime, et j'ai été ravi de l'importance donnée à cette partie de la cérémonie.

Il n'y a pas à dire : le moment est venu de fouler sous nos pieds les préjugés de l'ancienne éducation : en avant l'escrime, le foot-ball, la bicyclette, tout ce qui durcit le corps, tout ce qui accumule la force dans la bête humaine.

Francisque SARCEY.

LA FRANCE SOCIALE.

Notre Enquête.

L'ARMAGNAC.

La région désignée aujourd'hui sous le nom d'Armagnac ne correspond pas

exactement au territoire qui formait, au moyen âge, le comté dont les seigneurs ont joué un rôle si mémorable. C'est *le produit* qui, de nos jours, a délimité *la contrée* : on appelle Armagnac tout le territoire sur lequel sont fabriquées les eaux-de-vie dites *eaux-de-vie d'Armagnac*. Elle comprend, dans le Gers, l'arrondissement de Condom presque en entier et quelques communes de l'arrondissement de Mirande; dans les Landes, l'extrémité Est de l'arrondissement de Mont-de-Marsan; et dans le Lot-et-Garonne, quelques communes de l'arrondissement de Nérac. Elle se divise en Haut-Armagnac (partie Est), Ténarèze (partie centrale) et Bas-Armagnac (partie Ouest). Cette division est encore déterminée par le produit : chacune des trois régions écoule, en effet, des eaux-de-vie de nature différente, la qualité s'élevant à mesure que l'on s'avance vers l'Ouest.

Ainsi délimitée, l'Armagnac se trouve assis sur les collines qui séparent le bassin de la Garonne de celui de l'Adour. Les vallées, étroites et sinueuses, séparées par des plateaux de peu d'étendue, s'enchevêtrent les unes dans les autres, de telle sorte que les voies de communication, routes, rivières ou chemins de fer, offrent les courbes les plus capricieuses, sans jamais pouvoir se prêter à un trafic facile. Ce détail a son importance, comme nous le verrons plus loin.

La vigne, bien éprouvée par les maladies cryptogamiques avant la découverte du sulfatage, mais peu travaillée jusqu'à présent par le phylloxéra, constitue *la culture* la plus importante du pays. Elle est constituée d'un cépage blanc, dit *Piquepoul* dans le pays. Le vin distillé donne l'eau-de-vie qui a pris le nom du pays.

Les grands propriétaires possèdent des alambics fixés à demeure; les petits

distillent au moyen d'appareils ambulants, montés sur des charrettes, que des industriels conduisent de maison en maison. Tous, grands et petits, sont considérés comme bouilleurs de cru et échappent en cette qualité à la visite de la Régie. Tandis que les bouilleurs de cru du Nord réclament énergiquement le maintien de leur privilège, ceux de l'Armagnac inclineraient depuis quelque temps à en faire le sacrifice. A tort ou à raison, ils estiment que, tous les producteurs une fois soumis à l'exercice, la fraude deviendrait moins facile : et le renom de leurs eaux-de-vie se trouverait ainsi mieux sauvegardé. Certains d'entre eux appellent même de leurs vœux le monopole de l'État, auquel ils demandent de bien vouloir prendre à sa charge la vente de leurs produits. Que cette tendance ne nous étonne pas dans un pays où, comme nous le montrerons tout à l'heure, l'initiative individuelle est si peu développée. On n'arrive pas à vendre ses eaux-de-vie d'une façon avantageuse. Eh bien, le remède est fort simple. Que l'État s'en charge ! Ne nous donnons pas la peine de chercher des débouchés.

Toujours, en vertu de cette tendance, l'idée des assurances agricoles rencontre ici de nombreux partisans. Elles sont pourtant condamnées en principe, vu la difficulté de déterminer le risque sur lequel elles doivent porter et les dépenses qu'entraînerait l'armée de fonctionnaires nécessaires pour les expertises. Tout au plus pourraient-elles trouver leur application en ce qui concerne la grêle. Ce fléau sévit, d'ailleurs, tout particulièrement sur notre région. On évalue à 8 millions les pertes qu'il occasionne tous les ans dans l'ensemble du département du Gers.

Si la vigne vient au premier rang dans les cultures de l'Armagnac, il s'en faut qu'elle soit la seule. Les céréales,

surtout le blé et l'avoine, sont loin d'être négligées. Le lin, jadis assez cultivé, tend à disparaître pour faire place au chanvre. Comme plantes sarclées, signalons le maïs, la pomme de terre et, à la rigueur, la betterave. Quoique les défrichements aient été pratiqués d'une manière inconsiderée depuis une trentaine d'années, de beaux massifs de chênes se dressent encore un peu partout. L'ajonc épineux, connu dans le pays sous le nom de *tuie*, occupe de vastes étendues de terrain. Des étrangers, parcourant le pays, ont souvent demandé pourquoi ces terres n'étaient pas défrichées : ils n'avaient pas saisi que, peu fertiles par elles-mêmes, elles se prêteraient mal à la culture et ne rédimeraient pas des frais, tandis qu'elles fournissent naturellement, sans dépense aucune, une excellente litière, dont la valeur s'affirme encore les années de sécheresse. Les bas-fonds sont occupés par des prairies. Fort nombreux autrefois, quelques étangs apparaissent encore de-ci et de-là.

Ces différentes cultures qui marient agréablement leurs tons, depuis le vert clair de la vigne jusqu'au vert sombre des bois formant ombre au tableau, donnent à l'Armagnac un aspect varié, riant à l'œil, d'un caractère original, dont aucun autre paysage du Sud-Ouest n'offre l'analogie. Au point de vue économique, reste à savoir si ces nombreuses cultures, qu'il faut entreprendre presque toutes ensemble à la même saison, ne se nuisent pas entre elles. Les contrées vraiment riches, que ce soient la Brie ou la Beauce avec les céréales, la Normandie avec les herbages, le Bordelais ou la Bourgogne avec les vignobles, n'ont-elles pas adopté justement une culture maîtresse, objet pour ainsi dire unique de leur sollicitude ? Mais ici, le paysan, incapable d'un grand effort sur un point donné, aime, suivant son

expression, à trouver sur sa propriété un peu de tout. Il ne comprend pas qu'une seule culture, vers laquelle convergeraient tous ses soins, lui donnerait des bénéfices beaucoup plus élevés avec lesquels il pourrait acheter ce qui lui manque. N'eût-il pas été préférable de se consacrer exclusivement à la culture de la vigne, qui constitue en somme la véritable richesse du pays?

Pour ces motifs, l'Armagnac est un pays de petite culture. A la vigne suffit une charrue, à la rigueur même une pioche, et un sécateur. Quant aux assolements pour la production des autres plantes, ils sont défectueux, les machines agricoles sont peu perfectionnées. Toute idée nouvelle est longue à faire son chemin. Nos pères faisaient ainsi, vous répète invariablement le paysan, peu soucieux d'améliorer son sort. Du reste, ni comices ni sociétés d'agriculture pour le tirer de sa routine. L'emploi des engrais chimiques serait encore l'innovation pour laquelle il montrerait le moins de répugnance. Les labours sont exécutés par des bœufs, quelquefois par des mules. Le principal élevage est celui de la volaille. Les foies d'oies et de canards engraisés servent à la confection de pâtés, connus sous le nom générique de terrines de Nérac.

A part un certain nombre de briqueteries et quelques tanneries, l'industrie est nulle. L'absence de minerai, la création tardive des voies de communication, par suite de la configuration tourmentée du pays, ont amené un état d'isolement peu favorable au développement industriel.

C'est du commerce des vins et des eaux-de-vie que le pays tire sa vitalité. On peut constater à ce sujet combien l'établissement des voies de communication peut amener de changements dans les habitudes commerciales d'une contrée. Jadis, presque tous les vins, à part ceux réservés pour la consommation, étaient

transformés en eaux-de-vie. Avec des routes peu ou point empierrées, quelle difficulté pour les conduire au loin! Comme il faut environ de six à neuf barriques, suivant les années et les crus, pour obtenir une pièce d'eau-de-vie, on réduisait ainsi dans des proportions considérables le volume de la récolte, qui devenait bien plus aisément transportable. Aujourd'hui, avec de meilleures routes, des chemins de fer, une rivière canalisée, on n'y regarde pas de si près et on vend beaucoup de vins en nature, à la sortie du pressoir.

Le marché de ces produits se tient à Condom et surtout à Eauze, l'antique Elusa des Romains, quoique cette dernière localité ait une importance inférieure à celle du chef-lieu d'arrondissement. Mais, nous allons le voir, les conditions particulières du lieu ont créé pour l'écoulement de la récolte une situation assez intéressante à signaler.

D'une part, un négociant ne peut établir ses entrepôts que dans un endroit d'où la marchandise peut sortir commodément. Dès lors, tant que les chemins de fer n'existaient pas, il ne fallait pas songer à s'installer en plein Armagnac; la topographie du pays, comme nous l'avons montré, ne se prêtait pas à une circulation pratique telle que l'exige le commerce. Ainsi, les négociants allèrent-ils se fixer soit à Condom, située sur la Baïse, affluent navigable de la Garonne, soit à Pont-de-Bordes, petite ville en aval, à l'entrée du Lot-et-Garonne. De ces deux endroits, les pièces étaient embarquées directement pour gagner ensuite Bordeaux par la Garonne et le canal latéral. Mais, d'autre part, le propriétaire du Bas-Armagnac ou de la Ténarèze ne pouvait pas se transporter, pour écouler ses produits, dans des localités qui occupent l'extrémité du Haut-Armagnac, à 40 ou 60 kilomètres de chez lui. Dans ces conditions tout le monde

y a mis du sien. On a partagé la distance. Chacun fait de son côté la moitié du chemin, pour venir se réunir à Eauze, point central de l'Armagnac, les négociants arrivant du Nord et de l'Est, les propriétaires surtout du Midi et de l'Ouest.

Tous les jeudis ont lieu dans cette localité des marchés animés, sans compter les foires. Il s'établit une sorte de petite bourse avec des variations importantes suivant l'abondance de la récolte. Le propriétaire arrive muni de son échantillon de vin ou d'eau-de-vie. Le négociant, entouré de ses courtiers, qui vont racoler le producteur, déguste la marchandise. Le prix est débattu séance tenante; et le contrat est conclu de bonne foi, sans passer d'écrit. Jamais les affaires ne donnent lieu à des difficultés judiciaires. On n'a pas, d'ailleurs, l'esprit processif en Armagnac.

Depuis l'ouverture du chemin de fer qui traverse l'Armagnac du Nord au Sud, l'influence du lieu s'est naturellement modifiée. Si Eauze est restée le centre principal des transactions, par contre les négociants, loin de se cantonner, comme par le passé, à Condom ou à Pont-de-Bordes, sont venus s'établir en assez grand nombre au cœur même de l'Armagnac, profitant des avantages offerts désormais par le chemin de fer pour expédier au loin la marchandise, sans qu'il soit nécessaire de recourir uniquement à la navigation.

Les facilités d'accès ayant ainsi augmenté, c'est ce qui explique encore pourquoi le négociant du Nord, et surtout celui des Charentes, attiré par la similitude du produit, qu'il ne trouve presque plus chez lui par suite du phylloxéra, vient faire concurrence au négociant local sur les places d'Eauze et de Condom.

Les ressources du pays connues, voyons comment *la propriété* est établie.

Les gros domaines ne sont pas rares,

surtout dans le Bas-Armagnac. Quelques-uns atteignent de 400 à 600 hectares. Ceux de 100 à 150 hectares sont fort nombreux. En principe, ils ne forment qu'un seul tenant. A côté de ces grands domaines, il y a place néanmoins pour la petite propriété. Nous y reviendrons tout à l'heure en parlant des modes de transmission. Nous avons dit, plus haut, que le pays était un pays de petite culture surtout : on verra qu'en effet la plupart des grandes terres se partagent en petites exploitations sous le régime du métayage.

Les châteaux sont bien disséminés en Armagnac. Les habitations que l'on décore de ce titre ne sont le plus souvent que de fort modestes installations. En général, aucun souci du *home*. Peu de confort à l'intérieur, peu d'agrément et de propreté aux alentours. Les demeures sont isolées au milieu du domaine. Il n'y a pas de village à proprement parler dans la région. Presque toujours l'église se dresse solitaire; le presbytère, la mairie et la maison d'école, deux ou trois maisons, voilà son entourage habituel.

La noblesse fait pour ainsi dire défaut. Par contre, de nombreuses familles bourgeoises, fixées de longue date dans la région, s'absentant à peine quelques semaines au milieu de l'été pour gagner la mer ou les Pyrénées, conservent encore une certaine influence. Malheureusement, elle a été fort entamée ces dernières années par suite de revers de fortune, dus soit aux fléaux qui se sont abattus sur la vigne, soit aux sinistres financiers provenant de la déconfiture de banquiers, de notaires ou de spéculateurs véreux dont les prospectus alléchants, lancés de Paris, obtenaient le plus vif succès, soit enfin au jeu, pour lequel tous, riches ou pauvres, manifestent un penchant des plus vifs.

Du reste, les grosses fortunes mobi-

lières sont rares. L'amour de la terre, sur lequel nous allons revenir, est inné dans toutes les classes de la société. S'il y a un peu d'argent, il servira pour agrandir le domaine. A la rigueur, on placera sur hypothèque. Et si les placements véreux obtiennent faveur, par contre on se défie des valeurs de bourse sérieuses. Vienne une mauvaise année, on s'endette. L'expropriation s'ensuit bien souvent.

Les grands propriétaires font peu valoir par eux-mêmes. La cherté de la main-d'œuvre, jointe au peu de travail rendu par l'ouvrier qui ne travaille pas pour son compte, conduit à l'abandon de ce mode de culture. On ne garde même en régie qu'une partie des vignes; et cependant c'est un genre de produit qui réclame plus que d'autres l'exploitation directe. En effet, si on donnait des vignes à ferme, on devrait craindre que le fermier ne les taille de manière à leur faire rendre beaucoup en peu d'années, quitte à les rendre épuisées au propriétaire. Le même danger existe avec le métayage qui est si répandu dans la région : aussi sont-ce les champs où l'on cultive les céréales, que l'on abandonne d'ordinaire aux métayers; le propriétaire se réserve la plus grande partie des vignes, et celles qui sont abandonnées aux métayers doivent être surveillées avec soin.

Le fermage est tout à fait inconnu. Le paysan n'est ni assez entreprenant, ni assez riche pour pouvoir le pratiquer. Ce sera grâce au métayage que les terres pourront être exploitées.

La récolte est partagée en nature par moitié entre le propriétaire et le métayer. Mais d'habitude, avant tout partage, le premier prélève le dixième, ou la dime, comme compensation des frais généraux restant à sa charge, tels que l'impôt, l'assurance, l'entretien des métairies, des chais, de la vaisselle vi-

naire, etc. Le métayer fait à ses frais les travaux ordinaire de culture; mais pour tous ceux qui sont considérés comme extraordinaires, tels que terrages, curages, plantations (et il essaye d'en faire rentrer le plus possible dans cette catégorie), il a recours au maître, qui les paye en totalité ou en partie. Trop souvent il est disposé à négliger les travaux de la métairie qui lui a été confiée pour aller s'employer chez de petits propriétaires voisins, qui, en retour, il est vrai, viendront l'aider au moment des récoltes, moissons, dépiquages, vendanges, etc.

Lorsqu'il prend une exploitation, le métayer est presque toujours sans ressources. C'est le maître qui lui avance l'argent et les semences dont il peut avoir besoin. Le gage réside dans la future récolte. Est-elle bonne? Le maître rentre dans ses déboursés. Est-elle mauvaise? Le plus souvent il patientera deux, trois ans, sans exiger d'ailleurs aucun intérêt du métayer. Si les mauvaises années se prolongent, le métayer déguerpit de lui-même, sans que le maître doive songer à exercer la moindre poursuite. Ce serait absolument en pure perte.

Je me hâte d'ajouter que les efforts du propriétaire en vue d'élever la situation de ses métayers sont souvent couronnés de succès. Je connais tel propriétaire qui ne craignit pas d'avancer successivement 8.000 francs à un jeune métayer dont tout le capital était représenté par une paire de bras vigoureux. Il y a longtemps que les 8.000 francs ont été remboursés. Je crois même que le métayer capitalise aujourd'hui pour son compte.

Et, pour le dire en passant, une organisation solide de la grande propriété, bien outillée en capitaux, à même d'avancer directement aux paysans qu'elle a pu apprécier en les voyant à l'œuvre,

ferait sans doute plus pour la solution du crédit agricole que la création de syndicats, ou d'associations anonymes, sans liens immédiats avec l'ouvrier de la terre. En somme, ici comme ailleurs, c'est au patronage sainement entendu, et non à des conceptions plus ou moins utopiques, qu'il faut recourir.

Pour en revenir à l'Armagnac, si le métayage n'y donne pas précisément les résultats sur lesquels on pourrait compter, c'est qu'en général les propriétaires n'ont pas eux-mêmes la fortune suffisante pour avancer aux métayers ce qui leur est nécessaire; comme conséquence, leur patronage ne s'exerce pas avec une pleine efficacité.

Au reste, si le métayage a de bons côtés, il faut se garder de le préconiser outre mesure, comme on a essayé de le faire. Ce système de culture, pour les motifs donnés plus haut, est destiné peut-être à prendre une certaine extension. Mais il ne sera jamais qu'un système bâtard entre le faire-valoir direct et le fermage. Allez demander à un grand fermier de l'Aisne ou de la Brie ce qu'il en pense. L'Armagnac, où il est pratiqué, n'est justement qu'un pays de culture aux méthodes arriérées. Or, on fait valoir pour le défendre que le maître, en contact direct avec son métayer, peut le diriger et l'initier aux progrès de la science agricole. C'est vrai, mais à la condition que les rapports continuent à être cordiaux entre les deux parties. Il en était ainsi en Armagnac où certaines familles de métayers étaient installées depuis trente, cinquante, voire même cent ans, sur le même domaine. Malheureusement, depuis quelques années, le paysan est travaillé dans notre région par les agitations du dehors, beaucoup plus qu'on ne le croit. Devant une observation formulée avec toute la mesure désirable, un métayer a répondu au propriétaire :

« Nous n'en sommes plus au temps où le maître passait des anneaux au nez de ses gens. » Dans ces conditions, tout ce que le maître propose est vu avec défiance, c'est l'anarchie; chacun tire de son côté, au grand détriment de l'exploitation. Mais le vice capital du métayage, sans parler des fraudes auxquelles il se prête et de la surveillance incessante qu'il exige, consiste en ce qu'il ne nécessite pas, après tout, de l'individu, un effort personnel bien puissant. En effet, tandis que le fermier doit, chaque année, en vertu de son bail, remettre une somme d'argent déterminée, et arriver, coûte que coûte, à faire produire la terre qui lui est confiée, le métayer n'est obligé à rien, s'il n'y a pas à partager de récolte rémunératrice. Sans doute, il en souffrira, lui aussi, puisqu'il n'aura rien pour sa part de profit. Et l'un des avantages du système est précisément de l'intéresser à bien cultiver, ce qui n'existe pas avec le faire-valoir direct par le propriétaire. Mais, étant donné l'atonie, le peu de besoins, le manque d'initiative qui caractérisent nos populations, elles ne sont pas stimulées par le métayage en vue de faire rendre à la terre tout ce qu'elle pourrait donner. Contentes de peu, elles en auront toujours assez pour vivre tant bien que mal.

En définitive, sans vouloir dire autrement de mal du métayage, n'oublions pas qu'il se rattache au système communautaire, et que, par conséquent, il doit éveiller nos méfiances comme étant déprimant de sa nature et trop peu susceptible d'activer le ressort de la volonté chez l'individu.

On désigne aussi, en Armagnac, les métayers sous le nom de bordiers. Mais ce terme n'a pas le sens qui lui est donné dans cette Revue. Notre région connaît, au reste, la culture fragmentaire. Le petit propriétaire, qui n'a pas

à s'occuper toute l'année chez lui, va en journée là où s'offre du travail.

Ne passons pas sous silence un type de cultivateurs assez spécial au pays, mais qui tend à disparaître, sans qu'il faille le regretter beaucoup. Je veux parler des « brassiers ». On appelle ainsi des ouvriers agricoles logés à part avec leur famille sur la propriété, dans des maisons d'assez triste apparence, dites « brasseries ». Ils viennent à la journée chez le propriétaire ayant une réserve à cultiver directement. La paye a lieu tous les samedis au prorata des journées faites pendant la semaine. L'habitude est de leur fournir le vin et le bois. Si le salaire est minime, par contre le propriétaire est tenu de les occuper toute l'année, chaque fois qu'ils se présentent. Ils se rattrapent, d'ailleurs, en travaillant peu, en dévastant la propriété, les bois surtout, et jusqu'au potager du maître.

Disons un mot des ouvriers étrangers. Les Basques espagnols, installés en assez grand nombre dans tout l'Armagnac, viennent fournir l'appoint de leurs bras. Il est infiniment précieux en présence de la dépopulation du pays, sur laquelle nous allons revenir. Ce sont des ouvriers sobres, acceptant les gros travaux de défoncement peu recherchés des indigènes. Bien sots sont ceux qui tonnent après l'envahissement des ouvriers étrangers. Ils sont une nécessité, qui s'imposera de plus en plus, surtout avec la loi militaire. « Il nous faudra bientôt recourir aux Nègres et aux Chinois, » me disait naguère un propriétaire, non sans raison.

Au moment des vendanges, les années de grande abondance, les Pyrénéens ou les Landais de la grande Lande viennent aider à la récolte. Pendant l'hiver, les bergers des Pyrénées, chassés par la neige, viennent faire pacager leurs troupeaux.

La propriété nous étant ainsi connue, comment se transmet-elle ?

René LAUDET.

(A suivre.)

OBSERVATIONS SUR L'ENQUÊTE.

« Eh bien, ce sont pourtant là de ces petites choses qui font plaisir ! » disait un médecin célèbre en apprenant la mort hâtive d'un homme robuste, sur la santé duquel il avait, par de très faibles indices, conçu de graves soupçons.

Je n'imiterai que de très loin, dans son impitoyable satisfaction scientifique, ce docteur d'ailleurs excellent. Et d'abord, il ne s'agit pas ici de mort, mais seulement d'une certaine faiblesse naturelle, d'une certaine impuissance sociale des pays de vignobles. J'avais cru l'apercevoir et je l'avais signalée dans le dernier bulletin du *Mouvement social*, à la suite d'une enquête très bien faite, mais toute locale et toute spéciale, de M. Pierre Arminjon sur la vallée de Chambéry. Ce n'est pas sans un vif intérêt que j'ai vu se dessiner, dans l'Enquête qu'on vient de lire sur l'Armagnac, les mêmes conclusions au sujet de cet autre pays de vignobles. Un de nos amis, qui cultive la vigne, voudrait me faire un crime d'avoir si bien vu. Je n'ai vu que par les yeux de gens du pays, qui me paraissent avoir parfaitement regardé : le lecteur en peut juger, puisqu'il a sous les yeux leur enquête. Le but de tous ceux qui s'intéressent à une science est de voir vrai, et non pas de voir beau. Au reste, on n'accuse pas un pays en constatant qu'il a ceci et pas cela. On ne peut pas tout avoir. Les régions qui produisent la vigne sont assez appréciées du genre humain pour qu'elles y trouvent une compensation à n'être pas le

terrain ordinaire des grandes méthodes du travail. Elles auraient quelque tort de prétendre le devenir : elles n'ont pas été créées pour cela ; mais elles auraient plus tort encore de prétendre avoir, sans les grandes méthodes du travail, les qualités qui en procèdent.

Henri de TOURVILLE.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

L'instruction décentralisée. — L'enseignement d'État, avec ses programmes géométriques et uniformes, commence à ne plus enthousiasmer ceux qui en ont été les plus chauds partisans. Voici ce que nous lisons dans le *Radical* au sujet d'une circulaire récente. Le titre de l'article est : *Décentralisez*, « Circulaire sur la revision des programmes de l'enseignement primaire... » Le rédacteur ne me paraît pas fort enthousiasmé par la possibilité d'une revision, d'une refonte. Il voudrait qu'on attendit. C'est ce qui se lit entre les lignes. Il a l'air de douter qu'il soit utile de revenir si vite sur ce que l'on a fait il y a si peu de temps.

« Mais il s'incline devant l'opinion, devant les opinions, plutôt, qui réclament un changement, et qui sont plus que contrastantes. Tel veut ceci ; tel, cela. Il n'y a pas courant net et franc. Il n'y a pas entente.

« Quoi qu'il en soit, une enquête est prescrite. Et ceux qui pensent que l'on bourre trop le cerveau des écoliers et des écolières triomphent. Car il sortira quelque chose du travail qui est prescrit dans tout le pays scolaire.

« Je souhaite, pour ma part, que des vœux recueillis, des réclamations librement exprimées, se dégagent la ferme vo-

lonté de rompre avec l'uniformité des plans d'étude.

« Je voudrais autant de programmes qu'il y a de régions diverses, de besoins différents.

« Ce qui est bon au Nord ne vaut rien au Midi. Ce qui vaut pour une région industrielle n'a pas sa raison d'être dans une région maritime, agricole, etc. Ce qui est excellent dans le centre perd son utilité aux frontières, où il faut apprendre au moins la langue du peuple voisin. un peu de topographie.

« Il faut de la souplesse, une exacte adaptation au milieu économique et social. *Il faut décentraliser.* »

Les radicaux, centralisateurs par principe, par caractère, et de plus en plus alliés des socialistes, partisans de l'omnipotence de l'État, voudraient-ils maintenant se mettre à la tête d'un mouvement de décentralisation ?

Le fait était assez bizarre pour mériter d'être cité, et ce n'est pas d'ailleurs l'unique surprise que certains organes radicaux nous font depuis quelque temps. Tout cela prouve que certains mots viennent volontiers aux lèvres, parce que certaines idées sont dans l'air. Le besoin de décentralisation se fait sentir et surtout comprendre depuis quelque temps. La chose tend à devenir à la mode. Certains politiciens, qui n'en peuvent mais, ont du moins l'esprit de profiter de ce mouvement et s'efforcent de s'en emparer pour le conduire, l'atténuer au besoin, le faire rentrer dans des cadres construits par eux. Le mouvement sera plus fort que tout cela, et emportera les amis sans expérience, comme les ennemis sans pitié.

..

Bordeaux et Pauillac. — Une discussion, — qui a passé à peu près inaperçue au milieu de débats plus pas-

sionnants, — a eu lieu au Sénat sur les appointements de Pauillac.

Pauillac, ville au bord de la Gironde, au-dessous de Bordeaux, servait déjà de tête de ligne à certains grands paquebots qui, à cause de leur tirant d'eau trop considérable, ne pouvaient remonter jusqu'à Bordeaux.

Désormais, les nouveaux travaux qui vont agrandir les quais de Pauillac vont permettre à cette ville de faire à Bordeaux une concurrence plus sérieuse. Les Bordelais se sont défendus avec éloquence, mais en vain. Pauillac a gagné sa cause, et, en vertu de la force des choses, devait la gagner.

Bordeaux va donc éprouver le sort de Nantes, et Pauillac rééditer l'histoire de Saint-Nazaire. Les points d'attache des grands paquebots vont se rapprocher de la mer. Dans les deux cas une grande ville, anciennement florissante, aura subi une rude atteinte à son commerce, et, par suite, à toute son existence intérieure, dont le commerce forme le pivot. Dans les deux cas, une petite ville, d'abord insignifiante, aura acquis en peu de temps une notable importance, multiplié sa population et supplanté sa puissante rivale dans l'attraction des bénéfices dus au commerce.

On voit par là combien la modification des transports peut produire de bouleversements sociaux. Le commerce est capricieux de sa nature, et, lorsqu'il vient à changer ses voies, il est inévitable que des stations anciennes périssent, que d'autres acquièrent une subite prospérité. Ces révolutions atteignent par ricochet une foule de gens qui, s'ils n'ont la présence d'esprit de se retourner, de se transporter autant que possible sur les *points de prospérité nouvelle*, auront énormément à souffrir.

La Chine et le Japon. — A la suite de troubles survenus en Corée, la guerre a éclaté entre la Chine et le Japon.

On connaît la forme de la Corée : presqu'île détachée de la Chine, elle s'avance vers le Japon, dont elle serait comme le prolongement septentrional si le Nord de la Corée était un détroit au lieu d'être un isthme.

Cette situation géographique fait que la Corée, par sa langue, ses mœurs, ses usages politiques, tient le milieu entre les deux pays voisins. Cette situation fait aussi que la Corée se trouve être un royaume à part, officiellement vassal de la Chine, mais payant tribut au Japon.

Longtemps fermée au commerce et jalouse de son isolement, — jalousie qui se traduit par de nombreux massacres de missionnaires, — la Corée a consenti, depuis 1876, à recevoir les Européens dans ses ports. Cette nouvelle attitude avait eu pour point de départ une expédition japonaise contre Séoul, capitale de la Corée.

Depuis lors, deux courants règnent en Corée, celui des novateurs, qui s'appuient sur le Japon, celui des conservateurs, plutôt soutenus par la Chine. La Corée, en un mot, contient en son sein une petite Chine et un petit Japon, l'une qui voudrait continuer à dormir dans son immobilité patriarcale, l'autre qui s'élance, avec une ardeur fébrile, vers la civilisation de l'Occident.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les causes de ce double phénomène, mais plutôt celui de le proposer aux études à venir. La Corée a d'ailleurs besoin d'être mieux explorée et les mœurs de ses habitants mieux connues.

En attendant, le Japon, possesseur d'une armée plus disciplinée, d'une flotte plus moderne, d'engins de destruction plus récemment empruntés aux nations occidentales, semble avoir, au

point de vue militaire, une certaine avance sur son indolente voisine, confinée davantage dans sa routine séculaire et dans ses vieux préjugés. Pourtant n'oublions pas que, si les armées chinoises ont peu de chance de vaincre, les armées japonaises, la race, tant par sa masse que par son attachement au passé, est douée d'une force de résistance et d'inertie dont les expéditions militaires des Japonais ne sauraient guère triompher.

*
* *

Les pêcheurs de Sainte-Hélène. — C'est un principe reconnu par la Science sociale qu'une des principales conséquences du commerce, — surtout du grand commerce, — est l'instabilité.

Cela résulte, comme on vient de le voir, des *changements de routes* qui viennent troubler, à intervalles irréguliers, le mouvement commercial.

L'île de Sainte-Hélène, illustre pour d'autres motifs, n'est pas seulement une position militaire. Elle était, jusqu'au percement de l'isthme de Suez, une étape sur le chemin des Indes. Un millier de bâtiments y relâchaient chaque année, et ce travail faisait vivre amplement les 5.000 habitants de l'île.

Aujourd'hui, tout est changé. Le commerce a pris la route de la Méditerranée et de la mer Rouge. Sainte-Hélène a terriblement souffert de cette révolution. Beaucoup d'habitants ont émigré, les uns aux États-Unis, les autres dans l'Afrique australe, où l'abondance de terres disponibles atténuait les désastreux effets de la crise. De 5.000 âmes, la population est descendue à 3.900 et la misère, paraît-il, commence à sévir.

Il fallait se retourner d'un autre côté.

Deux ressources s'offrent aux ha-

bitants de Sainte-Hélène, le thon et la morue.

Mais la pêche de ces deux poissons réclame un matériel assez compliqué, soit pour la capture proprement dite, pour la salaison, soit pour le transport au Cap.

Un comité s'est donc formé en Angleterre, afin de venir en aide aux pêcheurs. Ce comité sollicite, non point l'intervention du gouvernement, mais la générosité privée. Cette générosité n'est d'ailleurs que partielle, car, une fois les premiers frais payés, il ne s'agira plus d'avancer aux pêcheurs de l'argent qu'ils seront en mesure de rembourser et que l'on prêtera à d'autres, successivement, jusqu'à ce que l'île tout entière se soit ressentie des bienheureux effets de ce crédit.

D'ailleurs le procédé a déjà été expérimenté. Un village irlandais, nommé Baltimore, naguère réduit à l'état le plus misérable, est redevenu prospère, nous dit-on, par les soins du P. Dain, prêtre catholique, et grâce aux subventions de la baronne Burdett-Coutts. A la suite de cette double initiative, le village a été complètement relevé.

Une loi, ou même dix lois votées par le Parlement, et occasionnant la création de mille fonctionnaires nouveaux, eussent-elles sûrement produit ce résultat ?

G. D'AZAMBUJA.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Enseignement du droit et des sciences politiques dans les universités d'Italie, par Eug. DUTHOIT. Rousseau, 1894.

Eugène Duthoit, maître de conférences à l'Institut Catholique de Lille, poursuit ses études sur l'enseignement du

droit et des sciences politiques chez nos voisins. Cette année, il nous conduit en Italie. Il expose avec beaucoup d'ordre et de clarté le régime des facultés de droit dans les dix-sept universités royales, et les quatre universités communales, auxquelles il faut ajouter une création de l'initiative privée, l'Institut des sciences sociales, de Florence. Un chapitre intéressant est consacré aux vieilles universités pontificales, et à la nouvelle Académie historico-juridique instituée par Léon XIII pour régénérer l'étude du droit. Aux éloges que méritent, sur quelques points de ses règlements scolaires, la monarchie italienne, il serait aisé, mais aussi il serait puéril, de répondre que ses conseillers ont été, comme Raphaël d'ailleurs en son temps et dans son art, des *profiteurs*. Ils ont pu glaner en France et en Allemagne tour à tour. Ce n'est pas seulement leur politique extérieure qui est entachée d'éclectisme. Tout considéré, ils ont emprunté à la France plus qu'à l'Allemagne. Il y a trois conceptions bien tranchées du rôle de la haute Culture intellectuelle dans le corps social. On peut l'envisager comme une *fin*, comme une *parure* ou comme un *outil*. Il fut un temps où, aux regards des Allemands et des Français plus encore peut-être, la science allemande semblait presque synonyme de patrie allemande elle était *une fin*, un but pour la race. L'Université, en Allemagne, n'est plus que le fourneau où s'affine le métal qui se forge et s'aiguise dans les ateliers inférieurs de l'enseignement. Lorsqu'ils abordent en Amérique, les émigrants partis de Brème ou de Hambourg sont aujourd'hui bien près de s'entendre sur

ce point avec le Yankee. Ils seraient plus dépaysés, je crois, s'ils s'étaient bornés à franchir les Vosges ou les Alpes : l'idée que la science, ou pour mieux dire le diplôme, fait le *gentleman* est également ancrée chez nous et chez l'Italien. Les parchemins universitaires, plus communs d'ailleurs que les lettres de noblesse au déclin de l'Ancien Régime, en continuent la fonction. Je ne vois pas que la science y gagne beaucoup, car s'il faut à un vitrier un vrai diamant, une mondaine est souvent moins difficile, et l'*outil* doit être ainsi de meilleur aloi que la *parure*. M. Duthoit nous apprend qu'en Italie les poinçons des vérificateurs officiels de l'enseignement ne le cèdent en rien à ceux qui garantissent à notre pays des magistrats versés dans les branches du droit les plus étrangères à la pratique des tribunaux, et des avoués familiers avec les sommets de la théorie dans ce domaine législatif. Quatre années d'études, dix-huit examens et une thèse doctorale sont imposés au futur avocat ; le magistrat doit en outre subir, à dix-huit mois d'intervalle, les épreuves de deux concours. Les candidats aux offices d'avoué ou de notaire sont astreints à suivre les cours les plus variés dans une Université pendant deux années. Ce tissu de précautions contre l'envahissement des carrières publiques par les incapables est plus serré que le nôtre en apparence ; nul doute que les mailles n'en soient très souples, et qu'il ne soit aussi perméable, sous la pression des mœurs politiques qu'on peut également reconnaître sur les deux versants des Alpes.

F. R.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA

SCIENCE SOCIALE

BIBLIOTHEQUE

NOV 12 1894

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

9^e Année. — Tome XVIII. — 9^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1894

Paul de Rousiers. — Questions du jour. — Les Scandinaves aux États-Unis. P. 183.

Léon Poincard. — La Péninsule ibérique. — Origine et formation sociale de la race. P. 210.

P. M. B. Schwalm. — Saint-Thomas d'Aquin et l'école de la Science sociale. P. 226.

A. de Prévile. — Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la Race jaune. — II. Comment par son organisation sociale la Race jaune s'est trouvée ouverte à la diffusion du Bouddhisme. P. 245.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

I. La nouvelle loi sur les accidents du travail, par M. **Edmond Demolins.** — II. La crise sociale en Sicile, d'après les dernières publications, par M. **G. Lainé.** — III. La France sociale; notre Enquête; l'Armagnac (suite), par M. **René Laudet.** — IV. Observations sur l'Enquête, par M. **Henri de Tourville.** — V. Lettre d'un touriste dans les Pyrénées, par M. **H. B.** — VI. La race anglo-saxonne, aux États-Unis, d'après M. **Mascart,** de l'Institut, par M. **P. P.** — VII. A travers les faits du mois, par M. **G. d'Azambuja.**

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}.

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

BULLETIN MENSUEL :

LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE, 6 francs. — ÉTRANGER, 7 francs.

La livraison, 50 centimes.

REVUE MENSUELLE :

LA SCIENCE SOCIALE

et le BULLETIN réunis.

FRANCE, 20 fr. — ÉTRANGER, 25 fr.

La livraison, 2 francs.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LELOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr., par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

1° Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.

2° Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.

3° Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.

4° Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.

5° Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).

6° Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.

7° Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1° Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.

2° Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.

3° Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 181, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.

QUESTIONS DU JOUR.

LES SCANDINAVES

AUX ÉTATS-UNIS.

Les personnes qui sont au courant de nos études ont certainement remarqué le rôle prépondérant attribué par la Science sociale aux pêcheurs côtiers de la mer du Nord dans la constitution du type de la famille-souche. A certaines époques de l'histoire, aux débuts du moyen âge, notamment, l'influence de ces éléments sur les peuples européens apparaît d'une manière bien claire et connue de tous; du huitième au treizième siècle, la France, l'Angleterre, l'Allemagne sont constamment désolées par les incursions des pirates normands. A l'embouchure des fleuves qui se déchargent dans l'Atlantique, leur trace est encore visible dans la population française et une de nos provinces a conservé leur nom. En Angleterre, les anciens Bretons ont été absolument refoulés par les invasions saxonnes et, longtemps après la victoire et l'établissement des premiers immigrants, un impôt spécial, le *Danegeld*, était encore levé pour assurer la résistance contre les tentatives incessantes des Danois et des autres Scandinaves sur le territoire britannique. En Allemagne, les rives de l'Elbe et du Weser, celles de l'Oder et de la Vistule, étaient constamment le théâtre de descentes et d'entreprises à main armée des *vikings*,

ou « rois de mer. » Dans ce temps-là, la Scandinavie et les Scandinaves représentaient une réalité vivante aux habitants de ces contrées. Charlemagne pleurait en les voyant remonter la Seine; Charles le Chauve cédait devant eux, et lorsque le duc de France montait sur le trône et fondait la dynastie capétienne, c'était le sang normand qui triomphait en sa personne.

Aujourd'hui, pour un Français d'instruction moyenne, la Scandinavie est un de ces pays qu'on voit sur les cartes géographiques au collège, mais qui sont aussi peu mêlés que possible au mouvement moderne et à nos relations internationales. Il sait que Voltaire a écrit l'*Histoire de Charles XII*; s'il comptait parmi les *bons* élèves de sa classe, il connaît de nom l'Union de Calmar, il se rappelle aussi qu'un nommé Gustave Wasa a beaucoup fait parler de lui à une certaine époque; enfin il n'a garde d'oublier que le général Bernadotte est devenu roi de Suède. Si, au sortir du collège, ce Français s'est préoccupé de cultiver son esprit, s'il est curieux des choses littéraires, il sait encore que Jean-Jacques Ampère et, après lui, Xavier Marmier, ont présenté au public lettré de curieux extraits des *Sagas* scandinaves, qu'on trouve là des images nouvelles pleines de vigueur et de sentiment, et que ces littératures du Nord se distinguent par leur saveur sauvage des productions classiques de son pays latins. Si, à ses qualités de bon élève et d'esprit cultivé, il joint encore celle de voyageur; s'il habite Paris et s'il a de l'argent, il est possible qu'il soit allé, une année, faire le voyage de Norvège, visiter quelques cascades dans le Sud, naviguer huit jours dans les fjords, et aboutir enfin au Cap Nord d'où il n'aura pas manqué d'envoyer une dépêche à sa famille. Voilà, en somme, le total des connaissances acquises sur la Scandinavie par un Français privilégié.

Quand une science vient enseigner à ce Français que les Scandinaves ont été le point de départ d'une formation sociale, que cette formation sociale a donné à l'Europe occidentale son caractère particulier, qu'elle est la raison de sa suprématie, qu'elle assure à la contrée où elle s'est établie le plus complètement et maintenue le plus purement un rang hors de pair dans le monde

moderne, ce Français sourit, trouve parfois l'idée originale, en écoute le développement avec l'intérêt que l'on prête à un paradoxe bien conduit; mais une objection se présente constamment à son esprit et barre le chemin à la conviction : Comment ces Scandinaves, dont on n'entend plus parler depuis six siècles, qui tiennent une place si petite dans le concert des nations européennes, ont-ils pu avoir réellement à une époque quelconque une influence si considérable? Que leur est-il donc arrivé pour qu'ils soient tombés dans l'oubli et pourquoi ne trouve-t-on actuellement en aucun lieu du monde la marque de leur action?

Ce raisonnement est si naturel qu'il vient troubler parfois les esprits les plus convaincus du rôle ancien joué par les Scandinaves. La différence frappante entre la grande influence sociale d'autrefois et l'effacement d'aujourd'hui les étonne, les scandalise en quelque sorte. Ils se consolent, il est vrai, en constatant l'expansion extraordinaire de la race anglo-saxonne, fille de la Scandinavie par ses origines sociales; mais cette consolation laisse encore place à un regret, celui de ne pas constater, dans le présent, une action de la race scandinave analogue à celle qu'elle a exercée jadis.

Pour ma part, j'avais été souvent frappé de ce contraste lorsque, au cours d'un voyage d'études aux États-Unis, je me trouvai en face de nombreux émigrants scandinaves, presque tous agriculteurs, la plupart prospères. Attiré vers eux par les raisons que je viens de dire, je profitai de toutes les occasions pour les observer, et c'est le résultat de mes observations que je présente aujourd'hui aux lecteurs de la *Science sociale*; je les ai fortifiées de données statistiques pour indiquer avec précision l'importance du mouvement d'expansion dont j'avais saisi la nature et la portée; ces quelques chiffres prouveront aux plus incrédules que la Scandinavie n'est pas une quantité négligeable.

I. — L'IMPORTANCE DE L'IMMIGRATION SCANDINAVE AUX ÉTATS-UNIS
ET SES CAUSES.

M. Albert Shaw donnait, en 1892, à une Revue américaine un article dans lequel il estimait à un million huit cent mille le nombre des Scandinaves établis aux États-Unis, en comprenant dans ce chiffre les enfants de la première génération nés en Amérique. D'après lui, le total des citoyens américains nés en Norvège, en Suède et au Danemark s'élèverait à neuf cent mille. Un Scandinave, le professeur Hjalmar Hjorth Boyesen, admet également ces évaluations dans la *North-American Review* (1), en faisant remarquer que la constante immigration des Scandinaves augmente chaque année ce chiffre dans une forte proportion. Si on tient compte du fait que les documents sur lesquels s'appuie M. Shaw ont pour base des statistiques remontant à cinq ou six ans de date, on peut, sans exagération, estimer que les Scandinaves entrent pour deux millions dans le total de la population actuelle des États-Unis, ce qui, en conservant la proportion indiquée par M. Shaw, donnerait environ un million d'immigrants.

Ce chiffre d'un million paraît fabuleux quand on le rapproche de ceux donnés par le recensement des Pays scandinaves. D'après Reclus (2), la population de la Norvège s'élevait, en 1879, à 1.925.000 habitants; celle de la Suède à 4.550.000, celle du Danemark à 2.000.000, soit, en chiffres ronds, pour l'ensemble des trois royaumes, huit millions et demi.

Il est vrai que la population scandinave augmente avec une rapidité extraordinaire; celle du Danemark s'est plus que doublée depuis le commencement du siècle; celle de la Norvège se double en soixante-deux ans; celle de la Suède en soixante-douze ans (3).

On comprend que, dans ces conditions, l'émigration puisse être considérable. En 1869, plus de 57.000 personnes quittèrent

(1) September 1892, *The Scandinavian in the United States*, p. 526 à 535.

(2) *Géographie universelle*, t. V, p. 42 et 198.

(3) *Ibid.*, p. 199.

la Suède et la Norvège. De 1869 à 1876, 32.935 émigrants partirent du Danemark; les statistiques officielles, en 1879, pour une période d'environ trente-cinq ans, ne dépassaient pas 450.000 (1), mais le mouvement d'émigration vers les États-Unis a pris, dans ces dernières années, une extension énorme. Du 30 juin 1888 au 30 juin 1889, il y a eu 57,514 immigrants scandinaves, d'après les statistiques américaines (2).

Au surplus, l'émigration scandinave n'est pas, en elle-même, un fait nouveau; la seule chose nouvelle, c'est sa direction vers les États-Unis, et nous l'expliquerons tout à l'heure; mais de tout temps, la Norvège, le Danemark et la Suède ont eu un excédent de population à placer. Sans parler du temps des Normands et des rois de mer, on retrouve la trace de leur besoin d'expansion dans une foule de faits historiques. Au temps des Croisades, ils se joignirent en grand nombre aux chrétiens occidentaux auxquels l'enthousiasme religieux servit d'occasion pour chercher en Orient des établissements nouveaux. « M. Riant a démontré, dit Élisée Reclus, en s'appuyant sur les documents trouvés aux archives de Stockholm, que les Scandinaves prirent la plus grande part au mouvement des Croisades (3). » On sait d'ailleurs que, depuis plusieurs siècles, ils avaient déjà des relations commerciales avec Constantinople et avec l'Orient, ainsi qu'en témoignent les multitudes de monnaies byzantines, les trésors de monnaies arabes ou coufiques, provenant de Bagdad ou du Khorassan, trouvés à Oland et à Gotland (4). En même temps, les pirates suédois poursuivaient leur œuvre de pillage et de conquête sur les rivages de la Baltique, parmi les Finnois, les Lettons, les Wendes et les tribus slavonnes occupant la Russie actuelle, sans que ces populations illettrées aient pu nous transmettre le détail de leurs incursions, comme l'ont fait les riverains de l'Atlantique et de la Méditerranée, déjà civilisés par le contact des Romains à l'époque où ils subirent les attaques des pirates nor-

(1) *Géographie universelle*, p. 200 et 201.

(2) V. le *World's Almanac for 1890*, p. 207.

(3) *Géographie universelle*, t. V, p. 140.

(4) *Ibid.*

végiens et danois. D'après l'opinion la plus accréditée, les Varègues, qui conquièrent la Russie avec Rurik et lui donnèrent son nom, étaient aussi des Scandinaves, des « aventuriers normands qui couraient le monde à la recherche de la gloire et de la fortune (1) ». Leur rôle dans l'Europe orientale fut analogue à celui des Normands leurs frères dans l'Europe occidentale; si le résultat en est moins visible aujourd'hui, si la Russie représente justement à nos yeux un des types les plus communautaires de l'Europe, encore est-il qu'elle appartient à l'Europe et c'est originellement à la conquête des Varègues qu'elle en est redevable; sans eux, Pierre le Grand aurait échoué plus complètement encore dans sa tentative d'assimilation européenne; il est même probable que l'idée de cette tentative ne fût pas née dans son cerveau si le germe n'en avait été anciennement déposé dans la constitution sociale par les pirates Varègues.

A partir de l'époque où l'Europe eut trouvé son équilibre, dès les premiers commencements de l'ère moderne, l'expansion des Scandinaves ne se manifesta plus que difficilement par les incursions de piraterie; le métier de *Roi de mer* perdit son caractère de régularité à mesure que les côtes mieux défendues opposaient à son exercice des obstacles plus sérieux et plus constants; mais partout où se rencontrait une occasion favorable de piller ou de s'établir, partout où une police moins exacte permettait les coups de main, partout où l'espoir d'un riche butin les rendait plus profitables, on voyait apparaître les Scandinaves. C'est dans l'île de Gothland que s'étaient retranchés les terribles *Frères vita-liens*, qui, pendant plus d'un siècle, vécurent aux dépens des villes hanséatiques. Chassés de ce repaire en 1397, ils vinrent se reformer sur le littoral de la Frise, résistèrent longtemps aux flottes que Lubeck, Hambourg, Brème, Groningue et d'autres villes commerçantes envoyaient pour les détruire, s'allièrent aux *Flibustiers* et *Chenapans*, qui, sous ces noms flatteurs, infestaient les rivages méridionaux de la mer du Nord, et désolèrent en leur compagnie les embouchures de l'Ems et du Weser (2).

1) *Géographie universelle*, p. 399 et 301.

2) V. *Les Gueux de mer*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière, p. 44.

Au seizième siècle, bon nombre de Danois et de Néerlandais, ceux-ci, sans doute descendants des anciens *Frères vitaliens* de la Frise, ou de quelques pirates scandinaves établis sur le Zuyderzée, formèrent le noyau des célèbres *Gueux de mer* (1). Vers la même époque, naissait aux Antilles cette association curieuse des Flibustiers, ou *Frères de la Côte*, qui tinrent si longtemps en échec la puissance espagnole dans ces parages (2). Là encore les Scandinaves se trouvaient représentés, et le nom même de *Flibustiers* paraît emprunté aux *flibots*, ou bateaux de pêche, en usage dans la mer du Nord pour la pêche au hareng (3).

Cependant, en dehors de leur participation à toutes les entreprises de piraterie de l'Europe et de l'Amérique, les Scandinaves furent obligés de trouver d'autres débouchés. Tandis que les uns conquéraient l'Islande et s'y établissaient à demeure, d'autres abordaient aux rives du Groënland, d'autres enfin débarquaient au Labrador et découvraient, sous le nom de *Vinland*, un coin de ce continent que Christophe Colomb devait révéler à l'Europe quatre cents ans plus tard (4). Le premier qui aperçut le continent américain était un certain Bjarne, dont le père, Herpelf, avait mérité l'appellation caractéristique de *Landnamsman*, c'est-à-dire « homme ayant pris possession d'une terre jusque-là sans maître (5) ». Les terres déjà peuplées devenaient aussi bien souvent veuves de leurs anciens maîtres lorsque les Scandinaves y abordaient; ce fut le cas pour une partie des rives de la Finlande et de la Laponie et, aujourd'hui encore, ce dernier pays voit augmenter sans cesse la proportion de ses habitants norvégiens (6).

Lorsque la découverte du Nouveau Monde et les progrès de la navigation ouvrirent l'ère de la colonisation moderne, les Scan-

(1) *Les Gueux de mer*, p. 162.

(2) V. la *Science sociale*, t. II, p. 231 et suivantes. *La Colonie de Saint-Domingue*, par A. de Prévile.

(3) *Ibid.*, p. 251.

(4) V. dans *La seconde expédition suédoise au Groënland*, par A. E. Nordenskiöld, le récit de ces événements d'après les Sagas islandaises, p. 400 à 407.

(5) *Ibid.*, note de la p. 401.

(6) V. Reclus, *loc. cit.*, p. 201.

dinaves n'y prirent pas une part marquante. Il y eut bien une Compagnie danoise des Indes, ou, pour mieux dire, une succession de quatre Compagnies danoises, dont la dernière seule a joui d'une certaine prospérité; il y eut aussi une Compagnie suédoise, dont le rôle fut très effacé (1); mais le commerce des Indes ne fut jamais que pour une faible part entre les mains des Scandinaves. Non seulement ils ne furent pas capables de fonder sur leurs habitudes de navigateurs une richesse maritime, comme leurs voisins les Hollandais, mais eux qui avaient accompli jadis, pour *gagner terre* sur des rives habitées, de hasardeuses entreprises, ils ne profitèrent pas des facilités nouvelles qui leur étaient offertes de s'établir sur des terres vacantes. Les petites îles danoises de Saint-Thomas et de Sainte-Croix, dans les Antilles; une colonie suédoise dans le New-Jersey et le Delaware, bientôt envahie par les Hollandais de New-York, tel est le bilan de leurs conquêtes au Nouveau Monde. Il est à remarquer que le nom de la Norvège n'y apparaît même pas.

La raison de cet effacement est facile à comprendre. De tout temps la Scandinavie, et surtout la Norvège, a été un pays pauvre, sans aristocratie terrienne, sans grand commerce, peuplée de pêcheurs et de paysans. A l'époque où la police des mers était nulle, la piraterie, établie d'une manière constante, fournissait au trop-plein de la population un emploi lucratif et des chances d'établissements; en même temps elle donnait aux individus aptes à commander l'occasion de manifester leur supériorité. Lorsqu'un homme s'était signalé par sa hardiesse, son sang-froid, son habileté, sa ruse; quand ses profits antérieurs lui permettaient d'armer une grande barque ou d'équiper une flotte; quand sa renommée attirait vers lui les jeunes gens avides d'aventures, il pouvait choisir parmi les plus vigoureux et les plus courageux pour réunir des équipages d'élite. Ainsi se constituait l'aristocratie des *Rois de mer*, ainsi la Scandinavie trouvait des chefs, parce que la piraterie les lui livrait, après les avoir formés à sa rude école.

(1) *De la Colonisation chez les peuples modernes*, par Paul Leroy-Beaulieu, 2^e édition, p. 189 à 191.

La fin de la piraterie amena la fin de l'aristocratie, et c'est pourquoi le nom de la Norvège disparaît presque de l'histoire, — de l'histoire-bataille telle que nous l'apprenons, — depuis les incursions des Normands au Moyen Age. La Suède et le Danemark, plus riches, à cause de leurs terres plus fertiles et d'une situation plus favorable au commerce, jouèrent parfois un rôle dans les événements dont l'histoire conserve le souvenir, mais leurs conquêtes furent passagères et jamais il ne leur fut permis d'aspirer à une situation politique importante et durable.

Ainsi dépourvus des cadres sociaux nécessaires à une action nationale indépendante, les Pays scandinaves ne pouvaient pas diriger eux-mêmes l'emploi de leurs émigrants. Ceux-ci, habitués dès l'enfance à la navigation, peuplèrent les marines de l'Europe; ne pouvant plus être pirates, ils se firent matelots, comme les anciens contrebandiers qui deviennent douaniers, et on peut dire que les Norvégiens, en particulier, ont été et sont encore les plus grands convoyeurs de marchandises du commerce maritime de l'Occident. La flotte commerciale de Danemark, en 1876, comptait 3.076 navires jaugeant 244.100 tonnes; celle de la Norvège, 7.909 navires jaugeant 1.436.278 tonnes et montés par 61.120 marins; celle de la Suède, 4.381 navires jaugeant 524.982 tonnes : soit, pour les trois royaumes scandinaves, plus de 15.000 navires. A la même époque, les Iles Britanniques en comptaient 25.000. Si on tient compte de la différence des populations, la proportion est très fortement en faveur de la Scandinavie. Remarquez en plus que, sauf les bois du Nord et les poissons, la Norvège n'a rien à transporter. Ses marins sont surtout transporteurs pour le compte d'autres pays.

Toutefois cet emploi subordonné n'était pour les émigrants scandinaves qu'un pis aller. Les mêmes causes qui poussaient leurs ancêtres à *gagner terre* subsistaient toujours; il suffisait d'une occasion favorable pour les révéler et pour donner libre carrière à l'esprit d'entreprise personnelle et aux goûts agricoles de la population.

Cette occasion, les États-Unis la fournirent, et d'une façon merveilleuse, dans la seconde moitié de ce siècle. Pour la première

fois, dans l'ère moderne, il devenait possible à des familles isolées de s'établir sur un territoire vacant, sans aucune conquête préalable, sans le secours d'une armée, sans l'intervention politique d'un État ou d'une association puissante.

C'est là un fait d'une portée immense. Suivez l'histoire du Nouveau Monde depuis sa découverte, vous verrez partout, au début de la colonisation, la métropole agir d'une manière très nette pour soutenir ceux de ses nationaux qui vont s'y établir. Le fait est frappant dans l'Amérique du Sud, tout autour du golfe du Mexique et au Canada, où les Espagnols, les Portugais et les Français font de la colonisation *administrative*, où c'est réellement l'État qui colonise, — on sait comment, — avec ses fonctionnaires et ses soldats. Le fait subsiste encore dans les établissements anglais de la Nouvelle-Angleterre, de la Virginie, etc. Là, il est vrai, les colons administrent avec plus de liberté leurs affaires locales; les initiatives fécondes viennent d'eux et non de leur gouvernement métropolitain, mais c'est en s'appuyant sur lui qu'ils se font respecter de leurs voisins, et, jusqu'à la guerre de l'Indépendance, ils doivent ainsi à sa puissance la sécurité dont ils jouissent. C'est seulement lorsque les colonies confédérées se sentent assez fortes pour prendre rang de puissance politique qu'elles s'affranchissent.

Si, au dix-huitième siècle, la Norvège, la Suède ou le Danemark avaient eu la prétention de se tailler un domaine colonial dans l'Amérique du Nord, eût été une stupéfaction profonde parmi les diplomates de l'époque; il en serait de même aujourd'hui si un de ces royaumes voulait se réserver un territoire de l'Afrique. Leur importance politique n'est pas suffisante pour leur permettre cette manière d'agir.

Si, au dix-huitième siècle, un essaim scandinave avait voulu s'établir dans la Pensylvanie, au Maryland, dans la Nouvelle-Angleterre, il aurait rencontré toutes les résistances que l'esprit de secte oppose aux dissidents, que le patriotisme étroit oppose aux étrangers; s'il avait voulu s'établir *à côté*, il aurait été absorbé, comme il est arrivé à la Nouvelle-Suède envahie par les colons de New-York.

Tout cela a changé aujourd'hui. Les États-Unis, maîtres incontestés de leur territoire, offrent à tout immigrant des terres libres, qu'il peut s'approprier en toute sécurité par le seul fait de son travail *personnel*; peu importe qu'il appartienne à une nation puissante ou à un petit peuple; peu importe qu'il soit membre de telle ou telle secte religieuse; s'il est laborieux et énergique, il réussira. On ne lui demande que des qualités *personnelles*.

Lorsque cette transformation remarquable des anciennes conditions d'établissement a été complètement opérée et suffisamment connue, les Scandinaves se sont trouvés préparés de la façon la plus heureuse à en profiter.

Je n'ai pas à apprendre aux lecteurs de la Revue comment leur formation sociale les rend éminemment aptes à fonder des domaines isolés; c'était là la condition première de leur succès. En plus de cela, les Pays scandinaves ont joui, depuis une cinquantaine d'années, d'une prospérité matérielle marquée, par suite des débouchés nouveaux offerts au commerce des bois du Nord et du poisson, par suite aussi du développement de la navigation. Sous l'influence de ces faits, la population s'est sensiblement accrue, l'instruction a été répandue et la Scandinavie a pu livrer à la fois plus d'émigrants et des émigrants plus capables.

Il y avait là une rencontre singulièrement favorable : d'un côté, un pays *rendu vacant de fait*, fertile, suffisamment sûr, offrant presque gratuitement 160 acres de terre à tout homme de bonne volonté; de l'autre, une race de paysans prolifique, disposant de nombreux émigrants formés au travail de la terre, à la vie énergique, habitués à l'isolement et à l'économie. Cette rencontre a déterminé le grand courant de colonisation scandinave que nous avons observé aux États-Unis. Désormais, il n'était plus besoin, pour conduire ces paysans à la conquête des terres nouvelles, de colons riches ou d'une métropole puissante.

II. — COMMENT LES SCANDINAVES S'ÉTABLISSENT AUX ÉTATS-UNIS.

L'importance des conditions que nous venons de dire s'accroît encore de ce fait que l'émigration scandinave est généralement *isolée*. Ce ne sont pas des familles constituées qui se transportent en masse, père, mère et enfants, mais des émigrants *individuels*, ou parfois de jeunes ménages. Une seule fois, j'ai rencontré un colon danois qui était venu en Amérique avec sa femme, ses quatre fils, et je ne sais plus combien de filles, mais il se trouvait dans un cas particulier. Habitant le Sleswig-Holstein, il avait voulu faire échapper ses quatre fils à la conscription allemande, résultat de la conquête nouvelle, et était parti pour le Kansas après avoir réalisé son patrimoine. En dehors de lui, tous les Scandinaves que j'ai eu l'occasion d'interroger, soit au Kansas, soit dans le Minnesota, soit dans les deux Dakotas, m'ont toujours dit qu'ils étaient arrivés tous seuls. Les uns, c'était le grand nombre, venaient directement de leur pays; d'autres, des matelots, avaient profité d'une relâche dans un port des États-Unis pour quitter leur capitaine et devenir subrepticement citoyens américains. Aujourd'hui que le courant est établi, il arrive souvent qu'un colon, satisfait de son sort, fait venir du *vieux pays*, en leur avançant le prix de leur passage, quelque parent ou voisin dont les qualités lui donnent la confiance d'un prompt succès, quelque parente ou voisine à laquelle il désire faire partager son bonheur; tout cela se fait par relations individuelles, non par groupes, surtout en ce qui concerne les Norvégiens. Les Suédois, moins particularistes, les Islandais, chez lesquels le type de la famille-souche paraît mal dessiné ou un peu déformé par la prédominance du pâturage, arrivent parfois en essaims organisés, plusieurs familles à la fois et s'établissent les uns à côté des autres. Par exemple, les Islandais ont, dans le Manitoba, au Canada, et dans le North-Dakota, aux États-Unis, des centres bien à eux (1); ils se mêlent peu à la population

(1) V. *The Northwest Magazine*, september 1892, p. 4, et october 1890, p. 9.

environnante. Au contraire, l'émigrant individuel est jeté en plein dans le milieu américain, se place souvent comme valet de ferme chez un grand cultivateur venu des États de l'Est, et s'assimile promptement à ses nouveaux compatriotes. Nous verrons plus loin avec détail les causes et les résultats de cette prompte assimilation; notons de suite qu'elle a dans le grand nombre des émigrants isolés sa première origine.

On comprend combien il eût été difficile autrefois à ces émigrants isolés, soit de fonder une colonie indépendante, soit de se faire accepter dans les milieux fermés qui constituaient les anciennes colonies anglaises de l'Amérique. Ajoutez à cela que ces émigrants n'apportent pas de capitaux; ils débarquent sans le moindre pécule, la plupart du temps; souvent ils doivent leur passage. Nous l'avons dit, ce sont des fils de paysans, et des fils de paysans pauvres. J'étais un jour l'hôte d'un certain Janssen, colon danois; j'admirais sa propriété soigneusement entretenue, sa maison propre et coquette, ses étables bien garnies; il me faisait visiter le tout avec orgueil et, suivant l'habitude américaine, mettait un prix sur chaque chose. Son inventaire montait au delà de 60.000 francs. « Combien aviez-vous, lui dis-je, quand vous vous êtes installé ici, en 1871? — 100 dollars. — Et quand vous avez débarqué du Jutland, en 1867?... Pour toute réponse, il me montra ses deux mains, en souriant: c'était en effet tout ce qu'il avait apporté du Jutland. Son histoire est celle de beaucoup d'autres. Quelquefois le succès est plus rapide. Dans le comté de Kitson, au Minnesota, il y a un assez grand nombre de fermes scandinaves, toutes bien cultivées par leurs propriétaires. « Quelques-uns d'entre eux, dit le *Northwest Magazine*, ont prospéré d'une manière surprenante. On raconte qu'ils sont venus *il y a cinq ans*, devant le prix de leur passage, et beaucoup possèdent aujourd'hui plusieurs milliers de dollars (1). » Évidemment, ceux-ci avaient été favorisés à leurs débuts par des années d'abondance, mais le fait n'en est pas moins notable. Il s'explique par les besoins restreints de ces émigrants habitués

(1) V. *The Northwest Magazine*, Saint-Paul, december 1891, p. 33.

à une vie sobre, par leur grande puissance de travail, et leur connaissance préalable de la culture. Un humoriste américain, un peu scandalisé de la part que prennent les Scandinaves aux revendications soutenues par l'*Alliance des Fermiers*, disait récemment à leur propos : « Voilà des gens qui arrivent ici avec rien. Quelques années après, ils possèdent des fermes, du bétail, des chevaux, des chariots, des instruments agricoles et une maison garnie de tout ce qui leur est nécessaire. Alors ils font des réunions et décident qu'on les a volés (1). » Il est certain que les Scandinaves n'ont pas à se plaindre de l'Amérique.

La première question qui se pose pour un immigrant débarquant sans argent, c'est d'en gagner. Même en prenant la terre pour rien, il faut quelques avances pour se construire un abri quelconque, acheter des outils, des semences, une paire de bœufs; on trouve facilement à emprunter, il est vrai, mais à un taux fort élevé, 8 ou 10 % d'ordinaire, et à condition d'offrir quelques garanties personnelles. La meilleure de toutes, c'est de posséder une petite épargne prélevée sur les salaires antérieurs. Et puis, il faut de l'argent pour aller dans le Far West, pour vivre en attendant d'avoir choisi un « homestead », et sur cet « homestead » en attendant les premiers profits. Pour toutes ces raisons, le Scandinave cherche d'abord un emploi lucratif, soit dans les grands centres manufacturiers de l'Est, où les usines prennent des ouvriers sans apprentissage, soit, si sa bourse lui donne les moyens de se rendre jusque-là, sur une ferme importante de l'Ouest. En visitant les exploitations les plus étendues du Minnesota et des deux Dakotas, j'ai toujours rencontré des Scandinaves dans le personnel de chacune d'elles. Souvent il était entièrement recruté parmi eux. Beaucoup aussi se rendent dans les districts forestiers du Wisconsin où ils trouvent à s'employer aux travaux de bûcherons dont ils ont l'habitude en Norvège et en Suède. C'est un des métiers pour lesquels ils sont le mieux préparés. Une très forte proportion de ceux qui m'ont conté les vicissitudes de leur vie de colons, avaient dé-

1) V. *North Magazine*, July 1892, p. 32.

buté ainsi, passant les uns trois ans, les autres quelques mois au Wisconsin, avant de prendre un *homestead* ou de se placer comme ouvriers de culture. Dans une statistique publiée par le *Bureau of Labour* de cet État, je constate que sur huit cents ouvriers interrogés, soixante-deux sont nés en Norvège, en Suède, ou au Danemark (1).

Je relève, dans une série de *Lettres de fermiers du North-Dakota*, publiée par les soins du *Northern Pacific Railroad*, en 1892, les passages suivants extraits de lettres de colons scandinaves(2) : « Je suis Danois de naissance et je suis venu aux États-Unis en 1869. J'ai travaillé dans plusieurs États pendant les premières années; en 1874, je me suis établi sur une ferme près de Wabasha pour aller dans le Montana travailler à l'entreprise pour le *Northern Pacific*, et de là, en septembre 1882, je vins à Valley City, North-Dakota. J'amenais avec moi six paires de chevaux, j'avais à peu près 5.000 francs d'argent comptant, et je pris un *homestead* de 160 acres à l'automne ». (*Nels P. Rasmussen*.) Vient ensuite le récit des vicissitudes diverses de sa culture et le compte de ses bénéfices. Aujourd'hui, Rasmussen possède une propriété qu'il estime huit cent mille francs, et est chargé de quelques dettes qu'il pense pouvoir acquitter avec deux années de bonnes récoltes. On suit bien sa marche : pendant les premières années, il s'emploie à amasser un petit capital, s'établit, ne réussit pas bien, quitte la culture, fait une entreprise heureuse et revient de suite à la culture avec des ressources plus sérieuses. Son voisin de Valley City, un Suédois, Aaron Faust, a une histoire à peu près semblable : venu en Amérique en 1872, il passe trois ans en Pensylvanie, se rend de là en Californie pour s'établir colon, ne réussit pas, arrive au North-Dakota en 1880 avec 1.500 francs, prend un *homestead* de 160 acres, en possède aujourd'hui 640. Ce sont là des colons particulièrement favorisés. En voici d'autres d'allure plus modeste :

(1) *State of Wisconsin Third Biennial Report of the Bureau of Labour and Industrial Statistics, 1887-1888*, p. 118 et suivantes.

(2) *Letters from North-Dakota Farmers. Information concerning the great hard spring Wheat Belt, february so, 1892. Second series.*

Amund Thor, né à Ramskog, Norvège, travaille dix ans dans le Wisconsin, vient à Slaughter en 1886, sans avances, ayant échoué au Wisconsin dans sa culture, prend un homestead, travaille pour les autres pendant trois ans, commence alors à défricher et ensemençer 15 acres, élève une maison, défriche encore 45 acres, possède maintenant quatre chevaux et toutes les machines agricoles dont il a besoin. Il est garçon encore; dans deux ou trois ans, s'il a des récoltes passables, ce sera un colon bien établi et il pourra se marier. Andrew Olson, Suédois de Dalsland, arrive en 1865, s'établit à son compte en 1883 seulement, se trouve maintenant à la tête de 480 acres, d'un cheptel suffisant pour les cultiver, et n'a pas de dettes. Swen Pherson, de Dalsland, lui aussi, a travaillé trois ans dans les mines d'Ishpeming, Michigan, a épargné pendant ce temps-là, bien qu'il eût un femme et six enfants, l'argent nécessaire à l'acquisition d'une paire de bœufs et d'une vache, s'est aussitôt établi près de Bismarck, North-Dakota. Depuis cette époque, 1884, il a mis son homestead entièrement en culture; sa maison est construite; il possède sept chevaux, douze têtes de bétail et a vendu, en 1891, pour 15.000 francs de grains. Sa famille nombreuse lui a été d'une aide puissante. Hans Opegord, un Norvégien de Løiten, déclare d'ailleurs qu'il a dû son succès à la sienne : « Je n'avais pas d'argent pour m'établir comme colon, mais ma famille était nombreuse, et cela m'a été aussi avantageux que de l'argent. *I had no means to start in farming except the assistance of a large family, which I found to be of as much value as money.* »

Rien de plus varié, on le voit, que les débuts d'un Scandinave en Amérique. Nils Heigg est tombé directement de la Suède sur un homestead du comté de Foster, a commencé très petitement, a emprunté, épargné, et estime sa fortune à 30.000 francs après sept ans de travail. L. Christensen, au contraire, est arrivé de Norvège avec un métier. Il a été plâtrier à Chicago pendant dix ans, puis s'est fait colon, possède aujourd'hui 175 têtes de bétail et 8 chevaux. Avec cela, marié et père de neuf enfants.

Quel que soit le métier auquel les Scandinaves demandent

leurs premières ressources, c'est toujours avec l'idée de les appliquer à la création d'un domaine indépendant. Ouvriers d'usines, bûcherons, charpentiers, valets de ferme, ils sont *paysans* dans le fond de l'âme, et soupirent après le jour où ils s'établiront sur une terre à eux pour la cultiver. Les manufacturiers de l'Est se plaignent parfois de ce qu'ils appellent leur inconstance. « Ce sont de très braves gens que les Scandinaves, me disait-on à Philadelphie chez Baldwin, le grand fabricant de locomotives, mais on ne peut pas les garder. Dès qu'ils ont mis un peu d'argent de côté, les voilà partis pour l'Ouest! » On voit bien ce qu'ils demandent à l'industrie : le moyen de faire de la culture, de constituer au Nouveau Monde un *Gard* semblable à celui où ils ont été élevés dans leur pays. Un de leurs compatriotes, le professeur Kendrik C. Babcock, estime que « plus de 90 % d'entre eux sont employés à la culture. C'est leur passion pour la possession de la terre, et pour l'indépendance qui en résulte, ajoute-t-il, qui les fait si bons citoyens. On ne les voit point s'entasser dans les villes (1). »

Avec ce goût décidé pour l'indépendance et la propriété rurale, avec l'éducation austère et énergique qu'ils reçoivent dans les pays pauvres d'où ils sortent, les Scandinaves ne sauraient manquer d'être économes. Tout le monde s'accorde, dans l'Ouest, à leur reconnaître cette qualité : les banquiers les apprécient tout particulièrement et les considèrent comme la meilleure classe d'emprunteurs auxquels ils aient affaire. Les expressions de *steady*, *sturdy*, *saving* (rangé, opiniâtre, économe), reviennent constamment à leur propos dans la bouche de tous ceux qui connaissent bien le Nord-Ouest. Ce n'est pas à dire, au surplus, qu'ils s'appliquent à épargner outre mesure en vue de thésauriser. Bien différents des Hongrois, des Polonais, des Italiens, qui viennent s'embaucher aux États-Unis pour se faire un pécule et retourner ensuite le manger dans leur pays, les Scandinaves augmentent leur bien-être dès que leur situation financière le permet. Leur manière de vivre est empreinte de

(1) *The « Forum »*, cité par *The Northwest Magazine*, octobre 1892, p. 30 et 31.

cette *respectability* matérielle que les races du Nord considèrent comme faisant partie de la dignité humaine. Ils travaillent dur, mais n'entendent pas vivre comme des brutes ou des pourceaux. C'est au contraire pour atteindre cette indépendance et ce degré raisonnable de confort qui les relèvent à leurs propres yeux qu'ils se mettent si énergiquement à la besogne. Leurs enfants feront comme eux; ils ne cherchent pas à les soustraire à la loi bienfaisante du travail en amassant pour eux une petite fortune.

Entrons chez un colon scandinave, son installation matérielle nous révélera de suite ses sentiments à cet égard. En voici un qui est en Amérique depuis vingt ans environ; dans le *parlour* où je suis reçu tout d'abord, je remarque un tapis qui couvre entièrement le parquet; l'inévitable *rocking-chair* sur laquelle je m'assois est flanquée de sièges rembourrés; à la place d'honneur, au centre du plus grand panneau, un orgue dénote le goût de la musique chez mon hôte. Pourtant, ce n'est pas un Crésus; pour me souhaiter la bienvenue, il m'offre un verre de bière fabriquée par lui, qui lui revient, me dit-il, à deux cents (environ dix centimes) la bouteille. C'est encore trop cher à mon goût, mais lui se délecte avec cette boisson. Rien d'étonnant à cela; cet homme grand, fort, vigoureux, rouge de teint, rouge de cheveux, rouge de barbe, les oreilles ornées d'un petit cercle de métal, ressemble aux matelots norvégiens qu'on voit dans les ports de commerce. Ce n'est pas un délicat ni un raffiné; mais lorsque, le dimanche, il lit le *Danish Pioneer*, ou fait gémir son orgue, pendant que ses enfants jouent autour de lui et que sa femme prépare le dîner dans la cuisine proprette attenante au *parlour*, il est aussi complètement satisfait, bien plus même que l'amateur exercé qui assiste au concert du Conservatoire et s'attable ensuite devant un dîner savamment composé. Il s'accorde le genre de jouissances qu'il est à même d'apprécier.

Le caractère profondément agricole des Scandinaves apparaît d'une manière frappante dans le choix qu'ils font de leurs *homesteads*. Tandis que les Américains se préoccupent avant toutes choses de la proximité des marchés, des chances de spéculation,

du voisinage d'un chemin de fer, eux ne recherchent qu'une seule chose, la bonne terre. Tout le reste leur importe peu. C'est l'avantage dont ils sont le plus en mesure de se rendre compte, et, au fond, c'est pour venir trouver ces bonnes terres qu'ils ont quitté leur pays.

D'autre part, leur but n'est pas de s'enrichir par d'heureuses opérations sur les terrains qu'ils s'approprient, mais d'y fonder un domaine et de s'y fixer. On le voit à la manière dont leurs maisons et leurs bâtiments d'exploitation sont construits. Bien qu'ils adoptent l'habitude américaine de bâtir en bois, habitude qui est aussi la leur en Norwège, leurs établissements n'ont rien du caractère provisoire qu'on remarque dans ceux des colons Américains. Des barrières soignées, régulières et bien peintes forment un enclos d'aspect agréable autour de l'habitation parfaitement propre; les terres sont nettoyées avec amour: l'ensemble de l'installation a un cachet de fini, contrastant nettement avec les habitudes frustes des colons américains. « Je n'ai pas besoin de m'informer chez qui nous sommes, me disait un journaliste américain avec lequel je recherchais un jour des *Settlements* scandinaves; à la tournure générale des choses, je puis vous affirmer que ce n'est pas là le *homestead* d'un Américain et je suis à peu près sûr que le propriétaire va s'appeler Andersen, Janssen ou quelque chose d'approchant. » Effectivement, la jolie maison blanche que nous apercevions à peu de distance était bien celle d'un Scandinave, et le propriétaire interrogé par nous sur ses projets d'avenir nous répondit sans hésiter qu'il s'était installé là pour y vivre et y rester (*to live and stay*).

Des paysans aussi passionnés pour la bonne terre, aussi résolus à vivre sur leur domaine d'une manière stable, ne pouvaient pas aller s'établir indifféremment n'importe où sur le territoire des États-Unis. Les grands *ranches* d'élevage perdus dans la prairie sans limites, sur des terres inexploitées et non appropriées, n'étaient pas leur affaire. Les districts miniers ne les attireraient guère. L'Est manufacturier ne pouvait leur donner qu'un moyen d'existence temporaire. Ce qu'ils voulaient, c'étaient des terres à

blé dans *un pays pacifié*. Là où la terre paraissait mauvaise, là où sa possession pouvait être disputée ou inquiétée soit par le voisinage des Indiens, soit par la proximité de gens sans avenir tels que les mines d'or en attirent souvent, ils n'avaient que faire de labourer et de semer. Aussi leur choix s'est-il porté sur ces fertiles États du Nord-Ouest sortis aujourd'hui de la période troublée des premiers temps de la colonisation. C'est surtout au Minnesota et dans les deux Dakotas qu'ils vont s'établir, et dans de telles proportions que les Américains en sont frappés, témoin cet article bien curieux que je trouve dans une revue spécialement adonnée à l'étude du Nord-Ouest américain : « Les deux Dakotas sont en train de devenir scandinaves (*The two Dakotas are being steadily scandinavianized*). Les Américains disparaissent graduellement devant les Suédois et les Norvégiens. Les Américains vont plus à l'Ouest, là où il y a des chances de spéculation sur les terres de culture et sur les terrains de ville; tandis que les Scandinaves aiment le Dakota, et, une fois établis là, ils y restent et écrivent à leurs amis du vieux pays de venir les y rejoindre. L'ère de la spéculation qui se produit avec le premier développement de tous les pays neufs est passée aux Dakotas. Il n'y a plus de profitable que le travail persévérant, et les colons scandinaves sont bien préparés à cette situation par leur disposition personnelle et leur éducation. Ils sont heureux de posséder de nombreux acres de fertile prairie et se mettent sérieusement à travailler leurs terres pour améliorer leur condition (1). »

Pour se rendre compte de l'invasion scandinave dans ces contrées, il ne suffit pas de recueillir des impressions, il faut se reporter à des chiffres. Ceux-ci sont d'une éloquence irréfutable. M. Kendrick C. Babcock, dans l'article du *Forum* que j'ai déjà cité plus haut, estime à 750.000 le nombre des Scandinaves *de naissance* qui se trouvent actuellement dans les cinq États de Wisconsin, du Minnesota, de l'Iowa et des deux Dakotas. Cela représenterait les trois quarts des émigrants scandinaves aux États-Unis. On voit que l'on avait raison de me dire, à Philadelphie,

(1) *The Northwest Magazine*, July 1890, p. 46.

qu'ils ne s'attardaient pas dans l'Est. Notez que plusieurs vont prendre un *homestead* au Kansas, par exemple, où j'en ai observé un assez grand nombre, dans le Nebraska, le Missouri, l'Illinois, bref, partout où on trouve de bonnes terres libres et un pays sûr; mais, tandis que, dans ces États, leur nombre restreint disparaît au milieu des autres colons, au Minnesota et au Dakota, ils forment l'élément étranger dominant des districts purement agricoles. Le recensement de 1885 leur attribuait près de la moitié de la population étrangère du Minnesota, malgré la présence dans cet État de deux grandes villes, Saint-Paul et Minneapolis, où leur proportion est moindre que dans les comtés ruraux (1). A Crookston, dans le comté de Polk, ce sont des Norvégiens qui ont mis en culture la plus grande partie des terres appropriées; sur treize églises, six leur appartiennent (2). A Ekleind, près de Bismarck, dans le North-Dakota, les Scandinaves dominant (3). De même, ils forment des groupes nombreux à Sirius, à Gladstone, dans les comtés de Dickinson et de la Moure, à Griggs, etc. (4). Au surplus, c'est au Dakota *l'élément étranger le plus nombreux de tous*. M. E. V. Smalley, qui fait autorité en ces matières, classe ainsi qu'il suit les colons du Dakota : « La plus grande partie, dit-il, sont Américains. Parmi les étrangers, les Scandinaves sont de beaucoup la classe la plus nombreuse. Puis viennent les Allemands, les Russes allemands (ménéonites), les Canadiens, les Polonais, les Islandais et les Finnois (5). »

Ce dénombrement ne manque pas d'intérêt; il montre quel service immense rendent les terres du Nord-Ouest américain aux populations agricoles énergiques et pauvres, incapables de coloniser jadis, lorsqu'il fallait être soutenu par une métropole, ou possesseur de gros capitaux. Aujourd'hui l'émigrant pauvre trouve au Nord-Ouest des cadres sociaux tout préparés à le recevoir. Les Scandinaves ne paraissent pas d'ailleurs près de perdre leur

(1) V. 21 *Annual Report of the commissioner of statistics of the state of Minnesota, for the year 1889*, p. 125.

(2) *The Northwest Magazine*, december 1891, p. 26.

(3) *Ibid.*, november 1891, p. 24.

(4) *Ibid.*, p. 30, 32, 34, 39, et november 1892, p. 30.

(5) *Ibid.*, november 1891, p. 10.

rang, car ce sont encore eux qui, dans le compte de l'émigration de 1891 au Dakota, arrivent en tête (1).

III. — POURQUOI LES SCANDINAVES FONT DE BONNS AMÉRICAINS.

On pourrait croire que ce flot d'émigrants étrangers envahissant le Nord-Ouest, menace en quelque manière son caractère américain. Il n'en est rien. Les États-Unis renferment des individus appartenant par leurs origines à des nationalités de toutes sortes; et cependant, lorsqu'on parle de l'esprit américain, des habitudes américaines, personne ne conteste qu'il existe en effet un esprit et des habitudes propres à l'Amérique; tout le monde reconnaît par conséquent que les éléments divers dont se compose le peuple américain sont liés les uns aux autres par certains traits. L'unité de race ne résulte pas ici de la descendance commune, mais de qualités et d'aptitudes partagées. L'homme qui compte sur lui-même plus que sur les autres, qui est habitué à agir seul, à agir promptement et efficacement, est prédestiné à devenir Américain. Le citoyen des États-Unis auquel ces qualités font défaut est un Américain manqué, un Américain qui ne réussit pas. On comprend dès lors que certaines sociétés puissent fournir à l'Amérique des émigrants tout préparés à devenir Américains, tout disposés à s'assimiler, entrant sans effort dans ce milieu. Il suffit pour cela que ces sociétés appartiennent au même type que les États-Unis, au type *particulariste*. La Scandinavie est, nous le savons, la patrie de ce type; il ne faut donc point s'étonner que les Scandinaves fassent tout naturellement, du jour où ils ont pris leur *homestead*, d'excellents Américains.

Ce qui est curieux, c'est de voir que les personnes les plus étrangères à nos études constatent le fait, sans se l'expliquer complètement. En voici un exemple entre mille : tous ceux qui étudient le problème social résultant de l'émigration, dit

1 *The Northwest Magazine*, July 1892, p. 30.

M. Hjalmar Hjorth Boyesen (1), ont remarqué que les Scandinaves s'adaptent très aisément aux institutions américaines. Il n'y a aucune classe d'émigrants qui s'assimile aussi promptement et qui prenne si naturellement les coutumes et les idées américaines. Ce n'est pas que leur propre nationalité manque de caractères accusés, mais *ils possèdent certains traits fondamentaux en commun avec nous*. M. Boyesen énumère ensuite quelques-uns de ces traits qu'il croit découvrir dans les analogies des constitutions politiques. Les ressemblances qu'il signale sont d'ailleurs exactes, seulement elles ne sont pas fondamentales; elles résultent elles-mêmes de ressemblances plus profondes qui ont leur siège dans la vie privée et l'organisation familiale. Inutile d'insister: ce sont là choses bien connues de nos lecteurs (2).

Il faut pourtant se mettre en garde contre les réflexions de certains observateurs superficiels, auxquels le grand nombre d'émigrants scandinaves fixés dans le Nord-Ouest a fait dire qu'ils ne se mêlaient pas au reste de la population (3). Cela est vrai au point de vue ethnique. Tout naturellement, les Scandinaves qui se retrouvent dans un comté du Dakota causent entre eux dans leur langue maternelle, se marient généralement entre eux, s'amusent entre eux, et s'entr'aident volontiers à l'occasion. Dans les petites villes de marché, on voit des boutiques scandinaves, on entend des conversations scandinaves, on rencontre de petits enfants nés en Amérique de sang scandinave, mais c'est là un phénomène extérieur en quelque sorte. Allez au fond des choses et vous verrez que ces Scandinaves ne cherchent en aucune manière à créer un centre distinct, à s'isoler des Américains, à former un groupe à part. En cela, ils sont très différents des Irlandais, qui font hisser le drapeau vert sur le

(1) *North-American Review*, november 1892, p. 527.

(2) Sur la prompte assimilation des Scandinaves, V. *The American Common Wealth*, by J. Bryce, M. P., t. I, p. 6. — *The Northwest Magazine*, january 1892, p. 29, etc.

(3) Cette opinion est fort rare chez les publicistes américains de l'Ouest; on la rencontre plus ordinairement dans l'Est et surtout en Europe. La *Revue d'Édimbourg* s'en faisait dernièrement encore l'écho (*Edinburgh Review*, october 1892, p. 441).

City hall de New-York; des Allemands du Sud, qui veulent avoir leurs églises et leurs écoles, etc. On sait comment l'archevêque Ireland a eu dernièrement à lutter contre les manifestations de cet esprit chez les catholiques allemands d'Amérique. Ceux-ci tendaient à fonder une hiérarchie catholique allemande distincte de la hiérarchie catholique américaine. Jamais les Scandinaves n'ont donné lieu à des difficultés de ce genre; ils n'ont jamais *fait question*. Le sentiment du *groupement national* n'a pas chez eux une force suffisante pour amener les susceptibilités qu'on trouve à cet égard chez les peuples latins et les Celtes. Ceux-ci restent *socialement* distincts des Américains. Les Scandinaves, au contraire, deviennent, du jour où ils arrivent au Nouveau Monde, de très bons citoyens; ils ne demandent rien de plus que ce qu'ils trouvent là : le moyen de devenir des propriétaires indépendants.

Non seulement les Scandinaves ont, comme les Américains, l'amour de l'indépendance, l'habitude de l'action personnelle, et les autres traits caractéristiques de la formation particulariste, mais ils éprouvent tout naturellement les mêmes aversions; ils ressentent une répulsion instinctive pour les gens formés à une école moins énergique, pour les hommes de clan. Aux États-Unis, ce sentiment a trouvé à s'exercer contre les Irlandais; et, s'il est vrai, comme le disait Joubert, que l'amitié n'est souvent qu'une haine tierce, les Irlandais ont fourni aux Anglo-Saxons et aux Scandinaves la « haine tierce » qui a fortifié leur amitié. C'est à tel point que les immigrants scandinaves, presque tous arrivés depuis une vingtaine d'années, étrangers par conséquent aux souvenirs de la guerre de Sécession, votent en masse pour le *grand old party* des Nordistes, pour le parti républicain, parce que les Irlandais forment un des gros contingents du parti démocrate (1).

S'ils deviennent facilement Américains, les Scandinaves sont pourtant distincts des Américains et ils jouent un rôle à part dans la formation des États de l'Ouest. Comme nous le voyons

(1) *North American Review*, november 1892, p. 527 et 528.

plus haut, ce ne sont pas eux qui ouvrent les territoires. Je n'en ai point rencontré dans l'Oklahoma que j'ai visité juste un an après qu'il avait été ouvert à la colonisation; on en voit peu à l'Ouest au delà du Dakota; mais, lorsque le premier flot de spéculateurs Yankees et d'aventuriers de toute origine s'est écoulé, quand vient l'heure du travail sérieux, les Scandinaves arrivent et s'installent pour ne plus partir. Cet élément de stabilité matérielle jeté dans le tourbillon américain est d'une grande importance pour l'avenir de l'Ouest. Ajoutons que les familles scandinaves paraissent jusqu'ici conserver aux États-Unis leur admirable fécondité. Elles forment ainsi d'inestimables pépinières d'Américains, aussi énergiques que leurs concitoyens, plus posés, plus profondément ruraux. Dans cinquante ans d'ici, on trouvera dans ces contrées une race très détachée de tout souvenir européen, très une et d'un type bien intéressant pour ceux qui pourront aller l'observer à cette époque.

Dès aujourd'hui, les Scandinaves prennent une part active à l'administration des affaires publiques; on les rencontre en grand nombre dans les législatures locales des cinq États déjà cités et ils y font fort bonne figure à côté de leurs collègues nés sur la terre américaine. Dès aujourd'hui, ils acceptent franchement les charges que leur impose le titre de citoyen américain, comme les droits qu'il leur confère, sans chercher à se prévaloir de leur nombre pour obtenir des avantages particuliers là où ils prédominent. Dès aujourd'hui, ils ne songent pas à être autre chose que des Américains. « Il n'y a pas plus de Scandinaves à Minneapolis que de Hottentots, » disait dernièrement un rédacteur du *North* (1). Partout où il s'établit, le Scandinave devient promptement l'homme du pays, parce qu'il est avant tout et par-dessus tout l'homme de la terre.

Paul de ROUSIERS.

(1) Cité par *The Northwest Magazine*, february 1892, p. 25.



LA PÉNINSULE IBÉRIQUE.

I.

ORIGINE ET FORMATION SOCIALE DE LA RACE.

Dans un précédent article (1), j'ai montré comment les Berbères africains ont occupé, dès une époque très antérieure aux temps historiques, la Péninsule ibérique. Ils ont même pénétré bien plus loin, jusqu'au cœur du continent européen; mais, refoulés de bonne heure, ils se sont concentrés au Sud des Pyrénées, et c'est là qu'ils ont formé à la longue une race particulière, dont les destinées ont été fort brillantes, et dont l'évolution sociale est instructive. Essayons de l'étudier, au moins dans ses traits principaux.

Nous savons ce qu'étaient les Berbères en quittant le sol africain : des pasteurs accoutumés à une culture rudimentaire, mais peu disposés à demander aux rudes travaux de la terre tous les éléments de l'existence. Nous savons aussi que leur formation patriarcale ancienne avait subi déjà certaines déformations du fait de leur mode d'existence dans le désert. C'est ainsi que la femme jouait parmi eux un rôle important, inconnu des familles de pasteurs purs. D'un autre côté, leur passage à travers la région appelée aujourd'hui le Maroc les avait accoutumés à compter beaucoup sur les ressources naturelles du milieu. Enfin, la lutte pour l'existence, allumée en Afrique par l'accumulation des tribus sur

1. *La Science sociale*, déc. 1893, t. XVI, p. 494 et suiv.

un espace relativement restreint, les avait obligés à s'organiser d'après le type guerrier le plus accentué. Dans quelle mesure l'Espagne se prêtait-elle à la conservation, ou exigeait-elle la modification de ces mœurs acquises? Voilà ce dont il convient de nous rendre compte tout d'abord.

I.

Un seul regard jeté sur une bonne carte de la Péninsule suffit pour apercevoir à l'instant les particularités principales de sa construction géographique. C'est essentiellement une masse lourde et compacte de hauteurs plus ou moins abruptes, plus ou moins aiguës, coupées de vallées profondes, reliées par de vastes plateaux ondulés et secs. Le tout est bordé d'une mince ligne de côtes maritimes. Par quelque côté que l'on aborde la Péninsule, dit un historien, il faut monter pour y pénétrer... Il semble alors que l'on gravit un gigantesque escalier, où l'on trouve de temps à autre des plateaux en guise de paliers (1).

Cette configuration du sol, qui fait de l'Espagne une sorte de citadelle naturelle, était favorable à la défense, mais très défavorable au contraire aux rapports avec l'extérieur, c'est-à-dire au commerce. Du côté de la Méditerranée surtout, les communications entre la mer et l'intérieur sont particulièrement difficiles, car la muraille montagneuse se dresse là de toute sa hauteur. Vers l'océan Atlantique, la région maritime est plus large, et les vallées profondes du Guadalquivir, du Tage et du Duero, forment autant de routes qui pénètrent assez loin dans l'intérieur, sans atteindre pourtant le cœur même de cet amoncellement de hautes terres. Il résulte de là que « la zone du littoral est trop étroite pour alimenter un commerce considérable, et les habitants du plateau ont trop à descendre pour se soucier de venir prendre leur part du trafic... Dans les plus beaux temps de sa puissance maritime, l'Espagne a dû emprunter largement l'aide des navigateurs étrangers (2) ».

(1) Rosseuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne*.

(2) E. Reclus, *Géographie*.

Dans ce milieu si différent de leur ancienne patrie, les Berbères devaient donc renoncer à la pratique du commerce à longue distance, qui avait fait la grandeur et permis le développement et l'expansion de leur race. En revanche, ils y trouvaient des productions naturelles sensiblement pareilles à celles que leur fournissait précédemment la région tourmentée des monts Atlas. Dans le Sud, l'Andalousie leur offrait un climat doux, des terres excessivement fertiles, rappelant assez le Tell africain. Au centre, l'Estramadure et les Castilles étaient couvertes de plateaux forestiers, bientôt transformés par le feu en pâturages analogues à ceux des hauts plateaux algériens. La côte orientale, étroite, rocailleuse et aride, est parsemée d'oasis au climat tropical où croissent l'oranger, le citronnier et même le palmier, sans parler de toutes les autres plantes des régions chaudes. Dans le Nord, tempéré et pluvieux, le sol accidenté se couvre de forêts et d'herbages. Enfin, la partie portugaise offre un climat humide sur un sol moitié en plateaux déclives, moitié en plaines, favorable au pâturage, à la forêt ou à la culture, selon le cas. Notons encore que les eaux tièdes de la côte Ouest sont parmi les plus poissonneuses qu'il y ait au monde; les eaux fluviales participent à cette richesse.

Au milieu de cette nature riche et âpre à la fois, les Berbères pouvaient rester longtemps sans recourir au travail pénible de la culture intense, car le pâturage et la cueillette suffisaient pour leur fournir de larges ressources. Dans les forêts, ils trouvaient en abondance le gland doux, avec lequel ils fabriquaient une sorte de pain dont l'usage s'est maintenu jusqu'à une époque assez récente. Strabon le constate en ces termes : « Ils se nourrissent de glands les deux tiers de l'année; après avoir fait sécher ce fruit, ils le concassent, le font moudre, et en pétrissent du pain qui se conserve longtemps ». Une culture rudimentaire ajoutait à cela quelques légumes et des racines, les troupeaux donnaient le lait et la viande, et les peuplades étaient en état de vivre ainsi sans peine, ce qui est l'idéal du communautaire. Toutefois cet état de choses ne pouvait durer indéfiniment. Nous allons voir comment et pourquoi.

II.

Les Berbères de la Péninsule (appelons-les *Ibères*, selon la tradition historique), accoutumés aux travaux simples et peu pénibles de l'art pastoral et de la cueillette, étaient donc naturellement rebelles à la culture. Pourtant, sous la poussée constante de l'immigration africaine, d'un côté, puis plus tard devant l'obstacle opposé à l'expansion de la race par les invasions celtes et autres, il fallut se tasser sur place ; les parcours devinrent trop étroits, et les peuplades durent, de toute nécessité, pratiquer une culture relativement intense. Les Ibères ne s'y résignèrent qu'à la dernière extrémité, malgré les facilités que leur offraient le sol et le climat dans la plupart des cas. Et même, quand cela devint absolument obligé, ils échappèrent encore quelque temps à la nécessité en chargeant leurs femmes des travaux agricoles. Celles-ci d'ailleurs, au dire des auteurs anciens, réussissaient à produire beaucoup en céréales et en légumes et fruits (1).

Nous avons constaté déjà, dans nos précédentes études, l'influence directe des circonstances de cette nature sur la condition sociale de la femme. Nous en retrouvons ici une nouvelle confirmation. La femme ibère, comme la femme targuie et pour les mêmes raisons, occupait une situation élevée dans sa tribu. Elle avait son patrimoine personnel, recueillait l'héritage paternel, et assumait au besoin la charge d'élever et de doter ses frères. Cela lui donnait une autorité et une influence constatée avec étonnement par les écrivains anciens.

En outre de la culture, certaines branches d'industrie se développèrent de bonne heure chez les Ibères, grâce aux ressources du milieu. L'abondance des gisements métallifères les conduisit à travailler l'or, l'argent, le bronze et le fer. La richesse des eaux marines sur certains points du littoral développa la pêche. En

(1) Depping, *Histoire d'Espagne*, t. 1^{er}, d'après Strabon et autres.

revanche, le commerce fut généralement délaissé, à cause de la difficulté des communications entre les diverses parties de la Péninsule, surtout des hautes terres, avec la mer, et aussi à cause de l'isolement relatif de la Péninsule avant le début de l'époque historique, quand l'Europe était inhabitée et la Méditerranée déserte. C'est beaucoup plus tard que le commerce se développa par mer en Espagne sous l'influence des immigrants tyriens, grecs et phéniciens (1).

Dans ce milieu, et avec ce régime du travail, les Ibères restèrent tout naturellement attachés à la forme communautaire plus ou moins modifiée par les circonstances locales. Bien des siècles après leur installation dans ce pays, les observateurs grecs ou latins retrouvaient encore parmi eux des signes manifestes de cette formation sociale. Ainsi, d'après Diodore de Sicile, les Vaccéens, peuplade très nombreuse et très importante établie sur le Duero, possédaient en commun le sol de leur territoire et procédaient à une répartition annuelle. Ce fait paraît avoir été général en Espagne pendant de longs siècles.

Cette organisation de la vie privée exerçait naturellement une influence directe et considérable sur celle de la vie publique. La population ibérique, comme toutes les races communautaires, était divisée en tribus nombreuses, indépendantes et souvent ennemies les unes des autres. La guerre était en effet la principale occupation des hommes. Elle constituait pour eux une occasion de butin et une manière de sport du genre réputé le plus noble et par conséquent le plus recherché. C'est ainsi que Strabon compte, entre le Minho et le Tage, environ cinquante peuplades, qui, toujours en état d'hostilité, faisaient les unes chez les autres d'incessantes razzias. Le noyau de la tribu était le clan groupé autour du chef par un lien tout personnel et composé d'hommes prêts à le suivre partout, au premier signe, au besoin même jusque dans la mort. On retrouve cette forme d'engage-

(1) Observons en passant que les Ibères d'Espagne se trouvaient rejetés en dehors des grandes voies commerciales par caravanes, ce qui explique leur inertie à ce point de vue tant que la voie de mer ne fut pas ouverte. V. les articles de M. Ph. Champault sur les Caravaniers iraniens, dans les trois précédentes livraisons de la *Science sociale*.

ment chez toutes les populations de type analogue, depuis les Highlands d'Écosse jusqu'aux toundras de la Sibérie septentrionale et aux montagnes de l'Est africain.

La vie guerrière ne pouvait manquer de développer chez les anciens Espagnols le goût de jeux appropriés à ce mode usuel d'existence; combinée avec leur habitude de conduire des troupeaux de bœufs à demi sauvages à travers la vaste solitude des plateaux, elle a donné naissance aux courses de taureaux, courses dont on trouve la trace dès la plus haute antiquité et qui, par leur animation et leurs dangers, étaient propres à faire ressortir la bravoure et l'adresse des guerriers. Nous verrons bientôt comment ces jeux se sont perpétués, sous une forme plus ou moins modifiée, parmi les populations ibériques.

Le résultat de tout ceci fut que les Ibères ne purent réussir à former à eux seuls un État unique, cohérent, prospère et capable de résister aux attaques de l'extérieur. Il fut toujours facile aux envahisseurs de trouver parmi les Espagnols eux-mêmes un appui pour envahir la Péninsule et pour s'y maintenir. Ce pays est certainement l'un de ceux qu'une race énergique et unie pourrait le mieux défendre; et cependant, depuis trente siècles, la domination étrangère n'a guère cessé d'y régner, grâce à cette organisation sociale inférieure, qui entraîne forcément la division et la faiblesse.

En résumé, la race ibérique présentait, à son origine, les caractères suivants: c'était une population de pasteurs, portés naturellement à la subdivision en clans ou tribus ennemies; subdivision favorisée d'ailleurs ici par la disposition du sol. Cette organisation faisait que les hommes étaient en général absorbés par la guerre et la razzia, et trois obstacles insurmontables s'opposaient au progrès de la race: 1° la tradition communautaire, avec le mépris du travail manuel; 2° la répartition en petits groupes, sans grande influence propre; 3° l'état de trouble permanent, qui désolait le pays et enlevait au travail toute sécurité.

Nous avons à nous rendre compte maintenant du résultat des

invasions répétées qui ont amené dans le pays des éléments très variés, en apparence tout au moins.

III.

La Péninsule ibérique est certainement l'une des contrées qui ont reçu le plus grand nombre d'alluvions humaines. Après les Ibères, ou plutôt les Berbères, qui occupent le premier rang, on voit arriver, les uns après les autres, les Celtes, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Juifs, transplantés en grand nombre par leurs vainqueurs latins, les Suèves, les Francs, les Vandales, les Goths, enfin les Arabes très mélangés de Berbères qui ont terminé la série. Nous devons rechercher quelle a été la part de chacun de ces éléments dans la formation de la race hispano-portugaise.

Les Celtes, bien qu'ils soient arrivés dans la Péninsule longtemps après les Ibères, y sont entrés cependant de très bonne heure, après avoir refoulé de proche en proche, à travers la Gaule, leurs concurrents africains. Il semble qu'arrivés là, les difficultés du terrain les ont empêchés de les rejeter entièrement sur le continent voisin, si bien que les deux races arrivèrent à vivre côte à côte et à se pénétrer mutuellement. Les Celtes réussirent ainsi à dominer dans le bassin de l'Èbre, qui porta plus tard le nom de Celtibérie, ainsi que dans la Gallicie et la Cantabrie (Asturies), et jusque dans la Lusitanie portugaise, c'est-à-dire dans tout le Nord de la Péninsule et sur le versant occidental. Ils ne purent forcer le massif central, qui demeura comme une citadelle inexpugnable aux mains des premiers occupants.

Ce premier fait : la limitation de l'invasion celtique à certaines provinces du Nord et de l'Ouest, indique que l'influence de la race envahissante n'a pu dominer partout, en imposant un cachet spécial à toute la population péninsulaire. Du reste, même dans la région exposée directement à son action, le groupe celtique n'a pu modifier d'une manière sensible la formation

sociale des vaincus, et cela pour une raison simple : les Celtes, pasteurs pillards sans civilisation propre, sans aptitudes particulières, divisés en clans ennemis, étaient incapables de dominer une autre race autrement que par l'exploitation brutale. Arrivés parmi les Berbères ibériques, il se trouvèrent dans un milieu qui convenait à leurs mœurs, et qui ne pouvait ni recevoir d'eux une impulsion vers le progrès, ni les pousser eux-mêmes vers un avenir meilleur. C'est précisément là ce que constatent les auteurs primitifs, ainsi résumés par Humboldt : « Les tableaux des écrivains anciens nous portent à penser que les peuplades celtiques de l'Ibérie différaient des Gaulois par les mœurs et le caractère, et qu'il n'existait entre les peuples de la Péninsule aucune différence aussi essentielle qu'elle semblerait devoir l'être entre nations d'origine diverse... Il est incontestable que ce mélange a moins agi sur les Ibères que sur les Celtes, que tous les récits nous présentent comme ayant perdu presque entièrement la physionomie gauloise. Pourtant, les Celtes étaient nombreux et prépondérants politiquement, comme le peuple le plus belliqueux et le plus puissant de la Péninsule. »

Rien ne poussait d'ailleurs les Celtes à modifier beaucoup leur manière de vivre après leur entrée sur le territoire ibérique. Ils y retrouvaient leurs forêts coupées de clairières, plantées de chênes, si favorables à l'élevage du porc et à la petite culture accessoire, ainsi qu'à la guerre de surprises et d'escarmouches, d'embuscades et de razzias. Tout cela était propre à conserver et à développer cette aristocratie de clan, turbulente, orgueilleuse, incapable de se livrer à une occupation autre que la guerre, digne rivale, en un mot, de l'aristocratie indigène qui dominait parmi les peuplades de race berbère (1).

IV.

Après les Celtes, ou peut être en même temps, c'est-à-dire vers le onzième siècle avant notre ère, les Phéniciens abordèrent

(1) V. sur les Celtes, les articles de MM. de Tourville et Demoliens, la *Science sociale*, t. XI, p. 379 et 483 ; t. XII, p. 299.

sur les côtes ibériques et y fondèrent des comptoirs commerciaux. Peu à peu, ils réussirent même à pénétrer dans l'intérieur, où ils reconnurent et exploitèrent des gisements métallifères. Cadix (Gadès) était le chef-lieu de leurs établissements principaux, qui en vinrent à former une province entière, celle de Bétique, ou Andalousie actuelle. Plus tard, ils furent suivis par les Grecs, fondateurs de Rosas (Rhodée), de Murviedo (Sagonte), et de quelques autres centres urbains. Mais aucun de ces deux peuples n'exerça dans la Péninsule une action aussi forte et aussi prolongée que celle de Carthage, dont les vaisseaux apparurent vers le huitième siècle avant notre ère. Au sixième siècle, la colonie de Gadès étant menacée, elle vint à son secours, prit pied en Espagne, et ne tarda pas à y étendre sa domination. Elle était poussée à faire à fond cette conquête par diverses raisons très fortes.

La première s'explique aisément par ce fait que Carthage, simple communauté de marchands, presque sans territoire, mais animée d'une activité commerciale prodigieuse, regorgeant de richesses, constamment menacée par des voisins pillards et turbulents, obligée souvent à des expéditions militaires non seulement pour sa défense, mais encore pour fonder et protéger ses colonies, ou ses postes de traite, avait incessamment besoin de soldats mercenaires. Elle en trouvait d'excellents en Ibérie, et elle ne se fit pas faute d'y enrôler des hommes, par persuasion ou autrement. « Carthage, dit M. Rosseuw-Saint-Hilaire, recruta en Espagne un grand nombre d'excellents soldats mercenaires. Les armées d'Annibal étaient surtout espagnoles (cavalerie andalouse, infanterie celtibérienne, frondeurs baléares) ».

D'autre part, les Carthaginois, en commerçants avisés, ne pouvaient méconnaître les ressources de l'Ibérie au point de vue économique. Sa richesse en métaux, spécialement en métaux précieux, les attira surtout. « En aucun pays du monde, dit Strabon, on n'a encore trouvé l'or, l'argent, le cuivre, le fer en si grande quantité, ni d'une qualité semblable. » L'Espagne était donc, pour les anciens, ce que le Nouveau Monde fut plus tard pour les Espagnols. Aussi n'est-il point surprenant de voir Carthage

et Rome se disputer avec tant d'acharnement un pays si riche en soldats et en or.

Cette abondance faillit d'ailleurs être, pour la population ibérique, une cause de ruine et de mort. Les Carthaginois d'abord, et après eux les Romains, firent là des levées incessantes, et plièrent autant que possible la population au travail souterrain. C'est ainsi que la Bétique, un moment florissante, fut dévastée par suite de l'âpreté de ses dominateurs, qui enfouirent dans les mines des peuplades entières. Cependant, grâce à leurs retraites presque inexpugnables, les tribus de l'intérieur réussirent à se maintenir mieux que ne le firent plus tard les malheureux indigènes américains. Du reste, l'intérêt militaire vint souvent atténuer l'avidité fiscale : on avait de part et d'autre trop besoin de soldats, pour pousser tout le peuple aux mines.

C'est donc par là que Carthage, et Rome après elle, se trouvèrent amenées à entreprendre la conquête de la Péninsule entière. Ce n'était pas chose aisée, et, si les généraux carthaginois y parvinrent, ce fut après trois siècles d'efforts, en marchant pas à pas, en enlevant ravin par ravin ce territoire si favorable à la défense. D'ailleurs, les divisions intestines des clans ibères et celtés permirent dans la plupart des cas aux envahisseurs de tourner les unes contre les autres les populations qu'ils voulaient asservir. Le régime social du clan a toujours été fatal à la liberté politique des populations qui l'ont pratiqué.

Les Carthaginois, nous l'avons remarqué au passage, n'étaient qu'un groupe restreint de négociants, incapables comme tels de patronner les populations soumises et d'améliorer foncièrement leur situation sociale. Ils s'entendaient fort bien à les exploiter, mais rien de plus. Les Grecs et les Phéniciens, plus tard les Massaliotes, organisés de même, mais trop faibles pour pénétrer loin dans l'intérieur, eurent une action plus minime encore. Les florissantes colonies fondées par eux sur le rivage avaient souvent à se défendre contre leurs turbulents voisins, et se contentaient de faire avec ceux-ci des affaires fructueuses, sans avoir la prétention de les soumettre ou de les modifier. Le voisinage de ces cités commerçantes ne pouvait cependant manquer d'exer-

cer une certaine influence, au moins indirecte, sur la situation économique de la population. En développant le commerce, et par conséquent la production, elles répandirent parmi les tribus une plus grande aisance et des habitudes nouvelles. Le luxe notamment se développa, surtout parmi la classe aristocratique et militaire. Le commerce produisit encore une certaine augmentation des cultures et de la petite fabrication : c'est ainsi que diverses tribus s'étaient, à la longue, créé une spécialité, les unes comme forgerons, les autres comme mineurs ou pêcheurs. Mais le métier principal des Ibères et de leurs voisins celtés, c'était toujours la guerre, soit entre tribus de même race, soit au loin, quand on était enrôlé sous une enseigne étrangère.

Les Romains trouvèrent les choses en cet état, et, avec leurs procédés tout différents de ceux de leurs prédécesseurs, ils ne tardèrent pas à modifier la situation, au moins dans une certaine mesure.

V.

Rome n'envoyait pas à l'étranger des commerçants, mais bien des soldats qui, formés à la culture, devenaient avec la plus grande facilité des colons agricoles. Quand ils s'étaient emparés d'un territoire, ces soldats y prenaient racine par la fondation d'un domaine rural bientôt florissant, dont il devenait à peu près impossible de les déloger. C'est là précisément ce qui se passa en Espagne, comme en tant d'autres pays. Aussi l'action romaine a-t-elle été bien plus forte dans la Péninsule que celle des autres envahisseurs.

C'est vers 218 avant notre ère que les armées romaines commencèrent à disputer l'Ibérie aux Carthaginois. Après une guerre d'un siècle, coupée de nombreux revers, il en furent enfin les maîtres incontestés, grâce au secours que leur avait prêté la division des tribus et les haines de clan. Longtemps encore, ils furent exposés à des insurrections partielles qu'ils réprimaient durement, puis toute résistance s'éteignit ou à peu près, et dès

lors le pays fut livré à la colonisation. Octave fit percer des routes, jeter des ponts, construire des aqueducs; il créa des centres à la fois agricoles et militaires. A partir de ce moment, l'Espagne entra en plein dans le mouvement de la vie romaine. « Les colons latins purent s'établir partout sans danger. La culture italienne se répandit du littoral de la vallée du Guadalquivir jusque dans les replis des plateaux, et, sauf dans les monts Cantabres, habités de nos jours par les Basques, la langue des vainqueurs devint celle des vaincus (1). »

Sous cette impulsion vigoureuse, et avec cette immigration fortement organisée, l'Espagne ne tarda pas à entrer dans une ère de prospérité telle, qu'elle devint l'un des greniers de Rome. Son commerce de blé, de vin, d'huile, de lin, de laine, de fruits, de cire, de poteries, d'étoffes fines, de métaux, de poisson salé, était immense. Elle s'enrichit promptement; la vie urbaine, déjà organisée par le commerce phénicien et grec, se développa plus vite encore que la vie rurale; la langue des vainqueurs s'associa en partie à celle des vaincus, une civilisation brillante se répandit de tous côtés, et l'on vit les rhéteurs, les poètes, les médecins et aussi les fonctionnaires d'origine espagnole, disputer aux vieux Latins les faveurs du public et les charges administratives. Sénèque, Lucain, Martial, Florus, Quintilien, sont sortis de la Péninsule ibérique.

La conquête romaine fut donc, pour l'Espagne, le point de départ d'une transformation profonde. Pourtant elle ne fut point aussi radicale que les apparences portent à le croire. Sous l'éclat de cette civilisation florissante et raffinée, la formation primitive subsistait, aussi bien chez les Romains que chez les peuples subjugués. Au fond, tous appartenaient au type communautaire parfaitement accusé. Sous l'influence des circonstances, le type s'était peu à peu modifié et affaibli. La forte cohésion de la famille patriarcale avait disparu, et, à sa place, les organes de l'autorité publique s'étaient graduellement développés. Avec l'Empire, le fonctionnarisme et la centralisation atteignirent tout le

(1) É. Reclus, *Géographie*.

développement dont ils étaient susceptibles dans l'état actuel des communications. La fiscalité devint oppressive et brutale, et les exactions des préteurs prirent de bonne heure des proportions ruineuses pour la population. « Dès les dernières années de la République, on organisa, dit Rosseuw Saint-Hilaire, un système régulier d'exactions et de rapines, exercé par les Romains sur une échelle plus large que par les Carthaginois, et assez semblable à celui que les Espagnols eux-mêmes devaient faire peser, bien des siècles après, sur leurs conquêtes du Nouveau Monde. La Péninsule fut exploitée, non pas même comme un fonds de terre, mais comme une mine, et la gloire ou les talents de chaque préteur évalués par le profit qu'il en tirait. »

Cet état de choses n'était pas fait pour donner à la vieille race ibéro-celtique une grande cohésion ni la force de résistance qui lui manquaient. Parmi la population l'ancien esprit de clan subsistait avec toute sa force, mais il se manifestait sous une forme un peu différente. A une époque de communications lentes, et dans un Empire aussi vaste que l'Empire romain, la centralisation ne pouvait affecter les formes que nous lui connaissons en ce temps de télégraphes et de chemins de fer. Chaque grande province formait, au fond, comme un royaume modelé sur la métropole, et administré avec une sorte d'autonomie par un haut fonctionnaire, à qui l'on demandait surtout de fournir au trésor de Rome beaucoup d'argent, et beaucoup d'hommes à ses armées; pour le reste, il agissait à peu près à la façon d'un dictateur. Dans l'intérieur du pays, les subdivisions étaient traitées sur un pied analogue, ainsi que les communautés d'habitants érigées en municipales. Ceux-ci formaient comme de petites républiques très indépendantes dans leur gestion locale, pourvu qu'elles satisfissent d'abord aux exigences du fisc, augmentées des exactions des fonctionnaires métropolitains. Les villes, nombreuses et peuplées, étaient dans la même situation. Or, c'est au sein de ces petites unités que se manifestait maintenant l'esprit de clan. Dans chaque ville, dans chaque municipalité, on trouvait des partis nettement séparés et rivaux, qui se disputaient le gouvernement local, avec un acharnement et

une violence qui allaient parfois jusqu'à la lutte à main armée. Souvent, le parti le plus faible faisait appel au pouvoir central pour obtenir son appui contre l'oppression tyrannique de son concurrent, et c'est ainsi que la domination étrangère se maintenait sans grande peine dans ce pays riche, peuplé, facile à défendre contre les meilleures armées du monde, mais impuissant, par le fait d'une formation sociale inférieure, à former un corps de nation cohérent, animé d'un esprit patriotique sage et ferme, avec un gouvernement paisible et durable.

Notons, en passant, que les Romains introduisirent dans la Péninsule l'élément juif, sous la forme de la déportation en masse, faite après la prise de Jérusalem par Vespasien. On prétend que 50.000 familles furent ainsi amenées en Espagne. Ce fait ne fut pas sans influence sur les destinées ultérieures du pays.

VI.

L'existence politique d'un État centralisateur aussi vaste que l'Empire romain ne saurait être de longue durée. Si la race est forte, elle se fractionne en groupes réunis par le lien plus ou moins ferme de la fédération. Si la race est faible, elle se scinde en royaumes séparés sous l'impulsion de quelques généraux ou fonctionnaires ambitieux. Ce dernier sort fut celui de l'Empire. Harcelé, pillé, envahi par les groupes barbares formés dans le Centre et le Nord de l'Europe, il ne put leur résister longtemps, à cause des luttes ouvertes entre les compétiteurs au trône. D'abord mercenaires, au moins dans la plupart des cas, ces hordes ne tardaient guère à devenir conquérantes et dominatrices. L'Espagne subit le sort commun. Dès les derniers temps de la République, les généraux romains qui se disputaient la domination de la Péninsule hispanique appelèrent à leur aide des princes africains, des Berbères, qui acceptèrent avec empressement l'aubaine qu'on leur offrait. Plus tard, quand la dissolution de l'Empire commença, l'Espagne fut envahie au Nord par des bandes de Suèves et de Franes, qui ne rencontrè-

rent à leur arrivée aucune résistance, mais qui furent balayées plus tard, du Nord au Sud, par une armée venue de l'Italie; on les détruisit ou on les jeta en Afrique. Ensuite, ce furent des Alains et des Vandales, qui ne firent également que passer. Puis vinrent les Visigoths, dont la domination, au contraire, fut durable.

En résumé, nous voyons que si la suprématie romaine a donné à la race ibérique tous les dehors d'une civilisation brillante, elle n'a pu lui imposer une évolution sociale assez profonde pour lui apporter, dans la vie privée, l'éducation personnelle et les habitudes de travail qui lui manquaient; dans la vie publique, la cohésion qui lui eût permis de résister aisément à toutes les attaques, et la pratique des affaires communes qui lui aurait permis de fonder à elle seule un grand État, fort et vivace. Aussi, quand la décomposition de l'Empire la laissa en quelque sorte livrée à elle-même, l'Espagne se montra incapable de se gouverner et de résister aux invasions. Le municipe, détruit par les abus fiscaux et par la tyrannie des agents impériaux, n'existait plus que de nom, et d'ailleurs il était annihilé par l'esprit de clan; l'agriculture avait presque disparu sous le poids des taxes; la vie urbaine absorbait presque toute la population, et celle-ci était divisée par des factions qui se haïssaient et se déchiraient incessamment les unes les autres.

Notons ici un fait considérable, qui devait avoir sur l'existence de l'Espagne moderne une grande influence. Le christianisme, introduit dans le pays de très bonne heure (1), s'y développa promptement, et le clergé, formé d'abord au sein de la brillante culture latine, en conserva les formes et la tradition, si bien qu'au quatrième siècle, alors que déjà la nation avait laissé périr, sous les flots des invasions du Nord, les trésors intellectuels créés par le peuple-roi, ou sous son inspiration directe, des évêques espagnols écrivaient en latin des ouvrages d'histoire, de théologie, de poésie religieuse, etc. (2).

Mais si le christianisme put naître et s'étendre aisément en Espagne, cela ne signifie pas que le milieu fût excellent. En

(1) Du deuxième au troisième siècle.

(2) D'après E. Baret, *Histoire de la Littérature espagnole*.

réalité, les populations à formation peu consistante sont d'une conquête aisée pour toutes les croyances qui répondent, par un côté ou par un autre, à leurs tendances sociales. Mais elles trouvent bientôt le moyen de compromettre dans leurs luttes la religion elle-même. C'est ainsi que, grâce aux divisions de clans, les hérésies eurent successivement presque autant de succès que la foi nouvelle elle-même. On compta, un moment, dix-huit sectes ariennes en Espagne, et il fallut faire appel à la police impériale pour réprimer le Priscillianisme, dont la doctrine sensualiste menaçait d'envahir tout le pays. C'est ce même esprit qui mit tant d'obstacles à l'établissement de la discipline parmi le clergé; l'autorité des évêques métropolitains ne fut acceptée que difficilement, et la suprématie du pontife romain « ne s'y impatronisa elle-même que lentement et par degrés » (1).

Du reste, et par l'effet d'une tendance assez naturelle en un pareil milieu, le clergé catholique modela son organisation sur celle de l'Empire; les diocèses correspondaient aux divisions politiques, et les évêques se trouvaient ainsi placés, aux yeux de la foule, à peu près sur la même ligne que les fonctionnaires impériaux. Ce fait eut plus tard des conséquences importantes.

Telle était la situation générale de la Péninsule, lorsqu'elle eut à subir une nouvelle invasion, qui devait la tenir subjuguée durant plusieurs siècles : celle des Visigoths. Nous en étudierons la marche et les effets dans un prochain article.

(A suivre.)

L. POINSARD.

(1) Rosseuw-Saint-Hilaire, I, 295.



SAINT THOMAS D'AQUIN

ET L'ÉCOLE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Notre collaborateur, le P. Schwalm, a entrepris de faire connaître la Science sociale aux lecteurs de la *Revue thomiste*, rédigée par les PP. Dominicains. Cette Revue entre ainsi dans la voie des études sociales selon notre méthode et d'après nos travaux; par là, elle témoigne de l'intérêt que présentent nos recherches pour les connaissances théologiques elles-mêmes. La devise de cette Revue : *Vetera novis augere* prouve que, tout en restant fidèle à la tradition, elle entend l'augmenter de toutes les connaissances nouvelles solidement établies.

Nous reproduisons la plus grande partie du premier article publié par le P. Schwalm dans cette Revue.

I. — LA PARENTÉ INTELLECTUELLE DE SAINT THOMAS ET DE LE PLAY.

Lorsqu'on a eu cette grâce de vivre longuement en tête-à-tête avec saint Thomas, et qu'on a pu, en particulier, fouiller à loisir les coins et recoins de ses « œuvres sociales »; que, d'autre part, on a suivi pas à pas la marche de l'École de la Science sociale, il est un fait amplement constaté : La méthode du Docteur scolastique et celle des savants de cette École se basent sur l'emploi des *mêmes procédés généraux : analyse et observation comparée des divers groupements humains.*

S'il y a identité de principes généraux entre saint Thomas et l'école nouvelle, il doit y avoir aussi des rencontres fréquentes de conclusions.

De fait, il y en a, et c'est plaisir de les constater. Mais, à côté, surgissent les étonnements : voici des séries de conclusions absolument

étrangères à tout ce que saint Thomas expose ou indique. Où a-t-il jamais parlé de la « famille patriarcale »? de la « fabrication en grand atelier » ou « en communauté »? des « sociétés commerciales »? ou du « libre-échange »? de « l'émigration temporaire » ou « permanente », « organisée » ou « désorganisée »? D'autres fois, il y a opposition, à ce qu'il semble, très nette, entre ses doctrines et celles des observateurs modernes, sur certaines attributions des pouvoirs publics. D'où viennent donc ces conclusions nouvelles et ces oppositions?

La question est intéressante, mais pas mal complexe. Tout en s'accordant sur les procédés et les principes généraux de la méthode, on peut, 1° différer de point de vue; 2° ne pas étendre son observation aux mêmes sujets; 3° appliquer différemment les procédés de la méthode.

S. Thomas n'aurait-il pas eu, dans ses études sociales, un point de vue, des sujets d'observation et des procédés particuliers, différents de ceux d'aujourd'hui? Je vais tâcher d'éclaircir successivement chacun de ces trois doutes; nous pourrons ainsi arriver à reconnaître sous quel rapport Le Play et ses continuateurs ont, ou n'ont pas mis, leurs études en progrès sur celles de saint Thomas. Commençons par la comparaison des points de vue.

II. — LA SCIENCE SOCIALE ET LA THÉOLOGIE.

Si les points de vue de saint Thomas et de Le Play diffèrent, leur différence résulte de formations intellectuelles opposées.

Saint Thomas paraît avoir voulu décrire sa propre formation et l'esprit des études dominicaines, lorsqu'il dit : « C'est l'affaire des religieux de s'adonner principalement à l'étude de cette doctrine qui est, d'après l'Épître de saint Paul à Tite « selon la piété ». S'adonner à d'autres études ne convient pas aux religieux, dont toute la vie est engagée au service de Dieu, — sinon dans la mesure où ces études se rapportent à la science sacrée : *nisi in quantum ordinatur ad sacram doctrinam* (1). Saint

(1) 2^a 2^m q. 188, art. v, ad 3^m.

Thomas s'occupe donc de questions sociales au point de vue théologique. Il étudie, par exemple, la famille : c'est pour déterminer les rapports de ses divers membres avec Dieu, fin dernière de l'homme : pour apprécier leurs divers actes d'après la loi divine, règle suprême des actes humains. Ainsi montre-t-il comment le chef de famille, dans le gouvernement du foyer, doit se conformer à certaines règles de prudence (1); comment le pouvoir paternel, loin d'être arbitraire, est limité par la vertu de justice (2).

Le point de vue de Le Play et de ses continuateurs est bien différent. Ce sont des savants, et non des théologiens. Leur objet formel n'est pas l'étude de la « fin dernière » et de la loi morale; mais la nature propre de chaque espèce de groupements humains. En vrais observateurs, ils ne se refusent pas, sous prétexte de métaphysique hors du sujet, à reconnaître dans les sociétés l'existence et les effets de la religion et de la morale. Mais ils les étudient à leur point de vue spécial, comme faits sociaux qui agissent sur les divers groupes humains et subissent aussi leur réaction (3). Tandis que saint Thomas, théologien, fait de la *morale sociale*, Le Play, savant, fait de la *science sociale*.

Cependant saint Thomas fait aussi, à sa manière, de la science.

Pour apprécier, au point de vue moral, une institution quelconque, il en emprunte la connaissance à une science distincte de la théologie, et qu'il appelle *civilis scientia*, la science de la société civile (4). Il s'en impose l'étude spéciale, au même titre qu'en face de la théologie spéculative, pour traiter raisonnablement de l'Incarnation ou de la Trinité, il s'impose d'étudier les théories métaphysiques sur les relations. Rien de plus aisé que de relever, dans toute la seconde partie de la *Somme*, les signes de cette spécialité compétente en matière sociale : citations abon-

(1) 2^a 2^e q. 50, art. III.

(2) 2^a 2^e q. 57, art. IV.

(3) Le Play, *La Constitution essentielle de l'humanité*, Aperçu préliminaire, § 3, art. III, § 1, § 3, 4, 5. — *Cours de Méthode sociale*, par M. R. Pinot, dans la *Science sociale*, « La Religion », t. XV, p. 29.

(4) *Politic.*, I, lec. 1.

dantes de la *Politique* d'Aristote, de Cicéron, ou des jurisconsultes. A la manière dont le théologien les amène, les commente ou les critique, on reconnaît le jugement d'un maître : il n'a pas feuilleté en hâte ses auteurs ; il les a lus à fond. Lui-même, d'ailleurs, en vue de ses disciples, s'est donné la peine de rendre accessible la source principale de sa science et de sa méthode. Dans les trois dernières années de sa vie, en plein labour de la *Somme théologique*, il a su trouver le temps de professer entièrement et de rédiger en partie un *Commentaire sur la Politique d'Aristote*. Tant il attachait d'importance, comme théologien, à l'étude approfondie de la société !

Dans cette étude subsidiaire, va-t-il se trouver au même point de vue que Le Play ?

Non ; et c'est encore l'effet de sa formation intellectuelle, principalement philosophique en ce qui concerne les « sciences séculières ». L'explication spéciale de chaque classe de faits naturels, telle que la poursuivent aujourd'hui les sciences physiques ou biologiques, était alors trop peu avancée pour que des incroyants y eussent cherché des arguments contre la théologie, et les théologiens, des réponses aux incroyants. Le rationalisme averrhoïste n'avait guère que des philosophes, ou même des logiciens, pour missionnaires ; la *Somme contre les Gentils* les combattait sur leur terrain. Les théologiens s'occupaient des faits naturels, surtout pour les ramener à leurs causes et à leurs espèces les plus générales. Des œuvres scientifiques, comme certains traités d'Albert le Grand ou de Roger Bacon, faisaient exception. Saint Thomas, lui, bien que parfaitement initié aux données de la science grecque ou arabe (1), suivit plutôt, dans son enseignement et dans ses écrits, la voie commune. Il lui suffit, par exemple, de décrire d'une manière générale les éléments organiques de la perception sensible, sans entrer dans les détails physiologiques très circonstanciés où se complait Albert le Grand. On peut dire qu'il s'en tient d'ordinaire aux généralités de la philosophie des sciences.

(1) R. P. Mandonnet, *Les idées cosmographiques d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin*. (*La Revue Thomiste*, mai 1893, p. 215.)

C'est avec ces habitudes d'esprit qu'il aborde l'étude des sociétés. Voyez-le aux prises avec le texte de la *Politique* d'Aristote : une œuvre essentiellement hellénique par son objet, ses doctrines et ses préjugés. Pour le « philosophe », qui est ici, très visiblement, le « Stagirite », il n'y a qu'un modèle de l'association politique. C'est, à l'exclusion de toute grande nation, — type barbare, — le petit État urbain du type grec, avec sa banlieue cultivée par des esclaves, et son agora où votent et légifèrent, en tout loisir, les membres de la corporation dirigeante habitant la ville : les citoyens. Le modèle de la société domestique, c'est, à l'exclusion de la famille « barbare » ou de la famille rurale, la maison du citoyen, avec ses trois groupes : du mari et de la femme, du père et des enfants, du maître et des esclaves. De cette étude si étroitement localisée, saint Thomas sait extraire un type universel de la famille, dont il retrouve la réalisation jusque chez les Hébreux : « La communion de la vie domestique, ainsi que le dit le Philosophe au I^{er} livre de la *Politique*, est déterminée par des actes quotidiens, subordonnés aux nécessités de la vie. Or, la vie humaine se conserve de deux manières : individuellement d'abord, en tant qu'un même individu entretient sa vie. Dans cette sorte de conservation l'homme s'aide des biens extérieurs, dont il tire sa nourriture, son vêtement et ses autres moyens nécessaires d'existence, pour l'usage desquels l'homme a besoin d'être servi. La vie humaine se conserve encore sous un autre rapport, celui de l'espèce, par le mariage. Ainsi la communion domestique renferme trois groupes combinés : maître et serviteurs, mari et femme, père et enfants (1) ».

S. Thomas s'arrête donc à une sorte de métaphysique sociale, où il définit, pour compléter sa philosophie, les éléments universels des groupes humains (2). Le Play et son École connaissent ce point de vue, mais ne s'y arrêtent pas. Ouvrez la Classification de M. Henri de Tourville, à l'article *Famille*. Vous trouverez, dans une colonne à part, les éléments généraux de

(1) I^{er} 2^e q. 105, art. iv, Cf. in *Libros Politicorum*, I, lec. 2.

(2) *Ad complementum philosophiæ, Politic.*, I, 1. Cf. *Ethic.*, I, 1.

la famille : ceux qui sont partout nécessaires à son intégrité et ceux qui peuvent y apparaître ou en disparaître à son avantage ou à son détriment, sans pourtant là faire changer d'espèce. Voici, dans la première catégorie, le père, la mère, les enfants ; dans la seconde : les vieillards, les infirmes, etc. (1). Mais ce n'est pas tout : une autre colonne énumère, par ordre, les espèces de la famille : famille patriarcale, famille quasi patriarcale, famille particulariste ou famille-souche. Que signifient ces dénominations ? Que peuvent-elles ajouter aux notions philosophiques établies par saint Thomas ?

Nous allons le voir, si nous prenons la peine de faire attention aux différences spécifiques de ces quatre types.

Dans toute famille, comme l'observe notre Docteur, l'action combinée des divers membres tend à leur procurer les moyens nécessaires d'existence ; il y a donc concours réciproque de la collectivité et de chaque individu. De ces deux efforts, lequel domine ? Cela peut beaucoup varier ; mais, dans cette variété quasi indéfinie, la science a pu distinguer quatre types fondamentaux.

Dans un premier cas, la collectivité domine absolument, et par le nombre de ses membres, et par l'allure qu'elle leur impose, toute passive, sous un chef omnipotent. C'est le cas des pasteurs nomades dans les grandes steppes asiatiques, vivante image, entre l'Europe et l'Amérique modernes, des temps et des mœurs d'Abraham. Leurs familles, toujours composées de plusieurs ménages collatéraux, vivent étroitement unies sous l'autorité de l'aïeul ou d'un oncle plus âgé : le patriarche. L'individu, absolument faible, indécis, inerte par lui-même, ne travaille et ne pense que sous l'impulsion du groupe. C'est le type absolument communautaire de la vie sociale : la famille patriarcale (2).

Dans un second cas, la communauté se restreint matériellement et atténue sa domination sur les individus. Deux ménages seule-

(1) *Cours de Méthode de la science sociale*, par M. R. Pinot, « La Famille », la *Science sociale*, t. XII, p. 392.

(2) *Les Sociétés issues de pasteurs*, par M. E. Demolins, la *Science sociale*, I, 22. *Les Trois sociétés à formation communautaire de famille*, par le même. *Ibid.*, XV, 165.

ment : celui du père et de l'ainé, son héritier. Type bien connu dans tout le moyen âge et jusqu'à la Révolution, en France. Aujourd'hui, quelques régions de montagnes intransformables et peu accessibles l'ont conservé, malgré le Code civil : telle, la vallée d'Ossau. On y voit poindre une nouvelle force, inconnue aux purs communautaires et opposée radicalement à toutes leurs habitudes : l'initiative individuelle. Les jeunes gens qui ne préfèrent pas demeurer au foyer paternel, célibataires et soumis à l'ainé, émigrent. Les Ossalois s'embarquent pour Buénos-Ayres. Mais ils émigrent et souvent organisent leur travail par groupes, ne se sentant pas, tout seuls, assez forts pour porter le poids de leur entreprise ; ils tâchent de faire fortune pour revenir au pays : leur initiative est à la fois forcée et dépendante. Elle atténue la formation communautaire, mais ne la détruit pas dans ce qu'elle a d'essentiel, bien qu'elle y ajoute les rudiments d'une formation différente. Telle est la « famille quasi patriarcale » (1).

D'autres fois, au contraire, la communauté de famille se brise tout à fait, matériellement et moralement. Autant de ménages séparés que d'enfants ; autant de ménages indépendants du père. Mais, l'esprit communautaire subsiste au fond de chaque individu : il aime les appuis tout trouvés et ne sait pas réussir tout seul. Le premiers de ces appuis, c'est l'héritage paternel, dont chaque enfant réclame, de plein droit, sa quote-part ; en suite de quoi tout domaine, toute industrie, tout commerce, toute fortune se liquide à chaque génération : la famille devient « instable ». Et l'individu a tellement besoin de toutes sortes de secours extérieurs, qu'il mendie en outre, sous toutes ses formes, l'aide de la grande communauté publique, de l'État. C'est le Romain de la décadence que César nourrit et amuse aux frais du fisc. C'est le Français moderne, se bousculant à la porte des carrières administratives, toujours un peu fêru d'un socialisme quelconque, et s'en prenant au Gouvernement du mauvais état de ses affaires. Type communautaire déformé,

(1) *La Vallée d'Ossau, la Famille*, par M. F. Butel, t. XIV, 218 et suiv. — *L'Émigration*, t. XV, p. 276.

qui se classe naturellement après le type absolu et le type mitigé (1).

Voici enfin, à l'opposé de ces trois types, la « famille particulariste », ainsi nommée parce que l'action de chaque particulier y est son principal moyen d'existence et de réussite. Plus de ménages en communauté, comme chez les patriarcaux; plus d'individus incapables de se suffire dans la vie en simple ménage, comme chez les instables. Tels, au moyen âge, le Saxon et le Scandinave, conquérants et colonisateurs de la Grande-Bretagne; et de nos jours, l'Anglais et l'Américain avec leur intraduisible *self-help*. C'est chose difficile à faire entendre, en France, où un homme qui compte d'abord sur soi et très secondairement sur son groupe, a toujours l'air un peu anarchiste. Tâchons quand même de nous représenter exactement la chose; cette prédominance de l'initiative individuelle sur les appuis collectifs caractérise aujourd'hui la plus répandue et la plus puissante des races humaines. Chaque individu s'y trouve apte à se constituer par lui-même, au besoin en pays neuf, une situation indépendante et un foyer. C'est le type de la « famille-souche »; ainsi nommée de cette extraordinaire aptitude de ses rejetons à s'implanter eux-mêmes partout (2).

Là donc où saint Thomas s'est contenté de décrire les traits généraux du groupement domestique, l'École nouvelle cherche à déterminer des types spéciaux. Elle est loin de regarder sa tâche comme finie par la détermination des quatre grandes espèces. Il est au-dessous, écrit M. de Tourville, « comme une gamme » de sous-espèces et de variétés, « faite de tons, de demi-tons et de quarts de tons. Il est donc souvent très délicat de noter la pâle différence qu'il y a entre la dernière nuance d'une classe et la première d'une autre. » Cette œuvre délicate, c'est

(1) *L'État actuel de la Science sociale*, par M. Demolins, *La Science sociale*, t. XV, p. 5.

(2) *Les Sociétés issues de pêcheurs*, par M. Demolins; *La Science sociale*, t. I, p. 110; *Le Bordier norvégien*, t. III, p. 127; *Le Bauer du Lunebourg*, t. III, p. 158; *Le grand Propriétaire anglais*, t. IV, p. 131, par le même; *Comment se fait l'unité du type yankee*, par M. Paul de Rousiers, t. IX, p. 416; *L'État actuel de la Science sociale*, loc. cit.

tout le progrès de la science. Elle permettra, comme le prévoyait Le Play, d'expliquer un jour par leurs causes propres et immédiates les différences variées des races et des civilisations.

On pressent, au point de vue thomiste, l'intérêt de ces découvertes. La connaissance scientifique des divers types de sociétés peut enrichir d'une utile contribution cette morale sociale dont saint Thomas lui-même n'a pas prétendu formuler toutes les applications.

Il s'est, en effet, arrêté aux principes et aux conclusions les plus universelles de son sujet. Nous l'avons vu, plus haut, considérer la famille, abstraction faite de ses formes multiples, dans les conditions générales de justice ou de prudence, ou de toute autre vertu nécessaire à ses divers membres. Cependant, les diverses formes de famille peuvent faire surgir des cas de conscience bien différents et qui réclament des solutions opposées. Il est de toute justice, par exemple, qu'un père assure à ses enfants les moyens d'existence dont ils ont besoin. Voilà le principe universel et immuable. Mais, quels moyens leur assurera-t-il? Chez les Anglo-Saxons particularistes, il leur fera de bonne heure apprendre à ne compter que sur eux, à se tirer d'affaire tout seuls dans leur métier, à se procurer par leur travail l'aisance et plus encore. Et puis, c'est tout. Franklin usait de ses capitaux sans se mettre en peine de laisser un schelling à son fils; Carnegie écrivait naguère : « Je laisserais plutôt ma malédiction à mon fils, que le tout-puissant dollar ». Ces gens-là n'estiment pas devoir d'héritage à leurs fils, parce qu'ils leur ont donné mieux : l'art de faire leur fortune. Et comment ne pas reconnaître qu'ils sont dans la stricte justice de leur milieu? Chez nous, au contraire, il faut qu'un père « laisse quelque chose » à ses enfants; et c'est justice, quand il a été incapable de leur constituer ce capital supérieur du *self-help*. Ainsi, le même devoir de justice peut, selon l'état particulier de la société, prendre des formes entièrement opposées. « La justice, — dit saint Thomas, — doit, à la vérité, s'observer universellement; mais la définition des choses qui sont justes, par institution divine ou humaine, varie nécessairement, selon les états différents des

hommes » (1). La Science sociale, qui a pour objet formel d'expliquer ces divers états, apporte donc une précieuse contribution à la morale.

III. — LA MÉTHODE DE SAINT THOMAS ET CELLE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Y a-t-il également des différences de méthode entre saint Thomas et les observateurs nouveaux? Je vais l'examiner à propos des deux procédés généraux admis de part et d'autre : l'Analyse et l'Observation comparée.

En ce qui concerne l'Analyse, nous ne pouvons rencontrer des oppositions formelles, puisque saint Thomas et Le Play sont d'accord sur le point fondamental de la méthode analytique : pousser l'analyse jusqu'aux éléments indécomposables de la société. La divergence ne peut donc porter que sur la nature de ces éléments ou la manière spéciale de les analyser. Voyons donc si, depuis Le Play, on aurait pu découvrir quelque nature d'élément social inconnue à saint Thomas, ou quelque forme nouvelle de procédé analytique.

Au treizième siècle, comme aujourd'hui, la société se composait de familles; les scolastiques s'en étaient bien aperçus. « Il faut, — dit le *Commentaire sur la Politique*, — connaître les parties antérieurement au tout; il est donc nécessaire d'étudier en premier lieu le gouvernement domestique, qui régit et administre les familles, toute cité se composant de familles comme de ses parties » (2). Ces vues sont évidentes et définitives : on ne saurait mieux définir le *genre* d'éléments par où débute l'analyse des sociétés. Saint Thomas a même soin de noter que l'observation doit se baser sur des types sains; les autres, dit-il, n'ont qu'une nature tronquée : *deficiunt a natura* (3). Il a donc très

(1) 1^a 2^m, q. 104, art. III, ad 1^m. Cf. ad 2^m et 2^a 2^m, q. 57, art. II.

(2) *Politie*, I, lec. 2.

(3) *Ibid.*, I, lec. 3, cf. II, lec. 1.

bien marqué les conditions générales du procédé analytique, dans son application à la famille.

Ce serait également difficile de mieux déterminer qu'il ne l'a fait, les rapports généraux de la famille avec les autres groupements plus complexes.

La famille, selon lui, tend essentiellement à procurer des avantages comme la nourriture, le vêtement, l'éducation, la propriété, en somme les moyens nécessaires d'existence : *ea quæ sunt vitæ necessaria* (1). Mais elle est loin de pourvoir à tous les besoins de la vie, à son bien-être complet, soit physique, soit moral. Par exemple, telle famille de cultivateurs qui vit de ses terres, aura besoin néanmoins de demander au commerce des produits variés; elle recourt à l'instituteur pour instruire ses enfants, au curé pour les former à la religion, aux autorités communales pour avoir la sécurité chez elle et la paix au milieu de ses voisins. Tout cela, il est vrai, n'est pas strictement nécessaire à l'existence; mais il l'est au bien-être de l'existence : *non tantum ut vivat, sed ut bene vivat* (2). Ainsi, la société, dans son ensemble, renferme des groupements divers, qui, par rapport à divers objets, complètent l'action insuffisante de la famille. Ils lui donnent, par leur action combinée, une existence suffisamment pourvue : *ad vitæ sufficientiam perfectam* (3). Saint Thomas a donc très bien vu que la société forme un « tout organique » dont les divers organes sont complémentaires de la famille. Elle n'est pas seulement, d'une manière toute matérielle, l'élément premier de la société, comme une brique est l'élément d'une muraille. Elle est, de plus, l'organe premier et simple, en fonction duquel se développent la complication, les variétés et l'agencement de tous les autres.

Saint Thomas s'est contenté de cette vue profonde, mais encore toute générale. C'était, sans doute, pour les raisons que j'ai dites, suffisant à sa tâche et à son milieu. Il était ainsi réservé aux observateurs modernes de compléter et d'a-

(1) *Commentaria in Libros Ethicorum*, I, lec. 1, § 1.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

grandir encore cette doctrine, en la spécialisant davantage.

Il faut observer d'abord la famille, c'est très bien : mais quelle espèce de famille?

N'y a-t-il pas, en effet, quelque inconvénient à seulement décrire un type moyen et en quelque sorte idéal, formé de la triple combinaison : mari et femme, père et enfants, maître et esclaves? C'est, à la différence près des paysans et des artisans, regardés par Aristote comme les esclaves-nés (1), le type général de la famille du citoyen grec (2) : c'est d'ailleurs dans la *Politique* du Stagirite que saint Thomas est allé chercher ce type (3). C'est encore, selon notre Docteur, le type général de la maison hébraïque riche ou aisée, après Moïse. C'est enfin, dans les mêmes conditions, un type reconnaissable au treizième siècle dans les grandes maisons féodales, ou dans les bourgeoisies aristocratiques de l'Italie. Mais, quelles que soient son origine et son importance pour un aristotélicien et un observateur du moyen âge, est-ce un type simple de famille? Est-ce un de ces éléments « indécomposables » que doit atteindre l'analyse?

Il ne le semble guère. La famille, ainsi entendue, suppose deux ordres de familles, essentiellement distincts par l'objet même de leurs occupations dominantes. Chez l'esclave hébreu ou grec, chez le serf de la terre féodale, l'occupation dominante, c'est d'exécuter un travail manuel : culture, élevage. Chez le chef de maison, ou le seigneur, l'occupation dominante, c'est de diriger les travaux sans y prendre part de ses mains. Voilà deux espèces d'activités impossibles à confondre dans une même espèce, et qui nécessitent la distinction posée par Le Play entre la famille ouvrière et le patronage (4).

Saint Thomas est loin de l'avoir ignorée. Il touche même à ses racines les plus profondes dans la nature et dans le droit, en constatant l'utilité, pour certains hommes, d'être régis dans le

(1) Aristote, *Politique*, I, v, § 10.

(2) *Ibid.*, I, ii, § 1.

(3) *Commentaria in Politic.*, I, lec. II, 1^{re} 2^{me} q. 105, art. iv.

(4) « Est enim societas adunatio hominum ad aliquid perficiendum; et ideo secundum diversa ad quæ perficienda societas ordinatur, oportet societates distingui et de eis judicari ». (*Contra impugn. Dei cult.*, t. II, cap. III.)

travail par de plus capables qu'eux, dispensés alors de son exécution, afin de le mieux guider (1). Pour lui, comme pour Aristote, cette raison qui justifie partiellement l'esclavage (2), met aussi à jour l'essentielle différence de l'ouvrier et du patron.

Il a suffi d'observer et de suivre à fond les conséquences de cette distinction, pour réaliser quelques-uns des plus beaux progrès de la Science sociale.

La famille ouvrière définie, on s'aperçoit bien vite de sa grande simplicité par rapport à la famille non ouvrière. Les opérations du travail remplissent les journées et la pensée de ses membres. Artisan ou cultivateur, l'ouvrier ne peut se reposer, s'instruire, prier, gouverner même son atelier et sa maison, que dans la mesure où l'exécution de son métier l'exige ou le permet. Il présente donc ce type de vie absolument simple, où domine l'influence du travail manuel ; tandis que les familles non ouvrières jouissent du travail d'autrui et peuvent s'adonner principalement à d'autres occupations non manuelles : commerce, banque, cultures intellectuelles, patronage de l'atelier. Autant de types, de plus en plus compliqués, à mesure qu'ils s'éloignent de la condition ouvrière. Pour aller du simple au composé et de l'incomplet à ce qui le complète, il faut donc analyser en premier lieu la famille ouvrière. C'est à elle, non à la famille en général, que se superposent les autres groupements. Telle est la découverte capitale, commencée par Le Play et achevée par ses continuateurs : Les divers groupements sociaux sont tous complémentaires de la *Famille ouvrière* » (3).

Cette découverte en amenait une autre. La famille ouvrière ne se groupe pas au hasard ; autrement, pourquoi ces ressemblances si frappantes de foyer à foyer, entre fermiers de la Beauce, mineurs d'Anzin, hommes d'équipe de n'importe quelle grande gare, et autres ouvriers placés sur un lieu donné dans les mêmes conditions de travail ? Le « pli du métier » atténue

(1) 2^e 2^e q. 57, art. III, ad 2^m.

(2) Aristote, *Politique*, I, cap. II, *Comment.*, lec. 3 et 4.

(3) *La Science sociale est-elle une science ?* par M. Henri de Tourville, la *Science sociale*, t. I, p. 99 et suiv.

jusqu'aux différences individuelles : signe que le travail façonne la famille ouvrière. Telle est la loi : chacun de nous peut, dans son voisinage, la vérifier en gros. Le Play et ses continuateurs lui ont donné sa formule scientifique et sa démonstration.

Ils ont d'abord établi que, dans certains cas relativement simples, le travail détermine, par les groupements qu'il nécessite, la forme essentielle de la famille (1).

Ces deux découvertes s'éclairent merveilleusement l'une par l'autre. Toute évolution du travail amène une évolution correspondante de la famille ouvrière; or la famille ouvrière est l'organe social en fonction duquel se développent tous les autres; donc, toute évolution du travail est le point de départ d'une évolution complète de la société.

A cette cause se rapportent en définitive les grands mouvements des peuples : ces migrations, cette expansion coloniale, ces évolutions agraires, industrielles, commerçantes, politiques, intellectuelles et morales, où les métaphysiciens ne voient parfois que le jeu des idées, et les historiens, le jeu des souverains. C'est le travail qui, dans la masse des hommes, commande à l'éclosion des aptitudes intellectuelles et des capacités politiques. Il impose au génie lui-même les conditions de son essor et de sa puissance. C'est le travail, par exemple, qui a préparé le terrain de la science juridique, dans le vieux monde romain, profondément agricole, attaché par là, plus que tout autre peuple antique, à la propriété individuelle, et gouverné par un syndicat de grands propriétaires, spéculateurs et usuriers, le sénat. C'est le travail, la vie pastorale, pillarde et guerrière des contreforts du Pinde, qui a déversé sur les cultivateurs primitifs de l'Attique une race conquérante, dédaigneuse du travail manuel, toute prête aux explorations et aux affaires du commerce maritime, aimant à raisonner dans ses heures de loisir et à questionner les sages des pays où elle trafique, rompue dans sa terre natale aux discussions de la « Boulè » : toute prête, en somme, à donner, dans le cadre d'une grande cité en-

(1) *Détermination et classement des espèces du travail*, par M. R. Pinot, la *Science sociale*, t. XI, p. 236.

riche, les orateurs de l'Agora et les philosophes de l'Académie ou du Lycée.

Aussi peut-on dire que les découvertes nouvelles ont dégagé et dégageront de plus en plus les causes immédiates des vicissitudes de chaque race, dans son existence et dans ses rapports avec ses voisins : la « Loi de l'histoire ».

N'omettons pas, cependant, une critique adressée à ces vues par un certain nombre d'esprits élevés. Ils trouvent qu'elles « matérialisent » trop l'histoire des sociétés humaines, en la mettant, abstraction faite de la force propre aux idées et surtout à la religion, sous la domination absolue du gagne-pain.

J'avoue que ces reproches me semblent immérités : ils se fondent sur une observation trop superficielle. Rappelons-nous, avec Aristote et saint Thomas, que l'homme est, par essence, un « animal vivant en société, — *animale sociale et politicum* » (1). Animal supérieur aux autres quant à la raison ; mais aussi, — remarque toujours saint Thomas, — obligé de se procurer par art et travail pénible, la nourriture, l'habitation, tous les moyens d'existence que les autres se procurent sans grande peine et d'instinct (2). Ainsi vit la majeure partie de l'humanité ; c'est le travail qui la domine. Il la façonne et prépare aux idées qu'élabore le petit bataillon des lettrés, des savants et des artistes, la grande masse des individus soumis à leur action. Or, « tout ce qui est reçu, — dit un vieil axiome scolastique et de bon sens, — l'est à la manière de celui qui reçoit ». Une société devient lettrée, savante, artiste, civilisée, de la manière où le travail manuel et la formation qui s'ensuit l'ont disposée à cette évolution.

Pour la religion, il en serait, à ne considérer que le cours naturel des choses, exactement de même. Les patrons et les gouvernements, à leur point de vue professionnel, favorisent un culte dans la mesure où il leur paraît utilisable comme auxiliaire : ils le jugent au coefficient de ses résultats sur le bien-être temporel, fin immédiate de la société civile. Telle est, au fond,

(1) S. Thomas, *De Regimine principum*, lib. I, cap. 1. — Aristote, *Politique* I, 1.

(2) *De Regim. princ.*, loc. cit.

la philosophie ordinaire des édits de persécution et des concordats. Croyants ou sceptiques, pour leur compte individuel, les hommes d'État se retrouvent unanimes en cette philosophie dès qu'il s'agit d'affaires. La religion risquerait donc, si Dieu ne lui avait assuré par lui-même une organisation à part, de varier au gré des vicissitudes du travail et des pouvoirs humains. Les cultes antiques, les Églises nationales protestantes ou schismatiques, en sont les preuves. L'École de Le Play nous amène ainsi à définir en toute rigueur une raison providentielle, — et non la moins immédiate, — de la constitution de l'Église en « société parfaite, subsistante par elle-même », comme disent les théologiens : la question du pot-au-feu domine trop nécessairement la société naturelle pour que Dieu s'en soit remis à ses soins de mener les hommes à leur fin dernière. La science nous fait ainsi toucher du doigt l'incapacité radicale de tout groupe purement humain à poursuivre un but ultra-terrestre. Ce fait, les continuateurs de Le Play l'ont déjà constaté à leur point de vue de savants (1). Il appartiendrait aux théologiens de remonter à ses causes et de nous montrer, sur les données nouvelles et précises de la science, comme quoi l'Église catholique est un miracle social.

On peut donc, sans témérité, croire que l'École de Le Play a le mérite d'avoir formulé dans les meilleurs termes aujourd'hui possibles la « Loi de l'histoire ».

Toute l'œuvre était en puissance dans la très simple distinction de la famille ouvrière et du patronage. C'est l'exacte analyse de cette famille, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec les groupes complémentaires, qui a conduit à réaliser ce progrès. Mais, par quel moyen? Ici nous rencontrons un procédé d'analyse absolument propre à Le Play et à ses continuateurs, dans son emploi spécial. Il faut en rendre compte.

(1) *La Religion est-elle responsable de l'état social?* par M. E. Demolins, la *Science sociale*, t. V, p. 131. — *Les Rapports de la théogonie védique avec l'état social*, par M. A. de Prévaille, *ibid.*, t. XV, p. 62.

IV. — LES MONOGRAPHIES DES FAMILLES OUVRIÈRES.

Faire une monographie de famille ouvrière, c'est observer, dans ses caractères essentiels et dans ses relations complémentaires avec les groupes, *une seule famille*, choisie comme *type normal* d'une classe entière.

Ce procédé n'est pas difficile à justifier. Dans un même métier et dans les mêmes conditions locales, les familles ouvrières se ressemblent toutes nécessairement, par leurs caractères propres, et par le genre de secours qu'elles réclament des autres groupes : commune, syndicat, école, etc. Nous avons déjà vu, plus haut, ce fait et sa raison d'être. Or, ce qui convient nécessairement à une classe, convient de même à chacun des individus de cette classe : l'observateur n'a donc qu'à observer une famille, une seule, bien choisie dans les conditions normales où vit la classe entière, pour dégager avec sûreté les caractères et les relations de celle-ci. Telle est la monographie. C'est, en somme, un procédé de chimiste et de métallurgiste, un procédé de savant voué à l'observation, que Le Play a transporté en Science sociale. C'est le procédé de l'expérimentateur qui opère sur un échantillon choisi comme type de toute sa classe.

On ne voit pas que la logique puisse s'insérer en faux contre son usage. On connaît en gros l'existence et les caractères d'une classe : les gens de la vallée d'Ossau, par exemple, sont pasteurs ; ils ont de nombreuses coutumes originales : travail en commun, transmission intégrale du foyer et des biens à l'ainé ; émigration des cadets, etc. Toutes ces données viennent d'une induction sommaire, basée sur l'observation directe ou les témoignages de quelques individus. Elles suffisent à montrer qu'il existe une classe ouvrière distincte, formée par les familles pastorales d'Ossau. De cette conclusion générale, l'observateur « redescend » alors au « singulier », comme disaient les scolastiques. Il observe sur un sujet unique les conditions nécessaires et immédiates de sa vie, ce qui l'autorise à généraliser légitimement les

phénomènes observés. Il peut d'ailleurs, aisément, par une rapide comparaison, se donner le luxe de vérifier l'universalité de ses conclusions.

Non seulement l'École de la Science sociale regarde ce procédé comme suffisant et légitime, elle le tient pour nécessaire. Faute de s'astreindre à cette unité de sujet, l'observateur complique sa tâche et multiplie ses chances d'erreur. Il prend ici les caractères du travail, ailleurs ceux de la propriété; plus loin, les relations avec l'école ou le curé. L'observation sautille : elle ne voit plus l'action liée et continue de tous les éléments de la société sur une même famille. Elle recourt au raisonnement pur, à l'hypothèse. Et il est si facile, dans un agencement aussi compliqué que celui des groupes humains, d'oublier, au milieu de ces observations éparses, un facteur important! Tandis que la monographie, palpant et retournant en tous sens le même sujet, il devient moralement impossible de laisser échapper un fait important et de combler le vide par une formule ingénieuse et illusoire. Si l'on veut bien se rendre compte des avantages de ce procédé, on peut lire, dans la *Science sociale*, la *Monographie du Jura Bernois*, par M. Robert Pinot, et celle de *La Vallée d'Ossau*, par M. F. Butel (1).

Il y a, cependant, des cas où le procédé monographique est impossible. Quand MM. de Tourville et Demolins étudiaient la constitution des Celtes (2), ils n'avaient pas sous la main quelque vieille famille gauloise à monographier. C'est alors que la tâche est délicate; on s'aide de son mieux par les documents de l'histoire, et puis, on trouve aussi, parfois, des analogies, des parités, recueillies sur des types actuels, par des monographies. Mais, en somme, la sagacité personnelle de l'observateur reste à l'épreuve dans la mesure où l'échantillon individuel lui a manqué.

Il y a donc un réel et grand progrès dans le procédé analytique moderne. Il ajoute aux observations générales établies par saint Thomas d'importantes découvertes dues à la précision spéciale de son objet et de son mode d'emploi.

(1) *La Science sociale*, t. III, IV et suiv., et t. XIII, XIV, XV.

(2) *Ibidem*, t. XII et XIII.

En est-il de même pour l'Observation comparée, second procédé essentiel de la Méthode?

Sans aucun doute, puisqu'une analyse plus rigoureuse lui fournit ses matériaux immédiats. Mais là n'est pas encore le progrès spécialement réalisé dans l'emploi de la comparaison. Celle-ci, d'ordinaire, élargit ses résultats dans la mesure où elle a pu varier ses termes; elle aboutit alors à un classement d'autant plus complet. Or, il paraît bien que des termes de comparaison, des types sociaux suffisamment variés ont fait défaut à saint Thomas. Non que son génie se soit trouvé court ou sa méthode fautive; mais le passé ni le présent ne lui fournissaient les types nécessaires. Les transformations économiques et autres de l'Ancien et du Nouveau Monde nous les fournissent. Cette différence dans les *sujets observés* va nous expliquer pourquoi et comment certaines grandes lignes de la classification diffèrent entre saint Thomas et l'École de Le Play:

C'est ce que nous verrons dans un prochain bulletin.

FR. M.-B. SCHWALM,

des Frères Prêcheurs.



LE BOUDDHISME

DANS L'INDE ET CHEZ LA RACE JAUNE ⁽¹⁾.



II.

COMMENT, PAR SON ORGANISATION SOCIALE, LA RACE JAUNE S'EST TROUVÉE OUVERTE A LA DIFFUSION DU BOUDDHISME (2).

Le Bouddhisme nous est apparu, dès son origine, comme un produit des faits sociaux. Nous avons exposé les circonstances qui ont déterminé ou permis son éclosion, celles qui l'ont rejeté hors de l'Inde, en tâchant de faire apercevoir, dans chacune de ces circonstances, la force sociale mise en jeu, ses moyens d'action et ses effets.

La Loi de Çakya-Mouni n'a pas trouvé, dans la plaine du Gange, au sein des communautés villageoises des cultivateurs soumis au régime de la caste, le terrain qui convenait à sa diffusion; elle a été expulsée de ces campagnes, sans bruit, par la force d'inertie, malgré l'appui que lui avaient donné soit les dynasties mon-

(1) Voir le précédent article, dans la livraison d'août : la *Science sociale*, t. XVII, p. 161.

(2) SOURCES : Malte-Brun, *Géographie universelle*, t. III (Parent Desbarres). — E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle* (Hachette), t. VI, VIII. — V^{ic} de Cholet, *Excursions en Turkestan* (Plon, 1883). — D^r Potagos, *Dir années de voyage dans l'Asie centrale* (Fischbacher, 1884.) — Société anthropologique de Paris, *Bulletin* 1889. — G. Bonvalot, *De Moscou en Bactriane* (Plon, 1884). — Léon de Rosny, *La Morale de Confucius* (Maisonneuve, 1893). — F. Noël, S. J., *Philosophia sinica; Pragae, typis universitatis Carolo-Ferdinandæ, 1741.*)

tagnardes, soit la classe commerçante et riche. Mais elle a rencontré ailleurs un autre milieu social, propre, celui-là, à lui faire accueil, et à lui fournir d'innombrables adeptes. Les frontières de cette partie de l'Asie où la science des doctrines bouddhiques a germé sans peine sont circonscrites, au Nord, par la région des chasseurs sibériens, à l'Ouest, par celle des pasteurs musulmans des steppes pauvres, et au Sud, comme nous venons de le dire, par les Hindous brahmaniques. Les populations englobées dans le vaste espace ainsi délimité forment divers groupes, présentent de nombreuses variétés; mais toutes cependant conservent entre elles certains points de ressemblance, certains traits communs qui les rapprochent les unes des autres et les séparent des populations voisines. Ces traits généraux formant fonds commun sont : 1° au point de vue social, la constitution de groupements qui supposent un lien patriarcal très puissant dans les familles et l'absence du régime des castes; 2° au point de vue physique, la tendance bien connue et bien apparente, vers la position oblique des yeux et la nuance jaune du teint.

Après avoir ainsi défini ce milieu social, il nous est nécessaire de le désigner par un mot : et comme il présente tous les caractères *d'une race*, c'est-à-dire d'un ensemble d'hommes, qui se sont trouvés soumis aux mêmes circonstances originaires, nous l'appellerons, si on le veut bien, *la RACE JAUNE*.

Pour caractériser et expliquer *la race*, j'invoque ici la communauté des circonstances traversées, depuis l'origine, par les familles qui la composent. Je n'entends pas, par là, nier la parenté réelle, la descendance d'ancêtres communs, qui relie le plus souvent entre eux le plus grand nombre des individus compris dans une même race. Mais si le fait de *commune descendance* n'avait pas été accompagné du fait d'une *commune formation* originaire, jamais aucune race, ni blanche, ni jaune, ni noire, ne se serait établie d'une façon distincte. En effet, si la direction de l'itinéraire primitif n'avait pas été à la fois commune et spéciale aux familles d'une seule et même race, les familles se seraient toutes confondues et mêlées entre elles; le sang mélangé n'aurait pu retenir les caractères, *même physiques*,

qui déterminent un type particulier : les races, au point de vue physique n'auraient pu se sélectionner, et se fixer dans ces traits typiques spéciaux que chacune d'elles conserve encore aujourd'hui.

Il existe donc, pour chacune des grandes variétés de l'espèce humaine, — et même pour un grand nombre de sous-variétés, — un itinéraire primitif suivi en commun ou successivement par les familles desquelles sont sortis, en général, les individus qui composent actuellement la variété; cet itinéraire relie le berceau premier des hommes avec le lieu de la concentration actuelle de chaque type. *Les circonstances de lieu et de travail qui dominent sur cet itinéraire ont donné à la race sa formation sociale primitive* (1).

J'ai cherché jadis à établir l'itinéraire primitif de la race noire (2), puis celui de la fraction hindoue de la race aryenne (3). Aujourd'hui, nous nous proposerons de retrouver les lieux de passage qui ont conduit les Jaunes vers l'extrême Orient. L'ensemble de ces lieux, par les circonstances qu'il présente ou qu'il devait présenter dans les premiers âges, nous rendra raison des caractères sociaux qui distinguent la Race jaune. Il devra, en outre, nous éclairer sur les motifs qui ont rendu cette race beaucoup plus apte que les races voisines à recevoir et à conserver la doctrine bouddhique : c'est là, en effet, le but de notre présente étude.

I. — L'ITINÉRAIRE PRIMITIF DE LA RACE JAUNE.

Les populations qui composent la Race jaune peuvent se diviser, au point de vue du *travail*, en deux groupes principaux :

(1) Quant aux caractères physiques dont la raison n'est pas révélée par les circonstances propres à l'itinéraire, ou à la station actuelle, il faut évidemment les faire remonter à un type accidentel primitif, spécial à chacune des trois grandes races humaines, et renforcé dans la suite par les alliances consanguines.

(2) V. *Les Sociétés africaines*, chap. XII.

(3) V. dans *La Science sociale*, « la Société védique », 2^e et 3^e articles, t. XV. p. 55 et suiv., p. 407, 408.

il y a chez elles des Pasteurs nomades et des Cultivateurs.

Les pasteurs sont ceux des grandes steppes de prairie, ces nomades patriarcaux qui ont reçu de Le Play le nom de « véritables sages », et qui lui ont fourni le type de la société simple par excellence. Leur groupe, si remarquable en ce qu'il donne le point initial de la classification des sociétés, est cependant d'une importance numérique très faible, si on le compare au groupe des cultivateurs jaunes. Ces cultivateurs, en effet, sont en nombre immense : ils sont en grande partie réunis, sous la forme de populations compactes, dans les grandes dépressions fluviales de l'extrême Orient. Les vallées de l'Indo-Chine, celle du fleuve Bleu, celle du fleuve Jaune surtout, comptent en première ligne parmi les lieux de la terre que distinguent le nombre et l'agglomération de leurs habitants. Les cultivateurs de la Race jaune constituent l'une des fractions les plus importantes de la population totale du globe. Ils forment le noyau, la masse principale et essentielle de la race à laquelle ils appartiennent ; les pasteurs n'en sont, du moins quant au nombre, qu'une part minime et accessoire. C'est donc l'origine, l'itinéraire primitif de ces cultivateurs que nous avons à rechercher.

Les *nomades* de la grande steppe ont certainement concouru à maintenir chez les *sédentaires* de la Race jaune, — du moins chez les plus septentrionaux, — l'esprit patriarcal : mais on ne voit point les envahisseurs nomades se livrer eux-mêmes à la culture du sol qu'ils ont conquis, et ils ne paraissent pas, d'après l'observation des faits actuels, pouvoir être considérés comme la souche d'où est issue la race agricole. Nous devons donc considérer les cultivateurs jaunes comme directement provenus des *communautés primitives qui, adonnées originairement à la culture rudimentaire et à la vaine pâture* (1), s'éloignèrent du berceau premier du genre humain dans la direction de l'extrême Orient. Nous avons à rechercher l'itinéraire qu'ont pu suivre, dans cette direction, les communautés primitives, ainsi définies, qui ont engendré la Race jaune.

(1) V. Dans la *Science sociale*, *ibid.*, t. XIV, p. 147 et suiv., 157 et suiv.

Il s'agit donc, ici encore, de trouver une voie propre à des migrations de sociétés agricoles, *traversant la zone du globe balayée par le vent desséchant des steppes*; car les cultivateurs de la Race jaune se sont tous fixés à l'Orient des Déserts de sable.

Pour la solution de ce problème, qui se pose à propos de toutes les races de cultivateurs établies à l'Est des steppes pauvres, on ne peut méconnaître l'importance *de la question des eaux*. Sous le climat déterminé par le courant atmosphérique très sec venant du Nord, qui réduit à l'état de steppe cette zone du globe où il domine, l'*irrigation* est la condition indispensable de la culture; il n'y pleut que fort peu, et les sols qui ne peuvent recevoir, par d'autres moyens que la pluie, l'humidité nécessaire à la végétation des plantes cultivées, demeurent des sols intransformables; l'irrigation est la condition *sine qua non* de la fertilité.

Il s'ensuit que, dans les pays soumis au vent des steppes, les différentes méthodes d'irrigation applicables à tel ou tel lieu, l'abondance ou la rareté des eaux, la manière dont on peut les capter et les utiliser, la dimension et la situation respective des territoires arrosés, sont, au point de vue social, les premières circonstances à considérer dans le travail de la Culture.

Or, la question des eaux est intimement liée à celle des reliefs du sol.

Dans la partie médiane de l'Asie, dont nous avons à nous occuper ici, les reliefs du sol sont très énergiquement accusés. Le massif du *Caucase* arméno-persan, d'une part, et celui des *Himalaya*, de l'*Hindou-Kouch* et des monts *Bolor* (1), d'autre part, sont placés comme deux bornes gigantesques à l'Ouest et à l'Est de la zone que parcourt le vent desséchant des steppes.

Les chaînes intermédiaires reliant ces deux massifs sont beaucoup moins élevées; elles sont directement soumises à l'action du courant sec, dont elles traversent le lit. Par suite, elles condensent seulement de petites quantités de vapeurs; elles ne peu-

(1) Je prends cette dénomination générale de *monts Bol or*, ou *Belour*, dans la *Géographie* de Malte-Brun, t. III, p. 138.

vent donner naissance qu'à des ruisseaux ou à de faibles rivières dont les eaux, après avoir fertilisé de petits territoires resserrés et isolés aux pieds des montagnes, sont rapidement absorbées par les sables. Ces petits territoires arrosés sont ceux que nous avons considérés comme le lieu de formation originaire de la race Hindoue et du régime des castes (1).

Le rôle de condensateurs naturels est rempli d'une manière beaucoup plus efficace par les grands massifs montagneux dont nous venons de parler. Leur pouvoir comme récepteurs et accumulateurs des eaux est très considérable, non seulement à cause de la hauteur très grande et de la température très froide de leurs cimes, mais encore par suite de leur situation : ils s'élèvent en effet sur les bords des deux zones terrestres soumises au régime des vents variables et chargés d'humidité. Les glaciers et les névés de ces hautes montagnes alimentent de puissants fleuves dont les eaux, gonflées par une multitude d'affluents, roulent à pleins bords sur de très longs parcours.

Sur les versants méridionaux des deux systèmes montagneux, quatre grands fleuves mènent à la mer les eaux condensées par les hautes cimes. Le Tigre et l'Euphrate, sortis du massif arménien, unissent leurs efforts pour traverser la zone des steppes; leurs vallées, siège de l'antique civilisation chaldéenne, ouvrent une voie de communication, par des territoires cultivables, à travers les Déserts. Mais cette voie conduit en Arabie : elle reste séparée de l'Inde et de l'extrême Orient par les affreuses solitudes de Kerman et du Seïstan, infranchissables pour une race agricole. Les deux autres grands fleuves du versant méridional découlent des glaciers himalayens : l'Indus, dans son cours inférieur, côtoie seulement les déserts de sable, sans les pénétrer; le Gange, rejeté brusquement vers l'Est par le redressement du sol, n'aborde même pas la zone des steppes.

Ainsi, *sur le versant méridional de l'Asie, aucune grande voie fluviale ne conduit à travers les steppes vers les régions cultivables de l'Est; et sur ce versant la seule route ouverte dans*

1. V. Dans la *Science sociale*, à la Société Védique », t. XV, p. 397.

cette direction à une race de cultivateurs est celle des petits territoires arrosés de l'Iran; la voie de la race Hindoue, déterminant le régime de la Caste.

C'est donc *par le versant septentrional* que la race agricole jaune a pu traverser les déserts.

Suivons, sur ce versant septentrional asiatique, à partir du massif arménien, la série des territoires cultivables qui se prolongent sans de trop grandes lacunes dans la direction de l'Orient. D'abord, les ruisseaux de la longue chaîne de l'Elbourz, très multipliés, assurent à la province aujourd'hui persane du Mazandéran un climat humide et fertile, propre à la culture du riz. Ce climat se continue dans les pays arrosés par l'Atrek, d'où l'on gagne facilement les hauteurs du Petit et du Grand Balkhan, qui encadrent « l'ancien delta de l'Oxus ».

Il paraît certain que ce dernier fleuve, à différentes époques, s'est déversé dans la Caspienne; quoi qu'il en soit, un ensemble de lagunes verdoyantes semé de lacs salés et de sources d'eau douce réunit encore, au pied du plateau d'Oust-Ourt, la Caspienne au cour inférieur de l'Amou-Daria, l'ancien Oxus, et va rejoindre le delta actuel qui marque l'embouchure du grand cours d'eau des steppes dans la mer d'Aral (1).

Voilà bien, depuis le Caucase arménien, un chemin qu'ont pu suivre rapidement, dans les premiers âges du monde, des familles primitives, organisées en communautés à la fois agricoles et pastorales, lorsqu'elles se séparaient du premier groupement des hommes.

Nous sommes donc, avec elles, engagés dans la zone des Déserts, qu'il s'agit de franchir pour aller au delà croître et multiplier sur des territoires plus favorables. On conçoit, en effet, même en admettant une longue période de déversement de l'Oxus dans la Caspienne, qu'une race de Cultivateurs disposant seulement de moyens primitifs et ne pouvant *étendre en largeur* ses cultures, enverra ses essaims en avant : ils arriveront ainsi, en contournant les sables stériles et dangereux du Kara-

(1) V. E. Reclus, t. VI, p. 402 à 410, et la carte p. 417.

Koum, jusqu'àuprès de la nier intérieure qu'environnent d'autre part les Déserts non moins sablonneux et perfides du Kysyl-Koum : la mer d'Aral.

D'où provient ce phénomène d'un amas d'eau si considérable, si étendu (1), au milieu de plaines arides et malgré l'évaporation intense que produit le souffle perpétuel du vent des steppes? Évidemment ces eaux viennent de loin; elles ne prennent pas naissance dans la zone desséchée des Déserts. Pour se rendre dans la dépression araliennne, elles ont traversé les trois quarts de la large zone des sables, ce qui suppose à leur course une grande étendue, à leur flot une grande puissance. A la capacité et à la situation du lac d'Aral doivent répondre de gigantesques condensateurs naturels.

En effet, au bord oriental des Déserts s'élève comme un socle immense le plateau de l'Asie centrale, qui commence au verdoyant Pamir; sur cette base massive se dressent des chaînes de hautes montagnes, dont les pics rivalisent avec les sommets les plus célèbres de l'Himalaya. Deux de ces chaînes déversent dans la région qui nous occupe une partie des eaux qu'elles rassemblent.

Les monts Thian-Chan ou Monts Célestes, appelés aussi Monts Neigeux (*Mus-tagh*), peuvent être comptés comme une des plus importantes chaînes de l'Asie. Leurs cimes principales, celles du moins dont la hauteur a pu être relevée, forment des saillies de l'écorce terrestre comparables aux plus hautes montagnes de l'Himalaya. Le pic *Kaufman* (6.500^m), le pic *Khan-Tengri* (7.300^m), etc., supportent les névés immenses et les glaciers dont les eaux s'infiltrèrent dans toute la masse du plateau qui leur sert de bases.

Plus au Midi, sur le même plateau, et formant comme le nœud qui relie l'Hindou-Kouch à l'Himalaya, se dresse la chaîne élevée des monts *Karakorum*, auxquels les gens de Cachemire donnent également l'appellation de *Mus-tagh* ou Monts neigeux. « Ils s'élèvent comme un rempart continu obstrué de glaces

(1) Superficie du lac d'Aral, environ 66.000 kilomètres carrés. — V. E. Reclus, t. VI, p. 410.

qui descendent de 40 à 50 kilomètres au Sud de la crête. Les plus hautes pointes de la chaîne étaient depuis longtemps signalées par les indigènes : ce sont le Macherbroum aux trois cimes, le Goucherbroum et un pic à deux cornes, coupé à l'Ouest par des précipices de plus de 1.000 mètres; il resta longtemps désigné sur les cartes par une simple lettre et un chiffre. Cette montagne, le K², connue désormais sous le nom de Dapsang, s'élève à 8.660 mètres d'altitude : elle occupe donc le deuxième rang parmi les sommets de la Terre... Les glaciers que verse le Karakoroum sur ses pentes méridionales, et qui occupent toute une moitié de l'ancien royaume de Baltistan sont, on le sait, les plus vastes de l'Asie et du monde, en dehors des régions polaires (1). » De ces amas de glaces sortent, par des ouvertures en forme de voûte, un grand nombre de cours d'eau rapides, abondants et clairs.

Les deux chaînes dont je viens de parler jouent d'une manière éminente le rôle de condensateurs et d'accumulateurs des eaux. La masse liquide qu'elles émettent alimente, au Nord, plusieurs lacs et plusieurs grands fleuves de la Sibérie; au Sud, le cours de l'Indus, par un certain nombre d'affluents. Mais le plateau du Pamir, le socle qui porte les hautes chaînes, retient, lui aussi, une portion notable de ces eaux; elles filtrent à travers sa masse, et s'en échappent principalement sur le pourtour de trois surfaces concaves qui dessinent, aux pieds du plateau, le commencement de trois grandes dépressions fluviales. A l'Est du plateau, le bassin du Tarim et de son affluent la rivière de Khasgar; au Nord-Ouest, le bassin du *Syr-Daria*; au Sud-Ouest, celui de l'*Amou-Daria* : ces deux derniers fleuves se rendent à la mer d'Aral, dont ils sont les seuls grands affluents.

Ainsi, les eaux de la mer d'Aral viennent du plateau du Pamir, par la voie de deux grands fleuves, assez puissants pour traverser la zone des sables. Le *Syr* présente un cours de 2.200 kilomètres de longueur; celui de l'*Amou* est de 2.600 kilomètres.

Les vallées de ces deux fleuves ouvrent vers l'extrême Orient

(1) E. Reclus, t. VIII, p. 101.

des voies migratoires aux communautés primitives que nous supposons parvenues déjà aux bords de la mer d'Aral, ces voies se dirigent vers les cols du Pamir indiqués au Nord et au Sud de ce plateau par les sources du Syr et de l'Amou.

L'hypothèse de la migration de la Race jaune le long de ces fleuves n'est point gratuite : elle se justifie par les nombreux « témoins » laissés par cette race aux lieux où la culture a subsisté dans les deux vallées, et elle présente des caractères de probabilité qui la placent au-dessus des autres hypothèses possibles. D'abord, nous devons rejeter, en ce qui concerne la Race jaune, entièrement exempte du régime des castes, le trajet par le versant Sud de l'Asie ; il me semble également inutile de supposer, pour la migration des cultivateurs jaunes, un long détour par le Nord de la Caspienne et les steppes des Kaïzacks, encore vouées aujourd'hui au seul pâturage nomade. Enfin, l'itinéraire direct au Midi de la mer d'Aral, par les oasis fluviales de Tendjend, de Merw, etc., est trop discontinu au point de vue de la culture : son inaptitude est démontrée par les difficultés qu'ont éprouvées, sur ce terrain, en 1878, les colonnes russes parties du Caucase, et par les travaux pénibles qu'a coûtés l'établissement du chemin de fer transcaspien, entre Askabad et Samarcande (1).

Il est fort à présumer que le peuplement des steppes qui entouraient l'Amou et le Syr fut la cause déterminante de l'exode poursuivi vers l'Est par les communautés agricoles établies sur les bords de ces deux fleuves. Les nomades venant du Nord ou du Midi pour parcourir ces Déserts, ceux même qui se détachaient du noyau primitif de la Race jaune, ne pouvaient en effet vivre dans ces steppes pauvres du seul produit des troupeaux ; ils devaient recourir au *travail accessoire* des Pasteurs de steppes pauvres ; l'exploitation des cultivateurs voisins. C'est ce qui a lieu encore dans cette région, et le déplacement des cultures, la disparition des sédentaires, s'y sont produits à plusieurs reprises. Je n'en citerai qu'un exemple : l'abandon et la ruine des « soixante-dix villes » qui florissaient en Bactriane au temps

(1) V. V^e de Cholet, *Excursions en Turkestan*.

des Séleucides. Une fois les cultivateurs partis, le sable du désert comble les canaux, recouvre les champs jadis arrosés; le vent des steppes fait rapidement son œuvre, effaçant les traces de l'entreprise que les hommes avaient tentée sur son domaine.

L'ancienne Sogdiane, arrosée par le Zerafchan et par d'autres grands affluents du haut Amou; le pays de Ferghana sur le haut Syr, pouvaient offrir aux communautés agricoles un premier refuge contre les incursions des pillards; car ces deux territoires facilement arrosables ne présentent plus la disposition *en longueur* des basses vallées, si défavorable à la concentration et à la défense; ils permettent au contraire, par leur largeur, un groupement plus compact sur un front moins étendu en face des Déserts. En suivant notre hypothèse nous serons conduits à penser que, sur ces deux territoires, la race agricole vit se dessiner au milieu d'elle le premier essai de pouvoir public, justifié par la distribution un peu plus compliquée des eaux, qui sont conduites à de plus grandes distances, et par les nécessités de la défense commune. Nous devons en tous cas admettre, quelles qu'aient été la cause de la migration et l'organisation politique préalable de la Race jaune, le fait de l'exode de cette race de l'autre côté des montagnes : car son domaine propre commence actuellement au pied du revers oriental du Pamir.

Le plateau du Pamir, semblable à un vaste col que dominant de chaque côté les chaînes surélevées des Thian-Chan et du Karakoroum, est couvert de pâturages. Sillonné de chemins, il est facile à traverser, pendant quatre mois de l'année, pour des groupes de voyageurs munis de provisions. Sur le versant oriental du plateau qui regarde les vallées du Tarim et de Kasghar, les cultures s'élèvent jusqu'à l'altitude de 3.000 mètres (1).

Au sujet du Pamir, je trouve dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Paris une observation intéressante de M. Deniker : « Après avoir, dit-il, fait jouer au plateau du Pamir un rôle trop considérable comme patrie primitive des Aryens, on s'élève trop aujourd'hui contre le Pamir comme lieu d'origine

(1) V. sur le Pamir : E. Reclus, t. VI, p. 312 à 325; Potagos, p. 70 à 79. Ce voyageur a franchi le Pamir en quatre jours sans difficultés.

de certaines races. Il est cependant un fait certain : c'est que la plupart des races de l'Asie semblent avoir leur point d'origine dans le voisinage de ce plateau. Si le plateau lui-même est inhabité et même inhabitable une grande partie de l'année, et peuplé, le reste du temps, par quelques misérables tribus nomades, autour de ce plateau il y a des populations très sédentaires. *La patrie primitive des Chinois agriculteurs est indiquée dans leurs annales au Sud-Est du plateau, dans le coin Sud-Ouest du Turkestan oriental (1) ».*

J'ai tenté d'indiquer la marche qui a conduit jusque-là les Cent familles primitives.

Mais si la région du Pamir, — par les eaux qui en découlent, — a joué un rôle considérable dans la constitution des races sédentaires de l'extrême Orient, le plateau élevé lui-même, le haut pâturage du Pamir, a rempli une très importante fonction vis-à-vis de certaines races nomades. C'est le Pamir qui commence, vers le Sud-Ouest, la grande et importante région des steppes de Prairie. Si les Mongols, les Khalkhas, les Mantchoux, etc., appartiennent à la Race jaune par leur type physique et par leur caractère social, ne peut-on, à bon droit, rechercher leurs ancêtres parmi les communautés primitives vouées à la culture rudimentaire et à la vaine pâture, qui abordèrent le Pamir par les vallées de l'Amou et du Syr? L'herbe du haut plateau, « c'est la meilleure pasture du monde, car une maigre jument y deviendrait grasse en dix jours », a dit Marco-Polo. Abandonnant le travail agricole qui ne leur fournissait qu'une partie minime de leurs ressources, les communautés riches en chevaux, — comme les gens de Khiva d'aujourd'hui, — se sont laissé tenter par la vie nomade sur ces prairies excellentes où l'air est si léger et si pur; elles ont adopté l'existence que mènent encore au même lieu les tribus nomades des Tcherkess à l'œil oblique; elles ont formé par leur descendance la deuxième branche de la Race jaune, celle des Pasteurs de Prairie (2).

(1) Le haut cours du Tarim, — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1889, p. 485.

(2) V. E. Reclus, t. VI; Potagos, p. 76.

II. — LA FORMATION SOCIALE ORIGINAIRE DE LA RACE JAUNE.

Les vallées du Syr et de l'Amou-Daria se présentent sous la forme de longs et étroits territoires, bordés par les sables des Déserts, mais susceptibles de culture au moyen de l'irrigation par des eaux tirées des fleuves.

Prenons pour terrain d'observation la vallée de l'Amou-Daria, l'ancien Oxus.

A peu de distance au Sud de la mer d'Aral, commence la grande « oasis fluviale » de *Khiva*. Elle occupe, principalement, sur la rive gauche de l'Amou, une longueur de 70 lieues. « C'est, dit Malte-Brun, aux canaux de dérivation pratiqués sur les bords (1) de ce fleuve que cette partie doit sa fertilité. » La bande de territoire ainsi fertilisé est assez étroite : elle ne s'écarte pas du fleuve, au maximum, de plus de 18 lieues ; elle présente cependant une surface continue de terrains cultivés qui s'étendent au loin ; elle démontre et l'abondance des eaux fertilisantes et la facilité qu'il y a d'en tirer parti par des moyens très primitifs : car, sous la domination des Tartares Uzbeks (gens très peu capables de perfectionner l'agriculture et la canalisation), et avant de tomber aux mains des Russes, le khanat de Khiva produisait déjà en abondance « le froment, l'orge, le millet, le riz, les pois, les fèves, les lentilles, le tabac, le coton », l'huile de Perse, le raisin et toutes sortes de fruits excellents, et nourrissait cent mille familles de cultivateurs sédentaires, soit 500.000 habitants.

Si nous remontons plus haut sur le cours de l'Amou, nous rencontrons l'oasis de *Tchardjoui*, dépendant également du grand fleuve. La ville est distante de la rive d'environ 8 kilomètres, et cet espace est coupé d'une infinité de canaux que la route franchit sur trente-sept petits ponts. Tchardjoui dépend de la

(1) Malte-Brun, t. III, p. 146.

(2) *Ibid.*

Boukharie, l'ancienne Sogdiane qui doit en majeure partie sa fertilité aux eaux du Zerafchan, grand affluent de l'Amou, et dont le territoire cultivable s'étend sur 80 lieues de longueur. La Boukharie produit d'abondantes récoltes de riz et de soie; le pays est coupé d'innombrables canaux où circule une eau couleur café au lait, dans laquelle les mûriers trempent leurs racines, et qui peuvent recouvrir à volonté les champs voisins de 40 à 50 centimètres d'inondation. On peut voyager en Boukharie pendant huit jours, dit un auteur arabe, sans sortir d'un délicieux jardin. La population sédentaire s'élève au moins à deux millions d'individus, la plupart agriculteurs, habitant de vastes maisons en terre entourées chacune d'une haute levée qui l'abrite contre les eaux que l'on déverse sur les champs (1).

Voici, du reste, comment on fonde aujourd'hui un établissement de culture, soit sur les rives mêmes de l'Amou, soit sur celles de ses grands affluents. Les gens qui, pour une raison quelconque (2), sont obligés de quitter un établissement déjà formé pour en fonder un nouveau, recherchent d'abord le long des bords du fleuve une « bonne place », c'est-à-dire un endroit où les méandres du cours, une profondeur moindre, etc., occasionnent de plus fréquents dépôts du sable et du limon que l'Amou charrie dans sa marche impétueuse. On enlève le roseaux et les tamaris qui croissent sur le terrain choisi; on laboure et on sème *pendant l'hiver*, qui est la saison des basses eaux, et on ouvre au niveau probable de la crue, dans la berge du fleuve, des canaux qui répandront l'eau fertilisante sur les cultures *pendant l'été*, au moment où la fonte des neiges grossit violemment le flot. Le plus fort du travail, et le plus pénible, s'effectue au mois d'avril et de mai; il faut à ce moment sarcler sans relâche, sans *sieste* même, pour empêcher les roseaux de reconquérir le terrain. Le terrain de la vallée propre de l'Amou n'est guère fertile en lui-même, mais il rend cependant de bonnes

(1) Malte-Brun, t. III, p. 148 à 152. — V^{te} de Cholet, p. 248, 250, etc.

(2) Outre les exactions et la misère, causes fréquentes d'émigration sous le régime des beys musulmans, il y a une autre cause assez fréquente à l'exode des cultivateurs: l'Amou change de place, il mine ses rives, et peut ainsi diminuer ou même supprimer la valeur d'un fonds antérieurement cultivé.

récoltes, grâce au débordement périodique du fleuve, qui donne de grandes facilités d'arrosement.

Tous ces travaux sont bien à la portée d'une communauté d'agriculteurs, qui peuvent à la fois tirer un supplément de ressources des bestiaux paissant dans la steppe, ou dans quelques pâturages un peu meilleurs, et disposer de bras nombreux. Je trouve relaté, dans le voyage de M. Bonvalot en Asie centrale, le récit de la fondation récente d'un village sur le haut Amou, en Boukharie. Vingt ans avant le passage de l'explorateur, six hommes partirent de Kilif à la recherche d'une « bonne place » ; ils crurent la rencontrer près du bac de Patta-Kissar, défrichèrent le sol comme nous venons de le dire, et semèrent le blé et le sorgho. Une fois le succès bien établi, *leur parenté vint les rejoindre* : il y a maintenant à Patta-Kissar un village de trois cents habitants dont les maisons, groupées au bord d'une ancienne berge de l'Amou, dominent les jardins semés d'arbres à fruits et sillonnés de petits canaux (1).

Sans que nous ayons à énumérer les territoires cultivés qu'arrosent soit l'Amou-Daria, soit le Syr-Daria et leurs affluents, le lecteur comprendra sans peine que, dès les premiers âges, une voie migratoire, présentant toutes facilités à l'essaimage, était ouverte à travers les steppes à une race de Cultivateurs, par l'abondance des eaux qui découlent du Pamir et se rendent vers la mer d'Aral. Je ne prétends nullement ici que l'emplacement des cultures primitives ait coïncidé avec les oasis fluviales actuelles, grandes ou petites : il me suffit de montrer que le parcours de ces grandes vallées permettait, de tout temps, de fonder une série pour ainsi dire continue d'établissements agricoles.

Il y a une grande importance pour nous à étudier les conditions qui s'imposèrent, dans ce trajet à travers les steppes, aux communautés desquelles sont issues les populations sédentaires qui occupent l'Est de l'Asie : l'agriculture en elle-même, comme l'a observé Le Play, ne modifie pas essentiellement les groupe-

(1) A. Bonvalot, p. 130, 145 à 149, 225 à 227.

ments familiaux une fois formés, et cela est d'autant plus vrai pour les races de l'Orient, qu'elles pratiquent toutes une même méthode de culture dans des lieux présentant de grandes analogies. C'est donc aux circonstances impérieuses rencontrées, dès l'origine, dans la traversée des steppes qui semblaient élever une barrière entre les races agricoles primitives et les territoires cultivables de l'Est, qu'il faut chercher la raison dominante et déterminante de l'organisation familiale originaire, de la formation sociale première spéciale à chacune des races agricoles de l'Orient. De ces circonstances et des modifications qu'elles ont produites dérivent les caractères particuliers qui distinguent ces races les unes des autres, le « génie » propre à chacune d'elles. Nous avons fait déjà cette étude en ce qui concerne la race hindoue ; nous avons à la faire ici pour la race des *Cent Familles* qui a peuplé le Céleste Empire : le meilleur moyen d'aboutir est de procéder par comparaison.

1° En dehors de la Race jaune, d'autres races humaines ont suivi, en s'éloignant du berceau commun des premiers hommes, des voies fluviales traversant les steppes. La Chaldée est le plus antique et le plus célèbre exemple des sociétés de ce genre. Sa civilisation est toute différente de celle de l'extrême Orient. L'aboutissement à la mer des vallées du Tigre et de l'Euphrate, la variété des régions des Déserts qu'elles traversent, l'étendue immense de ces déserts et l'éloignement de leurs oasis, fondèrent la civilisation chaldéenne sur la base du commerce et des transports ; les premiers nomades qui l'environnèrent, ceux qui devaient aller le plus vite et le plus loin, — les Chameliers —, furent plutôt que des pillards, des convoyeurs et des caravaniers reliant au centre primitif du commerce l'Arabie, l'Égypte et la Palestine, l'Arménie et l'Inde.

Il en était tout autrement dans les vallées de l'Amou et du Syr : ces vallées aboutissent, non pas à la mer, mais à un grand lac formé au milieu des steppes ; et ces steppes, encore aujourd'hui, malgré le développement immense du commerce dans le monde entier, semblent être restées le dernier asile des sociétés qui vivent de leurs propres ressources en faisant le moins possible

appel au concours des trafiquants. A l'Est des vallées de l'Amou et du Syr, les territoires maintenant peuplés par les innombrables rejetons des cultivateurs jaunes étaient encore, — c'est notre hypothèse même, — entièrement inhabités. La société qui, la première occupa ces vallées fluviales, devait donc être basée, non sur le régime urbain, les transports, les échanges et l'industrie avec l'art agricole comme accessoire, mais bien sur la culture comme art principal et pour ainsi dire unique; sur la culture pratiquée par des communautés patriarcales vivant du *domaine plein*. Il y a, dans un milieu ainsi composé, une force immense au service de l'autorité du patriarche, de la stabilité, de l'attachement aux traditions. Ce régime a été pendant de longs siècles celui de la race des cultivateurs jaunes : lorsqu'ils eurent évacué les oasis fluviales des steppes pour se rendre dans l'extrême Orient, la barrière des hautes montagnes, celle des déserts infestés de pillards devant lesquels ils avaient fui, leur situation à l'extrémité du continent, les ont tenus à l'écart des mouvements, des changements qui s'opéraient dans le reste du monde. La formation primitive reçue en ces lieux solitaires a marqué son empreinte dans le génie de la race : elle a engendré l'*immobilité* proverbiale de la société chinoise.

2° L'antique Égypte nous offre encore un exemple d'une société qui se fondait sur l'irrigation tirée d'un fleuve traversant les Déserts. Mais la race qui a colonisé la vallée du Nil n'arriva pas sur les bords du fleuve avec l'organisation des communautés patriarcales primitives; un immense parcours à travers les Déserts l'avait profondément modifiée, hiérarchisée, divisée en patrons et serfs; à l'autorité familiale, basée sur la parenté, s'était, chez elle, substituée la puissance patronale reposant sur la richesse acquise et sur la capacité. La gigantesque canalisation du Nil fut l'œuvre de ces patrons qui commandaient à de nombreux subordonnés. Au contraire, les petites installations de culture irriguée sur les rives de l'Amou-Daria convenaient à de simples chefs de communautés agricoles. Le point commun entre ces deux sociétés est la nécessité d'un pouvoir coactif, chargé de l'exécution et de l'entretien des biefs principaux d'irrigation.

Cette nécessité profitait, en Égypte, à l'autorité de l'État Pharaonique: sur les fleuves descendant du Pamir, au sein des communautés familiales agricoles, elle profitait à l'autorité du patriarche.

En considérant la puissance du Pharaon, « sans l'ordre duquel nul ne remuait le pied ou la main sur toute la terre d'Égypte », nous pouvons conjecturer l'accroissement de soumission et de respect procuré au chef de communauté familiale par le rôle indispensable dont il est revêtu dans la direction des cultures arrosées.

Tout ce qui nous apparaît jusqu'ici, dans la comparaison des établissements primitifs que nous attribuons à la race jaune, avec ceux qui se sont développés dans les autres vallées fluviales traversant les Déserts, nous révèle des circonstances propres à développer, chez cette race, d'une manière extraordinaire, l'autorité du patriarche et l'esprit de *stabilité*.

3° Si nous plaçons maintenant en regard les unes des autres les conditions qui régissent la vie des cultivateurs, soit dans les petits territoires arrosés de l'Iran, soit dans nos grandes vallées fluviales du versant Nord asiatique, voici les différences qui s'imposent tout d'abord à notre attention :

Premièrement, l'étendue même de ces vallées leur permet de recevoir côte à côte un grand nombre de fortes communautés agricoles, en laissant à chacune la place qui lui est nécessaire, sans agglomération ni promiscuité gênantes pour chacune d'elles et destructives de l'autorité purement familiale ou patriarcale. Si la campagne arrosée est large, chaque communauté familiale peut isoler sa demeure au milieu de ses champs, comme on le voit encore en certaines parties de la Boukharie. Si l'établissement est récemment fondé sur le bord même du fleuve, l'isolement n'en est que plus complet. Donc, ici, pas d'entassement forcé qui tende à dissoudre le groupe familial, à remplacer, au-dessus des chefs de ménage, le pouvoir patriarcal par un autre organisme; à substituer, en somme, la « Fraternité » fictive du village à la parenté réelle des habitants, le Conseil public des Cinq Notables au conseil intérieur des anciens présidé par le patriarche.

En second lieu, le sol cultivable disponible peut s'étendre, pour ainsi dire, indéfiniment : l'eau fertilisante, — sauf dans les oasis terminales, — passe sous les yeux des riverains en quantité immense, illimitée, inépuisable pour ainsi dire : il ne s'agit que d'ouvrir son *aryk* pour en avoir autant qu'il en faut. Dans ces conditions, pourquoi constituer les cultures sur le modèle du *métier fermé héréditaire*? La chose serait aussi impossible qu'inutile. Or, si la caste agricole fait défaut, le régime entier de la caste manque de base sociale (1); l'idée même de cette institution n'entrera pas dans les conceptions de la race. Dans chacune de ces familles patriarcales établies sur leurs cultures distinctes et séparées, le concept social premier n'est pas le métier fermé héréditaire, mais *la solidarité familiale*.

Le sentiment de cette solidarité joue un grand rôle : c'est lui qui réunit tous les travailleurs sous l'autorité du patriarche, pour les travaux communs imposés par l'irrigation, en particulier pour le curage et l'entretien du principal canal d'amenée distribuant l'eau entre les rigoles qui fertilisent les cultures de chaque chef de ménage. Chez les cultivateurs à irrigation, comme chez les autres cultivateurs, chaque ménage tend à s'approprier directement le fruit de son travail; mais lorsque l'irrigation est *nécessaire*, et que les circonstances laissent au patriarche la direction de cette part indispensable de l'art nourricier, cette fonction est *le point d'appui sur le sol* de l'autorité patriarcale et la meilleure raison qu'on puisse donner de sa persistance au milieu d'une multitude d'influences tendant à l'anéantir. Je dirai plus : l'autorité du patriarche, ainsi basée sur la nécessité, mais laissant un libre jeu à chaque fraction de la famille pour son administration particulière, est considérablement renforcée, parce qu'elle est plus indispensable, plus bienfaisante et moins contraignante que partout ailleurs (2).

A l'issue de sa voie migratoire, dont nous venons d'observer les caractères, la Race jaune devait rencontrer deux sortes de

(1) V. les précédents articles sur *la Société Védique*, dans la *Science sociale* t. XV, p. 403 et suiv.

(2) V. *Ibid.*, p. 407 et suiv.

lieux de peuplement, appropriées l'une à la portion de ses communautés qui était devenue pastorale, l'autre à la masse persévérant dans la culture. Les pasteurs ont trouvé dans les steppes de prairie, comme l'a montré l'observation faite par Le Play, un territoire éminemment propre à l'extension illimitée du pouvoir patriarcal. Les cultivateurs, en s'établissant principalement dans les grandes vallées fluviales de l'extrême Orient, n'avaient rien à changer à leur mode d'existence, à leur groupement familial et à leur concept social originaires.

A côté des types que nous venons de passer brièvement en revue, ceux du Chaldéen, saisi tout d'abord par le mouvement commercial; de l'Égyptien, divisé en patrons et en subordonnés bien avant d'atteindre le Nil; du villageois hindou, gouverné par son conseil de notables et par la caste brahmanique, — l'observation comparée fait apparaître à nos yeux la silhouette du paysan chinois prosterné devant les ancêtres, juge et justiciable de sa parenté, immuable dans ses mœurs, et plaçant au-dessus de toutes les autres vertus la *Piété Filiale* et l'*Urbanité* communautaire. Parmi les races qui ont traversé les Déserts, aucune n'a été, dans sa formation originaire, placée aussi complètement que la Race jaune à l'abri de tout ce qui pourrait ébranler ou désagréger les communautés primitives, et diminuer la situation du patriarcat, aucune n'a rencontré un ensemble de conditions aussi favorables au renforcement de l'esprit patriarcal et de la solidarité familiale.

De même que pour la race hindoue, nous arrivons à justifier ainsi les caractères sociaux particuliers à la Race jaune, par les conditions de son itinéraire *à travers les Déserts*. Il y a là un argument très puissant en faveur de l'opinion à la fois traditionnelle et scientifique que nous avons adoptée, et qui place le berceau de l'humanité, le point de séparation des races, *à l'Ouest de la zone des Déserts*.

Quant aux communautés primitives qui, à partir du premier centre de l'humanité, se sont dirigées vers l'Occident, elles n'ont point été assujetties à suivre, à travers les Déserts intransformables, des voies migratoires exclusivement formées de terri-

toires fertilisables par l'irrigation. Les montagnes avec leurs petits plateaux herbus, leurs pentes, leurs bois et leurs vallées; puis les plaines soumises aux vents changeants et pluvieux, les forêts et leurs clairières, — en un mot, les sols à travaux variés; — puis la mer; — tel fut leur parcours originaire. L'eau tombe directement du ciel sur ce vaste champ de l'Europe que la Providence assignait comme demeure à leurs descendants. L'immensité du sol disponible, la variété des travaux, les relations maritimes, toutes ces circonstances sont autant de causes d'effritement pour le bloc patriarcal, autant de moyens qui permettent à l'individu d'échapper, dans une certaine mesure, à la solidarité familiale aussi bien qu'à la cohésion villageoise et qui se réunissent pour amoindrir la situation du patriarche dans les milieux occidentaux.

L'Europe, sous le point de vue que nous envisageons, n'est pas comparable à l'Asie; et parmi les Asiatiques, la comparaison, comme nous l'avons établi, place la Race jaune hors pair, dans un rang exceptionnel. Il nous est donc maintenant permis de dire, en complète connaissance de cause : *De toutes les races humaines, la Race jaune est celle qui a conféré aux chefs des familles patriarcales la situation la plus haute, et, par suite, l'autorité la plus étendue.*

III. — L'ÉTAT RELIGIEUX DE LA RACE JAUNE.

Chef indispensable et révérend, lien vivant entre tous les ménages de sa lignée, le Patriarche primitif des vallées fluviales que nous considérons ici se trouvait donc dans des circonstances exceptionnellement favorables au maintien de sa situation tout entière.

Il était réellement le chef temporel et le père nourricier de son petit peuple; il en devait rester le suprême éducateur. Le rôle de représentant de la tradition des ancêtres, et de gardien suffisamment armé de la morale, revêtait la personne du patriarche d'un caractère auguste; il semblait plus près de la Divinité, et par suite restait l'intermédiaire désigné entre elle

et les membres de la communauté. Au milieu de ces familles indépendantes les unes des autres, se suffisant chacune à elle-même, et naturellement fermées, la création d'un corps sacerdotal séparé ne se présentait pas comme nécessaire, de même qu'elle n'a pas paru désirable aux Pasteurs de Prairie, chez lesquels le patriarche, remplissant les fonctions de prêtre, recrute dans le sein même de la communauté les auxiliaires qu'il veut s'adjoindre.

Dans la primitive Race jaune, — si l'on admet notre hypothèse sur son parcours suivant les grandes vallées fluviales qui traversent les déserts, — on voit que les circonstances de ce parcours excluait la formation d'un corps sacerdotal spécial, soit simplement détaché des familles, soit constituant une caste ou corps fermé et que les patriarches de cette race, à cette époque, se trouvaient, comme actuellement ceux de la grande Steppe, placés dans des conjonctures qui conservaient ou conféraient à chacun d'eux, dans sa communauté, le rôle de chef spirituel, de célébrant du culte, en un mot, de *sacrificateur*.

Le sacrifice est l'acte religieux par excellence, celui que l'on retrouve à la base de tous les cultes professés par les diverses sociétés humaines, avec des rites particuliers appropriés aux conditions du Lieu et du Travail qui régissent ces sociétés. Partout cet acte se relie à la tradition laissée par les ancêtres, plus particulièrement au sein des sociétés patriarcales, mais surtout chez la Race jaune qui prime toutes les autres sous le rapport de la patriarcalité. On ne peut guère considérer comme douteux que les premiers chefs des « Cent Familles », auxquelles se rattache traditionnellement le peuple chinois, aient emporté du berceau de l'humanité, avec les notions qui formaient le dogme de la Religion primitive (1), certains rites sacrificiels, propres à eux-mêmes ou à ceux dont ils étaient directement issus, et inspirés par les conditions du Travail (2).

(1) V. dans la *Science sociale*, « La Société Védique », 2^e article, t. XV, p. 43 et suiv.

(2) Se reporter, dans la Bible, à la mention des objets différents du sacrifice d'Abel et de celui de Caïn, selon la différence du Travail des deux frères : « Fuit Abel pastor ovium et Caïn agricola. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de frue-

Les rites sacrificiels conservés par la Race jaune, du moins ceux du sacrifice général et solennel qui est célébré dans chaque famille à époques fixes, se rapportent à l'oblation *des liquides*. Le lait chez les Pasteurs, la bière et l'alcool de grains chez les Cultivateurs, en sont la matière, et le sacrifice en est fait par *effusion*.

Dans notre hypothèse, on doit remarquer ici que le sacrifice du lait ne serait qu'une imitation par les Pasteurs, dénués de grains, du sacrifice primitif institué au sein de la race agricole dont ils sont sortis. Au fond, l'effusion est un moyen de détruire rituellement un liquide, extrait, par la fermentation, des produits de la culture, et qui est censé contenir la quintessence, la partie noble et précieuse de ces produits. Il semble fort probable que le vin, résultat de la fermentation des raisins obtenus par un travail des plus pénibles, fut la plus ancienne matière du sacrifice par effusion; et que, plus tard, dans les régions dont le climat n'est pas favorable à la vigne, le produit de la fermentation des grains, principale récolte, se substitua naturellement à celui de la fermentation des raisins (1).

Nous admettrons sans peine que cette forme traditionnelle de sacrifice, l'*effusion*, conservée chez une race remarquablement attachée à la tradition des ancêtres, figurait parmi les rites sacrificiels pratiqués au sein du groupement initial de l'humanité, et faisait partie, à côté du sacrifice par le couteau et du sacrifice igné, du culte rendu à la Divinité par les premiers hommes.

On retrouve ainsi, disséminés chez des races qui se sont séparées dès les temps les plus reculés, les éléments du Culte Primitif rendu à Dieu par les ancêtres communs de toutes les races humaines. Ce n'est pas sans une profonde et respectueuse émotion que le chrétien y rencontre, assemblées et réunies, ces trois

tibus terræ munera Domino. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum. » (Genèse, iv, 2 à 4.)

(1) D'après cette hypothèse, on pourrait conjecturer que les premiers ancêtres de la Race jaune doivent être recherchés parmi ceux des premiers hommes qui étaient plus spécialement adonnés à la culture très laborieuse de la vigne. (Cf. Genèse. iv. 20). La vigne est encore cultivée sur certains points de la grande vallée de l'Amou-Daria.

formes de l'acte religieux par excellence; le sacrifice sanglant, le sacrifice du pain et celui du vin.

L'immolation d'un animal par le couteau appelle l'esprit vers la notion d'un Dieu maître de la vie et de la mort, vengeur et rémunérateur, un et tout-puissant. La combustion de l'offrande suivant le rite védique, dont les phases diverses se prêtent au commentaire poétique des Hymnes, met sous les yeux des assistants un agent mystérieux dans son origine, rapide et saisissant dans ses effets, et tout cet ensemble liturgique élève l'âme vers la contemplation d'une substance divine active et pénétrante, à la fois lumineuse et secrète, se propageant et se réunissant, qui semble parler aux hommes dans les crépitements de la flamme dressée vers le ciel (1). Les caractères extérieurs du sacrifice par *effusion* sont tout autres.

Ici, l'objet de l'offrande est un liquide, matière inanimée, fruit du labeur de l'homme; ce qui détruit l'oblation, c'est l'absorption par la terre, par le réceptacle des forces matérielles, par le plus grossier des éléments. La terre boit ce produit d'un travail humain pénible et compliqué; elle l'absorbe comme elle boit l'eau, par un phénomène vulgaire, par l'application muette de lois obscures, avec une évidente inconscience. Rien en cela n'élève l'esprit vers la notion d'un Dieu vivant et maître de la vie, ou d'une substance divine douée de pénétration, d'intelligence et de compatissance. L'idée qui en pourrait naître, en dehors d'une explication traditionnelle, serait absolument indistincte, matérialisée, en raison de la nature prosaïque, brute et « terre-à-terre » (c'est le cas de le dire) de l'agent qui consomme l'oblation. Placez entre les mains d'un cultivateur, d'un paysan, fût-il patriarcale, la coupe dont il renversera le contenu sur le sol : l'interprétation de cet acte la plus obvie, au sens de ce sacrificeur enclin par état à considérer le côté positif des choses, sera l'hommage rendu au moyen des fruits de son travail à la grande mère nourricière, au réservoir des forces germinatives, à la *cause* générale de ce qui existe dans l'ordre matériel;

1) V. dans la *Science sociale* « La Société védique », 2^e article, t. XV, p. 42 et suiv., 47 et suiv.

en particulier, par une déduction facile, à la *cause* seconde du sacrifiant et de sa famille, aux ancêtres. Telle est en effet la signification du sacrifice chez la Race jaune; telle est l'application que font les familles chinoises des rites antiques de leur culte privé (1). A part quelques cérémonies d'importation relativement récente, le culte familial des ancêtres constitue toute la religion en Chine.

En se séparant du premier centre religieux de l'humanité, les patriarches de la Race jaune avaient pu emporter, avec leurs rites sacrificatoires, des notions plus élevées, moins incomplètes et moins confuses touchant la Divinité, ou des hymnes relatives au sacrifice, rappelant ces notions et confiées à la tradition orale. On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'insister, combien la partie dogmatique et métaphysique, ainsi que les textes à retenir de mémoire, ont été rapidement perdus par des patriarches-paysans, tandis que les rites matériels, en raison de leur matérialité même, se transmettaient immuablement de génération en génération dans ce milieu si profondément traditionnel. La négligence et l'oubli final du dogme, de la croyance en des vérités de l'ordre métaphysique, est la conséquence naturelle de la conservation indéfinie de la direction du culte par les chefs de famille. Cet abandon des notions contenues dans la Religion primitive résulte donc d'un fait social que nous avons noté, en exposant la formation originaire de la Race jaune : l'impossibilité pour cette race de constituer dans son sein un corps religieux spécial, séparé de la masse et préposé à la conservation de la doctrine, au milieu de la société vouée par état à la gestion des intérêts temporels.

Si les Patriarches-Cultivateurs, jouant le rôle de chefs de la religion, ont laissé s'atrophier et s'évanouir entre leurs mains le dogme et la métaphysique, ils avaient cependant besoin de maintenir dans leurs familles la *morale*, indispensable aux hommes, quelle que soit la forme de leur société. La conservation et la diffusion des préceptes moraux sont confiées, chez les autres

(1) V. Noël, *Philosophia sinica*, passim, notamment p. 7 et 8, 12, 32, etc.

raees, à des corps religieux constitués, et ces préceptes peuvent alors s'appuyer sur le dogme dont ces corps ont également la garde. Ainsi les Confréries du Désert fondent leur morale sur la conformité à la volonté d'un Dieu tout-puissant, juge souverain des actions humaines; la Caste brahmanique hindoue fait découler ses préceptes pratiques de la recherche du Bien idéal et de l'idéale Pureté qu'elle conçoit comme les attributs de la substance divine. Chez la Race jaune, la morale nécessaire manque de point d'appui dogmatique : elle doit chercher ailleurs sa base, et la trouve dans les faits sociaux mêmes qui lui sont propres, la situation hors pair du patriarce et la solidarité familiale. Le choix de ce point d'appui de la morale est d'ailleurs en conformité absolue avec la déviation du culte entier, par suite de laquelle l'idée de Dieu disparaît dans le vague et l'indistinct, et l'hommage rendu par le sacrifice va aux ancêtres, considérés comme « la Cause » des sacrifiants. A côté de ce culte dépouillé de toute créance métaphysique, et qui n'a conservé de la Religion primitive que les cérémonies, les rites matériels dont la signification a dévié, il ne peut apparaître qu'une morale basée sur les purs faits sociaux, dépouillée de tout idéal : morale *positive* et *utilitaire* : c'est ainsi que la caractérisent tous ceux qui ont été en rapport avec les populations de la Race jaune (1).

Nous connaissons maintenant et la formation sociale et l'état religieux primitif des populations qui se sont établies dans l'extrême Orient. Il nous reste à conclure, et notre conclusion se borne à faire ressortir les facilités qu'a rencontrées, dans cette formation sociale et dans cet état religieux, l'invasion du Bouddhisme à travers toute cette vaste portion de l'Asie qui demeura si longtemps séparée du reste du monde.

A la fin du précédent article (2), nous avons montré le Bouddhisme rejeté hors de l'Inde où il avait pris naissance, circonscrit à l'Ouest par la résistance des Confréries religieuses du Désert, et conservant seulement la faculté de s'étendre vers l'extrême Orient. C'est l'institution de la caste qui a expulsé du territoire

(1) V. L. de Rosny, *La Morale de Confucius* (texte et commentaires).

(2) V. dans la *Science sociale* « Le Bouddhisme », t. XVIII, p. 173 et suiv.

hindou la Loi de Çākya-Mouni ; c'est la fidèle conservation des traditions monothéistes, la notion inébranlablement assise du Dieu Un et personnel, qui l'ont arrêtée au seuil des Déserts.

Or, de tout l'ensemble des observations auxquelles nous venons de nous livrer, il résulte précisément :

1° Au point de vue social, que la race répandue dans l'extrême Orient a été, dès son origine, exempte de l'institution de la caste, institution imposée aux Hindous par leur voie migratoire primitive, inutile et inacceptable dans les grandes vallées fluviales qu'a dû suivre originairement la Race jaune.

2° Au point de vue religieux, que cette race, dont la formation sociale originaire exclut la création d'un corps sacerdotal, a vu s'anéantir entre les mains de ses patriarches, malgré la conservation matérielle des rites sacrificatoires, toute idée réelle et distincte de la Divinité.

Ainsi, vers l'extrême Orient, l'expansion du Bouddhisme ne rencontrait plus les deux invincibles obstacles qui l'avaient fait reculer dans toutes les autres directions. De ce côté, la Loi de Çākya-Mouni trouvait devant elle table rase.

Nous comprenons donc bien comment les adeptes de l'ascète himalayen ont pu s'introduire, s'établir sur ce terrain ouvert. Mais les circonstances que nous venons de relever sont *neutres* : seules, elles ne suffisent pas à expliquer l'immense développement qu'a pris le Bouddhisme chez les peuples de la Race jaune. Nous rechercherons, dans un prochain article, les circonstances *expressément favorables* qui ont activé son expansion.

(A suivre.)

A. de PRÉVILLE.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LE MOUVEMENT SOCIAL

LA NOUVELLE LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

La France est peut-être la plus grande fabrique de lois qui existe actuellement à la surface du globe. Malheureusement pour nos législateurs, il est plus facile de faire des lois que de calculer exactement les effets qu'elles produiront. Une majorité vote une mesure qui lui paraît juste, et cette loi produit des effets qui sont fâcheux. Un peu de Science sociale aurait fait éviter cet inconvénient, mais, en général, les législateurs sont plus portés à voter qu'à étudier.

Ces réflexions chagrines me sont inspirées par un fait que cite un journal médical. On sait que la Chambre a voté une loi sur les accidents du travail; cette loi doit venir devant le Sénat à la rentrée. Elle stipule que le patron est responsable des accidents qui peuvent arriver à ses ouvriers et qu'il doit payer, en cas de mort, une pension aux enfants. Si les enfants sont orphelins, la pension s'élève au vingtième du salaire de l'ouvrier. S'il y a cinq enfants, le patron leur doit, jusqu'à vingt ans, le salaire total de leur père.

D'après le *Bulletin médical*, un certain nombre d'industriels, en prévision de l'adoption définitive de la loi, seraient résolus à n'accepter dans leurs ateliers que des ouvriers célibataires, ou sans enfants. Et il ne serait pas impossible que, pour échapper à la ruine, la plupart des patrons ne prissent une résolution semblable. S'il en était ainsi, le chiffre de la natalité, qui est déjà si abaissé en France, diminuerait encore. Ainsi une

loi de prévoyance deviendrait, suivant le mot d'un journaliste, une loi d'imprévoyance sociale.

En réalité, comme il arrive souvent, le législateur a eu surtout en vue un intérêt électoral, et il a émis son vote sans en calculer les conséquences sociales.

La vérité est qu'un grand nombre des accidents sont dus à l'imprévoyance des ouvriers et qu'il est injuste d'en rendre les patrons responsables. Les ouvriers anglais qui prenaient part au dernier congrès socialiste réuni à Berlin, en ont jugé ainsi, avec un bon sens très remarquable : ils ont refusé de faire retomber cette responsabilité sur le patron et ont compris qu'on n'aboutirait ainsi qu'à ruiner l'industrie, dont ils vivent eux-mêmes. Il est certain que, lorsque le patron a pris, pour éviter les accidents, toutes les mesures que commande la prudence, il est allé au bout de son devoir et souvent aussi au bout de ce qu'il peut faire matériellement : à partir de ce moment, il faut que l'ouvrier sache que sa responsabilité commence. Et cette connaissance de sa responsabilité est encore, pour l'ouvrier, le meilleur moyen d'éviter les accidents, car, en somme, on n'est jamais bien préservé que par soi-même. En faisant retomber toute la responsabilité sur le patron, on arrivera à accroître encore l'imprévoyance de l'ouvrier et, par conséquent, les risques qu'il peut courir.

Mais une pareille loi aurait en outre pour effet de ruiner l'industrie. En France, nous n'avons de faveur, d'égards, que pour les professions libérales,

pour les gens qui appartiennent aux administrations et à la politique. Nous témoignons un superbe dédain pour les professions usuelles, agriculture, industrie et commerce. Nous oublions trop qu'elles contribuent cent fois plus que les autres à la prospérité nationale et à la prospérité sociale. Il y a quelque mérite à se livrer à ces professions au milieu de toutes les difficultés que suscite aujourd'hui la concurrence et le progrès incessant des méthodes. C'est là qu'éclate surtout la vraie lutte pour la vie, car le fonctionnaire et le politicien ont su réduire pour eux cet aléa au minimum. Ces derniers ne devraient pas oublier que les appointements qu'ils touchent si régulièrement et souvent au prix d'efforts si minimes, à la fin de chaque mois, sont le produit du travail des agriculteurs, des industriels et des commerçants. La richesse publique n'a pas d'autre source que ces trois professions. Il faut cependant répéter ces choses qui devraient être banales à force d'être vraies.

Cependant la classe des patrons n'est pas complètement irresponsable du dédain qu'on témoigne pour ses intérêts et de l'espèce d'oppression qu'on voudrait faire peser sur elle. Elle en est complice et, à vrai dire, son sort est entre ses mains. Ai-je besoin de rappeler que toutes les familles qui arrivent à s'élever par l'exercice des trois grandes professions usuelles n'ont rien de plus pressé que d'en faire sortir leurs fils, pour les diriger vers les carrières libérales et administratives? Ainsi, à chaque génération, ces professions sont décapitées de leur élite, des familles les plus capables par leur intelligence et leurs capitaux de contribuer à l'essor du travail; les plus capables, en même temps, de s'opposer, avec une autorité indiscutable, aux entreprises des théoriciens et des politiques.

Ici, comme en toutes choses, la pre-

mière faute a été de s'abandonner soi-même. Ce sera un des grands résultats pratiques de la Science sociale de contribuer au relèvement des professions usuelles et de donner à ceux qui s'y adonnent une plus haute idée de leur puissance et de leur importance sociale.

Edmond DEMOLINS.

LA CRISE SOCIALE EN SICILE,

d'après les dernières publications.

I.

La Sicile fait beaucoup parler d'elle depuis quelques mois et, en ce moment, malgré huit mois d'état de siège, malgré la confiscation des armes et l'emprisonnement des principaux meneurs, elle s'agit de nouveau. On s'explique que cet état violent ait attiré l'attention sur cette île et nous ait valu une série de publications qui forment presque une bibliothèque.

Parmi ces dernières, le volume de M. le vicomte Combes de Lestrade est certainement un des plus remarquables (1).

La France, a dit un Sicilien, est le sourire de la civilisation; la Sicile, dit M. de Lestrade, est le sourire de Dieu; et il le montre. Sans s'attarder à décrire la richesse de l'île, il décrit immédiatement les mœurs des habitants. — C'est ainsi qu'il constate que 8 % seulement de la population habite les campagnes; ce nombre moyen se réduit même à 2 % dans la province de Palerme et à 4 % dans la province de Girgenti; je remarquerai à ce sujet que la grande industrie est complètement inconnue en Sicile. L'auteur constate aussi que le port de Messine serait désert s'il n'abritait les vapeurs postaux subventionnés par l'É-

(1) *La Sicile sous la monarchie de Savoie*, 1 vol. in-12, Guillaumin.

tat et deux ou trois cargo-boats allemands : le port *naturel* de Messine occupe pourtant une position exceptionnelle ! — Dernièrement, à Chiaramonte Gulfi, le fisc expropriait treize petits propriétaires qui lui devaient moins de 5 francs. — Dans l'arrondissement de Noto, sur 54.000 hectares, 36.000 sont des latifundi qui appartiennent à vingt-trois propriétaires. — Partout, les propriétaires louent leurs biens à des *gabeloti*, qui les sous-louent eux-mêmes aux paysans ; les mauvais traitements que les gabelotti infligent à ceux-ci, l'usure qu'ils leur imposent, les vexations de toute sorte qu'ils leur font subir les réduisent à la plus affreuse misère. — A Modica, on laboure les champs en lançant au grand trot une paire de bœufs qui traînent un tronc d'arbre bizarrement équarri : il en résulte une ornière sinueuse, profonde de cinq centimètres, où l'on sème le grain ; « le plus merveilleux c'est que le grain pousse ». L'impôt foncier est de 45 à 60 % du revenu. — La fortune de nos vigneron, disait un jour M. Jules Simon, consiste, non dans la qualité de notre territoire, mais dans celle de leur intelligence. « Si on renverse le sens de la phrase, il est encore plus vrai pour la Sicile. » — Non seulement le froment et la vigne (1) végètent, mais l'olivier ne fournit qu'une huile détestable ; les réservoirs laissés vides d'une année à l'autre contractent un goût fâcheux qu'un peu de propreté suffirait à leur enlever. « Tous les conseils donnés ont échoué. » — Pendant que l'administrateur de domaines vole ses confiants et peu énergiques patrons et que le gabelloto prête à 50 % à ses sous-locataires, le riche propriétaire se repose à Palerme au milieu de sa clientèle, de sa *gens*, de sa *gente di casa*, qui se compose « de nobles peu fortunés,

de médecins, d'avocats, de professeurs de musique, de prêtres. » Ces parasites aident le seigneur à maintenir son rang et son influence et à obtenir des tribunaux des jugements dans ce genre-ci : « Attendu qu'admettre les allégations du métayer X... serait taxer de mensonge le baron Z..., et que le tribunal ne saurait douter de la parole de ce dernier, etc. ». Le baron influent choisit aussi ses électeurs : on a rayé ainsi dernièrement des listes électorales comme *in alfabeto* un jeune homme devenu peu après rédacteur en chef d'un important journal ; il y a des villages de 2.000 habitants où sont inscrits 500 électeurs et des villes de 20.000 habitants qui en ont à peine 1.800. Le baron est-il affilié à la Mafia, sa puissance s'en accroît d'autant. Désire-t-il acquérir à bon compte une terre qu'il convoite, il commencera par poursuivre de petites taquineries le propriétaire récalcitrant. Celui-ci résiste-t-il ; des taquineries on passera aux persécutions, les fruits de son verger seront pillés, ses arbres coupés, ses vignes arrachées, un beau jour même sa maison flambra ; enfin, un soir où il sera demeuré tard dans la campagne, quelques balles siffleront à ses oreilles. Si à partir de ce moment il n'est pas convaincu, il peut alors considérer sa fin comme prochaine. — Mais pour les grands seigneurs comme pour les prolétaires, l'avenir ne réserve pas de brillantes destinées, et plus d'un fils de prince « sera sans pain ». — « La désespérance s'est emparée de ce pays, conclut M. de Lestrade : il se sent mourir. »

Recherchant les causes de cette agonie, l'auteur indique parmi les principales, la législation douanière, l'exagération des impôts, la mauvaise administration locale, le défaut d'initiative chez les classes aisées et enfin un déplorable outillage économique. Toutes ces causes contribuent en effet chacune pour leur

(1) On doit naturellement excepter les vignobles du duc d'Aumale, à Zucco, d'Ingham et de Witaker, à Marsala, et quelques autres.

part au malaise de la Sicile, Mais en les mettant sur un pied d'égalité, l'auteur n'a pas vu que celle qui les engendre toutes est le défaut d'initiative individuelle non seulement dans la « classe aisée », mais encore dans la classe ouvrière. Et ce défaut d'initiative individuelle n'est lui-même que la conséquence de la mauvaise éducation des enfants. La formation des nouvelles générations, tel est en effet le point capital pour la prospérité d'une nation. Si M. de Lestrade n'a pas indiqué ce point comme la raison primordiale de la décadence de la Sicile, il nous a du moins dépeint le milieu moral où se forment les jeunes intelligences siciliennes.

La classe moyenne, la classe des *galantuomini*, a un niveau intellectuel et un niveau moral « qui ne la laisseraient même pas subsister dans un organisme plus sain ». Quant aux paysans, le marquis di Rudini les jugeait ainsi : « Nos paysans sont absolument des sauvages. » Le procureur général de Palerme est du même avis. Pendant six jours et cinq nuits, chaque semaine, ils vivent au milieu des champs, à 15 ou 20 kilomètres de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs foyers. « A l'horizon, pas même le cabaret où des paroles s'échangent. Le vide de ces cerveaux est un abîme. » Le pouvoir de ce chef de famille ignorant est sans bornes ; sa femme est son esclave ; ses fils ne le tutoient pas et ne le saluent qu'en lui disant : Que Votre Seigneurie me bénisse. Quand l'homme est en âge de se marier, il n'a même pas le droit de se choisir une épouse. S'il songe à prendre femme, il manifeste son désir de la façon suivante : « Il soupire, refuse sa part des repas, va se hucher sur le coffre à fromage, qu'il frappe de ses pieds ballants... Sa mère comprend et va chercher une bru. Pour s'enquérir, elle emploie une périphrase plus singulière qu'élégante et demande aux commères : Con-

naissez-vous un peigne de seize, à dix-huit dents ? Son choix arrêté, elle l'annonce chez elle, où *personne ne songe à le discuter.* »

Voilà pour l'adolescent, voici maintenant pour l'enfant. Le juge de paix de Barrafranca se plaint de ce que les parents ne réclament même pas leurs enfants quand ils disparaissent ; ceux-ci sont à peine vêtus été comme hiver ; frères et sœurs dorment ensemble pêle-mêle jusqu'à l'âge de la puberté, et dès que le jour se lève, leurs mères les chassent pieds nus sur la grand'route. C'est ordinairement à coups de bâton que le père dresse sa progéniture, lit-on dans le rapport du juge de Caltagirone ; certains parents abandonnent leurs fils, ajoute-t-il, pour les reprendre ensuite en qualité de bâtards afin de recevoir l'indemnité de l'hospice. Le magistrat de Granmichele déplore des cas trop nombreux d'inceste.

Un bébé devient-il languissant, c'est que les sorcières ont substitué un autre bébé au véritable ; pour chasser les pâles couleurs des joues de cet envoûté, on le porte au coin d'un carrefour un jeudi soir pendant que sonnent les douze coups de minuit.

II.

Comments'étonner que, de générations ainsi éduquées, il ne sorte qu'une race d'hommes incapables ? Les impôts que la Sicile supporte sont quatre fois plus lourds que ceux du Piémont ; les amis du parti vainqueur fraudent, il est vrai, assez facilement le fisc ; mais en revanche un Sicilien du parti vaincu paie huit ou neuf fois ce que paye un Piémontais. Par suite des « prépotences » des barons et des *galantuomini*, le poids des taxes retombe presque tout entier sur les

plus pauvres; les chevriers, par exemple, acquittent chaque matin un droit d'octroi pour faire entrer leurs troupeaux dans les villages; les employés décident ce que les mamelles des chèvres contiennent de lait.

M. de Lestrade énumère ensuite les différentes solutions proposées par les hommes d'État italiens, solutions qui toutes s'inspirent du socialisme et ne tendent qu'à restreindre l'initiative individuelle. Il les combat une à une et détruit ces théories avec autant de succès qu'il a déployé de talent à peindre l'état présent de la Sicile.

Pour ne citer que les conclusions de la commission parlementaire, on y relève les atteintes les plus violentes au droit de propriété: c'est ainsi qu'il y est défendu de sous-louer et de laisser ses terres incultes. Pourquoi veut-on me contraindre à cultiver mes terres, demande M. de Lestrade, alors qu'on me permet de ne pas louer ma maison? Et il y a même cette différence qu'en ne labourant pas mes champs, j'évite une concurrence au blé de mes voisins que l'on dit être trop bon marché, tandis qu'en ne louant pas mon immeuble, je coopère à la hausse des loyers.

Le troisième chapitre du livre est consacré à l'exposé du remède. Si les deux premiers chapitres nous ont paru mériter beaucoup d'éloges il n'en est pas de même de celui-ci. D'abord y a-t-il un remède possible? Et, arrivés à un certain degré de décomposition, les peuples ont-ils encore la liberté nécessaire pour réagir contre les conditions sociales et les accidents extérieurs qui les ont amenés à une situation lamentable? M. de Lestrade est persuadé que la Sicile se relèvera, à condition qu'on lui rende l'autonomie. L'autonomie est sans doute une excellente chose; il en est des sociétés comme des individus,

et il est certes meilleur, en principe, qu'elles conduisent elles-mêmes leurs affaires plutôt que d'en confier la gestion à d'autres. Encore est-ce à une condition: c'est qu'elles y soient aptes; et il n'y a nul doute que si la Sicile voulait gouverner elle-même ses finances à la mode turque, ou Sud-Américaine, il vaudrait autant que ce fussent les Piémontais qui se chargeassent de cette besogne. M. de Lestrade a les Piémontais en horreur; il leur reproche d'avoir construit chez eux, avec l'argent des Siciliens, des chemins de fer improductifs au prix de 250.000 fr. le kilomètre et dont le revenu est de 4000 fr.; il leur reproche d'avoir dilapidé le trésor du royaume, d'avoir augmenté la dette publique sans que la Sicile ait profité des avantages réservés à l'Italie du Nord; d'avoir volé les biens ecclésiastiques dont le clergé n'était en réalité que le fidéi-commissaire, les vrais propriétaires de ces biens étant les malheureux; d'avoir sacrifié les intérêts libre-échangistes du Midi aux intérêts protectionnistes de la vallée du Pô; d'avoir attisé le feu des haines municipales pour régner plus sûrement; il leur reproche enfin beaucoup d'autres choses parmi lesquelles il n'y a qu'à choisir. Il n'a d'ailleurs point tort; mais la question est de savoir si, livrés à eux-mêmes, les Siciliens se comporteraient mieux. M. de Lestrade en est persuadé: ce n'est là après tout qu'une opinion qu'il est permis de ne point partager; j'avoue même que le tableau qu'il nous a tracé des hautes, moyennes et basses classes siciliennes n'est guère fait pour ramener à son avis. Qu'attendre de gens aussi peu énergiques? qu'attendre des barons et de leur *gente di casa*, des gabelloti, des galantuomini et enfin des sauvages dont parle M. de Rudini? Qu'attendre surtout de ceux qui grandissent aujourd'hui dans

la misère, dans l'immoralité, dans l'insouciance, dans l'oisiveté, dressés au vol et à la mendicité, habitués au respect de la Mafia, élevés dans la crainte des sorcières, dans l'attachement à des superstitions grossières, deux mille ans après que le génie qui fut saint Paul aborda sur ces rivages? Du reste, ce que peut faire un Parlement sicilien, nous l'avons vu en 1813; trois fois réuni et trois fois dissous en l'espace d'un an : le prince de Cattolica, en signifiant un des décrets de dissolution, s'écriait que les députés avaient perdu leur temps à discuter des niaiseries, négligeant de s'occuper des œuvres nécessaires et urgentes. Nous l'avons vu, ce Parlement, en 1848, sous la présidence de Ruggero Settimo. Non, la Sicile a actuellement moins besoin d'autonomie que d'un tuteur : il serait seulement à désirer que le tuteur n'appartint pas à la catégorie de ceux qui dilapident les deniers de leur pupille et le maintiennent dans l'enfance.

Quoi qu'il en soit de ces critiques, *la Sicile sous la monarchie de Savoie* n'en est pas moins une étude très intéressante et très sincère. M. de Lestrade y réfute de plus avec une grande précision les arguments des socialistes conscients et inconscients qui proposent pour leur pays des systèmes de Risorgimento. La troisième partie seule est sujette à controverse : certainement, une simple monographie conduite suivant la méthode scientifique aurait aidé M. de Lestrade à nous expliquer des faits dont il ne paraît pas avoir toujours bien saisi l'importance et la raison.

III.

Si la Sicile ne produit ni industriels, ni propriétaires, dignes de ce nom, elle produit par contre des politiciens. C'est elle qui a l'honneur d'avoir enfanté les

trois chefs incontestés des trois grands partis parlementaires : MM. Crispi, Rudini et Colajanni.

« *En Sicile, les événements et les causes*, » c'est sous ce titre que l'honorable M. Colajanni vient de composer un ouvrage tout d'actualité sur les derniers événements siciliens. M. Colajanni est socialiste, ce qui ne nuit en rien à son impartialité; c'est de plus un orateur; c'est surtout un honnête homme, ce qui le distingue avantageusement de certains de ses collègues de Montecitorio : le procès de la Banque Romaine nous a appris en effet que, pour n'être pas socialistes, nombre de députés avaient sur l'appropriation du bien d'autrui et sur le respect de la propriété des idées bizarres et peu recommandables.

D'après M. Colajanni, les socialistes siciliens ne formulaient point des réclamations aussi exigeantes que les socialistes français; beaucoup se seraient contentés de la réforme des « pactes agraires ». Le socialisme qui prévaut là-bas est un socialisme « sentimental », qui est fait de mécontentement et d'une vague aspiration vers un avenir meilleur; c'est ainsi que le Fascio de la reine Marguerite acceptait le principe de la « Lutte des classes », tout en se plaçant sous le patronage du Roi d'Italie. Bien que peu suspect de cléricalisme, M. Colajanni met au premier rang des causes de la crise le vol et la dissipation des biens ecclésiastiques sous le nouveau gouvernement, l'absentéisme des grands propriétaires, la centralisation excessive, le peu de sécurité des campagnes où les enlèvements de gens riches sont très fréquents, l'ignorance du peuple, les « prépotences » des barons, la cessation des relations amicales avec la France, l'insuffisance des salaires, l'usure des gabello, les rivalités de famille dans

chaque ville, etc., etc... Beaucoup de ces traits de mœurs n'étonneront pas les lecteurs de la *Science sociale* et ils reconnaîtront vite qu'ils ne sont pas en présence d'un peuple à formation particulariste. Ce qui les étonnera davantage, ce sera d'entendre un socialiste proclamer que la masse de la population regrette « l'antique gouvernement paternel » des Bourbons. « Les Fasci ne sont pas une cause, dit-il plus loin, mais un effet de la grave situation de la Sicile. » Les Fasci s'organisèrent spontanément et rapidement, car les Siciliens étaient las non seulement d'être les parias de l'Italie, mais d'être traités de « barbares » par leurs fonctionnaires et même par le général Govone en plein parlement, eux qui ont combattu à Calatafimi et à Aspromonte pour l'unité de la Patrie.

M. Colajanni ne se borne point à de vaines déclamations comme trop souvent ses confrères en socialisme; une longue suite d'abus de pouvoir, de violations de domicile, de perquisitions injustifiées, d'arrestations arbitraires viennent en masse appuyer les dires du député de Castrogiovanni; on a été jusqu'à rayer des listes électorales comme *inalfabeto* un professeur de littérature au lycée de Palerme. La conclusion est que les événements de Sicile eurent une « préparation lente et séculaire »; ils éclatèrent par l'action d'une politique provocatrice. » Le lecteur sera juge entre une conclusion aussi sage et aussi étudiée et celle de M. Crispi déclarant que les troubles de Sicile n'avaient point d'autre motif que les excitations des cléricaux de Rome unis aux anarchistes de Marseille et au gouvernement de la République Française. Mais nous sommes arrivés à l'époque des massacres; M. Colajanni constate que les conspirateurs, alliés de Mazzini, furent traités avec plus d'égard

« dans des temps qu'on appelait pourtant réactionnaires »; il constate que le gouvernement pontifical fut « plus libéral que le gouvernement italien en admettant, en 1867, les avocats civils à défendre les héroïques défenseurs de la maison Ajani; de même fut-il décidé sous le gouvernement bourbonien, en 1821, en 1831, en 1856, en 1858 et 1866. »

Pour finir, il préconise l'institution du Homestead, la promulgation de lois pour refréner l'usure, pour répandre l'instruction, pour permettre la reconstitution des Fasci, pour régler le crédit, pour détruire les latifundi; il réclame le *referendum* et enfin un peu plus d'honnêteté dans la confection des listes électorales. Voilà des prétentions socialistes qui sont assez modérées; l'auteur ne pense pas d'ailleurs « que l'on puisse arriver par un *fiat* à la transformation totale de l'ordre de choses actuel ».

IV.

Le marquis de San Giuliano est, lui, un défenseur de la propriété et de la monarchie. Son ouvrage est intitulé : *Les Conditions présentes de la Sicile*. Le député de Catane est d'avis de détruire la grande propriété pour y substituer la petite; il suffit du reste, pour avoir une idée de l'esprit du livre, de savoir que cet ancien sous-secrétaire d'État voudrait appliquer à la Sicile une série de réformes que, sous son inspiration, on a déjà adoptées pour l'Érythrée : c'est assez indiquer que la Science sociale ne saurait faire bon ménage avec M. de San Giuliano. Tandis que le socialiste Colajanni admire franchement l'initiative individuelle de la race anglo-saxonne, M. de San Giuliano attend tout de l'État. Il demande même à l'État une occupation militaire permanente de la Sicile, dont celle-ci n'aurait du reste qu'à se

réjouir : « car la présence d'une garnison plus forte doit adoucir le malaise économique dans les lieux où elle se trouve ». Voilà un raisonnement qui a au moins le mérite de l'originalité. Plus il y a de soldats dans un pays, plus ils consomment, plus ils font « aller le commerce », plus ce pays sera riche et heureux. — Qui osera maintenant prétendre que le militarisme ruine l'Europe continentale ?

Cette découverte sera sans doute du goût de l'auteur anonyme de *Sicilia*, puisque celui-ci est, paraît-il, un général. *Sicilia* est un gros et substantiel volume où l'auteur examine d'abord longuement l'histoire de la Sicile, depuis les époques préhistoriques jusqu'à 1894. Il raconte l'histoire plutôt qu'il ne tente de l'expliquer. Tout libéral qu'il soit, il n'hésite cependant pas à rire des ridicules des Parlements de 1812 et de 1848. Il avoue d'autre part très spontanément que, sous Ferdinand I^{er}, « l'agriculture et les autres petites industries acclimatées en Sicile n'étaient pas alors en souffrance et que, grâce à la paix, se développèrent les effets bienfaisants de l'intelligence, du travail et du capital ». Pour lui, ce ne sont pas seulement les princes qui sont responsables du bonheur et du malheur de leurs sujets, mais chaque citoyen a, dans la prospérité ou la décadence des nations, une part très grande, de même que « *les temps et l'ambiente* ». C'est déjà quelque chose que d'apercevoir l'importance de *l'ambiente* dans la marche des événements humains : les lecteurs de la *Science sociale* désireraient pourtant davantage ; ce qui les intéresserait surtout, ce serait d'apprendre pourquoi « l'ambiente » sicilien n'est pas « l'ambiente » anglo-saxon, ni même piémontais. Après avoir étudié le passé, l'auteur étudie le présent de cette Sicile, qui est un « infortuné foyer

de discordes et de crimes ». Les libéraux en font retomber toute la faute sur une succession de gouvernements ineptes ou tyranniques ; notre auteur prétend que « l'histoire rompt ces étroites limites ». « Les coupables sont si nombreux, s'écrie-t-il, depuis les temps les plus reculés jusqu'à aujourd'hui même ! »

Nous ne pouvons qu'approuver de telles réflexions ; nous serons moins de l'avis de l'auteur lorsqu'à propos des Vêpres Siciliennes il émet l'opinion que bien qu'au premier abord les Français sachent plaire, il est dans leur nature d'en abuser ; « ils entrent chez vous comme des amis, comme des libérateurs ; mais, un moment après, ils sont devenus des despotes insolents et moqueurs... Il en fut toujours ainsi et jusqu'à hier encore ; il y a sans doute d'honorables exceptions. Les Siciliens de 1282 en connurent *une* à Calatafimi. » Notre écrivain n'a pas l'insinuation reconnaissante.

La récente publication du consul d'Allemagne à Messine, M. Schneegans, a pour titre : *la Sicile dans la nature, dans l'histoire et dans la vie*. M. Schneegans aime rêver sur les ruines, que ce soit à Taormina, à Syraeuse, ou à Agrigente. Ses envolées poétiques sont entrecoupées de souvenirs antiques et archéologiques renouvelés de Holm et du *Cultur und Geschichtsbilder* de Otto Hartwig. Son livre est, d'ailleurs, rempli d'observations sociales très justes sur l'infériorité de la femme sicilienne, sur l'autorité absolue du chef de famille, sur le manque d'esprit d'initiative de la race, sur l'attachement à la tradition, sur l'infiltration des étrangers, anglais ou allemands, à travers la population sicilienne. L'anecdote gaie ne manque point. « Oui, oui, dit un jour en allemand à M. Schneegans son guide, don Agosto, oui, tous ces moines n'ont été que des fainéants ;

ils n'ont jamais voulu travailler ; aussi a-t-on eu bien raison de supprimer les couvents pour les changer en écoles. » Et se tournant aussitôt vers le gardien du couvent, il lui murmura en sicilien : « Je suis vraiment très aise, Frère Pasquale, que vous soyez en aussi bonne santé ; vous supportez l'injustice du monde comme un martyr de notre sainte mère l'Église ; et, après votre mort, — puisse pourtant le Ciel vous conserver longtemps parmi nous ! oui, — après votre mort, la postérité vous honorera comme un saint. » Don Agosto appartient à une variété humaine qui ne compte que trop de représentants en Sicile ; nous en déduisons que si le Sicilien ne réussit pas très bien dans le monde, ce n'est certes pas faute de souplesse dans les convictions.

Si intéressant que soit le livre de M. Schneegans, nous le fermerons pour ouvrir la monographie d'un *Mineur des Soufrières de Lercara*, par le professeur Hyppolyte Santangelo-Spoto. Cette monographie contient bon nombre de détails précis sur l'existence des mineurs des solfatares ; on y rencontre cependant des contradictions difficiles à concilier. A la page 293, je lis : « L'œil le plus pénétrant ne découvrirait pas à Lercara une femme de mauvaise vie ;... s'il se produit quelque scandale de vice, il faut l'imputer *exclusivement* à la population ouvrière flottante » ; d'autre part, à la page 332, M. Santangelo, après avoir expliqué combien est regrettable la promiscuité, au fond des mines, des hommes et des jeunes filles, « voilant leur nudité de misérables haillons », « écrit que cette promiscuité précoce engendre des vices de toute sorte..., corrompt la classe *entière* des ouvriers mineurs. » M. Santangelo s'afflige d'ailleurs qu'en présence de l'insouciance des travailleurs et des patrons, rien ne donne l'es-

pérance que la situation tant morale qu'économique puisse un jour s'améliorer. Trois propriétaires, dont *deux anglais*, MM. Rose et Gardner, « justement émus de cette situation, ont songé cependant à fonder une caisse de secours pour leurs employés. » L'auteur estime que c'est un spectacle navrant que celui de pauvres enfants se traînant par les escaliers raides et interminables, haletants sous le poids énorme de 30 à 50 kilogrammes de minerais. — A tant de misères, continue-t-il, « la loi ne peut remédier, la famille elle-même a été détruite ».

Si le sort des mineurs de Lercara est fâcheux, il est non moins fâcheux que, sous le titre de monographie, on jette, dans un pêle-mêle inextricable, des observations excellentes en elles-mêmes, mais qui se suivent ou plutôt se succèdent au petit bonheur. La monographie n'a de réelle valeur qu'autant que les paragraphes qui la composent sont ordonnés méthodiquement ; la liaison des faits ne doit pas être superficielle, mais scientifique, *nécessaire* ; autrement on risque de tomber dans des détails superflus tout en oubliant des détails indispensables ; on risque également, quelque talent que l'on possède, de fatiguer le lecteur qui aime généralement à se rendre compte du but où on le mène.

A signaler aussi, parmi les livres récents sur la Sicile, les *Notes et Souvenirs* de M. Roger Lambelin : c'est un simple récit de voyage où l'auteur ne se préoccupe aucunement de résoudre des questions sociales. Enfin je me garderai d'oublier M. René Bazin ; je me bornerai à m'associer aux éloges mérités dont son travail a été déjà tant de fois l'objet.

J'ai réservé pour finir l'opinion du plus en vue des Siciliens. Le 27 février dernier, M. Crispi prononçait à la

Chambre cette phrase : « La misère ne saurait être la cause des émeutes, car l'aisance est générale dans l'île. » Le traitement d'un berger varie entre 75 et 200 francs par an; *ab uno disce omnes*; c'est, on en peut juger, une aisance *sui generis* que l'aisance sicilienne. M. Crispi est-il comme cet Empereur de la Chine qui ne comprenait pas que ses sujets eussent faim pendant que lui digérait délicieusement de succulents repas? Mais que vais-je comparer à un Empereur ce vieux révolutionnaire, destructeur de trônes et de préjugés libéricides, ce vieux libéral allié du républicain Mazzini; c'est le malheur des temps et la nécessité de protéger son pays contre les desseins pervers de la France qui l'ont sans doute seuls décidé à devenir premier ministre d'un Roi!

G. LAINÉ.

LA FRANCE SOCIALE

Notre Enquête.

L'ARMAGNAC

(Suite.)

L'Armagnac est peut-être la région de France qui lutte avec le plus de ténacité contre le régime successoral du Code civil. On s'ingénie pour échapper au partage égal. L'institution d'un héritier, auquel est attribuée la quotité disponible, est courante dans toutes les classes de la société. C'est l'ainé qui, d'habitude, est avantagé. Cependant le choix du testateur se porte quelquefois sur le cadet, voire même sur la fille au détriment du fils.

L'institution d'un héritier se rattache à cet amour de la propriété, dont nous

parlions plus haut (1). Avant tout, il faut tendre à éviter le morcellement du domaine paternel. Si grand qu'il soit, il ne doit être que le lot d'un seul, quand il serait si facile de le diviser entre tous par métairies. Si en attribuant la quotité disponible à l'un des enfants, le domaine est encore trop considérable pour lui appartenir en entier, il n'hésitera pas, dans le cas où la succession est dénuée de capitaux (et c'est ce qui arrive le plus souvent), à *emprunter*, pour constituer au moyen de soultes en argent la part de ses frères et sœurs. C'est là un fâcheux expédient, auquel le professeur Bufnoir attribuait avec quelque raison l'état de malaise financier qui règne dans le Sud-Ouest. En effet, l'hypothèque prise par des étrangers sur le bien de famille en est la conséquence forcée; et le domaine, dont on a voulu assurer l'intégralité, deviendra souvent la proie des créanciers.

L'héritier emploie aussi à désintéresser les co-partageants la dot en argent apportée par sa femme. Mais alors il se dépouille de capitaux qui lui seraient précieux dans les mauvaises années, et le résultat final est encore déplorable. Au reste, cette opération est souvent rendue impraticable par la stipulation du régime dotal qui est demeurée en honneur, bien qu'il le soit moins qu'autrefois.

Si la grande propriété peut se défendre, à la rigueur, contre le régime du partage égal, il n'en est plus de même de la petite propriété, qui n'offre pas la même résistance. Forcément elle sera disloquée, morcelée, sinon à la première, du moins à la deuxième génération.

C'est ce qui explique pourquoi le paysan, voyant s'effondrer ce petit domaine, si amoureuxment, si laborieusement,

(1) V. le *Mouvement social*, livraison précédente, p. 186, en haut.

sement édifié pierre par pierre, se tourne vers le socialisme. Ce n'est pas qu'au fond il en adopte les doctrines, ce serait en contradiction avec son amour de la propriété. Mais, mécontent qu'il est de l'ordre de choses actuel, il espère voir sortir une constitution de la petite propriété plus avantageuse, d'autant plus que les socialistes affectent de prendre en main les intérêts des petits propriétaires. Remarquons que le Gers vient d'élire un député socialiste.

Dans beaucoup de familles, il n'est pas rare de rencontrer le vieux garçon ou la vieille fille, autrement dit l'oncle ou la tante, qui, dans le temps, a fait généreusement l'abandon presque intégral de ses droits pour l'établissement d'un frère ou d'une sœur et a ainsi sauvé l'intégralité du domaine familial. En revanche, il y trouvera, sa vie durant, le vivre et le couvert.

Le nombre des célibataires est d'ailleurs considérable en Armagnac. Faut-il les rendre responsables de l'effrayante dépopulation qui sévit plus spécialement dans cette contrée? Comment s'expliquer une pareille diminution dans le nombre des habitants avec un climat réputé pour sa salubrité, une race bien constituée, une longévité dépassant la moyenne de la France? La décroissance du chiffre des naissances ne peut être attribuée qu'aux causes ci-dessus exposées. Dans un pays où le culte de l'héritage paternel est aussi vivace et se pratique à l'aide de procédés aussi defectueux, on redoutera la multiplicité des enfants, parce qu'ils menacent de partager le domaine, ou tombent à sa charge.

La loi militaire qui, tout en voulant assurer le salut de la patrie, risque d'entamer les sources les plus généreuses, a bien aussi sa part de responsabilité. La matière est délicate, et je ne m'y appesantirai pas. Mais un médecin du pays, dont je ne suis que l'écho, me disait :

« Mon vœu le plus cher serait l'abolition des vingt-huit et des treize jours. Passe pour les trois ans. Pendant cette période, on a le temps de donner à l'homme les soins nécessaires. Mais il n'en est plus de même pendant les courtes périodes de rappel sous les drapeaux. Et elles sont malheureusement assez longues pour que le réserviste ou le territorial rapporte dans sa famille les tristes germes de maladies qui se répandent dans la population. »

Enfin, l'émigration prélève aussi son contingent sur le pays, sans être pour lui un point d'appui qui le relève, faute d'une préparation bien entendue.

L'émigration a joué longtemps un certain rôle. Pour ma part, je suis l'arrière-petit-fils d'un homme qui, au commencement du siècle, partit de Mirande pour passer vingt-huit ans aux Antilles. Les aventures qui se rattachent au temps des corsaires et des guerres napoléoniennes m'ont été souvent contées en famille. Aujourd'hui l'émigration est beaucoup moins active. Elle se dirige soit sur l'Algérie sans esprit de retour, soit vers la République Argentine ou les Antilles, avec esprit de retour dans ces deux derniers cas. Comme notre région n'est pas industrielle, comme elle est peu commerçante, la plupart des émigrés exercent là-bas le métier d'ouvriers agricoles, de marchands de bestiaux; à ma connaissance, il y en a deux ou trois qui partirent comme plombiers et qui sont revenus presque aussi pauvres que devant. Par contre, je connais un marchand de moutons qui est revenu dans une belle situation.

Le type de l'Armagnac se rattache à la *fausse* famille-souche. Notre contrée, voisine des Pyrénées, est habitée par des populations de même origine. Les savantes études publiées dans la *Science sociale* ont servi à montrer que

les Pyrénéens ne constituaient pas la vraie famille-souche malgré beaucoup d'apparences extérieures : les mêmes conclusions doivent s'appliquer à l'Armagnac.

Le caractère communautaire est indéniable. Assurément l'un des enfants conservera le domaine paternel. On évitera de le morceler ; et en cela, nous nous éloignons de la famille instable. Mais si les autres enfants ne prennent qu'une portion congrue de l'héritage, ce n'est pas précisément parce qu'ils iront faire souche à leur tour. C'est le caractère communautaire qui s'affirme. Les frères et les sœurs non avantagés continueront à vivre sous le même toit. L'indivision est un état qui plaît. Alors que, dans le Nord, on n'hésitera pas à liciter les immeubles, s'il y a des mineurs, ici, on attendra scrupuleusement la majorité de tous les enfants, si jeunes soient-ils, avant de procéder au moindre partage. Même après, les biens resteront souvent dans l'indivision. De là des situations de famille qui, à première vue, sont inextricables et que les notaires de nos régions savent seuls démêler : ils le font avec beaucoup d'habileté.

La culture de la vigne, tant que les maladies ne s'étaient pas abattues sur elle, avait été pour ces familles peu prévoyantes la source d'un grand bien-être, surtout après que le développement des voies de communication avait permis d'écouler le vin facilement. Les vignerons, grisés par cette fortune subite, ont dépensé à tort et à travers, s'imaginant que l'âge d'or durerait toujours. Une fois les mauvaises années venues, comme ils s'étaient accoutumés à jeter l'argent de droite et de gauche, ils se sont trouvés plus malheureux et plus misérables que d'autres populations, moins favorisées par la nature, mais habituées à mettre de côté et à connaître la valeur de l'argent.

Les *cadets de Gascogne* présentent le type d'hommes disposés à se créer une situation indépendante en allant courir le monde, mais soigneux de garder leur place au foyer paternel, pour le cas où les événements les y rappelleraient.

Ces cadets présentent-ils à proprement parler un type distinct de celui que l'on peut rencontrer dans les autres provinces ?

Depuis les *Commentaires* de César, nous n'avons pas changé. Nous sommes toujours le même peuple, avide de nouveautés, de coups d'épées, de beau langage. Toutes les populations méridionales ne se signalent-elles pas précisément par cet amour des aventures, cet esprit belliqueux, cette verve, cette faconde, cet entrain, qualités brillantes qui ont toujours eu du succès en France ? Aussi n'est-il pas étonnant que les jeunes gens sortis de ces populations aient pu faire leur chemin d'une façon plus rapide et plus éclatante et qu'ils aient laissé un souvenir plus vivace dans l'esprit français. D'Artagnan, un de ceux qui personnifie le mieux le type de l'aventurier gascon, est encore connu de toute la génération actuelle, tandis qu'on a perdu jusqu'aux noms des premiers fondateurs des grandes maisons commerciales ou industrielles répandues dans le Nord de la France. Le type gascon, sera fourni par les Armagnacs, Xaintrailles, Montluc, Henri IV, Bassompierre, les Gramont, les Girondins, Lannes, Marbot, Martignac, les uns gens d'épée, les autres gens de plume ou de parole, beaucoup maniant les deux avec le même *brio*. De nos jours, c'est encore en Gascogne que l'armée, le barreau, le journalisme viennent se recruter dans une large mesure.

Nous sommes en présence d'une population à coup sûr intelligente, spirituelle, douée d'une compréhension facile. Il est inutile d'insister sur sa

facilité d'élocution. Ce n'est pas pour rien que l'Armagnac est enclavé en Gascogne. Le paysan le plus illettré porte la parole avec une aisance étonnante. Les réunions publiques, surtout en temps d'élections, sont particulièrement brillantes. La politique est considérée comme si attrayante!

C'est en langue gasconne que le paysan, comme l'ouvrier de la petite ville, s'exprime. Quoique le français soit parfaitement su de toute la jeune génération, le Gascon ne paraît pas appelé pour cela à disparaître. Dans les églises rurales, il est en usage pour la prédication. La classe lettrée le possède à merveille. Celui qui vient se fixer dans le pays sans apprendre à parler le gascon est toujours considéré comme un étranger. Au reste, cette langue a un passé qui n'est pas sans gloire. Plusieurs poètes l'ont employée avec succès, Jasmin notamment, l'auteur de *Lous Papillotos*.

Les rapports de société ne peuvent manquer d'être fort agréables dans un pays où l'on s'adonne à la conversation avec un goût tout particulier. Au moral, l'habitant de l'Armagnac se distingue par son esprit hospitalier, la générosité de son caractère et l'aménité de ses mœurs. Rien de trivial chez lui. Aux ruraux comme aux citadins, un cachet très réel de distinction ne fait jamais défaut.

En dépit d'une certaine tendance à fronder l'autorité ecclésiastique, les traditions religieuses se sont maintenues très vivaces. Il en est de même des vieilles coutumes, qui, fort nombreuses dans toute la région, dénotent tant de caractère et d'originalité.

Malheureusement, il y a un revers à la médaille! Que d'aimables qualités, mais que de lacunes aussi! Ce n'est ni par l'initiative, ni par le soin, ni par l'esprit d'ordre, ni par le désir de se mettre

au courant des méthodes nouvelles, que se recommande l'habitant de l'Armagnac. A la différence de l'homme du Nord, s'il parle beaucoup, en revanche il agit peu. Est-ce à dire qu'au fond il méconnaît le progrès et qu'il soit attaché de parti pris à ses méthodes surannées? Non certes : il a trop de perspicacité et de finesse pour cela. Seulement, tout effort sérieux lui coûte. L'énergie de la volonté qui va persévérant jusqu'au but final lui fait défaut. Il combattra une idée avec une ardeur égale à celle qu'il aura l'instant d'avant déployée, pour la prôner.

Il y a d'ailleurs une explication à sa mollesse, au peu d'empressement manifesté pour améliorer ses conditions d'existence. Comme nous l'avons vu, l'Armagnac est resté longtemps isolé, sans grands moyens de communication. Les produits s'écoulaient difficilement. On en consommait sur place une bonne partie. Une famille de cinq personnes ne gardait-elle pas pour sa provision douze barriques de vin, au minimum? Il est vrai qu'il se boit si facilement, le *piquepoul* d'Armagnac frais et doré! L'habitant avait donc toujours de quoi vivre, et au delà. Dès lors, pourquoi augmenter la production, si elle ne doit pas s'écouler? Pourquoi se donner de la peine, si ce doit être en pure perte? De toute manière, l'effort ne se conçoit pas. Les vignes, favorisées par un beau climat, indemnes de maladies jusque dans ces dernières années, auraient poussé sur les routes, ainsi que me le disait un vieillard, non sans mélancolie, en voyant de quels soins minutieux il faut les entourer aujourd'hui. Étonnez-vous ensuite si nos populations ont pris l'habitude de vivre au jour le jour, sans chercher à perfectionner leurs cultures, sans introduire un peu d'ordre dans leur budget! La prévoyance eût été de l'avarice, et elle pas-

sait réellement pour telle. Vive la prodigalité et le plaisir!

Comme conséquence, que de temps perdu! Et pourtant : *Times is money*. Traduiriez-vous en français, même en gascon, que l'on ne vous comprendrait certainement pas. L'Armagnac est un des pays qui compte le plus de foires et de marchés. On s'y rend avec empressement, quelques-uns pour leurs affaires, la plupart pour avoir une occasion de se rencontrer et de bavarder. Dans un pays où le *home* ne joue aucun rôle, ces natures expansives aiment la vie au dehors, sur la place publique ensoleillée.

Du printemps à l'automne, ce sont les fêtes locales, si gaies et si pittoresques, qui, avec leurs courses de vaches landaises, attirent chaque année la population, d'un village à l'autre. Toutes les classes de la société font assaut de toilettes. Si les bulletins des Sociétés d'agriculture ne pénètrent qu'avec lenteur dans le pays, par contre les journaux de mode y ont toujours trouvé un accès facile. Pour la femme, le foulard coquettement jeté en arrière de la tête, pour les hommes le béret, voilà tout ce qui constitue la note locale dans l'habillement. Mais prenez l'ensemble de leur mise : elle dénote une élégance spéciale à l'Armagnac. Dans le reste du département, le type n'a plus le même cachet. C'est surtout en comparant cette race affinée, à la physionomie mobile, à la démarche nette et légère, avec le paysan du Nord, de dehors lourds et massifs, aux vêtements amples, sans recherche aucune, que l'on perçoit la différence des deux races. L'extérieur révèle le caractère.

Tout en gardant leurs qualités brillantes, mais parfois superficielles, pourquoi les premiers n'emprunteraient-ils pas aux seconds quelque chose de leurs puissantes qualités morales? Assuré-

ment une population ne se dépouille guère complètement de sa nature propre; et il ne faut pas ordinairement souhaiter qu'elle le fasse d'une manière absolue. Mais qu'est-il arrivé dans ces dernières années? Les conditions d'existence sont devenues beaucoup moins faciles que par le passé; la lutte pour la vie se manifeste chaque jour avec plus d'âpreté, soit qu'il faille soutenir la concurrence avec les régions plus laborieuses et mieux outillées, soit qu'il faille disputer les récoltes, celle du vin notamment, à cette multitude de maladies inconnues jusqu'à présent. De plus, par suite de la baisse des denrées agricoles, baisse probablement acquise et non passagère comme certains le croient, l'augmentation de la production se présente avec le caractère d'une loi inéluctable.

Dans ces conditions, on peut supposer que nos populations d'Armagnac, stimulées par l'aiguillon de la nécessité, sacrifieront désormais un peu moins au dieu du plaisir, un peu plus à celui du travail. Ce n'est pas l'intelligence qui leur fait défaut. Tout en gardant des vieilles méthodes ce qu'une expérience séculaire a légitimement consacré, elles ne seront plus rebelles aux progrès de la science qui leur montrera comment on tire, d'un pays favorisé par la nature et desservi aujourd'hui par de nombreuses voies de communication, les ressources multiples maintenues à l'état latent par la routine et l'apathie.

René LAUDET.

OBSERVATIONS SUR L'ENQUÊTE.

On ne peut que souscrire aux conclusions de l'auteur : elles sont la résultante des faits.

Ce que l'Enquête constate dans l'Ar-

magnac est une application du phénomène qui agit aujourd'hui sur le monde entier : la disparition précipitée des obstacles naturels qui tenaient isolées les différentes régions du globe. Là est la cause de l'immense transformation sociale au début de laquelle nous assistons. La terre semblait autrefois se constituer d'une série de mondes distincts, tenus à distance les uns des autres : elle présentait, au point de vue social, l'aspect d'une constellation, d'un système astral. Sous l'effort d'une puissance qui les a rapprochés, ces mondes sont entrés en contact et ils ont commencé à présenter l'aspect d'une sphère aux parties parfaitement contiguës. On ne voit plus chaque astre se mouvoir dans une orbite réservée, mais, tous fondus dans une masse unique, — qui est loin assurément d'être homogène, — ils exercent les uns sur les autres de puissantes et invincibles réactions.

La constitution sociale qui convenait à l'isolement local ne convient plus à la communication universelle. C'est pourquoi cette constitution est, de proche en proche, si fortement ébranlée. La famille communautaire tend partout, du plus au moins, à restreindre la communauté. La fausse famille-souche, qui s'appuyait sur la stabilité des moyens d'existence, voit ébranler cette base qui lui est essentielle. Si elle n'évolue pas graduellement, dans la mesure de ses besoins et de son pouvoir, vers le type de la vraie famille-souche, elle tombe fatalement dans le type de la famille instable. Il lui est d'autant plus naturel d'évoluer vers la forme particulariste, qu'elle paraît bien n'en être qu'une ébauche, faite dans l'Europe du moyen âge par l'action vigoureuse et pénétrante des races saxonnes, qu'on appelle vulgairement les *Germaines*. On ne la trouve que là où cette influence a fortement pénétré, et, toutes choses

égales d'ailleurs, dans la mesure même où elle a pénétré. La fausse famille-souche est inconnue à tout l'Orient et à toute l'antiquité. On se trompe en pensant que l'évolution à faire est un prodige. Tout y pousse. On en ressent les premiers besoins en Armagnac. Quel est le genre de pays qui puisse se flatter, en présence des inventions modernes et à venir, de demeurer *toujours et complètement* intransformable? Le Play lui-même commençait à trembler pour l'avenir de la Grande Steppe : il la voyait, dans un temps plus ou moins éloigné, traversée par des lignes de chemin de fer. La Prairie du Mississipi, incomparablement moins bien défendue, il est vrai, par la nature, n'est-elle pas en train de disparaître? Est-il sûr que, pendant bien des siècles encore, le commerce du Sahara demeurera aux confréries des Arabes ou des Touaregs et ne passera pas aux Compagnies de chemin de fer que savent si bien constituer les races particularistes? Les Anglais ne travaillent-ils pas, avec persévérance, à rapprocher de leurs propres manières d'être les Hindous eux-mêmes? Il est plus sûr d'incliner vers ce mouvement que de demeurer en arrière.

Henri de TOURVILLE.

LETTRE D'UN TOURISTE DANS LES PYRÉNÉES.

A. M. EDMOND DEMOLINS.

Cauterets, 28 août 1894.

Cher Monsieur,

Je m'arrache aux douceurs d'une promenade nocturne dans les rues pittoresques de Cauterets pour vous transmettre les quelques idées décousues

qui, au cours d'un petit voyage pyrénéen, peuvent passer dans la cervelle d'un touriste. Le touriste social n'est pas encore tout à fait créé, mais il ne saurait tarder à l'être, grâce aux « indicateurs » perfectionnés que lui fournit de jour en jour la Science sociale. J'ai donc essayé, tant bien que mal, d'usurper ce rôle dans mes pérégrinations, et ma première réflexion a été qu'il y aurait de jolies choses à penser et à écrire au sujet des *villes d'eaux*. C'est toujours un sujet d'admiration naïve pour les touristes non blasés, que d'apercevoir, au débouché d'une longue gorge gravie en voiture, toute une petite ville luxueuse, avec des maisons à trois étages, des hôtels splendides, des restaurants où la cuisine la plus raffinée satisfait la gourmandise du plus civilisé Parisien, des magasins de bibelots, des casinos, des théâtres, des concerts, des artistes en vogue, des bibliothèques de romans, bref, tout un petit coin de confort et d'élégance au milieu des solitudes farouches, des pics hérissés de sapins, des cirques immenses où grondent torrents et cascades. Torrents et cascades sont apprivoisés. Des parapets en défendent l'approche; de petits ponts *ad hoc* permettent au touriste épicurien, venu en landau ou en milord, de contempler de plus près les belles horreurs de la nature. Au sortir de sa contemplation, il trouve un garçon complaisant qui lui dit : « Bière, Monsieur? café, sirop, liqueurs, limonade, lait tout frais? », tandis qu'une buvette sommairement construite, mais bien montée, apparaît à ses yeux dans l'épaisseur du feuillage.

Évidemment, une vallée semblable, — celle de Caunterets, par exemple, — se ressent puissamment de cette influence étrangère exercée par l'invasion de riches nomades durant la belle saison. Le régime du travail s'en trouve

modifié de fond en comble. Le lait, — pour citer d'abord les produits du pâturage, — trouve un écoulement merveilleusement rémunérateur. Il devient une sorte de marchandise de luxe, et ceux qui le vendent ne peuvent faire autrement que d'acquérir certaines qualités commerciales. Il en est de même du beurre et de quelques autres produits. Un autre phénomène à remarquer, c'est l'abondance des professions nouvelles fournies aux gens du pays par la création ou le développement d'une ville d'eau. Hôteliers, restaurateurs, entrepreneurs de tout genre sont souvent *étrangers*, car rien ne se crée sans capital; mais les employés, domestiques, garçons, guides, voituriers se recrutent parmi les habitants du pays. Tout ce monde-là gagne des salaires assez élevés, considérablement rehaussés par les pourboires que l'habileté professionnelle, développée par l'exercice, arrache aux voyageurs. La mendicité elle-même s'organise sur une vaste échelle, et fait appel à des procédés poétiques particulièrement raffinés.

Le sort de ces villes est bizarre. Bondées durant l'été, elles se dépeuplent pendant l'hiver, et cette irrégularité dans le travail doit avoir un curieux contre-coup sur la vie de ces familles indigènes qui prêtent leurs enfants à la nouvelle organisation. Parmi les commerçants, un bon nombre tire un excellent parti du phénomène. Tel hôtelier, par exemple, le mois d'octobre venu, ferme son hôtel de Luchon et va rouvrir celui qu'il possède à Nice. De cette manière, pas de risque de chômage, et tout est profit.

Mais pourquoi tout cela? Pourquoi cette affluence énorme de gens riches et gais dans tel ou tel coin perdu des montagnes? Quelle est la cause première de cette transformation d'une vallée soli-

taire en avenue de l'Opéra? La cause, ne faut-il pas la chercher dans la première catégorie de faits mentionnée par la méthode : *Le Lieu*? Je ne veux point parler du *Lieu* pittoresque, mais du *Lieu* géologique, car c'est lui qui est en cause. La première catégorie de la Méthode mentionne soigneusement le sous-sol. Il se trouve que ce sous-sol, à Caunterets comme en plusieurs autres endroits, renferme des principes minéralogiques susceptibles de guérir telle maladie. Les malades y vont, les malades riches bien entendu, car un voyage est coûteux. Tout riche entraîne avec lui son cortège et sa présence fait pousser des boutiquiers. Ces riches sont oisifs, instruits; ils admirent, grâce à leurs loisirs, les beautés du site. Ces riches sont influents. Ils parlent, à leur retour, des jolies choses qu'ils ont vues. D'autres riches, non malades, ont la curiosité d'aller y voir. Ils y vont, non seulement parce qu'on leur en parle, mais parce qu'il existe déjà en cet endroit un embryon de ville, parce qu'ils y trouveront du confort, des lits sans punaises, des chevaux tout bridés et sellés pour les excursions. Alors se superpose à la colonie balnéaire sérieuse, la colonie balnéaire pour rire. De là s'ensuit toute la série des phénomènes mentionnés plus haut.

Les propriétés minéralogiques de la vallée de Caunterets ne se renferment pas d'ailleurs dans les eaux. Cette vallée est encore un des rares points de la France où l'on exploite de l'argent. Cet argent, mêlé à du plomb, git à une hauteur considérable, sur des crêtes de contreforts horriblement escarpés. Un charmant curé de Toulouse nous expliquait l'autre jour, pendant qu'une voiture nous entraînait au grand galop de Caunterets à Pierrefitte, le mécanisme de cette exploitation. Des bâtiments, qui apparaissent comme de petites taches blanches sur les hauteurs, ont été construits à force

de bras. Des câbles métalliques, servant à faire passer le minerai, relient deux cimes entre elles. Des vagonnets montent et descendent sur une pente fort rapprochée de la verticale, et l'eau d'un torrent a été captée pour laver le plomb argentifère. Tout cela nous intéressait vivement, mais à cette simple question posée par nous : « A qui appartient cette exploitation, nous avons eu le désagrément de nous entendre répondre : « A une société anglaise. »

Voilà mes quelques impressions consignées. Je vous les livre pour ce qu'elles valent, afin d'indiquer, à tout hasard, à ceux qui le voudront, une matière intéressante à monographies. Les Pyrénées, si bien étudiées en elles-mêmes par votre collaborateur M. Butel, pourraient, sur bien des points, être envisagées au point de vue de la transformation que leur fait subir la riche villégiature et la concentration dans leurs vallées de la crème des infirmités humaines.

Veillez agréer...

H. B.

LA RACE ANGLO-SAXONNE AUX ÉTATS-UNIS.

L'ignorance, les théories préconçues, les préjugés de l'amour-propre national empêchent un grand nombre de Français d'apprécier à sa valeur la supériorité des peuples anglo-saxons. Il y a heureusement des exceptions.

Les esprits non prévenus qui s'intéressent aux extraordinaires succès de l'Angleterre et des États-Unis dans toutes les manifestations de l'activité sociale, qui ne repoussent pas l'enseignement des faits et qui se donnent la peine de les étudier sur place, arrivent à démêler les véritables causes d'un dévelop-

pement que l'on critique aisément et de confiance chez nous, mais qu'il est grand temps d'imiter.

Dans un récent voyage qu'il a fait aux États-Unis, M. Mascart, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique de France, n'a pas pu ne pas regarder les phénomènes les plus frappants de la vie américaine. Ses observations désintéressées ont fait sur son esprit une impression si vive que, dans un discours d'ouverture sur les progrès de l'électricité, tenu à Caen au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, il y a un mois, il n'a pu se tenir de communiquer à son auditoire les réflexions qu'elles lui ont inspirées. Il l'a fait avec un bonheur d'expression exceptionnellement remarquable, avec la sûreté de vue et la précision du savant.

Les passages que nous citons sont une des contributions les plus intéressantes qui aient été apportées à nos études spéciales sur le monde américain.

L'orateur constate que le Français qui, pour la première fois, aborde les États-Unis, croit voir le monde renversé, et il donne un piquant résumé des impressions du Parisien « retour d'Amérique » :

« On y voit un peuple agité, qui parcourt les rues comme les corridors d'une banque, n'ayant d'autre soin que celui des affaires, qui supprime les paroles inutiles et les formules de politesse par économie de temps, et dont la seule préoccupation paraît être le nombre de dollars que rapportera la journée. Tout semble à prix d'or dans ce pays de liberté : l'accès aux fonctions publiques, la justice et l'administration des deniers municipaux ; les jeunes gens s'exercent de bonne heure aux petits métiers qui permettent de *faire de l'argent*, quelle que soit l'aisance paternelle, et se lancent

dans les entreprises avant d'avoir reçu une préparation intellectuelle suffisante ; les jeunes filles, plus instruites en général, se dirigent par elles-mêmes dans le monde, reçoivent leurs amis des deux sexes et, n'ayant pas l'attrait d'une dot, ne comptent que sur leurs qualités et leurs charmes pour trouver le mari, déjà dans de bonnes affaires, dont elles feront la conquête. En dehors des villes et pour peu qu'on s'éloigne des côtes de l'Est, dont la civilisation est déjà plus ancienne, les forêts séculaires ont été incendiées, soit pour extraire la potasse des cendres, soit simplement pour les défricher à bon compte avec un mépris absolu des richesses ainsi gaspillées ; dans les prairies ou les champs de cultures, restent çà et là des troncs d'arbres calcinés ou d'énormes souches, témoins du vandalisme, abandonnés sur place, parce qu'ils ne suffiraient pas à payer leur destruction plus complète. Dans les régions du Far-West, les colons n'apparaissent qu'armés de revolvers, non seulement pour se défendre contre les populations primitives et au besoin les détruire sans pitié, mais aussi pour lutter contre de nouveaux arrivants et rester ainsi maîtres de leurs champs ou de leurs mines.

« L'ensemble des émigrants d'origines très diverses qui tendent à se confondre et à constituer une race particulière se présente comme une armée d'envahisseurs, d'une rare énergie, décidés à exploiter le pays sans beaucoup de scrupules et sans souci de l'avenir. »

Inutile d'ajouter, comme l'observe le *Journal des Débats*, qu'un pareil tableau n'est pas plus exact, malgré son fonds de vérité, qu'une caricature n'est un portrait, mais *Paris en Amérique* est aussi une légende dont il faut quelquefois rabattre un peu.

Une longue fréquentation des Américains suggère un véritable sentiment

d'admiration pour les résultats prodigieux qu'ils ont obtenus en quelques siècles, grâce à l'énergie individuelle et à la merveilleuse faculté d'adaptation à tous les milieux que développe l'éducation anglo-saxonne. Ces conditions de progrès social sont formulées par M. Mascart en termes dignes d'attention :

« Ce sont, continue l'orateur, les populations d'origine anglo-saxonne qui ont imprimé à ce pays son véritable caractère; elles y ont apporté l'esprit d'aventures, d'entreprises profitables, d'indépendance et de liberté; les arrivants qui veulent réussir sont amenés fatalement aux mêmes idées, et l'assimilation se traduit, dans la plupart des cas, par l'oubli rapide de leur langue maternelle. Les volontés s'y développent à l'aise, chacun agit pour soi et les siens en recourant le moins possible aux ressources de la communauté. »

M. Mascart appelle ensuite l'attention du Congrès sur le rôle que l'initiative privée joue, en Amérique, dans le domaine scientifique. Il cite, notamment, Harvard-University, que des dons particuliers firent prospérer et dont la fortune est telle, que son revenu annuel ordinaire était, en 1891, de 5 millions de francs environ.

« L'Université dépense ses revenus, mais elle n'est pas embarrassée quand elle se trouve en présence de besoins nouveaux, car elle jouit d'une telle popularité qu'il lui suffit de faire insérer dans les journaux de l'État qu'une somme de 50.000 dollars est considérée comme nécessaire pour la création d'une chaire d'histologie ou de langue persane : en quinze jours la souscription est couverte. »

Le président de l'Association cite encore l'Université de Chicago :

« La première Université de Chicago ne faisait pas ses affaires, elle ferma ses portes en 1886. Quelques mois plus tard,

un citoyen, M. John-D. Rockefeller, s'entourant de conseils compétents, voulut la relever et débuta par un don de 600.000 dollars (3 millions de francs) sous la condition, très curieuse à noter, qu'avant une date déterminée, 400.000 autres dollars seraient réunis par souscription; il voulait ainsi s'assurer que l'entreprise aurait l'assentiment public. Encouragé par un premier succès, il ajoute, en 1890, un million de dollars à sa première contribution; puis, en 1892, 1.000 obligations à 5 0/0 d'un autre capital de 1 million. La même année, M. Marshal Field donnait, pour un objet particulier, 100.000 dollars, sous la réserve qu'un nouveau million serait complété par souscription dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours. Tout vint avant l'échéance fixée. Au mois de décembre, M. Rockefeller apportait encore les obligations de 1 million de dollars. Même affluence de générosités, en 1893, où l'on retrouve les dons subordonnés à la réalisation d'un complément, lequel arrive à date fixe.

Cette Université naissante, à laquelle on a conservé le nom de son fondateur, M. Rockefeller, est presque aussi riche déjà que son aînée de Harvard. »

« Ce sont encore l'Institut Armour, les Observatoires de l'Union qui, — à l'exception de celui de Washington, — sont dus, pour la plupart, à des fondations privées. L'astronomie est, en effet, en grande faveur aux États-Unis qui, dit M. Mascart, tiennent dès à présent une place d'honneur dans les découvertes astronomiques. Leur rôle grandit chaque jour.

« Dans toutes les sciences d'ailleurs les progrès sont rapides, les savants de premier ordre s'y multiplient; les États-Unis n'auront bientôt plus rien à envier, sauf l'histoire, aux nations des anciens continents.

« Vous estimerez sans doute que c'est

un grand spectacle de voir un peuple, qu'on accuse facilement d'âpreté au gain et d'amour effréné du lucre, montrer un souci si général du bien public et aboutir à de pareils résultats, soit par l'action continue des citoyens, soit par des fondations princières; qu'il s'agisse d'établissements de charité, d'hôpitaux modèles, de beaux-arts, d'écoles élémentaires, d'écoles professionnelles, d'instituts destinés à former les ingénieurs et les mécaniciens, ou qu'il s'agisse d'un enseignement ayant pour objet l'élévation intellectuelle des esprits, sans aucune arrière-pensée de profit commercial. Les hommes énergiques et hardis y arrivent rapidement à la fortune; ils n'ont pas au même degré que nous la préoccupation d'en laisser l'entier bénéfice à leurs héritiers; de même qu'on s'attache ailleurs aux titres de noblesse, ils tiennent à honorer leur nom par des œuvres durables, utiles à la communauté ou glorieuses pour leur patrie.

« Faisons-nous des efforts comparables, même en tenant compte de toutes les générosités qu'il serait injuste de méconnaître? Et ceux qui comptent parmi les plus favorisés du sort, soit à la faveur de leurs ancêtres, soit par leur industrie personnelle, n'éprouvent-ils pas quelquefois plus de difficultés, si j'en juge à distance, à faire un bon emploi de leurs richesses qu'ils n'en ont trouvé à les acquérir?

« Je sais bien que, dans notre pays, la plupart des institutions sont dans les mains de l'État et qu'on n'aime pas beaucoup donner à l'État, parce que les sommes s'y fondent dans l'océan du budget. L'Association française ne présente pas cet inconvénient. Elle est une entreprise privée, fondée par des hommes de bonne foi qui avaient en vue le progrès de la science pour la gloire du pays. Elle y contribue en provoquant sur divers points de notre territoire ces réunions

si fécondes qui nous rapprochent les uns des autres; elle cherche à aider les travailleurs isolés, et consacre le plus net de ses ressources à ces encouragements; elle a toutes les qualités pour recevoir et mérite d'attirer l'attention des donateurs. »

Nous sommes, on le voit par ces passages du discours de M. Mascart, fort loin des Américains en matière d'initiative privée.

Pères de familles, nous nous entêtons à des pratiques d'éducation qui étouffent dans nos fils la volonté d'agir par soi seul et de se faire l'ouvrier responsable de sa propre destinée; citoyens, nous sommes entichés d'une administration bureaucratique à laquelle nous trouvons commode de remettre le soin de nos affaires parce qu'elle nous délivre du souci et des risques des entreprises personnelles.

Les Anglo-Saxons, engaillardis par les succès qu'ils leur doivent, se font honneur d'aptitudes autrement viriles et sociales. Il se peut que ces aptitudes ne soient pas indifférentes à la prospérité des peuples.

Quelques-uns même, comme M. Mascart et comme nous, pensent que c'est fini de rire et que notre place dans le monde ira en diminuant si nous n'empruntons aux règles d'éducation de la race anglo-saxonne tout ce qu'elles ont de solide.

P. P.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

Les deux scrutins. — Les vacances des Chambres laissent aux journaux des loisirs dont ils sont parfois très embarrassés. N'ayant plus la moindre interpellation à se mettre sous la dent,

ils se rabattent sur des questions d'une portée plus générale, et les théories politiques, cent fois défraîchies et rafraîchies, ont une merveilleuse occasion de s'étaler de nouveau en pleine lumière.

C'est ainsi que la question du scrutin de liste, enterrée depuis le boulangisme, est revenue sur le tapis. C'est le propre des personnes sujettes à l'insomnie de croire toujours, lorsqu'elles sont restées longtemps sur le côté droit, qu'elles dormiront mieux du côté gauche. De même, certains publicistes de droite et de gauche n'ont rien trouvé de mieux, pour guérir les maux dont souffre la France et purger de tous ses vices le régime parlementaire actuel, que de proposer la suppression du scrutin d'arrondissement et le rétablissement du scrutin de liste.

On sait que ce dernier, établi par les républicains de gouvernement sous l'influence de Gambetta, fut condamné par les mêmes républicains de gouvernement au moment critique du boulangisme. Aux deux époques, on se garda bien de dire, comme argument : « Nous voulons le scrutin de liste pour faire plaisir à M. Gambetta, » ou : « Nous abolissons le scrutin de liste pour taquiner le général Boulanger ». Ces raisons-là restent généralement dans l'ombre. On fit valoir des arguments philosophiques, historiques, sociaux. Les partisans du scrutin de liste accusaient le scrutin d'arrondissement de favoriser l'esprit de clocher, le particularisme, ou l'égoïsme des localités, la corruption électorale, l'introduction subreptice au Parlement de députés sans couleur et *sans drapeau* (c'est grave de ne pas avoir de drapeau), élus uniquement à cause de leur situation personnelle. Ils assuraient que le scrutin de liste avait pour effet de répandre des idées générales (?) dans le pays, de susciter de grands mouvements d'opinions en

faveur de telle ou telle réforme, de traduire plus fidèlement, en un mot, les aspirations nationales. Pour couronner le tout, Gambetta lançait sa fameuse comparaison du miroir entier et du miroir brisé : du miroir entier (scrutin de liste) qui réfléchit l'image du pays; du miroir brisé (scrutin d'arrondissement) qui, par la multiplicité des fragments, ne peut réfléchir cette grande image.

Les partisans du scrutin d'arrondissement auraient pu, s'ils étaient malins, faire observer que le miroir du scrutin de liste, avec ses quatre-vingt-six départements, n'est pas sans avoir, lui aussi, quelque chose de *brisé*. Ils auraient pu, s'ils avaient été lettrés, citer de jolis vers de Lamartine sur la goutte de rosée qui réfléchit, à elle seule

..... un ciel aussi calme, aussi pur
Que l'immense océan dans ses plaines d'azur.

Ils se contentaient de répondre que le scrutin d'arrondissement favorisait le triomphe des intérêts locaux, agricoles, industriels, commerciaux, sur les préoccupations purement politiques; l'avènement des hommes d'affaires, des grands patrons modérés et impartiaux; que le scrutin de liste, dans chaque département, sacrifiait les arrondissements les moins peuplés aux arrondissements les plus peuplés; que les minorités se trouvaient, par là, plus facilement opprimées, et que la politique d'abstractions risquait de l'emporter sur la politique d'affaires, au détriment du pays.

Tous ces arguments, de part et d'autre, sont intéressants à discuter, mais la véritable méthode consiste à juger de l'arbre par ses fruits, et à rechercher, par la comparaison entre les Chambres issues des deux scrutins, si l'un des deux est vraiment, dans la pratique, plus fécond en hommes de valeur, en mandataires

laborieux et sages ne songeant qu'au bien de leurs électeurs. Or, que dit l'expérience ?

L'expérience dit qu'il existe, dans chaque arrondissement, un petit clan de politiciens, un *comité*, qui fait la pluie et le beau temps durant la période électorale. La même expérience démontre que, lorsque nous avons le scrutin de liste, un grand comité, un grand clan, siégeant au chef-lieu du département, jouait vis-à-vis de ce dernier le même rôle que le petit clan vis-à-vis des circonscriptions plus restreintes.

Ce n'est pas le mode d'élection qu'il faut changer, c'est la formation de l'électeur, et ce changement ne sera jamais l'effet d'une loi. De très bonnes intentions dictent à certains publicistes, aujourd'hui, leurs réclamations en faveur du scrutin de liste. Ils espèrent tuer le socialisme par le scrutin de liste, comme Boulanger, disent-ils, a été tué par le scrutin d'arrondissement. Raisonnement et comparaison sont ici également comiques. Boulanger n'a pas plus été tué par un mode de scrutin que le socialisme ne pourrait l'être par un autre. Les pointages, les conjectures n'y peuvent rien, et, si jamais un fort courant se dessinait en faveur du socialisme dans huit ou dix départements, les mesures de précautions prises contre lui ne serviraient qu'à exagérer son triomphe. Cela ne s'est-il pas vu cent fois en politique, en diplomatie, partout ? Des hommes de génie ont passé leur vie à confectionner le bâton qui devait les battre. Le malheur de ces génies-là était d'être des politiciens.

∴

Câbles anglais et français. — Une statistique des câbles télégraphiques sous-marins a été faite récemment. Il résulte de ce calcul qu'il existe sur le globe

vingt-trois Compagnies anglaises possédant un réseau de 250.000 kilomètres et représentant un capital de 838.750.000 francs. La recette annuelle de ces vingt-trois Compagnies réunies est évaluée à 110 millions de francs.

Les différents réseaux de ces compagnies s'étendent sur le monde entier. En regard de ces entreprises gigantesques, que peut opposer la France ? Deux Compagnies seulement : la Société française des télégraphes sous-marins et la Compagnie du télégraphe de Paris à New-York par Brest. Le câble de cette dernière Compagnie est rompu depuis le 4 avril 1893 et ne peut être réparé. Une seule Compagnie se trouve donc représenter toute la concurrence française à l'industrie anglaise (ou anglo-américaine) des câbles sous-marins.

Des publicistes distingués, animés des sentiments les plus patriotiques et du plus vif désir d'améliorer une situation si inférieure pour nous, ont étudié la question et reproché au gouvernement français son attitude en présence des essais de notre industrie nationale.

Le gouvernement, disent-ils, ne fait rien pour encourager notre télégraphie sous-marine. Lorsqu'il s'agit de poser un fil entre une colonie française et la métropole, nos ministres ne manquent pas de s'adresser à une Compagnie anglaise et de lui verser une subvention pour ce service, *au lieu de s'adresser à une Compagnie française.*

Le reproche est vif, surtout à une époque où le patriotisme est à l'ordre du jour, à une époque où tous les partis, pour mieux capter les bonnes grâces de l'opinion, font assaut de manifestations patriotiques, où les Russes, amis de la France, sont reçus chez nous comme des dieux.

Pourquoi nos ministres, quand ils veulent s'assurer la pose et le bon fonctionnement d'un fil sous-marin colonial,

s'adressent-ils à des compagnies anglaises? Ce n'est évidemment pas pour les beaux yeux de l'Angleterre. La chose serait par trop maladroite pour eux, par trop odieuse aux yeux du public. Ce ne peut être non plus pour le plaisir de payer plus cher. Un monsieur qui peut avoir, au magasin du coin, un objet à tel prix, ne va pas le chercher, à un prix plus élevé, à un magasin qui est à une heure de chez lui. Parler d'incurie gouvernementale est bien vite dit. Certes, l'administration donne souvent de fameuses preuves de sa sottise. Pourtant quand il s'agit de heurter l'amour-propre national et de favoriser une nation étrangère, il est probable qu'elle y regarde à deux fois.

D'où peut provenir cette conduite de nos gouvernants, sinon de l'infériorité regrettable, mais réelle, de notre industrie et de notre commerce, compliquée de notre infériorité au point de vue de l'initiative privée. Notons bien qu'il n'est pas absolument humiliant pour nous, que la France, par la création des deux Compagnies citées plus haut, se trouve être *le seul pays non anglo-saxon* qui ait engagé la lutte avec ses voisins d'outre-mer. Il y a là des symptômes rassurants pour l'avenir, mais il y a, dans le triomphe actuel de la télégraphie sous-marine anglaise, triomphe devant lequel le gouvernement français s'incline chaque jour malgré lui, un fait dont il serait puéril de nier la gravité, quelque chauvin que l'on soit.

Au lieu de critiquer purement et simplement l'attitude du gouvernement français, il serait plus utile de bien distinguer l'origine des torts et de nous rendre compte que c'est en revenant aux professions usuelles trop décriées parmi nous que nous relèverons du même coup l'initiative privée et la prospérité sociale. Si nous laissons à nos voisins le soin des grandes entreprises télégraphiques, c'est

que nos industriels et nos commerçants ne sont pas en état de prendre en main ces créations qui exigent une initiative et des capitaux considérables.

*
* *

Les félibres et la décentralisation.

— A l'occasion des fêtes d'Orange, organisées par le félibrige et célébrées vers la fin du mois dernier, on a demandé à Frédéric Mistral, le grand poète provençal, s'il consentirait enfin à poser sa candidature à l'Académie française. L'auteur de *Mireio* s'est d'abord excusé en prétextant la difficulté qu'il aurait à observer les règlements du docte corps, puis, venant aux véritables raisons, s'est exprimé en ces termes :

« Voyez-vous, le progrès a de tristes effets, quelquefois. Il ruine, il désorganise les petites patries; et celles-là aussi sont nécessaires...

« L'État moderne absorbe, centralise, nivelle tout. Il a tort. Ce n'est pas ainsi que procède la Nature. La Nature entretient et perfectionne la vie par la concurrence, par la lutte des espèces. Nous devrions imiter sa loi et nous améliorer les uns les autres par l'émulation.

« Chaque province a ses qualités propres, un tempérament, une raison d'être qu'il faut respecter. Et c'est pourquoi je souhaiterais qu'on excitât en France de toutes les façons l'orgueil provincial, au lieu de chercher à le détruire.

« Pensez-vous que notre armée soit moins patriote et moins forte depuis que le recrutement régional y est pratiqué? Nullement. En Provence, nos troupiers sont enchantés de vivre entre eux, de retrouver en leurs sous-officiers des « pays » qui leur expliqueront la théorie dans le cher parler natal. La caserne est devenue pour eux une sorte de famille;

la nostalgie et le suicide sont des fléaux que le soldat ne connaît plus.

« Eh bien, je voudrais que cette méthode fût étendue à toutes les formes de notre vie sociale; qu'on laissât chaque province plus largement maîtresse de l'organisation de sa vie intellectuelle et économique, et qu'ainsi on donnât aux hommes qui y naissent plus de raisons d'aimer leur coin de terre, et de s'y rendre utiles en s'y attachant.

« Et voilà pourquoi ces fêtes d'Orange m'ont ravi; elles ont, à mes yeux, une espèce d'importance sociale; elles marquent un effort vers la décentralisation de la vie nationale, vers la création d'œuvres utiles et belles, en un coin de France qui ne soit pas Paris...

« Que l'État persiste dans cette voie, c'est la bonne, je vous assure. En ramenant la vie dans nos provinces, en y retenant les intelligences utiles qui se dégoûtent d'y vivre, il diminuera le nombre des déclassés, et augmentera la force et la richesse de la patrie... »

La cause de la décentralisation, si éloquemment défendue ici par Mistral, a cela de bon qu'elle peut rester indépendante de toute opinion politique, tout en permettant à chacun de garder ses préférences sur la forme de ce gouvernement central dont il s'agit avant tout de réduire les attributions.

La haine de la centralisation, à l'état d'instinct poétique chez les félibres, se justifie, comme on le sait, par bien des raisons scientifiques dont un poète n'avait pas à parler, mais qui se trouvent au fond de ce *sentiment* particulariste qui inspire leurs vœux.

Les aspirations des félibres, ainsi que beaucoup d'autres, sont donc, comme l'on dit, un *signe des temps*. Elles font partie de ce mouvement vague et indéfini qui entraîne les meilleurs esprits de France dans une réaction contre le césarisme, à une ou à plusieurs têtes, qui comprime depuis si longtemps la libre expansion de leur existence et les fait regarder vers des races plus heureuses où cette sujétion n'existe pas. La Provence, soumise assez tard à la couronne, imprégnée de bonne heure de la hardiesse commerciale grecque, touchée par l'énergique colonisation romaine, encore un peu séparée, par sa langue, du reste du pays, pourvue enfin d'une grande ville maritime enrichie par le négoce et aussi éloignée que possible de Paris, renferme de bons éléments de résistance, et les efforts des félibres, de plus en plus caractérisés, méritent l'approbation de tous les partisans du self-help.

G. D'AZAMBUJA.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA

SCIENCE SOCIALE

BIBLIOTHÈQUE DE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

NOV 9 1936
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

9^e Année. — Tome XVIII. — 10^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'OCTOBRE 1894

Edmond Demolins — Questions du jour. — La réforme de l'éducation. — Un nouveau type d'école. P. 273.

XXX. et Henri de Tourville. — Controverse sur l'école de la « Science sociale ». P. 301.

Paul Bureau. — Extrait du Mémoire qui a remporté, à l'Institut, le prix Rossi :

I. — Origine des lois américaines du Homestead. P. 316.

II. — Commentaire de la législation américaine du Homestead, au point de vue économique et social. P. 347.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

I. Chine et Japon par **M. La Bourdonnière.** — Le Comte de Paris, par **M. Edmond**

Demolins. — III. La France sociale; notre Enquête. Le Quercy, par **M. M. Bourjade.** — IV. L'établissement au Canada. Conseils à un émigrant français, par

M. Léon Gérin. — V. Lettre d'Écosse. La grève des mineurs, par **M. J. Bailhache.**

— VI. A travers les faits du mois, par **M. G. d'Azambuja.**

Gravures. — L'École d'Abbotsholme. P. 281. — L'École de Bedales. P. 282. —

Salle à manger de l'École de Bedales. P. 283. — Atelier de l'École de Bedales. P. 290.

— Élèves construisant un pigeonnier. P. 291. — Carte du Quercy. P. 223.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

BULLETIN MENSUEL
LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE, 6 francs. — ÉTRANGER, 7 francs.

La livraison, 50 centimes.

REVUE MENSUELLE :
LA SCIENCE SOCIALE

et le BULLETIN réunis.

FRANCE, 20 fr. — ÉTRANGER, 25 fr.

La livraison, 2 francs.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LELOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr., par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

1^o Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.

2^o Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.

3^o Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.

4^o Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.

5^o Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).

6^o Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.

7^o Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1^o Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.

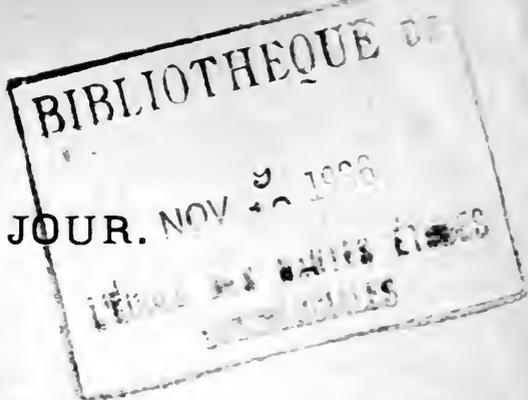
2^o Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.

3^o Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 181, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.



LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION.

UN NOUVEAU TYPE D'ÉCOLE.

Si l'on pouvait jamais prétendre résumer la question sociale en une formule, on paraîtrait autorisé à dire qu'elle est surtout une question d'éducation. En somme, il s'agit actuellement de s'adapter aux nouvelles conditions du monde, qui exigent qu'on se rende capable de se tirer d'affaire par soi-même. J'ai montré ailleurs comment les vieux cadres, sur lesquels on avait l'habitude et l'on se croyait même le devoir de s'appuyer, sont, aujourd'hui, brisés ou insuffisants (1).

Nous avons la bonne, ou la mauvaise chance, comme on le voudra, d'arriver au moment où s'accomplit cette évolution fatale. Tout le malaise que nous éprouvons vient du contraste qui se révèle entre notre système d'éducation, conçu d'après des méthodes vieilles, et les nécessités nouvelles de la vie : nous continuons encore, tranquillement, à former des hommes pour une société qui est définitivement morte. Il est excessivement difficile de réagir contre une pareille éducation : je ne sais pas si mes lecteurs s'en rendent compte pour eux-mêmes, mais je ne constate que trop bien le phénomène en ce qui me concerne. Je sens parfaitement qu'il y a deux hommes en moi : l'un, par l'é-

(1) *Comment élever et établir nos enfants ?* 1 broch. in-16; Firmin-Didot.

tude scientifique des phénomènes sociaux, voit ce qu'il faut faire et peut en disserter plus ou moins doctement; l'autre, emprisonné dans sa formation première, écrasé en quelque sorte sous le poids du passé, ne peut pas faire ce que voit le premier, ou ne peut le faire que difficilement et partiellement. Ma tête est bien entrée dans la « formation particulariste », qui développe l'initiative, mais le reste de mon être demeure engagé dans la formation communautaire, qui le comprime. C'est le cas de dire, en modifiant un vers célèbre de Virgile : Oh ! qu'il est donc difficile de dépouiller sa formation sociale !

Mais ce qui est difficile pour nous et à notre âge, ne l'est pas pour nos enfants; eux, du moins, sont encore comme une cire molle qui peut recevoir des impressions nouvelles et les garder. Si nous sommes condamnés à rester sur la rive, aidons-les à franchir ce Rubicon. Voilà, oui, voilà la grande œuvre actuelle des pères de famille : ceux qui ne la font pas manquent au premier de leurs devoirs et ils en seront cruellement punis dans leurs fils.

Je voudrais, en ce qui me concerne, remplir ce devoir vis-à-vis de mes enfants; aussi ai-je mis à profit, cette année, un nouveau séjour en Angleterre, pour examiner de plus près et à un point de vue pratique cette question de l'éducation. Je souhaite que cette enquête apporte autant de lumière à mes « confrères », les pères de famille français, qu'elle m'en a apporté à moi-même.

I.

Quoique l'éducation anglaise soit beaucoup mieux appropriée que la nôtre aux nouvelles conditions de vie, quoiqu'elle réussisse mieux à former des hommes d'initiative, habitués à ne compter que sur eux-mêmes, cependant les Anglais se préoccupent plus que nous des réformes à apporter à la formation des jeunes gens. Plus avancés que nous dans la voie des transformations modernes, ils sentent davantage l'obligation de se mettre à la hauteur des nécessités qu'elles imposent.

Pour bien comprendre la difficulté en présence de laquelle ils se trouvent, il ne faut pas oublier que l'Angleterre ne forme pas un type social homogène : trois éléments ont concouru à sa formation : le Celte, le Normand, le Saxon. Les deux premiers se rattachent, comme nous, à la formation communautaire ; le troisième, seul, appartient à la formation particulariste. Dans un article publié récemment dans cette Revue (1), M. Paul de Rousiers a fort bien exposé, et je n'ai pas à y revenir, comment cette double formation crée, dans les écoles de la Grande-Bretagne, deux tendances très opposées. A vrai dire, ces écoles sont le produit de l'influence celtique et normande combinées, mais constamment et insensiblement modifiées par l'influence saxonne grandissante. S'il m'était permis d'employer une image triviale, mais juste, je dirais volontiers, que le fils enrichi du paysan saxon s'est tout simplement couché dans le lit fait par le seigneur normand et par le lettré celte, sans en changer les draps. En d'autres termes, les méthodes sont restées anciennes, tandis que l'esprit s'est renouvelé. C'est cette opposition qui crée tout le malaise scolaire dont l'Angleterre souffre actuellement et qui explique les efforts que font nos voisins pour en sortir. L'esprit saxon, grandissant depuis un siècle, cherche la formule de la nouvelle école, de celle qui répondra pleinement à ses besoins et à sa formation sociale.

Ce besoin, c'est, essentiellement, de fabriquer des jeunes gens aptes à se tirer eux-mêmes d'affaire dans toutes les difficultés et dans toutes les situations de la vie ; c'est de faire des hommes pratiques et énergiques, et non des fonctionnaires ou de purs lettrés, qui connaissent de la vie seulement ce que l'on apprend dans les livres, ce qui à vrai dire, est peu de chose. Le produit qu'ils veulent obtenir est bien celui qui répond le mieux aux conditions inéluctables de l'évolution sociale actuelle : des hommes.

Dans la seconde partie de son article, M. de Rousiers a indiqué, d'après le récent ouvrage de M. Max Leclerc (2), diverses

(1) Voir la livraison d'août, p. 101.

(2) *L'éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre* : Armand Colin.

tentatives faites dans ce sens, et qui marquent les premiers tâtonnements en vue de dégager la formule nouvelle. Il cite, comme expression la plus complète de ce progrès scolaire, les huit *Grammar schools* et les deux *High schools* de Birmingham.

Ces écoles sont, en effet, une curieuse manifestation de l'évolution qui est en voie de s'accomplir en Angleterre, mais elles n'en sont pas la dernière expression. Cette évolution a déjà dépassé ce point, ainsi qu'il m'a été donné de le constater lors de mon dernier voyage.

Un jour que je causais avec M. Geddes sur l'enseignement en Angleterre, il me dit : « Nous attendons demain, au *Summer Meeting*, un homme qui pourra vous intéresser, car il est le fondateur et le directeur d'une école établie dans le centre de l'Angleterre et conçue d'après un type nouveau; c'est le docteur Cecil Reddie ». Je fus bien étonné, le lendemain, quand on nous présenta l'un à l'autre.

Il y a, chez nous, un type classique du directeur de collège, du professeur : tenue correcte, vêtement sombre, longue redingote noire, air plus ou moins solennel et compassé d'un homme convaincu qu'il exerce un sacerdoce et qui le laisse voir; la démarche lente, l'attitude réservée, la conversation remplie de sentences propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse. Surtout de la dignité, extraordinairement de dignité.

L'homme qui me serrait vigoureusement la main était tout différent. Avez-vous quelquefois essayé de vous représenter un pionnier, un squatter, dans le Far West? Quant à moi, je ne me le figure pas autrement que le docteur Cecil Reddie. Grand, mince, solidement musclé, remarquablement taillé pour tous les sports qui exigent de l'agilité, de la souplesse, de l'énergie, et avec tout cela, un costume qui complète bien la physionomie, le costume du touriste anglais : blouse en drap gris avec ceinture dessinant la taille, culottes courtes, gros bas de laine repliés au-dessous des genoux, solide paire de chaussures, enfin, sur la tête, un béret. Je donne ces détails, parce que ce type de direc-

teur me semble être l'image vivante du type d'école que je vais vous décrire : l'homme est bien la représentation exacte de l'œuvre.

Le lendemain, qui était un samedi, jour où les cours sont suspendus, nous étions perchés, le docteur Reddie et moi, sur le siège d'un des immenses omnibus anglais qui emmenaient en excursion les membres du *Summer Meeting*. Pendant tout le trajet, et pendant la plus grande partie de la journée, M. Reddie m'exposa l'idée et le plan de son école, répondant à mes questions et m'en posant à son tour.

« L'enseignement actuel, me dit-il en substance, ne répond plus aux conditions de la vie moderne ; il forme des hommes pour le passé et non pour le présent. La majorité de notre jeunesse gaspille une grande partie de son temps à étudier les langues mortes, dont très peu ont l'occasion de se servir dans la vie. Ils effleurent les langues modernes et les sciences naturelles et restent ignorants de tout ce qui concerne la vie réelle, la pratique des choses et leurs rapports avec la société. Notre système de jeux a également besoin d'une réforme, autant que nos méthodes de travail. Le surmenage (*cram*) athlétique est aussi réel que le surmenage classique. Ce qui rend la réforme difficile, c'est que nos écoles subissent l'influence des Universités, pour lesquelles elles préparent un certain nombre de leurs élèves. Or, ces Universités, comme toutes les vieilles corporations, ne sont pas maîtresses d'elles-mêmes ; un spectre invisible et intangible plane au-dessus du directeur et des maîtres : c'est l'esprit de tradition et de routine, qui a plus de force que l'autorité elle-même.

— Fort bien, mais comment votre école parvient-elle à modifier ce système d'enseignement ?

— Notre but est d'arriver à un développement harmonieux de toutes les facultés humaines. L'enfant doit devenir un homme complet, afin qu'il soit en état de remplir tous les buts de la vie. Pour cela, l'école ne doit pas être un milieu artificiel dans lequel on n'est en contact avec la vie que par les livres ; elle doit être un petit monde réel, pratique, qui mette l'enfant aussi près que

possible de la nature et de la réalité des choses. On ne doit pas apprendre seulement la théorie des phénomènes, mais aussi leur pratique, et ces deux éléments doivent être joints intimement à l'école, comme ils le sont autour de nous, afin qu'en entrant dans la vie, le jeune homme n'entre pas dans un monde nouveau auquel il n'a pas été préparé; et où il est comme désorienté. L'homme n'est pas une pure intelligence, mais une intelligence unie à un corps et on doit aussi former l'énergie, la volonté, la force physique, l'habileté manuelle, l'agilité... »

A mesure que le docteur Reddie me parle, je vois peu à peu se dégager l'idée qui domine et inspire son œuvre, mais elle est encore quelque peu confuse et voilée. Je lui demande alors de m'indiquer, heure par heure, l'emploi d'une journée. Ce tableau et les détails qu'il me donne, — et sur lesquels je vais revenir, — jettent plus de lumière dans mon esprit, et je commence à apercevoir assez nettement le mécanisme de l'institution.

L'excursion que nous faisons, ce jour-là, devait se terminer par la visite de l'ancienne église de Dunfermline, d'où nous devions aller prendre le thé chez un grand propriétaire du voisinage, M. Henry Beveridge. M. Beveridge, qui, depuis trois ans, suit mes conférences au *Summer Meeting*, et qui est un lecteur de la *Science sociale*, avait bien voulu m'inviter à rester chez lui jusqu'à la reprise de mes conférences, le lundi matin. Je lui demandai s'il avait entendu parler de l'École du docteur Reddie. Il me répondit qu'il était allé la visiter et que son fils aîné, âgé de treize ans, devait y entrer dans un mois. Il ne s'était pas contenté d'aller la visiter, il avait encore écrit à plusieurs pères de famille pour savoir s'ils étaient satisfaits de l'enseignement donné à leurs fils. Les réponses qu'il me communiqua me frappèrent par la concordance des appréciations et par l'indication des résultats obtenus; on en jugera par le texte que je donne intégralement :

« Cher Monsieur,

« ... Mon fils est resté un an et demi à l'École d'Abbotsholme : il était âgé de quinze ans; il y a acquis plus d'intelligence qu'il

ne l'avait fait dans les écoles qu'il avait suivies auparavant. Il a grandi physiquement et moralement et j'ai été plus que content des résultats obtenus. Le docteur Reddie est un homme d'une individualité très forte et né professeur; j'estime que la méthode et les principes de l'École sont excellents. Mon fils aimait extrêmement l'École et le genre de travail qui s'y fait, et je crois que c'est un sentiment général parmi les élèves. L'allure morale est parfaite et je suis sûre que vous ne pouvez rien faire de mieux que d'y envoyer votre fils. »

« Cher Monsieur,

« En réponse à votre lettre au sujet d'Abbotsholme, je suis très heureux de satisfaire à vos questions.

Nous avons à Abbotsholme deux garçons, et ils s'y sont, tous deux, perfectionnés sous le rapport de la santé. Ils nous écrivent que le dernier terme s'est passé très paisiblement et qu'ils se trouvent très heureux. La vie y est très saine. On apprend aux enfants à se suffire à eux-mêmes et à être très indépendants. Je trouve le ton moral de l'École élevé et, autant que j'en puis juger, les élèves sont recrutés dans un milieu choisi.

« Il existe une grande franchise entre les maîtres et les élèves. Un des professeurs est venu fêter le Christmas avec nous et nous avons été frappés de voir dans quels termes fraternels il était avec nos garçons. Ces derniers affectionnent tous leurs maîtres.

« Notre fils aîné a fait de rapides progrès dans ses études. Le second est plus en retard, mais bien plus éveillé, et tous deux sont devenus plus actifs. Il y a là un champ très ouvert à la personnalité.

« Il n'y a pas d'enseignement dogmatique particulier; on fait seulement les prières du matin et du soir; en dehors de cela, les élèves vont à l'église paroissiale. Nous sommes congréganistes et nos garçons sont toujours heureux de retrouver leur chapelle.

« Nous espérons envoyer bientôt un autre de nos fils à cette

École, mais il est encore trop jeune : il n'a que huit ans et demi... »

« Cher Monsieur,

« Je peux répondre, avec le plus grand plaisir, à vos questions sur l'École d'Abbotsholme, car mon fils y est depuis quatre termes. Il s'y trouve très heureux et en retire un grand bien. Vous avez pu vous rendre compte, par le prospectus, du but de l'École. L'enseignement classique n'est pas très développé, mais on enseigne les langues modernes et tout ce qui est utile et nécessaire aux garçons dans la vie. Le caractère moral et la santé sont particulièrement étudiés.

« La nourriture est excellente et variée, très différente de celle qui est donnée ordinairement dans les écoles.

« Les principes professés dans le prospectus sont rigoureusement et soigneusement suivis par un homme d'un esprit et d'un caractère très décidés, et en même temps plein de sympathie pour la jeunesse.

« Cette École ne comprenant qu'une cinquantaine d'élèves, chaque enfant peut être plus étudié et suivi avec plus de soin. Je n'y suis resté qu'un jour ou deux et j'ai été grandement impressionné par le charme de la vie.

« A mon avis, ce système d'éducation n'a pas de défaut, excepté (et vous pouvez trouver que ce n'est pas un défaut) le besoin d'un enseignement particulier de l'Écriture sainte.

« La maison est très saine et très confortable. J'ajoute que les maîtres sont des hommes très agréables et très cultivés. Évidemment, le Dr Reddie cherche, dans ses professeurs, des caractères élevés et affinés, afin d'influencer les garçons dans le bien. Plusieurs d'entre eux sont très bons musiciens. »

L'opinion que m'exprimait M. Beveridge et les jugements que l'on vient de lire m'engagèrent à pousser plus loin mon enquête : j'en consigne ici les résultats.

II.

L'École fondée par le docteur Reddie a été ouverte, au mois d'octobre 1889, à Abbotsholme, dans le Derbyshire : elle est située en pleine campagne, au milieu d'un domaine rural, qui est, ainsi qu'on va le voir, un des facteurs importants de ce nouveau système d'éducation. Le prospectus que j'ai entre les mains



VUE DE L'ÉCOLE D'ABBOTSHOLME.

a bien soin de faire remarquer qu' « il n'y a pas de grande ville dans le voisinage. »

Quoique de date récente, cette institution a déjà donné naissance à une autre école constituée d'après le même type par un des professeurs d'Abbotsholme, qui a été formé par M. Reddie ; elle est située au Sud de l'Angleterre, dans le Kent, à Bedales. J'ai sous les yeux un article de la *Review of Reviews*, qui, sous ce titre, *Deux expériences : Abbotsholme et Bedales*, décrit succinctement ces deux écoles, avec des illustrations qui permettent d'avoir une représentation des choses.

Voici d'abord les deux maisons d'habitation, qui me paraissent

bien caractéristiques. Elles ne ressemblent point à nos grands bâtiments scolaires froids et nus; ce sont des cottages anglais. Ils procurent la sensation de la vie réelle et non d'une vie artificielle; ils reproduisent l'aspect de la maison paternelle et non celui d'une caserne, ou d'une prison.

Tout autour, l'air, la lumière, l'espace, la verdure, au lieu de cours étroites et enfermées entre de hautes murailles. Cette première vue extérieure donne l'impression d'une résidence

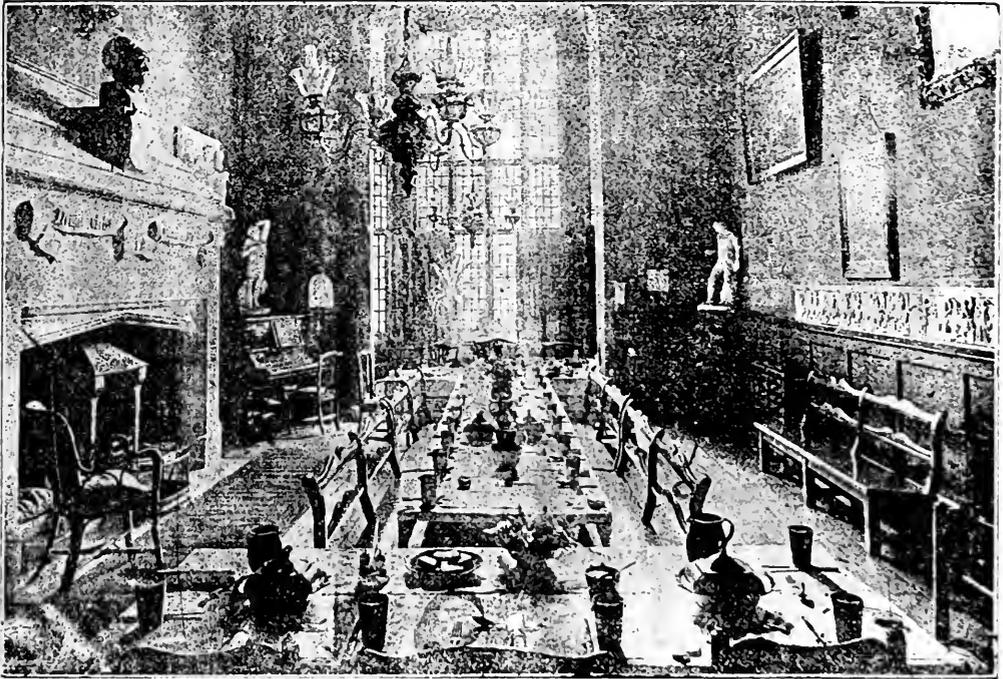


VUE DE L'ÉCOLE DE BEDALES.

agréable : il n'a pas encore été démontré qu'un collège doive nécessairement avoir une apparence rébarbative.

Cette impression persiste, quand on pénètre à l'intérieur. Voici la salle à manger de l'école de Bedales. C'est tout à fait une pièce de famille; elle est gaie et confortable; le couvert est élégant, la table est couverte d'une nappe; le mobilier est soigné et artistique; un piano, des tableaux, des statues, des fauteuils témoignent d'une égale préoccupation de l'agréable et de l'utile. Comparez cela avec nos odieux réfectoires de collège, et ce premier aspect des choses vous donnera déjà une idée très différente du système d'éducation que l'on doit suivre ici.

Cette impression sera encore plus vive, si j'ajoute que les professeurs et le directeur de l'École, sa femme et ses filles prennent leurs repas avec les élèves. C'est la vie de famille : l'enfant n'est pas arraché violemment de la vie réelle; il n'est pas transporté dans un monde à part et complètement artificiel; il a seulement passé d'un *home* dans un autre, qui en reproduit fidèlement l'image. Ainsi que le dit le prospectus :



SALLE A MANGER DE L'ÉCOLE DE BEDALES.

« Cette école est un *home*, et non simplement un endroit où on donne l'instruction. »

Tel est le cadre; voyons maintenant le tableau.

Je crois que le plus simple est de reproduire d'abord l'horaire de chaque jour, et d'en suivre ensuite les grandes divisions :

6 h. 15 : lever (en hiver 7 h.), suivi d'un léger repas;

6 h. 30 : exercice d'assouplissement et du maniement d'armes;

6 h. 45 : première classe;

7 h. 30 : chapelle;

7 h. 45 : déjeuner (*breakfast*). C'est un sérieux déjeuner à l'anglaise avec

- œufs, jambon, etc.; ensuite arrangement des chambres : chaque élève fait son lit lui-même;
- 8 h. 30 : seconde classe;
- 10 h. 45 : lunch léger : s'il fait beau, exercice des poumons en plein air, déshabillé jusqu'à la taille;
- 11 h. 15 : troisième classe;
- 12 h. 45 : chant, ou natation dans la rivière, suivant la saison;
- 1 h. : diner;
- 1 h. 30 : exercices à l'orgue, ou au piano;
- 1 h. 45 : jeux et travaux de jardin et de culture, ou excursions à pied, ou à bicyclette;
- 4 h. : travail à l'atelier;
- 6 h. : thé;
- 6 h. 30 : chant, répétition de comédies, musique, concerts, etc.;
- 8 h. 30 : souper et chapelle;
- 9 h. : coucher.

La première impression qui se dégage à la lecture de cet horaire, c'est la variété d'exercices qui composent la journée. On sent la préoccupation d'éviter le surmenage et de développer de front toutes les aptitudes naturelles : instruction classique, instruction manuelle, instruction artistique.

La durée se décompose ainsi, entre les diverses catégories de travaux :

Travail intellectuel.....	5 heures.
Exercices physiques et travaux manuels.....	4 h. 1/2
Occupations artistiques et récréations de société.....	2 h. 1/2
Sommeil.....	9 h.
Repas et temps libre.....	3 h.
Total.....	: 24.

Ajoutons, que le dimanche, il n'y a pas de classe; les élèves sont maîtres de l'emploi de leur temps.

En somme, chaque jour de la semaine est divisé en trois parties bien distinctes : la matinée est surtout consacrée au travail intellectuel, aux études scolaires; l'après-midi, aux travaux manuels sur le domaine, ou dans l'atelier; la soirée, à l'art, à la musique, aux récréations de société.

Essayons, en suivant cette triple division, de nous rendre compte du fonctionnement de la nouvelle École et des résultats qu'elle produit.

La méthode suivie, pour les études scolaires, est dominée par les principes suivants : « Mettre les élèves en rapport autant avec les choses qu'avec les mots qui les expriment, de manière à procéder constamment du concret à l'abstrait. Élever les jeunes gens dans l'idée de faire usage de ce qui leur a été enseigné et avec le désir d'apprendre pour eux-mêmes, sans le stimulant des récompenses et des prix. »

D'après une opinion très répandue en Angleterre et aux États-Unis, la méthode qui consiste à pousser au travail par l'émulation entre les élèves est défectueuse : elle fonde le progrès sur la jalousie mutuelle et non sur le sentiment du devoir ; par là, elle développe un mauvais penchant de la nature humaine. Pour transformer les enfants en hommes, il faut les traiter comme des hommes, en faisant appel le plus possible à leur conscience. « Cette méthode, me dit le docteur Reddie, loin de diminuer l'intérêt des enfants pour le travail, tend, au contraire, à l'augmenter, parce que cet intérêt a pour objet non une récompense, mais le travail lui-même. Il ne faut pas que les enfants puissent croire que le prix, la récompense honorifique, soit le but et la fin de l'éducation. Les écoliers doivent apprendre que la vie n'est pas une loterie, ni la satisfaction de la vanité. »

Je crains que cette manière de voir ne paraisse bien surprenante à un lecteur français, car tout notre système d'enseignement est fondé sur une méthode opposée ; cependant celle que je viens de dire a pour elle l'opinion de nombreux professeurs anglais, qui, au point de vue de la formation de l'homme, paraissent obtenir des résultats très remarquables.

D'après une lettre que je reçois de M. Paul Bureau, les Américains ont le même sentiment. Voici les paroles textuelles adressées à notre collaborateur par le directeur de la High School de Saint-Paul (Minnesota). « Nous ne distribuons jamais de prix à nos élèves, nous ne les faisons jamais composer. Sans doute, il arrive souvent qu'ils traitent ensemble le même sujet ; mais, quand je rends compte des travaux de chacun, je veille à ce que, par mes paroles, mes élèves ne *puissent pas deviner lequel a le mieux fait*. Je dis à chacun : Vous avez mieux ou moins bien fait que

la dernière fois ou que telle autre fois, mais jamais vous avez mieux fait qu'un tel. J'estime qu'il est mauvais qu'un enfant puisse se dire : Je suis supérieur à un autre ; il faut qu'il se dise : Je suis supérieur à ce que j'étais moi-même il y a huit jours. »

L'enseignement des langues, particulièrement des langues modernes, tient une grande place, dans la nouvelle école et il se distingue nettement de la méthode qui est généralement suivie. Je n'étonnerai certainement personne en affirmant que nous étudions les langues, mais que nous ne les apprenons pas. Manifestement, notre méthode est mauvaise.

Celle de M. Reddie me paraît plus efficace. Pendant les deux premières années, c'est-à-dire pour les enfants de dix et onze ans, l'enseignement est donné en anglais. Pendant les deux années suivantes, on parle le plus possible en français ; puis, également pendant deux années, en allemand. Le latin, et, pour certains élèves qui le désirent, le grec, ne sont enseignés qu'en suite.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, que cet enseignement polyglotte n'est possible qu'à la condition de suivre une méthode pratique, qui consiste, du moins pour les langues vivantes, à apprendre d'abord à parler et à laisser au second plan la grammaire, dont l'étude ne vient que plus tard et dans la mesure strictement nécessaire à la connaissance usuelle de la langue. Cette méthode, généralement inconnue des professeurs de langues, est celle de la nature elle-même : c'est ainsi que nous avons tous appris notre langue maternelle, sans effort, presque sans nous en douter, mais de manière à pouvoir nous en servir, ce qui est bien quelque chose. J'ai, en ce moment, quatre enfants, dont l'aîné a neuf ans ; ils apprennent l'allemand d'après cette méthode, c'est-à-dire en parlant avec une gouvernante : leurs progrès ont été extraordinairement rapides. Après quatre mois à peine, non seulement ils se servaient de l'allemand dans leurs jeux, mais, ce qui est le comble de l'art, ils se disputaient dans cette langue ! Aujourd'hui, c'est en allemand qu'ils apprennent la grammaire allemande, comme ils apprennent la grammaire française en français. J'ai tenu à

citer cet exemple, que j'ai sous les yeux, pour justifier, s'il en était besoin, la méthode suivie dans la nouvelle école.

Pour que les enfants n'oublient pas les langues apprises dans les années précédentes, ils continuent à les parler pendant quelques heures chaque jour.

L'enseignement des mathématiques est conçu avec le même caractère pratique : on fait faire aux élèves des applications des calculs qui leur ont été enseignés : par exemple, ils confectionnent certains ouvrages dont il leur faut combiner les mesures; ils se livrent à des travaux d'arpentage. On leur a distribué les comptes de dépense de la ferme, du jardin, de l'atelier, des jeux, des fournitures de bureaux, du laboratoire de chimie, de la classe du dessin, de la nourriture, du chauffage; ils doivent les mettre en état et faire, pour cela, tous les calculs nécessaires. On conviendra que cette manière de procéder donne à ces études abstraites un intérêt particulier; chacun en voit l'utilité pratique. Les chiffres s'animent, ils deviennent vivants, ils instruisent à conduire une maison, une exploitation industrielle ou commerciale, ils préparent, en un mot, des hommes pratiques, ils prennent vraiment un caractère social.

L'étude des sciences naturelles a pour point de départ l'observation directe : cela est d'autant plus facile que l'École est établie à la campagne, et que les enfants peuvent recueillir aisément de nombreux spécimens du règne minéral, végétal et animal. En outre, la vie, les habitudes, les parties externes d'un animal sont étudiées avant les organes internes et le squelette; les formes et la structure des plantes, avant leur classification; les noms et les apparences des astres et des planètes, avant les lois de leur mouvement. Les excursions, que nous avons vues figurer sur l'horaire, sont une excellente occasion pour faire ces diverses observations. La science devient ainsi plus naturelle, plus intelligible, plus attrayante; elle pénètre plus facilement dans l'esprit et s'y grave plus profondément. L'étude laisse après elle, non pas le dégoût, comme il arrive trop souvent avec nos méthodes, mais le désir de pousser ses connaissances plus loin, même après la sortie du collège, grâce à l'intérêt qui a été une fois éveillé.

L'histoire est enseignée d'après une méthode qui tend à se rapprocher de celle que nous suivons dans la Science sociale. On se préoccupe surtout d'exciter l'intérêt « par l'*observation de la cause et de l'effet*, dans les caractères et les mouvements du drame, plutôt qu'en promenant la mémoire à travers les faits et les dates ». On cherche à déterminer les relations entre les caractères physiques et politiques du pays et leur développement commercial. On commence par l'étude de l'histoire d'Angleterre, puis on étudie des périodes caractéristiques de l'histoire du monde. Ainsi, avec l'histoire grecque, on montre l'origine d'une partie des sociétés modernes; avec l'histoire romaine, un type de société à grands pouvoirs publics, qui a contribué plus largement à l'expansion de la race au dehors.

Jusqu'à l'âge de quinze ans, l'enseignement est le même pour tous les élèves, mais ensuite il diffère plus ou moins d'après la profession qu'on désire embrasser. Chacun peut donner plus d'importance à telle matière ou à telle autre, suivant qu'il se destine aux Universités, aux professions libérales ou administratives, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, ou à la colonisation. Cette souplesse de programme, cette absence d'un cadre rigide, dans lequel tous les élèves doivent entrer, n'est pas un des côtés les moins remarquables de cette École. L'enseignement est fait pour les élèves et non, comme il arrive trop souvent, les élèves pour l'enseignement.

En somme, l'idée qui domine toute la partie scolaire du programme, est de ne jamais séparer la théorie de la pratique et d'aboutir, autant que possible, à des connaissances utilisables pour se conduire dans la vie.

III.

Les diverses études que nous venons d'énumérer font l'objet des trois classes de la matinée. Au contraire, l'après-midi est presque exclusivement consacré aux travaux manuels et aux exercices physiques : c'est l'éducation du corps après celle de l'intel-

ligence. Étant donné le souverain mépris, que notre système d'enseignement témoigne pour le corps, c'est certainement cette partie du programme qui doit étonner le plus un père de famille français. Je voyais dernièrement un enfant de neuf ans, externe au collège Stanislas, qui, après avoir étudié toute la journée à l'École, était encore obligé, le soir, de travailler à ses devoirs ou à ses leçons jusqu'à 9 ou 10 heures. Ce surmenage est non seulement désastreux pour la santé, mais il l'est encore pour les études elles-mêmes ; il repose sur cette idée fausse que l'on apprend en proportion du temps que l'on passe sur les livres.

L'après-midi (de 1 h. 45 à 6 heures) est consacré aux travaux de jardinage et de culture, aux travaux à l'atelier, ou à des excursions à pied et à bicyclette.

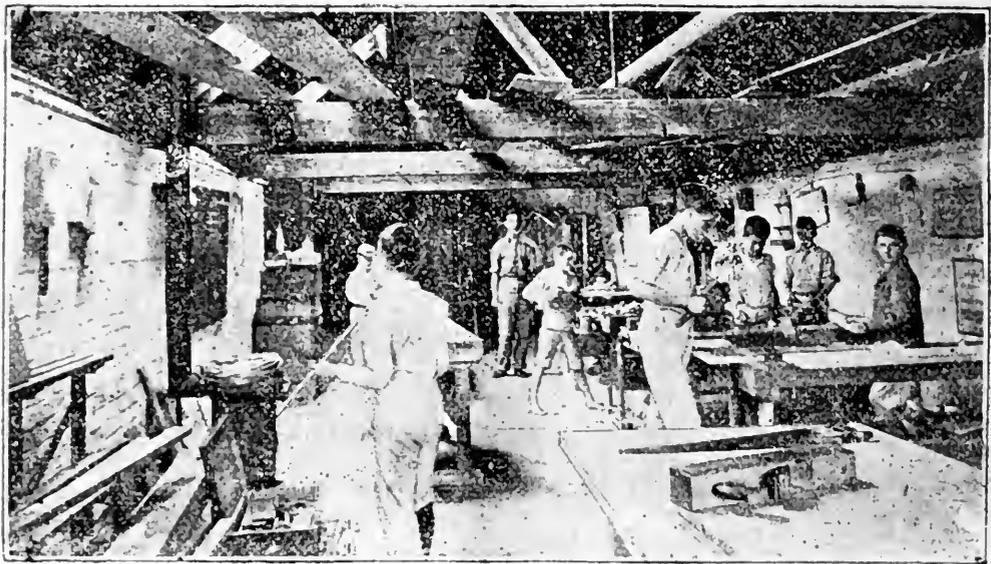
« Notre but, dit le Programme que j'ai entre les mains, est de développer l'éducation physique, le savoir et l'intérêt dans les occupations industrielles, l'énergie dans les entreprises et une appréciation exacte du travail accompli, soit qu'on ait plus tard à le faire soi-même, soit qu'on ait à le diriger. Beaucoup de défaillances dans la vie sont causées par la faiblesse physique : aussi les enfants doivent-ils faire, chaque jour, des exercices physiques et un travail manuel. On en sent le besoin pour donner de l'énergie à tout le corps et pour diminuer sa sensibilité, qui provient du surmenage intellectuel et de la vie trop sédentaire. »

Ici encore, la préoccupation a été de faire accomplir des travaux qui aient un objet et une utilité pratiques, afin de se rapprocher toujours le plus possible de la réalité de la vie. On peut dire que les élèves ont presque bâti eux-mêmes et aménagé leur École : comme Robinson dans son île déserte, ils ont créé une grande partie des objets qui les entourent et dont ils jouissent.

Au moment de la fondation de l'École, le jardin était plein de mauvaises herbes, la ferme remplie de décombres : le tout fut approprié par les élèves. Ils ont fait ensuite des chemins et établi tout un système de drainage. Ils ont goudronné les barrières, mis en peinture les boiseries et les bâtiments, créé un jeu de football avec ses clôtures. Dans l'atelier, ils apprennent les éléments de la menuiserie et de la charpenterie et ont fabriqué eux-mêmes

un grand nombre de meubles à l'usage de la maison. Un homme de ferme s'étant trouvé malade pendant trois jours, des élèves firent volontairement son ouvrage et soignèrent les animaux. Le désir leur étant venu de posséder un cheval, ils se rendirent à la foire et l'achetèrent. Trois élèves plus âgés leur enseignèrent à monter et à conduire.

Pendant l'été, les travaux dans le jardin et dans la ferme prennent naturellement plus d'importance; le cricket et le tennis remplacent le foot-ball. Les expéditions à bicyclettes, ou les excur-



ATELIER DE L'ÉCOLE DE BEDALES.

sions pour faire de la photographie, occupent les après-midi libres.

Parmi les objets fabriqués par les élèves, dans l'atelier, je relève : une table, une armoire, un appareil à plongeur, une maison pour les canards, un pigeonnier, un hangar en bois, deux bateaux : un troisième est actuellement sur le chantier, etc.

Dans le temps même où j'écris cet article, je reçois une lettre de M. Beveridge, qui vient de conduire son fils à l'École d'Abbotsholme et qui veut bien me faire part de ce qu'il a vu :

« Au moment de mon arrivée, m'écrit-il, plusieurs enfants étaient occupés à peindre un jeu de cricket, qu'ils avaient fa-

briqué eux-mêmes l'année précédente. Il est question, en ce moment, de jeter un nouveau pont sur la rivière, qui a trente à quarante mètres de large; les piles seront en maçonnerie, afin



ÉLÈVES CONSTRUISANT UN PIGEONNIER.

d'avoir une résistance plus forte. Tout cela sera fait par les élèves.

« Une petite vallée boisée s'étend des terres de cultures jusqu'aux bâtiments de l'École, qui sont sur une hauteur assez considérable, à cent pieds environ au-dessus de la rivière. Cette vallée est traversée par un très petit cours d'eau. Les élèves ont cons-

truit là une succession de petits étangs ou réservoirs réunis ensemble par un système de chemins. Tous les déblaiements ont été faits entièrement par eux, sauf dans les cas où l'intervention du maçon a été jugée absolument nécessaire.

« On a aussi formé le projet d'augmenter les bâtiments de l'École jusqu'à ce qu'ils puissent contenir cent élèves, nombre extrême que le D^r Reddie pense pouvoir diriger d'une façon complète. Comme travail préparatoire, les élèves sont chargés d'arpenter le terrain et de dresser le plan exact de l'établissement.

« Près de la maison, il y a un laboratoire temporaire de chimie, et un atelier de charpentier où les élèves, sous la direction de Herr Neumann, que vous avez vu à Édimbourg, font des travaux variés, soit pour leur usage personnel, soit pour l'École. On a l'intention, au terme prochain, d'entreprendre des travaux sur bois, d'après la méthode progressive du *Sloyd*, que vous avez vue fonctionner au *Summer Meeting* (1).

« Dans l'intérieur de la maison, je constate l'absence de tout luxe futile, tandis qu'au contraire le mobilier des pièces est des plus confortables. Au lunch, j'ai été frappé de l'apparence heureuse et exempte de contrainte des enfants. Ils étaient assemblés autour d'une demi-douzaine de petites tables, chacune présidée par un professeur. Les prières des repas étaient chantées avec élan et enthousiasme.

« La franchise et la confiance des enfants vis-à-vis de leurs maîtres est très remarquable. Ces derniers ont l'habitude de se promener au milieu de leurs élèves et de se comporter avec eux plutôt comme leurs aînés que comme des personnages d'une caste différente. Ils font constamment usage des expressions de langage des élèves et parfois même emploient certains mots de leur jargon. La seule distinction est une sorte de manteau académique porté par les maîtres.

«... Le D^r Reddie regarde comme un point important d'initier les élèves à la connaissance des affaires du dehors; ainsi, il leur

(1) Nous publierons prochainement, dans le Bulletin, un article sur le *Sloyd*, par M. V. Muller, qui nous accompagnait à Édimbourg.

confie des messages très sérieux, les envoie retirer son argent de la banque, etc... »

Ces diverses occupations usuelles, ces divers travaux manuels ne sont pas seulement un élément d'éducation, un moyen d'acquérir une foule de connaissances pratiques que la théorie ne peut donner : ils ont, en outre, pour but de développer le corps, de le mettre en bon état et de faire ainsi des hommes capables d'affronter avec succès les difficultés de la vie. On comprend dès lors que M. Reddie ait tenu à se rendre compte, d'une façon très exacte, en quelque sorte mathématique, du résultat obtenu, à ce point de vue.

« Nous avons voulu, dit-il, constater le degré de croissance des enfants, afin de voir s'ils étaient bien nourris et si cette vie était convenable pour leur santé. Pour cela, nous avons établi comparativement la croissance de chaque garçon pendant le temps passé à l'École et pendant les vacances. Si le développement corporel avait été moindre pendant le séjour passé à l'École, il est clair que nous aurions dû considérer notre régime comme défectueux. Il est vrai que nos balances ne nous renseignaient pas sur le degré d'agilité et de souplesse acquis par nos jeunes gens, mais il était important de constater que ces qualités n'avaient pas été acquises au dépens du poids *mass*. Les résultats que nous avons constatés sont intéressants ».

Suivent deux tableaux comparatifs, le premier, relatif au poids, le second relatif à la taille, où l'on distingue, pour chacun de ces deux cas, ce que les jeunes gens ont gagné pendant la période d'École et ce qu'ils ont gagné pendant la période des vacances. D'après cette constatation établie, c'est pendant la période d'École que le développement corporel a été le plus grand.

A vrai dire, cette conclusion ne saurait étonner, car le genre de vie que nous venons de décrire est éminemment favorable au développement physique. « Sans faire trop de fond sur ces chiffres, poursuit M. Reddie, ils prouvent du moins, qu'avec son système de nourriture, d'habillement et de vie, notre École est

une fabrique d'hommes forts et solides (1). Nous avons eu à constater peu d'indispositions; même les maux de tête et les rhumes sont rares. Le régime que nous suivons apprend aux jeunes gens que l'homme doit avoir une bonne santé et que les maladies sont le résultat de l'erreur, de l'ignorance, du surmenage, d'une mauvaise entente du travail, ou bien du vice. Nous attachons beaucoup d'importance à enseigner à nos élèves à être très soigneux dans leurs habitudes de propreté et d'hygiène personnelle. » Le tub est, pour tous, d'un usage quotidien; je note ce détail, comme point de comparaison avec nos collègues où l'eau est employée d'une façon si parcimonieuse, qu'elle est presque un objet de luxe.

IV.

Avec les travaux scolaires, qui occupent la matinée, avec les travaux manuels et les exercices physiques, qui occupent l'après-midi, nous sommes arrivés à six heures du soir, qui est l'heure du thé. Il reste encore trois heures jusqu'au moment du coucher. Comment va-t-on les employer?

Suivant la définition de M. de Bonald, « l'homme est une intelligence servie par des organes »; nous venons de voir comment la matinée était consacrée à développer la première et l'après-midi à développer les seconds. Mais l'homme est encore autre chose : il est un être, je ne dis plus seulement social, mais sociable. Pour développer tout l'homme, il faut donc le former en vue de cette sociabilité, il faut en faire un homme bien élevé, qui puisse à la fois trouver et apporter de l'agrément dans la société de ses semblables.

C'est à façonner cet « homme du monde » que sont employées les trois dernières heures de la journée. Le procédé est intéressant à examiner.

(1) Cette appréciation me rappelle un mot bien typique du directeur d'une école anglaise, que m'a cité M. Geddes : pour affirmer la supériorité de sa maison, il se vantait de donner à ses jeunes gens un pouce de largeur de poitrine, de plus qu'aux jeunes gens de toute autre école.

« Notre but, dit M. Reddie, est d'habituer nos jeunes gens à n'être ni gauches ni timides, et à se plaire dans la société des personnes plus âgées. Aussi, chaque soir, se réunissent-ils au salon, où ils se rencontrent avec les dames de l'École et les étrangers qui viennent nous visiter. La pièce dans laquelle se passent ainsi les soirées a été arrangée pour donner l'impression du bonheur et de l'harmonie : les meubles, les dessins, les statues ont été choisies dans ce but. »

De six à neuf heures, l'École est donc transformée en un salon de famille ; mais on ne se contente pas d'y causer : ce temps est consacré à faire de la musique et des chants, à répéter des comédies, à donner des concerts.

La musique, en effet, joue un rôle important à l'École : « C'est une de nos principales préoccupations, dit le Programme. Chaque semaine, nous donnons des soirées musicales et, chaque soir, des exécutions de piano. Cela a une grande influence sur les enfants. Les élèves possèdent autant de violons que d'appareils photographiques. »

Pour les représentations dramatiques, les jeunes gens ont construit eux-mêmes un théâtre. Ces exercices, d'ailleurs, ne sont pas considérés comme un pur divertissement, mais encore comme un moyen sérieux d'éducation. Enfin, chaque semaine, une soirée est consacrée à la lecture des œuvres de Shakespeare.

Nous aurons donné une idée assez complète de cette partie de la vie de l'École, en ajoutant qu'il y a deux Sociétés pour les controverses sur divers sujets et que les élèves publient un journal (*School Magazine*), qui est une sorte de chronique des événements de l'École, avec illustrations et partie littéraire. « Cette publication développe les aptitudes littéraires et l'habileté artistique ; elle donne aux élèves l'idée que leur École est un petit monde complet. »

Un autre élément, qui concourt également au développement du sentiment artistique, est la constitution d'un Musée, en voie de formation et qui comprend déjà des copies de tableaux de grands maîtres, des sculptures, de beaux meubles, etc.

La journée, qui a été commencée par une visite à la chapelle,

se termine de même. Cependant l'École ne se rattache à aucune des sectes du protestantisme; les pratiques religieuses n'ont donc aucun caractère dogmatique ou confessionnel (*undogmatic and unsectarian*). A la chapelle, comme dans la prière qui est faite avant les repas, on se borne à des lectures tirées de la Bible, à des hymnes ou à des invocations d'un caractère moral et religieux général. Mais, comme la journée du dimanche est libre, les enfants peuvent suivre leur culte particulier dans les paroisses voisines. C'est ainsi que plusieurs élèves, qui appartiennent à la religion catholique, vont entendre la messe dans une église du voisinage.

Au point de vue religieux, le Programme s'exprime ainsi : « La religion tient la grande place dans la vie, et la vie doit en être saturée. Nous ne présentons pas la religion aux enfants comme si elle était une partie de la vie, mais comme un tout organique et harmonieux, qui doit pénétrer l'individu tout entier, malgré la variété des sectes religieuses. Pendant un quart d'heure, le matin et le soir, on se réunit pour exprimer la foi et l'espérance par des signes extérieurs. »

Telle est cette École et tel est son programme. Cette expérience est extrêmement intéressante en ce qu'elle me paraît marquer une évolution nettement accentuée vers un système d'éducation plus approprié aux conditions nouvelles de la vie sociale. Par son caractère pratique, par sa préoccupation dominante de former l'homme et tout l'homme, de développer en lui, au plus haut degré, toutes ses facultés, toute sa puissance d'énergie et d'initiative, cette École tranche résolument, avec les divers systèmes d'enseignement.

Ceci est une orientation nouvelle dans le sens de la formation particulariste, qui tend actuellement à prendre possession du monde. A un monde nouveau, il faut une éducation nouvelle, une éducation qui forme l'homme à ne plus compter sur la communauté, sur un groupe quelconque, mais sur lui-même, une éducation qui en fasse un homme tourné non vers le passé, mais vers l'avenir.

V.

Un jour que je causais de cette nouvelle École avec un de mes amis, il me dit : « Cette expérience est très intéressante ; mais, à mes yeux, elle présente un grave inconvénient, c'est d'être un internat. »

L'internat, tel que nous le pratiquons en France, est en effet une institution aussi malsaine pour l'esprit que pour le corps. C'est la grande caserne, enfermant des centaines d'enfants étroitement parqués, étroitement réglementés, comprimant toute initiative, et plus propre à former des soldats et des fonctionnaires qu'à développer l'énergie virile, la spontanéité, le sentiment de la valeur personnelle.

On ne saurait, sans tomber dans une grossière erreur de classification, confondre avec ce type celui que nous venons de décrire : ils n'ont de commun que le nom ; il faut toujours se méfier des mots, car ils recouvrent souvent des institutions très différentes. Ici, le nombre des élèves est restreint : il est limité actuellement à cinquante et ne s'élèvera jamais au-dessus de cent, suivant la déclaration du docteur Reddie, qui se rend compte qu'au-dessus de ce nombre toute éducation devient impossible. En outre, si les élèves sortent de leur famille, c'est pour entrer dans une autre, celle de leur directeur, qui prend ses repas avec eux et qu'ils retrouvent tous les soirs au salon : c'est en quelque sorte une vie de famille agrandie. Enfin, la rupture avec sa propre famille est bien moins complète que dans notre internat. En effet, les périodes de vacances sont à la fois plus nombreuses et plus longues : sept semaines pendant l'été ; quatre semaines à la Noël ; trois semaines au printemps. Ainsi les enfants se retrouvent dans leur famille pendant trois mois et demi chaque année, et cela en plusieurs fois : ils continuent donc à en subir l'influence.

Chaque type de société a une influence directe sur le mode

d'éducation et il crée le régime scolaire qui lui est le mieux adapté.

Les Sociétés à formation communautaire de famille sont caractérisées par le groupement de plusieurs ménages au même foyer : c'est le type où se sont attardées la plupart des populations de l'Asie et de l'Orient de l'Europe. Là, les enfants ne comptent pas sur eux-mêmes pour s'établir, mais sur leur communauté familiale, qui les gardera dans son sein et pourvoira à leurs besoins, ou qui les recueillera s'ils échouent dans la vie. Dans ces conditions, on sent peu le besoin d'une instruction personnelle et elle est réduite au minimum : la *famille*, parfois avec le concours d'un ministre du culte, suffit à la donner. On sait, en effet, que ces sociétés ne brillent pas par le développement scolaire ; elles représentent, au plus haut degré, le type de l'éducation dans la famille et par la famille.

Dans les Sociétés à formation communautaire d'État, la grande communauté publique prend la place de la communauté de famille dissoute ; c'est alors sur l'État, sur les places nombreuses dont il dispose, dans les administrations et dans l'armée, que compte surtout la jeunesse pour s'établir. La plupart des peuples de l'Occident de l'Europe, notamment la France et l'Allemagne, présentent ce type. Pour obtenir ces places, il faut passer des examens, que l'on rend de plus en plus difficiles, afin d'écartier la masse des candidats. Alors, un système s'impose, qui domine tout l'enseignement : le système du chauffage, le surmenage scolaire, l'entassement indigeste de notions apprises de mémoire, souvent par des procédés purement mnémotechniques. Il ne s'agit pas là de former des hommes préparés à affronter les difficultés de la vie, mais seulement des candidats en état d'affronter les hasards de l'examen. Le type d'école qui se développe spontanément, en vue de ce système de chauffage, est le *grand internat*. Là, tout est sacrifié au but suprême et unique, l'examen. Il semble que la vie du jeune homme finisse à ce terme, et on tâche de l'y amener par un surmenage de tous les instants. Il y a tout avantage à agglomérer dans ces énormes collèges 500, 1.000 étudiants et plus, puisque les maîtres n'ont pas à suivre chaque

enfant, à le former pour en faire un homme, à remplacer le père de famille ; le contact n'est pas nécessaire. A vrai dire, dans ce cas-là, les meilleurs professeurs ne sont pas les plus instruits, ou les plus dignes, ou les plus clairvoyants, ce sont les plus habiles à faire entrer dans la tête des élèves le plus de matières dans le moins de temps possible, ce sont les plus au courant des petits procédés par lesquels on réussit aux examens, les plus au courant des idées, ou des lubies, des examinateurs.

Le troisième grand type de Sociétés, celui des Sociétés à formation particulariste, dont les races scandinave et anglo-saxonne fournissent le spécimen le plus pur, donne naissance à un type d'École bien différent. Ici, l'individu, le particulier, ne compte, pour s'établir, ni sur la communauté de famille, qui est dissoute, ni sur la grande communauté de l'État, qui est réduite au minimum, qui dispose de peu de places, parce que les pouvoirs publics sont peu centralisés et n'emploient qu'un petit nombre de fonctionnaires ; il ne compte que sur lui-même, sur son initiative, sur son énergie nécessaire pour réussir dans une profession indépendante.

Tout l'enseignement doit donc tendre à développer, au plus haut degré, ces aptitudes-là, à former des hommes pratiques. Il faut alors que l'École soit aussi rapprochée que possible des conditions mêmes de la vie. Le type qui se développe spontanément, comme répondant le mieux à cette nécessité, est la *petite École* avec un nombre restreint d'élèves : externat urbain, pour les familles habitant la ville ; internat rural, pour les familles habitant la campagne. Mais ce dernier lui-même tend à se rapprocher de la vie de famille, afin d'isoler l'enfant le moins possible des conditions normales de la vie.

On voit qu'il ne suffit pas de classer les écoles d'après les termes d'internat et d'externat ; le même mot peut répondre à des organisations scolaires absolument différentes, à des états sociaux très dissemblables, et produisant des effets totalement opposés.

D'après cela, on doit apercevoir que le grand obstacle qui s'oppose, chez nous, à une réforme de l'École suivant le type

que je viens de décrire, c'est notre état social, ce sont nos mœurs, qui poussent toute notre jeunesse vers les examens et vers les carrières toutes faites dont ces examens sont la porte. On pourrait donc croire que ce nouveau type d'école ne saurait avoir, pour nous, qu'un intérêt de curiosité. Détrompons-nous.

Tant que le nombre des candidats aux divers examens est resté relativement restreint, les jeunes gens pouvaient avoir l'espoir d'y réussir après un honnête surmenage; mais il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui, notre jeunesse se précipite avec ensemble à l'assaut de ces situations toutes faites : le peuple suit l'exemple de la bourgeoisie. Il y a cent candidats pour une place. Dans ces conditions, l'examen n'est plus, comme autrefois, une porte d'entrée, mais un mur élevé et difficilement franchissable. Pousser ses enfants à aller se casser la tête contre ce mur, n'est pas très sage. Aussi les plus avisés commencent-ils à regarder avec moins de dédain les professions indépendantes. Mais, pour réussir dans ces professions, il faut précisément les qualités que ne donne pas notre éducation actuelle et que tend, au contraire, à développer, au plus haut degré, le type d'École que nous venons de décrire.

Edmond DEMOLINS.



UNE CONTROVERSE

SUR

L'ÉCOLE DE LA « SCIENCE SOCIALE ».



« Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs. »

(MONTESQUIEU, *Grandeur des Romains*, I.)

« Dès que j'eus reconnu l'inexactitude de plusieurs opinions au milieu desquelles j'avais été élevé, je m'habituai si bien à subir l'autorité de l'expérience, que j'éprouvai bientôt plus de satisfaction à découvrir mes erreurs que je n'en trouvais précédemment à me croire en possession de la vérité. »

(LE PLAY, *Réforme sociale en France*, I, 7, p. 69.)

Un de nos amis a adressé à M. Henri de Tourville un résumé des objections qu'il entend formuler le plus ordinairement au sujet de l'École de la Science sociale. Nous publions en regard de ces objections les réponses faites à chacune d'elles par M. de Tourville.

OBJECTIONS.

RÉPONSES.

I.

Est-il vrai que Le Play se soit trompé dans sa classification des familles?

C'est évident, puisqu'il a étiqueté du même nom les deux types de famille que l'Auteur de cette Note

Les collaborateurs de la Revue « *La Science sociale* » ont pris à tâche de continuer l'œuvre de Le Play en perfectionnant sa méthode et en la faisant servir à l'acquisition de nouvelles découvertes. Rien de plus légitime. Le Play n'a pas eu la prétention d'avoir découvert toutes les vérités que comporte l'étude des sociétés, mais il en a fixé un certain nombre qu'on pouvait croire à l'abri de toute contestation. Parmi ces vérités, il en est une qu'il a mise en pleine lumière et qui lui tenait particulièrement à cœur, parce que, d'une bonne constitution de la famille dépend tout le reste, le bonheur ou le malheur des individus comme la prospérité ou la décadence des sociétés. Opposant la famille-souche à la famille instable, il avait établi la supériorité que donne à la première sur la seconde la possession permanente du foyer domestique.

trouve si opposés l'un à l'autre : *type prétendu de la famille-souche, et type de la famille anglo-saxonne. Grâce à cette confusion, Le Play, qui vantait par-dessus tout le type anglo-saxon (voir sa Constitution de l'Angleterre), a attribué les qualités de ce type à des pratiques qui ne sont pas celles des Anglo-Saxons. La science, aujourd'hui, vante comme lui le type anglo-saxon, mais elle reconnaît que les pratiques anglo-saxonnes, causes des qualités de la race, ne sont pas celles que Le Play a observées chez les Paysans du Lavedan.*

Entre ces deux types de famille, il est clair comme le jour que la supériorité reste au premier. Mais il y a un type supérieur à celui de la famille décrite par Le Play à titre de famille-souche. Il s'est trompé sur son échantillon. Personne ne soutiendra que les Paysans des Pyrénées, qu'il a décrits, présentent le type anglo-saxon, avec lequel il les a confondus. La science a donc ajouté aux travaux de Le Play et ne les a pas détruits. Elle a distingué, et elle n'a pas démenti.

Par là, en effet, se maintient la *tradition* qui fait bénéficier chaque génération de l'expérience acquise et du travail *accumulé* par la génération précédente.

Le travail accumulé par la génération précédente n'est rien, aujourd'hui, en comparaison du travail produit par les inventions nouvelles. Le travail a complètement cessé d'être traditionnel, il est innovateur sans répit et sans mesure. Et ceci procède de l'organisation des sciences, qui ont remplacé la lente et incapable observation fournie par l'expérience de rencontre. Donc, comme toute la société repose sur le travail, elle ne repose plus aujourd'hui sur la tradition des méthodes, mais sur la capacité aux innovations. Ainsi, tout le système social est retourné. C'est ce que l'Auteur de la Note ne paraît pas sentir et connaître. On aurait pu être épouvanté de ce retournement de l'organisation sociale, si on n'avait pas eu sous les yeux la solution anglo-saxonne, qui montre la manière de s'en tirer avec succès.

Par là, se maintiennent *l'autorité morale* du père sur les enfants, l'esprit de solidarité et d'union entre les membres de la même famille. Par là, se trouve facilité l'exercice *du patronage*, qui est le premier des devoirs sociaux, le plus nécessaire, la meilleure barrière à opposer aux auteurs de désordre. Par là, enfin, se trouvent constituées les *Autorités sociales*, que Le Play signale avec raison comme un grand bienfait pour les nations qui en sont abondamment pourvues.

La société anglo-saxonne pratique l'autorité paternelle, le patronage et les autorités sociales, beaucoup plus que nous ne le faisons en France, contrairement à ce que pense l'Auteur de la Note.

Le grand propriétaire foncier résidant sur ses terres, dirigeant lui-même la culture de ses domaines, voué par tradition au service du bien public, lui apparaissait comme le type supérieur à recommander aux privilégiés de la fortune. A l'autre extrémité de l'échelle, l'ouvrier des villes et des campagnes moralisé par la possession de sa maison et d'un champ, rattaché ainsi à la grande armée de la conservation sociale, le foyer du plus humble des laboureurs mis à l'abri des exactions du fisc ou même des revendications des créanciers, tel était le but qu'un législateur prévoyant devait s'efforcer d'atteindre : du moins tous les amis de la paix sociale en étaient persuadés.

En regard de ces conclusions qu'on pouvait croire, je le répète, définitivement acquises, voici qu'on nous propose un objectif entièrement différent.

En Amérique, le père ne se préoccupe pas de laisser à ses enfants l'établissement qu'il a créé : comme il est presque toujours l'auteur de sa propre fortune, il prétend en faire ce qu'il voudra : il invite simplement ses fils à l'imiter(1).

Le régime social que résume ici très bien l'Auteur de la Note est incompatible avec les conditions d'existence que les Anglo-Saxons ont été les premiers à subir et qui s'imposent aujourd'hui aux Français. Tous les peuples sédentaires, qui ne s'enfermeront pas chez eux comme les Chinois, subiront à leur tour ces conditions nouvelles. Ou la Grande Muraille, ou la famille anglo-saxonne : le dilemme est net. Ou le culte du passé QUAND MÊME (!) ou l'appétit à bien user du nouveau : voilà l'avenir.

(1) Je tiens cette affirmation pour vraie, parce que je l'ai rencontrée à plusieurs reprises dans la Revue, mais alors je ne m'explique pas très bien l'institution de *Homestead*.

REPOSSI : *M. Bureau vient de présenter à l'Institut un Mémoire, qui a obtenu le prix Rossi, et qui démontre les erreurs accumulées sur la représentation parfaitement fautive de l'« Homestead Exemption ». Il faut regarder de près à toutes choses.*

Les jeunes Américains, sachant qu'ils n'ont pas à compter sur l'héritage paternel, sont familiarisés de bonne heure avec cette pensée que leur destinée est entre leurs mains, qu'elle dépend de la somme de travail, d'intelligence et d'habileté qu'ils sauront déployer pour se créer une situation indépendante. Ils se jettent dans la lutte pour l'existence avec cette conviction, et tous, ou presque tous, réussissent.

On conçoit que, dans une société constituée de la sorte, il ne saurait être question de la permanence du foyer domestique. L'Américain, qui change trois ou quatre fois de métier, s'il le faut, pour arriver plus vite à faire fortune, ne tient nullement à s'attacher à un lieu plutôt qu'à un autre. De là une instabilité matérielle qui contredit, à première vue, les conclusions de Le Play sur la famille-souche.

L'instabilité matérielle ne fait pas obstacle à la *production* de la richesse, mais elle est incompatible avec sa *conservation* et sa bonne *répartition*.

Je touche ici au vif de mon sujet, car c'est de cette antinomie apparente entre le type de famille qu'on rencontre dans le Nouveau Monde et la famille-souche du Vieux Continent, qu'est née une théorie nouvelle qui s'est fait jour depuis quelque temps dans les colonnes de la Revue, théorie qu'il me reste à apprécier.

Il faut avouer que ce type, parfaitement rendu par l'Auteur de la Note, est incomparablement supérieur, d'après son seul énoncé, au type précédent. La puissance de la race est, ici, dans les hommes eux-mêmes et non dans leurs petits cadres matériels, qui ne peuvent pas résister aux secousses économiques. L'expérience en est faite tous les jours : les liquidations de toutes les « bonnes familles » et de leurs foyers, avec leurs domaines, vont à fond de train.

Il n'y a qu'une manière de conserver la fortune, c'est de continuer à la produire. Et rien ne gêne tant sa répartition, que quand elle cesse sa production. C'est la production qui est le nœud de tout cet organisme vital. Les plus incapables de fonder un autre foyer que le foyer paternel sont vite les plus pauvres (ce qui n'est pas conserver la richesse) et nécessairement les plus serrés (ce qui n'est pas répartir la richesse). Le Play vantait le foyer stable comme productif de la richesse, ce qui a cessé d'être avec la concurrence universelle établie par les moyens de transport à vapeur. Les localités sont débordées.

II.

D'après cette théorie, les familles se distingueraient entre elles, non par le mode de transmission de leurs biens, mais par le genre d'éducation qu'elles donnent à leurs enfants. La classification proposée par Le Play : famille patriarcale, famille-souche, famille instable, devrait être abandonnée. Il n'y aurait plus en présence que deux types de famille, les unes à *formation communautaire*. — c'est la famille patriarcale et ses dérivés, où chaque enfant, habitué à compter sur l'assistance de la communauté, perd, par là même, toute aptitude au travail, à l'effort individuel; — les autres, à *formation particulariste*, où la perspective d'être abandonnés à eux-mêmes, quand ils auront atteint l'âge d'homme, développe au plus haut degré les qualités d'énergie et d'initiative qui assurent la prépondérance d'une race. Voilà bien la thèse; examinons ce qu'elle peut avoir de fondé et tâchons de démêler la part de vérité et d'erreur qui s'y trouve contenue.

Certes, on a raison de nous vanter l'esprit d'initiative des Américains, leur énergie que rien n'abat, qu'aucun échec ne décourage. La volonté est la faculté maîtresse de l'homme et, là où elle se déploie avec son maximum d'intensité, l'homme est plus homme, si je puis m'exprimer ainsi. Mais doit-on en faire honneur

Le Play lui-même a parfaitement senti et dit que le mode de transmission des biens agissait surtout par son influence sur l'éducation. Il y reconnaissait une sanction de l'autorité paternelle, un moyen pour le père d'avoir prise sur ses enfants. Il y trouvait le point d'orientation qui décidait de la voie où le père engageait ses enfants. Et cela est absolument vrai : tel héritage en vue, telle éducation. C'est là ce qui fait que les enfants, qui ont en vue une fortune léguée par leurs parents et déchargée de risques, grandissent normalement dans la seule idée de jouir.

uniquement à leur système d'éducation? Ne faut-il pas y voir surtout l'influence de la *race* et du *milieu*, autrement dit des conditions toutes spéciales dans lesquelles le peuple Américain s'est constitué? J'entends par *l'influence de la race* les qualités, bonnes ou mauvaises, transmises par voie d'hérédité.

Nous sommes portés à agir comme ont fait nos pères, à imiter ce que nous voyons faire autour de nous, c'est incontestable. Or, en Amérique, les fortunes, comme les villes, s'élèvent avec une rapidité inouïe: chaque jour, de nouvelles industries se créent, de nouveaux territoires sont ouverts à la colonisation; il y a là un puissant stimulant pour l'esprit d'entreprise; chacun veut imiter ce qu'il a vu faire par son voisin, chacun veut arriver à la fortune et, de fait, beaucoup y arrivent. En serait-il de même chez nous, et nos enfants élevés à l'Américaine réussiraient-ils à faire fortune dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture? J'en doute. C'est le cas de dire: vérité au delà de l'Atlantique, erreur en deçà. Nous sommes un peuple de formation ancienne; nous cultivons un sol appauvri par une culture séculaire; nous payons dix fois plus d'impôts que les Américains; nous avons le service militaire obligatoire qui soustrait pendant plusieurs années toute la population valide aux travaux des champs et à ceux de l'atelier. La démonstration a été faite cent fois, il est inutile de la recommencer. Pas de comparaison possible entre les produits que

Le Play, au nom de l'observation, a énergiquement protesté contre la transmission des qualités par l'hérédité: ce qui fait la race, c'est l'ÉDUCATION. (Voir le livre de la Réforme sociale en France, par Le Play, 6^e édition, tome I^{er}, chapitre v, pages 32 et suiv. — Voir La Science Sociale (Revue), tome XI, p. 223.) Au reste, les Américains démontrent mieux que personne que c'est l'ÉDUCATION qui fait la race (et non l'hérédité), puisque le peuple américain est issu et continue à se former des émigrants de toutes les races européennes. — « Il suffit, dit Le Play, de modifier, à un moment donné, les idées et les mœurs des chefs de famille pour changer la voie que prendront leurs enfants. » — (Loco citato.) C'est ce que n'ont pas l'énergie de faire nos chefs de famille.

peut donner l'agriculture en France, même lorsqu'elle est faite avec science et habileté, et ceux qu'elle donne en Amérique. Même inégalité en ce qui concerne le commerce et l'industrie qui réclament le libre-échange, alors que notre agriculturé en meurt.

Chez nous tous les bénéfices du commerce tendent de plus en plus à être accaparés par les grands magasins. Les industries nouvelles sont difficiles à créer. Quant aux industries anciennes, elles sont pour la plupart entre les mains de compagnies d'actionnaires qui ont une grande analogie avec les administrations publiques; leurs employés sont un peu dans la situation de fonctionnaires de l'État; le jeu des libres initiatives s'en trouve d'autant amoindri.

Il ressort de ces différences fondamentales entre les deux pays que ce qui réussit d'un côté pourrait bien ne pas réussir de l'autre. Je suis persuadé que si des jeunes gens appartenant à des familles riches étaient élevés en France comme ils le sont en Amérique et s'ils n'étaient pas encouragés par la perspective de continuer la tradition paternelle au comptoir, au domaine rural, ou à l'atelier, je suis persuadé, dis-je, que très peu réussiraient à se créer des situations indépendantes par le commerce, l'agriculture, ou l'industrie.

Le libre-échange opère sur l'agriculture française ce qu'il a opéré sur l'agriculture anglaise : il l'oblige à sortir d'une déplorable routine et à se transformer par l'application des méthodes scientifiques et par l'intervention des gens capables, fournis de capitaux. Il y a en France insuccès de plus en plus marqué des vieilles méthodes de culture et progrès intensif et extensif des méthodes nouvelles. Ce n'est pas la mort de l'agriculture mais de la mauvaise culture.

Il ressort de ces différences que l'Amérique est bien constituée, et la France mal : c'est pourquoi il s'agit de réforme sociale en France. S'il paraît à l'Auteur de la Note y avoir trop d'écart entre l'Amérique et la France pour que la France puisse tirer quelque profit des exemples de l'Amérique (ce qui n'est pas très exact), il n'y a qu'à prendre exemple sur l'Angleterre, qui est un vieux peuple et un sol complètement occupé, de longue date, avec de très lourds impôts. Quant à notre service militaire, c'est un abus reconnu, qui doit disparaître, comme ont disparu

La plupart, livrés à eux-mêmes, useraient de leur esprit d'initiative pour se tourner vers les spéculations de Bourse. La Science sociale a eu plusieurs fois l'occasion d'étudier le rôle très important que jouent, dans notre état social, les spéculations de Bourse. Il ya là, en effet, un phénomène digne d'être observé.

Le développement immense de la richesse mobilière a donné naissance à l'industrie des spéculateurs à la Bourse. Quelque peu recommandable que soit ce genre d'industrie, il est pratiqué sur une vaste échelle : on peut affirmer, sans exagération, que la plus grande partie de la société parisienne en vit. Gagner de l'argent, se faire des rentes à l'aide de quelques coups de crayon donnés sur un carnet d'agent de change est une perspective qui séduit beaucoup de gens.

Ce sont les provinciaux qui paient généralement les frais de ces petites opérations, conduites par les Juifs avec une habileté consommée qui les rend détenteurs d'une masse énorme de capitaux flottants, au grand détriment des entreprises véritablement fécondes.

tant d'abus de l'ancien régime qu'on croyait invincibles et dont il n'est plus question aujourd'hui.

La certitude de remplacer son père dans une place toute faite est bien ce qui peut stimuler le moins l'initiative dans la race. Le Play n'est pas tombé dans l'erreur où s'engage ici l'Auteur de la Note : Le Play a très bien marqué que, dans ce régime social, l'initiative et le progrès étaient réservés aux émigrants du foyer. Il ne faut pas confondre une race stable, c'est-à-dire « qui résiste aux causes de destruction et continue à grandir », avec une race stagnante. Les races de chasseurs sont stagnantes, et non pas stables, par exemple. La stagnation est le contraire de la stabilité, parce que les nouveautés, inévitables dans l'ordre du travail, tuent les races stagnantes. Voir la disparition des peuples chasseurs devant les progrès du travail. L'Auteur de la Note dit : « Je suis persuadé » : Cette persuasion est purement conjecturale. Dès lors, comment la discuter ? Mais elle a contre elle un fait : c'est le succès des Anglais qui réussissent, de plus en plus nombreux, EN FRANCE, dans le commerce, l'agriculture et l'industrie. Pourquoi des Français, élevés comme ces Anglais, réussiraient-ils moins, puisqu'il s'agit de la France ? Il n'est plus là question du milieu américain.

Le monde de la finance est devenu très à la mode, non parce qu'il a recruté des Français d'éducation anglo-

saxonne, mais parce qu'il est devenu, depuis une vingtaine d'années, le refuge de tous les amateurs de places exclus de la politique. L'Auteur de la Note marque d'ailleurs très bien que c'est un métier commode : l'éducation anglo-saxonne n'a rien à y voir et elle y pousse très peu, même en Amérique.

Donc, aucune comparaison, quant à la possibilité de développer les initiatives privées, entre la France et l'Amérique.

D'un côté, un champ très vaste et pour ainsi dire indéfini ouvert à l'activité humaine; de l'autre, un champ rétréci par les mille complications d'une société de formation ancienne, où chacun a bien de la peine à se faire place au soleil. D'où la nécessité d'appliquer à chaque société des institutions différentes. Et ainsi je suis amené à formuler cette proposition que la Science sociale, j'espère, ne démentira pas : « Un peuple, pour se développer d'une façon normale, doit le faire suivant la loi qui a présidé à sa formation. »

La conclusion logique serait qu'il faut être trois fois plus homme d'initiative pour faire quelque chose en France. Et c'est la vérité. Les hommes d'initiative en France peinent beaucoup plus qu'en Amérique et réussissent moins bien. Quant à ceux qui n'ont pas cette initiative, ils ne changent rien à rien et leur situation décline tous les jours fatalement. Il n'est pas contestable qu'un Français réussit d'autant mieux, en France, dans la culture, l'industrie et le commerce, qu'il se rapproche plus des aptitudes anglaises.

« Le développement normal d'un peuple qui persévère dans la voie d'une formation mauvaise est d'arriver à plus mal, à pis! » *Cela est clair!*

III.

J'ai dit que les remarquables aptitudes du peuple américain à l'initiative individuelle tenaient moins au genre d'éducation des enfants qu'au génie de la race et aux conditions spéciales dans lesquelles le peuple américain s'est constitué.

Il n'y a pas de RACE (?) américaine : les Américains savent, à peu près tous, de quelle race européenne ils sont tout récemment sortis. Et puis, qu'est-ce que le GÉNIE d'une race? C'est son ÉDUCATION.

Ces « CONDITIONS SPÉCIALES » n'ont

Il m'est impossible, en effet, d'admirer sans réserve ce qu'on est convenu de nommer « l'éducation particulariste » et le type de famille qui en résulte. Ce genre d'éducation appliqué en France nous donnerait, je crois, de fort mauvais sujets. Il pousse les individus au travail et à l'effort personnel, c'est possible : mais il porte une mortelle atteinte à l'esprit de famille. A vrai dire, *cet esprit de famille, tel que nous le concevons*, n'existe pas.

Inspirer de bonne heure aux enfants le goût du travail et l'horreur de l'oisiveté est bien ; se considérer comme délié de toute obligation envers eux à partir du jour où on les a mis en état de « gagner leur vie » est vraiment excessif.

L'autorité morale du père sur les enfants subsiste à tout âge ; seulement elle se transforme. D'impérative qu'elle était au début, alors que l'enfant était incapable de se guider par lui-même, elle doit devenir plus large et plus tolérante à mesure que les années s'avancent ; elle doit bien se garder d'étouffer la personnalité de l'enfant devenu jeune homme ou parvenu à l'âge viril, car c'est la personnalité qui fait la valeur morale de l'homme : mais elle peut s'exercer en tout temps sous forme de conseils inspirés par l'expérience ou dictés par la tendresse. C'est ainsi que l'autorité paternelle, établie par Dieu lui-

donné aucun effet tant qu'elles n'ont pas été empoignées par l'éducation anglaise. Le territoire des États-Unis actuels a vainement appartenu aux Français. Le Canada, qui repousse l'éducation anglaise, est dans les mêmes « conditions spéciales » que les États-Unis et demeure à cent piques au-dessous, au point de vue social.

Il est difficile de plus mal concevoir l'esprit de famille qu'on ne le fait en France. *La preuve en est dans le désordre ou dans le malaise intime des familles, qui est un fait assez connu de tout observateur pénétrant.*

Excessif en quoi ? Si les faits montrent que cela réussit infiniment mieux que le contraire !

L'autorité paternelle, établie par Dieu, a, sur le globe, les formes et les allures les plus différentes. Il faut voir celles qui réussissent le mieux A FAIRE DES HOMMES, car la raison d'être de l'autorité paternelle est LA. S'il s'agissait de se guider sur la tradition, SANS CONSIDÉRER LES RÉSULTATS, la famille patriarcale a une plus longue tradition que toutes les autres et devrait être préférée à la famille-souche (fausse) de Le Play. C'est ce que n'est sans doute pas disposé à faire l'Auteur de la Note. Les Américains ne sont pas disposés davantage à préférer, sous prétexte de tradition, une forme de famille que l'expérience des nécessités, toutes

même, nous apparaît à la lumière de la conscience et de la tradition. Les Américains se flattent-ils de réformer cela ?

Que le droit à l'héritage ait des inconvénients, cela est possible ; ce n'est pas une raison pour le supprimer.

Le Play avait entrevu ces inconvénients. Il voulait les atténuer par la liberté testamentaire (1), afin de fortifier l'autorité paternelle, mais il ne lui était jamais venu à l'esprit que le droit à l'héritage pût être contesté, lui qui tenait tant, au contraire, à assurer la transmission intégrale des biens dans les familles.

On nous invite à admirer cette parole d'un Américain riche à 200 millions, le célèbre Carnegie, qui se serait écrié un jour dans un accès d'égoïsme poussé jusqu'à la férocité : « Le plus mauvais usage qu'un père puisse faire de sa fortune, c'est de la laisser à ses enfants. »

Dépouillez cette proposition de sa forme paradoxale, il paraît que vous

nouvelles, de l'existence leur révèle être inférieure à la leur. L'histoire de l'humanité ne s'est pas close avec la famille patriarcale ; elle ne se clôt pas davantage avec la fausse famille-souche.

Dans tous les pays du monde les pères sont toujours libres de faire du bien à leurs enfants, mais ils ont toujours tort de tourner leur intervention à domination. Les résultats le prouvent. IL FAUT SE DÉFIER DE SOI QUAND ON A L'AUTORITÉ.

Le Play a soutenu, avec raison, le droit de tester et non pas le droit d'hériter !

Il n'était pas pour le droit d'aînesse ; il voulait que le père fût libre de choisir, non seulement entre ses enfants, fils ou filles, mais au besoin en dehors de ses enfants, par exemple pour transmettre à un homme de son choix, suffisamment capable, un atelier, soutien de tout le pays. La transmission intégrale ne suppose pas la transmission à un fils. Un fils déshérité de l'atelier paternel, qu'il ne saurait soutenir, peut parfaitement être doté sur les revenus de cet atelier, confié à un héritier capable. Que nous avons de peine à sortir de nos formules étroites et à concevoir la propriété libre comme prenant toutes les formes qu'exige le bon sens ! La

(1) Je n'irais pas aussi loin que Le Play dans ce sens. A la liberté testamentaire complète, dont le père peut abuser, je préfère le pouvoir d'exhérer pour juste cause. Le système de Le Play n'aurait pas rencontré une aussi vive opposition s'il s'en était tenu à cette dernière formule.

RÉPONSE : L'Auteur de la Note adopte le droit romain de la décadence (Voir plus loin). LES PRÉFÉRENCES NE SONT RIEN QUAND LEURS RÉSULTATS PRÉTENDUS SONT DÉMENTIS PAR LES FAITS.

y trouverez au fond la pensée de tout vrai Américain. La propriété ainsi comprise n'est plus cette chose sacrée, fruit du travail accumulé des générations, que nous étions habitués à respecter. — C'est le *jus abutendi* érigé presque en devoir, le droit au gaspillage légitimé et consacré, chaque génération ne devant nul compte à la génération suivante. Voit-on le parti que le socialisme d'État pourra tirer de cela?

Si l'autorité morale du père, lien nécessaire pour maintenir la famille unie, « *telle que nous la concevons en France,* » disparaît, l'esprit de solidarité qui doit exister, « *selon nos idées françaises,* » entre les membres de la même famille, disparaît également. Arrivés à l'âge viril, les enfants se dispersent à la recherche de la fortune comme les oiseaux abandonnent leurs parents, sans plus se soucier du nid paternel qui, fatalement, est voué à la destruction. *Et l'on nous convie à admirer cela!* »

Nous avons une plus haute idée de la famille humaine, telle que Dieu l'a faite et que l'expérience des siècles l'a consacrée.

propriété a des diversités inouïes chez les Anglais, parce que cela est nécessaire et qu'elle est libre.

Si ceci menait au socialisme d'État, ce ne serait pas en France, mais en Amérique, qu'on verrait le socialisme d'État s'affirmer davantage. L'Auteur de la Note se livre à des sentiments et à des adages : la science réforme ces erreurs par les faits. La défense faite au père de disposer de son héritage à sa volonté est, au contraire, le commencement du socialisme : ce n'est plus la propriété pleine et entière. Il faut ici des faits ; en voici un, bien connu : La décadence de Rome a commencé avec la querela inofficiosi testamenti, complètement ignorée de la grande époque romaine. (Voir la table de n'importe quel Manuel de Droit romain : Époque de la Grandeur romaine, liberté testamentaire ; Époque de la Décadence, restriction à la liberté testamentaire.)

Oui, comme on convie les Arabes à ADMIRER notre famille-souche française plus que leurs immenses smalahs. Quand donc les Français se mettront-ils à pouvoir admirer autre chose que ce qu'ils ont fait! Toute la question est là. Si nos traditions étaient si bonnes, pourquoi ont-elles été si peu capables de nous défendre?

Dieu n'a pas fait la famille française plus que la patriarcale ou l'anglo-saxonne : et, quant à l'expérience, elle condamne aujourd'hui la fausse famille-souche de Le Play.

L'appui prêté aux faibles, le refuge offert aux blessés de la vie nous apparaît comme le meilleur titre de la famille-souche à l'estime publique, celui qui suffirait à justifier son maintien, alors même que tant d'autres raisons ne suffiraient pas à le recommander. Car que fait-on des faibles et des déshérités dans le système américain? Les envoie-t-on mourir à l'hôpital, quand le succès a trahi leurs efforts?

Contraire au droit naturel au premier chef, en ce qu'elle méconnaît les rapports des parents aux enfants, et des enfants entre eux, telle me paraît être la famille américaine qu'on nous propose comme un modèle à imiter. Profondément atteinte par le *divorce*, par la *stérilité* volontaire, cette famille contient en elle des germes de dissolution qui porteront, à n'en pas douter, des fruits de mort, si de nouvelles tendances ne se font pas jour et n'arrivent pas à prédominer.

La société américaine, ne l'oublions pas, est une société en formation. Quand la population sera devenue plus dense, que toutes les terres disponibles auront été divisées, la propriété deviendra forcément plus stable: elle tendra à se fixer dans les mêmes familles. On verra reparaître alors les premiers linéaments

L'Amérique est le refuge de nos faibles et de nos déshérités. Qui connaît beaucoup d'émigrants en Amérique qui ne soient de cette classe: Irlandais, Italiens, Hongrois, Français, Polonais, etc.? Des faits! des faits! des faits! Le secours principal offert aux faibles, en Amérique, est la facilité de monter, qui est (l'Auteur de la Note l'a dit) plus grande qu'en France et que dans les vieux pays. L'autre secours est dans la parenté enrichie, qui vient à votre aide beaucoup plus volontiers qu'en France avec nos petites fortunes. Viennent ensuite les Institutions de Bien Public, cent fois plus florissantes que dans nos pays pauvres et gênés par l'État. Des faits!!

Le divorce et la stérilité ne sont pas les caractères de la famille anglo-saxonne, mais des urbains désorganisés, et cela est aussi bien EN FRANCE qu'ailleurs. LA STÉRILITÉ S'ÉTEND EN FRANCE A DES FAMILLES TRADITIONNELLES QUI VEULENT CONSERVER L'HÉRITAGE INTACT.

Les faits sont là!

NON! *La propriété pourra devenir plus fixe, mais elle devra constamment transformer son mode d'exploitation: ce ne sera pas le règne de la tradition comme nous l'entendons, malheureusement, en France. JAMAIS la famille anglo-saxonne ne tombera dans le type de la famille Mèlouga (ou fausse fa-*

de la famille-souche telle que le génie de Le Play l'a fixée, et l'on reconnaîtra combien superficielles et téméraires étaient les attaques dirigées contre elle.

mille-souche) qui n'a été le sien à aucune époque de l'histoire. LE PLAY A CONFONDU LES PAYSANS DES PYRÉNÉES AVEC LES ANGLO-SAXONS : Son génie a été ailleurs.

XXX.

Henri de TOURVILLE.

ÉPILOGUE.

« Un résultat essentiellement pratique et de très haute portée, que la Science sociale retire de la plus grande précision qu'elle a acquise, est de presser ceux qui cherchent à reconstituer chez eux la famille-souche, de ne pas se borner, s'ils le peuvent, à reconstituer le type inférieur, la *fausse* famille-souche. Sans doute, c'est déjà un bien immense, un énorme progrès que d'arriver à restaurer ce type, quand on sort de l'état de famille instable, qui est l'état dominant en France. Les efforts faits en ce sens sont bien ceux qui peuvent le mieux acheminer, en pareil cas, à la création du type supérieur, celui de la Famille-souche *proprement dite*, de la famille *particulariste*. Il n'y a donc pas, dans cette voie, de marche rétrograde à faire, mais il y a à avancer. Il y a à prendre, dans le type mieux défini de la *pure* famille-souche, la connaissance des moyens-usuels, des pratiques, des idées, qui suscitent cette initiative incomparable, cette énergie de corps, d'esprit, de volonté, caractéristique ordinaire, habituelle, courante, des rejetons de la race. C'est bien là ce qui manque encore aux familles qui sont entrées dans la voie de la réforme; elles constatent tous les jours combien, tout améliorées qu'elles soient, il leur est difficile de créer dans leurs descendants une race énergique. Comme la science ne se dément pas en s'éclaircissant, en poussant plus avant ses connaissances, ainsi une réforme de famille ne se dément pas, mais s'affirme et s'affermite, se poursuit et se complète, en éliminant ce qu'une première visée, ce qu'un premier effort laissaient subsister d'imparfait. » (*Science sociale*, t. XV, 1893, p. 19.)

L'ORIGINE DES LOIS AMÉRICAINES DU HOMESTEAD.



I.

LA PREMIÈRE LOI AMÉRICAINE DE HOMESTEAD. LES CAUSES QUI EN FAVORISÈRENT L'APPARITION. SITUATION ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS-UNIS ET SPÉCIALEMENT AU TEXAS.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné, cette année, le prix Rossi (5.000 fr.) à notre collaborateur, M. Paul Bureau. Le sujet choisi par l'Académie était le suivant : *Rechercher les origines de la législation dite du Homestead. En exposer le fonctionnement dans les pays où elle est établie. En apprécier les avantages et les inconvénients.* L'année dernière, M. Bureau se rendit aux États-Unis, dans le but de faire, sur place, et d'après la méthode d'observation, une étude complète de ce sujet. Nous avons, au mois de juillet dernier, annoncé à nos lecteurs le beau succès de notre collègue. Le Mémoire de M. Bureau est beaucoup trop étendu pour qu'il soit possible de le publier en entier dans cette Revue; néanmoins nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs trois chapitres de cet ouvrage qui paraîtra très prochainement en librairie.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt et sur l'actualité de cette question. On sait qu'un groupe d'économistes voudrait introduire dans nos lois des prescriptions spéciales pour rendre insaisissables l'habitation et une portion du domaine qui formeraient ainsi un héritage toujours assuré à la famille (*homesteurl*). Ils invoquent, à l'appui de cette réforme, la législation des États-Unis. Ainsi qu'on va le voir, dans les pages qui suivent, cette législation a une origine, un caractère et des résultats bien différents de ceux que lui attribuent les partisans de l'établissement du Homestead en Europe.

La première loi américaine de homestead fut promulguée au Texas, le 26 janvier 1839. Au milieu de quelles circonstances fut-elle votée? et qu'était l'État du Texas à cette époque? Telles

sont les deux questions qui seront étudiées dans cet article.

Tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire économique des États-Unis, savent que l'année 1839 a été, si l'on fait exception « des années terribles » de la guerre civile, une des plus calamiteuses et peut-être la plus calamiteuse que la grande république américaine ait jamais traversée. Pendant trois années, une crise économique d'une violence inouïe multiplia de toutes parts les ruines, les faillites et les banqueroutes. Qu'il y ait un rapport entre cette multitude innombrable de débiteurs ruinés subitement, *qui la veille encore avaient un actif bien supérieur à leur passif* et la promulgation de la première loi qui édicta l'insaisissabilité du homestead de la famille, c'est ce qu'il est aisé de deviner : il convient donc de considérer cette crise, de 1837 à 1839, et d'y chercher l'explication historique de la première loi de homestead.

I. — L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS DE 1815 A 1840.

LES BANQUES ET LA SPÉCULATION : LA CRISE DE 1839.

Lorsque les États-Unis eurent définitivement secoué le joug de l'Angleterre, il apparut à tous qu'un champ indéfini s'ouvrait désormais à l'activité humaine, il s'agissait de défricher un territoire plus étendu que l'Europe, de constituer de toutes pièces le puissant outillage industriel que les découvertes scientifiques venaient transformer chaque jour et dont l'Angleterre avait par tous les moyens empêché l'établissement, afin de réserver à sa propre industrie un débouché très important ; il fallait, en un mot, édifier sur de nouvelles assises la vie publique et la production économique. Quelque grande que fût cette tâche, les hardis pionniers et les descendants des *Pilgrims Fathers* n'étaient pas au-dessous de ses exigences.

Ils se mirent donc à l'œuvre sans délai ; mais l'organisation économique moderne exige, pour les grandes œuvres, l'association de deux facteurs, le travail et le capital. Ce second élément n'est pas, comme le premier, à la disposition immédiate de

l'homme; et celui qui ne le possède pas n'a d'autre ressource que de l'aller emprunter à ceux qui le détiennent. Que dans cette société, née d'hier, il n'y eût pas d'hommes riches, cela ne peut surprendre : il y avait bien, dans le Sud, et notamment en Virginie, de grands propriétaires, que l'histoire appelle encore les « riches planteurs du Sud » : mais leur richesse consistait exclusivement en esclaves et en terres, et ces gentilshommes, plus capables de fournir à la république des hommes d'État de génie, que de dompter la nature par le travail matériel, aimaient par-dessus tout la chasse et l'équitation, et préféraient la vie large et facile au souci de prêter ou de faire fructifier eux-mêmes leurs capitaux. L'Europe n'offrait pas davantage de capitaux disponibles, du moins au début de ce siècle ; sans parler de la difficulté des communications qui était loin d'être encore résolue, les guerres du premier Empire et le blocus continental avaient ruiné simultanément la France et l'Angleterre.

Cependant, en présence de cette *offre* de capitaux presque nulle, la *demande* était considérable ; tous voulaient profiter des occasions multiples de parvenir à la fortune, que les richesses naturelles du sol et la variété des besoins à satisfaire semaient en quelque sorte sur le chemin des hommes énergiques et capables.

Heureusement, ces colons venus de l'Angleterre avaient importé de la mère patrie une institution merveilleuse entre toutes, qui, par la faculté singulière qu'elle possède de réunir les petits capitaux épars pour transformer ces unités impuissantes en une masse productive, et par la rapidité de circulation qu'elle imprime aux capitaux existants, centuple leur puissance et leur productivité : j'ai nommé la banque (1). Michel Chevalier a retracé éloquemment les services de toute nature que les banques rendirent aux Américains, lorsqu'en 1834 il écrivait ces lignes : « Les banques ont servi aux Américains de levier pour installer chez eux, au profit de toutes les classes, l'agri-

1. « Si l'on me demandait quelle est celle parmi les institutions humaines qui, après l'Église et l'École, a rendu le plus de service aux sociétés humaines, je n'hésiterais pas à nommer la banque. » (*Banker's Magazine*, 17 août 1893.)

culture et l'industrie de l'Europe, et pour couvrir le sol de routes, de canaux, d'usines, d'écoles, de temples, et en un mot de tout ce qui constitue la civilisation. *Sans les banques le cultivateur n'aurait eu ni les premières avances, ni les instruments nécessaires au défrichement de sa ferme. Les mechanics oublient qu'ils doivent au banking system cette activité industrielle qui porte leur salaire à 6 et 10 francs par jour : ils oublient que c'est lui qui leur fournit le moyen, dont beaucoup d'entre eux profitent, de s'élever à l'aisance ou à la richesse ; car, ici, tout homme entreprenant et qui présente des garanties morales, est sûr de trouver du crédit et, dès lors, il ne dépend que de lui d'arriver à la fortune » (1).*

Mais ce serait mal connaître l'esprit d'initiative *endiablée* et de spéculation, qui fait le fond du caractère Yankee et qui animait surtout les Américains vers 1830, que de croire que ces banques étaient dirigées avec la sagesse et la prudence qui doivent distinguer tout bon administrateur d'une institution de crédit en général, et d'une banque d'émission en particulier. Sans cesse sollicitées de prêter des capitaux à des emprunteurs disposés à leur payer de gros intérêts, elles ne cédaient que trop facilement à la tentation d'accroître l'émission de leur papier au delà de toutes les limites raisonnables, et la masse de leurs *bank-notes* était tout à fait disproportionnée à leur capital réel. Leurs billets représentaient, « non pas deux fois ou deux fois et demie, mais dix fois, vingt fois, la valeur de leur numéraire et de leurs autres titres positifs » (2). La profession de banquier devint, pour les plus habiles, le moyen le plus simple de multiplier leurs capitaux par l'émission de papier. On vit des fondateurs s'élevant eux-mêmes directeurs de la banque qu'ils étaient autorisés à créer, n'escompter d'autre papier que le leur, ou, plutôt, ils se prêtaient à eux-mêmes la totalité du papier-monnaie de la banque, sur simple dépôt des actions de ladite banque. C'était un procédé ingénieux, à l'usage du premier venu, pour battre monnaie, sans lingot d'or ni d'argent. Quelquefois, enfin, le

(1) Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*, New-York, 1^{er} janvier 1834.

(2) *Ibid.*

désordre d'administration était tel dans les compagnies bancaires, que l'on en vit où les employés, de leur autorité privée, s'ouvraient à eux-mêmes des crédits et faisaient libéralement participer leurs amis à cette fraude. C'est ainsi qu'un jour, on s'aperçut à la City Bank de Baltimore « que le caissier s'était prêté à lui-même 188.548 dollars. Il avait ouvert un crédit de 185.382 dollars à l'un de ses amis, et les autres employés en avaient usé de même à l'exception d'un commis et d'un garçon de caisse (1). »

On ne peut s'étonner qu'avec de telles facilités, « la bancomanie », suivant l'expression de Jefferson, sévit dans toute sa rigueur. Si nous ne considérons que les années qui précèdent la crise de 1837 à 1839, nous assistons, en 1834, à un véritable dévergondage de banques et à la floraison suprême du *banking system*. Pendant cette seule année, la législation de l'État de New-York fut saisie de *cent cinq* demandes en autorisation, *chiffre qui dépassait de dix-huit le nombre des banques déjà existantes*; et le message du Gouverneur à la législature, en date du 7 janvier 1834, l'engagea vainement à arrêter ce débordement. Les cent cinq banques d'émission se livrèrent à des émissions folles; et comme, une fois lancées dans cette voie, elles ne pouvaient s'arrêter, elles essayèrent bientôt de compenser la dépréciation de leur papier par un accroissement nouveau de leurs billets. Tandis qu'à la même époque la banque de France n'émettait pas de billets au-dessous de cinq cents francs, et la banque d'Angleterre pas de *notes* au-dessous de cinq livres sterling, les banques américaines versaient dans la circulation des quantités innombrables de billets de cinq dollars et des coupures de 25, de 10 et même de 5 cents (2).

A côté des abus des banques, il y avait ceux de la spéculation. Il est malaisé de retracer à un lecteur français, les excès de la spéculation en Amérique dans les périodes de *boom*, où la

(1) Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*.

(2) De 1831 à 1837, on émit 3.400.000 billets de 25 cents; 5.187.000 de 10 cents, et 9.777.000 de 5 cents.

prospérité générale semble devoir enrichir tous ceux qui consentent à l'être. Nous vivons en effet dans un pays où les moindres filons sont exploités depuis longtemps, où l'inconnu n'existe guère qu'en imagination, où chacun suit, dans un calme relatif, la voie tracée par sa carrière libérale, administrative ou commerciale; beaucoup d'entre nous ne détestent rien tant que le risque et l'incertitude et se contentent aisément d'une situation modeste, mais sûre. L'Américain professe, sur tous ces points, des idées bien différentes: doué d'un esprit d'initiative et d'entreprise incomparable, mis en présence de richesses merveilleuses qui semblent promettre le succès à toutes les audaces, il n'aime rien tant que la vie mouvementée et les hasards de la spéculation. Une vie réglée, dans laquelle le jeune homme de vingt-cinq ans peut prédire, à six mois près, le rang qu'il occupera et le salaire qu'il recevra à quarante-cinq ans, lui paraît odieuse. Nous avons rencontré l'année dernière, aux États-Unis, plusieurs jeunes hommes qui, dans le *boom* de 1886 et 1887, gagnaient jusqu'à cent mille francs par an et avaient tout perdu depuis: pas un instant, ils ne songeaient qu'il eût été préférable de spéculer moins et d'avoir une position plus stable.

Michel Chevalier, qui visitait les États-Unis en 1834, a essayé de nous tracer le tableau de la spéculation de cette époque; voici ce qu'il écrivait de Pensylvanie. « Les amateurs de terrains se disputent à l'extrémité Nord les forêts de sapins, riches en bois de construction; à l'extrémité Sud, les marécages du Mississipi, les terres à coton de l'Alabama et de la rivière Rouge, et, bien loin à l'Ouest, les terres à blé et les pâturages de l'Illinois et du Michigan. Les développements inouïs de quelques villes neuves ont tourné toutes les têtes, et l'on se rue sur les localités avantageusement situées comme si, avant dix ans, trois ou quatre Londres, autant de Paris, et une dizaine de Liverpool devaient étaler sur le territoire américain leurs rues, leurs monuments, leurs quais encombrés de magasins, leurs ports hérissés de mâts. A New-York, on a vendu des lots pour une population de deux millions d'habitants; à la Nouvelle-Orléans, pour un million au moins. On a distribué, en emplacements de maisons, des marais

pestilentiels, des roches à pic. En Louisiane, les terrains mouvants, repaires sans fond des alligators, les laes et les cyprès de la Nouvelle-Orléans, qui ont dix pieds d'eau et de vase, et ici le lit de l'Hudson, qui en a vingt, trente, cinquante, ont trouvé de nombreux acheteurs (1).

Sans doute l'Europe connaît aussi ces périodes d'engouement, où des spéculateurs imprudents risquent, dans des entreprises insensées, leurs capitaux personnels et ceux des autres; mais ces spéculations sont, en général, conduites par quelques meneurs relativement peu nombreux, et ce fait est si vrai que la langue vulgaire, pour indiquer l'innocente naïveté de leurs victimes, appelle celles-ci des « gogos ». Il en va tout autrement des spéculations américaines : dans ce pays où tout le monde est commerçant, où la poursuite du dollar tout-puissant (*the almighty dollar*) est l'objet des continuelles préoccupations de chacun, tous sont également anxieux de prendre part au mouvement général qui crée pour quelque temps une prospérité factice. C'est ainsi qu'en 1831, on vit des hommes de toute profession et de tout rangs, prêtres, avocats, évêques, médecins, fonctionnaires, employés de bureau, commis de magasin, etc.,... multiplier à l'envi leurs achats et leurs ventes, et spéculer indifféremment sur le sucre, le coton et surtout sur les terrains de villes et les terres incultes de l'Ouest. Quel que soit le genre de travaux auxquels on se livre, tous annexent en quelque sorte à leur profession ordinaire celle de spéculateur, et cette nouvelle occupation est autrement lucrative que l'autre. « On spécule sur les terres, on projette cent chemins de fer avec canaux, mines et toutes sortes d'entreprises qui auraient absorbé trois cents millions de dollars » (2).

(1) Michel Chevalier, Lettre de Johnstown, Pennsylvanie, 4 avril 1835. Parlant des acheteurs de terrains à Chicago, Michel Chevalier ajoute : « Il est probable que plus d'un acquéreur de ces chiffons s'estimera heureux si, quand il ira examiner son acquisition, il ne la trouve recouverte que de six pieds d'eau. » Ce trait final n'a rien d'exagéré, car on sait que la plus grande partie des terrains de Chicago n'étaient autrefois que des marais pestilentiels, et qu'on a dû exhausser le sol de huit, de dix, et parfois même de seize pieds.

(2) Clément Juglar, *Des crises commerciales et de leur retour périodique*, 2^e édition, Paris, 1880 : La crise de 1837-1839 aux États-Unis. Nous relevons dans cet ouvrage les chiffres suivants qui montrent quelle était l'étendue de la spéculation

Comme sous la double action de l'inflation désordonnée de la circulation fiduciaire et de la spéculation, les prix montaient sans cesse, on réalisait en quelques heures des profits invraisemblables; et il exagérait à peine, ce plaisant dont parle Michel Chevalier, qui, pour donner une idée de l'aveugle fureur de spéculation sur les terrains boisés du Maine, prétendait que les pauvres de la ville de Bangor, s'étant échappés un moment de l'hôpital, avaient réalisé chacun un bénéfice de dix-huit cents dollars, avant qu'on eût pu les rejoindre.

Aussi chacun s'empresse-t-il d'emprunter le plus qu'il peut, car plus il aura d'argent, plus grand sera le nombre de ses opérations, et par suite, plus grands aussi seront ses bénéfices. On ne désire rien tant que de contracter des dettes; puisqu'on emploie immédiatement le capital prêté à acheter des choses dont le prix doit nécessairement monter, on s'enrichit nécessairement d'une somme égale à l'excédent de valeur de la chose achetée sur le montant de la dette, lequel reste stationnaire; aussi en arrive-t-on à mesurer la fortune de chacun à l'importance de ses dettes.

J'ai ainsi présenté au lecteur les deux facteurs dont les forces combinées semblaient faire des crises commerciales un élément *national* et indispensable de la vie économique aux États-Unis, pendant les quarante premières années de ce siècle. En effet, les banques, pour satisfaire aux demandes d'emprunt sans cesse croissantes, n'hésitaient point à augmenter l'émission de leur papier (1) et la spéculation, trouvant dans ces facilités de crédit un aliment à ses folies, ne mettait aucune limite à ses audaces. « Depuis 1818, on voyait, tous les cinq ou six ans, une période

américaine à cette époque : La somme des escomptes de la Banque de France ne s'était élevée, à Paris, en 1831, où il s'opérait certainement plus de transactions qu'à New-York, qu'à 223 millions, et à 151 millions en 1832; les vingt banques de New-York firent, pendant les années 1831 à 1837, une moyenne de 533 millions de francs d'escompte; et, à Philadelphie, en 1831, la somme des escomptes des banques avait été de 800 millions.

(1) En 1834, année où les excès de la spéculation et de l'émission du papier ne faisaient que commencer, les banques de l'Etat de New-York avaient une circulation de plus de douze millions de dollars de billets, avec un numéraire total de deux millions de dollars.

de flux et de reflux dans les affaires », mais la crise de 1837 à 1839 fut bien autrement terrible que toutes celles qui l'avaient précédée. Aggravé par la lutte sans merci de Jackson et de Van Buren contre la Banque des États-Unis et par les spéculations insensées du président de cette banque, M. Biddle, dont les achats de coton ne peuvent être comparés qu'aux opérations fantastiques du trop fameux syndicat des cuivres, le châtimement de 1837 à 1839 fut plus rigoureux que les autres. Je ne puis songer à décrire ici cette crise commerciale (1); qu'il me suffise de dire que la faillite d'une grande banque de New-York, à la date du 10 mai 1837, fut le signal d'un krach général. Vainement les banques, les spéculateurs, et surtout M. Biddle essayèrent-ils de conjurer le fléau, leurs manœuvres ne réussirent qu'à retarder l'explosion de la crise et à la rendre plus redoutable encore. Ce fut un effondrement, une ruine universelle. Le manque d'argent et de capital détruisit la confiance. Les banques de Philadelphie, de Boston et de New-York, qui prêtaient, la veille encore, huit dollars sur un acre de terre et trois cent cinquante dollars sur un esclave, réclamèrent subitement le remboursement de leurs avances; aussi les tribunaux ne pouvaient-ils suffire aux demandes de déclarations de faillite dont ils étaient assaillis. Partout la production s'arrêta et le « travail cessa avec sa récompense. La foule sans pain, les promenades désertes, les théâtres vides, plus de sociétés, plus de concerts, le mouvement social était suspendu » (2).

(1) Je ne puis que renvoyer le lecteur à l'œuvre de M. Clément Juglar que nous avons signalée plus haut. Ce savant économiste a analysé, avec une grande précision, les causes des crises commerciales et les lois qui président à leur développement et à leur liquidation; il a aussi montré que les événements en apparence les plus rebelles et les plus soumis à ce que notre ignorance appelle le hasard, obéissaient en réalité à des lois précises et déterminées.

(2) La commotion eut naturellement son contre-coup sur les places de Londres et de Paris. De juin 1838 à juin 1839, il y eut en Angleterre 1.087 faillites, et l'arrêt du commerce fut tel que l'intérêt de l'argent s'éleva à 20 0/0 et l'escompte du meilleur papier à 15 et 18 0/0. Puisqu'il est question de crises commerciales, je signale en passant le caractère chimérique des plans ingénieux, *en apparence*, qui consistent à garantir le public, *par l'assurance forcée des banques*, contre les pertes que lui causent les faillites de ces établissements. La presse de New-York a, au mois d'août

Si des crises aussi aiguës n'atteignaient que les banquiers imprudents et les spéculateurs, il serait inutile de s'apitoyer sur le sort des victimes, car le châtement n'atteindrait que les coupables. Qu'un agioteur, qui a édifié en quelques mois une fortune considérable, se voie, en quelques jours, ramené à sa situation première, il n'y a là que demi-mal, et son sort est même peu intéressant. Mais, à côté de lui, il y a la masse des travailleurs réels, des ouvriers effectifs de la prospérité générale, des colons et des cultivateurs, des *farmers* et des *mechanics* qui, malgré leur très minime participation à l'enrichissement des jours de prospérité, souffrent autant que les autres et plus que les autres pendant « les temps durs » (*hard times*). J'appelle sur ce point toute l'attention du lecteur, car cette situation a les rapports les plus directs avec l'origine de la législation du *homestead* et avec le fond même de cette législation, et c'est faute de l'avoir discernée que des conclusions inouïes ont été admises par ceux qui ont étudié les lois américaines de *homestead*.

Dans le passage que j'ai emprunté plus haut à Michel Chevalier et que j'ai à dessein reproduit en entier, cet économiste nous a montré comment le crédit n'est jamais refusé à un homme entreprenant et qui présente des garanties morales. Or, à cette époque comme aujourd'hui, le moyen le plus accessible aux petites gens de s'établir à leur propre compte, « pour diriger leur propre barque » (*to paddle their one canoe*), consiste à acheter, pour quelques dollars par acre, cent ou cent soixante acres de terre non défrichée et à s'établir farmer. Il est manifeste qu'une telle acquisition ne peut être faite qu'aux époques de prospérité (1) : ce n'est pas, certes, en temps de crise, que les

1893, exposé divers projets en ce sens. Elle ne se doutait pas que cette idée fort ancienne avait passé dans une loi votée par la législature de l'Etat même de New-York, en 1829. Le *safety fund Act* créait une police générale et mutuelle des banques sous la direction de commissaires spéciaux et établissait à leurs dépens un fonds commun (*safety fund*) destiné à indemniser le public en cas de faillite d'une d'entre elles. Il est inutile d'ajouter qu'en 1839 aucune des victimes ne reçut une indemnité du *safety fund*.

(1) Je me permets de faire remarquer qu'au point de vue de l'étude de cette crise qui a été l'origine de la première loi du *homestead*, ç'a été une bonne fortune pour moi de voyager précisément en Amérique pendant la terrible crise du cre-

travailleurs qui n'ont d'autre capital que les muscles de leurs bras, pourraient trouver le crédit dont ils ont besoin. Mais cette obligation d'acheter en temps de hausse est doublement fâcheuse pour eux. D'abord, obligés d'acheter leurs terres dans des moments de *boom*, ils doivent les payer à un prix qui correspond, non pas à la valeur réelle, mais aux fantaisies de l'agiotage et des accaparements (1). Lorsque, deux ou trois années après, les spéculateurs ruinés auront cessé de « se disputer la terre à blé et les pâturages de l'Illinois et du Michigan », la ferm achetée retombera à des prix aussi excessifs dans le mouvement de baisse que les prix d'acquisition avaient été exagérés dans leur mouvement de hausse, et la même dépréciation se reproduira sur les instruments aratoires, les bestiaux, les matériaux de construction achetés pendant le *boom*. Cette situation aurait pu ne se traduire que par une grosse perte, mais voici ce qui va la changer en désastre et en ruine complète. Je l'ai dit, pour acheter sa ferme et les instruments nécessaires à son exploitation, le farmer n'avait d'autre ressource que de recourir à l'emprunt, soit en s'adressant au crédit des banques, soit en faisant ses achats à crédit, et il est inutile d'observer que le montant même de ces emprunts était proportionné au prix artificiellement exagéré des choses achetées. Tant que « l'onde de prospérité » continuait à faire sentir son action bienfaisante, cette situation n'avait rien de particulièrement grave, car le farmer retrouvait, dans le prix élevé de ses produits, une compensation à l'exagération de sa dette; mais, le jour où la crise sévissait, où le prix de toutes choses éprouvait subitement une baisse de 10, de 20, de 40 ou de 50 0/0, il se trouvait en présence d'une dette dont le montant restait inva-

dit de 1893. J'ai pu ainsi observer d'une manière précise l'enchaînement des mêmes lois économiques qui rendirent, en 1837-1839, le désastre plus grand encore.

(1) M. de Varigny, dans son ouvrage, sur *les grandes fortunes aux États-Unis et en Angleterre*, nous a retracé l'histoire des Jacob Astor, des Morris Birkbeck et des Georges Flower, qui, par des spéculations sur les terres, réalisèrent une grande fortune. Ajoutons, d'ailleurs, qu'il ne faudrait pas prendre ces trois hommes pour de simples spéculateurs. — Il y aurait de longues pages à écrire sur cet agiotage des terres publiques aux États-Unis, auquel la loi fédérale de 1862 essaya de mettre un terme sans y réussir d'aucune manière.

riable, alors que son actif subissait une dépréciation considérable. Cette terre, ces instruments aratoires, qu'il avait achetés fort cher, deux ou trois ans auparavant, ne présentaient plus que *la moitié peut-être de leur valeur*; et, cependant, la dette contractée à raison de ces achats restait la même. C'est ainsi que les esclaves qui, en 1835, se vendaient sur le marché à des prix très élevés et sur lesquels les banques avançaient jusqu'à 350 dollars, ne trouvaient, en 1839, preneur à aucun prix, puisque la production était arrêtée de tous côtés et qu'on laissait le coton pourrir sur pied. Bien plus, l'instrument même d'échange, ces billets, ces bank-notes qu'il avait reçus, ne circulaient plus qu'avec une perte variable, suivant la situation de la banque qui les avait émis, et, s'il en avait quelques-uns dans sa caisse, il éprouvait encore de ce chef un autre dommage.

Or, c'est précisément à ce moment de dépréciation universelle que ses créanciers le sommaient d'acquitter ses dettes. Par un arrangement bizarre des choses, qui semble n'être qu'une ironie du sort et qui n'était cependant que la conséquence de lois économiques élémentaires, tant que durait l'ère de prospérité, le *boom*, on ne l'avait pas pressé de payer, et c'est précisément alors qu'il lui eût été facile de se procurer de l'argent par des réalisations avantageuses, ou même de trouver ailleurs du crédit. *C'était donc au moment où personne ne voulait, ni surtout ne pouvait lui prêter un cent, où rien ne se vendait plus, même à des prix dérisoires de bon marché (1), que ses créanciers exigeaient leur paiement et, faute de l'obtenir, procédaient à la saisie de ses biens; en sorte que cet infortuné farmer se trouvait toujours acheter sa terre, ses bestiaux et ses instruments aux cours les plus élevés, et obligé de les vendre*

(1) Cette phrase doit être prise à la lettre. Pendant la dernière crise que les Etats-Unis viennent de traverser cette année, l'arrêt des affaires, aux mois de juillet et d'août, a été complet. Alors que tout le monde cherchait à vendre pour se procurer de l'argent, personne ne voulait plus rien acheter, et j'ai vu des objets qui d'ordinaire se vendaient 9 et 10 francs, n'e pas trouver acheteur au prix de 3 francs : à de telles époques, la saisie équivaut à une dilapidation anonyme, sans profit pour personne.

sur saisis aux cours les plus bas; c'était la ruine certaine, la faillite immanquable; et Michel Chevalier n'exagère rien lorsque, décrivant ce resserrement si brusque du crédit, ces paniques pendant lesquelles les capitaux fuient et l'argent se cache, qui avilissent follement le prix de toutes choses, parce que tous cherchent à vendre et que personne ne veut acheter, il écrivait, en 1835, que de telles crises sont plus terribles aux États-Unis que le tremblement de terre le plus violent. Si l'on veut mesurer avec précision tout ce que cette situation avait d'atroce, il convient de ne pas oublier deux choses : En premier lieu, ces crises périodiques se succédaient à intervalles très courts, dont la durée la plus longue était de cinq ou six ans, *en sorte qu'il était impossible d'économiser* et de payer ses dettes, pendant ce délai (l'économie, on le sait, n'est pas une vertu américaine, surtout pendant les périodes prospères). En second lieu, ces farmers, ces petites gens, ces *humiliores*, pour employer le langage de César, n'avaient en aucune façon mérité le malheur qui les frappait : ils n'avaient point spéculé, ils n'avaient pas compté pour s'enrichir sur les produits de l'agiotage, ils n'avaient jamais attendu l'aisance ou la fortune que du travail pénible et persévérant, qui amasse sou à sou et n'obtient sa récompense qu'après un plus ou moins grand nombre d'années d'effort.

En présence d'une pareille situation, l'exaspération n'est que trop naturelle. Aussi voyons-nous, à partir de 1824, les *farmers*, irrités de se trouver ainsi périodiquement rejetés dans la misère *par la faute des autres*, s'unir aux ouvriers et aux *mechanics* pour qui ces crises se traduisent en une souffrance d'un autre genre, mais non moins aiguë, l'arrêt du travail et la suspension du salaire. Associés dans une même haine de la spéculation, des capitalistes, du commerce et de la bancomanie, ils formèrent les gros bataillons de ce parti démocratique qui, le 4 mars 1829, fit entrer Jackson à la Maison Blanche.

Cette entrée est célèbre dans l'histoire et je voudrais pouvoir en présenter le pittoresque tableau, car cette scène

inoublable a un rapport direct avec la législation qui fait l'objet de cette étude. Jamais la Maison Blanche n'avait été le théâtre de semblables manifestations. Chacun voulut contempler les traits du nouveau Président et lui serrer la main, à tel point qu'il faillit être étouffé. Ces courtisans d'une espèce nouvelle laissèrent sur les meubles de soie de la demeure présidentielle les empreintes de leurs bottes crottées, mirent en pièces les porcelaines et les cristaux, et vidèrent à la santé du Président des tonneaux de punch qu'on apporta dans le vestibule (1). Ce fut, suivant l'expression d'un des meilleurs esprits de ce temps, le grand juge Story, l'intronisation de la populace, le triomphe du « roi *Mob* »; et Webster, témoin de ce spectacle, écrivait : « Je n'ai jamais vu pareille foule; il y a des gens qui sont venus d'une distance de 500 milles, pour voir le général Jackson, et ils paraissent convaincus que le pays vient d'échapper à un effroyable danger. » Ce triomphe du parti démocratique marquait réellement le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire des États-Unis et, pour rester dans l'ordre d'idées qui doit seul retenir notre attention, il marquait un changement d'attitude, une évolution de l'autorité gouvernementale, décidée à protéger désormais les victimes des abus de la bancomanie et de la spéculation. En la personne de Jackson, arrivait au pouvoir ce que l'on a appelé « le petit homme » (*the little man*), qui se lassait d'être le seul à ne pas s'enrichir, alors qu'il sentait que, par son travail matériel, il était le producteur effectif de la richesse. Il serait intéressant de retracer les péripéties de la lutte acharnée engagée par Jackson contre la Banque des États-Unis. Cet établissement, que ses adversaires appelaient emphatiquement *the Mammoth Bank*, et dont ils proclamaient la puissance incompatible avec une véritable démocratie indépendante (2), personnifiait en quelque

(1) *La Démocratie autoritaire aux États-Unis* : André Jackson, par Albert Gigot. Paris, 1883.

(2) Cet établissement avait son siège social à Philadelphie et vingt-cinq succursales; il était le régulateur de toutes les autres banques aux États-Unis. M. Juglar (*op.cit.*) se montre un peu sévère peut-être pour M. Biddle, le directeur de la Banque des États-Unis. Michel Chevalier loue « l'intelligence de cet habile administrateur », et

sorte le régime auquel « le petit homme » avait voué toute sa haine.

Ce qu'il importe de bien discerner et ce que Michel Chevalier a admirablement mis en lumière, c'est qu'au fond cette affaire n'était rien autre chose qu'une lutte du parti démocratique contre l'aristocratie commerciale: « Il y avait *cette aversion qu'on retrouve partout chez les gens à habitudes rangées, gagnant peu par un rude travail, mais gagnant régulièrement, contre ceux qui sont impatients de faire fortune, qui la font par tous les moyens pour la gaspiller, au sein d'un luxe effréné et par des entreprises folles, plus vite encore qu'ils ne l'ont acquise* (1).

C'était le même esprit qui présidait à cette réunion de farmers, de manouvriers et de *mechanics*, tenue à Boston le 16 février 1831, et à la suite de laquelle fut fondé le parti des « travailleurs », avec un journal pour organe. Le programme de ce parti réclamait la journée de dix heures, la suppression de la Banque et de tout monopole, l'abolition de la prison pour dettes et le vote d'une loi des faillites, enfin une hypothèque privilégiée garantissant le salaire des ouvriers.

Ce mouvement reçut naturellement de la terrible crise de 1837 à 1839 une impulsion nouvelle. De toutes parts ce ne sont que fondations d'associations et de clubs démocratiques. Tandis que s'organise l'*Antimonopol laborers' party*, Evans fonde, en 1844, le parti des Droits du peuple (*the people's rights party*), dont le but est d'assurer la terre au véritable colon, et il expose son plan agraire dans une revue mensuelle, *The Radical*. Pendant la

M. Cuheval-Clarigny, en parlant de la ruine de cet établissement poursuivi sans relâche par Jackson et par son successeur Van-Buren, écrit que « c'est peut-être le premier exemple qu'on ait d'une institution excellente et irréprochable, n'ayant donné et ne donnant que les meilleurs résultats, et sacrifiée volontairement au triomphe d'une théorie ». (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} janvier 1850 : La société américaine et les partis de l'Union). Sans doute, les manœuvres de Biddle et sa spéculation sur le coton méritent le blâme le plus sévère, mais aussi convient-il de tenir compte de la déloyauté des attaques dirigées contre la banque par Jackson (voir, dans Michel Chevalier, la surprise de la succursale de Savannah). Il nous semble que la brutalité même de ces assauts a dû pousser Biddle à des excès qu'il n'aurait pas commis sans cela.

(1) Michel Chevalier, *op. cit.*, Lettre de New-York, 1^{er} janvier 1834.

même période, se fonde à New-York le parti agraire, plus connu sous le nom de *Loco foco party* (1).

Le Congrès vota, à cette époque, de nombreuses lois en faveur du travail contre le capital; notamment, en 1833, il supprima la prison pour dettes. Mais c'est l'année 1841 qui est surtout féconde en lois et en discussions parlementaires empreintes de l'esprit démocratique le plus pur. On vota d'abord la loi fédérale sur les faillites (*Bankrupt det*) qui, au dire d'un des plus célèbres hommes d'État de la République américaine, Th. Benton, *était en pratique un moyen légal à l'usage des débiteurs insolvables, pour obtenir à leur gré la remise de leurs dettes* (*An insolvent law for the abolition of debts at the will of the debtors*). Elle permettait au débiteur de faire ouvrir la procédure du règlement de la faillite dans l'arrondissement judiciaire de sa résidence *actuelle, quelque récent que fût son déménagement*; décidait qu'une simple insertion dans les journaux vaudrait avertissement au regard des créanciers, et prononçait, moyennant l'abandon de l'actif, *l'extinction de la dette, toutes les fois que la fraude n'était pas prouvée*. Ajoutons d'ailleurs, pour ne pas soulever trop vivement l'émotion du lecteur, que cette loi, « qui était l'atteinte la plus odieuse qui ait jamais été portée au droit de propriété » (2), n'a eu qu'une existence éphémère, car on avait eu soin d'en différer l'application jusqu'au mois de février 1842, afin de permettre au Congrès de l'abolir avant l'époque où elle entrerait en vigueur. Le Congrès apporta cependant à cette œuvre de justice un retard de quelques mois et le Bankrupt act ne fut aboli que dans la session de 1842-1843 (3).

(1) Ce nom bizarre fut donné à ce parti à la suite d'un meeting monstre où, pour accroître le tumulte et mettre fin à la réunion, les adversaires avaient éteint toutes les lumières, que les assistants rallumèrent avec des allumettes appelées alors *loco foco* : les allumettes à friction étaient alors d'un usage nouveau.

(2) *Thirty years view*, by J.-H. Benton, p. 395. Cette œuvre importante est la mine la plus précieuse de renseignements que nous connaissions sur le mouvement politique, économique et social de cette époque.

(3) Ce Bankrupt-act n'était d'ailleurs qu'un des éléments d'une trilogie qui comprenait en outre le *Fiscal Bank bill* et le *Public land bill* (loi sur les terres publiques), tous deux conçus naturellement dans le même esprit. Le *Fiscal Bank bill* était tellement excessif qu'il ne put passer; quant au *Public land bill*, il fut aboli avant d'avoir été appliqué.

J'ai tenu à donner le résumé de cette loi fédérale, car, mieux que tout, elle montre quel était à cette époque l'état des esprits et dans quelles dispositions vis-à-vis du capital et des droits des créanciers se trouvaient à la fois les électeurs et les élus. Après le vote de pareils *bills*, la promulgation des lois de homestead, dans différents États de l'Union, devient *la chose la plus normale et la plus régulière* (1); ces lois en effet, ainsi qu'on le verra, pâlisent étrangement à côté du Bankrupt-act fédéral de 1841; elles ne sont que l'expression affaiblie d'un sentiment dont j'ai essayé d'indiquer, dans ce rapide exposé, la nature et l'origine et qui s'était traduit, comme on l'a vu, en des actes tout autrement graves et d'une réalisation tout autrement difficile.

Mais n'anticipons pas sur l'ordre chronologique. Pour retracer « les origines de la législation du homestead », il nous reste à nous demander pourquoi la première loi de homestead fut proclamée au Texas? Quelle était la situation économique et sociale du Texas, en 1839, et quelles raisons lui réservaient ainsi l'honneur de tracer la voie aux différents États de l'Union?

II. — LE TEXAS ET SES PREMIERS COLONS : LA PREMIÈRE LOI DE HOMESTEAD.

Il est difficile à un Français, en 1894, de se représenter la curiosité et l'attention passionnée que le Texas éveillait dans les esprits en 1839, tant en Europe qu'en Amérique. Pour attester cet intérêt, il suffit de rappeler ces lignes par lesquelles M. Frédéric Leclere commençait un article qu'il publiait le 1^{er} mars 1840, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur le Texas et sa révolution : « La révolution qui a fait, sous nos yeux, de la province américaine du Texas une république indépendante, est à la fois un des plus singuliers événements de l'histoire contemporaine et un des faits qui exerceront la plus grande influence sur l'avenir politique et social de l'Amérique du Nord.

(1) Cette loi de 1841 montre, en même temps, quelles sont parfois les mœurs parlementaires américaines; et ces mœurs ont plus de rapport qu'on ne le croit au premier abord avec l'adoption des lois de homestead.

Les gigantesques progrès de ce nouvel État, l'accroissement extraordinaire de sa population, *le mouvement qu'il imprime aux esprits et aux intérêts matériels*, dans le sein des États-Unis, etc... (1) ».

Lorsque le Texas promulgua la première loi de homestead, il venait de se séparer du Mexique et s'était constitué en république indépendante. A quelle race et à quelle classe de la société appartenaient les habitants du Texas à cette époque?

L'élément le plus important se composait d'abord d'émigrants américains venus, avec ou sans esclaves, cultiver le coton. Le premier mouvement d'émigration au Texas paraît devoir être placé vers 1820. Par le traité de 1819 conclu avec l'Espagne, le gouvernement des États-Unis avait renoncé à ses prétentions sur le Texas; aussi, dès l'année suivante, un citoyen du Missouri, natif du Connecticut, homme respectable et entreprenant, au dire de Benton (*a respectable and enterprising man*) tenta d'établir au milieu des Espagnols une colonie de ses compatriotes par les voies pacifiques et légales et avec l'autorisation du cabinet de Madrid. Il réussit dans ses pourparlers et obtint même une grande étendue de terres à condition d'y amener 300 familles de colons industriels, professant la religion catholique.

Lorsque le Mexique eut rompu les liens de dépendance qui le rattachaient à l'Espagne, le gouvernement mexicain se trouva, au début, assez embarrassé sur la conduite à tenir vis-à-vis de ces émigrants anglo-américains. D'une part, il était manifeste que ce qui manquait au Texas (et on pourrait dire ce qui y manque le plus encore aujourd'hui), c'étaient des bras pour défricher ce sol immense (2) qui, grâce à la chaleur du climat, à la fertilité de la terre et aux richesses minières du sous-sol, pouvait, par le travail, devenir une source de prospérité pour la nation et pour les individus. Or, qui pouvait accomplir cette tâche mieux que

(1) Il faut avouer que si M. Leclerc eût pensé, dans ces lignes, à la législation du homestead, il ne se fût pas exprimé autrement.

(2) La superficie du Texas est de 70 millions d'hectares, elle dépasse donc celle de la France de 18 millions.

ceux qui, depuis quarante ans, avaient, dans leur propre pays, défriché tant de terres incultes? D'ailleurs, en principe, les provinces du Sud du Mexique voyaient, dans le peuplement du Texas, la création d'un débouché assuré pour leurs esclaves et, par suite, une source de gros profits. Mais, d'autre part, ce n'était un mystère pour personne qu'un parti puissant aux États-Unis convoitait l'annexion de cet immense territoire qui formait comme une pointe avancée dans l'Union, terre fertile et bien arrosée, où le coton poussait à merveille. Une campagne active était menée dans la presse américaine, et des hommes entreprenants fondaient des sortes d'agences d'émigration avec la pensée, non dissimulée, que, le jour où il y aurait au Texas assez d'Américains, il faudrait bien que la contrée devint à son tour américaine.

Le gouvernement mexicain vit le danger, aussi la loi mexicaine du 18 août 1824, sur la colonisation, décida-t-elle dans son article 7 que, « jusqu'à l'année 1840, le congrès général ne pourra interdire l'entrée d'aucun étranger en qualité de colon, à moins que des circonstances impérieuses ne l'exigent, relativement aux sujets d'une nation particulière ». C'était dire, d'une manière détournée, mais parfaitement intelligible pour tous les intéressés, que le gouvernement se réservait le droit de contrôler et même d'arrêter complètement la colonisation du pays par les Américains du Nord. A ce moment, cependant, ce qui distingue l'émigration américaine au Texas, c'est l'énergie indomptable et la persévérance singulière de ses colons. Malgré les tracasseries multiples dont ils étaient l'objet de la part de l'administration, les difficultés croissantes avec lesquelles ils obtenaient des concessions de terre, les entraves qui arrêtaient leurs opérations commerciales, le peu de justice qu'ils rencontraient auprès des tribunaux mexicains, les colons américains continuaient à affluer au Texas. Benton nous dépeint ces émigrants comme des « chefs de famille ou des jeunes gens entreprenants, partis pour améliorer leur situation en recevant de belles terres sous un beau climat et pour continuer à vivre sous la forme républicaine à laquelle ils avaient été accoutumés : gouvernement qui offre tant de garanties pour la vie, la liberté, la propriété et la poursuite du bon-

heur, et que leurs ancêtres anglais et américains avaient réclamé pendant tant de siècles. »

Cet esprit d'indépendance, l'énergie indomptable et la haute intelligence de ces colons d'élite (1) augmentèrent, dans l'esprit du gouvernement fédéral mexicain, les appréhensions qui se trouvèrent justifiées plus tard à San Jacinto. Comme le flot de l'émigration augmentait d'année en année, ce gouvernement comprit, après la rupture des négociations nouvelles ouvertes avec le gouvernement de Washington pour la cession du Texas, que le moment d'agir était venu, sous peine de se voir enlever par la force et sans compensation le pays qu'on venait de refuser de céder moyennant indemnité. Aussi, à la suite d'un rapport remarquable du secrétaire d'État au Congrès mexicain (2), le Parlement

(1) Paroles de Justice J. Roberts. Chambers Fisk, Texas, Reports 22, p. 330 (année 1860).

(2) Il est difficile de résister au désir de détacher de ce beau rapport, la page où le secrétaire d'État analyse, avec autant de finesse que de précision, les procédés de colonisation des Anglo-Américains, ces procédés que la plus puissante nation colonisatrice de l'Europe a employés tant de fois : « Les Américains du Nord commencent par s'introduire dans le pays qu'ils convoitent sous prétexte d'opérations commerciales ou de colonisation, avec ou sans l'autorisation du gouvernement auquel il appartient. Ces colonies grandissent, se multiplient, deviennent bientôt l'élément principal de la population, et, aussitôt ce fondement posé, les Américains commencent à élever des prétentions qu'il est impossible d'admettre, qui ne soutiennent pas une discussion sérieuse et qui sont basées, par exemple, sur des faits historiques contestés par tout le monde, comme le voyage de la Salle dont la fausseté est maintenant reconnue, mais qu'ils n'en invoquent pas moins à l'appui de leurs prétendus droits sur le Texas. Ces opinions extravagantes sont d'abord présentées au monde par des écrivains inconnus et, le travail que d'autres s'imposent pour chercher des preuves et pour établir leurs arguments, ceux-là l'évitent au moyen d'assertions... hardies qui, au lieu de prouver la bonté de la cause, ne sont destinées qu'à faire comprendre à leurs concitoyens les avantages du succès. Leurs manœuvres dans le pays qu'ils veulent acquérir se manifestent ensuite par l'arrivée d'explorateurs, qui s'y établissent la plupart sous prétexte que leur résidence ne préjuge pas la question de souveraineté. Ces pionniers excitent peu à peu des mouvements qui troublent l'état politique du territoire en litige, puis viennent des mécontentements et des collisions calculées de manière à fatiguer la patience du légitime propriétaire et à diminuer les avantages de la possession. Quand les choses en sont arrivées à ce point, ce qui est précisément le cas du Texas, alors commence le travail de la diplomatie. L'inquiétude qu'ils ont excitée dans le pays, l'intérêt des nouveaux colons, les révoltes qu'ils provoquent parmi les aventuriers et les sauvages, l'obstination avec laquelle ils soutiennent leurs prétentions à la propriété du territoire, deviennent le sujet de notes où la modération et la justice ne sont respectées que dans les mots, jusqu'à ce que, grâce à des incidents qui ne manquent jamais de se présenter dans le cours de pareilles négociations, il se conclue un ar-

vota la loi du 6 avril 1830, qui prohibait toute immigration ultérieure des Anglo-Américains.

Pour qui connaît la persévérance invincible de la race anglo-saxonne, il n'est pas besoin de dire que cette loi ne put recevoir aucune application sérieuse; malgré les prohibitions, les Américains obtinrent, comme auparavant, des concessions de terres qu'ils dissimulaient sous la forme de procuration ou de fidéi-commis (*trust*).

Il ne sied pas de faire ici le récit des événements qui amenèrent l'indépendance du Texas, il était clair que ces hommes laborieux, ennemis des révolutions, désireux par-dessus tout de ne point être troublés « dans la poursuite de la richesse et du bonheur », ne pourraient s'entendre longtemps avec ces méfis espagnols, grands amateurs d'agitations politiques et de pronunciamientos. Benton a parlé éloquemment, dans une séance du sénat américain, de cette demande de reddition des armes, adressée, le 28 septembre 1835, aux habitants du village de Gonzalès : « Ce fut, » dit-il, « la même demande, faite dans le même but, que celle que le détachement anglais, sur les ordres du major Pitcairo, avait formulée à Lexington, le 19 avril 1775. C'était la même demande et ce fut la même réponse : résistance, bataille, victoire, car le sang américain était à Gonzalès comme il avait été à Lexington (1) ».

Si, maintenant, nous résumons les conclusions qui se dégagent des pages qui précèdent, nous voyons que le Texas, bien que constituant, en 1839, une république indépendante et récemment détachée du Mexique, avait une population presque exclusivement composée d'Américains des États-Unis; que ses habitants étaient des colons nouvellement arrivés, en grande majorité pauvres, mais entreprenants et laborieux, qu'ils étaient venus pour « améliorer leur condition » (*to better their condition*) par des concessions de belles terres dans un beau climat; qu'ils étaient énergiques et bien décidés à travailler sans supporter

rangement aussi onéreux pour l'une des deux parties que favorable à l'autre ». En vérité, toute l'histoire de la colonisation anglaise n'est-elle pas là? Qu'en pensent le Portugal pour le Sud de l'Afrique et la France pour l'Égypte?

(1) J.-H. Benton, *Thirty years' view*, p. 674.

qu'on les troublât, puisqu'ils n'avaient pas hésité à secouer le joug mexicain, le jour où on ne les avait plus laissés poursuivre en paix la conquête de la richesse.

Mais je dois à la vérité de reconnaître que ces émigrants *de choix* ne composaient pas à eux seuls la population du Texas; on va même voir qu'en 1839, sinon en 1836, ils n'étaient qu'une *faible minorité*. A côté d'eux, arrivaient chaque jour, surtout depuis la terrible crise de 1837-1839, des débiteurs qui ne pouvaient payer leurs dettes et dont tous les biens avaient été saisis par leurs créanciers, et aussi quelques malfaiteurs qui avaient toutes sortes d'excellentes raisons pour fuir la justice de leur pays. Voici en effet ce qu'écrivait, en 1841, un diplomate, M. de Bacourt, qui, à cette époque, représentait la France auprès du cabinet de Washington : « La République du Texas est un vrai repaire de bandits. La description que M. Barbezat m'a faite des mœurs, coutumes et violences des Texiens m'a porté à bénir mon étoile de ne m'avoir conduit qu'ici. Les États-Unis semblent un paradis à qui vient du Texas, où on ne peut sortir sans être armé jusqu'aux dents; le gouvernement lui-même n'est représenté que par une bande de brigands revêtus du pouvoir. Cela n'est d'ailleurs pas étonnant, quand on pense que presque toute la population du Texas se compose de gens qui ont fui les États-Unis pour se soustraire à l'action de la justice et d'une justice aussi lente. » Et l'année suivante M. de Bacourt écrivait, dans une autre lettre, ces lignes qui ne sont guère à l'honneur de la nouvelle République : « Le Texas est un vrai nid de bandits de toutes les nations, mais particulièrement des États-Unis; quand on parle d'un voleur, d'un assassin, d'un banqueroutier qui a disparu, on dit qu'il a mis sur ses cartes G. T. T. : *Gone to Texas* (parti au Texas), comme nous mettons P. P. C. (1). »

(1) Lettres de Washington, du 5 juillet 1841 et du 1^{er} avril 1842 : *Souvenirs d'un diplomate*, par M. de Bacourt. Pour qui sait ramener les choses au point et faire la part de l'exagération, ce recueil de lettres est du plus haut intérêt, car il nous donne l'impression que produisait, en 1840, sur un gentilhomme français élégant, aux manières distinguées et polies, cette société de spéculation, d'activité fiévreuse et de travail manuel, où les hommes se mettent en bras de chemises l'été dans leur bureau et n'ôtent pas leur chapeau pour saluer les dames.

Si l'on supprime de ce tableau l'exagération qui tient à l'éducation personnelle de M. de Bacourt, il n'en reste pas moins que le Texas n'avait pas, en 1839, une réputation particulièrement enviable. Un discours de M. Benton, prononcé, en 1836, au Sénat américain, nous prouve que cette réputation existait déjà en 1835. A la vérité, le grand homme d'État la trouve quelque peu surfaite et injuste (1); mais, qu'elle le fût ou non en 1835, il est certain qu'elle ne l'était plus guère en 1839. Si nous évitons de commettre, à la suite de M. de Bacourt, une confusion essentiellement contraire à l'esprit américain entre les débiteurs insolvables et les malfaiteurs ou les voleurs, nous voyons en effet que, lorsque la crise de 1837 à 1839 sévit aux États-Unis, *une multitude innombrable de farmers déconfiturés*, dont les terres, les bestiaux et les instruments aratoires avaient été saisis et vendus *pour un prix dérisoire*, émigrèrent au Texas « pour améliorer là-bas leur condition par la concession de belles terres sous un beau climat (2) ». Aux yeux de cette catégorie d'émigrants le Texas avait l'avantage inappréciable de ne pas faire partie de l'Union : c'était la certitude de ne plus retrouver la justice fédérale. Il y avait bien les tribunaux du Texas lui-même, mais, outre que la distance rendait impossible toute poursuite nouvelle de la part d'un créancier qui ne pouvait savoir pour quel pays son débiteur était parti, la justice du pays n'était encore qu'à l'état rudimentaire et n'avait que de la bienveillance pour les victimes de « ces odieux capitalistes de l'Est ». On peut juger de l'importance du mouvement d'exode vers le Texas sous l'action de la crise universelle qui ruinait à ce moment les États-Unis, quand on constate que la population du Texas qui, en 1836, ne comprenait que 70.000 habitants, s'élevait, en 1840, à 250.000 : soit une augmentation de près de 350 % en quatre années.

Supposez que, dans un pays inhabité, viennent s'établir

(1) *It has been common to disparage and to stigmatize the population of Texas; but nothing could be more unjust.*

(2) Ils n'avaient plus aucune difficulté à obtenir de telles concessions depuis la proclamation de l'indépendance du Texas.

des colons énergiques et laborieux, arrivant de deux ou trois mille kilomètres pour faire fortune, défrichant les terres incultes, naturellement disposés à n'estimer que le rude travail manuel, à mépriser l'homme qui ne travaille pas de ses mains, le capitaliste qui tire des revenus de ses capitaux prêtés; qu'à côté de ce premier élément viennent, en une masse beaucoup plus considérable, une foule de débiteurs ruinés par la spéculation des autres et qui ont vu, en un jour, s'écrouler l'édifice de la petite fortune qu'ils étaient en train d'amasser par un labeur de chaque instant; qu'enfin, pour donner en quelque sorte plus de saveur à ce mélange social, vienne s'ajouter à ces éléments primordiaux un certain nombre de bandits, de malfaiteurs, de voleurs; etc., croyez-vous que, dans une pareille société où presque tous sont ruinés et ont des dettes, où il n'y a pas encore de riches et par conséquent personne pour représenter leurs intérêts, où enfin l'influence politique et parlementaire est dévouée tout entière à cette classe laborieuse à laquelle appartiennent tous les électeurs, croyez-vous que les premières lois votées ne seront pas nécessairement consacrées à la protection du travailleur contre le capitaliste, du labeur manuel contre la fortune acquise, du colon qui défriche contre celui qui demande le payement de son argent, du débiteur contre le créancier?

Pour de pareils hommes, ruinés la veille par l'obligation où ils ont été de payer *sur l'heure* des créanciers qui, quelques mois auparavant, étaient tout disposés à leur ouvrir un nouveau crédit, il ne s'agit guère, lorsqu'ils sont maîtres de tout, des tribunaux comme du parlement, de s'occuper des droits des créanciers! Leur préoccupation est tout autre: il s'agit, au contraire, de protéger l'intérêt public et privé qui exige que le travail de défrichement ne rencontre aucun obstacle et soit poussé vigoureusement. Ce serait, on en conviendra, supposer ces Texiens singulièrement naïfs que de leur prêter une autre intention.

Loin donc de nous étonner de voir le Texas promulguer, le 26 janvier 1839, la première loi de homestead, il convient plutôt d'en admirer la modération et la sagesse et surtout de remarquer l'adaptation exacte du moyen à la fin poursuivie.

Voici le texte de cette loi, dont nous donnons ensuite la traduction « From and after the passage of this act, there shall be reserved to every citizen or head of family, in this republic, free and independent of the power of a writ of fieri facias, or other execution, issuing from any court of competent jurisdiction whatever, fifty acres of land, or one town lot including his or her homestead, and improvements not exceeding five hundred dollars, in value, all household and kitchen furniture, provided it does not exceed in value, two hundred dollars, all implements of husbandry (provided they shall not exceed in value fifty dollars) all tools apparatus and books belonging to the trade or profession or any citizen, five milch cows, one yoke of work oxen, or one horse, twenty hogs, and one year's provisions; and all laws, or parts of laws contravening or opposing the provisions of this act, are hereby repealed. Provided the passage of this act shall not interfere with contracts between parties heretofore made. » — « Depuis et après le vote de cette loi, il sera réservé à chaque citoyen, ou chef de famille, vivant sur le territoire de cette république, libres et exempts de la conduite d'un *writ de fieri facias*, ou de toute autre mesure d'exécution, émané d'un tribunal quelconque investi de la juridiction compétente, cinquante acres de terre ou un lot de terrain situé dans une ville (*city-lot*) (1), y compris l'habitation et les améliorations faites, pourvu que celles-ci ne dépassent pas une valeur de cinq cents dollars, tous les meubles et ustensiles de cuisine, pourvu qu'il n'excèdent pas la valeur de deux cents dollars, tous instruments aratoires jusqu'à concurrence d'une valeur de cinquante dollars au maxi-

(1) Ce terme se réfère à l'arpentage des villes américaines. Comme on le sait, les rues des villes américaines se coupent à angle droit et les rectangles ou carrés qui les séparent et sur lesquels se trouvent les maisons portent le nom de *square* ou *block*; chacun de ces blocks est divisé en rectangles dont les dimensions varient suivant les usages locaux : 50 ou 75 pieds de façade, sur 125 ou 150 de profondeur, représentent des mesures communes. En général, chaque maison occupe un de ces rectangles et n'en occupe qu'un : aussi les appelle-t-on *city lots*. — Puisque j'ai parlé des propriétés urbaines, j'ajoute qu'à raison de la profondeur à peu près invariable des terrains d'une même ville, ceux-ci se vendent, non pas à la superficie, mais à la mesure linéaire du « front », c'est-à-dire suivant le nombre de pieds de la façade : ce procédé donne aux terrains d'encoignure une longueur apparente double.

mum, tous outils, instruments et livres se rapportant au commerce ou à la profession du débiteur, cinq vaches à lait, une paire de bœufs de travail ou un cheval, vingt porcs et toutes les provisions nécessaires à la consommation d'une année; et toutes les lois ou parties de lois en opposition ou en contradiction avec les dispositions de cet *act* sont dès à présent abrogées. *Il demeure entendu que cette loi n'affecte pas les contrats entre parties, antérieurement conclus (1) »*.

Lorsqu'on cherche à retracer l'historique complet de la législation du homestead, il n'est pas sans intérêt de remarquer que toutes les dispositions de cette loi n'étaient point également nouvelles. Si nous remontons vingt années en arrière, à l'époque où le Texas constituait avec le Mexique, dont il était partie intégrante, une colonie espagnole, nous voyons que la loi espagnole consacrait de nombreuses exemptions de saisie, et les Institutes d'Azo et Monmul, telles qu'elles sont reproduites dans l'ouvrage de White, mentionnent, parmi ces exemptions, les instruments agricoles et les animaux employés dans la culture, les pains des boulangers, les outils des artisans, les livres des avocats et des étudiants, les lits, hardes et autres objets nécessaires à la vie journalière. Cette exemption était d'ailleurs commune aux célibataires et aux chefs de famille (2).

Lorsque le Mexique se fut séparé de l'Espagne, la loi impériale mexicaine de colonisation du 4 janvier 1823 disposa, dans son article 26, que « tous instruments agricoles, machines et autres outils qui sont introduits par les colons (*colonists*), pour leur usage, à l'époque de leur entrée dans l'Empire, seront exempts de saisie, ainsi que les marchandises introduites par chaque famille (*family*) jusqu'à concurrence de deux mille dollars (3). Si l'on prenait à la lettre les deux mots *colonists* et

(1) *Paschal's Digest*, t. 1, *Texas laws*, art. 3798. — M. Rudolf Meyer indique à tort cette première loi de homestead comme exemptant de la saisie 350 acres de terre.

(2) White, t. 1, 322-323 : *Supreme court of Texas*, Cobbs Coleman 14 Texas. 599.

(3) *Paschal's annotated Digest*, art. 536: all the implements of husbandry machinery and other utensils, that are introduced by the colonists, for their use, at the time of their coming to the empire, shall be free, as also the merchandise introduced by each family to the amount of two thousand dollars.

family, il conviendrait d'attribuer à cette loi l'honneur d'avoir, la première, posé le principe de la distinction entre le célibataire qui vit seul et le groupe de personnes qui vivent en famille, distinction qui est, comme nous le verrons, un des traits caractéristiques des lois américaines de homestead (1). Qu'y avait-il donc de nouveau dans la loi du 26 janvier 1839? Peu de chose en vérité : On se bornait à étendre à la terre l'insaisissabilité réservée auparavant à la propriété mobilière. Il vient d'être expliqué pourquoi les Texiens ne devaient pas hésiter à admettre cette extension, à laquelle on aurait tort d'attacher trop d'importance dans un pays où la terre n'a encore aujourd'hui qu'une valeur très minime et où elle en avait une beaucoup plus faible à cette époque. Pour modeste qu'elle soit, cette innovation est admirablement bien adaptée au but à atteindre, et, à ce point vue, elle est bien l'œuvre de ces Anglo-Saxons dont le sens pratique proportionne toujours le moyen à la fin. J'ai retracé en détail les effets économiques des crises commerciales sur la masse des petites gens, des modestes farmers établis de la veille et qui viennent à peine de sortir du prolétariat. Au tableau qui a été présenté, il convient d'ajouter maintenant une réflexion *capitale* : c'est que ces infortunés cultivateurs dont on avait saisi les biens et qui souvent n'avaient pas même pu payer 20 % à leurs créanciers, *n'étaient pas en réalité des insolvables*. Cette phrase, qui, au premier abord semble n'exprimer qu'une contradiction absurde, est pourtant rigoureusement vraie. Ces hommes n'étaient que les victimes d'un enchainement inéluctable de circonstances qui les forçait à acheter leurs terres et leurs bestiaux au moment où ils étaient chers, et à les vendre sur saisie au moment où ils n'avaient qu'une valeur marchande minime; *mais supprimez cette obligation terrible et qui paraît en quelque sorte satanique, de vendre au moment même de la crise, à un moment où per-*

(1) En tous cas, cette distinction fut faite, en une autre matière, par l'article 15 de la loi de colonisation des provinces de Coahuila et du Texas du 24 mars 1826, « pour augmenter le peuplement du territoire et promouvoir l'élevage et l'accroissement du bétail », elle accorda aux colons mariés une étendue de terre quadruple de celle attribuée à ceux qui vivaient seuls sans partie d'aucune famille (*Paschal's annotated Digest*, art. 577.)

sonne ne veut acheter : aussitôt vous voyez, comme par un coup de magie, la situation affreuse de ce petit débiteur devenir prospère. *Ces hommes, encore une fois, n'étaient pas des insolubles*; depuis plusieurs années, ils gagnaient de l'argent; si on avait exigé le paiement de leurs dettes un peu plus tôt, il n'y a pas de doute que la réalisation de leurs biens n'eût produit un excédent d'actif sur le passif; de même, laissez écouler quelques mois, attendez que la prospérité générale ait de nouveau succédé à la crise *passagère* et, de nouveau, ils pourront sans difficulté payer l'intégralité de leurs dettes. Voilà le résultat que poursuit la loi du Texas de 1839, qui, comme toutes les autres lois de homestead qui la suivirent aux États-Unis, n'a pas, quoiqu'on en ait, pour effet de dispenser les débiteurs de payer leur dettes, *mais de les payer dans les moments de crise*, ce qui est bien différent.

L'occasion s'offrira de revenir sur ce grand rôle de la législation du homestead aux États-Unis : disons de suite que c'est pour ne pas avoir compris cette fonction, qu'on lui a attribué tant de visées qui lui sont étrangères. Les lois de homestead, aux États-Unis n'ont jamais eu pour but ni pour effet de soustraire à la saisie ceux qui sont insolubles d'une manière permanente et habituelle, ceux qui ne gagnent pas d'argent et dont l'actif est pendant plusieurs années inférieur au passif (1). C'est là le but que poursuivent en Europe les partisans de l'idée du homestead; or, ce résultat chimérique, jamais le législateur américain ne l'a poursuivi et encore moins l'a-t-il obtenu. Comment n'a-t-on pas vu que ce parlement Texien qui, en 1839, votait la première loi de homestead, était composé d'hommes qui comprenaient que la honteuse banqueroute qu'on leur avait infligée et l'impossibilité où ils avaient été de payer même la moitié ou le quart de leurs dettes, *n'avaient d'autre cause que le droit de saisie de leurs créanciers, mis en œuvre à une heure inopportune*? Enlever ce droit de saisie, c'était du même coup *éviter au débiteur la ruine immédiate et assurer au créancier le paye-*

(1) Cet effet *d'insaisissabilité passagère, restreinte aux époques de crise*, n'est pas indiqué par le texte de la loi rapportée plus haut, mais on verra qu'il résulte parfaitement de la combinaison même des principes de la législation du homestead.

ment intégral de la créance. Et voilà comment la législation du homestead, conçue exclusivement dans l'intérêt du premier, tourne aussi à l'avantage du second.

Telle est l'origine de la première loi du homestead : l'histoire en est éminemment instructive, car elle renferme l'explication de cette législation dans laquelle on a voulu voir les pensées les plus élevées, et qui ne s'inspirait que d'idées beaucoup plus modestes : Assurer *le travail manuel du défrichement* contre les crises périodiques qui ruinent les véritables artisans de la prospérité de l'État, voilà son but ; des débiteurs insolvables, des gens sans autre ressource que leurs bras, mêlés à quelques malfaiteurs, voilà ses auteurs. Il y a loin de ces hommes à ces dignes pères de famille, préoccupés d'assurer l'intégrité de leurs foyers et la conservation de la petite propriété, qu'on aimait à proposer à notre respect comme les auteurs de la législation du Texas. Si maintenant le lecteur se reporte aux premières pages de ce chapitre et qu'il se souvienne de l'esprit qui, à partir de 1839, animait, aux États-Unis, la grande majorité des électeurs et le Parlement lui-même, si surtout il n'a pas oublié les dispositions singulières du Bankrupt act de 1841, il comprendra sans difficulté comment la législation du homestead fut successivement adoptée par les législations des différents États. Nous savons, par le témoignage de contemporains, que le Texas imprimait à cette époque un mouvement aux esprits et aux intérêts matériels dans le sein des États-Unis, et, en fait, nous voyons son exemple peu à peu suivi par les divers membres de l'Union à laquelle il devait s'adjoindre bientôt lui-même. La législation nouvelle est promulguée tour à tour dans le Vermont et le Wisconsin, en 1849 ; dans le New-York et le Michigan, en 1850 ; dans l'Indiana, le New-Jersey, le Delaware, en 1851, et le Nevada en 1864. Les nouveaux États de l'Ouest s'empressent de l'inscrire sur leurs Statutes-Books à mesure qu'ils naissent à la vie économique. Une pareille législation n'avait guère sa raison d'être pour les États du Sud, pays de grande propriété foncière, où les riches planteurs n'en auraient retiré qu'un secours dérisoire en cas de désastre financier. Mais lorsque la guerre de Sécession (*rebel-*

lion war, comme l'appellent les Américains) eut semé dans le Sud la ruine et la désolation, les États de cette partie de l'Union se hâtèrent de proclamer l'insaisissabilité du homestead, pensant y trouver une assistance pour leurs malheureux sujets. La Floride et la Virginie en 1865, l'Arkansas et l'Alabama en 1868, le Mississippi et la Géorgie en 1870 promulguèrent chacun leur loi de homestead. M. Rudolf Meyer assure que ce furent ces lois qui « rétablirent dans le Sud l'antique alliance du sol et du paysan », belles paroles, que nous aurons à contrôler plus tard par l'observation scientifique des faits. Presque tous les États de l'Union ont aujourd'hui leur législation de homestead, et ceux qui, comme la Virginie Occidentale, l'Indiana et le Maryland, avaient résisté, ou plutôt avaient négligé de se mettre à l'unisson, ont dû, à leur tour, se ranger parmi les adhérents de l'insaisissabilité de l'habitation. A l'heure actuelle, cinq États seulement n'ont pas admis le principe : ce sont l'Orégon, la Pensylvanie, le Rhode-Island, le Delaware et le district de Colombie.

Chose remarquable et trop peu remarquée : dans toutes ces lois, comme dans celle du Texas, la propriété immobilière est mentionnée à côté de la propriété mobilière ; on exempte de la saisie l'habitation de la famille au même titre que les vêtements, les meubles, les approvisionnements de la famille ; et c'est dans la même pensée qu'on exempte les livres de l'homme de loi et de l'homme d'église, les instruments du médecin, la machine à coudre de l'ouvrière, les outils de l'artisan, *pourvu que ces différentes personnes soient mariées ou à la tête d'une famille.*

La propriété immobilière n'est ni plus ni moins protégée que la propriété mobilière ; on lui octroie, comme à l'autre, le bénéfice de l'insaisissabilité, car la *conception américaine* de cette propriété, et le peu de valeur qu'elle a dans ce pays où la terre est en abondance, la rapproche de la propriété mobilière au point de la confondre avec elle. S'il n'y a jamais eu de loi *fédérale* consacrant le principe de l'insaisissabilité du homestead, il n'y a pas d'autre cause de cette omission que la distinction des deux domaines législatifs établie aux États-Unis et qui, en cette matière, déterminait la compétence exclusive de la législation de

chaque État. Mais il est rigoureusement exact de dire avec M. Thompson que, depuis 1849, date où les parlements des divers États commencèrent à prendre ce sujet en considération, « la protection de *l'habitation* de la famille du débiteur contre la vente forcée est devenue partie intégrante de la politique générale du pays ». Dix-huit États ont inscrit le principe du homestead dans leur constitution, et ce fait, dont on n'a pas d'ailleurs l'illusion d'exagérer la portée lorsqu'on connaît le droit constitutionnel américain, prouve du moins l'importance que le corps électoral attache à ce genre de manifestation législative.

Nous avons recherché jusqu'ici quelles circonstances historiques avaient amené l'admission des principes du homestead ; il nous faudra par la suite étudier avec soin le fonctionnement de cette législation, c'est-à-dire ses dispositions, ses tendances et ses effets.

II

**COMMENTAIRE DE LA LÉGISLATION AMÉRICAINE DU
HOMESTEAD, AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL.**

On a pu remarquer que la législation du homestead n'est pas d'origine fédérale : par suite, je me trouve en présence d'un grand nombre de lois qui, rapprochées entre elles par la communauté de principe et de pensée, sont cependant dissimilaires en certaines de leurs parties. Aussi aurai-je à relever bien des contradictions dans les formules, bien des divergences dans les solutions des législateurs et des magistrats. J'ajoute d'ailleurs que, si cette situation complique singulièrement la tâche du jurisconsulte, elle n'est pas sans avantage pour les disciples de la Science sociale, qui retrouvent dans les lois des divers États l'empreinte des conditions économiques spéciales à chacun d'eux. Dans toute l'Union américaine, le principe de la législation du homestead étant le même, il est curieux de constater comment chaque État en a adapté l'application aux mœurs et aux exigences de ses citoyens.

Les innombrables décisions judiciaires (1) rendues par les cours américaines seront notre guide le plus habituel dans le commentaire qui va suivre.

Quelles conditions sont requises pour que les lois de homestead puissent être invoquées ?

Il y a trois conditions essentielles et une condition accidentelle pour qu'un immeuble puisse être considéré comme un homestead : 1° il faut avoir un droit (propriété, usufruit, possession, bail) sur l'immeuble que l'on prétend conserver à titre de homestead ; 2° le titulaire de ce droit doit être « la tête d'une

(1) De 1878 à 1893 seulement, on évalue à 6.000 le nombre des procès dont les lois du homestead ont été l'occasion.

famille », *head of a family*; 3° l'immeuble doit être occupé à titre d'habitation par une famille; 4° enfin, certains États exigent une publicité spéciale, destinée à prévenir les tiers.

1° *Il faut avoir un droit sur l'immeuble que l'on prétend occuper à titre de homestead.*

S'il est utile de mentionner cette première condition, c'est à seule fin de rappeler, avec les magistrats américains, que la législation du homestead n'est pas une aumône, une charité que l'État se propose de faire, en fournissant un foyer et un « abri » à ceux qui sont sans asile. On ne protège que les droits qui existent. De là il suit que personne ne peut invoquer la protection de la loi pour un immeuble qui n'a acquis la qualité de homestead que *postérieurement* à la saisie pratiquée par le créancier. Sans doute, suivant la remarque d'un tribunal, si celui qui n'a pas de terre (*landless*) ne peut s'assurer une protection actuelle contre les créanciers, en vue d'acquérir une propriété, la grande majorité des pauvres n'auront jamais de homestead. Mais il est universellement admis qu'on s'inquiète seulement des foyers *existants*, sans chercher à aider le pauvre à en acquérir un (*help the poor to home*).

En cela, cette législation répond bien à la conception américaine, qui est de ne se préoccuper que de ceux qui ont donné des preuves de leur capacité et de leur savoir-faire; pour les autres, l'initiative privée multipliera les moyens d'assistance, mais l'opinion publique réserve ses faveurs à ceux qui s'élèvent par leur labeur et leur initiative.

S'il faut avoir un droit sur l'immeuble auquel on prétend faire reconnaître la qualité de homestead, il importe peu que ce droit soit personnel ou réel, ait telle ou telle qualité : le propriétaire, l'usufruitier, le possesseur, le simple locataire sont également protégés, car, nous disent les tribunaux américains, « les femmes et les enfants sont intéressés à la protection de ce foyer temporaire » (1).

(1) Phillips v. Warner, Tex. 16. S. W. 428; Wheatly. v. Griffin 60, Tex. 209.

Ceci encore mérite de retenir l'attention. Les divers projets de loi allemands, autrichiens et français ne visent que le droit du propriétaire, et plusieurs avaient pensé et pensent encore que les lois américaines ne protègent que ce droit. On a écrit, à ce sujet, de fort belles pages où l'on célébrait la stabilité et la permanence donnée au foyer par le législateur américain. Malheureusement, ces éloges étaient en contradiction flagrante avec l'ensemble des mœurs du peuple auquel on les adressait. Dans ce pays où personne ne meurt là où il est né, où les hommes changent sans cesse de situation et de profession et s'en vont d'une place à l'autre, suivant les chances qu'ils ont de « faire de l'argent » (*make money*), où « les enfants, suivant l'expression de Michel Chevalier, vendent comme une vieille défroque la maison de leurs parents », les mots de stabilité et de permanence ne sont guère de mise, en matière de foyer. Les lois de homestead n'ont d'autre but que protéger le foyer *actuel* de la famille, sans rechercher s'il existait hier, ou s'il existera demain.

2° Il faut avoir la qualité de « tête de famille » (*head of a family*) (1).

Que faut-il entendre par le mot famille, *family*? Webster définit le terme *family* la réunion des individus qui vivent sous le même toit et sous la direction morale d'une même personne (*manager*) et Worcester donne une définition identique.

La réunion des parents et des enfants constitue la famille par excellence et on ne peut douter que ce ne soit surtout en considération de ces personnes que les parlements américains aient édicté la législation du homestead. Mais ce serait restreindre la pensée du législateur, la définition donnée plus haut et le sens

(1) J'éprouve quelque embarras à traduire ces simples mots : *head of a family*. La seule traduction littérale est celle-ci : « tête d'une famille »; c'est aussi la seule traduction qui respecte le sens américain, que dénaturerait l'expression « chef d'une famille ». La famille américaine a quelqu'un à sa tête, mais elle n'a pas de chef. Il y a quelqu'un qui est le premier au foyer; mais en réalité l'autorité du mari sur sa femme, du père sur ses enfants ne confère que bien peu de droits à l'un et bien peu d'obligations aux autres. Puisque le langage américain trahit cette situation spéciale du père au foyer, je conserverai les mots *tête d'une famille*, préférant une légère incorrection de langage à une inexactitude d'expression.

même du mot *family*, que de supposer que la deuxième condition ne se trouve remplie que dans cette hypothèse. Un mari divorcé ou veuf, ayant des enfants *mineurs qui dépendent de lui pour leur subsistance*, peut parfaitement invoquer le bénéfice du homestead. De même, le simple ménage du mari et de la femme, dont l'union est demeurée inféconde, constitue une famille dans le sens légal du mot.

Diverses législations considèrent encore comme la tête d'une famille la tante qui pourvoit à l'entretien de ses neveux, la fille qui subvient aux besoins de sa sœur malade *avec laquelle elle vit*, le tuteur qui dirige des enfants mineurs vivant avec lui; mais ces décisions sont plutôt exceptionnelles.

D'une manière générale, on peut dire qu'une personne n'a la qualité de tête d'une famille, que s'il existe entre elle et les autres membres de cette famille un lien *légal* qui l'oblige à veiller à l'entretien de ces derniers, car, suivant la remarque malicieuse d'un juge, « il serait à craindre que le débiteur, après avoir invoqué le bénéfice de la loi, ne s'exonérât d'une charge qu'il aurait bénévolement prise », et, d'autre part, « personne n'a le droit de faire supporter à son créancier la charge de sa générosité. »

D'ailleurs, par une interprétation qui est parfaitement conforme aux mœurs américaines, on n'exige pas que les membres qui composent la famille vivent ensemble : un mari, qui vit éloigné de sa femme et de ses enfants mineurs, peut parfaitement invoquer le droit de homestead, de même que ceux-ci pourraient faire prononcer la nullité de l'aliénation consentie par lui sans le concours de sa femme (1).

A l'inverse, le père vivant avec ses enfants *majeurs* ne peut plus, *s'il est veuf*, prétendre à l'insaisissabilité de son habitation, alors même que ses enfants vivraient avec lui; en effet, dit un juge, « la protection n'est plus nécessaire, car le privilège et la responsabilité doivent aller ensemble » (2).

(1) Gay v. Halton, 75. Tex. 203; Ellis v. White, 47, cal. 73.

(2) Les limites de cette Revue nous obligent à omettre ici l'examen de plusieurs questions intéressantes au point de vue social.

L'importance de cette déduction est considérable, pour qui désire pénétrer d'une manière précise la pensée du législateur américain. Elle montre ce qu'il faut entendre par ces mots que l'on retrouve sans cesse sous la plume des commentateurs ou dans la bouche des magistrats : protection du foyer, conservation du foyer. Nous touchons ici à l'origine même de l'erreur commise par un trop grand nombre de ceux qui ont entrepris de révéler à l'Europe les grandes pensées inspiratrices de la législation américaine du homestead. Ils n'ont pas vu que c'étaient des Américains qui parlaient de protection et de conservation du foyer et que ces mots ne pouvaient avoir une signification en contradiction manifeste avec les traits les plus certains du caractère et des mœurs de ce peuple. Dans la pensée d'un Américain, les mots conservation du foyer ne s'entendent que du maintien *actuel* du foyer. Il sait fort bien que, demain peut-être, il sera le premier à « se mouvoir » (*to move*) dans un autre lieu, qu'en tous cas, ses enfants choisiront très vraisemblablement une carrière différente de celle de leur père et que, s'ils prennent la même, il y a mille probabilités pour qu'ils veuillent aller la poursuivre dans une autre ville ou dans un autre État. Il n'a donc pas à se préoccuper de la stabilité et de la permanence de son foyer, il ne s'inquiète pas d'en assurer la transmission, intégrale ou non, à ses enfants.

La pensée des auteurs des lois de homestead est tout autrement simple et tout autrement « terre à terre », s'il est permis de s'exprimer ainsi : conserver un « abri » à la femme jusqu'à sa mort, aux enfants jusqu'à leur majorité, tel est le but, et l'immunité légale disparaît précisément quand les enfants parviennent à l'âge où ils pourraient continuer l'exploitation de leur père.

3° *Il faut que l'immeuble soit habité par un ou plusieurs membres de la famille.*

L'exigence de cette condition, suivant la remarque répétée de nombreuses décisions judiciaires, distingue la législation du homestead de toutes les lois qui n'auraient d'autre but que

de conserver un certain pécule, une certaine somme d'argent, à la famille d'un débiteur insolvable.

La loi ne se propose pas de sauver du naufrage une valeur plus ou moins considérable, elle ne se propose même pas de soustraire à la saisie un lot de propriété immobilière, et un grand nombre de débiteurs, quoiqu'ils soient à la tête d'une famille, voient *la totalité* de leur patrimoine immobilier tomber sous le marteau des adjudications (*under the hammer of the executioner*). Le dessein de la loi est différent : elle se propose de conserver un foyer, un *home*, « un abri » (*shelter*) à la famille du débiteur, à sa femme et à ses enfants mineurs.

L'immeuble doit être réellement et effectivement habité par la famille; la durée de cette résidence importe peu. Pas davantage n'est-il nécessaire que cette résidence soit manifestée par la construction d'une véritable maison; la tente du *squatter*, la *hut* de l'immigrant qui vient d'ajuster ensemble quelques planches pour se mettre à l'abri de la pluie et de la neige, le *log-house* du bûcheron constituent des *homesteads* aussi parfaits, aux yeux de la loi, que le palais d'un Vanderbilt ou la maison en bois avec soubassement de briques qui est le type ordinaire des constructions américaines.

Le législateur ne pouvait limiter sa faveur à la maison même qui sert d'habitation; il a dû l'étendre à tout ce qui en est un accessoire indispensable ou simplement ordinaire : autrement, le débiteur privé, par la saisie, de la jouissance de cet accessoire, eût été, par là même, mis dans l'impossibilité pratique de maintenir sa résidence dans l'immeuble protégé. Ainsi, l'*homestead* d'un farmer comprend les granges, étables, écuries et autres bâtiments annexes, puisque ces diverses constructions sont indispensables à la jouissance du *homestead* lui-même. Pour les champs, les tribunaux ont admis qu'il faudrait considérer, dans chaque cas particulier, le rapport qui les unit à l'habitation de la famille : s'ils en sont une dépendance nécessaire, sans laquelle on ne pourrait plus dire que le *home* du farmer continue d'exister, ils se trouveront, eux aussi, placés sous la protection de la loi; si le juge pense, au contraire, qu'ils peuvent en être aisément

ment détachés, le droit de poursuite du créancier s'exercera librement sur eux (1).

Tout immeuble, dont la destination n'est pas de servir à l'habitation de la famille, demeure exposé aux poursuites des créanciers. Cette formule exclut l'immeuble loué à un tiers; mais par une particularité remarquable, elle exclut aussi l'immeuble qui sert d'atelier de travail au chef de la famille ou à l'un de ses membres. Le magasin du commerçant, le bureau (*office*) du négociant, l'atelier de l'artisan, le champ du *farmer* (à moins qu'ils ne constituent une dépendance de l'habitation) (2) ne sont pas déclarés insaisissables par la loi « dont la pensée n'est pas de nourrir les familles, mais de les abriter, ou plutôt de leur conserver l'abri qu'elles ont déjà » (3). En cela encore, cette législation est bien américaine; elle est le produit naturel de l'état social de ce pays, où les occasions de travail abondent et chacun trouve à la fois, de multiples emplois de son activité.

4° Quelques États exigent une déclaration spéciale (*dedication*).

La majorité des États se contente des trois conditions qui viennent d'être énumérées; on présume que les tiers auront toujours pu se renseigner aisément sur l'aptitude de leur débiteur à invoquer l'immunité du homestead, et on considère comme une publicité suffisante le fait matériel de l'occupation de l'immeuble par la famille (*family occupancy*).

Au contraire, quelques États exigent qu'une inscription spéciale, transcrite sur les registres publics du *Registrar of Deeds*, vienne informer les tiers que telle personne, qui remplit d'ail-

(1) *Mc Crosky v Walker* Ark. 18. S. W. 169. — Cette théorie des « annexes », des « dépendances » a nécessairement favorisé beaucoup de fraudes; la nuance est souvent délicate entre l'immeuble annexe et l'immeuble distinct.

(2) A l'exception du champ du *farmer*, il sera rare que ces divers ateliers de travail puissent être considérés comme une dépendance de l'habitation; le contraire sera plus fréquent. Dans ce cas, la protection légale ne pourra plus être invoquée, à moins qu'il ne soit possible de l'appliquer partiellement.

(3) *The policy of the law is not to feed families, but to shelter them, or rather to protect the shelter which they have.* — Le Texas fait seule exception, il protège ce qu'il ne craint pas d'appeler le « homestead des affaires ». (*the business homestead*). Je ne puis m'étendre ici sur cette innovation hardie et regrettable.

leurs les conditions requises par la loi, entend se prévaloir du bénéfice légal.

On aperçoit aisément comment cette différence de forme n'est, en définitive, que l'expression tangible d'une divergence d'opinion. Puisque les partisans de l'institution du homestead, en France et en Allemagne, ne sont pas d'accord sur les avantages d'une publicité spéciale, écoutons les arguments développés aux États-Unis en faveur de l'un et l'autre système.

Les lois de homestead, me disait-on l'année dernière, se résolvent, en somme, en une atteinte grave portée au droit de propriété du mari, qui ne peut plus aliéner son immeuble sans le concours de sa femme. Sans doute, le mari prudent et sage prendra volontiers l'inscription requise (1), mais la prudence même qui distingue ce mari prévoyant rend à son égard la protection légale moins nécessaire, et c'est surtout à l'égard du mari téméraire ou spéculateur que la loi de homestead est utile. Or, n'est-ce pas tourner dans un cercle vicieux, que de s'en remettre précisément à la décision de celui-là pour savoir s'il convient de faire la déclaration exigée? Il est vrai que l'on permet à la femme de prendre l'initiative de cette mesure, mais il convient de remarquer que ce remède n'est plus applicable lorsque la femme n'est plus là et que les intéressés sont des enfants mineurs, qui, à raison de leur âge même, ne songeront évidemment pas à prendre l'inscription. Pour toutes ces raisons, il est bien préférable de décider que le fait seul de l'habitation vaut notification aux tiers, car ce système, s'il est avantageux à plusieurs, n'est nuisible à personne, nul n'étant censé ignorer la loi.

Écoutons maintenant les raisons de ceux qui estiment qu'il est préférable d'exiger une déclaration expresse. Les lois de homestead, toutes bienfaisantes qu'elles sont pour la famille du débiteur, ne sont pas sans entraîner de graves inconvénients. Un homme pauvre, vivant avec sa famille sur le seul immeuble qu'il possède, peut très légitimement penser que la jouissance de l'immunité légale serait plus onéreuse que profitable pour les

(1) A moins qu'il n'ait de bonnes raisons pour ne pas la prendre, ce qui arrive quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent. Voir notre ouvrage, chapitre VIII.

siens. Si ses affaires prospèrent et que le manque de capital soit la seule cause qui l'empêche de leur donner toute l'extension qu'elles pourraient prendre, il est de l'intérêt de sa femme et de ses enfants qu'il conserve intact *tout* son crédit et que son petit patrimoine *tout entier* soit considéré comme la garantie des engagements qu'il contracte. Suivant le langage si juste d'un magistrat américain, « ces lois disent à chacun : Voyez ce que vous avez à faire. Êtes-vous effrayé par les risques et les hasards des affaires, vous pouvez assurer votre homestead contre les vicissitudes de la fortune par une inscription; voulez-vous, au contraire, conserver toute votre propriété comme un moyen de crédit, pour garder toute votre liberté dans la conduite de vos affaires, vous le pourrez encore et il vous suffit de vous abstenir de toute déclaration (1). »

Tels sont les arguments des partisans des deux systèmes opposés. Faut-il donner raison aux premiers ou aux seconds? Je répondrai que ni les uns ni les autres n'ont tort. Cette opinion conciliante n'a pas seulement le mérite de satisfaire tout le monde, ce qui serait un faible titre dans une étude de ce genre, elle peut aussi, seule, expliquer pourquoi certains États ont adopté le premier système, tandis que d'autres ont préféré le second. Ce choix, en effet, ne s'est pas fait au hasard, *il a été au contraire déterminé par l'exigence des conditions sociales*. Ainsi, parmi les États industriels et commerçants de l'Est, tous ceux qui ont inscrit le principe du homestead sur leur *Statute Book* (New-York, Connecticut, Massachusetts, New-Hampshire, New-Jersey, etc.) ont exigé une déclaration spéciale que le *Registrar of Deeds* doit transcrire sur ses livres. La sécurité des transactions commerciales, si nombreuses dans cette partie de l'Union, demandait impérieusement qu'il en fût ainsi. Le créancier commerçant doit avoir des moyens rapides et énergiques pour assurer le recouvrement de sa créance; il faut qu'il sache exacte-

(1) Succession of Furniss, 34. La Ann. 1013. — Ce magistrat ajoute : « Mais jamais la loi ne s'est proposé de dire : Vous pouvez vous abstenir de toute publicité, jusqu'à ce que vous ayez obtenu du crédit et Vous pourrez ensuite vous dispenser de payer vos créanciers, en faisant l'inscription requise ».

ment sur quel gage il peut compter, qu'il ne soit exposé à aucune surprise, ni à aucune complication de procédure ; et ce serait soumettre les affaires à de singulières conditions que d'obliger une des parties à se renseigner sur la qualité de « tête de famille » de la personne avec laquelle elle contracte. Dans ces États, il fallait donc qu'une déclaration précise indiquât nettement aux tiers que telle personne entend se prévaloir éventuellement de l'immunité légale. Le même motif industriel et commercial n'existe pas dans les États de l'Ouest où cette déclaration n'a pas été exigée.

Je suis obligé d'arrêter ici le commentaire des lois américaines de homestead. Après avoir examiné les *conditions* requises, il y aurait lieu d'étudier les *effets* juridiques. La législation du homestead produit deux effets *et elle n'en a point d'autres* : 1° jusqu'à concurrence d'une certaine valeur, dont la quotité varie de 300 à 5.000 dollars, suivant les États, elle protège le homestead contre la saisie des créanciers *chirographaires*; 2° lorsque le propriétaire du homestead est marié, elle exige le concours du conjoint, pour l'aliénation volontaire de ce homestead. Si l'on excepte deux États, le Texas et l'Arkansas, dont la prohibition est d'ailleurs aisément tournée, *aucune loi de homestead ne défend d'hypothéquer l'immeuble occupé par la famille*, pourvu qu'on obtienne le concours du conjoint, s'il en existe un, *et le créancier hypothécaire conserve intact son droit de poursuite et de saisie sur l'immeuble hypothéqué*. C'est à tort que presque tous les publicistes français, qui ont entrepris en faveur de l'institution du homestead une propagande active, ont affirmé que les lois américaines interdisaient l'hypothèque : une connaissance plus exacte des besoins des farmers de l'Ouest eût dû suffire à les préserver de cette erreur.

(A suivre.)

Paul BUREAU.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LE MOUVEMENT SOCIAL

CHINE ET JAPON.

Nous ne savons encore, au moment où nous traçons ces lignes, quelle sera l'issue de la guerre sino-japonaise, mais le sort des batailles, jusqu'à présent, a été favorable aux Japonais. La chose était prévue par tous ceux qui connaissaient la situation militaire des deux empires, et à moins d'une levée en masse de la part de la Chine, qui, si elle était possible (1), arriverait à écraser ses ennemis sous le nombre, il est aisé de prévoir que la guerre se terminera à la satisfaction des Japonais.

Deux grandes batailles, l'une sur terre, l'autre sur mer, livrées toutes deux vers l'extrémité nord-ouest de la Corée, non loin de la frontière chinoise, ont fait éclater d'une manière évidente la supériorité de l'organisation militaire japonaise comparée à celle des Chinois, lesquels, paraît-il, se sont battus pourtant avec une certaine bravoure.

Cette constatation amène naturellement l'observateur à rechercher les causes de cette inégalité sur le terrain des armes. Habitué que nous sommes, en Europe, à voir tous les États centralisés, les États *forts*, disposer d'une puissance militaire considérable, nous ne pouvons concevoir comment la Chine, l'État le plus peuplé du globe, le plus anciennement civilisé et gouverné par un souverain absolu, n'a pas su entretenir jusqu'ici une force armée assez

puissante pour tenir en respect, sinon les nations européennes, du moins cet empire japonais dont la population n'atteint pas le dixième de la sienne.

Cette faiblesse est inexplicable si l'on n'admet une distinction profonde entre le gouvernement absolu et le gouvernement centralisateur, entre la monarchie patriarcale et le césarisme.

En pleine décadence de l'Empire romain, les historiens ne peuvent assez admirer la force de résistance opposée aux invasions des Barbares par la merveilleuse et tenace organisation de l'armée. La supériorité stratégique des légions romaines, — ou des débris informes qui en tenaient lieu, — est une des dernières causes qui ait retardé la chute du colosse. Aétius, Bélisaire, Narsès, à une époque où tout croulait dans la société, où la richesse publique s'évanouissait, où l'agriculture se mourait, où la population se fondait, frappaient encore de terribles coups qui épouvantaient et faisaient fuir les hordes barbares. Leurs victoires étaient l'héritage d'une longue série d'efforts vigoureux pour réunir rapidement en une seule main toutes les forces disponibles de l'Empire et pour faire tout converger au recrutement, à la nourriture, à la solde, au passage, au logement, à l'éducation de ces troupes.

Telle est, depuis l'accès de militarisme qui nous dévore, la condition qui est faite aux grands États européens. Telle est aussi la conduite que le Japon, depuis une trentaine d'années, s'efforce de suivre. Moins patriarcal que la Chine, moins attaché aux traditions, plus porté

(1) Les levées en masse sont une fantasmagorie : ce n'est rien que de lever des hommes; il faut les conduire, et les nourrir, et les approvisionner d'armes. Là est l'échec des grandes armées.

par sa désorganisation sociale même à adopter avec ferveur toutes les nouveautés qui viennent d'Europe, le Japon s'est lancé fiévreusement dans la voie du progrès, bon ou mauvais (1). Il a voulu avoir des élections, des Chambres, des journaux, des cuirassés du dernier modèle, des canons perfectionnés. Il a fait venir des officiers étrangers, envoyé en Europe des jeunes gens pour se former au métier d'ingénieur et étudier les raffinements de l'art militaire. Le Japon aujourd'hui possède des régiments solides, sachant manœuvrer et se servir de leurs armes, propres à mettre en déroute, comme on l'a vu, les troupes bien supérieures en nombre, mais moins bien exercées, que leur oppose le Céleste Empire.

Ce dernier, malgré quelques velléités de progrès, demeure encore bien en arrière. La Chine n'est point un gouvernement centralisateur. Le Fils du Ciel n'est point un César. Il est, à proprement parler, le Père du Peuple, le patriarche des patriarches, le grand justicier et protecteur élevé au-dessus de toutes les familles de son empire pour suppléer à leur impuissance en tel ou tel cas, mais les laissant en général, — sauf quelques faits d'arbitraire et de caprice, — se débrouiller et s'administrer comme elles peuvent.

La Chine, malgré sa masse énorme, n'a jamais pris place parmi les peuples conquérants. La plupart de ses guerres ont été des guerres défensives, des guerres qui l'obligeaient à construire sa *grande muraille*. Profondément patriarcale, la Chine est profondément routinière. *Civilisée* de bonne heure dans le sens

(1) Le Japon représente, vis-à-vis de la Chine, un pays d'émigrés et de montagnards, par conséquent de gens plus hardis, plus personnels, plus rejetés au dehors, plus disposés à exploiter les nouveautés quand ils sont, l'un après l'autre, désagrégés de leurs montagnes, descendus sur le rivage, dans les villes et dans les ports.

étymologique du mot, par suite de l'agglomération qui créait forcément des *ci-tés*, des *villes*, elle n'a pas su développer, par l'initiative privée, des arts qu'elle a peut-être inventés avant tous les autres peuples. Peinture, sculpture, architecture, sont restées chez elle à l'état imparfait et grimaçant. Son écriture, fort savante, mais horriblement compliquée, n'a jamais su s'assouplir et se prêter facilement à la traduction du langage. Chosétypique : c'est la Chine qui a inventé la poudre, et c'est par la supériorité de ses armes à feu que l'Europe, ainsi que le Japon, parvient à la dominer aujourd'hui. Voilà longtemps que le Chinois entend parler de chemins de fer, et il lance encore des pierres aux ouvriers qui font mine d'en construire. Le « passé », adoré dans l'âme des morts, enchaîne ce peuple au culte de cette idole, et lui rend l'avenir indifférent. Cette race ne vit pas, elle se conserve comme une momie.

Rien d'étonnant que l'art militaire, avec tout le reste, se ressente de cette hostilité au progrès. La gloire des armes est sans doute peu enviable, et les États militaristes ne sont certes pas les meilleurs ; mais encore doit-on savoir, par quelques efforts spontanés et vigoureux, repousser à l'occasion les attaques d'un adversaire. Voyez les États-Unis pendant la guerre de Sécession. Ce peuple sans soldats a mis sur pied des armées formidables, créé des engins inconnus, imaginé des tactiques nouvelles, mis à profit, dans l'espace de quatre ans, tous les secrets de l'industrie privée pour le perfectionnement de la guerre navale et de la défense des places. Ces hommes-là avaient du *ressort*. Les Chinois, paraît-il, meurent avec résignation, comme les Russes à Eylau et à Friedland. C'est beau, mais il y a mieux pour défendre une patrie.

LE COMTE DE PARIS.

A la mort du Comte de Chambord, le Comte de Paris, désirant connaître l'état de l'opinion, fit appeler successivement auprès de lui un certain nombre de personnes. Il me fit alors dire, par un de ses secrétaires, M. Saint-Marc Girardin, qu'il s'intéressait particulièrement aux travaux de Le Play et de ses continuateurs et voulut bien m'inviter à aller le voir.

L'entrevue se prolongea pendant près d'une heure : nous causâmes de la méthode d'observation sociale et de ses résultats, du séjour du Prince aux États-Unis et de ses études sur les ouvriers anglais, etc. Il me dit que toutes les observations qu'il avait eu l'occasion de faire confirmaient les conclusions de la Science sociale et nous félicita d'être entrés dans la voie des études pratiques et de l'observation méthodique.

Je n'ai pas l'intention de reproduire ici cette conversation : je voudrais seulement noter l'impression qu'elle me donna de l'homme.

Dans une brochure récente, intitulée : « *Une âme royale et chrétienne* », M^{sr} d'Hulst paraît très préoccupé de démontrer que le Comte de Paris était une « âme royale ». « Je tiens d'autant plus, dit-il, à l'affirmer et à le prouver, qu'on l'a plus contesté... Eh bien, oui, le petit-fils de Louis-Philippe n'a pas eu, aux yeux du vulgaire, le prestige d'une figure royale. Sa personne extérieure, pleine de dignité, manquait d'éclat. »

Notre formation sociale nous a, en effet, habitués à un type royal auquel le Comte de Paris ne répondait pas. Pour nous, un souverain n'est pas un homme comme les autres ; il ne doit rien faire comme tout le monde. Il doit être continuellement en représentation. Combien de gens ne se figurent un souverain qu'avec une couronne sur la tête,

un sceptre dans la main et assis sur un trône avec infiniment de majesté !

Cette conception de la royauté est particulière aux Sociétés à formation communautaire d'État.

Dans ces sociétés, toute l'initiative individuelle a été étouffée ; toute la vie sociale a été concentrée dans la personne du souverain : l'État, c'est lui. Vous pensez bien que, pour maintenir au dessus de tout et de tous une situation aussi artificielle, aussi fausse, aussi contre nature, il faut non seulement beaucoup de soldats, beaucoup de fonctionnaires, mais encore beaucoup de prestige. De là, l'effort pour imprimer profondément cette idée que le roi est un être tout à fait à part, qu'il appartient presque à une autre humanité qui ne compte dans le monde que quelques rares représentants. Il ne doit apparaître qu'avec une sorte d'auréole, en quelque façon derrière un nuage, et on ne doit l'aborder que prosterné et tremblant.

Cette conception a persisté dans notre France démocratique qui appartient toujours à la formation communautaire d'État. Nous rendons seulement à l'État, une abstraction, à l'Administration, le culte que nos pères rendaient au roi.

Le Comte de Paris ne répondait nullement à cet idéal du souverain : il manquait d'éclat et de prestige. Il avait contracté les habitudes de simplicité qu'on lui reproche, pendant le long séjour qu'il a fait aux États-Unis et en Angleterre. M^{sr} d'Hulst constate d'ailleurs qu'il avait essentiellement « la marque anglaise ».

Il est remarquable, en effet, que la formation particulariste, à laquelle appartient le monde anglo-saxon, tend à introduire dans le monde un type nouveau et très supérieur de chef d'État. C'est la fin du souverain-idole, renfermé dans un sanctuaire impénétrable. n'apparaissant aux foules que revêtu

d'emblèmes éclatants et d'une majesté souveraine. Nous avons cité, dans la *Science sociale*, quelques traits bien caractéristiques de la simplicité de vie de la cour d'Angleterre; la simplicité encore plus grande du Président et des principaux représentants du pouvoir aux États-Unis est connue et fait l'étonnement de tous les Européens.

Ce n'est pas un mince service que de débarrasser le monde de ce décor pompeux qui n'a jamais réussi à masquer l'incapacité d'un souverain et à affermir un trône; il est désirable que les hommes s'élèvent à une conception plus digne et plus réelle du pouvoir public.

Le malheur du Comte de Paris est d'avoir été trop en avance dans le sens de cette évolution; quand on veut agir sur les foules, il ne faut pas leur être trop supérieur. Le temps n'est pas encore venu où notre vieux monde, façonné depuis des siècles pour l'absolutisme du pouvoir, ne se laissera plus séduire par les hommes à panache, revêtus d'un brillant uniforme et caracolant sur un cheval noir.

Undernier trait me paraît bien accentuer, dans le sens que je viens de dire, le caractère du Comte de Paris.

M^{re} d'Hulst, qui l'a connu intimement, raconte « que le Prince avait formé le dessein, dans les derniers temps du régime impérial, de quitter l'Europe et d'aller s'établir avec sa famille dans le Far-West américain. Le fait est exact, dit-il, et j'en tiens le récit de sa bouche même, dans une promenade qu'il me fit faire à travers la forêt d'Eu, en compagnie d'un de ses compagnons d'armes des États-Unis, le général de Tobriand.

« Au retour de la guerre d'Amérique, nous dit le Prince, la vie étroite et oisive de Twickenham m'était devenue insupportable; ma femme partageait mon sentiment; nos enfants étaient tout petits. Rien n'annonçait la chute de l'Empire

que le plébiscite du 8 mai 1870, survenant après l'évolution libérale du 2 janvier, semblait avoir affermi pour longtemps. La guerre prochaine n'était alors soupçonnée de personne, en dehors des hommes d'État initiés aux secrets des cabinets et aux préparatifs militaires de l'Allemagne. *La perspective d'une existence sans intérêt et sans devoir nous était odieuse.* Nous nous promîmes l'un à l'autre, — c'était le 8 juin 1870, — que si, après une année entière, notre situation n'était pas changée, nous quitterions l'Europe et nous irions mener *la vie de colons* au delà de l'Atlantique. Six semaines après la guerre éclatait... »

Ce trait prouve que le Comte de Paris était mieux qu'un roi : c'était un homme et un caractère. Il s'est montré, par là, très supérieur à tant de rois détrônés qui, voués à l'exil, s'accommodent parfaitement d'une « existence sans intérêt et sans devoirs ». En face des transformations du monde moderne, ils ne savent que gémir sur le malheur des temps et croient sauver l'honneur, en maintenant strictement autour d'eux des traditions d'étiquettes puérides et vieillies.

Pour juger la valeur exacte d'un prince, il faut le voir dans la vie privée, alors qu'il ne tire plus son éclat et sa force que de lui-même, alors qu'il est soumis aux dures et ordinaires nécessités de la vie humaine. Le Comte de Paris a paru certainement de taille à triompher de cette difficile épreuve.

Edmond DEMOLINS.

LA FRANCE SOCIALE.

Notre enquête.

LE QUERCY.

Le pays de Quercy s'étend sur la plus grande partie des départements du Lot

et du Tarn-et-Garonne. Sa superficie est d'environ 600.000 hectares. Il se divise en Haut-Quercy et Bas-Quercy, avec une zone intermédiaire qui constitue le Quercy proprement dit. La carte ci-contre permettra au lecteur de suivre les indications qu'il lui est intéressant d'avoir sur la constitution physique du pays, pour se rendre compte de l'influence du lieu sur l'état social des habitants.

Le pays est entouré par : le Limousin, au Nord ; le Sarladais ou Périgord-Noir, au Nord-Ouest ; l'Agenais, à l'Ouest ; le Brullois, la Lomagne et la rivière de Verdun, au Sud-Ouest ; le Toulousain, au Sud ; l'Albigeois, la Grésigne, au Sud-Est ; la Basse-Marche et le Rouergue, à l'Est ; l'Auvergne et le Carladez, au Nord-Est.

Le Haut-Quercy, ou Causse, s'étend du plateau de Martel au Lot. C'est un plateau légèrement incliné au Sud-Ouest et mouvementé à l'Ouest, dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 400 mètres. Ce plateau se continue au Sud du Lot en s'abaissant, légèrement d'abord, puis sensiblement, vers le Sud-Ouest et l'Ouest jusqu'au Quercy proprement dit. Il se termine par une dizaine de vallées remarquablement parallèles, peu sinueuses, profondes et dirigées vers le Sud-Ouest.

Le Bas-Quercy commence, au Nord, à la ligne géologique très nette où finit le calcaire. Il s'étend, d'abord, sur un massif de coteaux tourmentés, à pentes raides, d'une épaisseur de 15 à 20 kilom., d'une altitude de 150 à 200 mètres, qui se terminent par une ligne d'escarpements au pied desquels se joignent l'Aveyron et le Tarn, puis le Tarn et la Garonne ; de là, il descend sur la vaste plaine triangulaire, réunion des trois vallées de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, et s'arrête à cette rivière. Cette partie inférieure comprend pourtant un

massif de coteaux, dernières ramifications du plateau calcaire de Saint-Antoine, qui sépare les cours du Tarn et de l'Aveyron en se reliant aux collines de l'Albigeois.

Le Quercy proprement dit est caractérisé dans toute son étendue, jusqu'à la limite Nord du Bas-Quercy, par la prédominance du calcaire : calcaire rougeâtre du côté de Gramat et du Périgord ; calcaire grisâtre et blanc du côté de Lalbenque, Montcuq et Montaigu. La pierre domine absolument dans toute cette région : la couche arable, généralement très peu profonde, repose sur un lit de roche calcaire plus ou moins gélive, dont les rognons les plus durs émergent de distance en distance. Sur d'énormes étendues, notamment sur les plateaux qui entourent Cahors (entre Cahors et Lalbenque), dans le tiers supérieur des pentes abruptes qui bordent les vallées, la couche arable fait complètement défaut et se trouve remplacée par un ballast naturel, souvent d'une parfaite homogénéité, dressé suivant des plans ou des courbes étrangement régulières et d'aspect parfaitement stérile. Les plateaux finissent généralement par des crêtes abruptes et se terminent en lignes de collines à pentes extrêmement raides et, par suite, entièrement dénudées dans la partie supérieure. Par contre, les vallées, d'ailleurs étroites, enrichies par l'apport continu des couches arables des versants supérieurs, sont d'une grande fertilité : les alluvions des vallées du Lot et de la Dordogne supportent la culture du tabac sans assolement. Leur coloration en brun rougeâtre indique leur richesse en sels de fer et en phosphate de chaux, si utiles à la végétation.

A l'exception d'une zone étroite avoisinant les deux grandes vallées du Lot et de la Dordogne, le Haut-Quercy est presque absolument dépourvu d'eau

Le Quercy proprement dit n'en est pourvu que dans la région sud et uniquement dans les vallées, les cours d'eau de cette région n'ayant généralement pas de petits affluents. Une des caractéristiques du Quercy en général est donc la sécheresse du sol. D'une part, la sécheresse du sol, en alanguissant la végétation arborescente déjà difficile dans une couche arable de mince épaisseur, aboutit à la sécheresse atmosphérique, et celle-ci, redoublée par l'action constante des vents, élimine de la culture une grande quantité de végétaux. D'autre part, à chaque changement de temps, — ils sont fréquents dans la région océanique à laquelle le Quercy appartient, — le peu d'eau de pluie absorbée par ces vastes étendues de pierres se trouvant instantanément évaporée par l'action des vents violents qui causent et qui suivent chaque perturbation atmosphérique, il s'ensuit des abaissement subits de température, très sensibles à cette altitude. Le climat y est donc rigoureux en hiver, très variable dans les saisons intermédiaires, et extrêmement sec en été. En compensation, partout où l'humus peut se constituer, son mélange avec les débris de roches calcaires généralement pourvues d'éléments ferrugineux et fréquemment de phosphates, crée une terre arable, toujours bien drainée, susceptible de produire d'excellentes céréales, en particulier des blés et des maïs renommés. Les fourrages artificiels y sont bien difficilement cultivés; les herbages, peu abondants, y sont savoureux et de qualité supérieure. Les essences forestières peu nombreuses y demeurent chétives et rabougries sur les plateaux, mais magnifiques dans les vallées profondes. Le chêne, en particulier, qui résiste sur le rocher nu, pourvu que ses racines puissent trouver quelques filons d'humus, est l'arbre du Quercy, auquel il donne son

nom (*quercus*). Avec le chêne, on trouve le frêne et l'ormeau, la vigne, le prunier, l'amandier, et surtout le noyer; parmi les arbrisseaux, le sumac (dit *roudou*), le genévrier, les genêts d'Espagne, le buis, le nerprun, l'églantier, sont les plus répandus.

En résumé, sol intransformable, avare, mais donnant de bons produits peu variés; futaies basses et rabougries, sauf dans les vallées et les gorges profondes; climat assez rigoureux, chaud en été, air vif et sec, manque d'eau (1).

Les races d'animaux formées par la permanente action d'un tel milieu sont peu développées comme taille, mais robustes et vigoureuses. Les bœufs au pelage coloré en rouge-brun sont, comme les moutons, de petite taille, mais très estimés pour la boucherie (les moutons du Causse sont réputés dans le Midi). Les oies, les canards, les volailles, le gibier, sont recherchés et alimentent, avec les truffes du Lot, un commerce important, qui a son centre à Périgueux et à Sarlat.

L'abondance des pâtures et la disette des fourrages (qui résultent du peu d'épaisseur de la couche arable des plateaux et de l'étendue des surfaces qui en sont presque complètement dépourvues, autant que de la sécheresse générale) aboutissent à la prédominance de l'élevage des moutons et des chèvres, tandis que les animaux de culture sont réduits au minimum indispensable. Une des conséquences immédiates est, sur les hauts plateaux, l'insuffisance des moyens

(1) Le manque d'eau explique certaines épidémies de fièvres malignes, typhoïdes et autres maladies microbiennes, qui se déclarent souvent à la suite des longues périodes de sécheresse dans les hameaux placés en des points bien élevés, très aérés. Elles causent parfois une véritable dépopulation. Les puits, seule ressource de ces hameaux, reçoivent souvent des infiltrations des eaux de fumiers ou autres foyers microbiens de la surface, en sorte que, lorsque, à la suite d'une longue sécheresse, le niveau de l'eau vient à baisser au point d'atteindre la lie de ces dépôts impurs, il est très dangereux de s'alimenter à ces puits.

de culture dans les sols argileux ou terres fortes. Ces terrains, les plus précieux du Quercy, parce qu'ils maintiennent mieux que les autres leur état hygrométrique, sont particulièrement soignés : cependant, comment aérer ces terres compactes par des défoncements profonds avec des attelages si légers et si peu nombreux, alors que le labourage est fort gêné par ces maudits rognons de roches dont les champs sont garnis ? La charrue est abandonnée et c'est à bras d'homme, à l'aide de la bêche ou de la fouche à deux dents, que le défoncement est effectué. Mais un pareil labeur demande le concours de toutes les forces disponibles : aussi les femmes et les filles elles-mêmes font-elle partie de la bande des travailleurs ; elles y perdent une partie des charmes de leur sexe et y acquièrent ces formes robustes, trop masculines, qui frappent les voyageurs. Leurs fils, en revanche, sont de rudes gaillards, osseux comme dans les pays où les eaux sont très calcaires, secs et colorés par suite de leur alimentation sobre mais riche en aliments nutritifs condensés, à sang richement oxigéné par l'air vif et sec des plateaux : le type est très homogène, plutôt de taille moyenne que grand, comme dans tous les organismes bien équilibrés où la densité prédomine.

L'habitation type du Quercinois des hauts plateaux et des vallées est une maison de pierre à un étage, où l'espace est généralement parcimonieusement mesuré. Le rez-de-chaussée sert de cave ou d'écurie, et l'étage supérieur de logement ; on accède à l'étage supérieur par un escalier extérieur en pierre, souvent formé de simples bancs de calcaire stratifié superposés. La toiture en charpente de chêne est recouverte en tuiles canal, ou tuiles romaines, dans le Sud ; en simples laves, ou lames de calcaire superposées et assujetties par de

grosses pierres, dans le Nord. Un petit auvent, en charpente de chêne, abrite l'entrée de la porte et son perron généralement orientés au Levant ou au Sud. Ces habitations sont habituellement groupées en hameaux dans le Haut-Quercy ; disséminées dans le Quercy proprement dit et surtout dans le Bas-Quercy (1), elles garnissent les crêtes des plateaux, les points culminants, les pentes des vallées à proximité des sources, rarement les bas-fonds. Le mode de construction des habitations du Quercy s'explique aisément : la construction rurale est une question de matériaux disponibles ; ici les matériaux pour les murs abondent, toutes les parcelles sont entourées de murs en pierre sèche, mais les bois de charpente sont rares et toujours fort courts : la construction aura donc peu de toiture et beaucoup de murs ; c'est en hauteur qu'elle se développera. Mais, avec un étage, il faut un escalier et la place à l'intérieur est déjà bien restreinte ; l'escalier sera donc extérieur et, par suite, en pierre, bien aisément construit d'ailleurs en ce pays de calcaires stratifiés. Dans le Bas-Quercy, au contraire, la pierre faisant absolument défaut alors que les bois, notamment les peupliers, atteignent partout de grandes dimensions, c'est la toiture qui prédominera, les murs longs et coûteux à établir en briques seront réduits à leur plus simple expression, ils seront même au besoin établis en terre battue, mêlée de balle de maïs, ou pisé. Les constructions n'auront qu'un rez-de-chaussée généralement bas, mais de très vastes toitures en peupliers, couvertes de tuiles romaines, abritant souvent toutes les récoltes si encom-

(1) Plusieurs communes du Bas-Quercy, dépassant 1.000 habitants, n'ont aucune agglomération. Le nom de ces communes ne désigne aucun lieu particulier (Puyconnet, l'Honor de Cos). Les causes de ce fait sont historiques, cette région ayant été peuplée à la suite de défrichements très postérieurs au moyen âge et relativement récents.

brantes qu'elles soient dans un pays où les fourrages abondent. L'auvent du Haut-Quercy s'étendra en une large et commode galerie, toujours orientée à l'Est ou au Sud, et on y installera l'évier pour la commodité de la ménagère et la propreté de l'intérieur.

De même s'expliquent la multiplicité des constructions isolées dont s'entoure la ferme du Quercy et qui donne au pays un aspect de vie tout particulier, le moindre hameau faisant, à distance, l'effet d'un village qu'aucun rideau de verdure ne saurait venir déguiser, car les constructions sont toujours édifiées sur le roc où s'installe avantageusement l'aire que doit parcourir le gros rouleau de pierre à décortiquer le blé. Mais dans le Bas-Quercy, toutes les dépendances de la ferme, groupées sous le même toit, se cachent le plus souvent sous d'épaisses futaies : le soleil y est si chaud et l'ombre si utile aux attelages !

Le Quercy est un pays de petite culture, à mi-fruits, combinée avec le pâturage. Ce dernier mode de travail n'y est nulle part prédominant, cependant il donne lieu, dans le Nord, à des industries fromagères assez prospères dont les produits sont renommés aux environs de Rocamadour. Dans cette région, on trouve une petite fabrication assez curieuse dont les faibles ressources s'ajoutent à celles de l'élevage des chèvres : c'est la fabrication des chapelets et bagues en perles de verre, bijou bien primitif qui ne tardera pas à disparaître. La culture de la vigne donnait autrefois à la vallée du Lot, dont un des versants est merveilleusement exposé au Midi, aux coteaux qui l'avoisinent et même aux vallées du Sud-Ouest, de gros revenus ; la vigne française s'accommodait, en effet, des fonds pierreux les plus secs et y donnait des vins neutres, riches en tanin, brillants et colorés, très recherchés des Bordelais pour les coupages.

Depuis l'invasion du phylloxéra, malgré de grands efforts tentés pour la reconstitution des vignobles (1), ces vins ne se trouvent plus ; les espaces autrefois occupés par la vigne, impropres à toute culture, demeurent abandonnés : la population a émigré dans le Midi ou en Algérie. Avec la vigne, cette région a perdu sa meilleure, son unique source de profits. Le blé, en effet, reste comme la dernière ressource de ces territoires, où le peu d'épaisseur de la couche arable sur un fond de rocher et l'extrême siccité de l'atmosphère ne permet d'autre fourrage que le maïs si exigeant ! Or, malgré les droits protecteurs, on sait combien est ingrate la culture du blé dans les terres riches : que sera-ce donc dans les maigres plateaux ou dans les rudes pentes des vallées du Quercy ? Aussi, malgré des prodiges d'économie, tous ceux qui n'ont pas fini de libérer leurs dettes contractées au temps de la vigne et de l'espoir, aboutissent-ils à l'expropriation.

Quant aux autres, ils se maintiennent, en réduisant au strict indispensable leur personnel ainsi que leur postérité ! On comprend, en effet, à quelles exagérations l'esprit de parcimonie, déjà si instinctif dans une race qui dispose de ressources si restreintes, doit se porter par les temps de crise que nous traversons. Aussi voyons-nous les naissances diminuer d'année en année : les registres de l'état civil accusent, dans les 40 dernières années, une diminution des naissances qui varie de la moitié au deux tiers (2), particulièrement dans les can-

(1) Ces efforts n'aboutiront que lorsqu'on aura trouvé des plants résistant au phylloxéra et végétant dans les calcaires : les essais, jusqu'à ce jour, n'ont donné aucun résultat absolument concluant.

(2) La population du Tarn-et-Garonne, qui était de 242.250 h. en 1831, n'était plus que de 221.364 en 1877, de 206.196 en 1891 : aujourd'hui, elle ne dépasse plus 200.000 habitants. Un curé de campagne du canton de Lafrançaise a dû récemment refuser de bénir un mariage conclu avec la clause monstrueuse d'une stérilité absolue.

tons voisins du Bas-Quercy, où les habitudes de luxe et les besoins factices ont gagné la masse rurale en rapports fréquents avec les cités de la plaine (1). Les faibles, les imprévoyants, et nombre de ceux qui, abandonnant la sage coutume de la fabrication du pain au foyer, se sont imprudemment livrés aux boulangers, ont été rapidement ruinés; ils forment aujourd'hui la masse instable des bordiers indigents, dans laquelle les bourgeois propriétaires sont réduits à puiser pour assurer à leurs métairies une culture dont les résultats, on le devine, ne suffisent pas toujours à payer l'impôt foncier. Les terres, dans les cantons de Lauzerte et de Montaigu, malgré la ressource exceptionnelle de la culture du prunier, sont tombées à un prix dérisoire et deviennent invendables. Il existe, en ce moment, dans la commune de Roquecor, un domaine de 42 hectares muni de bâtisses très importantes, avec une plantation de 800 à 1.000 pruniers en rapport, qui n'a pu trouver preneur à 25.000 francs. Cet immeuble avait été acquis 55.000 fr. il y a quinze ans. Dans la commune de Touffailles, la population est tombée de 929 à 800, dans la dernière période quinquennale, sans aucune cause normale connue. La population des bourgs, autrefois importants, de Montaigu, Lauzerte (ancienne sénéchaussée), Montcuq, Castelnau, Montpezat, disparaît peu à peu; ces villes sans vie, sans commerce, sans industrie, sans initiative, incommodément perchées sur des sommets, s'éteignent dans le marasme, en butte à des luttes d'une politique de clans aussi infructueuse pour elles que contraire aux intérêts généraux de la région. Les quel-

ques rares bourgeois non fonctionnaires, qui ont accepté l'existence maussade de ces grands villages, pour satisfaire probablement leurs instincts de parcimonie et leur horreur de toute initiative et de toute activité, ont donné le ton au pays, en faisant de l'entassement improductif des capitaux par l'économie le but unique de leur vie stérile! Certains, de plus en plus effrayés de l'idée des placements mobiliers, ont fait main basse sur les domaines si nombreux adjugés par les tribunaux dans ces dernières années, paralysant, par leur présence seule aux adjudications le surenchérisseur paysan, achetant à vil prix dans l'unique but de caser leurs disponibilités. Il en est qui possèdent des cantons entiers. Ces énormes domaines, divisés en petites exploitations de 2 à 3 paires de bœufs au plus, sans fourrages, sans engrais, sans bestiaux, cultivées invariablement en blé et maïs par des bordiers indigents, sont absolument négligés par leurs propriétaires, soucieux d'une seule chose : ne point faire de réparation. Cette culture misérable présente bien le type le mieux fait pour expliquer l'écrasement que nous subissons dans la lutte si redoutable que nous livrent les pays neufs! Voilà bien un des effets extrêmes de la sécheresse du Quercy : elle a abouti de ce côté à l'anémie, à la mort. Heureusement pour la race quercynoise, l'avenir paraît moins désespéré du côté de l'Est.

Dans la région de Lalbenque et sur tout son vaste plateau, d'un aspect si pauvre et si désolé, la population était accoutumée à vivre loin des tentations du luxe; la disparition de la vigne (1), qui y avait toujours été rare, n'a pas pro-

(1) L'abus des foires et l'agio sur les bestiaux, qui passent toujours en un grand nombre de mains, dans le Quercy, avant d'aboutir à la boucherie, sont une des plaies de la région. Pour un bénéfice toujours fort aléatoire, que de dépenses de cabaret et que de pertes de temps!

(1) La vigne n'a-t-elle pas sa part de responsabilité dans la démoralisation du montagnard, un peu par le faible que ce dernier a pour le vin, beaucoup par l'instabilité des ressources qu'elle procure et les émigrations périodiques que sa culture exigeante provoque?

duit d'effet sensible. L'éloignement des centres et l'absence des moyens de communication, il faut le reconnaître, ont maintenu là, jusqu'à ce jour, la situation qui faisait la force de nos pères. Les cantons de Lalbenque, de Saint-Antonin et de Caylus se signalent à la fois par leur fidélité aux idées et aux pratiques religieuses et par leur fort contingent de conscrits robustes. Les familles continuent à y être nombreuses; aussi, les enfants grandissant, arrive un jour où la petite maison, à un étage, devient trop étroite; les garçons vont se louer dans le pays bas, comme cochers, scieurs de long, valets de ferme; les filles alimentent le personnel domestique de Montauban. Cette région, avec celle du Haut-Quercy, est la seule qui fournisse un excédent de population. Le besoin y rend industriel; on y tire parti de toutes les ressources locales : la truffe, la graine de genièvre s'expédient des environs de Puylaroque (1) en quantités considérables depuis l'ouverture de la ligne de Montauban à Brive par Cahors. La paille elle-même a été utilisée pour la fabrication des chapeaux à Causade et Septfonds. Cette dernière localité a vu sa population doubler en quelques années, par suite de la prospérité de ses fabriques de chapeaux de paille.

Cette industrie, assez ancienne dans la région, s'alimentait autrefois exclusivement des pailles du pays; les tresses confectionnées et teintes dans les familles par les femmes, les filles, les hommes même, dans les longues veillées d'hiver, étaient disposées en rouleaux de 24 mètres (dimension nécessaire pour la fabrication d'un chapeau), que l'on vendait dans les marchés à raison de 60 à 75 centimes; une femme aux doigts agiles pouvait ga-

gner jusqu'à 2 francs dans une journée prolongée de la veillée. Aujourd'hui, les fabricants français, au nombre de 70 environ, se sont syndiqués; ils ont obtenu des pouvoirs publics de forts droits d'entrée sur les chapeaux fabriqués et, simultanément, une exonération de tarif sur les pailles de tresses étrangères : le résultat immédiat a été la ruine de la fabrication des tresses dans le Quercy (les 24 mètres sont tombés à 0 franc 15 cent.) et l'enrichissement rapide des fabricants, entraînant malheureusement à sa suite une démoralisation plus rapide encore (1). L'importance inattendue des demandes, en 1893, a fait simultanément ouvrir plusieurs nouvelles fabriques. Dans les cantons de Saint-Antonin et de Caylus, la découverte de riches gisements de phosphorite a créé, depuis une vingtaine d'années, une industrie importante comprenant l'extraction minière, la trituration à l'aide des moulins de l'Aveyron, et le commerce des phosphates. Comme partout, les Anglais ont été les premiers à chercher l'emploi de ces richesses si longtemps ignorées; mais leurs débuts n'ont pas été heureux : ils avaient compté sans la résistance opiniâtre du paysan français en général et du Quercynois en particulier à toutes les innovations agricoles, alors surtout que les essais n'en sont point gratuits. Les produits, invendables dans le pays, ont dû prendre alors la direction de l'Angleterre. Aujourd'hui, cependant, la création des syndicats agricoles à Montauban, Moissac, Verdun, Beaumont, etc., paraît devoir développer la consommation locale et donner une certaine prospérité à cette industrie.

A propos des Anglais, voici deux faits qui montrent bien la supériorité, si sou-

(1) Cette localité très industrielle renferme plusieurs tanneries, des fabriques de chaussures. Le petit village de Penne, sur l'extrême limite du Quercy, au Sud-Est, vit de la fabrication des licols de corde en petits ateliers.

(1) L'administration a agité récemment la question de l'organisation d'un service de mœurs à Causade.

vent constatée, de leur initiative privée. A quel tailleur pensez-vous que les élégants Montalbanais confient leurs toilettes les plus soignées? A un tailleur anglais, installé à Pau et exploitant la meilleure clientèle de toute la région? Quelles espèces de pêcheurs, les plus précoces, plantons-nous à Cos, dans la terre promise de la pêche de Montauban, où l'on trouve, fait rare, des pêcheurs de 50 et 60 ans, au tronc puissant égalant la grosseur d'un sac de blé? Ce sont les Amsden, qui nous viennent directement de l'Angleterre ou des États-Unis!

Dans le Bas-Quercy, les domaines en général si restreints du Quercy se morcellent encore et nous aboutissons à la culture fragmentaire, à l'émiettement du sol, au point que, dans beaucoup de plaines riches, à sol homogène, aux alentours des villages, la pratique des abonnements généraux donnerait certainement des résultats économiques précieux. Malheureusement, le tempérament Quercynois, si exclusif, si peu ouvert aux changements, si « près de ses intérêts », qu'il entend d'ailleurs si étroitement et si à rebours, ne permet pas de tenter cette utile mesure. Cependant, transplanté là sur un sol qui se prête avec une absolue docilité à toutes les transformations, riche, facile à cultiver, l'habitant des hauts plateaux a senti son initiative s'éveiller un peu, les encouragements procurés par la récompense d'un effort plus actif lui ont fait comprendre le bénéfice de la culture intensive, qui est, dans une certaine mesure, la conséquence du morcellement des sol les plus fertiles. La proximité des villes a développé la culture des produits destinés à être consommés frais : les cultures maraîchère et fruitière ont pris un grand développement, cette dernière surtout dans le massif de coteaux merveilleusement orientés qui constitue la zone de transition entre la région

calcaire et la plaine. Tous les fruits du pays, en particulier le chasselas, la pêche, la prune verte et sèche sont devenus l'objet d'un grand commerce d'exportation sur Toulouse, Bordeaux, Paris et Londres. Dans ce nouveau milieu, le Quercynois est devenu d'une extrême activité, un peu plus ouvert à l'initiative, mais toujours fort économe. Il s'est enrichi. Mais ses principes sont fort ébranlés, sa morale trop peu personnelle se relâche et son acharnement mesquin à paraître plus riche que le voisin, joint à la compression qu'opère sur lui le morcellement des terres, lui font redouter de plus en plus les charges de famille. La population, privée de l'air vif des hauts plateaux, habitant des rez-de-chaussée toujours frais, souvent humides, nourrie des farines inférieures de la plaine, de végétaux aqueux et de boissons acides (piquettes ou vins le plus souvent faibles et avariés), surmenée par la multiplicité des travaux toujours pressants qu'impose une grande variété de culture en terrain morcelé et sous un climat très variable, s'est sensiblement déformée. Les eaux siliceuses, substituées aux eaux calcaires, la suppression de la consommation du seigle ont réduit son squelette; sa taille n'a plus les mêmes proportions, ses muscles ont perdu de leur solidité en s'alourdissant; d'autre part, son sang moins épais circulant mieux, il est devenu plus vif, plus alerte, plus communicatif. Son imagination, plus développée par les spectacles si variés et si riants des coteaux qui bordent la plaine et par les douceurs de l'aisance, l'a rendu plus apte à s'intéresser aux lettres, à la poésie et aux arts; le Bas-Quercy compte nombre de poèmes patois dans lesquels on trouve une réelle inspiration, et beaucoup d'hommes de lettres distingués.

Montauban, capitale du Bas-Quercy, est une ville de lettrés; il s'y publie cinq

journaux politiques et une revue illustrée (*Le Quercy*), dessinée exclusivement par les artistes locaux; on y trouve une académie des sciences et belles-lettres, une société archéologique, des bibliothèques, des musées de peinture, d'antiquités, d'histoire naturelle, un grand luxe d'établissements publics et privés d'instruction primaire et secondaire (faculté de théologie protestante, deux lycées, deux écoles normales, petit et grand séminaire, huit à dix établissements congréganistes, etc.). L'industrie, qui y était encore très prospère au commencement de ce siècle, disparaît; elle n'y compte plus que quelques établissements, dont une importante fabrique de tamis de soie pour les bluteries. Le principal commerce est celui des fruits verts, des vins et des farines. On y voit d'ailleurs peu de fortune, mais beaucoup d'aisance. Le Montalbanais, toujours Quercynois, est peu porté aux innovations très particularistes; il est fort attaché à la forme ancienne de ses idées religieuses et politiques, très économe, peu actif en dépit de sa vivacité méridionale, très causeur, assez méthodique, et si dur à l'entraînement que la nombreuse garnison dont il vit (11^e et 20^e de ligne, 10^e dragons, section du train, division militaire) n'a pu, en dépit des tendances habituelles à l'armée, modifier les coutumes locales et a dû, se pliant elle-même à la vie bourgeoise, économe et réglée, obéir fidèlement au beffroi de la cité qui sonne encore, comme au bon vieux temps, le couvre-feu à 10 heures.

En résumé, le Quercy est un pays maigre, donnant des produits de bonne qualité, peu variés, en petite quantité, sur un sol peu transformable. L'habitant, après une enfance passée à garder des moutons, occupe sa vie à des travaux d'une constante uniformité sans espoir

d'enrichissement, proportionne ses besoins aux ressources étroites de son sol avare et ignore l'initiative aussi bien que la valeur du temps. Son activité, que n'a jamais sollicitée l'appât de la rémunération d'un travail plus intense auquel son sol ne se prête pas, ne saurait se développer; il demeure besogneux. Résigné à ne trouver de remède à toutes les crises que dans l'économie, la richesse de son organisme et l'air vivifiant de son plateau lui permettent de la pousser à d'extrêmes limites.

Hors de son pays, il acquiert cependant, au contact de milieux différents, une partie des qualités d'initiative et d'activité qui lui manquent, et sa riche constitution aidée de sa ténacité, de son esprit d'ordre et d'économie, lui ont assuré fréquemment les plus brillantes situations.

Néanmoins, son défaut originaire d'initiative et sa crainte de compromettre ce qu'il a acquis par l'économie, lui font rechercher surtout, dans les classes inférieures, la domesticité, dans les classes moyennes, le fonctionnarisme, dans les classes supérieures, les situations politiques.

M. BOURJADE.

L'ÉTABLISSEMENT AU CANADA.

Conseils à un émigrant français.

Un jeune lecteur de la *Science sociale*, qui désire aller, comme colon, au Canada, ayant écrit à notre ami et collaborateur, M. Léon Gérin, pour lui demander conseil, en a reçu la lettre suivante. Elle contient des indications très précises qui montrent que, pas plus que les autres entreprises sociales, l'émigration ne réussit au hasard: elle a ses lois. On nous permettra d'attirer l'attention sur le sens ferme, pratique et élevé de cette lettre, et d'exprimer cette pensée que, si le Canada était peuplé d'hommes pareils à notre ami, ce pays n'aurait bientôt rien à envier à la race anglo-saxonne des États-Unis.

Ottawa (Canada), le 10 septembre 1894.

Monsieur,

Vous m'annoncez votre intention de venir vous fixer en Canada pour y faire ultérieurement de la culture et de l'élevage ; mais, au préalable, manquant de capitaux, vous désirez être assuré, à votre arrivée, d'une occupation lucrative, et vous me demandez de vous en faciliter la recherche.

Du ton de votre lettre, j'infère que votre détermination a été bien mûrie ; vous vous rendez parfaitement compte de l'énergie qu'il va vous falloir déployer pour mener à bien une entreprise à laquelle vous ont assez peu préparé, sans doute, votre éducation et le milieu où vous avez grandi. Élevé en vue des professions libérales, vous tentez de vous faire une carrière dans les arts usuels. Vous renoncez à la douceur, au raffinement d'une vieille civilisation, pour débiter humblement en un pays neuf et rude encore. Ce pays s'avance résolument, il est vrai, dans la voie du progrès, mais il est occupé surtout par le soin de ses intérêts matériels. L'existence, en dépit de la liberté et du confort qu'elle pourra vous offrir, vous y paraîtra parfois bien dépourvue de charme.

N'allez pas croire que je cherche à vous détourner de votre projet. Je ne vous exprime pas ici mon sentiment personnel, je ne parle pas d'abondance de cœur ; je veux seulement vous mettre en garde contre une illusion d'optique ; je vous dis ce que j'ai vu : nombre de vos compatriotes, partis à la suite d'une lecture décevante, et qui n'ont fait que végéter en Amérique, où ils regrettent amèrement le bon vin, la bonne cuisine, le bon théâtre et la société aimable dont ils ont joui en France. Si ayant songé à tout cela, vous vous sentez de force à faire fi de goûts acquis, d'habi-

tudes prises, si vous êtes bien résolu à vous ranger dans la catégorie peu nombreuse de ceux qui réussissent à force de ténacité, oh ! alors, ce n'est pas moi qui tenterai de vous dissuader.

J'en viens donc, Monsieur, au point pratique : trouverons-nous à vous placer avantageusement à votre arrivée ? Cela dépend beaucoup plus de vous que de moi. Sans doute, la recommandation que vous tenez de M. Demolins me met entièrement à votre disposition. Mais je suis assez mal situé pour pouvoir vous être très utile dans le moment. J'habite Ottawa, petite ville de quarante-cinq mille habitants, peu mouvementée, qui vit du commerce du bois, et surtout de l'administration publique, dont elle est le siège. Ce n'est pas ici que vous devriez venir tenter fortune. Montréal, la métropole industrielle et commerciale, sera votre base d'opérations. Je connais bien là quelques personnes en état de vous *pousser*, et auxquelles je vous recommanderai ; mais cette recommandation n'aura réellement de valeur que si vous avez eu soin de développer chez vous quelque *aptitude particulière*. Le travail purement manuel ou de simple routine n'est pas mieux rétribué ici qu'en France. Mais ce qui est rare, ce qui est recherché, ce qui vous permettra non seulement d'obtenir plus facilement de l'emploi, un salaire, mais encore de vous établir plus promptement à votre compte, c'est l'habileté spéciale que vous aurez acquise dans telle profession, dans tel métier.

Naturellement, toute spécialité ne vous sera pas également avantageuse. Vous ne pourrez guère tirer parti ici de votre connaissance de l'italien et de l'espagnol. L'anglais, au contraire, vous sera indispensable. La richesse, l'avenir, sont du côté des Anglais. Vous envisagez avec plaisir la vie sur un ranch de l'Ouest. Je ne vous pousse pas de ce côté.

Je suis persuadé que vous retirerez peu d'agrément et encore moins de profit de la fréquentation des *cowsboys*. Pour moi, je ne connais pas de métier qui puisse faciliter davantage votre marche et vous acheminer plus sûrement et plus rapidement vers le but, que la pratique de l'industrie laitière. Placé comme vous l'êtes, voici ce que je ferais. Pour ne pas arriver ici à la veille de la saison froide, je remettrais mon départ au printemps. Dans l'intervalle, sur place, je m'initierais le plus parfaitement possible aux procédés suivis dans la fabrication du beurre et du fromage (notamment des gros fromages, comme le gruyère); je me familiariserais avec l'emploi des instruments perfectionnés (écrémeuses centrifuges, Babcock, etc.). Dès le mois de mars, je viendrais au Canada. Afin de me rompre aux méthodes du pays, suivies dans la fabrication du beurre et du fromage Cheddar, je ferais un stage à l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe (près Montréal). Le secrétaire de cette école est votre compatriote, M. E. Castel, avec qui je vous mettrai en rapport. Ayant bien employé le temps en France, si vous avez la vocation, vous deviendrez en peu de temps expert, ou, du moins, bon fabricant, et il sera facile de vous placer comme tel dans quelqu'un des petits établissements de laiterie, très nombreux dans tout le Canada. Vous aurez même en quelque sorte le choix de la province où vous voudrez vous fixer. Car l'industrie laitière est devenue l'industrie agricole par excellence du pays, la seule payante, pour ainsi dire, de l'Atlantique au Pacifique. Après Ontario et Québec, les provinces maritimes de l'Est, le Manitoba, le Nord-Ouest, et même la Colombie britannique, s'y attachent comme à la planche de salut. La province française de Québec aura probablement votre préférence. Comme fabricant de beurre ou de fro-

mage, vous y gagnerez, en sus de la pension, 35 à 45 dollars (175 à 225 francs) par mois, pendant six ou sept mois. Il vous faudra trouver un emploi supplémentaire quelconque pour les mois d'hiver.

Vous allez dire que la perspective n'est pas très engageante; mais observez que les débuts sont partout difficiles. Puis, au bout de deux ou trois ans de ce travail, au moyen d'une mise de fonds assez minime, environ 4.000 francs pour une fromagerie, 8.000 pour une beurrerie, vous devenez propriétaire d'une fabrique et vous augmentez considérablement votre revenu. L'industrie laitière est encore en pleine croissance, et, chaque année, de nouveaux centres réclament de nouveaux établissements. Si, dans votre premier poste, vous avez su inspirer confiance, on viendra, de tous côtés vous demander d'étendre votre exploitation. Vous rayonnerez en tous sens. A votre industrie première, vous pourrez ajouter, à peu de frais, la fabrication des boîtes à fromage, ce qui vous occupera pendant l'hiver. Je connais un jeune homme de bonne famille, qui, il y a six ans, sans capital, s'est engagé courageusement dans la voie que je vous indique. Il est aujourd'hui propriétaire de sept ou huit fabriques, et en voie de se créer une position enviable. La seule assistance qu'il ait reçue de sa famille a été, en temps opportun, une avance de fonds, sur laquelle il a régulièrement payé le taux ordinaire d'intérêt.

Peut-être, Monsieur, ma suggestion ne vous paraîtra-t-elle pas acceptable, mais, quoi que vous fassiez, je vous engage à ne pas venir en Canada, sans but déterminé, dans l'attente d'une fortune rapide, et sans la connaissance d'une spécialité immédiatement utilisable dans le pays.

Agrez, Monsieur, en même temps

que ma cordiale bienvenue, l'expression de mes sentiments distingués.

LÉON GÉRIN.

LETTRE D'ÉCOSSE.

La grève des mineurs.

A M. le directeur de la Science sociale.

Édimbourg, le 27 septembre 1894.

Cher Monsieur Demolins,

J'ai passé plusieurs jours, cette semaine, à étudier sur place la grève des mineurs écossais, et j'ai recueilli bon nombre de renseignements en ce qui concerne les districts de Fife et Kinross, de East et Mid-Lothians. L'aimable obligeance de notre ami, M. H. Beveridge, de Pitreavie, m'a grandement facilité la besogne. Grâce à lui, j'ai été mis en relation avec M. John Weir, secrétaire de l'Union des mineurs de Fife et Kinross, et avec l'un des propriétaires miniers des environs de Dunfermline. De plus, j'ai pu interroger longuement plusieurs mineurs d'une *colliery* (1) située près de cette localité.

Dès à présent, il m'est facile de voir qu'il y a lieu de distinguer entre les districts miniers de l'Est et ceux de l'Ouest. Alors que, dans l'Ayrshire et le Lanarkshire, les Trades-Unions sont mal organisées et ne rallient qu'une minorité, l'*Union de Fife et de Kinross* compte plus des trois quarts des mineurs du district, et l'*East and Mid-Lothians Association* en réunit plus des deux tiers. De plus, alors que les Trades-Unions de l'Ouest sont pauvres, celles de l'Est disposent toujours de sommes importantes. Quand la grève a éclaté, — il y a maintenant treize semaines, —

l'Union de Fife et Kinross avait en caisse 300.000 francs, plus 20.000 francs en valeurs foncières. L'association de East et Mid-Lothians n'avait que 25.000 francs environ, mais elle avait presque épuisé ses fonds à soutenir, quelques mois auparavant, une grève locale.

Une autre différence importante, je crois, est que les comtés de l'Ouest sont remplis d'Irlandais, tandis qu'il n'y en a qu'un petit nombre dans les comtés de l'Est. Dans le Lanarkshire, en particulier, la grande majorité des mineurs est composée d'Irlandais ou de descendants d'Irlandais. Le fait est facile à constater, par suite de la différence de religions, les Irlandais étant catholiques et les Écossais protestants. Comme je n'ai pas encore été dans l'Ouest, — je compte m'y rendre demain matin, — je ne voudrais pas trop m'avancer, mais j'ai l'idée que la présence des Irlandais est pour quelque chose dans les nombreux désordres qui ont eu lieu dans le Lanarkshire.

Dans l'Est, au contraire, la grève est entièrement *respectable*; pas de troubles, pas de tumulte. Les *coalowners* (1) prétendent que le bas prix du charbon les oblige à réduire les salaires; leurs ouvriers se sont mis en grève, ainsi que le leur a recommandé la *Fédération des mineurs de Grande-Bretagne*; mais cela n'affecte aucunement les bonnes relations qui existent entre les deux parties. Tous les mineurs que j'ai interrogés m'ont dit qu'il n'y a entre eux et les patrons aucun sentiment d'hostilité; bien plus, ils m'ont fait l'éloge de leurs patrons. M. John Weir n'a pas été moins affirmatif: « Il n'y a pas, m'a-t-il dit, la moindre amertume (*bitterness*) entre les mineurs et les propriétaires. » Ces bons rapports sont dus, en grande partie, à la sagesse des patrons. Chaque fois, en

(1) C.-à-d. mine de charbon.

(1) C.-à-d. propriétaires de mines de charbon.

effet, qu'une modification de salaires est annoncée, ou que les mineurs croient avoir à formuler quelque plainte, leurs délégués et les patrons se réunissent pour discuter l'affaire. Ces entrevues, où l'on ne réussit pas toujours à s'entendre, — la présente grève en est la preuve, — sont caractérisées par le ton amical qui en est la note prédominante, et bon nombre de dissentiments ont été réglés ainsi à l'amiable.

Autre fait non moins important à signaler : les mineurs, des districts de l'Est, par une agitation faite à propos, ont obtenu la journée de huit heures ; dans les *collieries* de Fife et de Kinross ; elle est envigueur, depuis vingt-quatre ans. Dans l'Ouest, au contraire, la journée de travail est de dix heures. C'est à leur puissante organisation que les mineurs de l'Est doivent d'avoir obtenu cette réforme. Comme il faut s'y attendre, leurs salaires sont un peu moins élevés que ceux de leurs camarades de l'Ouest, mais peu leur importe. « J'aime mieux perdre six pence et travailler une heure de moins, me disait l'un d'eux, que gagner six pence de plus en travaillant une heure de plus » ; et les autres mineurs présents me dirent qu'ils étaient du même avis (2).

J'ai été également très frappé, en visitant les maisons de plusieurs mineurs dans les comtés de Fife et de Mid-Lothians, du réel confort qu'on y trouve. Vous vous rappelez que nous avons eu, l'an dernier, la même impression en visitant les cottages d'ouvriers agricoles à Roslyn-Lee. Du reste, les mineurs que j'ai interrogés déclarent eux-mêmes, sans la moindre hésitation, qu'eux et leurs camarades sont dans une bonne situation : « *pretty well off.* »

(2) Contrairement à une opinion fréquente en France, l'Anglo-Saxon n'est nullement disposé à sacrifier à un gros bénéfice la bonne et saine organisation de son existence.

Pour m'en donner une idée, l'instituteur d'un village de mineurs me disait que, sur 200 familles environ, que renferme le village, il y en a au moins une douzaine qui possèdent un piano ou un harmonium, ces instruments ayant été payés par termes mensuels.

Dans les comtés de l'Est, — et c'est encore là, m'a-t-on dit, une des principales différences avec ceux de l'Ouest, — les mineurs sont, en règle générale, économes et prévoyants. Bien que les grévistes aient reçu des sommes importantes des mineurs anglais, la part qui revient à chacun est si faible, qu'eux et leurs familles mourraient de faim, s'ils n'avaient pas en réserve de fortes économies qui leur permettent de prolonger la résistance.

Néanmoins, il est évident que la grève touche à sa fin. Beaucoup de mineurs se rendent compte, ainsi que l'un d'eux me le disait ouvertement, que la bataille est perdue, et il est probable que le travail reprendra bientôt dans toutes les *collieries*.

Vous avez dû trouver, dans les journaux français, au moins quelques lignes sur le 27^e congrès de Trades-Unions, tenu à Norwich, du 3 au 8 septembre. 378 délégués, représentant 179 sociétés, et 1.100.000 ouvriers étaient présents. M. John Burns, député socialiste de Battersea, l'un des districts de Londres, a fait remarquer, dans la première séance, qu'une centaine de délégués remplissent les fonctions de « magistrat » ou « d'alderman », ou sont membres de commissions scolaires (*School Boards*), de conseils municipaux (*Town Council*), ou de conseils de comté, ou sont députés à la Chambre des Communes.

Les votes des congressistes n'ont pas été pour cela plus sensés.

Un délégué Irlandais, M. J. Jenkins, de Belfast, ayant proposé que le congrès invitât le comité parlementaire à présenter à la Chambre des Communes un projet de loi fixant les heures de travail dans les boulangeries, à huit heures par jour, ou 48 heures par semaine, M. Ben Tillett, l'un des chefs du *parti indépendant du travail*, et délégué des ouvriers des Docks de Londres, a demandé que le projet de loi s'appliquât à toutes les professions. M. Jenkins a aussitôt accepté l'amendement, qui a été voté par 256 voix contre 5.

Pour la première fois, le congrès des Trades-Unions a voté « la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange ». Deux délégués, M. Walker et M. Rudge (de Manchester) ayant déposé une proposition qui demandait « la nationalisation de la terre, des mines, et des *royalties* », M. Keir-Hardie, député socialiste révolutionnaire de l'un des faubourgs de Londres, proposa que cette mesure eût un caractère général, et son amendement a été voté, dans les termes que j'ai cités plus haut, par 219 voix contre 61.

Par 143 voix contre 73, le congrès a voté une autre proposition qui invite le gouvernement « à prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'immigration de tous les étrangers qui n'ont pas de moyens visibles d'existence. » « Comme Trades-Unionistes, a dit l'auteur de cette proposition, M. Inskip (de Leicester), nous avons fait tout notre possible pour maintenir ce dont nous étions si fiers, — une Angleterre libre — mais le jour est maintenant venu où nous devons faire quelque chose pour protéger l'ouvrier anglais contre les étrangers qui viennent se vendre à bas prix sur le marché du travail ». (*Applaudissements.*)

Le congrès avait à choisir à nouveau

le Secrétaire du comité parlementaire, office que remplissait depuis trois ans M. Charles Fenwick, député du Durham. Le fait que M. Fenwick est résolument opposé à la fixation de la journée de travail à huit heures, lui a suscité de nombreux adversaires. Dès la première séance du congrès, plusieurs délégués lui ont reproché d'avoir voté le principe de *l'option locale*, quand est venu, à la Chambre des Communes, un projet de loi introduisant la journée de huit heures dans les mines. M. Fenwick a fait remarquer qu'en agissant ainsi, il a voté selon les désirs de ses électeurs. Et il a ajouté qu'il n'était pas disposé à changer ses opinions ou à vendre ses principes pour n'importe quelle place ou quel honneur que le congrès pût lui offrir.

Après les votes socialistes que j'ai rapportés plus haut, il n'est pas étonnant que le congrès n'ait pas réélu M. Fenwick. Il n'a réuni que 141 voix, et 211 votants lui ont préféré M. S. Woods, député du Sud-Galles, partisan résolu des huit heures.

M. Fenwick avait tout droit de dire qu'en votant pour le principe de *l'option locale*, il agissait selon les désirs de ses électeurs. Il y a un mois environ, les mineurs de Durham et Northumberland, plutôt que d'adopter le principe de la journée de huit heures, ont refusé, par une large majorité, de se joindre à la *Fédération des mineurs de Grande-Bretagne*.

J'aurais voulu vous dire quelques mots sur le parti de la tempérance qu'une lettre de M. Gladstone à l'évêque anglican de Chester a mis en émoi; mais cela m'entraînerait à parler du système de Gothenbourg, qui mérite à lui seul une étude sérieuse, et je crois sage de terminer ici cette lettre déjà longue.

Croyez-moi, etc.

J. BAILHACHE.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

Les fraudes électorales de Toulouse.

Lorsqu'un grand scandale éclate quelque part, il est rare qu'en regardant bien on ne découvre pas, autour de ce fait en apparence unique, tout un système de faits analogues dont il est le résumé et l'expression.

Nous avons tâché de mettre cette vérité en lumière à propos du Panama. Le Panama n'était pas un accident, c'était la dernière conséquence d'un état social, le type dominant d'une quantité d'affaires semblables qui n'ont jamais été traînées au grand jour. Ainsi, les îlots sont souvent entourés d'écueils, montagnes sous-marines, qui n'ont manqué, pour devenir eux-mêmes des îlots, que de quelques mètres de plus d'élévation.

Cette comparaison empruntée à la géologie fait parfaitement comprendre ce qui se passe dans le domaine social.

La dissolution du conseil municipal de Toulouse, prononcée vers la fin de septembre par le ministre de l'intérieur, constitue un fait saisissant par sa signification et par les conséquences logiques qui devraient en découler, si le gouvernement continuait à marcher d'un pas résolu dans la voie où il est entré.

On connaît les faits. Les édiles de Toulouse, héritiers des antiques Capitouls, montraient depuis longtemps à la France ce que pourrait être le gouvernement d'une société où les politiciens socialistes auraient réussi à mettre la main sur tous les pouvoirs.

Maître des listes électorales, le conseil en profitait pour ajouter et retrancher nombre de noms. On faisait voter des morts, des absents, des condamnés, des militaires, des gens qui n'existaient pas. Bref, le clan au pouvoir *s'emparait des élections*, ce qui se passe en beaucoup d'autres endroits qu'à Toulouse, mais ce qu'on fait à Toulouse plus brutale-

ment et plus cyniquement qu'ailleurs. C'est cette brutalité et ce cynisme qui ont enfin attiré les foudres ministérielles, et encore a-t-il fallu batailler longtemps pour cela. Plusieurs années d'attente, des amas de protestations, une campagne en règle dans les journaux modérés ont été nécessaires pour que le ministre se décidât à ouvrir les yeux. Le remplacement de M. Carnot par M. Casimir-Périer n'est sans doute pas étranger à la décision vigoureuse que l'on a prise. Chose curieuse : les socialistes de Paris n'ont pas défendu leurs frères. L'évidence des méfaits était trop grande pour qu'on pût argumenter, même faiblement. *L'Intransigeant* et la *Petite République*, organes du parti, ont donc gardé, sur l'affaire de Toulouse, le plus prudent des silences.

Il y a, dans l'acte du gouvernement, une louable aspiration vers l'honnêteté politique, si longtemps bannie de nos mœurs. Son énergie est d'autant plus méritoire que le préfet du département, l'homme du pouvoir central, était plus ou moins impliqué dans l'affaire, par la complaisance marquée dont il avait fait preuve à l'égard des faussaires. Le préfet a subi une légère disgrâce, suffisante pour indiquer le mécontentement qu'on éprouvait de sa conduite. Encore une fois, ce préfet était-il seul de son espèce? Pas plus que le conseil probablement. Que de choses dans d'autres départements et d'autres villes, si l'on voulait y regarder de près!

C'est que, dans un pays centralisé comme le nôtre, *les élections sont tout*, et que la tentation est terriblement forte, dans ces conditions, de faire des pieds et des mains pour s'assurer quand même cette bienheureuse majorité de qui dépendront la pluie et le beau temps. Le malheur, c'est que la province retarde sur Paris; c'est que certains préfets se laissent aller à exagérer les « bons prin-

cipes », c'est que, dans les grandes villes, les fonctionnaires ne peuvent guère faire autrement que de soutenir aux élections des candidats avancés qui, au fond, leur plaisent fort peu, merles qui leur tiennent lieu de grives; c'est enfin que le parti socialiste, jadis l'allié du gouvernement sur une foule de questions, en particulier sur les questions religieuses, commence à voir se réunir contre lui les efforts combinés des conservateurs et des républicains de gouvernement. Il se produit alors des ruptures d'équilibre, où les acrobates trop hardis font la culbute. Édiles et proconsuls peuvent alors subitement être lâchés par César : ne les plaignons pas; ils ont ce qu'ils méritent... et ce que d'autres mériteraient.

*
*
*

Le socialisme agricole au congrès de Nantes. — Les socialistes ont tenu le mois dernier deux congrès à Nantes, l'un qui a déclaré que la grève générale était une sottise, l'autre qui a prononcé que c'était une chose excellente. Nous ferons grâce à nos lecteurs de tous ces débats, qui ne font en général que reproduire des déclamations bien connues. Arrêtons-nous un instant toutefois sur le premier congrès, le plus important des deux, organisé par MM. Guesde, Lafargue, Jaurès, les fortes têtes du parti.

La partie intéressante de ce congrès a été la continuation de la campagne entreprise depuis trois ou quatre ans par les politiciens socialistes pour amener à leurs idées les masses agricoles, à peu près rebelles jusqu'ici à leur propagande pour la raison bien simple que le petit paysan, possesseur d'un lopin de terre, est naturellement porté à voir d'un assez mauvais œil quiconque déblatère contre la propriété.

Nous avons signalé à diverses repri-

ses, dans le *Mouvement social*, les phases de cette campagne et constaté la division qui en est résultée entre les théoriciens purs du parti socialiste, adversaires déclarés de toute propriété individuelle, et les hommes d'action du même parti, portés à faire des concessions, au moins provisoires, à cet instinct tenace de la propriété qui distingue nos paysans. M. Jaurès, l'orateur actuel du parti, a joué un certain rôle dans cette évolution, qui vient de s'accroître au congrès de Nantes.

M. Jaurès, dans un discours ingénieux et spécieux, a fait observer le mouvement qui tend à rapprocher (sur certains points) l'agriculture de l'industrie.

« Plus nous allons, a-t-il dit, plus l'agriculture s'industrialise, plus il y a identité entre la situation des ouvriers des villes et des ouvriers des campagnes, plus aussi cette identité de situation amène chez les travailleurs d'industrie et ceux des champs l'identité de sentiments. »

Il y aurait beaucoup à dire sur cette comparaison un peu simpliste, qui renferme d'ailleurs un élément de vérité. Le congrès s'est contenté d'acclamer l'orateur et a voté la curieuse résolution suivante, qu'il est bon de lire avec attention et d'enregistrer à titre de document :

« Considérant qu'aux termes du programme général du Parti, « les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des « moyens de production » ;

« Considérant que si, dans le domaine industriel, ces moyens de production ont déjà atteint un tel degré de centralisation capitaliste qu'ils ne peuvent être restitués aux producteurs que sous la forme collective ou sociale, il n'en est pas de même actuellement, en France du moins, dans le domaine agricole ou terrien, le moyen de production,

qui est le sol, se trouvant encore sur bien des points possédé à titre individuel par les producteurs eux-mêmes; « Considérant que si cet état de choses, caractérisé par la propriété paysanne, est fatalement appelé à disparaître, le socialisme n'a pas à précipiter cette disparition, son rôle n'étant pas de séparer la propriété et le travail, mais au contraire de réunir dans les mêmes mains ces deux facteurs de toute production, dont la division entraîne la servitude et la misère des travailleurs tombés à l'état de prolétaires.

« Considérant que si, au moyen des grands domaines repris à leurs détenteurs oisifs, au même titre que les mines, chemins de fer, usines, etc., le devoir du socialisme est de remettre en possession, sous la forme collective ou sociale, les prolétaires agricoles, son devoir non moins impérieux est de maintenir en possession de leurs lopins de terre contre le fisc, l'usure et les envahissements des nouveaux seigneurs du sol; les propriétaires cultivant eux-mêmes;

« Considérant qu'il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de *fermiers* et de *métayers*, font valoir la terre des autres et qui, *s'ils exploitent des journaliers*, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes;

« Le Parti ouvrier qui, à l'inverse des anarchistes, n'attend pas de la misère étendue et intensifiée, la transformation de l'ordre social et ne voit de libération pour le travail et pour la société que dans l'organisation et les efforts combinés *des travailleurs des campagnes et des villes s'emparant du gouvernement et faisant la loi*, a adopté le programme agricole suivant destiné à coaliser dans la même lutte contre l'ennemi commun, la féodalité terrienne, tous les éléments de la production agricole,

toutes les activités qui, à des titres divers, mettent en valeur le sol national. »

Les passages soulignés le sont par nous. Ils nous semblent les plus caractéristiques. Dans le premier, les deux factions socialistes, séparées par la question de la propriété paysanne, cherchent à se réconcilier en déclarant que cette propriété paysanne est « fatalement appelée à disparaître » mais, qu'il ne faut pas en précipiter la ruine.

Dans le second, le congrès tranche une question embarrassante, celle des métayers et fermiers, souvent plus riches, — les derniers surtout, — que bien des propriétaires de la classe dirigeante. Un riche fermier normand sera donc un homme intéressant pour les socialistes, et un pauvre hobereau de Bretagne, qui n'a que son pigeonier et deux arpents à l'entour, sera voué à l'exécration populaire. Le troisième passage atteste une fois de plus, sous une forme naïve, la croyance à l'État-Providence, l'idée profondément ancrée dans certains cerveaux que la société guérira de toutes ses misères, le jour où quelques individus auront délogé des fonctions publiques quelques autres individus. Combien, sous ce dernier rapport, sont socialistes sans le savoir!

Divers journaux fort sensés, amis de l'ordre et de la propriété, s'alarment de cette propagande agricole du socialisme et poussent la jeunesse bourgeoise à une agitation sociale qui en soit le contre-poison. La chose évidemment ne serait pas mauvaise; mais n'oublions pas que le meilleur antidote du socialisme dans les campagnes est la présence et le patronage du propriétaire résidant chez lui, travaillant, prêchant d'exemple plus que de parole. Sans cela, les missionnaires antisocialistes n'auront pour eux que leur talent de conférenciers luttant contre d'autres conférenciers, avec le désavantage de dire aux paysans

des choses moins agréables, parce qu'elles sont vraies.

..

Les adresses télégraphiques. — Un fait curieux, vivement relevé par toute la presse, vient de mettre en relief, de la façon la plus comique, l'esprit de système et de tracasserie qui distingue trop souvent nos administrations.

Il s'agit des adresses télégraphiques. Chaque mot d'une dépêche coûtant cinq centimes à l'expéditeur, on conçoit que celui-ci ait intérêt à l'abréger le plus possible. D'autre part, désirant avant tout que sa dépêche arrive à destination, son intérêt est que la susdite adresse soit suffisamment comprise des employés du bureau de réception.

Or de vénérables règlements, paisiblement endormis jusqu'ici dans les cartons administratifs, se sont réveillés ces jours derniers et, par leurs prétentions, ont jeté l'émoi dans le public, surtout dans le public commercial. Ces règlements prescrivent que toute adresse télégraphique doit porter le nom du destinataire (ce qui se conçoit), sa profession (!), la rue où il habite et le numéro de sa maison.

Nous ne nous attarderons pas à remarquer qu'il existe des gens sans profession, des gens qui n'habitent pas dans une rue, et des gens qui habitent des rues où l'usage des numéros n'est pas encore connu. Nous ne savons si l'administration a prévu ces cas épineux et pris des dispositions extraordinaires en conséquence.

Nous remarquerons seulement, ainsi que l'a fait toute la presse, que certaines gens, dans les petites et même dans les grandes villes, jouissent d'une notoriété suffisante pour qu'on puisse se passer de toute autre indication. Dans un très grand nombre de cas, la profession

jointe au nom suffit largement à spécifier l'adresse : X*** éditeur, Y*** banquier, Z*** armateur. Prétendre que ces adresses sont « insuffisantes » est, de la part de l'administration, un trait de haut comique. Comique également l'avis adressé par le directeur des postes et télégraphes d'une grande ville de France à certains grands commerçants, pour les informer *qu'on avait reçu au bureau des dépêches à leur adresse, mais que ces dépêches ne leur seraient point envoyées*, parce que, la rue et le numéro n'étant pas indiqués, l'administration était en droit de regarder l'adresse comme *insuffisante*.

C'est le procédé qui consiste à aller voir un monsieur à domicile pour lui notifier qu'on ne sait pas où il habite. De la part d'un homme privé, un tel trait serait de la folie. De la part de la grande collectivité administrative, peu s'en faut qu'on ne l'ait trouvé fort naturel.

Les employés télégraphistes anglais ou américains mettent leur orgueil, dit-on, à déchiffrer les rébus les plus compliqués et à dénicher l'adresse de tous les destinataires. On cite des merveilles à ce sujet. Un trait semblable honore la poste de Bâle qui, ayant reçu une lettre portant comme suscription : « A ma tante », découvrit parfaitement la personne à laquelle on l'envoyait, respectable dame de la ville, connue par beaucoup de gens sous le sobriquet mentionné plus haut.

Il faut rendre cette justice à nos employés des postes et des télégraphes, que, livrés à eux-mêmes, ils s'arrangent généralement pour faire aussi parvenir à leur adresse les lettres ou les télégrammes dont la suscription laisse à désirer. Que des gens, au moment de cacher une lettre à un ami, se rappellent la rue sans se souvenir exactement du numéro ! Qu'importe ? le facteur le connaît pour lui, et l'honnête employé la met fi-

dèlement dans la bonne boîte. De même jusqu'ici pour une infinité de dépêches.

Ces bonnes volontés individuelles, agissant en dehors des règlements stricts, auraient donc pu être comprimées par l'application absurde et matériellement impraticable, — nous l'avons montré, — de ces mêmes règlements, si la presse, écho sincère, en cette circonstance où la politique n'est pas en jeu, de l'inquiétude générale, n'avait énergiquement protesté sur toute la ligne. La direction des postes, surprise de cette résistance inattendue, a dû rengainer ses circulaires. Ceux d'entre nous qui ont un ami notaire dans une ville de deux mille âmes, sans savoir précisément sa rue et son numéro (si numéro il y a), pourront donc lui télégraphier sous l'adresse « X***, notaire », sans prendre la précaution d'aller faire eux-mêmes là-bas un petit voyage d'information, aller et retour, avant d'expédier leur dépêche.

*
* *

Le trois pour cent.— Nous avons publié récemment des articles sur la baisse du taux de l'intérêt. La *Science sociale* a indiqué, depuis longtemps, les causes et les conséquences de cette baisse, qui alarme tant de rentiers. Là encore, nous avons pu constater avec plaisir que nous ne faisons que devancer de quelques années les réflexions qui naissent maintenant un peu partout de droite et de gauche.

Le trois pour cent a atteint, le mois dernier, le cours de 103 francs. A ce sujet, de curieux articles ont paru dans la presse, et la conclusion que nous donnions commence à apparaître évidente à beaucoup d'esprits. Cette conclusion, c'est la nécessité de plus en plus pressante du travail personnel, de l'initiative individuelle. Un chroniqueur spirituel a même insinué que, dans cinquante ans,

l'homme vivant de ses rentes sera devenu sur la terre un objet de curiosité, qu'on ira voir en pèlerinage. Sans aller jusque-là, on peut affirmer que le nombre des oisifs tend à diminuer de la surface du globe, à mesure, — chose curieuse, — que la somme de travail fournie par les travailleurs tend à se réduire de plus en plus. Diminution des heures de travail, et extension du travail à tout le monde; cette formule, qui a un faux air socialiste, se réalisera progressivement, non par des lois, non par des contraintes, mais par le simple jeu des lois sociales, et le monde, en définitive, s'en trouvera bien.

*
* *

Le Niagara utilisé.— Les Américains sont en train d'industrialiser le Niagara, et de faire de l'utile avec du beau.

La force de la cataracte va être transformée en un formidable courant électrique: l'usine génératrice est construite, les canaux de dérivation creusés et le fleuve immense, comme un simple ruisseau de chez nous, va faire incessamment tourner des turbines.

Le canal latéral qui dérive l'eau de la cataracte se détache du fleuve à 2.000 mètres environ en amont des chutes. Sa largeur, qui est de 57^m,340 à son embouchure sur le fleuve, se réduit à 34 mètres seulement près du bâtiment des turbines. De là, l'eau se précipite dans un puits vertical qui a 56^m,750 de hauteur sur 5^m,500 de diamètre et au fond duquel sont placées les énormes turbines de 5.000 chevaux qui doivent transmettre la force.

Ces turbines sont placées deux par deux sur un arbre vertical: la quantité d'eau nécessaire pour mettre chacune d'elles en marche est de 707 mètres cubes à la minute. Leur mouvement est

transmis à des dynamos à courants alternatifs à faible fréquence produits dans des machines à deux phases et avec une tension de 2.000 volts.

L'énergie électrique ainsi produite sera employée principalement pour l'éclairage et pour les besoins des chemins de fer (traction, etc.) ainsi que pour la production de l'aluminium par la *Pittsburg reduction Co* et peut-être aussi pour la propulsion des bateaux sur le canal de l'Érié.

Les touristes protesteront peut-être contre cette « profanation » ; mais les Yankees sont encore peu sensibles aux jouissances du beau. Une telle réserve de force ne pouvait rester improductive, pour les beaux yeux des poètes, des peintres, des voyageurs. *Ça n'aurait pas payé.*

Maintenant, le Niagara *paiera.*

G. d'AZAMBUJA.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

9^e Année. — Tome XVIII. — 11^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE NOVEMBRE 1894

G. d'Azambuja. — Questions du jour. — L'abus des interpellations. P. 357.

Edmond Demolins. — Cours d'Exposition de la Science sociale, X. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — III. La région des Ports maritimes; le type ancien : Phéniciens et Carthaginois. P. 371.

Paul Bureau. — Les propositions de loi de Homestead en France. — Les arguments des partisans et des adversaires. Conclusion. P. 396.

Léon Gérin. — Monographie du Canada, X. — Comment le domaine plein a limité le développement de la race. — Conclusions. P. 417.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

I. Alexandre III, par M. **Edmond Demolins.** — II. Les élections en Belgique, par M. **V. Muller.** — III. Deux essais de colonies anarchistes, par M. **Paul Porthmann.** — IV. La Guyane française; ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être, par M. **D. Touzaud.** — V. Le Sloyd, par M. **V. Muller.** — VI. Le nouveau volume de M. **Léon Poinsard.** — VII. Enseignement de la Science sociale : Ouverture des Cours. — VII. Un nouveau Cours de Science sociale à l'étranger. — IX. A travers les faits du mois, par M. **G. d'Azambuja.** — X. Société de Science sociale : Nouveaux membre; Bourses.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

BULLETIN MENSUEL :

LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE, 6 francs. — ÉTRANGER, 7 francs.

La livraison, 50 centimes.

REVUE MENSUELLE :

LA SCIENCE SOCIALE

et le BULLETIN réunis.

FRANCE, 20 fr. — ÉTRANGER, 25 fr.

La livraison, 2 francs.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LELOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr., par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

1^o Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.

2^o Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.

3^o Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.

4^o Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.

5^o Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).

6^o Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.

7^o Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1^o Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.

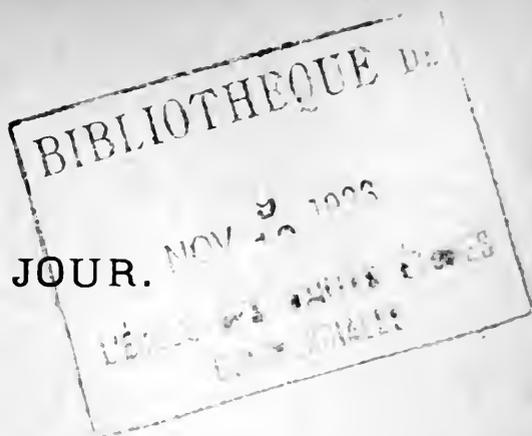
2^o Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.

3^o Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.



L'ABUS DES INTERPELLATIONS.

Le public se demande, chaque année, au moment où rentrent les Chambres, « ce qu'elles vont nous donner d'intéressant ». Car c'est le faible de l'esprit français, comme de l'esprit athénien jadis, de chercher tout d'abord le côté attrayant des choses, au lieu d'en chercher le côté solide et pratique.

Chacun est donc un peu, au moment de la rentrée du Parlement, dans la situation d'un spectateur qui, prenant place sur les banquettes ou les fauteuils d'un théâtre, manifeste assez naturellement le désir d'avoir un programme. Quelle pièce va-t-on jouer? Sur quels acteurs se lèvera la toile? A qui le beau rôle, cette fois-ci?

Or, ce qu'il y a de plus « intéressant » dans le programme des travaux parlementaires, ce sont, sans contredit, les interpellations. Plusieurs s'annoncent déjà (1).

Les journaux du parti battent la caisse et avertissent de faire attention; ceux de l'opposition exultent et prédisent à bref délai la chute du ministère; ceux du gouvernement gémissent et versent des larmes stériles sur cette manie d'interpeller, qui, de plus en plus, encombre les séances de discussions oiseuses et rétrécit à proportion le temps destiné à l'étude des projets de loi.

(1) Cet article a été écrit quelques jours avant la rentrée.

I. — L'USAGE DES INTERPELLATIONS.

Nul n'ignore ce que c'est qu'une interpellation. Un député croit avoir à demander des explications à un ministre. Il écrit à ce ministre. Il lui explique qu'il lui demandera des explications. Le lendemain, ou quelques jours après, le député monte à la tribune, prononce un grand discours où il est question de tout : de la république, de la monarchie, du cléricanisme, des principes de 89, du peuple, de la bourgeoisie, de la pauvreté, de la richesse. Le ministre répond par une tirade contradictoire. D'autres députés interviennent dans la bataille. Une ou deux séances se passent, et l'interpellateur dépose finalement un ordre du jour que la Chambre n'adopte pas. Il y a des variantes, mais c'est bien là le ton général.

On voudrait ne pas trop railler : l'interpellation, en soi, est un usage excellent. Il en est de cela comme du vin et de beaucoup d'autres bonnes choses : une certaine dose fortifie, une dose plus forte tourne la tête. L'interpellation, bien comprise et appliquée dans un milieu raisonnable, serait un utile ressort politique, un moyen de rectifier de temps en temps l'attitude d'un ministère, une barrière morale contre les abus de pouvoir, une traduction de l'opinion publique, un sévère contrôle des actes de l'administration, qui a souvent besoin de petits coups de fouet de ce genre pour ne pas s'endormir dans la sécurité de ses trop moelleuses routines.

Cela, c'est l'idéal, et l'idéal ne se réalise nulle part sur la terre, surtout dans les groupements humains, viciés en bloc par la somme de tous les vices individuels. L'idéal, on s'en rapproche seulement. Certaines sociétés mieux organisées, et chez qui les pouvoirs publics constituent mieux qu'ailleurs un complément utile et rationnel de l'action privée, ont su pratiquer longtemps avant nous ce système de l'interpellation, — ou de la question, — et en tirer parfois des fruits.

Rien dans les gouvernements des différents empires orientaux

et des innombrables *cités* antiques, ne correspond à ce rouage actuel de l'interpellation. Une discipline beaucoup plus étroite présidait aux délibérations des sénats et des vastes assemblées civiques. Les magistrats dans leur charge étaient d'ailleurs des êtres sacrés. Les démocraties les plus turbulentes, comme Athènes, se contentaient de leur demander compte, après leur charge, de leur gestion, mais l'interpellation semble avoir été inconnue. Rome, plus sagement gouvernée, a seulement connu l'*intercessio*, ou *veto* tribunitien, par lequel le tribun de la plèbe, mécontent d'un acte de l'autorité supérieure, pouvait en arrêter les effets. La faculté de protester, de se défendre, était concentrée dans cet homme privilégié, inviolable, officiellement chargé de fronder le gouvernement pour le compte de qui pouvait en avoir besoin ou envie.

C'est en Angleterre, avec le régime parlementaire, que naît et se développe l'interpellation. C'est là qu'il faudrait en rechercher et en étudier l'origine. L'interpellation incarne alors, dans le domaine politique, l'indépendance fière et ombrageuse des particuliers en face des pouvoirs publics. Son usage fait bien sentir aux gouvernants, quels qu'ils soient, qu'ils ne sont là que pour l'utilité commune, délégués à la gestion de certains services spéciaux dont les groupes plus restreints de la famille et de l'association libre ne peuvent utilement se charger. Questionner un ministre, l'obliger à s'expliquer sur une affaire, le blâmer publiquement, le faire blâmer au besoin par l'assemblée entière, voilà des signes d'une réelle puissance, voilà la preuve que la nation n'abdique pas ses droits entre les mains des fonctionnaires, grands ou petits.

Mettons maintenant en présence des ministres éclairés et des représentants sérieux; supposons, autour de l'assemblée, un peuple de gens pratiques, plus attentifs à leurs intérêts individuels que passionnés pour les incidents de la vie publique. On conçoit que, dans un tel milieu, les questions oiseuses trouvent difficilement place et que les députés, en interpellant ces ministres, songent plus au bien du pays qu'à la réclame dont une pareille démarche peut favoriser leur nom.

Aussi le Parlement britannique, sans aucunement se presser, a effectué nombre de réformes utiles, ou, pour parler plus exactement, a consacré législativement beaucoup de mesures réclamées de plus en plus impérieusement par l'opinion publique librement et catégoriquement exprimée.

Si l'*obstruction*, de nos jours, vient parfois troubler ses séances, c'est à une minorité d'une autre formation, Irlandais et Gallois, qu'il le doit principalement, et aussi, avouons-le, à l'esprit par trop rétrograde d'une certaine aristocratie dont les traditions se rattachent aux Normands plutôt qu'aux Saxons. Les intérêts opposés peuvent soulever dans son sein de violents orages, comme à l'époque de l'établissement du libre-échange, mais peu à peu le progrès se fait, et les obstacles, patiemment écartés, laissent enfin les réformes s'effectuer à leur heure, ou bien peu après.

L'obstruction règne aussi dans notre Chambre française. Indépendamment des amendements de fantaisie qu'aiment à déposer les députés de l'opposition, comme on l'a vu pour la récente loi contre l'anarchie, afin de retarder le plus possible le vote des projets, les questions et interpellations arrivent à jet continu : *trente-deux en cinq mois* depuis l'existence de la nouvelle Chambre! Voilà la pierre d'achoppement où vient se butter sans cesse la bonne volonté des députés travailleurs et des ministres sérieux, voilà l'intermède à chaque instant renouvelé qui suspend l'action législative, ou la contraint de se précipiter aux rares moments demeurés libres, et fait qu'alors on bâcle à la hâte des lois très compliquées, des budgets très embrouillés auxquels il conviendrait d'apporter une longue étude.

Donc, trop d'interpellations. Tout le monde, sauf quelques journaux radicaux, convienne du mal et cherche de concert à le guérir. Les remèdes proposés ne manquent pas; mais nulle maladie ne se guérit si l'on n'en tranche pas la racine. Quelles sont donc les causes de ce mal déterminé, dont souffre avec un redoublement d'acuité le parlementarisme actuel : l'abus des interpellations?

Nous croyons en discerner trois.

II. — LES CAUSES DE L'ABUS.

1° *Les empiètements de l'État.* — Il est certain qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et qu'une quantité pareille d'interpellations ne surgirait pas, si un bon nombre d'entre elles n'avaient un fondement sérieux dans quelque fait injuste ou choquant.

Or, lorsqu'oubliant le nombre des interpellations, on considère séparément chacune d'elles, on constate très souvent, avec une certaine surprise, que cette interpellation est motivée. Nous ne voulons pas dire que les interpellateurs aient toujours raison en tout, mais que beaucoup de leurs interpellations représentent réellement, soit un droit violé, soit un intérêt qui attend vainement sa satisfaction.

Les interpellations peuvent en effet se répartir en deux classes : 1° celles qui se basent sur un fait positif, 2° celles qui se basent sur un fait négatif. Dans les premières, l'interpellateur dit au gouvernement : « Pourquoi avez-vous fait telle chose ? » Dans les secondes, il lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas fait telle chose ? »

Si, après avoir fait le classement dont nous parlons, on reprend chaque interpellation en analysant le motif qui l'a inspirée, on ne peut s'empêcher de reconnaître : 1° que les interpellations de la première catégorie n'auraient généralement pas lieu, si le gouvernement s'abstenait d'empiéter sur les droits des particuliers ; 2° que celles de la deuxième catégorie n'auraient pas lieu davantage, si le peuple, chez nous, ne s'était mis dans l'idée que le gouvernement doit intervenir en toute circonstance dans les affaires des particuliers.

C'est ainsi, — pour citer des exemples, — que M. Clovis Hugues, interpellant sur « les atteintes portées à la liberté de la presse et à la liberté individuelle », pouvait facilement, à travers des déclamations et des exagérations, alléguer des faits exacts. M. Combes n'aurait pas interpellé sur la nécessité imposée aux aspirants médecins d'avoir en poche leur diplôme de bachelier

ès lettres, si l'État n'avait, par ses règlements bizarres, fait du grec et du latin la préparation indispensable à l'art de guérir. M. de Baudry d'Asson n'aurait pas interpellé sur la comptabilité des fabriques, si le gouvernement ne s'était pas avisé d'étendre son contrôle sur ces dernières ; pas plus que M. de l'Angle-Beaumanoir n'aurait interpellé à propos des soldats punis pour avoir servi la messe en costume, si le ministre de la guerre laissait les militaires libres d'accomplir tranquillement cet acte de religion. Enfin M. Thierry-Cazes n'aurait pas, à propos du déplacement d'un professeur de philosophie, agité la grave question de savoir jusqu'à quel point un professeur peut afficher des doctrines déplaisantes au gouvernement, si ce gouvernement, par l'organisation de l'Université napoléonienne, ne se trouvait être le grand proviseur général de tous les professeurs universitaires de France.

Mais, nous l'avons dit, le gouvernement s'occupe de beaucoup de choses. L'administration est lourde, maladroite, tracassière. Il est difficile, malgré la résignation de la plupart de ses victimes, qu'une telle machine ne heurte pas, en fonctionnant, quelques intérêts qui se plaignent et qui, naturellement, font parvenir, par l'organe de leurs représentants, leur plainte aux grands mécaniciens en chef, les ministres. On se plaint donc quand la machine vous fait du mal, et, par une suite logique, on se plaint également quand elle ne vous fait pas du bien. Y a-t-il quelque part une souffrance, une misère, un chômage, un dommage quelconque ? vite on se tourne vers l'État, et on lui fait demander, toujours par l'organe des mêmes représentants, pourquoi son administration, puisqu'elle se mêle de tout, ne se mêle pas de consoler les souffrants, d'enrichir les pauvres, d'équilibrer les budgets particuliers en déficit et de réconcilier bon gré mal gré, par quelque texte impérieux, des gens qui ne peuvent se souffrir. De là les interpellations de la seconde catégorie, celles où l'on demande raison au gouvernement, non point de sa conduite, mais de son inaction.

Quelques interpellations de ces derniers mois sont un exemple du genre. Toutes peuvent s'exprimer dans une même formule

qui les encadre : « Que fera le gouvernement pour... » Chaque interpellateur finit la phrase à sa manière. MM. Millerand et Basly : « Que fera le gouvernement pour les mineurs du Nord? » MM. Lacombe, Riu et Vigné d'Octon : « Que fera le gouvernement pour les mineurs de Graissessac? » M. Turrel : « Que fera le gouvernement pour conjurer la mévente des vins? » M. Goujat : « Que fera le gouvernement pour empêcher le nonce d'écrire aux évêques? » M. Grousset : « Que fera le gouvernement pour changer les idées d'un général anonyme qui a tenu des propos pessimistes à un reporter du *Figaro*? »

Aux interpellations de cette deuxième catégorie, le gouvernement n'aurait en général qu'une réponse à faire : « Ça ne me regarde pas. » Mais c'est trop simple et trop court. On préfère s'engager à fond dans des discussions de principes, échafauder des théories, rappeler des précédents historiques et, finalement, glisser par la force des choses sur le terrain où l'adversaire a voulu vous entraîner, ce qui constitue toujours une concession. Ajoutons les interpellations vagues ou étranges, comme celles qui sont faites sur « la politique générale du cabinet », celle de M. Jaurès sur « les subventions accordées aux anarchistes par les capitalistes et les prêtres », ou celle de M. Grousset, annoncée pour la session qui s'ouvre, sur la faute qu'a commise le gouvernement en n'arrêtant pas MM. de Mun, Piou et de Mackau lors de la conspiration boulangiste. Ces interpellations, d'où rien ne peut sortir que du bruit et des phrases, ne se rattachent plus que par un fil ténu aux deux classes que nous avons faites; mais elles témoignent toujours de l'idée où sont les législateurs que le gouvernement doit être un instrument docile de tyrannie, d'inquisition ou de vengeance contre telle ou telle catégorie de citoyens qui ne plaît pas à l'interpellateur.

Les empiètements du pouvoir sur les droits privés et les conclusions généralisatrices que l'on en tire pour toute espèce de cas, voilà donc une première cause qui tend à développer la manie des interpellations. Signalons-en une seconde.

2° *Les dispositions du public.* — Que cela nous humilie ou nous amuse, nous sommes un peuple badaud. Cette critique, dont nous

ne nous fâchons guère d'ailleurs, nous a été adressée bien des fois depuis César jusqu'aux moralistes modernes. N'oublions pas que l'immense fond de la population, chez nous, est resté gaulois, que Romains, Francs et Normands ont pu agir diversement et modifier dans une certaine mesure l'état social de la race primitive, mais que beaucoup de Français, malgré tout, sont restés semblables à leurs ancêtres, et que la plupart des défauts reprochés à ceux-ci par les historiens de l'antiquité pourraient l'être à nos compatriotes actuels avec non moins de justesse. L'interpellation, avec sa solennité oratoire, ne peut que plaire à une race ainsi disposée. Elle plaît à la masse du peuple; elle plaît aux hommes cultivés, elle plaît enfin aux législateurs qui l'écoutent.

L'interpellation plaît au peuple parce qu'elle est *intéressante*. C'est, pour le bon bourgeois, ou pour l'ouvrier qui achète tous les matins son journal, le morceau de résistance, le côté palpitant de sa lecture. Le récit de la Chambre lui saute tout d'abord aux yeux par sa singularité typographique : dialogue coupé, sous-titres alléchants, interruptions brillantes, ordres du jour tracés en gros caractères, incidents et hors-d'œuvre tragiques habilement mis en relief par l'impression. Le lecteur frémit de joie; ses narines se dilatent; il se dit : « Tiens ! nous allons lire quelque chose d'amusant. » On devine, après cela, que si le même journal contient par hasard un article sur l'élevage des bœufs, ou une statistique de nos exportations coloniales, le lecteur ne sera pas seulement tenté d'y jeter les yeux. D'autres qu'un Français eussent fait peut-être le contraire (quoique d'autres eussent fait exactement comme lui). Quoi qu'il en soit, un député qui interpelle un peu bruyamment est sûr d'avance d'un public de plusieurs millions de lecteurs qui dévorera ses tartines, qui en fera le plat du jour, le succès du moment. Quelle tentation !

Mais le lecteur vulgaire du journal à un sou n'est pas seul à encourager par son attention la débauche interpellatoire. Le public lettré est son complice. Ce public, plus nombreux en France que partout ailleurs, souvent sceptique en politique, a une faiblesse marquée pour les beaux discours, qui flattent l'oreille et réveillent agréablement ses souvenirs classiques. On n'admire pas un

discours sur le budget, ni un discours sur le tarif des douanes. Ceux-là peuvent être clairs, précis, représenter une grande somme de connaissances et de travail; mais enfin ils ne font qu'instruire. Ils ne répondent que partiellement aux conditions requises des rhéteurs antiques : instruire, plaire, émouvoir. Mais une harangue virulente, une sortie à fond de train contre la politique ministérielle, ou contre l'ordre social, ou contre la réaction, ou contre n'importe quoi, évoque immédiatement la grande idée de l'éloquence parfaite, complète, munie de tous ses grelots, embouchant toutes ses trompettes. « Qu'importe la mort des gens, si le geste est beau? » disait un anarchiste célèbre. « Qu'importe l'utilité ou l'opportunité d'une interpellation, si le discours est *bien fait*? » disent à leur tour ces aimables lettrés. Et, bourgeois jusqu'à la moelle, ils liront et reliront, jusqu'à l'apprendre par cœur, la belle tirade de Jaurès : « Vous avez interrompu la vieille chanson... », tirade qui, par le balancement des membres de phrase, constitue effectivement une merveille d'harmonie. Nouvel encouragement pour les interpellateurs. Même encouragement pour les interrupteurs, les flèches aiguisées de l'ironie n'étant pas moins appréciées que les coups de massue de la grandiloque éloquence.

Il faut enfin tenir compte de la composition de nos assemblées. Un travail paru dans cette Revue (1), à propos de l'avant-dernière Chambre, a déjà donné une idée de la proportion dans laquelle sont représentés dans nos parlements français les divers éléments sociaux. Cette proportion ne varie guère d'une législature à l'autre. Les avocats y tiennent triomphalement la corde, escortés du groupe des notaires, avoués, professeurs de droit, anciens avocats devenus fonctionnaires. Bref, les licenciés en droit font à peu près les deux tiers de la Chambre. Joignons-y les docteurs en médecine, au nombre de *cinquante-neuf* dans la Chambre actuelle, le petit bataillon des militaires, la bande des journalistes, professeurs ou hommes de lettres, et nous constaterons que l'immense majorité du parlement appartient aux carrières libé-

(1) *La nouvelle Chambre*, par M. Edmond Demolins : *Science sociale*, janvier 1889

rales, à une classe qui, élevée en dehors des métiers immédiatement productifs, affectionne naturellement les théories et les phrases. Peu nombreux, en effet, sont les trois groupes des agriculteurs, des industriels (ouvriers compris) et des commerçants. Tous ensemble font à peine une centaine, et encore, sur le nombre, que de types exceptionnels. mâtinés de politiciens, d'officiers démissionnaires, d'anciens fonctionnaires retraités ou révoqués! Une députation ainsi composée pourra-t-elle prêter une attention bien vive à des lois sans éclat et simplement utiles, telles que la revision d'un tarif vicieux, ou la réforme d'une assiette défectueuse de l'impôt? Arrière ces séances endormantes, et vivent les séances animées, tapageuses, où, les chiffres étant remplacés par des imprécations, tout le monde comprend enfin ce que ça veut dire!

Là encore l'interpellateur est sûr d'un succès quelconque, dùt-il irriter et exaspérer la majorité de ses collègues. Ceux-ci se vengeront en applaudissant à tout rompre la brillante riposte du ministre ou de son champion, et, au milieu du grabuge, c'est à peine si on entendra, étouffée sous une douzaine d'éclats de rire, la voix de quelque viticulteur désespéré qui timidement murmure : « Et le mouillage des vins? »

Un gouvernement dont les attributions et les prétentions démesurées prêtent aux protestations et aux requêtes; un public admirablement disposé à applaudir quiconque proteste ou requiert, voilà deux causes générales d'interpellations qui en engendrent logiquement une troisième :

3° *L'intérêt personnel des interpellateurs.* — L'amour de la justice est une belle vertu, qui peut pousser parfois de grandes âmes à protester solennellement contre l'usurpation et la tyrannie, ou à requérir l'aide des puissants de la terre; mais quand ces protestations et ces appels en viennent à se présenter sous la forme de phénomènes normaux, continus, force est bien au moraliste le plus optimiste de chercher ailleurs que dans ce dévouement chevaleresque la cause d'une telle abondance et d'une telle régularité. Or, il est certain que l'interpellation est une excellente chose pour mettre un homme en relief et lui don-

ner cette importance que tout élu, dès le premier jour de ses fonctions législatives, rêve silencieusement d'acquérir. L'interpellation *pousse* un homme à plusieurs points de vue. Elle l'*idéa-lise* aux yeux de ses électeurs; elle le *cote* aux yeux de ses collègues. Enfin elle est, pour plusieurs, une nécessité inéluctable, une mission hors de laquelle ils ne peuvent que crouler dans le mépris et l'oubli.

L'interpellation idéalise le député aux yeux de ses électeurs, souvent plus préoccupés, par suite de cette badauderie gauloise dont nous parlions tout à l'heure, des violentes beautés d'une philippique anti ministérielle que d'un discours mesuré où les vrais intérêts du pays sont défendus prosaïquement. « L'interpellation, c'est la vie! » disait naïvement l'autre jour une feuille radicale. C'est la vie pour les politiciens de la circonscription, la vie pour les cercles, la vie pour les cafés, la vie pour les admirations locales. « Hein! comme c'est tapé! » disent les gros bonnets politiques de la région. Et l'enthousiame s'échauffe à la lecture de ces harangues. Il se trouve des missionnaires pour faire partager, ne fût-ce qu'un instant, cet enthousiame aux masses paysannes et ouvrières. Le jour du scrutin revient, la population prend feu, on court aux armes, on relit avec ferveur le Démosthènes du cru. Pourquoi? parce qu'il a fait trois ou quatre discours « tapés ». Le Mercure Gaulois, des chaînes d'or qui lui pendent de la bouche, a rivé à son culte, encore une fois, les arrière-petits-neveux de Vercingétorix et de Velléda.

Utile au député en ce qui concerne sa *situation locale*, l'interpellation ne l'est pas moins en ce qui concerne sa *situation parlementaire*. Elle élève d'un ou plusieurs crans la place qu'il occupe dans la hiérarchie des personnages politiques. Elle fait de lui un *leader*, un sous-leader, un chef de groupe ou de fraction de groupe, un meneur de clan autour duquel un certain nombre de fidèles, moins favorisés pour la sonorité vocale ou pour le toupet oratoire, se rangent suivant la loi des affinités. Un tel homme est redoutable. Il représente plus qu'une voix. Son intervention est souvent gênante. Elle oblige à une réponse, et à une réponse pas trop mauvaise, qui puisse soutenir tant bien que mal la

comparaison avec l'attaque. De plus, un tel homme est éminemment *ministrable*. Aujourd'hui dans l'opposition, il sera demain, au moindre déplacement de la majorité, l'homme des futures combinaisons ministérielles, car, en France, il importe de savoir bien parler pour être ministre. Par suite, les guetteurs de soleils levants seront portés à se rapprocher de cet homme. On discutera ses chances, on pariera pour lui. Il figurera comme favori sur la cote des grandes courses politiques, comme sur la cote du turf un cheval bien entraîné aux approches du Grand Prix. Du temps de Cicéron, les jeunes avocats romains faisaient leurs débuts en décochant quelque mordante accusation à quelque riche proconsul trop gorgé de l'or des provinces. C'était le premier pas pour arriver au gouvernement de ces mêmes provinces que l'on voulait piller soi-même plus tard. Analogie est le phénomène actuel, et une bonne interpellation, lancée comme un pétard dans les jambes du ministère, est, pour un jeune député qui se sent de l'estomac, le meilleur moyen de se *classer*.

Nous disons enfin que l'interpellation est pour certains une nécessité inéluctable. C'est ce qui arrive aux chefs ou aux orateurs attitrés des partis. Une attitude est prise; le grand homme a choisi sa pose sur le piédestal où l'a déjà élevé l'admiration de ses fidèles; dès lors plus moyen de se dérober. Un incident se produit; piédestal oblige; il faut interpellier ou mourir. Tous les journaux se demanderaient, les uns avec douleur, les autres avec malice, *pour quoi M. Un Tel n'a pas interpellé*. Dans un pays chevaleresque comme le nôtre, une telle félonie équivaldrait exactement à celle qu'eût commise un vieux chef de clan tournant les talons, il y a dix-neuf cents ans, devant les légions de César. Il n'y aurait pas assez de sifflets, assez de pommes cuites, et dans le parti adverse et dans le sien, pour l'orateur qui négligerait ainsi son devoir sacré de « tombeur ». Le pauvre homme interpelle donc, il fulmine, il tempête, il maudit, dépose un ordre du jour aussitôt repoussé, et rentre vite chez lui pour avoir le temps de diner avant l'heure du théâtre.

III. — LES REMÈDES.

Voilà donc le mal et ses causes, autant que nous avons pu les saisir. Voyons maintenant les remèdes proposés. Ils ne manquent pas. Trois surtout ont eu les honneurs d'une discussion sérieuse. Examinons-les brièvement.

Le premier consisterait à réserver aux interpellations un jour par semaine, au delà duquel il serait défendu d'empiéter. Les cinq autres jours seraient rigoureusement réservés aux discussions sérieuses. On ferait ainsi la part du feu.

Le second remède consisterait à n'admettre pour un député le droit d'interpeller que si son projet d'interpellation a été approuvé d'avance par quatre des onze bureaux de la Chambre. On éloignerait ainsi les interpellations fantaisistes.

Le troisième remède consisterait à n'autoriser les interpellations que dans les séances de nuit. Messieurs les législateurs tenant, qui à leur lit, qui à leurs plaisirs mondains, qui à leurs soirées en famille, se montreraient plus sobres d'interpellations, et, d'autre part, leur public se restreindrait forcément. D'autres, pour des raisons analogues, proposent de n'autoriser les interpellations qu'en des séances extraordinaires du matin. On compte sur la paresse pour mettre les poucettes à l'ambition.

Il est facile, à l'examen de ces trois systèmes, de reconnaître le vice commun qui les entache : leur caractère factice et superficiel. Tous tendent, en réalité, à établir un triage entre les interpellations *plus importantes* et les interpellations *moins importantes*; mais, ce triage, qui est assez compétent pour le faire? Une interpellation sérieuse peut être étouffée dans les trois cas, soit que l'encombrement l'empêche d'être développée au seul jour où l'on interpelle, soit qu'il n'y ait pas de grosse minorité qui la veuille prendre en considération, soit que son auteur, pour des raisons de santé, ait besoin de se coucher de bonne heure. D'autre part, comme on l'a fait judicieusement remarquer, la Chambre, restant toujours maîtresse de ses règlements, peut réformer à chaque instant la décision qu'elle aura prise et faire une brèche à la règle,

en faveur de telle ou telle interpellation urgente, qu'il importe de servir toute chaude, car refroidie elle ne vaudra plus rien. N'est-il pas tout simple, en pareil cas, de donner un croc-en-jambes aux bonnes résolutions et de revenir à l'ancien système... pour une fois, en passant, ... en attendant de renouveler demain l'exception? sans compter qu'il est mille moyens d'éluder le règlement, de déguiser une interpellation en motion, en proposition, en amendement, en un incident quelconque de séance. La nature ne se laisse pas forcer ainsi, et un vice comprimé violemment par un endroit trouve toujours moyen de ressortir par quelque autre.

Le remède n'est donc pas d'ordre politique et réglementaire, ou, du moins, l'introduction de nouvelles règles dans les débats législatifs n'aura de valeur qu'autant qu'elles seront l'expression d'une sérieuse révolution dans l'opinion publique et dans les mœurs politiques du pays. C'est toujours aux causes qu'il faut revenir pour trouver la guérison du mal, au lieu de la chercher dans des palliatifs variés, dont l'ingéniosité ne saurait déguiser l'impuissance. Il y aura moins d'interpellations, quand le gouvernement, par la réserve de sa conduite et de ses visées, donnera moins de prise aux interpellations. Il y aura moins d'interpellations, quand il y aura en France moins de badauds pour lire, écouter et applaudir, bouche béante, les interpellations. Il y aura enfin moins d'interpellations, quand la nécessité d'interpeller s'imposera moins aux députés qui veulent assurer leur situation électorale, se faire prendre au sérieux et parvenir à un rôle important dans la conduite des affaires. Tel est l'énoncé du problème. On voit que la solution n'est pas commode et ne dépend pas d'un petit vote qui, en une minute, modifierait arbitrairement le règlement d'une assemblée. Voilà qui n'est pas consolant, dira-t-on. Il est fâcheux, pour la *Science sociale*, de n'avoir pas de panacée plus élémentaire à proposer, lorsque tant de gens ont en poche leur secret infallible de tout guérir en vingt-quatre heures; mais c'est précisément ce qui distingue la vraie médecine, — *tardiora remedia*, dit Tacite, — des réclames trop alléchantes des charlatans.

Gabriel d'AZAMBUJA.

X.

LES TYPES SOCIAUX
DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE.

III.

LA RÉGION DES PORTS MARITIMES; LE TYPE ANCIEN :
PHÉNICIENS ET CARTHAGINOIS.

Dans notre précédente étude, nous avons vu que le Grec moderne présente le type actuel des Ports maritimes de la Méditerranée. Mais ce n'est pas un type pur : c'est un type tronqué et sensiblement altéré. Il est contrarié dans son développement et il est mêlé d'autres éléments, parce que, depuis longtemps déjà, cette mer est envahie et dominée par des peuples étrangers, appartenant à une formation sociale différente de celle qu'imprime à elle seule la Méditerranée. Du côté de la terre, ce sont les Slaves menés par les Russes, par les Austro-Hongrois, par les Turcs enfin, que maintient la jalousie réciproque des grandes nations européennes. Du côté de la mer, ce sont les Anglais et les Français.

(1) Voir la série des études précédentes, dans la *Science sociale*, livr. de mars, mai, septembre, octobre, novembre 1893; janvier, mars, juin et août 1894.

Pour observer le type pur, dans son développement libre et sans superposition de types extra-méditerranéens, il faut le chercher au temps où les peuples étrangers à la Méditerranée n'avaient envahi ce bassin ni par terre, ni par mer.

Les Phéniciens-Carthaginois et les Vénitiens offrent le type ancien le plus pur des Ports maritimes de la Méditerranée. — En effet, la Méditerranée a été libre de toute influence étrangère à deux époques :

1° Dans l'antiquité, avant les grandes invasions des Barbares;
 2° Au moyen âge, lorsque, avec l'aide des Croisés, Venise, Gênes et Pise, mais Venise surtout, eurent rejeté des eaux de la Méditerranée les Arabes et les Seldjoucides, et exercèrent, en fait, sur cette mer, le monopole de la navigation. Ce monopole dura du douzième au seizième siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion des Ottomans, qui introduisit un élément absolument étranger, et jusqu'à la découverte du Nouveau Monde et du Cap de Bonne-Espérance, qui détourna de la Méditerranée le grand commerce.

Dans l'antiquité, le type pur, spécial et développé, des Ports maritimes est fourni les Phéniciens et par les Carthaginois, qui ne sont, en somme, que deux divisions du même peuple. Ce peuple a vécu exclusivement, ou presque exclusivement, du Port; il a été exclusivement, ou presque exclusivement marin.

Les Grecs anciens et les Romains, dont nous verrons le type plus tard, se sont adonnés beaucoup moins exclusivement au commerce maritime. Ils ont été, ou plutôt ils sont devenus marins, et, finalement, ils se sont même trouvés supérieurs sur mer aux Phéniciens et aux Carthaginois; mais ils n'étaient pas, comme eux, purement marins: il s'en fallait de beaucoup. Les Phéniciens et les Carthaginois ont exploité la mer d'une façon incomparablement et incontestablement plus exclusive: par là, ils réunissent, au plus haut degré, les conditions que nous cherchons.

Le lieu de formation du type Phénicien-Carthaginois est le rivage du Pays de Chanaan. — Dans l'antiquité, comme nous l'avons déjà

remarqué à propos des Grecs modernes, les grandes nations riches se trouvaient sur le rivage asiatique et non sur le rivage européen de la Méditerranée : c'étaient le temps des fameux Empires d'Assyrie et d'Égypte. Il faut remarquer qu'à toutes les époques, la navigation marchande, le commerce maritime, établissent leur point de départ, leur point d'attache, à proximité des plus grands consommateurs et des plus grands producteurs industriels. Les ports avec lesquels ils correspondent dans les pays neufs ne sont que des comptoirs, des correspondants. On s'explique donc très bien que, dans l'antiquité, le commerce se soit d'abord développé sur la côte phénicienne, située dans le voisinage immédiat des deux grands Empires de l'Orient que je viens de nommer.

Les Phéniciens représentaient alors, dans la Méditerranée, le type du Port maritime, comme les Pélasges le type de la Vallée. Ce sont les Phéniciens, qui, les premiers, établirent des comptoirs, des colonies maritimes, sur les rivages méditerranéens : en Asie Mineure, en Grèce, dans la mer Noire. C'étaient là, alors, les pays neufs, les pays lointains, au regard des grands Empires d'Asie ; c'étaient autant de rivages que les massifs montagneux et presque impénétrables de l'Anatolie, ou que le grand circuit continental autour de la mer Noire ne permettaient pas d'atteindre autrement que par mer. Rhodes, la Crète, les principales îles de l'Archipel, l'Argolide et l'Attique au temps des Pélasges, ont reçu des Phéniciens, les premiers fondateurs de leurs villes maritimes. Inachus, Ogygès, Danaüs, Cécrops, Cadmus, etc., étaient phéniciens. On a été porté à considérer parfois certains d'entre eux comme Égyptiens, précisément parce que les Phéniciens naviguaient alors pour le compte des Égyptiens et avaient des établissements dans la basse Égypte.

La région originaire des Phéniciens, le rivage du Pays de Chanaan, était particulièrement favorable à cette première éclosion du commerce. Derrière ce rivage, se trouve une longue et étroite oasis : la vallée du Jourdain. Elle est fermée de toutes parts : au Nord, à l'Est et au Sud, par les déserts de la Syrie et de l'Arabie ; à l'Ouest et au Nord par la série ininterrompue des montagnes

qui se rattachent au système du Liban et qui descendent jusqu'à la mer. C'était un pays fertile : là « coulaient le lait et le miel », suivant l'expression de la Bible (1).

Dès la plus haute antiquité, cette vallée creuse fut occupée par des gens probablement culbutés des petits plateaux environnants. Quoi qu'il en soit, ils prirent là la formation sociale qui fit le type chananéen. Abraham puis les Israélites les trouvèrent à l'état de sédentaires, adonnés à la culture, comme toutes les populations chassées des déserts sur les confins cultivables. Sans cesse exposés aux incursions des nomades (ils succombèrent à celle des Israélites), ils furent obligés de construire de solides murailles de défense et devinrent ainsi de grands bâtisseurs : les célèbres murailles de Jéricho furent leur œuvre.

Quand la pression exercée par les nomades devint trop forte, ils durent chercher un asile plus sûr et se rejetèrent du seul côté qui n'était pas fermé par les nomades, c'est-à-dire sur le rivage de la mer.

Ce rivage leur présentait un double avantage : il était abrité contre les attaques des nomades par le Liban à pentes rapides et boisées; des îles, à proximité du rivage, offraient une retraite encore plus complète. Aussi est-ce dans des îles que furent fondées Sidon, Tyr, Aradus. La ville d'Aradus, dit Strabon, est située sur « un rocher battu de tous côtés par les flots, il a environ sept stades de tour. Il est recouvert d'habitations et tellement peuplé encore à présent que les maisons y ont un grand nombre d'étages. Les habitants boivent de l'eau de pluie conservée dans des citernes, ou de l'eau qu'on transporte de la côte voisine. » Ces villes furent entourées, elles aussi, de fortes murailles : les Phéniciens conservaient leurs habitudes de bâtisseurs. Nous savons d'ailleurs que, lorsque Salomon voulut construire le Temple de Jérusalem, ce fut Hiram, roi de Tyr, qui lui fournit des ouvriers.

Cependant les Phéniciens étaient à l'étroit dans les îles et sur

1 « C'est un pays de sources et de ruisseaux, de lacs, de vallées et de montagnes, un pays de froment, d'orge, de vigne, de figues, de grenades, où l'olive donne son huile et la datte son jus. »

cette bande de rivage qui n'avait que 4 ou 5 lieues de large. Le mur du Liban, qui les préservait des nomades, leur interdisait aussi toute extension facile du côté de l'intérieur; il les rejetait vers la mer. Mais, en même temps, ces montagnes leur offraient une précieuse ressource au point de vue de l'exploitation de la mer : le Liban était alors couvert de superbes bois de construction pour les navires : les fameux cèdres du Liban.

Si les conditions physiques rejetaient les Phéniciens vers le commerce maritime, il faut remarquer aussi qu'ils y étaient préparés par leur formation sociale antérieure. Ils ne sortaient, en effet, ni du milieu des sauvages, ni du milieu des pasteurs nomades; c'étaient des civilisés : leurs cultures, leurs constructions suffirent à le prouver. Ils étaient prédisposés encore par le voisinage des deux plus grands Empires qui existassent alors et qu'ils connaissaient bien : l'Empire d'Assyrie, d'où ils venaient, car la tradition les fait partir des bords du golfe Persique (1); et l'Empire d'Égypte, à la porte duquel ils avaient dû s'arrêter pour se fixer dans le Pays de Chanaan.

C'est ainsi qu'ils furent naturellement et nécessairement amenés à entreprendre d'abord le commerce entre ces deux pays si riches.

L'évolution historique du type Phénicien-Carthaginois a parcouru trois phases. — 1^{re} PHASE : *Le commerce entre les grands Empires.* Le parcours commercial suivi par les Phéniciens, pendant cette première période, est bien nettement tracé. C'est un immense circuit, moitié fluvial moitié maritime. On drainait, au moyen du Nil et jusqu'à la Méditerranée, les marchandises de l'Égypte, que l'on amenait ensuite, par un simple cabotage, jusqu'aux ports de la Phénicie. On empruntait alors la route de terre, à travers les passages du Liban et le Désert, pour gagner le haut Euphrate, qui, dans sa partie supérieure, se rapproche très sensiblement du littoral phénicien. Les transports à travers le désert s'effectuaient, comme aujourd'hui encore, par caravanes au moyen des nomades, qui y trouvaient une source précieuse de revenus et avec lesquels on se liait par des engagements, ou « Fraternité ». On

(1) *Hist. anc. de l'Orient*, par Lenormant et Babelon, t. VI, p. 105, 106.

traversait ensuite toute l'Assyrie, en descendant l'Euphrate et le Tigre jusqu'au golfe Persique. Alors on empruntait de nouveau la voie de mer, pour effectuer la circumnavigation de l'Arabie, en faisant des escales fructueuses tout le long de ces rivages fertiles. De là, on pouvait gagner, toujours par cabotage, soit la vallée de l'Indus, d'où on tirait les riches produits de l'Inde ; soit, par la mer Rouge, la haute Afrique, appelée alors Éthiopie (1). C'étaient les deux portes de l'Orient.

On comprend combien devait être fructueux pour les Phéniciens un parcours commercial qui enserrait ainsi les Sociétés les plus riches du monde primitif, et qui pouvait se faire presque entièrement par eau.

Pendant cette période, les Phéniciens trouvèrent une autre source de profit, en fournissant aux Pharaons leur marine militaire. « C'étaient des Sidoniens qui devaient monter les vaisseaux de guerre sur lesquels étaient transportés les troupes que l'Égypte envoyait soumettre le pays de Pount, c'est-à-dire l'Arabie méridionale, entrepôt de tous les produits précieux de l'Inde, métaux, pierreries, bois de prix, épices, ivoire, et les vaisseaux de commerce qui faisaient habituellement l'intercourse entre les ports de ce pays fortuné et les ports de l'Égypte. Lorsque les rois de la XXVI^e dynastie voulurent se former une marine dans la mer Rouge, ils furent contraints de s'adresser aux Phéniciens. Du reste, quand la Bible nous montre, à la suite de l'alliance entre Hiram et Salomon, les matelots tyriens, montant la flotte que le monarque israélite a fait construire pour le commerce d'Ophir, le succès de la première campagne révèle assez clairement que les Phéniciens ne s'engageaient pas alors sur une mer entièrement inconnue, mais qu'ils devaient posséder, sur ces parages, des documents remontant à des navigations antérieures et que sans doute les Tyriens d'Hiram ne faisaient que recommencer ce que les Sidoniens leurs prédécesseurs avaient fait, quelques siècles auparavant, d'accord avec l'Égypte (2). »

(1) Voir les détails au sujet de ce commerce et du parcours suivi par les Phéniciens dans l'*Hist. anc. de l'Orient*, par Lenormant et Babelon, t. VI, p. 538 et suiv.

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 492.

2° PHASE : *Le commerce dans la Méditerranée orientale.* Il y a cependant un commerce plus avantageux que celui qui se fait entre de grands pays civilisés : c'est le trafic avec des pays nouveaux, avec des populations à demi sauvages. On leur achète des productions naturelles précieuses, comme les épices, les parfums, le café, la canne à sucre, les fourrures, l'ivoire, l'or, l'argent, l'étain, l'ambre, ou des productions naturelles d'une utilité générale comme les toisons, les peaux, le blé, etc., et on ne leur donne, en échange, que des produits industriels insignifiants ou très médiocres, apportés des vieux pays et dont ces demi-sauvages s'exagèrent la valeur, par exemple de la verroterie, de la mercerie, de la coutellerie, de la quincaillerie, des rubans, etc. Voilà bien le commerce idéal, celui qui permet de réaliser, dans le moins de temps et avec le moins de frais, les bénéfices les plus considérables. C'est précisément ce qui, dans tous les temps, a porté le commerce à rechercher, au prix des plus grands efforts et des plus grands dangers, ces « terres nouvelles ». Il n'y a pas de marché pareil à celui-là.

Les Phéniciens étaient des commerçants trop avisés pour l'ignorer; aussi s'efforcèrent-ils d'exploiter les rivages neufs de la mer Égée et de la mer Noire. Ils avaient d'ailleurs une raison particulière pour atteindre ces parages : le désir de se procurer l'étain qui abondait dans le Caucase. On sait que le bronze, qui est un alliage de cuivre et d'étain, était alors d'un usage usuel et général; or l'étain était assez rare et on n'hésitait pas à entreprendre de longs voyages pour s'en procurer (1).

Malheureusement pour les Phéniciens, ils trouvèrent bientôt, dans cette direction, la concurrence des Pélasges, chez lesquels ils allaient ainsi commercer, et qui, comme nous l'avons expliqué, étaient venus de la Colchide en suivant le littoral de la mer Noire et de la mer Égée. Quoique beaucoup moins navigateurs que les Phéniciens à l'origine, les Pélasges ne tardèrent pas à s'habituer à la mer, ainsi que la légende des Argonautes et de l'expédition de Troie en témoignent. Aussi, « à partir du

(1) Voir les détails, *Hist. anc. de l'Orient*, t. VI, p. 488, 489.

temps des Argonautes, il n'est plus question des navigations habituelles des Phéniciens dans la mer Noire et jusqu'à la Colchide; c'est une direction dans laquelle ils ont été supplantés » (1).

Les Phéniciens durent donc reculer devant les Pélasges, et ce mouvement de recul s'est traduit dans l'histoire par un événement important : la chute de Sidon. Cette riche cité tomba entre les mains des Philistins, qui étaient un établissement de Pélasges arrivés dans le Sud du rivage de Chanaan après une étape dans l'île de Crète (2). Le désastre fut si complet que la Phénicie disparaît alors de l'histoire pendant un demi-siècle.

Tyr bénéficia de la chute de Sidon; elle continua les affaires; mais il lui fallut trouver de nouveaux débouchés pour remplacer ceux qui étaient brusquement fermés. Ce fut la troisième phase.

3^e PHASE : *Le commerce de la Méditerranée occidentale.* — Tyr se décida à abandonner l'exploitation de la mer Égée et de la mer Noire, trop encombrées de Pélasges. Elle forma le hardi projet d'aller jeter ses comptoirs à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, pour exploiter, de là, des terres nouvelles, toujours plus fructueuses au commerce. Mais comme les rivages du nord de toute la Méditerranée étaient déjà en partie occupés par les Pélasges, les Phéniciens longèrent prudemment la côte méridionale. C'est alors qu'ils fondèrent, sur la côte africaine, Utique, Adrumète, etc., et des points de relâche à Malte et au Sud de la Sicile. Ils franchirent même les fameuses Colonnes d'Hereule, et ils fondèrent, au Sud de l'Espagne, la colonie de Gadès (Cadix), où ils purent faire le trafic de l'étain qui était assez abondant en Espagne. Ils essayèrent bien pourtant de fonder quelques établissements dans le Nord occidental de la Méditerranée, le long de l'Espagne, de la Gaule et de l'Italie, mais, là encore, ils se heurtèrent à des colonies pélasgiques, aux Étrusques et aux Grecs ioniens, et ils durent y renoncer.

Pour se dédommager de cet échec, Tyr s'établit plus solidement sur le rivage méridional, et c'est alors qu'elle fonda Carthage. Il

(1) *Hist. anc. de l'Orient*, p. 494.

(2) *Ibid.*, p. 215.

est à remarquer que les Phéniciens établissaient de préférence leurs colonies dans des endroits défendus par la mer ; c'est ainsi que Gadès se trouvait dans une île et Carthage, dans une presqu'île. Cette tendance, que nous avons déjà constatée en Phénicie, caractérise bien un peuple qui fonde toute son existence sur le commerce maritime.

Après une période de prospérité, Tyr succombe, comme Sidon, sous un coup de force. En 572 av. J.-C., elle fut prise et détruite par Nabuchodonosor (1). Notons, en passant, l'instabilité de ces villes de commerce : nous en indiquerons plus loin la cause.

Carthage hérita des affaires de Tyr. Elle occupait d'ailleurs une position plus favorable. Assez éloignée des Grecs et des Romains pour se trouver à l'abri d'une attaque imprévue, elle était cependant placée entre les deux, et, par conséquent, dans de bonnes conditions pour les exploiter par le commerce. De plus, elle se trouvait dans la partie occidentale de la Méditerranée, c'est-à-dire dans le monde nouveau qui se peuplait, se développait de plus en plus. Enfin, sa proximité du grand désert africain, qui était alors la plus grande route de terre, la mettait en relation directe avec les tropiques et l'Égypte, deux grandes régions à productions riches.

Cependant Carthage ne réussit pas mieux que les deux grandes métropoles phéniciennes à perpétuer sa puissance : cinq siècles après la ruine de Tyr, elle tombait sous les coups des Romains, qui la livrèrent aux flammes. Elle ne se releva jamais.

Pour connaître la cause de ces chutes successives et profondes, il faut se rendre compte de l'organisation sociale que le commerce impose à ces grandes cités.

Le Commerce maritime a ébranlé la Communauté familiale et développé l'instabilité chez les Phéniciens-Carthaginois.

Les Phéniciens et les Carthaginois nous présentent, au point de vue social, un caractère absolument nouveau. Dans les types que

(1) Tyr s'est relevée sous le nom de Nouvelle Tyr, jusqu'à sa prise par Alexandre ; mais le coup porté par Nabuchodonosor avait eu son effet : « Depuis lors, elle ne fit que végéter, sans pouvoir reformer sa marine, reprendre son commerce et soutenir ses colonies dont Carthage hérita. »

nous avons précédemment étudiés, le Commerce et les Transports n'étaient, pour le grand nombre, qu'un *travail accessoire*, ici, au contraire, ils deviennent le principal moyen d'existence pour l'immense majorité de la population.

Si nous voulions montrer, dans un tableau, le rôle du Commerce et des Transports, dans les divers types que nous avons décrits, nous obtiendrions la progression suivante :

COMMERCE ET TRANSPORT.

<i>Travail accessoire.</i>	<i>Travail principal.</i>
1 ^{er} Degré : Pour tous.	Pour personne (ou à peu près) : Type des Pasteurs.
2 ^e Degré : Pour beaucoup.	Pour quelques-uns : Type des Slaves, Chinois, Hindous, etc.
3 ^e Degré : Pour personne (ou à peu près).	Pour tous : Type Phénicien-Carthaginois.

C'est donc, avec le type Phénicien-Carthaginois, qu'éclatent, dans leur plénitude, les effets sociaux du Commerce et des Transports ; ici ces effets sont non seulement généraux, mais prédominants et souverains.

L'exploitation de la mer peut seule permettre à une société tout entière de vivre exclusivement des Transports et du Commerce, parce que, seule, elle met en communication facile, directe, économique un grand nombre de pays éloignés les uns des autres, livrant des productions très variées et facilement échangeables. Aujourd'hui encore, les transports par eau sont plus économiques que les transports par chemins de fer, même pour les navires mus par la vapeur. C'est que la mer, outre qu'elle conduit dans toutes les directions, est une route fournie gratuitement par la nature ; elle n'exige aucuns frais d'établissement ni d'entretien ; elle est, de toutes, celle qui oppose le moins de résistance à la traction : avec la même force, on peut faire mouvoir sur l'eau un poids beaucoup plus considérable que sur terre.

Le caractère principal que développe la prédominance exclusive des Transports et du Commerce est l'instabilité.

1° *Instabilité par rapport au sol.* — L'homme n'est plus attaché au sol ; il est simplement posé dessus. La population, en effet, est purement urbaine : il s'agit de s'agglomérer, de se tasser le plus possible autour du Port, puisque c'est du Port que tout le monde va vivre plus ou moins. On n'a besoin, en fait de sol, que de l'espace strictement nécessaire pour y placer son habitation et les magasins où on entrepose les marchandises. Que ferait-on d'un espace plus étendu, puisqu'on ne se livre ni à l'art pastoral ni à la culture ? Aussi ces villes, nous l'avons dit, s'entassent-elles de préférence dans de petites îles voisines de la côte, où l'espace est mesuré et où les maisons, comme à Tyr et à Sidon, avaient jusqu'à six étages.

Cependant, pour se nourrir, on a besoin des produits de la culture. Mais ces produits sont fournis par les populations agricoles du voisinage, qui, étrangères au commerce, ont intérêt à développer particulièrement la culture maraîchère, dont les produits leur sont payés à des prix élevés. Et si le voisinage ne fournit pas des produits assez abondants, ces commerçants ont toujours la ressource, facile pour eux, de les faire venir du dehors et même des pays les plus éloignés. Pour des transporteurs, l'éloignement n'est pas une difficulté : c'est un fret tout trouvé et très rémunérateur.

En tout cas, cette banlieue maraîchère n'a aucune influence sur la société urbaine ; elle n'existe que par la ville ; elle en suit servilement les intérêts ; sans elle, elle disparaît. C'est le contraire de ce que l'on observe dans les populations à base rurale : là, la ville n'est que le produit de la campagne, elle en suit toutes les phases de développement : si la campagne est désertée ou s'appauvrit, les artisans et les débitants, qui forment le fond de la population urbaine, végètent d'abord, puis peu à peu émigrent au dehors. Telle est l'histoire de beaucoup de nos petites villes en France.

2° *Instabilité par rapport à la Famille.* — Dans notre précédent article sur le Grec moderne, nous avons expliqué comment la communauté purement familiale était ébranlée par l'initiative que le commerce suscite chez les individualités les mieux douées.

L'œuvre du commerçant est essentiellement personnelle; son succès tient uniquement à des aptitudes personnelles. Dès lors, ceux qui se sentent capables d'entreprendre des affaires par eux-mêmes sont portés à séparer leurs intérêts des intérêts de la communauté familiale. Cette tendance est bien plus accusée dans le type phénicien-carthaginois, parce que le commerce s'y fait en plus grand et d'une façon plus exclusive, il y produit tous ses effets au plus haut degré.

Mais ce développement de la personnalité n'aboutit jamais à la création d'un établissement durable. L'œuvre commerciale n'est jamais définitive, comme l'œuvre agricole; elle doit être recrée tous les jours : on la risque plus ou moins à chaque opération que l'on entreprend. Le succès dépend souvent d'événements imprévus qui déroutent tous les calculs et renversent toutes les probabilités. Elle est souvent à la merci d'un événement survenu dans une région très éloignée du globe, de l'ouverture, ou de la fermeture d'un marché, ou d'une route, de la mauvaise situation d'un acheteur auquel on a vendu à découvert, et, dans le commerce, il n'est pas possible de vendre autrement. Ainsi, on n'est pas seulement responsable de ses erreurs et de ses fautes, mais encore de celles des autres. Par là, le type purement commerçant est voué à l'instabilité indéfinie.

3° *Instabilité par rapport à la clientèle.* — En dehors de la famille, il ne peut se constituer que des groupements fondés sur des relations purement personnelles, c'est-à-dire sur ce qu'il y a de plus instable. Le patron rural tient les gens par la terre, en qualité de propriétaire et de tenanciers. Il est lié à eux par des baux qui se continuent souvent de père en fils; qui, en tous cas, sont, de fait, toujours à assez long terme. Il est reconnu que, dans la culture, des engagements à courte échéance réelle sont aussi nuisibles au propriétaire qu'au tenancier; le premier s'expose à voir sa terre appauvrie, le second à ne pas retirer de profit des améliorations qu'il a pu faire au sol. Par sa nature, la culture incline donc les gens vers la stabilité : on sait assez d'ailleurs que le paysan est préférablement traditionnel et routinier.

Avec le commerce, il en est tout autrement. Le patron ne tient

les gens que par ses aptitudes personnelles, car, dans les affaires, le succès est dû uniquement à cela. On se rattache non à sa terre, mais à ses richesses. Or ces richesses ne sont pas territoriales, mais mobilières, roulantes si je puis ainsi dire, et dispersées dans tous les ports et les magasins du monde; elles sont, de plus, incertaines et peuvent être, chaque jour, compromises et englouties.

Pour tout résumer en un mot : on ne tient les gens que par le crédit, ce qui est bien le lien le plus fragile.

Donc le groupement de la clientèle n'est pas plus stable que celui de la famille.

Dans ces conditions, comment vont se constituer les pouvoirs publics?

Le Commerce maritime fait prédominer la Communauté publique et lui imprime un caractère despotique. — Dans ce type de société, les pouvoirs publics ne peuvent sortir que du groupe des principaux commerçants, puisqu'il n'y a pas d'autre influence que la leur. « On pense, à Carthage, dit Aristote, que celui qui veut exercer une fonction publique doit avoir non seulement de grandes qualités, mais encore de grandes richesses. » Les plus riches commerçants constituent, en quelque sorte, le « syndicat » des gouvernants.

Tout naturellement, le principal objectif de ce syndicat est d'imposer les mesures les plus avantageuses aux affaires. On peut se le représenter comme une Chambre de commerce s'érigeant en Chambre politique. Tel est, en effet, le *Sénat* qui gouverne ces grandes villes de commerce.

Mais il ne peut administrer directement : il est trop nombreux et d'ailleurs ses membres sont trop occupés de leurs propres affaires. Les affaires commerciales sont, on le sait, plus absorbantes que la direction d'un grand domaine : le moindre éloignement peut causer la ruine.

Dès lors, il faut, de toute nécessité, confier le gouvernement à une *Commission*. C'est le fameux *Conseil des Dix*, que nous retrouvons à la fois à Carthage et à Venise. Il est intéressant de

constater cette similitude, qui témoigne de la rigueur des lois sociales.

Ce Conseil tient la puissance. Mais comment va-t-il l'exercer? Il n'a qu'un moyen : c'est de se rendre redoutable. Nous venons de constater en effet que ces riches commerçants ne tiennent pas leur clientèle dans la main et encore moins la population : ils n'ont d'autre prise sur la population que la crainte qu'ils peuvent inspirer. Ce sont des « parvenus » et c'est par la terreur qu'ils s'efforcent de faire taire les jalousies qu'excitent leurs richesses. Ainsi s'explique le caractère soupçonneux, inquisitorial et despotique des pouvoirs publics aussi bien à Carthage qu'à Venise.

Mais il faut un Pouvoir exécutif, pour signer les décrets et les lois, pour représenter la Cité dans les cérémonies publiques et auprès des Puissances étrangères, etc. Ce pouvoir est confié au citoyen marchand, qui a le plus de prestige par sa situation. Il remplit ce rôle à vie, ou à temps ; à vrai dire, il le remplit tant qu'il n'est pas éclipsé par un autre. Ce gouverneur s'appelle Roi à Sidon et à Tyr. A Carthage, il y en a deux, que les Grecs appellent *Suffètes*. Ils sont bien représentés par les Doges, à Venise, par les gonfaloniers, à Florence. On serait tenté de dire que tous ces gouvernements ont été copiés les uns sur les autres, si on ne savait qu'ils sont le résultat d'un même état social fondé sur le commerce.

La similitude va encore plus loin. Les rivalités naturelles entre commerçants se traduisent par des factions toujours en lutte les unes avec les autres. On connaît la rivalité fameuse à Carthage des deux factions représentées par Amilear Barca et par Hannon; le bannissement d'Annibal, qui appartenait à la faction Barcine, fut une des conséquences de cette rivalité. C'est une autre forme du clan celtique. Le clan ne se constitue plus autour d'un guerrier, mais autour d'un riche commerçant, qui tire son influence, non de sa valeur militaire, mais de sa fortune personnelle.

Un seul intérêt domine donc tout cet ordre politique : l'argent. Le gouvernement est fondé sur le succès dans les affaires commerciales.

Or, nous venons de dire que rien n'est moins stable que ce genre de succès : le dernier mot de ce régime politique est donc l'instabilité.

Aussi on ne réussit à le maintenir que par une défiance toujours en éveil. Le Sénat se défie du Conseil des Dix et le surveille jalousement par un « Comité permanent de Trente membres ». Le Conseil des Dix se défie des Suffètes, contrôle tous leurs actes, si bien que leur autorité « nominalement très étendue n'était en réalité que peu de chose ». Tout le monde se défie des généraux, aussi a-t-on soin de leur adjoindre quelques membres du Sénat, munis de pleins pouvoirs, comme les commissaires de la soupçonneuse Convention. Ces sénateurs surveillent les généraux et les obligent à se cantonner strictement dans les attributions militaires; ils traitent les affaires de l'État et contractent les alliances.

Ces précautions finirent même par paraître insuffisantes à l'ombrageuse jalousie de ces marchands. « On choisit parmi les sénateurs, dit Justin, cent Juges, chargés de demander compte de la conduite des généraux à leur retour, pour que ceux-ci se conduisissent de manière à ne pas se commettre avec les lois et les tribunaux de leur pays. » Ce Conseil des Cent, que les Grecs appellent *gérusia*, devint un tribunal suprême chargé de faire la police de l'État, de juger les magistrats et les généraux; on en arriva à soumettre à sa juridiction les Suffètes eux-mêmes. Dans les derniers temps de la République, ce tribunal devint un instrument d'insupportable oppression qu'Annibal brisa violemment.

Tel est le régime de la métropole. Il va imprimer une forme particulière aux nombreuses colonies que ces villes commerçantes doivent entretenir dans les diverses régions avec lesquelles elles trafiquent.

Ces sociétés ne constituent qu'un empire colonial instable. — Les établissements de ces grandes cités commerçantes ne sont pas des colonies, mais de simples comptoirs; ils ont seulement pour but de faire des affaires, et d'ailleurs les villes de commerce, nous

l'avons dit, ne sont pas organisées pour s'implanter au sol d'une façon solide et durable.

Ces comptoirs présentent trois caractères :

1° *Ces comptoirs sont nécessairement répartis de loin en loin et sur le plus d'étendue possible.* S'ils étaient trop rapprochés, ils se feraient mutuellement concurrence; ils s'enlèveraient mutuellement les affaires et ne pourraient vivre longtemps. Au contraire, on a intérêt à les étendre aussi loin que possible, afin d'atteindre et d'exploiter des pays différents.

2° *Ces comptoirs ne sont que des entrepôts et des boutiques,* puisqu'il ne s'agit que d'acheter et de revendre des marchandises. On ne fait qu'y passer; on part dès qu'on a fait fortune. On ne se préoccupe donc pas de prendre complètement possession du pays. Les comptoirs que les grandes maisons de commerce de l'Europe possèdent encore aujourd'hui sur la côte d'Afrique présentent le même caractère, qui est inhérent à l'exploitation commerciale en pays étrangers.

3° *On ne sert pas le pays environnant, on l'exploite.* — Lorsque des sociétés à base d'agriculteurs créent des colonies, elles s'installent fortement et définitivement sur le sol; elles n'hésitent donc pas à entreprendre de coûteuses améliorations qui profitent au pays tout entier, aussi bien aux colons qu'aux indigènes. Elles construisent des chemins, des écoles, des églises sur toute l'étendue du territoire, car les colons ne s'agglomèrent pas sur un seul point, mais se répandent au loin dans toutes les directions; elles améliorent les procédés de culture et procurent du travail à une population nombreuse. En un mot, elles servent le pays, et les indigènes finissent bien par s'en rendre compte. Il en est tout autrement d'un simple comptoir commercial : celui-ci ne sert pas le pays, car ces marchands font le moins de créations possible: ils se contentent de l'exploiter, payant bien au-dessous de leur valeur les objets qu'ils achètent aux indigènes et se faisant payer bien au-dessus de leur valeur les objets qu'ils leur vendent. Ils les exploitent encore, en développant, chez ces malheureux incapables de se défendre, tous les vices avantageux au commerce, tous ceux avec lesquels on peut faire de l'argent. N'est-ce

pas ainsi qu'aujourd'hui même les comptoirs établis en Afrique empoisonnent et abrutissent les Nègres avec la mauvaise eau-de-vie qu'ils leur font payer extrêmement cher?

Nous pouvons nous faire une idée de la manière dont les Phéniciens exploitaient les populations par les quelques renseignements que nous ont transmis les anciens. Hérodote commence ses *Histoires* en nous traçant le tableau du marché phénicien d'Argos, qui devait ressembler aux plus importants de ceux que les hardis marins avaient établis sur les côtes de la Méditerranée. Des vaisseaux phéniciens chargés de marchandises de provenances égyptienne et assyrienne abordent dans le port de la ville hellénique; ils étalent leur cargaison sur la grève, cinq à six jours durant, pour laisser aux habitants de l'intérieur des terres le temps d'y arriver, de voir et de faire emplette. Les femmes du Péloponèse, curieuses et sans défiance, s'avancent jusqu'aux près des navires; parmi elles se trouvait Io, la fille du roi Inachus. Les corsaires, au signal convenu, se jettent sur les belles Grecques et les emportent. On lève l'ancre sans retard et on met à la voile pour l'Égypte.

Un autre trait non moins saisissant de la façon d'agir des Phéniciens à l'égard des Grecs nous est raconté par Homère dans l'*Odyssée*: « Le père d'Eumée, Ctésios, était le principal notable de Syros, île petite mais qui nourrissait des bœufs, des brebis, possédait des vignes, du blé, et comptait deux centres de population. La maison du roi était haute; elle avait de grandes pièces où se tenaient les femmes, diverses dépendances, et sur le devant, une sorte de péristyle orné de tables, où Ctésios, s'asseyait pour boire avec les principaux citoyens du bourg. C'était là qu'ils se concertaient avant de se rendre à la réunion du peuple. Un jour, arrivèrent à Syros, sur des vaisseaux noirs, des Phéniciens. Eumée leur donne les épithètes ordinaires; ils apportaient toute une cargaison de petits objets, de parures, une pacotille. Ctésios avait une esclave de Sidon que les Thasiens lui avaient vendue; cette femme, en lavant son linge au bord de la mer, fit connaissance avec ses compatriotes qui lui proposèrent de la ramener dans la maison de son père, le riche Arybante. Le

projet n'était pas facile à exécuter ; il fut convenu que les Phéniciens n'auraient pas l'air d'avoir remarqué la servante, mais qu'ils la préviendraient au jour du départ. Ils restèrent une année à Syros, vendant des bracelets, des colliers, des bagues, prenant en échange des produits dont la nature n'est pas spécifiée par Homère ; ce sont surtout des vivres, probablement du blé, du vin, des peaux, tout ce que l'île pouvait produire ; le bateau en était rempli. Le moment du départ étant venu, ils envoient un messenger à la servante ; cet homme rusé vient offrir chez Ctésios un collier formé d'or et de morceaux d'ambre. Les femmes de la maison et la maîtresse « prennent dans les mains » le bijou, le retournent dans tous sens et, dit Homère, « le regardent des yeux » ; on parle du prix. Cependant, le marchand, par signes, a fait comprendre à la servante qu'elle doit se rendre au bateau : elle sort avec le petit Eumée, non sans emporter trois coupes ; quelques heures après, les Phéniciens avaient disparu ; au bout de six jours, la servante mourait en mer d'un accident ; les marins abordèrent à Ithaque où ils vendirent Eumée. »

L'Empire carthaginois, composé d'éléments si hétérogènes et si hostiles, n'avait aucune cohésion.

Le système colonial des Carthaginois était, en somme, une pure exploitation des populations. Aussi celles-ci se montrent-elles constamment indisposées contre Carthage et prêtes à se tourner contre elle au moindre revers. On s'explique ainsi le peu de résistance qu'opposaient les villes soumises, chaque fois que l'ennemi envahissait le territoire punique. « Dur et étroit, dit Tissot, ne poursuivant que des profits immédiats, ayant la passion du gain et nullement celle de la domination, le génie punique n'avait su ni soumettre l'Afrique, ni se l'assimiler. Semblable à un poulpe gigantesque, Carthage étendait ses bras démesurés sur toutes les côtes africaines : elle n'étreignait pas l'Afrique. Le jour où ses remparts furent forcés, il n'y eut même pas un spasme dans ces membres sans corps : comme la pieuvre frappée à la tête, l'empire punique fut anéanti d'un seul coup. »

1 Homère, *Odyss.*, XIV et XV.

Ainsi, considérés en eux-mêmes, ces comptoirs sont essentiellement instables : ils ne s'appuient ni sur les commerçants trop peu fixés au sol, ni sur les indigènes que l'on exploite et qui ne vous sont rattachés par aucun lien. Mais il y a plus : ces comptoirs ainsi disséminés et au milieu de peuples étrangers sont, pour la métropole, une cause perpétuelle de guerres.

En effet, entre ces comptoirs d'autres peuples commerçants viennent, à leur tour, établir des comptoirs concurrents. C'est ainsi que, dans l'Inde, autrefois, les comptoirs français et anglais alternaient le long de la côte. Ici, ce sont les comptoirs tyriens, carthaginois, grecs, qui alternent. Et comme ces comptoirs ont des intérêts rivaux, il s'élève perpétuellement entre eux des causes de conflits. C'était en Sicile que les comptoirs appartenant aux divers peuples commerçants de la Méditerranée étaient le plus nombreux; aussi ce fut là qu'eut lieu le grand conflit, qui devait aboutir à la chute de Carthage.

Au milieu de ces rivalités, les pays circonvoisins restent indifférents : ils ne sont patronnés par aucun de ces comptoirs. Exploités ou enrichis, il leur importe peu que ce soit par le Carthaginois ou par le Grec. On peut dire que ces comptoirs sont sur un « qui-vive » perpétuel. Ces établissements ressemblent assez à des tréteaux dressés pour la vente et que l'on est toujours prêt à transporter ailleurs.

Et cependant le commerce a essentiellement besoin de paix et de sécurité ! Il faut donc lutter constamment pour s'assurer l'une et l'autre.

Mais les guerres entreprisés par des villes de commerce présentent un caractère particulier qui les distingue des autres et qu'il importe de préciser.

Ces guerres sont menées comme une affaire et, à vrai dire, elles ne sont pas autre chose. Des commerçants ne risquent pas une pareille partie pour une question d'honneur, ou parce que, le drapeau étant engagé, il faut le soutenir, ou pour un agrandissement de territoire : il leur en faut si peu ! La guerre, pour eux, est une affaire, ou, si on aime mieux, un moyen de continuer tranquillement et d'étendre leur commerce.

Leur tactique, qui caractérise bien des commerçants, peut se ramener à trois procédés :

1° *Tout l'argent nécessaire à la guerre est aussitôt avancé.* Dès le début des hostilités, une armée très nombreuse est mise ainsi sur pied ; on sent qu'on est en face de gens d'affaires qui sont riches et qui ne lésinent pas. Tous les jours ne font-ils pas des affaires où ils risquent d'un seul coup de gros capitaux, en vue d'un gros bénéfice ? Ils entreprennent la guerre de même : voyez les guerres Puniqnes.

2° *L'exécution est rapide.* Dans le commerce, il faut savoir prendre des décisions brusques et les exécuter rapidement ; le succès est souvent aux audacieux. Ils traitent de même l'affaire militaire. Voyez la seconde guerre Punique, qui débute inopinément par la prise de Sagonté, sans autre déclaration de guerre.

3° *En cas d'insuccès, on arrête les frais au plus tôt.* Un bon négociant ne s'entête jamais dans une mauvaise affaire ; dès qu'il la juge telle, il se retourne, il liquide sans hésiter. De même ici, on bat en retraite, on compose. Voyez Annibal : il est en Italie et demande des secours ; mais, à Carthage, on juge l'affaire mauvaise, on estime qu'elle ne « paie pas ». On refuse purement et simplement.

Mais que fait-on en cas de succès ? — Les factions qui divisent la ville renaissent plus violentes ; elles se liguent contre le clan au pouvoir, dont elles redoutent la domination. C'est la guerre civile, et tous les résultats obtenus sont compromis. Toujours l'instabilité inhérente à ce type social ! Xanthippe, qui avait battu Régulus et sauvé Carthage, fut noyé par ordre des Carthaginois. Selon Polybe, il comprit qu'il n'était pas prudent de prolonger son séjour dans une ville qui lui devait son salut, et il disparut.

Ainsi, dans la paix comme dans la guerre, en cas de succès comme en cas de revers, ces villes commerçantes sont vouées à l'instabilité. La guerre contre Rome fit éclater cette instabilité d'une façon décisive.

Je n'ai pas à raconter ici cette guerre. On sait qu'elle éclata à propos d'un comptoir établi en Sicile. Les Romains, qui, ainsi

que nous l'expliquerons, étaient plus agriculteurs que navigateurs, créèrent de toutes pièces, en deux mois, une flotte et son équipage. Mais cet équipage n'était pas dressé aux évolutions nautiques. Pour compenser ce désavantage, les Romains imaginèrent une sorte de pont, qui, s'abattant sur le navire ennemi, permettait d'effectuer l'abordage et de combattre corps à corps, comme sur terre. On vit alors cette chose extraordinaire pour ceux qui ne pénètrent pas les causes de la force et de la faiblesse des sociétés : Carthage battue... sur mer, par la marine improvisée d'un peuple essentiellement agricole!

Alors, par une évolution soudaine. Carthage entreprend d'atteindre les Romains par terre. Mais, pour cela, il lui faut improviser une armée de terre. Elle a recours alors à son procédé ordinaire : l'argent. Elle achète une armée, qu'elle recrute par une marche hardie à travers l'Espagne et la Gaule.

Le *mercenaire*, tel est bien en effet l'élément nécessaire et exclusif des armées des républiques commerçantes. Ces villes sans territoire étendu ne peuvent recourir qu'à des étrangers levés à prix d'argent. Les armées phéniciennes « se composaient tout entières de mercenaires étrangers ». D'après le prophète Ézéchiël, (ch. xxvii.), elles se recrutaient principalement parmi les populations voisines du littoral africain et parmi les Lydiens de l'Asie Mineure.

Pour conduire de pareilles troupes, ces villes font appel à deux variétés de chefs : le chef militaire étranger, dont on achète le concours, et le citoyen formé à l'esprit d'aventure par le commerce et la navigation.

Carthage suscite ces deux types, Xanthippe et Annibal en sont la plus haute expression. Nous les retrouvons également dans les républiques commerçantes avec les condottieri.

L'armée de mercenaires conduite par un de ces aventuriers de génie a deux aptitudes : elle est efficace contre des populations primitives, inférieures, mal organisées, à cause de la disproportion des forces : les exploits d'un Cortez et d'un Albuquerque au Mexique et dans les Indes en sont un exemple. En second lieu, elle peut parfois, surtout dans la première fureur de l'attaque,

causer de grands désastres chez un peuple fortement organisé : elle opère comme un torrent de barbares et a le genre de supériorité qui est propre à ces expéditions.

Mais, en revanche, elle est frappée d'une impuissance fondamentale : les succès de cette armée sont éphémères, comme ceux des Barbares. Elle échoue par l'incapacité organique où sont de pareils chefs et de pareils hommes d'organiser la conquête. Elle ne peut organiser la conquête, parce qu'elle n'implante pas les vainqueurs au sol, à la façon romaine dans l'antiquité, ou à la façon anglo-saxonne dans les temps modernes. Ces aventuriers ne cherchent pas des terres, mais du butin.

Telle fut en effet l'infériorité de l'armée d'Annibal : ses mercenaires ne connaissaient d'autres domaines que leur paie en argent et le pillage du vaincu. On a dit d'Annibal « qu'il sut vaincre et qu'il ne sut pas profiter de la victoire ». Ce ne fut pas sa faute, ce fut celle du système militaire propre aux cités commerçantes. Avec un peu de science sociale, on décernerait moins d'éloges et moins de critiques aux grands hommes de l'histoire, parce que les responsabilités qu'on leur attribue doivent bien souvent retomber sur l'état social dont ils ne peuvent modifier le mécanisme.

Ainsi, dans la paix, les commerçants ne tiennent pas le sol par leurs comptoirs; et, dans la guerre, ils ne le tiennent pas par leurs conquêtes.

Ils sont donc essentiellement instables, et toute leur histoire s'explique par cette fatalité de leur constitution sociale.

Avec ce type, nous saisissons donc, dans leur plénitude, et dans toute leur pureté, les effets propres au Commerce et aux Transports, parce que là ce travail est exclusif, grâce à la mer qui offre la route à la fois la plus étendue et la plus facile.

Ce genre de travail a pour effet de développer la richesse rapide, immense, mais instable. Il a en outre pour conséquence de développer la puissance par la richesse; mais cette puissance est aussi instable que cette richesse. Ainsi s'explique la chute hâtive, subite, définitive, de ces villes superbes : Sidon, Tyr, Carthage.

Comment les heureux effets du Commerce et des Transports peuvent être fixés d'une manière durable. — Les effets du Commerce ne sont pas nécessairement instables; ils ne le sont que par la prédominance exclusive de ce genre de travail. Il en est tout autrement chez les peuples qui, tout en s'adonnant au commerce, accordent la prédominance à la culture du sol, et recrutent les pouvoirs publics parmi le personnel de la culture.

Le travail agricole a pour effet d'apporter l'élément nécessaire de stabilité.

Il n'y a pas d'autre explication à la supériorité des Grecs sur les Phéniciens, à celle des Romains sur les Carthaginois, à celle des Romains sur les Grecs eux-mêmes, qui étaient moins bien et moins solidement installés dans la possession et l'exploitation du sol, ainsi que nous le verrons.

La présence de l'élément agricole est encore nécessaire pour fixer d'une manière durable l'épanouissement des cultures intellectuelles, qui est un des produits du commerce.

Il est remarquable que les Phéniciens et les Carthaginois ont été les grands promoteurs des cultures intellectuelles dans le monde ancien. Les nécessités du grand commerce les ont portés à inventer et à propager l'écriture, à perfectionner singulièrement les arts manuels et artistiques (ils enseignèrent aux Grecs l'art des vases peints), à être, en quelque sorte, les éclaireurs des connaissances géographiques et naturelles. Et cependant, cette renaissance intellectuelle, dont ils sont l'origine, s'est poursuivie sans eux, les résultats qu'elle a donnés n'ont pas été obtenus par eux. Ils n'ont attaché leur nom ni à une école artistique, ni à une école littéraire, ni à une école scientifique. Leur langue même, que l'écriture aurait dû sauver de l'oubli, a péri; elle est inconnue. Nous n'avons d'eux qu'un certain nombre d'inscriptions votives et funéraires, dont les formules à peu près identiques fournissent peu de renseignements. « N'est-il pas étrange de constater que le peuple qui inventa l'écriture alphabétique et en communiqua le secret à tout le monde civilisé, ne nous ait presque point laissé de monuments de sa littérature, tandis que les Égyptiens et les Assyriens, dotés d'un organe bien moins clair,

bien moins commode, nous ont transmis tant de pages de leurs annales gravées sur la terre cuite ou le granit » (1)?

Les artisans, les littérateurs, les savants de l'antiquité sont grecs ou romains et non phéniciens ou carthaginois! Cela paraît d'autant plus étrange que le Commerce développe l'intelligence et les connaissances actuelles. Mais le phénomène s'explique si on considère que les commerçants n'appliquent cette intelligence et ces connaissances qu'à leur affaire propre, c'est-à-dire au lucre. Or, c'est essentiellement court et fugitif.

Pour tirer des cultures intellectuelles des applications durables, il faut d'autres hommes : il faut des gens préoccupés surtout d'embellir et d'orner l'existence ; cela ne suffit même pas : il faut que cette existence soit stable, car le développement littéraire et artistique exige une longue formation qui ne peut être l'œuvre que de générations successives. Des parvenus peuvent payer des œuvres de génie, mais ils ne peuvent les apprécier. Ce sentiment délicat et incommunicable ne peut appartenir qu'à leurs fils ou à leurs petits-fils. Or le commerce produit beaucoup de parvenus, mais il n'assure pas à leurs successeurs la stabilité des situations acquises.

Ces conditions ne se rencontrent que parmi les familles fixées à un lieu déterminé, ayant assez de loisirs et de stabilité pour goûter et développer les jouissances intellectuelles. Tels furent les Grecs et les Romains, grâce à un plus grand développement de la culture ; tel fut l'Occident, à l'issue du moyen âge féodal et terrien et au moment où éclata la Renaissance.

Nous aboutissons donc à cette conclusion que la puissance que donne le Commerce n'a de solidité qu'à une condition : c'est qu'elle soit tenue par un peuple où prédomine l'influence des agriculteurs.

Le Commerce et les Transports, par la richesse qu'ils créent, peuvent donner la puissance, mais la Culture seule donne la stabilité.

« Le trident de Neptune est le sceptre du monde », a dit un

(1) *Hist. ancienne de l'Orient*, par François Lenormant et Ernest Babelon, t. VI, p. 561.

poète. Cela est vrai, mais à une condition, c'est de marier Neptune avec Cérès; il faut que Neptune fasse un établissement.

Cela même ne suffit pas : il faut que Cérès gouverne le ménage.

Les Phéniciens-Carthaginois nous ont fourni le type pur le plus ancien de la région des Ports maritimes de la Méditerranée; mais la Méditerranée a présenté, à une époque moins éloignée, un type analogue, qu'il nous faut décrire pour attester la permanence des lois sociales, le retour des mêmes phénomènes avec les mêmes conditions; c'est Venise qui nous fournira le spécimen le plus caractérisé de cette seconde époque.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.



LES PROPOSITIONS DE LOI

DE HOMESTEAD EN FRANCE.



LES ARGUMENTS DES PARTISANS ET DES ADVERSAIRES. CONCLUSION (1).

Deux propositions différentes de homestead, dues à l'initiative de M. l'abbé Lemire et de M. Léveillé, sont actuellement soumises à la Chambre des députés. Afin de donner plus de précision aux observations qui vont suivre, il est utile de faire connaître en entier au moins l'un de ces deux projets : voici le texte et la proposition M. Léveillé (2).

(1) Voir la *Science sociale*, livraison précédente, p. 316 — Nous regrettons de ne pouvoir publier les chapitres VII et VIII du prochain ouvrage de notre collaborateur M. Bureau. Ils eussent vivement intéressé les lecteurs de la *Science sociale*, car ils attestent une fois de plus la sûreté de la méthode, la précision scientifique de l'analyse sociale. Dans ces deux chapitres, M. Bureau recherche d'abord les causes économiques et sociales des lois américaines de homestead ; il montre qu'elles procèdent de l'ensemble des institutions du pays. Il examine ensuite quels ont été les effets pratiques de ces lois ; et, après avoir envisagé successivement les États de l'Ouest, les États de l'Est et les États du Sud, il arrive à cette conclusion : « A part les États de l'Ouest où la législation du homestead a eu des effets pratiques, d'ailleurs très minimes, pendant la période de défrichement, cette institution n'a donné, dans l'Union Américaine, *aucun résultat appréciable, digne d'être mentionné*. L'exemple du Canada, étudié spécialement dans le chapitre IX, vient confirmer ces conclusions. Les pages qu'on va lire contiennent donc plusieurs affirmations dont la justification se trouve dans les chapitres précités. (*Note de la Rédaction.*)

(2) M. l'abbé Lemire, qui est des lecteurs de cette Revue, nous pardonnera de ne pas reproduire de préférence ici la proposition dont il est l'auteur, mais son projet soulève deux autres questions, celle de l'exemption d'impôt foncier et celle de la transmission intégrale, qui ne peuvent être examinées dans cet article. La « division du travail » est la condition première de toute étude scientifique.

I. — ÉTABLISSEMENT DU BIEN DE FAMILLE.

ARTICLE 1^{er}. — Le Français (ou la Française) qui veut fonder une terre insaisissable de famille doit en faire la déclaration précise, écrite et signée, d'après une formule imprimée dont il remplit les blancs à la mairie du lieu où est situé l'immeuble. La déclaration est rédigée en trois exemplaires, remis : l'un au fondateur, l'autre au maire, le dernier au conservateur des hypothèques de l'arrondissement.

ART. 2. — Le bien, objet de la fondation, devra comprendre une maison, ou fraction de maison, destinée à l'habitation de la famille ; il pourra comprendre, de plus, un enclos situé auprès de la maison. Le bien ne devra pas, lors de la fondation, dépasser une valeur de 10.000 francs pour l'immeuble construit, et de plus, une valeur de 2.000 francs pour les meubles et outils professionnels.

ART. 3. — Le bien de famille n'est constitué comme tel que si le fondateur l'occupe et l'exploite.

ART. 4. — Un même individu ne peut avoir deux biens insaisissables de famille fondés par lui.

II. — RÉGIME DU BIEN DE FAMILLE.

ART. 5. — Le bien de famille, institué par un fondateur solvable, ne peut plus être saisi, ni quant au capital, ni quant aux fruits, par les créanciers futurs du propriétaire. Le bien peut être saisi par le vendeur du terrain ou des matériaux, par les ouvriers qui ont concouru à l'amélioration du fonds (construction, mise en valeur, entretien). Il peut être saisi pour le payement des impôts et pour le payement des dettes nées des délits et quasi-délits du propriétaire. Le propriétaire ne peut renoncer à l'insaisissabilité du bien de famille.

ART. 6. — L'insaisissabilité subsiste tant que l'immeuble reste

aux mains du fondateur, de son conjoint survivant et de ses enfants mineurs.

ART. 7. — Le propriétaire peut aliéner le bien de famille. Toutefois, si le propriétaire est marié, ou s'il a des enfants mineurs, l'aliénation est subordonnée, dans le premier cas, au consentement de la femme donné en Chambre du Conseil, dans le second cas, à l'autorisation de justice.

ART. 8. — Le propriétaire ne peut hypothéquer ni vendre à réméré le bien de famille.

ART. 9. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution de la présente loi.

I.

La proposition de loi que l'on vient de lire soulève deux questions d'un intérêt inégal, une question de principe et une question d'application : seule, la première sera étudiée dans cet article, parce que les conclusions auxquelles nous mènent simultanément les études générales de la *Science sociale* et l'observation scientifique des faits spéciaux à notre sujet nous dispensent d'examiner la seconde.

C'est d'abord sous le patronage des États-Unis que la propagande s'est faite en Europe et surtout en France. Tandis que les uns assuraient que « la législation du homestead sauvegardait, de l'autre côté de l'eau, l'antique alliance du capital et du travail », d'autres admiraient « l'intelligence sociale avec laquelle l'agriculture américaine avait su mettre, par le homestead, le domaine rural à l'abri de l'expropriation, c'est-à-dire de l'instabilité », et la docte Allemagne faisait écho, en affirmant que les *nordamerikanischen Heimstättengesetze* étaient la cause principale du développement de la petite propriété aux États-Unis.

M. Lévillé n'a pas voulu rompre, sur ce point, avec la tradition, et l'exposé des motifs de sa proposition dépeint, en termes émus, la douce et gracieuse sollicitude du père de famille américain : certes Michel Chevalier n'eût pas contemplé sans quelque

étonnement cet attendrisant portrait du Yankee (1). M. l'abbé Lemire était disposé à suivre la même voie, n'étaient les sollicitations de son patriotisme éclairé qui l'ont engagé à chercher dans nos traditions nationales le type qui devait lui servir de modèle (2).

Il ne saurait y avoir de surprise à constater que cet argument ait produit une impression très vive. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur la civilisation américaine, on doit convenir que les États-Unis n'ont jamais pu être accusés de tendances réactionnaires dans leur législation. Beaucoup d'observateurs affirment même avec raison que cette grande démocratie, par son aptitude à s'adapter rapidement aux incessantes modifications de la vie moderne, marque « aux vieux pays » (*old countries*) la voie nouvelle où ils s'engageront. Ainsi que l'écrivait naguère un littérateur français, « étudier aujourd'hui les États-Unis, c'est observer par avance la France telle qu'elle sera dans cinquante ans » (3).

(1) « Les Américains du Nord ont construit et depuis un certain nombre d'années ils ont pratiqué avec succès une institution, le *homestead*, qu'il serait bon d'introduire en France et dont le projet de loi actuel a pour but de poser les bases fondamentales.

« L'Américain du Nord, qui veut assurer l'avenir des siens, choisit un bien déterminé, d'une étendue et d'une valeur modestes, dont le maximum est fixé par la loi particulière de chaque État. Il s'y installe; il exploite et il améliore l'enclos étroit qui entoure sa maison. Cet immeuble est dès lors placé sous un régime spécial. Il peut être aliéné par le nouveau propriétaire, mais il ne peut plus être saisi contre sa volonté.

« La jeune famille a désormais trouvé son nid, qui abritera plus tard, comme dans un asile inviolable, la veuve et les enfants mineurs. La prévoyance du père, intelligemment secondée par le législateur, garantit ainsi le sort de toute la couvée. L'institution américaine prémunit le groupe familial tout entier contre les désastres possibles: elle est la dot du ménage qui se fonde; elle est la protection des berceaux futurs. »

(2) « En tout ceci, nous avons moins souvent que notre collègue, M. Lèveillé, invoqué l'exemple de l'Amérique. Pour trouver les origines du bien de famille, nous n'avons pas besoin de regarder si loin. L'Amérique n'est qu'en apparence un pays de nouveautés. C'est une terre chaude et fraîche où des germes apportés d'Europe par des colons de nationalités diverses se développent plus vite et plus librement que chez nous et offrent à nos yeux accoutumés à la végétation vieillie qui les entoure le spectacle d'une croissance hardie, presque gigantesque. Mais, en fait d'institution, elle n'est neuve et frappante que parce que nous avons oublié. » Nous avons le regret de ne pouvoir partager les idées exprimées dans ces lignes. Jamais les conditions sociales où se trouvent les États-Unis ne s'étaient encore rencontrées dans le passé; jamais des familles particularistes, ne comptant que sur elles-mêmes et aidées de l'outillage moderne, n'avaient été jetées sur un territoire neuf plus grand que l'Europe. Il importe de ne pas céder aux charmes de la terre chaude et franche.

(3) Paul Bourget, *The Cosmopolitan*, novembre 1893.

En réalité cependant, des publicistes allemands, partisans eux-mêmes de la réforme du *Heimstättenrecht*, ont donné depuis plusieurs années une des meilleures preuves de la faiblesse de ce premier argument, et il suffit de rapprocher les projets actuels, soumis aux Parlements de Berlin et de Vienne, du modèle qu'on était allé chercher au delà de l'Atlantique, pour se convaincre de la dissemblance des dispositions.

Il n'en pouvait être autrement, dans des pays où l'endettement hypothécaire suit chaque année une marche ascendante et où la presque totalité des saisies immobilières n'a d'autre cause que les poursuites dirigées par le créancier hypothécaire : il est manifeste que le vote d'une loi se bornant à exiger que, dans le cas où il serait marié, le propriétaire d'un bien foncier obtienne, pour l'hypothéquer valablement, le consentement de son conjoint, n'aurait aucun effet (1). D'autre part, il est certain que jamais, aux États-Unis, aucune loi de homestead n'a sauvé de la saisie un propriétaire imprévoyant ou dont les gains étaient, durant une longue période, inférieurs aux dépenses. Parfois, dans des circonstances accidentelles, à une époque de crise commerciale, ces lois sont utiles au farmer qui se trouve *surpris* et devient soudainement insolvable, en dépit de sa parfaite solvabilité d'*hier* et de *demain*. Mais là se borne leur effet et elles n'ont jamais eu pour but, ni pour résultat, d'empêcher un farmer d'engager, jusqu'au dernier *cent*, sa propriété immobilière à la garantie des dettes quelconques qu'il lui plaît de contracter.

L'exemple de l'Amérique doit donc être impitoyablement retranché de l'argumentation des partisans de la réforme du homestead (2). Il est temps de comprendre qu'un même mot désigne aux États-Unis deux institutions dissemblables (3) et il ne faut

(1) Il y aurait désormais deux signatures au bas des actes de constitution d'hypothèque, au lieu d'une, et voilà tout. On sait d'ailleurs que la loi française, en reconnaissant une hypothèque légale à toutes les femmes mariées sur les biens de leurs maris, a déjà pour effet pratique de rendre nécessaire, ou du moins très utile, le concours de la femme à toute constitution d'hypothèque consentie par le mari.

(2) On verra, dans notre ouvrage, qu'il peut au contraire être invoqué par les adversaires de cette réforme.

(3) A savoir la loi de *Homestead* proprement dit, qui attribue des terres aux émi-

plus attribuer à une législation, dont la plupart des Yankees ignorent jusqu'à l'existence, une valeur sociale qui est le seul partage de la loi fédérale de homestead sur l'aliénation des terres du domaine public votée en 1862 par le congrès de Washington. Suivant l'expression de M. Émile Levasseur, « le homestead Exemption vu de près, en Amérique, perd, comme les bâtons flottants de la Fontaine, une partie du prestige que ses panégyristes lui prêtent de loin en Europe (1). »

Quant aux autres raisons alléguées à l'appui de la réforme proposée, rien ne nous dispense de les examiner, car on n'est pas autorisé à rejeter une idée nouvelle par cet unique motif qu'elle invoque indûment le patronage de la plus progressiste des démocraties modernes.

On insiste d'abord sur les avantages manifestes que la société retire de la stabilité des éléments qui la composent; la collectivité doit éviter aux familles la rencontre des divers agents de destruction et de dissolution qui les menacent et, par suite, elle doit veiller à la conservation de la petite propriété. Plusieurs économistes ont fait précisément, de la fixité de la famille et de la permanence de sa condition à travers de nombreuses générations, le point central de la réforme sociale, ou plutôt de leurs réformes sociales; et ils n'ont pas eu de peine à montrer, par le chiffre des statistiques allemandes, autrichiennes, françaises et italiennes, comment, chaque année, des milliers de foyers étaient détruits par les saisies immobilières, qui, en enlevant aux familles ouvrières et paysannes leur habitation et leur gagne-pain et en dispersant leurs membres, constituaient pour la société un danger et une cause d'affaiblissement.

Les progrès récents du socialisme ont contribué à donner à cette argumentation, sinon plus de valeur, du moins plus de re-

grants, et la loi de *Homestead Exemption*, dont on a vu l'origine et la détermination dans les chapitres publiés par la Revue, livraison précédente.

(1) *Rapport sur le concours de 1894 pour le prix du Comte Rossi fait à l'Académie des Sciences morales et politiques, par M. E. Levasseur, au nom de la section d'Économie politique, statistique et finances.* Ce rapport a été annexé en appendice à l'important ouvrage que M. Levasseur vient de publier sur *l'Agriculture aux États-Unis*; Paris, 1894; Chamerot et Renouard.

lief : on a eu beau jeu à affirmer que les paysans expropriés et rejetés violemment dans le prolétariat, ne pourraient manquer de devenir les recrues du parti socialiste, tandis qu'au contraire ce parti ne rencontrait pas d'adversaires plus intransigeants que la masse des petits propriétaires menacés dans leurs intérêts essentiels par les doctrines collectivistes.

L'exemption de saisie, pour le foyer domestique et ses alentours, faciliterait, disait-on, le développement des institutions tutélaires dont l'objet est de créer, dans les centres manufacturiers, de petites maisons possédées par les ouvriers ; elle empêcherait que, comme à Mulhouse, ces ouvriers ne soient, dès la seconde génération, évincés de la propriété de leur habitation au profit des débitants et des cabaretiers.

Mais l'institution du homestead, ajoutait-on, serait surtout utile à la petite propriété rurale. « Est-il rien de plus propre à attacher au sol l'ouvrier agricole que de mettre son foyer et les quelques arpents de terre qui l'entourent à l'abri d'une dépossesion forcée ? Ces quelques arpents de terre, il sera d'autant plus encouragé à les féconder de ses sueurs qu'il sera assuré d'en pouvoir jouir toute sa vie et d'en transmettre la jouissance à sa femme et à ses enfants (1) ».

« Le socialisme, écrit M. Robert de la Sizeranne, c'est le : Tout à l'État ! Le Homestead, c'est le : Quelque chose à l'individu ! Le socialisme, c'est le : Tout le monde prolétaire ; le Homestead, c'est : Beaucoup de gens propriétaires. C'est non pas la seule, mais une des lois bienfaisantes et sagement protectrices qui pourraient consolider la barrière que la petite propriété oppose à la Révolution (2) ».

Certains économistes prussiens ont pu ajouter un argument plus précis encore, en citant les lois de 1890 et de 1891 sur les *Rentengüter*, qui autorisent les landtags provinciaux à découper en petites exploitations certaines portions du domaine public et

(1) *L'institution du Homestead*, lecture faite à l'Académie de Législation de Toulouse, par M. Saturnin Vidal, Toulouse, 1888.

(2) *Le Bien de Famille insaisissable*, par Robert de la Sizeranne, brochure de 15 pages ; Paris, 1894 ; Armand Colin et C^{ie}.

à les vendre aux paysans moyennant une rente perpétuelle. Or il est manifestement inutile de multiplier les efforts en vue de *constituer* de petites propriétés rurales, si on laisse, chaque année, disparaître par milliers celles qui existent déjà : l'utilité pratique, la logique et le bon sens indiquent qu'avant de chercher à créer il faut savoir conserver ce qui existe.

On allègue enfin que l'institution du homestead n'est pas seulement utile à la famille du petit cultivateur et de l'ouvrier (ce qui d'ailleurs intéresse la société tout entière, soucieuse de ses meilleurs éléments) ; elle ne serait pas moins bienfaisante à l'agriculture elle-même et favoriserait la bonne exploitation des terres. La petite culture tient une place importante à côté de la grande ; sans elle, les grandes exploitations ne tardent pas à souffrir de leur isolement ; l'ouvrier salarié, dont la main-d'œuvre est plus coûteuse et moins soigneuse, ne remplace pas, sur les domaines des fermiers ou des propriétaires, le petit paysan intéressé au produit de son travail ; et, surtout, à mesure que la petite propriété disparaît, disparaît aussi le paysan lui-même, qui émigre dans les villes, privant ainsi l'agriculture des bras dont elle a besoin.

Tels sont les principaux arguments des partisans de l'institution du homestead. Écoutons maintenant les adversaires de cette réforme.

Leur premier argument, qui semble décisif à bien des gens, se formule ainsi :

La législation du homestead constituerait au profit des ouvriers urbains et agricoles un **privilege**. Ce mot suffit à condamner une réforme et on ne saurait s'élever avec trop de force contre la tendance actuelle des esprits à faire une législation spéciale pour les ouvriers et les petits cultivateurs, « à reconstituer une sorte d'ancien régime à rebours, où le privilege serait pour les classes inférieures » (1). « Par une étonnante contradiction, » ajoute-t-on, « au moment où les classes populaires acquièrent de plus en plus une part prépondérante dans la gestion des

(1) *Annales de l'École des Sciences politiques*, octobre 1889. Compte rendu, par M. Alix, sur *Le Socialisme d'État et la Réforme sociale* de M. Claudio Jannet.

intérêts publics, on les suppose volontiers ignorantes, faibles et inconscientes, dès qu'il s'agit de leurs intérêts économiques et moraux » (1).

On affirme d'ailleurs que le prétendu bénéfice que l'on veut accorder aux paysans et aux ouvriers ne servirait qu'à empirer leur condition, en leur enlevant tout crédit. Personne ne doute plus que c'est surtout par l'exploitation intensive, par le progrès des méthodes, par l'emploi des engrais et les travaux d'amélioration que la culture de l'Europe occidentale peut espérer lutter avec le moins de désavantages contre la concurrence des pays neufs : tout cela exige des capitaux (c'est précisément pourquoi la difficile question du crédit agricole préoccupe l'opinion publique à l'heure actuelle), et n'y a-t-il pas une contradiction manifeste, au moment où l'on cherche à canaliser vers les campagnes le flot toujours grossissant des capitaux accumulés dans les centres urbains, à enlever aux emprunteurs le crédit, qui peut seul déterminer les prêteurs à leur confier leur argent ? « Avec le homestead, le petit crédit hypothécaire n'est plus possible. Le prêt sur gage sans déplacement, tel qu'il est institué en Belgique et en Italie et qu'on projette de l'instituer en France, ne sera pas davantage réalisable. Quant au crédit personnel que l'on préconise, quelle sera sa valeur, lorsque l'emprunteur aura pris soin, au préalable, de mettre à l'abri des créanciers toutes les valeurs dont il pouvait disposer » (2) ?

Sans doute, le crédit est parfois un instrument de ruine, mais il est souvent aussi un levier puissant dont se servent les plus capables et les meilleurs ; de quel droit, en tous cas, peut-on venir priver un propriétaire de la faculté d'administrer comme il l'entend son patrimoine et d'affecter un de ses biens à la sûreté de ceux qui, en lui prêtant leurs capitaux, vont lui permettre d'étendre son exploitation et d'accroître ses profits ? A tous ces points de vue, le homestead constitue une atteinte illégitime au droit de libre disposition du propriétaire.

(1) *Annales de l'École des Sciences politiques*, loc. cit.

(2) Opinion de M. Adolphe Coste, rapportée dans Discussion à la Société d'Économie politique, *ubi supra*.

Enfin, on fait observer que s'il est utile de protéger la famille et son foyer et de favoriser le travailleur des campagnes dans l'intérêt même de l'agriculture, du moins devrait-on mieux placer ses faveurs : « Il est très désirable qu'il y ait en France des paysans cultivateurs, mais c'est se leurrer que de compter, pour constituer cette démocratie agricole, précisément sur les moins laborieux, les moins économes, les moins éclairés, c'est-à-dire sur ceux qui s'exposent à la saisie » (1).

Quant aux arguments spéciaux invoqués en Allemagne et en Autriche, en faveur du homestead, il faut reconnaître que les réponses à leur opposer s'offrent d'elles-mêmes. On a fait remarquer, non sans ironie, que la prétendue réforme des lois successorales, autour de laquelle on avait fait tant de publicité, n'avait abouti qu'à un misérable échec (2) sauf dans le Hanovre et dans le duché de Lauenbourg, où elle répondait aux besoins et aux usages des populations. La création des petites propriétés par les lois prussiennes de 1890 et de 1891 sur les *Rentengüter* n'inspire pas davantage confiance à plusieurs économistes allemands, qui soupçonnent les grands propriétaires prussiens d'avoir voulu établir de tout petits *Rentengüter* insuffisants pour nourrir une famille, afin de s'assurer des laboureurs obligés de venir travailler chez eux et entravés dans leur liberté de se déplacer (3).

On peut penser que ces différentes objections ne sont pas restées sans réplique. Les partisans de la réforme du homestead ont d'abord

(1) Opinion de M. Droz, *ibidem*.

(2) Au 1^{er} janvier 1890, voici quel était le nombre des immeubles inscrits sur les Hoferolle : dans le Hanovre 68.394 ; dans le duché de Lauenbourg, 513 ; en Westphalie, 2.028 ; dans le Brandebourg, 73 ; en Silésie, 40 ; dans le Schleswig-Holstein, 8 ; dans l'arrondissement de Cassel, 67.

(3) Plusieurs propositions de loi formulées par le parti des « Agrariens » ne confirment que trop ce soupçon. Ce parti poursuit, depuis plusieurs années, une politique singulièrement réactionnaire : c'est ainsi qu'il demande avec insistance la restriction de la liberté de déplacement des ouvriers agricoles et la suppression, dans les trains, de la quatrième classe ou le renchérissement des billets, pour mettre un terme à ce qu'il appelle le vagabondage par chemin de fer. Que les grands propriétaires, surtout ceux de la Prusse Orientale, voient en maugréant les paysans aller, au moment de la récolte, louer leurs services aux agriculteurs du Sud et notamment de la Saxe, qui leur offrent un salaire plus élevé pour « l'arrachage » de la betterave, on le comprend sans peine, mais encore, conviendrait-il de mettre plus de mesure à ces plaintes ; il ne sert de rien de vouloir lutter contre une évolution nécessaire.

répondu que si les familles que l'on voulait protéger contre la saisie ne formaient pas l'élément le meilleur et le plus robuste de la démocratie agricole, elles n'en constituaient néanmoins un facteur important. Pour avoir fait de mauvaises affaires, une famille de paysans n'en peut pas moins maintenir, en état de culture, quelques hectares du territoire national, et c'est là le grand (?) intérêt » (1).

Quant à priver de crédit la petite culture, les disciples de la primitive École de Le Play et leurs émules allemands et autrichiens en prennent aisément leur parti, car c'est justement pour rendre impossibles les appels au crédit, quand les sommes empruntées ne pourraient être payées que sur un bien indispensable à l'existence du cultivateur, qu'on propose d'établir le homestead. « N'est-il pas d'expérience constante que rien n'est plus funeste au petit cultivateur, que l'emprunt hypothécaire, cet emprunt étant presque toujours pour lui le commencement et l'instrument de sa ruine! C'est donc faire à l'institution du homestead une querelle à contre-sens que de lui reprocher de rendre impossible ce qu'elle a précisément pour but d'empêcher » (2).

Selon M. Claudio Jannet, qui a exposé à une réunion de la Société d'Économie politique le but qu'il poursuivait, le rôle de la petite propriété est tout différent de celui de la grande culture. Le grand propriétaire doit, en recourant au crédit, introduire la culture intensive sur les terres riches et être le promoteur des progrès agricoles; au contraire, la principale fonction de la petite propriété doit être de maintenir la population dans les campagnes. Le petit propriétaire profite de l'expérience et de l'initiative de son voisin plus riche, mais sa situation modeste ne lui permet pas de se montrer l'initiateur du progrès.

Les partisans de l'institution du homestead ne se sont pas émus davantage du reproche qui leur était adressé de constituer un privilège au profit d'une certaine classe de la société, une sorte

(1) Paroles de M. Claudio Jannet, Discussion précitée.

(2) L'institution du homestead, lecture faite à l'Académie de législation de Toulouse, par M. Saturnin Vidal, Toulouse, 1888, p. 18.

« d'ancien régime à rebours ». Ils ont d'abord fait remarquer que des lois diverses, dans tous les pays et notamment l'article 592 de notre Code de procédure Civile, interdisaient la saisie des « outils des artisans, nécessaires à leurs occupations personnelles » (art. 592, 6°); or, la terre n'est-elle pas pour le petit cultivateur l'outil nécessaire à son occupation personnelle, comme la forge est nécessaire à l'occupation personnelle du forgeron, le métier à tisser à celle du tisserand? Il ne s'agit donc que de tirer les conséquences qui découlent normalement du principe de l'exemption de saisie posé à l'égard des outils des artisans, car il est manifeste que la nature immobilière de l'outil ne saurait autoriser à exclure l'ouvrier agricole d'un bénéfice dont jouit l'ouvrier des villes (1).

Ce raisonnement n'est peut-être pas à l'abri de toute critique, puisque le homestead, même dans sa conception européenne, désigne plutôt le foyer de la famille que l'atelier de travail de son chef; aussi bien, sans plus se soucier de rattacher l'institution *nouvelle* à un principe *ancien*. plusieurs partisans du homestead n'ont-ils pas été gênés de relever ce mot de *privilege* qui, il faut l'avouer, est employé pour réveiller des préjugés d'assez mauvais aloi plutôt que pour représenter une objection véritable? « Admettons, ont-ils dit, qu'il s'agisse d'un *nouveau* privilège au profit de la classe la plus pauvre et la plus intéressante; qui pourra s'en plaindre? » « On crie au privilège, écrit un de nos plus savants économistes, mais nos lois en sont pleines. C'est ainsi que, pour une raison ou pour une autre, les traitements des fonctionnaires, jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes ou des deux tiers, et leurs pensions de retraite en totalité, les rentes sur l'État, les dépôts en compte-courant à la Banque de France, sont exempts de saisie. Fonctionnaires et bourgeois ont, depuis longtemps, leurs privilèges, et le droit commun n'est fait en réa-

(1) On peut dire que le sol (*Grund und Boden*), lorsqu'il est occupé par la demeure du débiteur, est, pour lui, le lieu indispensable où s'exerce son activité (*Erwerbthätigkeit*) et, par suite, conformément à l'exemple américain et à la belle formule « my house, my castle », cette demeure mérite d'être rendue indestructible (*unverkümmmerbar*). K. Schneider, *ubi supra*. Cette considération a fait, en Allemagne, l'objet de nombreux développements.

lité que pour Jacques Bonhomme (1). Le privilège est d'autant plus aisé à légitimer qu'il repose tout entier sur cette idée qu'un homme, en se mariant et en fondant une famille, contracte envers elle des obligations, que sa femme et ses enfants mineurs sont ses premiers créanciers, « créanciers d'un toit, pour abriter leur tête, et de l'instrument nécessaire pour leur assurer, avec le travail, le minimum de subsistance ». Pourquoi un père de famille ne pourrait-il pas être considéré comme ayant payé *d'avance* cette dette, qui est la plus sacrée de toutes et avoir ainsi assuré *d'avance* aux siens une habitation qui sera leur citadelle (*castle*)?

II.

On vient de lire l'exposé des arguments qui militent en faveur d'une loi de homestead et des objections qui s'élèvent contre cette innovation. Mais un auteur n'a pas rempli toute sa tâche lorsqu'il a ainsi marqué les coups; il lui reste à indiquer de quel côté il se range. Nous hésitons d'autant moins à le faire que le choix ne dépend pas ici d'une appréciation personnelle; les *faits* viennent nous dicter, avec une précision rigoureuse, la conclusion cherchée.

En effet, l'exemple de l'Amérique, bien loin d'être invoqué en faveur de cette réforme de notre législation, doit nous porter à rejeter comme inutile la modification demandée.

Ce ne sont pas les lois de homestead qui ont amené, dans l'Ouest des États-Unis, le développement de la petite propriété rurale (2); et, dans un pays dont l'agriculture se trouve dans des conditions de tous points comparables à celles du Far-West, au Canada, où

1) *Le Correspondant*, 25 juillet 1890, p. 382, « Les faits économiques et le mouvement social ». — Il conviendrait d'ajouter aux cas d'insaisissabilité mentionnés au texte les pensions à la Caisse nationale de la Vieillesse, qui sont insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs. En outre, la jurisprudence décide, d'une manière constante, que les salaires des ouvriers ne peuvent être saisis que dans la mesure du cinquième de leur montant.

(2) Voir notre ouvrage, chap. VIII, pour la justification de ces conclusions.

l'exigence d'une inscription permet de constater avec certitude l'effet exact de l'institution du homestead, cet effet est *radicalement nul*. Nous avons parcouru une autre contrée des États-Unis, dont la situation agricole se rapproche étrangement de celle des nations occidentales de l'Europe : ce sont les États de l'Est, dans lesquels, comme en France, comme en Allemagne, comme en Autriche, il s'agit de lutter, avec un sol épuisé par une culture déjà ancienne, contre la fertilité du célèbre *tchernoziom* de l'Iowa, du Minnesota, des Dakotas et du Nebraska. Or, nous avons constaté que ces États de l'Est, dont l'agriculture a été ruinée par la concurrence des farmers de l'Ouest (à ce point que le sort de l'agriculture dans les nations occidentales de l'Europe semble par comparaison être éminemment prospère), avaient inscrit, dans leurs lois, la règle de l'insaisissabilité du home, et n'avaient pas été défendus par là.

Tandis que l'on affirme que cette insaisissabilité sera non moins salutaire aux familles paysannes de l'Europe qu'à la société tout entière intéressée à la bonne exploitation du sol national, nous avons vu, de l'autre côté de l'Atlantique, des farmers toujours menacés de la saisie et qui n'auraient eu, dit-on, pour se préserver contre elle, qu'à déposer entre les mains du *Registrar* du comté une déclaration écrite, nous les avons vus dédaigner comme inutile cette démarche si simple ; bien plus, certains États ont même négligé de consigner sur leur *Statute Book* aucune loi de homestead.

On proclame aussi en Europe que l'exemption de saisie pour le foyer domestique et ses alentours faciliterait le développement de la petite propriété ouvrière, et nous constatons, aux États-Unis, que les ouvriers des centres manufacturiers de l'Est se gardent d'inscrire sur les registres publics l'habitation dont ils sont propriétaires, et que la ville des États-Unis, Philadelphie, où la petite propriété ouvrière est le plus développée, fait précisément partie d'un État qui a refusé jusqu'ici d'adopter la législation du homestead !

Voilà des faits dont il importe d'écouter l'enseignement.

Il y a plus encore. A mesure que le défrichement des prairies et

des forêts avance dans l'Ouest, à mesure que la multiplication des transactions exige une sûreté plus grande dans le commerce, la législation du homestead jouit de moins en moins de la faveur du corps électoral et du public. Elle commence à apparaître aux électeurs de l'Ouest sous des dehors moins séduisants depuis que beaucoup d'entre eux, d'emprunteurs qu'ils étaient autrefois, sont devenus prêteurs à leur tour, depuis que les créanciers ne sont plus tous, comme jadis, des habitants de l'Est, de New-York surtout, la ville sangsue, que l'on accuse volontiers, dans l'Ouest, de pomper la part la plus grosse des profits du travail manuel.

Enfin les crises économiques moins fréquentes et surtout moins graves (1) rendent moins nécessaire de protéger la population contre les excès du crédit.

On se trompe donc, lorsqu'on veut transplanter, dans des pays anciennement habités, où les terres cultivables ont été depuis longtemps mises en valeur, une législation faite pour des pays *neufs* et pour une population *nouvelle*, et on aggrave cette erreur en invoquant l'exemple des États-Unis de l'Ouest, car il est déjà *trop tard* pour le faire, puisque ces contrées, à mesure que le temps s'écoule et que leurs éléments deviennent *moins nouveaux*, témoignent, pour cette législation, une sympathie sans cesse décroissante.

L'exemption de saisie n'améliorerait en rien, spécialement, la condition du paysan propriétaire dans l'Europe occidentale. La cause du mal dont il souffre est trop profonde, elle se rattache à des phénomènes économiques d'une amplitude trop grande, pour qu'on puisse admettre qu'une insaisissabilité légale, dont les inconvénients encore ignorés seraient bien vite révélés par la pratique, soit capable d'apporter aucun soulagement. C'est en effet par un abus de langage, ainsi qu'on l'a remarqué, qu'on appelle crise agricole ce déplacement des forces économiques auquel notre époque assiste et qui a modifié si profondément la situation

(1) Le fait a surtout frappé les économistes des États-Unis, dans la crise de 1893-1894. Cette crise a amené un rétrécissement du crédit très grave et, pendant trois mois, l'arrêt de la production a été presque complet; mais, d'autre part, le nombre des faillites a été relativement minime et la plupart des banques qui avaient fermé leurs portes ont pu reprendre leurs affaires.

des agriculteurs de l'Occident de l'Europe. Elle n'a rien des accès spasmodiques et passagers d'une crise, cette dépression agricole, qui se développe, au contraire, dans sa majestueuse toute-puissance; on pourrait plutôt la comparer à un grand fleuve aux flots paisibles qui, par la seule poussée de la masse de ses eaux, écarterait sans fracas les obstacles s'opposant à l'immersion lente et sûre des terres qui s'étendent le long de ses rives (1). On aura beau soustraire à la saisie le champ du paysan; si cet « instrument de travail », comme on l'appelle, ne produit pas assez pour l'entretien de celui qui s'en sert, on ne saurait le faire échapper à une expropriation forcée. Toute la différence consistera en ce que cette expropriation prendra désormais les apparences d'une aliénation volontaire, le propriétaire vendant son « homestead » afin d'en tirer le seul service qu'il puisse désormais lui rendre.

Il y a, en vérité, quelque puérilité à vouloir ne mettre obstacle qu'à la saisie finale, alors qu'on laisse toute leur force (et il faut reconnaître qu'il est impossible de faire autrement) aux causes dont elle est la conséquence nécessaire et inéluctable. Tel serait un ingénieur qui se plaindrait de l'excès du volume d'eau amené par une conduite de plusieurs kilomètres et qui chercherait à diminuer la quantité déversée à l'embouchure sans vouloir modifier en rien la quantité puisée à la source. La saisie est l'aboutissant naturel des emprunts répétés que trop de petits cultivateurs font parfois par imprévoyance, souvent par nécessité. *Elle n'est pas en soi un événement plus grave que tous ceux qui l'ont précédé, elle n'est que la liquidation finale et nécessaire d'une longue période d'endettement.*

Que des pays, comme l'Inde, la Roumanie et la Russie, dont la

(1) A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rapporter ces paroles très actuelles que M. Foucher de Careil prononçait, il y a vingt-cinq ans, au retour d'un voyage où il avait pu constater l'incomparable fécondité des terres de l'Amérique du Nord : « Je dis que le remède doit être cherché, non pas dans des élévations de tarifs et des rétablissements de droits qui ne seraient qu'une goutte d'eau dans l'Océan, mais dans une connaissance approfondie de l'état de la culture universelle sur le globe, dans une répartition mieux équilibrée de la culture des céréales sur notre sol et dans la transformation normale de notre agriculture » Comptes rendus des travaux de la Société des Agriculteurs de France, Annuaire de 1870, p. 81.

population n'a reçu qu'une éducation économique rudimentaire, aient cru trouver avantage à prohiber, ou au moins à rendre très difficile l'aliénation volontaire ou forcée de la propriété foncière, c'est là une mesure que la situation inférieure de ces populations suffit à légitimer. Quel que soit, en effet, l'attachement que l'on professe pour le grand principe de l'initiative individuelle et du *self-help*, il est certain que les gouvernements de ces pays doivent se montrer circonspects et ménager les transitions; les sociétés communautaires, habituées à l'immobilité tranquille de l'Orient, seraient exposées à des commotions violentes, si elles étaient mises brusquement en contact avec les éléments toujours mobiles des nations occidentales. Mais une telle raison ne saurait plus être alléguée devant les Parlements de Paris, de Berlin ou de Vienne.

L'effort des partisans de la réforme du homestead n'est qu'une manifestation d'une des tendances les plus curieuses de certains esprits. Les sociétés accoutumées, depuis plusieurs siècles, à la fixité de leurs éléments organiques et à la perpétuité de leurs traditions n'étaient pas toutes également préparées aux transformations rapides et incessantes que notre siècle leur ménageait. Trop souvent des heurts et des ruines générales ou privées ont accompagné ce renouvellement de toutes choses, qui ne s'en est pas moins accompli malgré les résistances et les récriminations. Plusieurs regrettent encore l'ancienne organisation sociale et rêvent, notamment pour les petits cultivateurs, l'attachement au sol, la stabilité, sans lesquels, disent-ils, la culture n'est pas possible (1), mais il n'est au pouvoir de personne de remonter le courant. Vainement voudrait-on orienter les sociétés modernes

(1) Ainsi, pour citer un exemple. M. Devas, le seul publiciste anglais, qui se soit prononcé en faveur d'une loi de homestead, demande dans ses deux ouvrages : *Labor and Capital in England* et *Studies of family life*, que l'on crée, dans son pays, une *peasantry* par l'établissement de petites tenures indivisibles et inaliénables, de manière à donner à la petite propriété une stabilité analogue à celle « que la grande propriété a trouvée dans les substitutions, et la propriété collective dans le régime de la mainmorte ». Comment la comparaison même choisie par l'auteur ne lui démontre-t-elle pas son erreur? Ignore-t-il que les substitutions ont été, dans ce siècle, restreintes successivement par plusieurs lois et que la propriété collective de mainmorte a diminué d'importance?

vers un idéal de fixité, elles évoluent sans cesse, et chaque année ne fait qu'accélérer la vitesse acquise.

Par un surcroît de malchance, on entreprend de lutter contre une des évolutions les plus caractérisées des temps modernes. S'il est, en effet, une réforme qui ait poursuivi avec ténacité son œuvre de renouvellement, en dépit de tous les obstacles que les réactions politiques en France, l'aristocratie territoriale en Angleterre, la puissance des traditions du passé en Allemagne et en Autriche, aient accumulées, ou accumulent encore devant elle, c'est incontestablement celle qui consiste à assurer la libre circulation de la propriété foncière. Toutes les institutions, — majorats, substitutions, vestiges divers du régime féodal, — qui s'opposaient à cette transmission rapide, sont tombées une à une sous les coups redoublés des nécessités de la production contemporaine. La propriété immobilière devient aliénable (1) et saisissable comme la fortune mobilière; et même, par une sorte de renversement des choses, cette dernière, soit en vertu de dispositions légales (rentes sur l'État français, comptes courants avec la Banque de France), soit plus encore par l'effet d'une dissimulation facile (surtout pour les titres au porteur), bénéficie d'une insaisissabilité de fait ou de droit que la propriété mobilière ne connaît pas.

Bien plus, cette conquête même ne satisfait pas encore les besoins d'un état social que tout concourt à orienter vers le mouvement : la « mobilisation » de la propriété foncière apparaît, dans le lointain, comme le but extrême de l'évolution, et plusieurs déclarent d'avance qu'il est inutile de chercher à les contenter tant que la propriété foncière ne sera pas représentée par un morceau de papier que son détenteur remettra de la main à la main à son acheteur ou à son créancier hypothécaire.

Je sais que beaucoup de publicistes traitent encore ces réformes d'utopies (2), mais du moins convient-il de remarquer que cette

(1) Les économistes demandent, à juste titre, l'abaissement des droits qui frappent les mutations de propriété immobilière. Cette réforme est urgente.

(2) Le mot utopie désigne tout « projet imaginaire » que la grande majorité des personnes instruites et éclairées d'une époque déterminée déclarent irréalisable. D'autre part, comme il est certain que les progrès scientifiques, joints à l'évolution des

commercialisation de la propriété foncière est déjà beaucoup plus avancée qu'on ne le croit communément. L'organisation des sociétés anonymes a triomphé ingénieusement de la difficulté que l'immobilité même de cette catégorie de biens apportait à la multiplication des échanges et, aujourd'hui, la co-propriété de richesses immobilières immenses (chemins de fer, mines, canaux, établissements industriels) se transmet et circule aussi facilement qu'une balle de coton ou un sac de blé.

En présence de ces faits, il est puéril de vouloir fixer, par des procédés artificiels, le petit propriétaire à la terre qu'il cultive : autant vaudrait essayer de faire « remonter dans l'Érié les eaux du Niagara ». En vain, on alléguera que l'institution du *homestead* serait, au profit des petits, une sorte de régime dotal semblable à celui que les plus riches stipulent dans leur contrat de mariage ; l'argument est sans force, car le régime dotal est, lui aussi, une institution agonisante et son organisation tracassière et coûteuse est en opposition directe avec les variations incessantes de la valeur des choses (1).

Les paysans partagent le sort commun : le nombre de ceux qui continueront à cultiver le champ de leur père diminuera de jour en jour, et le travail agricole sera de moins en moins exécuté suivant les cadres anciens. C'est pure utopie que de vouloir attacher artificiellement au sol des individus qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour en conserver utilement la posses-

organismes sociaux, ont amené la réalisation de nombreux « projets imaginaires », il est difficile de savoir quelle est la valeur objective d'une utopie. Heureusement, la *Science sociale* nous apprend à diviser les utopies en deux classes. Les unes, comme le socialisme, empruntées à un état social à la disparition duquel l'observation des sociétés nous fait assister, méritent à peine de retenir l'attention : les autres, au contraire, empruntées à un état social plus avancé et plus progressiste, doivent être étudiées avec soin. Or, précisément l'*Act Torrens*, qui est visé au texte, est d'invention anglo-saxonne et il a été promulgué en Australie : il convient donc de se tenir sur la réserve, car il se pourrait que nous ne soyons ici qu'en présence d'une de ces utopies qui sont des réalités de demain.

(1) On ne doit pas davantage arguer de l'insaisissabilité des rentes sur l'État. M. Levasseur écrit à ce sujet : « Je crois, pour ma part, qu'il n'y a pas lieu d'invoquer comme modèle un privilège qui est inique à l'égard des créanciers et superflu pour le crédit de l'État. Ce crédit n'est plus, en 1894, dans la triste situation où il se trouvait en l'an VI, et l'immunité a donné lieu plus d'une fois à de scandaleux abus. »

sion. Le paysan a besoin de se montrer capable de profiter des avantages de l'organisation économique moderne, tout en se préservant de ses inconvénients : car l'évolution dont nous parlons sera profitable à ceux qui auront assez d'activité pour en suivre les mouvements, et, d'autre part, la production sera débarrassée de la routine et des pratiques surannées qui en retardent les progrès.

Quant à l'intérêt social, il ne réclame pas davantage l'introduction de l'institution du homestead ; il exige la transformation des incapables et il s'accommode mal de toutes les entraves apportées à la réalisation du grand desideratum économique : *The right man in the right place.*

Aux lecteurs qui jugeraient ces conclusions un peu dures, je répondrais que ceux-là seuls évitent les duretés de la vie qui savent mettre leur conduite en harmonie avec les besoins économiques de leur temps. Lorsqu'il y a quelque cinquante ans, le développement des moyens de transport ouvrit au grand atelier et au grand magasin de « gros » et de « détail » des débouchés indéfinis, nombre de petits industriels et de petits commerçants ne purent soutenir la lutte ; leurs vrais amis ne furent pas ceux qui cherchèrent à les protéger artificiellement contre un rival qui devait fatalement les écraser : ce furent ceux qui leur ouvrirent les yeux aux réalités du lendemain et les engagèrent à devenir eux-mêmes les auxiliaires, voire même les pionniers de ce régime nouveau.

Les forces sociales et économiques sont trop puissantes pour que la volonté de l'homme puisse lutter contre elles ; elles l'écrasent au passage comme ces navires transatlantiques dont la masse pesante brise les barques des pêcheurs de Terre-Neuve, sans que personne à bord se doute du terrible accident.

Il ne sert à rien de se dissimuler la vérité : la petite propriété foncière est menacée par les méthodes nouvelles de l'agriculture. L'emploi plus abondant des capitaux, la nécessité de connaissances plus étendues, la mobilité des productions suivant les exigences du marché, la répartition différente des débouchés, toutes ces conditions ne sont pas favorables au développement de la petite propriété rurale ; elles concourent, au contraire, à assurer la suprématie de la grande exploitation agricole.

Pour lutter, dans la mesure possible, contre ces causes d'infériorité, il faut que le paysan devienne chaque jour plus capable ; toute institution qui, à l'instar du homestead, tendrait à l'enfermer dans un régime d'insuffisance, en le préservant arbitrairement contre les suites de son inertie, doit donc être considérée comme inutile et dangereuse ; elle est en contradiction avec les exigences les plus certaines de l'avenir, voire même du présent.

Paul BUREAU.



MONOGRAPHIE DU CANADA.

X.

COMMENT LE DOMAINE PLEIN A LIMITÉ LE DÉVELOPPEMENT DE LA RACE.

CONCLUSIONS.

Dans les deux précédents articles (1), j'ai tracé une première esquisse de l'*habitant*; j'ai indiqué la mesure exacte de son initiative, qui se traduit, dans la vie privée, par le domaine plein, c'est-à-dire se suffisant à lui-même; dans la vie publique, par l'institution paroissiale. J'ai classé le type social ainsi défini parmi les quasi-communautaires imbus de tendances particularistes; enfin, j'ai signalé deux caractères favorables, conséquences de cette organisation sociale, et qui ont assuré son maintien dans bien des traverses : la souplesse, la stabilité.

Il nous reste à relever un dernier caractère, défavorable celui-là, que présente le type : *l'inaptitude à s'élever*. Ce caractère nous apparaîtra nettement, si nous considérons le type soumis à l'action de la concurrence étrangère et de l'évolution industrielle, deux phénomènes modernes dont nous avons dû, pour plus de clarté, faire abstraction jusqu'ici.

(1) Voir la *Science sociale*, t. XVI, p. 296, et t. XVII, p. 318.

I. — LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE ET L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE.

Par la concurrence étrangère, il faut entendre ici, à vrai dire, la concurrence anglo-saxonne, celle dont l'action a été incomparablement la plus persistante et la plus énergique. Elle s'est fait sentir dès les premiers temps de la Nouvelle-France par l'établissement, dans le voisinage immédiat, de colonies rivales, bientôt plus prospères et plus riches. Elle s'est fait sentir avec une nouvelle intensité lors de la conquête et de l'occupation du Canada par les Anglais, il y a cent trente ans. Enfin, depuis un demi-siècle, sa force s'est décuplée, grâce aux puissants moyens que l'évolution industrielle et commerciale a mis au service de l'homme et dont les Anglo-Saxons ont été les premiers à tirer parti.

Il faut se garder de croire, toutefois, que l'occupation anglaise n'a introduit au Canada que des éléments sociaux de premier ordre. Les nouveaux venus, en forte proportion, appartiennent à une formation sociale qui n'est nullement supérieure, qui est inférieure même parfois à celle du Franco-Canadien. Tels les Highlanders écossais et les Irlandais, dont la concurrence n'est pas à redouter. Mais ces sujets inférieurs, quel que soit leur nombre, ont été de tout temps supplémentés, encadrés, influencés, par un contingent d'Anglo-Saxons d'un ordre vraiment supérieur, remarquables par leur grande initiative et par la tendance pratique de cette initiative vers l'agriculture, l'industrie et le commerce. L'arrivée de ces hommes a été suivie à la fois de manifestations nouvelles de l'activité humaine, et de transformations du travail préexistant.

Ils ont restauré le commerce des fourrures. Sous le régime français, ce commerce s'était exercé péniblement au moyen d'une sorte de communauté, d'une sorte d'association bâtarde, où figuraient, à divers titres, l'administration publique, les coureurs de bois et le patron, ou chef de traite; le rôle de celui-ci était singulièrement réduit. Avec l'occupation anglaise, tout change. Le gouvernement ne s'immisce plus dans le commerce des fourrures,

ni pour en préparer les voies et le protéger, ni pour le soumettre à des règlements et à des impositions. Les coureurs des bois deviennent les simples engagés des marchands, au lieu d'être, comme par le passé, leurs associés à mi-fruits. Quant aux marchands anglais, individualités éminentes, parfois seuls, parfois associés en petit nombre, parfois formant de puissantes compagnies rivales, ils se chargent de tout et organisent tout sur un grand pied. Ils couvrent de leurs comptoirs tout le Nord du continent, depuis le Labrador jusqu'au Pacifique, des Grands Lacs à l'Océan glacial, ne tardent pas à tripler les chiffres d'exportation des meilleures années de la période française, amassent des fortunes, et méritent, à cause de leur faste, d'être comparés aux magnats de la Compagnie des Indes orientales.

Le commerce du bois, par suite des difficultés spéciales qu'il présente au Canada, par suite de la plus grande organisation patronale qu'il exige beaucoup plus que le commerce des fourrures, était resté hors de l'atteinte de l'habitant et du gentilhomme français. Les Anglo-Saxons l'ont établi de toutes pièces. Le blocus continental, en fermant à l'Angleterre les ports de la Baltique, donna l'élan à cette exploitation. A partir de 1806, on vit, et on voit encore, de simples particuliers tenant à bail d'immenses étendues de forêt vierge, y installer des colonies entières de travailleurs, bûcherons, flotteurs, charpentiers, forgerons, journaliers, mettre en mouvement de grandes scieries, canaliser les rivières et les couvrir de leurs radeaux ou *cages* de bois. Ces grands patrons forestiers, ces *lumber kings*, par la puissance de leur initiative, ont frappé l'esprit de la population française, au sein de laquelle leurs noms sont devenus légendaires. Je n'en donne que deux : Wright, le *roi de la Gatineau*, Price, le *père du Saguenay*.

L'émigration anglo-saxonne a fourni, en outre, au Canada un contingent remarquable de *farmers*. Ce type, venu de l'Angleterre ou des Lowlands d'Écosse, directement, ou à la suite d'un séjour aux États-Unis, s'est fixé de bonne heure, dans la région du Sud-Est de la province de Québec, et sur plusieurs points de la province d'Ontario, qu'il a fortement marquée de son empreinte. Il

diffère beaucoup de l'habitant; il n'est pas comme lui, un simple paysan; mieux que lui, il est dressé à l'action individuelle; plus que lui, il est apte à régir ses propres intérêts, à s'élever dans le travail, et à fournir des recrues éminentes à la grande culture, au commerce et aux arts usuels.

Voyons, maintenant, se produire, dans le cours de ce siècle, et s'accélérer grandement dans les derniers cinquante ans, l'évolution industrielle et commerciale. Les Anglo-Canadiens ont suivi de près les Yankees dans l'application de la vapeur à la navigation des lacs et des rivières. Ils ont été les premiers de tous, sans exception, à lancer les steamers océaniques. Dans le cours de soixante ans, les grandes rivières ont été creusées ou canalisées: le long des côtes, on a multiplié les phares et les bouées. Par l'importance de sa marine marchande, le Canada se place au cinquième rang, avant la France elle-même. En 1893, les navires de toute venue qui ont fréquenté ses eaux jaugeaient en tout 43 millions de tonnes. En 1844, le Canada avait à peine 15 milles de voies ferrées; aujourd'hui il en compte 15.000 milles, complétés par 40.000 milles de fils télégraphiques et téléphoniques. Enfin douze câbles sous-marins le rattachent au Vieux Monde, et des steamers rapides le relie d'une part à l'Angleterre et aux Indes occidentales, de l'autre à la Chine, au Japon et à l'Australie, et font de son Transcontinental un tronçon de la voie la plus courte autour du globe.

Dans la fabrication et les mines, par suite surtout de l'absence de bassins houillers dans les provinces les plus peuplées, les progrès ont été plus lents. Toutefois, l'abondance des forces hydrauliques a, pour une part, obvié à cet inconvénient. L'initiative des particuliers, favorisée par l'imposition d'un tarif-protecteur, a fait le reste. Les anciennes industries ont pris de l'extension; de nouvelles, en nombre, se sont implantées. On estime à 51 millions de dollars le produit des scieries; à plus de 52 millions, celui des moulins à farine. Le grand meunier et minotier, Ogilvie ne cède le pas, dans le monde entier, qu'à Pillsbury, de Minneapolis. Les fabricants de voitures et d'instruments aratoires ont acquis une renommée. De grandes raffine-

ries, distilleries, brasseries, des fabriques de tabac, des fonderies, lamineries, de grandes filatures, des tanneries, des fabriques de chaussures ont surgi, ont grandi, multipliant les centres urbains, agglomérant une forte population ouvrière, créant des fortunes particulières, compliquant tout l'ordre social.

De plus, l'ouverture des voies de communication et des débouchés nouveaux, la diffusion des machines et le progrès des méthodes ont réagi sur la culture; celle-ci est devenue plus capable de produire la richesse. La colonisation agricole, en suivant les chemins de fer, s'est étendue dans toutes les directions sur toute la largeur du continent.

Aujourd'hui, avec une population de 5 millions à peine, le Canada exporte pour plus de 5 millions de dollars de produits miniers, près de 8 millions d'articles de fabrication, 9 millions de poissons, 26 millions de bois, et 54 millions de produits agricoles. C'est une proportion presque double de celle des États-Unis, en tenant compte de la différence numérique des deux populations.

Le Canada n'est plus cette petite colonie du siècle dernier, confinée sur les rives de son unique fleuve. C'est une vaste confédération de huit provinces autonomes, couvrant au Nord des États-Unis un territoire grand comme l'Europe.

En résumé, le colon introduit au Canada par l'occupation anglaise, secondé par l'évolution industrielle et commerciale, a créé, à côté des modestes domaines, à côté des tranquilles paroisses de l'habitant, un ordre social nouveau et compliqué. Ici, plusieurs questions se posent : A quel point cet ordre social nouveau a-t-il pénétré l'ancien? Celui-ci a-t-il pu soutenir la concurrence du premier? Sinon, à quel degré et de quelle manière en a-t-il été affecté? Nous allons chercher les réponses à ces questions dans trois milieux successivement : à la campagne, à la ville et dans la vie publique.

II. — LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE DANS LA CAMPAGNE.

Disons tout de suite que l'habitant ne s'est pas montré à la hauteur de son concurrent, le farmer anglo-canadien. Dressé en

vue de l'acquisition et de l'exploitation familiale, avec l'assistance gratuite des siens et à l'exclusion de salariés, d'un domaine exactement suffisant pour assurer la subsistance et la permanence de sa famille, l'habitant acquiert, de ce chef, une grande variété d'aptitudes, une grande force de résistance. Mais, en même temps, cette pratique du domaine plein, qui le distingue et le maintient, limite sa croissance. Dans l'ordre des moyens d'existence, il ne désire, ne conçoit rien au delà de ce domaine plein. Ses procédés de travail, ses moyens d'action, son mode d'existence, son instruction, tout chez lui est subordonné à cette notion, circonscrit par cette mesure d'ambition et d'initiative.

Étudions le type pur de l'habitant tel qu'il existait, il y a trente ans encore, dans tout le Bas-Canada, tel qu'on le retrouve aujourd'hui même dans les parties moins fréquentées. Sa culture est arriérée, routinière. L'assolement quadriennal, peu recommandable, qu'il pratique (deux années de céréales, deux années de jachère herbée ou de prairie) est sensiblement le même que celui qui était suivi de temps immémorial dans certaines parties du Perche. Son mode de labour, par planches ou billons étroits, avec nombreuses raies ou rigoles, avec un « ceintre » à l'extrémité de chaque champ bien enclos, rappelle celui qui est décrit dans les anciens chartriers des pays de bocages (1). Les voyageurs du commencement du siècle sont unanimes à proclamer son infériorité agricole : labours superficiels; cultures répétées de céréales sur un même sol, sans fumures, faibles rendements; bétail rustique et mal nourri; de petite taille, ou ne livrant que des produits médiocres. Même en 1863, d'après la *Revue agricole* publiée à Montréal, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée.

Il nous faut bien reconnaître également que la manière de vivre de l'habitant est en général moins relevée que celle du farmer. Son alimentation, à base de lard très gras et de soupe aux pois, est, la plupart du temps, abondante, mais peu délicate et peu variée. La pâte est mal pétrie et le pain mal cuit; la viande de bœuf est

(1) *Perche et Percheron*, pp. 12 et 13.

rare et coriace. Sa maison souvent coquette, blanchie à la chaux, sous sa toiture rouge, n'a pourtant pas l'élégance et le confortable du cottage anglo-canadien, ou américain. Les meubles de fabrication domestique sont primitifs et peu nombreux : quelques lits, quelques chaises, une table, un buffet, des coffres. Les vêtements, aussi de fabrication domestique, sont lourds et mal seyants.

Chez cette population vertueuse qui se propage sans grand obstacle en un pays neuf encore, l'épouse met sa gloire dans le grand nombre de ses enfants. Mais par suite de l'inobservance des lois élémentaires de l'hygiène, beaucoup de ces enfants meurent en bas âge ; et si l'on rencontre bon nombre d'octogénaires, l'état général de la santé n'est pas satisfaisant. Pour la gaité franche et bruyante, pour l'affabilité, l'habitant l'emporte incontestablement sur le farmer anglais ; d'un autre côté, chez celui-ci l'instruction usuelle est beaucoup plus répandue.

Les pratiques de piété sont, nous l'avons vu, très multipliées chez l'habitant, mais la conception religieuse est loin d'être affinée au même degré. Trop souvent, les croyances catholiques y sont matérialisées, ou obscurcies par d'antiques superstitions. Enfin, et surtout, l'habitant n'a pas la force morale du farmer, sa confiance en lui-même, son aptitude à se tirer d'affaire et à s'élever par sa seule énergie.

Ainsi la pratique du domaine plein, produit d'une initiative restreinte, limite non seulement le progrès matériel de la race, le bien-être physique de l'individu, mais aussi sa croissance intellectuelle, religieuse et morale : la masse reste à un niveau moins élevé. Mais ce n'est pas tout, il ne se recrute pas, dans cette masse, de classe supérieure. A la veille de franchir la frontière extrême qui sépare le paysan du petit patron agricole, la famille canadienne-française opère une contre-évolution. Cette famille comprend-elle des enfants, l'un d'eux pourra maintenir strictement le domaine plein ; quant aux autres, ou bien ils tomberont aux degrés inférieurs de la culture, ou bien ils la délaisseront tout à fait pour embrasser une profession libérale ou un métier. Le père de famille est-il sans enfants, il cède à quelque voisin l'ex-

ploitation de son domaine et va demeurer au village, petit rentier à l'ombre du clocher paroissial.

Pour cette double raison, — croissance limitée de la masse, absence d'individualités supérieures, de patrons agricoles, — la population rurale canadienne-française se trouve empêchée de faire grand. Et si l'habitant, par lui seul, accomplit peu, il ne montre pas davantage d'aptitudes pour ces associations indépendantes d'intérêts communs ou de bien public, si nombreuses et si utiles dans la province anglaise d'Ontario. Comme résultat final, l'habitant, sur place, tire un faible parti des ressources mises à sa disposition, et sa force d'expansion est, dans la même mesure, diminuée.

En l'absence de classe supérieure agricole, le clergé, les curés, nous l'avons vu précédemment, ont pris la direction de cette société, en sont devenus véritablement les patrons aussi bien pour les fins temporelles que pour les spirituelles. Mais il ne faudrait pas se faire illusion : leur patronage a été, — est encore, — insuffisant. Et cette insuffisance n'est pas imputable personnellement à ceux qui ont exercé la fonction ; elle dérive de la nature même des choses.

Cette action patronale du curé ne s'est exercée, et n'a été réellement efficace que sur un point, la religion. Le curé est avant tout prêtre ; il a été dressé principalement à l'action religieuse ; et il est naturel qu'une fois devenu curé, il dépense son énergie de ce côté, et profite de sa position patronale pour développer à l'extrême ce qui fait l'objet propre de sa mission. Patron spécialiste, il patronne énergiquement dans le sens de sa spécialité ; le reste ne fait que suivre. Nous savons que, dans la campagne franco-canadienne, les seules choses qui aient acquis de l'ampleur sont celles qui tiennent de près à la religion, au clergé : pratiques religieuses, instruction religieuse haute et basse, églises, presbytères, collèges, couvents, monastères, institutions paroissiales.

Doit-elle s'exercer dans une direction autre que celle de la propagande religieuse, doit-elle, par exemple, agir sur le régime du travail, — point de départ de toute réforme sociale profonde,

— aussitôt l'action patronale du curé rencontre un sérieux obstacle : c'est qu'il ne détient pas les moyens d'existence de la population. En conséquence, son action de ce côté est toujours tardive, imparfaite. Ne vivant pas directement de la culture, il est moins prompt à comprendre la nécessité d'une réforme agricole, et, une fois qu'il en a saisi l'importance, il se trouve grandement empêché de la propager. Il ne peut, du moins dans des conditions normales, prêcher d'exemple à une population qui ne perçoit bien que par l'exemple. Pendant deux siècles, l'habitant a pu soumettre à sa culture routinière, épuisante, un sol de moins en moins productif, sans que le clergé se soit visiblement ému. Et si, depuis trente ou quarante ans, un certain nombre de curés, sous l'aiguillon de la concurrence étrangère, se sont appliqués à la réforme de l'agriculture, ce n'est que dans ces dernières années que leur œuvre, au prix de bien des efforts, a été signalée par quelques succès.

Le curé n'est pas mieux qualifié pour le rôle de chef de colonisation que pour celui de patron agricole. Il n'a pas à sa disposition les forts capitaux que demande l'ouverture de nouveaux territoires. Ses émoluments ne lui permettent généralement pas de thésauriser. Ses économies s'épuisent à secourir les membres pauvres de sa famille ou de sa paroisse, à doter quelque couvent ou collège. Il n'est pas homme à lancer ces industries diverses, à créer ces voies de communication, au moyen desquelles on s'empare rapidement de régions inoccupées. Il ne peut que solliciter pour ces fins l'intervention des capitalistes anglais et l'assistance du gouvernement. L'évêque, de son côté, appliquera le produit de certaines quêtes à favoriser la construction d'églises ou d'écoles, dans les paroisses nouvelles les plus pauvres. Et c'est tout. L'action du clergé reste donc encore ici purement morale. Aussi l'expansion agricole des Franco-Canadiens a-t-elle été fort lente. Nonobstant leur vertu prolifique, ils ont mis près d'un siècle à franchir la faible barrière que leur opposait, dans l'intérieur de leur propre province, une ceinture de colons anglophones ou la nature plus difficile des lieux.

L'action patronale du curé n'a pas seulement le tort d'être trop

spéciale dans son objet et trop dépourvue de moyens matériels ; elle a, de plus, le grave défaut de s'exercer du dehors. Elle pénètre mal la masse. L'autorité du curé sur ses ouailles, quelque grande qu'elle soit, ne peut remplacer chez celles-ci l'effort personnel. L'habitant se laisse embrigader et conduire, mais il se dispense de pousser lui-même à la roue. La masse ne se meut qu'avec lenteur sous l'impulsion d'un moteur externe. Aussi, pour que le moindre progrès s'accomplisse dans la campagne française, faut-il beaucoup de temps, beaucoup de patience, et l'on s'y contente le plus souvent de copier tant bien que mal et de suivre de loin ce qui se fait dans la campagne anglaise de l'Ontario.

D'un autre côté, cette concurrence anglo-saxonne, jusqu'aujourd'hui, ne s'est exercée sur la campagne française qu'à distance, par degrés, avec une intensité amoindrie. Et, dans ces conditions, elle a eu ses effets favorables aussi bien que défavorables.

Elle n'a pas exproprié l'habitant. Elle a produit chez lui un perfectionnement des méthodes de travail et de l'outillage. Il a appris à se servir des fumiers, à se créer des pâturages et des prairies en semant le trèfle et le fléole. L'industrie laitière, surtout, l'a porté heureusement à restreindre ses cultures de céréales, à multiplier le nombre de ses vaches et à les mieux nourrir. L'outillage est devenu plus compliqué et plus effectif.

Le menu quotidien s'est enrichi de plusieurs denrées. L'habitation n'a plus l'apparence trop massive, la forme écrasée d'autrefois : elle prend même, à l'occasion, l'élégance du *cottage* américain. L'ameublement est mieux fourni, moins rustique. L'éclairage à l'huile de pétrole a supprimé partout la chandelle de suif. Si le costume national (tuque « capot » d'étoffe, ceinture fléchée) a disparu, si les étoffes et les toiles de fabrication domestique sont moins employées qu'autrefois, en revanche, les cotonnades et les draps de fabrique sont plus variés et coûtent moins cher. Les habitudes de propreté, de soin du corps, sont devenues plus générales.

Loin de reculer et de dépérir au contact des Anglais, l'habitant

a profité des entreprises de ceux-ci pour se faire, à titre de salarié, un pécule dans la course aux fourrures, dans les chantiers, dans les centres de fabrication. Il a profité des voies de communication, des voies ferrées, construites par ses concurrents, pour prendre possession plus complète de sa province, pour envahir la région, anglaise jadis, des cantons de l'Est, pour peupler le Saguenay et le Nord Laurentien, pour déborder sur la province tout anglaise d'Ontario.

Le progrès matériel est donc bien accentué; le progrès moral l'est beaucoup moins. Presque à son insu, l'habitant a subi l'atteinte du progrès accompli à ses côtés; passivement, il a suivi le mouvement commercial, industriel, agricole, créé par l'influence étrangère. Mais il n'a pas développé en lui-même, dans la mesure correspondante, les facultés morales, l'activité, la prudence qui lui auraient été nécessaires, à la fois pour profiter pleinement de ce progrès matériel, pour en contrôler la marche, et pour le reproduire de lui-même à son tour. Aussi voyons-nous que, si l'habitant a su tirer quelque parti des conditions nouvelles de vie, il a été bien distancé dans cette voie par son concurrent anglo-canadien ou anglo-américain. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir successivement les régions les plus prospères de l'ancien Bas-Canada français et les pays de farmers de l'Ontario ou des cantons de l'Est.

De plus, tout en s'assimilant une moindre part de progrès matériel, l'habitant en a été beaucoup plus ébranlé que son concurrent. Avant même d'avoir connu le confortable, les habitants ont failli périr par le luxe. Nombre d'entre eux ont délaissé, ou diminué, leurs fabrications domestiques pour recourir aux nouveautés alléchantes des marchands, et n'ont pas cherché à compenser ce surcroît de dépenses par une production agricole plus abondante. Ils ont tenu à l'écurie leurs chevaux de promenade gras et luisants, ils ont eu le harnais verni et la voiture fine avant de se procurer les instruments perfectionnés de culture et de songer à tirer avantage des aptitudes laitières de leur vache rustique.

Un autre fléau a été l'émigration désorganisée. Si quelques-uns

ont profité du travail dans les bois, les chantiers, ou les manufactures, pour faire des économies et se préparer un établissement agricole, un plus grand nombre encore se sont laissé séduire par la vie plus attrayante des bois ou plus mouvementée des villes. Depuis de longues années, notamment, la Nouvelle-Angleterre renferme une population mi-flottante de Canadiens français égale au moins à la moitié de la population restée au pays. Les uns ne reviendront jamais et constituent pour l'habitant une perte sèche. Les autres, après un séjour parfois prolongé dans les milieux urbains, rapportent avec eux bien des germes de désorganisation : oubli des traditions familiales et perte des talents et des petites industries domestiques, dégoût du travail agricole et de la vie rurale, affaiblissement de l'esprit religieux. L'attrait exercé par les villes a rendu les enfants plus exigeants, et, pour retenir l'un d'eux au foyer, les parents ont dû, dans bien des circonstances, se dépouiller de leurs biens prématurément en sa faveur, ne se réservant qu'une simple rente viagère. Les donations ont ébranlé l'autorité paternelle et compromis la tranquillité du foyer. On observe également, chez les familles rurales qui ont séjourné dans les villes américaines, une tendance à délaïsser la coutume de la transmission intégrale du domaine plein pour le partage égalitaire. L'institution de la paroisse, de son côté, a subi des assauts. Les dissensions bruyantes survenues entre pasteurs et fidèles en maintes occasions au sujet de dîmes ou de constructions d'églises, montrent que l'autorité du curé et de l'évêque n'est plus partout aussi respectée.

Une partie notable de la population rurale, plus profondément atteinte, a donc été désorganisée. Privée de l'appui de la famille et de la paroisse, elle s'est montrée instable, impuissante. Mais nulle part, sous les influences nouvelles, on n'a vu surgir, dans la campagne, de véritables particularistes à la manière anglo-saxonne, c'est-à-dire des individualités suffisamment dégagées des associations locales, des groupements traditionnels, pour pouvoir s'élever très haut, et, suffisamment forts par eux-mêmes, pour se maintenir et progresser en dehors de la tutelle trop étroite de ces institutions.

III. — LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE DANS LA VILLE.

Qu'on l'observe dans les États-Unis, ou au Canada, la population franco-canadienne des villes, prise en masse, descend en droite ligne de l'habitant. Son origine rurale est rapprochée, et de constantes infiltrations de la campagne l'alimentent et la renouvellent. Il n'est pas étonnant, alors, que cette population urbaine présente à la fois les qualités et les défauts de son progéniteur, l'habitant. Comme lui, elle fait montre, dans ses meilleurs sujets, d'un réel esprit de travail, d'ordre, d'économie, de beaucoup d'ingéniosité, de sociabilité. Comme lui, aussi, elle manque d'initiative, d'ambition, de hauteur de vues.

Bien que les foyers, surtout dans les grandes villes comme Montréal, se rétrécissent et se tassent, cependant la vie de famille subsiste. Elle subsiste, même, dans des conditions de bien-être fort acceptables. A peu près point de prolétaires. De nombreux journaliers, de nombreux ouvriers de fabrique, mais presque tous confortablement logés, convenablement nourris et vêtus. Tout à côté, le petit artisan, cordonnier ou autre, travaillant chez lui, seul, ou avec l'aide d'un apprenti ou d'un « compagnon ». Le petit patron, boulanger, tailleur, charron, ferblantier, ébéniste, peintre en bâtiments, employant cinq ou six hommes et mettant lui-même à l'occasion la main à l'ouvrage. Déjà plus rare, mais encore en notable proportion, le patron dirigeant un établissement ou une entreprise de moyenne importance, ayant à son service une trentaine d'ouvriers, carrossier, plombier, fabricant de meubles, de portes et de châssis, maître maçon, peintre, plâtrier.

Par contre, les Franco-Canadiens ne produisent guère de ces grands patrons fabricants qui emploient les hommes par centaines et les capitaux par centaines de mille dollars. Je cherche et je n'en trouve qu'un fort petit nombre; je les rencontre principalement dans les entreprises de construction, dans la fabrication du tabac, du vinaigre, des cuirs et des chaussures. Il n'en reste pas

moins acquis que les centres de fabrication sont deux ou trois fois plus nombreux dans la province anglaise d'Ontario que dans la province française de Québec, quoique la différence dans la population ne soit que d'un tiers en faveur d'Ontario. Il n'en reste pas moins acquis que les petits centres urbains de Québec, pour créer leurs industries, ont dû faire appel aux capitaux et à l'initiative de fabricants anglais, et que, à Montréal même, la grande industrie en bloc est aux mains des Anglais.

Dans les transports et le commerce les mêmes faits se répètent. Concurrément avec les Irlandais, les Franco-Canadiens fournissent les charretiers, les cochers de place; ils sont aussi maîtres charretiers et tiennent des écuries de louage. Ils sont propriétaires de goélettes et font le cabotage. Ils jouent un rôle très important dans la navigation fluviale, comme matelots, pilotes, capitaines ou même armateurs et propriétaires de bateaux à vapeur. Mais, dans la navigation océanique, ils n'occupent plus que les positions tout à fait subordonnées. Les grands transatlantiques, les grands chemins de fer, sont tous exploités par des particuliers anglais ou par des Compagnies anglaises.

Les Franco-Canadiens donnent encore au commerce d'excellents commis de magasins ou de voyageurs, actifs, habiles, intelligents, recherchés à cause de leur connaissance des deux langues. Les épiciers de noms français pullulent dans les faubourgs, aux coins des rues; on les trouve jusque dans les quartiers anglais. Les Franco-Canadiens se multiplient dans le commerce petit ou moyen, marchands de tabac, de nouveautés, chapeliers, librairies, quincailliers, etc.. Ils tiennent la haute main dans le commerce en gros des épiceries, destiné surtout à alimenter la campagne française de Québec. Ils ont quelques banques prospères et d'une certaine importance. Il n'en est pas moins vrai que leurs grandes maisons peuvent se compter sur les doigts, et que les grands magasins, les grandes banques, la haute finance, appartiennent aux Anglais.

Ainsi, à la ville comme à la campagne, les Franco-Canadiens se montrent inaptés à *s'élever* dans les arts usuels. A la ville comme à la campagne, ils encombrent les positions subordon-

nées, inférieures ou intermédiaires; ils n'atteignent pas les degrés tout à fait supérieurs de l'échelle.

Il est vrai qu'à la ville, — et c'est là un progrès notable sur la campagne, — on voit surgir chez eux, dans le commerce et l'industrie, au moins quelques individualités supérieures. Mais certains traits montrent bien le caractère exceptionnel, anormal de ces individus. Très souvent, tout en étant Français d'origine, de langue, de sympathies, ils n'ont pas été formés entièrement dans le milieu franco-canadien. Ils ont été élevés aux États-Unis, ou en contact intime avec la population anglaise. Ils ont échappé d'une manière quelconque à l'influence comprimante du milieu social franco-canadien. Ils ont eu peu de protection familiale, peu de petite école, pas de collège classique. Ces parvenus sont, en forte proportion, illettrés, ou gens de faible culture intellectuelle en dehors de leur spécialité.

Un autre trait remarquable, et plus général encore que le précédent, c'est que ces enrichis de la fabrication et du commerce sont inhabiles à dresser leurs enfants, à se préparer des successeurs. Grâce à des circonstances favorables, ou à des qualités toutes personnelles, le père a pu s'élever au-dessus du niveau général. Les enfants y retombent. Ils retombent même souvent beaucoup plus bas; la fortune paternelle les a dispensés de tout effort dans leur jeunesse, et en a fait des êtres nuls, sinon dépravés. La rareté des fortunes canadiennes-françaises, la rapidité avec laquelle elles s'évanouissent ou se stérilisent aussitôt que créées, l'incapacité des fils de familles riches, ce sont là des faits patents qui pèsent lourdement sur la race. Les Anglo-Canadiens, au contraire, bien que souvent partis de rien, ont accumulé de nombreuses fortunes, et, dans la plupart des cas, ils ont su les maintenir et leur conserver un rôle utile. Chez eux, les enfants de familles aisées, occupant de hautes positions, n'hésitent pas à débiter dans la vie derrière un comptoir ou dans le rude apprentissage des travaux manuels. De cette manière se forme une succession ininterrompue de patrons riches, pratiques, instruits.

Chez les Franco-Canadiens des villes, les grands industriels et

les grands commerçants étant trop rares, trop incultes ou trop instables, la véritable classe dirigeante reste toujours le clergé, considérablement fortifié ici de l'appoint des professions libérales. La condition matérielle du clergé s'est améliorée dans les villes. La capitation qu'il impose, le produit des quêtes et du casuel, lui assurent des revenus importants. Des communautés ou maisons religieuses, les unes sont très riches, détenant de longue date des propriétés d'une grande valeur locative, les autres obtiennent beaucoup, sous diverses formes, du bon vouloir des fidèles. Ceux-ci se prêtent de bonne grâce à l'accroissement des fondations religieuses et des biens de mainmorte.

L'accroissement de la richesse industrielle et commerciale des villes a également profité aux professions libérales. Déjà, dans les petites villes, le notaire, le médecin (qui à la campagne s'effacent devant le curé), l'avocat, le journaliste, forment une petite aristocratie distincte. Dans les grandes villes, ils grandissent encore en nombre et en importance. L'accroissement de la population, les vastes entreprises de construction, les grandes exploitations industrielles et commerciales, les communautés riches, les puissantes corporations, constituent autant d'éléments qui assurent à beaucoup d'avocats, de notaires, de médecins, d'ingénieurs, d'architectes, une carrière brillante. D'ailleurs, les classes libérales ne comptent pas uniquement sur leur clientèle professionnelle pour établir leur position. Leur grand moyen d'action est la politique, où nous les retrouverons bientôt.

Pour le moment, il importe de constater l'insuffisance, au point de vue patronal, du clergé des villes et des lettrés-politiciens, en dépit de leur position surélevée. Cette insuffisance, dans ses grandes lignes, est de la même nature que celle du curé de campagne signalée précédemment, et tient aux mêmes causes. Pas plus que la classe dirigeante des campagnes, la classe dirigeante des villes n'est adonnée à la pratique des arts usuels et ne patronne le travail manuel. Comme conséquence, non seulement elle a moins de prise sur ses propres nationaux, qui, pour une large part de leurs moyens d'existence, se trouvent dépendants de patrons anglais, mais elle-même est rendue moins pra-

tique, moins prompt à saisir le besoin de certaines institutions la nécessité de certaines réformes, et surtout, moins capable de fonder les unes, d'exécuter les autres. Les spécialistes qui la composent arrivent bien à mettre en plein relief ce qui fait l'objet de leur spécialité. Le côté religieux du corps social a déjà beaucoup d'ampleur; le côté politique se développe chaque jour davantage. Mais entre ces deux points, il se produit des lacunes difficiles à combler, des intérêts qui restent en souffrance.

Deux grands moyens d'action qui échappent aux Franco-Canadiens et dont usent largement, au contraire, leurs concurrents anglais, ce sont, la fondation particulière et l'association indépendante. Il est d'usage, chez les Anglo-Canadiens, que les enrichis de la fabrication et du commerce dotent généreusement les institutions de bien public existantes, ou en fondent de nouvelles qui répondent plus exactement aux besoins du moment. Montréal anglais s'est enrichi de cette manière, dans ces dernières années, d'une bibliothèque publique, d'un nouvel hôpital protestant, qui a coûté plus d'un million de dollars; plusieurs millions encore ont été donnés à la grande université Mac Gill. De semblables exemples de munificence se produisent fréquemment à Toronto et dans tous les centres où se trouve une population anglaise tant soit peu importante. A ces fondations particulières, les Franco-Canadiens ne peuvent opposer que leurs institutions communautaires religieuses, imposantes, riches parfois, mais qui vivent repliées sur elles-mêmes à l'abri des influences extérieures. Point de ces fondateurs puissants, généreux, pour doter largement ces institutions et leur imprimer en même temps une direction dans le sens le plus utile. Aussi sont-elles, en général, peu progressives, lentes à se modifier, peu disposées à s'adapter aux nécessités de l'époque.

Toutefois, sous la pression de la concurrence, plusieurs de ces anciennes institutions se sont amendées, se sont mises sur un meilleur pied, et en même temps. — le fait est remarquable, — des fondations nouvelles, un hôpital, des écoles, ont surgi, beaucoup à la manière anglaise.

En matière d'association, les mêmes faits se répètent. Les Anglo-Canadiens recourent moins que leurs concurrents français aux formes primitives de l'association, à l'assistance mutuelle indéfinie, reposant sur les liens de famille, de parenté, de voisinage. Mais ils usent beaucoup plus qu'eux de l'association définie, indépendante. Leurs associations se distinguent par la spontanéité, le zèle de leurs membres, les moyens dont elles arrivent à disposer, et les résultats pratiques qu'elles ne tardent pas à produire. Les Franco-Canadiens, eux, ne recourent à l'association que pour un petit nombre d'objets, et leurs associations, à l'image de leurs entreprises privées, ne sont jamais bien considérables. Pour se maintenir chez eux, une association ne doit exiger de ses membres que de bien faibles contributions en travail ou en argent. Même à cette condition, le succès de l'association dépendra beaucoup du fait qu'elle aura à sa tête un homme d'énergie et de dévouement. Cet homme disparu, l'association courra grand risque de se disperser, tant sont rares les membres vraiment actifs, les chefs.

Pour parer à ce double inconvénient, manque de fonds, manque de chefs, la plupart des associations se rattachent à l'une des deux corporations patronales de la race : l'institution religieuse, l'institution politique. Les associations ouvrières ont toutes leur chapelain, qui en est souvent l'âme dirigeante. Les principaux cercles littéraires sont dépendants d'ordres religieux. Mais c'est dans les clubs politiques que l'on déploie le plus d'ardeur. Quant aux sociétés de colonisation, elles relèvent à la fois de l'Église et de l'État : elles sont diocésaines dans leur organisation, et tirent des subsides du gouvernement provincial.

La concurrence anglaise, il est vrai, force les Franco-Canadiens tous les jours davantage, à multiplier les associations et à étendre leur cercle d'affaires. A côté des anciennes sociétés ouvrières locales (Unions St-Pierre. Unions St-Joseph), ce sont la C. M. B. A., les Forestiers Catholiques, les Forestiers Indépendants, etc.

En somme, dans les villes, le rapprochement plus grand des races, l'intensité accrue de la concurrence, nous montrent encore une fois, et plus vivement, les points faibles du type que nous observons : *l'imaptitude de la classe ouvrière à s'élever,*

l'inaptitude de la classe dirigeante à patronner. Sous l'effet de cette concurrence, la race est ébranlée, modifiée. Il se maintient une forte classe moyenne, mais, au-dessous, le nombre des désorganisés, des sans métiers et des simples journaliers augmente considérablement; et, en revanche, au-dessus, une élite peu nombreuse évolue vers le type des particularistes supérieurs. Mais cette évolution est lente et n'entraîne pas encore la masse.

IV. — LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE DANS LA VIE PUBLIQUE.

Les deux graves défauts que l'observation nous a fait voir dans la vie privée des Franco-Canadiens (une classe ouvrière qui ne s'élève pas, une classe dirigeante qui ne patronne pas) ont leur contre-coup dans la vie publique et l'éclairent vivement. Elles produisent *l'avortement de la vie publique locale, la mauvaise administration des affaires urbaines et provinciales, enfin l'échec dans l'arène fédérale.*

1° *L'avortement de la vie publique locale.* — La municipalité de paroisse (ou commune rurale) et la municipalité de comté, qui sont les deux organes officiels de la vie publique locale, n'ont pas été instituées par l'habitant. Elles sont d'origine anglaise. Pas plus en France qu'au Canada sous le régime français, le paysan n'a eu la gestion de ses intérêts locaux. La situation était même, en un sens, aggravée au Canada, où le pouvoir central, non seulement exerçait les services locaux, mais où il les exerçait entièrement, — si l'on excepte certaines corvées, — à l'aide de prélèvements indirects peu sentis par l'habitant. Aussi celui-ci s'est-il révolté, lorsque, sous le régime anglais et sous l'influence anglaise, on a voulu lui conférer les franchises municipales, de même qu'il s'est opposé à l'établissement des jurys. Il considérait toutes ces institutions comme autant de « machines à taxer » inventées par les Anglais.

Il ne s'est dressé qu'à la longue, difficilement et incomplètement, à la pratique de la vie municipale. Vingt ans encore après l'établissement des municipalités, on voit la population française, placée côte à côte avec l'élément anglais, laisser à celui-ci, bien

qu'il soit en minorité, et en dépit des exhortations du curé, le contrôle des affaires locales et des écoles (1).

Aujourd'hui, on peut dire que partout son éducation municipale est faite. Il comprend bien ses petites affaires locales, simples et rapprochées de lui, il s'intéresse à leur gestion. Mais il s'y intéresse et les gère à sa manière, c'est-à-dire très étroitement. Cette petite démocratie rurale surveille jalousement ses mandataires et l'emploi qu'ils font de ses deniers. Les charges ne sont pas rétribuées et, suivant l'expression du pays, elles ne rapportent à leurs occupants que des « bêtises » (des injures). Les conseillers, les commissaires d'école, qui sont eux-mêmes de simples habitants, redoutent beaucoup leurs mandants, les consultent sur toute mesure tant soit peu importante, et même, à l'occasion, tel conseiller ou commissaire, avant de donner lui-même son vote au conseil, s'assurera, par un vote spécial, du sentiment de sa circonscription. C'est ici le milieu naturel du *referendum*.

Ainsi contrôlée directement par l'habitant, l'administration communale a pour caractère distinctif la parcimonie. Elle borne son action aux nécessités les plus urgentes, et elle y satisfait par le mécanisme le plus primitif. Faut-il exécuter quelque ouvrage un peu considérable, on fait appel au gouvernement de la province. La commune a si peu de vitalité propre qu'on peut la considérer, à certains égards, comme une simple annexe, une dépendance de la paroisse; et d'autre part, si on le lui permettait, elle se déchargerait volontiers sur la province de ses obligations les plus lourdes.

Le comté, régi par un conseil qui se compose des maires de toutes les municipalités de paroisses ou de villages de la circonscription, ne montre pas plus d'initiative que la commune. Son rôle consiste surtout à régler certains intérêts de voirie, ou d'autres qui surgissent nécessairement entre municipalités voisines. Son action est tellement peu sentie qu'on propose, de temps à autre, purement et simplement, de l'abolir.

Cet avortement de la vie locale chez l'habitant est d'autant

1 *Rapports des missions du diocèse de Québec*, mars 1863.

plus remarquable qu'il est la contrepartie de ce qui se produit chez le farmer anglais d'Ontario. Là, les municipalités rurales, placées, comme dans la province française, sous le contrôle immédiat des cultivateurs, sont administrées avec la même horreur du gaspillage, mais dans un esprit beaucoup plus large. Elles ne se contentent pas d'entretenir leurs chemins, de construire leurs ponts et leurs écoles; elles érigent leurs palais de justice et leurs prisons, et subventionnent généreusement la construction des chemins de fer.

Il existe chez l'habitant deux circonscriptions, moins étendues que la province, plus étendues que le comté, et qui, plus fortement que celui-ci, encadrent la population. L'une se rattache à l'organisation ecclésiastique, c'est le diocèse; l'autre se rattache à l'organisation politique, c'est le district judiciaire. On remarquera que ni le diocèse ni le district judiciaire ne sont des institutions locales, populaires. Ce sont des divisions administratives dont la force vient de plus haut.

2° *La mauvaise administration des affaires provinciales et urbaines.* — Chez les Franco-Canadiens, la gestion des affaires locales, parcimonieuse, à courte vue, si l'on veut, est, en même temps, honnête, prudente; la gestion des affaires provinciales et urbaines, au contraire, y est souvent entachée de prodigalité et de corruption. Ce contraste ne peut s'expliquer par la différence du milieu; la population est sensiblement la même dans tous les cas. Ce qui a changé, ce sont les intérêts en jeu. Les affaires locales sont simples, rapprochées de l'habitant. Si celui-ci ne s'élève pas suffisamment pour les considérer de haut et les administrer avec ampleur, du moins est-il en état de les contrôler, et a-t-il grand soin d'en exclure tout gaspillage. Les affaires provinciales, par contre, sont déjà trop compliquées, trop éloignées de lui; il ne s'élève pas assez même pour les saisir. Elles le dépassent, elles lui échappent, de même que les affaires civiques échappent à la masse des contribuables urbains, d'ailleurs trop absorbés par le travail de chaque jour. Les unes et les autres tombent aux mains d'une classe spéciale qui fait profession de les gérer, les politiciens ou gens d'affaires.

Et quel est ce politicien, à quel type se rattache-t-il? Ce n'est pas un grand patron de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce, lequel, supportant la plus forte partie des charges, serait plus que tout autre intéressé à gérer les affaires publiques au mieux de l'intérêt général. Ce n'est pas même, le plus souvent, un homme de position ou de fortune, se préoccupant de la chose publique bénévolement, pour l'honneur. Il se recrute presque toujours dans les professions libérales; il est pauvre, il a sa fortune à faire, et la politique est pour lui un moyen direct, ou indirect, de parvenir, un moyen plus ou moins important d'existence. Dès lors sa tendance est de développer outre mesure l'action des pouvoirs publics, et de multiplier les rouages. Il gouverne avec largesse plutôt qu'avec économie. C'est son moyen d'influence, c'est sa manière à lui de patronner.

Ces politiciens de profession qui, — même lorsqu'ils n'exploitent pas les affaires publiques directement à leur profit personnel ou au profit du parti, — sont portés à leur donner un développement exagéré, devraient être, de la part des contribuables, l'objet d'une constante surveillance. Pourtant, il n'en est rien. Non seulement la masse ne contrôle pas ses représentants dans la disposition des deniers publics, mais elle les pousse dans la voie de l'extravagance. La population des campagnes, par exemple, continue, comme sous le régime français, à considérer le gouvernement de Québec (son gouvernement provincial), comme une sorte de providence au petit pied, chargée de pourvoir à tous ses besoins et qui s'alimente à quelque source mystérieuse.

En réalité, le gouvernement de la province a pour principal revenu, d'abord, le subside annuel que lui paie le gouvernement fédéral sur les droits de douane perçus à la frontière; puis, le produit de l'affermage des forêts domaniales aux marchands de bois. L'habitant perçoit mal le mécanisme de la taxe indirecte; il se préoccupe fort peu du parti que l'on tire des forêts domaniales. Du moment qu'on ne le taxe pas directement, il croit en toute sincérité que le gouvernement fonctionne, et fonctionnera toujours, sans qu'il lui en coûte un sou. Aussi se décharge-t-il volontiers sur ce gouvernement de ses obligations. En voici un exemple

bien caractéristique : les municipalités rurales françaises de Québec n'ont voté qu'un demi-million pour les chemins de fer, contre *sept millions et demi* votés par les municipalités rurales anglo-saxonnes d'Ontario! Par contre, le gouvernement provincial de Québec a voté près de seize millions pour ces chemins de fer, tandis que le gouvernement provincial d'Ontario n'a voté que sept millions pour les mêmes fins. Le gouvernement de Québec n'est pas chargé seulement de subventionner les chemins de fer, mais encore de pourvoir à tous les frais de l'administration de la justice, et on lui fait en outre de constants appels pour les entreprises locales les plus diverses.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que, surchargé de tout ce que ne fait pas l'inerte mécanisme local, surmené, pillé à l'occasion, par les politiciens de métier, le gouvernement de Québec succombe sous le faix. Il est endetté de 28 millions et demi, et il éprouve les plus grandes difficultés à maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses recettes. A côté de lui, le gouvernement d'Ontario est libre de dette publique, et fait parade chaque année de finances florissantes!

En revanche, les municipalités rurales d'Ontario sont beaucoup plus obérées, les terres et le matériel agricole plus lourdement grevés. Et pourtant, après avoir vu fonctionner sur place les deux systèmes, qui oserait dire qu'il y a compensation? L'Ontarien, particulariste dans l'âme, engage ses biens et greève son gouvernement local avant de recourir au gouvernement de la province; cela signifie pour lui : effort individuel, gestion prompte, contrôle local actif et intelligent, finances claires. Le Québécois, de son côté, semi-communautaire, se garde bien d'hypothéquer son domaine (surtout pour des fins utiles), coupe soigneusement les vivres à la commune et au comté, mais voit avec complaisance le gouvernement de la province se charger de tous les services et s'endetter en conséquence. Et cela aboutit pour lui à la stagnation de la vie individuelle et locale, au contrôle illusoire, à la gestion moins efficace des intérêts publics, et finalement au gâchis.

3° *L'échec dans l'arène fédérale.* — Six provinces et un groupe

de territoires forment, avec Québec, la confédération du Canada. La Confédération se constitua en 1867. A cette époque, quatre des provinces seulement consentirent à se confédérer; encore le firent-elles plutôt sous l'impulsion de quelques-uns de leurs hommes d'État que par un sentiment bien profond de fraternité. Les circonstances qui hâtèrent ainsi cette union sont, d'une part, à l'extérieur, le voisinage menaçant des États-Unis en face des colonies britanniques disséminées sur le nord de l'Amérique; d'autre part, à l'intérieur, les rivalités de races et de religions presque égales par le nombre. C'est ce qui explique le caractère particulier et la double nature des attributions du gouvernement fédéral : en premier lieu, la gestion des intérêts généraux; en second lieu, la protection des minorités dans les provinces. Quelle a été l'attitude des Franco-Canadiens sur ces deux points?

Dans la gestion des intérêts généraux, leur rôle a été peu marquant. Et d'abord le peuple, l'habitant, si l'on veut, est resté indifférent, presque étranger, à ces intérêts généraux. Il ne s'est pas élevé suffisamment pour saisir le mécanisme provincial, encore moins le fédéral. Tout se réduit à une question de patronage, de faveurs politiques. Le gouvernement fédéral est une autre providence superposée à la province, et moins libérale que celle-ci. Aussi, la discussion politique se borne-t-elle à des personnalités, ou à l'exploitation des préjugés locaux. Encore ici, la différence est marquée avec Ontario, où l'on trouve presque partout, dans les campagnes les plus reculées, et conduite par les gens de l'endroit, une discussion raisonnée des questions fédérales aussi bien que provinciales. C'est la classe populaire d'Ontario qui a donné naissance à cette association des *Patrons of industry*, chargés de veiller aux intérêts des travailleurs en dehors de toute influence des partis. Les ramifications de cette société s'étendent aujourd'hui dans tout le Canada anglais, et donnent beaucoup de mal aux politiciens de toutes nuances.

La députation française aux Communes participe, dans une grande mesure, des caractères de la population qu'elle représente. Elle a fourni pourtant des hommes remarquables, mais en petit nombre. Considérée en masse, elle fait preuve trop sou-

vent de préoccupations personnelles ou d'un étroit esprit de clocher. L'éducation toute classique des députés français, leur tournure d'esprit, les rendent inférieurs à leurs collègues anglais dans les discussions d'affaires, de finance. Ils s'en désintéressent. Il est vrai que cette éducation classique, jointe à la pratique des professions libérales, les a dotés pour la plupart d'une souplesse d'esprit, d'une facilité de paroles, d'une finesse politique, que ne possèdent pas en général les gros cultivateurs, les riches marchands de bois, les fabricants, venus d'Ontario. Mais, à côté de ce dernier élément, ou plutôt en avant de lui, s'appuyant sur lui et lui servant de chef de file, il est un troisième élément tout à fait capable de tenir tête au groupe français sur le terrain purement politique. Cet élément se recrute surtout chez les Highlanders écossais, quelques-uns venus d'Ontario, d'autres, en plus grand nombre, des provinces maritimes de l'Atlantique (1).

Mais il est un ordre de questions auxquelles les Franco-Canadiens attachent beaucoup plus d'importance qu'à celles qui touchent aux intérêts purement matériels du pays : ce sont les questions de race et de religion. En vertu du pacte fédéral, le gouvernement du Canada, armé d'un droit de désaveu, est spécialement chargé de veiller à ce que les lois émanant des législatures des provinces ne molestent pas les minorités religieuses, ou de race, de ces provinces. Les Franco-Canadiens ne sont la majorité que dans la province de Québec, où ils forment plus de 80 % de la population. Ils sont en petite minorité dans toutes les autres. Or, la situation peut se résumer ainsi : la minorité anglaise de Québec, par suite surtout de la forte position qu'elle s'est faite dans la vie privée, dans les affaires, est à l'abri de toute persécution. Au contraire, les minorités françaises et catholiques des autres

(1) Ces provinces, où l'élément highlander, très nombreux à l'origine, paraît avoir finalement prédominé, jouent dans la Confédération un rôle particulier. L'étendue favorable à la culture n'y est pas très considérable; ce sont surtout des pays de pêche, d'industrie forestière et minière. On n'y trouve pas au même degré que dans l'Ontario cette forte population de *yeomen*; mais, en revanche, ces provinces ont produit une classe dirigeante riche en hommes de commandement. Elles ont fourni une forte proportion de chefs politiques au Canada.

provinces ont eu à souffrir, à bien des reprises, de lois vexatoires, surtout en matières d'éducation. Et jamais elles n'ont pu obtenir du gouvernement fédéral qu'il intervienne, qu'il exerce son droit de désaveu, ou qu'il exige le redressement de leurs griefs.

Cette population de paysans et de petits boutiquiers n'en impose pas suffisamment. Elle manque de prestige, elle manque également de ressources et d'organisation. Si elle n'est pas en état de contrôler ses politiciens, elle ne leur donne pas non plus de forces aux moments critiques. De leur côté, maints représentants de cette population française ont montré à l'occasion peu de fermeté et d'indépendance.

Bref, les Franco-Canadiens ne sont pas satisfaits de la place qu'ils occupent dans la politique fédérale. Ils se plaignent de ne pas recevoir leur quote-part du patronage officiel, de ne pas exercer leur quote-part d'influence dans les conseils de la nation.

V. — LES CONCLUSIONS.

De l'enquête que nous venons de terminer, il ressort clairement, en premier lieu, que l'organisation sociale actuelle des Franco-Canadiens est défectueuse, qu'elle retarde et limite leur développement matériel, intellectuel et moral, qu'elle ne les arme pas suffisamment pour leur permettre de tenir tête à leurs concurrents anglais.

Il ressort, en second lieu, que ce défaut d'organisation n'est pas superficiel, qu'il ne peut se corriger par une simple réforme de détail ou de surface. Le mal git profondément dans la famille, dans l'éducation des enfants, et, de là, se répercute sur l'organisme tout entier.

C'est parce que les enfants n'ont pas été dressés assez énergiquement à l'action personnelle intense, parce qu'ils ont été trop habitués à compter sur leurs parents, sur leur entourage, parce qu'ils ont été pétris dans la notion du contentement de peu, que, devenus hommes faits, ils se montrent lents à se débrouiller, recherchent les professions attrayantes, faciles, de préférence aux occupations usuelles, désertent celles-ci, ou sont satisfaits

de s'y faire une position médiocre, subordonnée. C'est par une suite naturelle de cette même éducation qu'ils sont peu capables de former, en vue de leurs intérêts supérieurs, des associations libres; peu capables de gérer par eux-mêmes leurs affaires locales, encore moins de contrôler leurs politiciens dans la province, ou de leur prêter un sérieux appui dans l'arène fédérale.

La population se trouve tenir en un petit nombre de groupements, où l'action de l'individu, très appréciable sans doute, reste, cependant, subordonnée à celle du groupe : la famille rurale semi-communautaire, à domaine plein, la famille ouvrière urbaine non désorganisée, la paroisse rurale, les corporations religieuses, les organismes politiques supérieurs. Ces groupements soutiennent l'individu, suppléent en partie à son insuffisance, mais encouragent son inertie, retiennent son essor.

Or, ce type social subit actuellement une transformation. La campagne du Bas-Canada, en dépit de son isolement relatif, n'est déjà plus ce qu'elle était. On n'y trouve plus partout, dans leur pureté primitive, le domaine plein, la paroisse rurale. L'évolution industrielle, le séjour dans les villes de fabrication, l'envahissement du commerce, la concurrence étrangère, les difficultés croissantes de l'existence, ont eu leur effet. L'ancienne solidarité familiale est ébranlée, écourtée; l'autorité du curé, en maints endroits, est mise en doute, parfois même méconnue. La ville nous offre le spectacle des mêmes phénomènes intensifiés et d'une distension encore plus grande des vieilles formes.

Seulement, cette transformation s'accomplit presque entièrement sous les influences extérieures. Les Franco-Canadiens la subissent forcément, en quelque sorte à reculons, sans prendre eux-mêmes une part active au mouvement. Il y a là pour eux un grave danger. La politique d'isolement, fut-elle désirable, n'est plus guère possible. Elle est en voie de perdre, dans la vie publique, les garanties qu'elle tient de la constitution. Bien plus, l'intérêt personnel, les nécessités de la lutte pour l'existence, la bannissent de la vie privée. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le contact avec l'élément anglais sera de jour en jour plus intime; les influences extérieures vont s'exercer avec une force

grandissante ; l'existence va devenir plus compliquée et plus difficile, et l'énervernement des institutions traditionnelles sera sans cesse plus marqué .

La transformation est donc inévitable. Il est de la plus grande importance que les Franco-Canadiens s'en rendent bien compte et s'y préparent. Il leur faut s'adapter avec promptitude aux conditions nouvelles qui s'imposent ; autrement, ils seront désorganisés par elles. S'ils continuent de rester inactifs en présence de leurs institutions ébranlées, ils sortiront de la crise affaiblis. Au contraire, qu'ils en prennent occasion pour développer chez eux plus d'initiative et de sens pratique, et la crise aura été pour eux un moyen de relèvement.

Puisque la petite communauté familiale ou paroissiale, puisque la communauté plus vaste fondée sur la religion ou la race, ne sont plus une sauvegarde assurée pour l'individu, que celui-ci apprenne à se conduire, à marcher seul. La petite culture, la petite industrie, le petit commerce ne fournissent plus une base d'action assez large, assez élevée ; que le cultivateur, le fabricant, le commerçant tentent de prendre pied sérieusement aux degrés supérieurs des arts usuels. Le patronage purement moral du clergé, le patronage éloigné et déformé des politiciens, ne peuvent plus tenir la race debout ; que la classe dirigeante s'amende, qu'elle se forme à la direction des travaux usuels qui lui feront une position indépendante et forte. En un mot, que la race évolue hardiment vers la formation particulariste.

Par ce moyen et par ce moyen seulement, les Franco-Canadiens arriveront à la pleine jouissance de leurs facultés, et occuperont une place digne d'eux-mêmes sur cette terre du Canada dont ils ont été les premiers colonisateurs.

LÉON GÉRIN.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LE MOUVEMENT SOCIAL

ALEXANDRE III.

Nous n'avons pas à revenir, à l'occasion de la mort du Tsar, sur la situation actuelle de la Russie au point de vue social : il nous suffit de renvoyer aux diverses études qui ont été publiées, à ce sujet, dans la *Science sociale* (1). Nous voudrions seulement dire un mot de l'homme et de la manière dont il a compris sa fonction souveraine.

Ce point de vue est intéressant, car nous constatons, avec Alexandre III, la transformation de la Royauté russe dans le sens de l'évolution qui entraîne fatalement le monde vers un ordre social nouveau.

Le trait caractéristique de cette évolution, ainsi que nous le faisons remarquer à propos du Président Carnot, est une conception nouvelle et plus vraie du rôle des chefs d'État : je veux dire la tendance à se renfermer dans leur fonction essentielle de mainteneurs de la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Et qu'on ne dise pas que cette évolution est de peu d'importance : c'est tout simplement le renversement de l'idée traditionnelle qu'on se faisait du chef d'État. Les historiens n'ont de louanges que pour les princes batailleurs et conquérants ; ils s'étendent avec complaisance sur leur règne et passent au contraire rapide-

ment et dédaigneusement sur le règne des princes pacifiques.

Le sentiment des peuples est bien différent de celui des historiens : les princes guerriers ont été l'exécration de leurs peuples ; leur mort a été un soulagement, elle a été souvent saluée par une joie qui faisait explosion. Au contraire, les hommes comme Alexandre III le Pacifique, vivent au milieu de l'affection de leurs sujets et meurent entourés de leurs regrets. C'est là une supériorité enviable.

Ce prince en eut une autre : il fut simple dans sa vie privée. On connaît son éloignement pour les pompes fastueuses et les représentations officielles, qui font la joie des badauds et des historiens. Au séjour des palais impériaux et au grand apparat de la cour, il préférerait sa résidence rurale de Gatchina. Il s'y retirait chaque été avec sa famille et y séjournait le plus longtemps possible.

Levé, chaque matin, à sept heures, il faisait une promenade dans le parc et exécutait ensuite quelque travail manuel. Il aimait particulièrement à abattre et à fendre des arbres. « Les manches retroussées, la cognée sur l'épaule, il s'enfonçait dans les taillis, choisissait ses victimes, puis frappait à coups redoublés et débitait en conscience les sapins, les mélèzes et les bouleaux. » L'hiver, les jardiniers avaient ordre de ne pas enlever la neige de certaines avenues réservées à l'Empereur. En veste grise, armé d'une pelle, le Tsar se plaisait à entasser cette neige en montagne ou à en charger des tombereaux. Il partageait les jeux de ses enfants et en inventait même pour

(1) Les causes endémiques du nihilisme russe, par Edmond Demolins, t. III, p. 443 et suiv. — Les Backhirs demi-nomades de l'Oural, par le même, t. II, p. 405 et suiv. — Le type Nord-Slave, ou russe, par le même, t. XVI, p. 243 et suiv., 338 et suiv. — Le libre échange dans les pays à production naturelle prépondérante, par M. Léon Poinard, t. XIII, p. 321 et suiv.

les distraire. S'arc-boutant sur ses jambes, la poitrine en avant, les poignets serrés au corps, il les déliait tous à la fois et s'amusa beaucoup des efforts inutiles qu'ils faisaient pour l'ébranler.

Et si vous venez me dire que ce tableau diminue ce prince à vos yeux, je ne m'en étonnerai pas, tant notre éducation nous a inspiré de mépris pour les exercices du corps et pour le travail manuel. La vie publique nous paraît seule digne d'estime et nous trouverions volontiers que la vie privée n'est faite que pour les petites gens.

En cela, nous sommes en retard sur l'évolution actuelle qui tend à restreindre, à rabaisser la vie publique et à développer, à relever au contraire la vie privée.

Cet esprit pacifique, ces vertus privées n'ont pas empêché Alexandre III d'être un des plus grands princes de la Russie : il a, plus que tout autre, contribué à son développement naturel, en tournant ses efforts non vers l'Occident, mais vers l'Orient. En cela, il a été plus clairvoyant que son ancêtre Pierre le Grand. Pour les peuples de l'Occident, la Russie ne représente qu'une société inférieure, parce que, en dépit de toutes les tentatives, elle est restée plus profondément enfoncée dans la formation communautaire, moins dressée à la libre initiative. Au contraire, elle est en avance sur les peuples de l'Orient; elle représente pour eux le progrès; elle est une initiatrice, parce que l'Orient est encore plus enfoncé que les Slaves dans le régime patriarcal. C'est par le contact de la Russie que les peuples de l'Asie recevront la commotion qui entraîne le monde dans des voies nouvelles.

Et c'est précisément sous le règne d'Alexandre III que la Russie s'est mise plus directement en rapport avec l'Orient : elle a étendu vers lui, comme deux bras gigantesques, les deux voies

ferrées du Transcaspien et du Transsibérien. Une seule de ces entreprises suffirait à la gloire d'un règne; cette conquête pacifique est plus glorieuse que les plus éclatantes victoires obtenues par la force des armes : elle est en outre plus durable.

La morale de ce règne est que la paix est plus profitable que la guerre aux rois et aux peuples. Nous souhaitons que le successeur d'Alexandre III hérite de son esprit pacifique et de ses vertus privées.

Edmond DEMOLINS.



LES ÉLECTIONS EN BELGIQUE

Liège, le 2 novembre 1894.

Monsieur le Directeur,

Les élections législatives du 14 et du 21 octobre ont été la première application, en Belgique, du suffrage universel pluralisé. Aussi cette épreuve d'un nouveau système électoral a-t-elle attiré l'attention de toute la presse européenne, qui l'a appréciée différemment suivant les opinions dont elle se réclamait. Je crois inutile d'en faire ici l'examen : allons aux faits.

L'ancienne Chambre issue du suffrage censitaire (il donnait 135.000 électeurs) se composait de 93 conservateurs et de 59 libéraux (1). La nouvelle Chambre compte 104 conservateurs, 20 libéraux et 28 socialistes : elle est élue par 1.300.000 électeurs.

L'ancien Sénat se partageait entre 46 conservateurs et 30 libéraux. Le nouveau Sénat réunit 52 conservateurs et 24 libéraux; il faut y ajouter 26 séna-

(1) On sait qu'en Belgique le mot libéral est synonyme d'anticatholique, ou d'antireligieux.

teurs qu'éliront les 9 conseils provinciaux.

Le gouvernement conservateur, au pouvoir depuis dix ans, acquiert donc, pour la seconde fois, une majorité des 2/3 des voix à la Chambre et, pour la première fois, une majorité semblable au Sénat.

Vous le voyez, Monsieur, ces élections se sont faites aux dépens des vieux doctrinaires du genre de Frère et Bara, qui sont, avec la plupart de leurs amis, les vaincus de la lutte. Ces messieurs peuvent avoir du talent; ils n'en sont pas moins complètement démodés et définitivement battus. Le temps n'est plus où la politique consistait à « embêter les curés ». Tout le monde sent bien que cela ne fait qu'augmenter l'influence du clergé qui a eu le rôle de persécuté, et que, somme toute, le libéralisme sectaire s'est ruiné à ce jeu puéril... Si terrible que soit la leçon, ne croyez pas cependant que les doctrinaires aient la pensée de modifier en rien leur conduite. Bien au contraire. Ne voyait-on pas, au lendemain même de sa chute lamentable à Liège, M. Frère-Orban conseiller à ses amis de maintenir intact leur programme réactionnaire. Ces gens-là, Monsieur le Directeur, peuvent bien mourir, ... mais ils ne peuvent pas changer! Arrêtés à leurs idées de 1830, ils ne semblent pas s'apercevoir que le pays a marché et celui-ci leur échappe à leur grand étonnement. Les dépouilles du vaincu sont partagées, pour une petite portion par le parti conservateur, et pour une plus grande par le parti socialiste.

Si vous voulez bien jeter les yeux sur la carte de Belgique, vous constaterez que toute la partie du Nord, pays flamand avec le pays Wallon qui y touche immédiatement comme Tournai, Ath et Waremeue, — arrondissements agricoles, — n'élit que des députés conservateurs.

Le bassin houiller et industriel, au

contraire, avec les villes de Mons : Charleroi, Namur, Liège et Verviers qui y prospèrent, envoie à la Chambre les 28 socialistes qui y sont entrés.

Au Sud de ce bassin industriel, les arrondissements limitrophes de la frontière française donnent des députations doctrinaires radicales comme Arlon, Vichon, Philippeville et Thuin, tandis que le centre de la partie montagnaise belge, agricole et forestier, est unanimement favorable aux conservateurs.

Au Nord de Charleroi enfin, entre la zone flamande et le bassin houiller, Nivelles partage sa députation entre 3 libéraux et 1 conservateur.

Dans son ensemble, on le voit, le peuple belge a donné de nouveau pleine adhésion à un gouvernement qui se distingue par sa stabilité, sa bonne gestion des finances et son grand respect des libertés religieuses.

L'influence de la France est, je le crois, pour quelque chose dans l'orientation opposée des arrondissements qui en bordent la frontière.

Quant au bassin houiller, qui concentre l'industrie belge, il mérite d'arrêter votre attention. Ceux qui voient les choses de loin ou qui s'en font des idées a priori ne peuvent apprécier à sa véritable portée le mouvement socialiste qui se dessine là. Ce n'est, à mon sens, ni un mouvement purement anti-religieux, ni non plus un mouvement collectiviste dans le sens complet du terme. Ceux qui ont vécu au milieu de nos ouvriers savent avec quelle ingénuité une foule d'honnêtes ouvriers, excellents pères de famille, petits propriétaires remplis de sentiments religieux, ont voté d'enthousiasme pour la liste socialiste, et cela malgré un nombre incalculable de conférences faites par des laïques et par des prêtres pour leur démontrer que le socialisme était un système qui avait nécessairement pour but l'aboli-

tion de la famille, de la religion et de la propriété. Ces braves gens sentaient qu'il y avait là quelque chose de forcé et d'inexact : c'est que, s'il y a *des socialistes* qui veulent arriver à ces résultats, ceux-ci ne sont cependant pas l'unique expression *du socialisme*.

J'ai interrogé beaucoup d'ouvriers, et les personnes qui l'ont fait comme moi sont arrivées à cette même constatation :

La masse des ouvriers, des petits commerçants et des petits patrons voyaient dans l'avènement des socialistes une orientation nouvelle de l'État. Il espéraient que l'État allait enfin « faire de bonnes lois », grâce auxquelles les affaires marcheraient mieux, les salaires monteraient, les heures de travail diminueraient; partout se trahissait une aspiration au bien-être, qui devait résulter de l'action toute-puissante du gouvernement vers lequel on se tournait.

Toutes ces petites gens appellent l'État pour les tirer des embarras et du malaise dans lesquels les transformations de l'industrie et la concurrence les ont jetés. Ils n'imaginent pas d'autre remède à leurs maux que la protection de la loi.

Inutile d'essayer de les détromper; ils vous répondent, en faisant allusion aux socialistes : « C'est le parti des ouvriers, nous votons pour lui! » Parmi les plus avisés, il en est qui vous disent avec une conviction profonde : « Si le parti ouvrier ne préconisait pas l'amour libre et l'athéisme nous le soutiendrions de notre adhésion », confirmant par ces restrictions que le retour à la communauté d'État est bien leur idéal et leur conception du socialisme.

Nous sommes loin, on le voit, de ces pessimistes qui se figurent le pays livré à des hordes révolutionnaires. Jamais on n'a vu, en Belgique, élections plus

calmes et plus dignes que celle qui vient d'avoir lieu.

« C'est le résultat d'un mot d'ordre », dit-on! Admettons-le; mais il faudrait expliquer comment il a pu être si unanimement observé.

Vous vous demandez peut-être quel sera l'avenir du parti socialiste. Il n'y a pas à se faire d'illusion à cet égard : il ne pourra guère grandir, il ne pourra que reculer. Il reculera parce que, du jour où tous les gens simples qui l'ont appuyé de leurs suffrages constateront que son introduction dans les assemblées législatives n'a pu rien apporter de bon à la gestion des affaires publiques, ceux qui se sont fiés à des promesses flatteuses et ont vu en lui un rénovateur de la société, perdant leurs espérances et, désabusés, reviendront à une appréciation plus raisonnée et plus pratique des choses... et ce retour, croyez-le, est imminent.

Agrérez....

V. MULLER.

P. S. — Je reçois ce matin même les résultats complets des élections provinciales qui ont eu lieu le 28. Ils confirment mes prévisions et témoignent d'un changement de l'opinion assez accentué dans le Hainaut et à Namur; il se fait aux dépens des socialistes et au profit des conservateurs. Que sera-ce dans quatre ans?



DEUX ESSAIS DE COLONIES ANARCHISTES.

Dans un très intéressant ouvrage récemment paru, *le Péril anarchiste*, de M. Félix Dubois, je relève au dernier chapitre, celui des *Résultats*, le curieux récit de deux essais de colonies anarchistes.

l'une en Afrique, l'autre au Brésil. Ces tentatives de *propagande par le fait* ou plutôt *par l'exemple*, me semblent devoir mériter l'attention de nos lecteurs; elles rentrent dans le cadre de nos études, et sont une preuve de plus à l'appui, que des lois immuables régissent les sociétés humaines. Si d'aucunes fois certains théoriciens tentent de s'y soustraire, ils sont, par la force des choses, ramenés à la réalité et obligés de se rattacher à des formes de société strictement déterminées.

Mais je laisse la parole au narrateur.

*
**

« Un des gendres d'Élysée Reclus, un des Pères de l'Anarchie, au sortir de l'École centrale, alla s'établir comme architecte à Alger. Plus épris de libre espace et de belle nature que de ses crayons, de ses compas, des pierres de taille à entasser, M. Régnier quitta la ville pour les champs avec l'intention bien arrêtée de se faire colon. Peu fortuné, il ne pouvait songer à s'établir en quelque commode et riche propriété à proximité des villes. Il se mit donc en quête d'un domaine en rapport avec les ressources dont il disposait. Après avoir parcouru la région, il fixa son choix sur Tarzout, petit coin perdu en plein pays arabe, où l'on n'aborde que par un étroit sentier à casse-cou.

« Une fois son domaine constitué par des achats de terre, M. Régnier se mit à l'œuvre sans plus tarder. Son premier soin fut de se construire un gourbi. En attendant qu'il fût achevé, il couchait dehors, sous un olivier.

« Ensuite, pour se rendre compte de la valeur du sol, de ce qu'il pouvait en tirer, il défricha et fit quelques semis. Encouragé par les premiers résultats, il décida de s'installer définitivement et y

préluda par la construction d'une maison. Pour transporter les matériaux de Tenez à Tarzout, il fit l'acquisition d'une barque; puis, la maison achevée, il fit venir sa famille et s'installa définitivement.

« Aujourd'hui le petit noyau du début a considérablement grossi. C'est d'abord un ami qui le rejoint, puis des parents, puis des gens qui demandaient du travail et du pain. M. Régnier, les accueillit, les occupa, les éprouva à la besogne. Restèrent avec lui ceux qui voulurent; il les garda. C'est un curieux spectacle que celui de toute cette population à l'œuvre, sous la *direction* de M. Régnier. En été, debout à deux heures du matin, *c'est lui qui va réveiller ses bergers; il assiste à la sortie des troupeaux*. Toute la journée il est sur pieds, allant partout diriger, surveiller. Personne ne chôme chez lui. Les amis sont très bien reçus; mais au bout de quelques jours, on leur fait comprendre que le travail est la meilleure des distractions, et, s'ils ne se sentent aucun goût pour la vie rustique, ils n'ont qu'à prendre le chemin par où ils sont venus.

« M. Régnier s'est bien gardé de donner dans le travers de la plupart des colons, qui se sont jetés à corps perdu dans la culture de la vigne. Chez lui, toutes les cultures possibles en Algérie sont représentées. Il fait de la vigne, des céréales, des légumes, et l'élève du bétail. Il a un jardin potager... il se livre même à la culture des plantes à essences; il a transporté chez lui une chaudière à vapeur. Il aura son moulin bientôt, et, dans quelque temps, tout un système de canaux d'irrigations va fonctionner. Enfin il a institué une école, il a construit à ses frais le chemin qui le relie à Cavaignac. Avec les Arabes du pays, les relations sont excellentes; M. Régnier a appris leur langue qu'il

parle couramment. C'est autour de sa maison que se vendent les denrées du voisinage : c'est là que se tient le marché. Détail piquant : il a été contraint, par la confiance des Arabes *employés* chez lui, à se faire *banquier*. Il reçoit les économies qu'ils lui confient, les fait fructifier et les leur rend le jour où ils le quittent. »

*
**

Voilà donc une colonie agricole fondée par une individualité, un *ingénieur architecte*, — notons le fait, — qui étudie au préalable le terrain qu'il va occuper. Lorsqu'il en a éprouvé la valeur, il fait élever l'habitation. C'est un prévoyant : il ne fait venir sa famille qu'après. Il y a là un groupement réel, un tronc sur lequel viennent se greffer parents et amis. Nous voyons alors se constituer un microcosme dont il est le chef. Nous nous écartons du communisme-anarchique, car M. Régnier devient un *patron* dans le sens le plus strict du mot. Il surveille, il dirige, il est banquier ! C'est sur lui, c'est sur son autorité que repose la communauté. Il y a appropriation du sol. Si elle n'est pas individuelle, elle revêt la forme communautaire et chacun de ses membres participe au travail et au produit. Nous avons en face de nous un type que nous connaissons, celui de la famille patriarcale sédentaire. C'est une communauté en voie de reconstitution et, à ce point de vue, elle est intéressante à étudier. Le patron est en même temps chef d'atelier et patriarche. Y a-t-il là un reflet de la tendance qui singularise la famille des Reclus ? Tout le monde se souvient qu'Élysée Reclus, à l'imitation des patriarches orientaux, se substituant aux corps constitués du Clergé et de l'État, bénissait, dans les salons de l'Hôtel Continental, l'union de ses enfants, sans autre formalité.

Cette petite société, d'origine communiste-anarchiste, évolue donc franchement vers le type communautaire de famille. Pour que le mode d'évolution soit complet, reste à établir le mode de transmission. Là est la pierre d'achoppement, là est la fissure. La communauté sera florissante tant qu'elle aura à sa tête un individu capable et à autorité indiscutée. Le jour où cette capacité et cette autorité disparaîtront, la communauté se désagrègera. Elle ne s'est d'ailleurs maintenue jusqu'ici que par la précaution qu'a le Directeur, — homme avisé, — de renvoyer purement et simplement les associés qui ne veulent pas travailler. Cette communauté est donc intimement liée à son fondateur et aux mesures qu'il prendra pour assurer la transmission d'une des deux conditions essentielles de son gouvernement, l'autorité et la capacité.

*
**

Tout différent est le début de la colonie américaine.

La « Cecilia », raconte le D^r Giovanni Rossi qui fut lui-même un de ses fondateurs, fut créée par une petite troupe de pionniers aventureux, en 1890, aux environs de Palmeira, dans l'État de Paraña (Brésil).

Le terrain qu'occupèrent ces nouveaux arrivants, qui voulaient tenter sur les territoires vierges une expérience de communisme anarchique, était absolument inculte et désert, une sorte de prairie confinante à des bois sur le flanc de collines élevées. Le climat était doux et salubre.

Les pionniers, ayant trouvé une maisonnette en ruines, s'employèrent tout d'abord à la réparer pour en faire leur demeure. Ensuite ils défrichèrent le terrain autour de la maisonnette, endiguèrent les sources d'eau les plus voisines,

s'approvisionnèrent de viande fraîche en chassant dans la forêt. Les premiers mois furent occupés par une installation sommaire. Grande fut leur satisfaction, quand ils purent jouir de hamacs, de paillasses, de couvertures. On sema un potager, on disposa des palissades contre les bêtes errantes. On planta une vigne à sillons, et, dans les intervalles, des pommes de terre et des haricots; on abattit du bois, on le prépara pour la construction d'une nouvelle habitation.

« Les travaux exécutés dans cette période furent relativement considérables, si l'on veut bien constater que nous étions tous *inexperts à ces besognes*, quelques-uns *inaptes aux labours* et l'un de nous très *démoralisé*. » — Voilà des imprévoyants. « Nous n'avions *aucune organisation sociale*, ni règlements, ni chefs. Souvent, nous nous accordions ensemble comme de bons amis; d'autres fois, chacun agissait à sa guise. Les *disputes ne manquaient pas*, mais elles n'eurent jamais de conséquences graves. A ce moment, nous comptions parmi nous un criminel condamné pour vol et homicide (!!). C'était le plus habile et le plus volontiers travailleur de la communauté. »

Le D^r Rossi quitte la colonie de septembre 1890 à juillet 1892. Il retrace les événements qui suivirent :

« ... Les travaux de défrichement, de culture et de construction furent poussés sans discussions sérieuses jusqu'au mois de janvier 91, époque à laquelle arrivèrent à la colonie plusieurs familles de *paysans qui ne s'accordèrent pas* avec les premiers pionniers, à cause de leurs *mœurs différentes* et de l'entêtement qu'ils mettaient à faire prévaloir leurs procédés de culture. Néanmoins, continuation des travaux agricoles et édification d'un grand corps de logis. *Quelques colons s'employèrent comme terrassiers*, au profit de la communauté, sur

les routes que le gouvernement brésilien faisait ouvrir. En mars, avril et mai, arrivée de nouvelles petites troupes d'émigrants. L'agglomération imprévue (!) qui en résulta fut désastreuse.

« Le plus grand nombre des nouveaux venus, *ouvriers industriels, nullement préparés à la rude vie des pionniers*, manquant des instruments de leur travail, des matières premières, qui leur eussent permis de s'employer avec succès, *d'aucuns même ne sachant rien faire*, amenèrent une perturbation dans l'existence de la communauté, d'autant plus que les moyens d'existence étaient insuffisants pour une population qui s'élevait brusquement à plus de cent cinquante personnes. On les entassa dans un grand baraquement.

« Sous la garantie du travail de terrassement, les marchands de Palmeira approvisionnaient, à crédit, de quelques denrées, la communauté. Mais, *par le fait d'un des colons qui s'improvisa pourvoyeur, par son incapacité administrative, par l'indifférence du plus grand nombre*, les aliments se faisaient souvent attendre, ou bien il y avait pénurie de vivres chez les uns, tandis que d'autres en étaient suffisamment pourvus.... Dans ces jours de disette, on vit *s'affirmer* ou *renaître les égoïsmes de famille*. Cependant, cette population, anémiée par défaut de nourriture, mais affranchie de patrons et de police, travaillait le mieux possible, et, *mécontente*, murmurait sans se porter aux voies de fait.

« Comme organisation, cette période fut caractérisée par un grotesque *système de referendum*, grâce auquel la *population perdait beaucoup de temps en assemblées inutiles* d'où ne sortaient que des promesses jamais tenues, et des projets ambitieux, et des commérages ridicules... Tous nos compagnons se vantaient d'être anarchistes, mais l'anarchie leur apparaissait d'une façon vraiment bizarre...

« Apprends-moi donc à bêcher la terre, disait un pâtissier à un paysan.

— Ici, on ne doit enseigner *rien* à personne. Chacun fait comme il veut », répondait le pauvre vieux qui croyait ainsi s'affirmer.

Et un autre, pour justifier un caprice quelconque : « Au nom de l'Anarchie, je fais ce que je veux ! »

« ... Le mécontentement va grandissant. Vers la mi-juin 91, les sept familles les plus anciennes se retirèrent du groupement avec l'intention de reconstituer la colonie dans de meilleures conditions. Un nouveau groupe de *jeunes gens s'organise pour continuer l'exploitation dans un esprit nettement communiste et anarchiste*. Pas de représentant du groupe devant les fournisseurs, répression des tentatives individuelles d'influence prépondérante dans l'intérieur de la communauté. Les noms de patron et de directeur étaient regardés comme une injure, et chacun évitait de la mériter. *Par réaction contre le formalisme stérile et funeste de la période précédente, le groupe voulait être absolument désorganisé.* » — Il me semble que c'était déjà assez réussi.

« Aucun pacte, aucun règlement, aucun horaire, aucune charge sociale, aucune délégation de pouvoirs, aucune règle fixe et de travail. La voix d'un compagnon donnait l'éveil aux autres, la nécessité du labeur, manifeste pour tous, les appelait dehors, divisément ou réunis.

« Notre vie était pleine de joie bruyante et d'un *systématique esprit de contradiction qui, pendant le travail, gaspillait beaucoup de temps*, et qui, le soir, donnait à nos réunions le caractère d'un club révolutionnaire. Je crois bien que la rumeur de nos conversations ordinaires devait s'entendre à un kilomètre de là. Même pour les choses simples, on parlait à très haute voix : habitude con-

tractée. Et cependant, pas de rixes, pas un coup porté.

« En novembre 1891, nouvel arrivage de familles en deux groupes successifs. Le premier groupe, circonvenu par les ex-colons, un peu étourdi de notre vivacité (!!), et *séduit par l'espoir de la propriété individuelle*, ne resta que peu de jours dans notre colonie anarchiste. Il se dirigea vers un autre territoire, où *chacun s'établit pour son compte*. Le second groupe se fonda dans la colonie.

« Au commencement de 1892, une escouade nombreuse de compagnons travaillait sur les routes coloniales, afin de pourvoir à l'entretien de la communauté. L'autre groupe s'occupait à la construction et à l'aménagement des bâtiments de la colonie... En avril, récolte de haricots et percement d'une route carrossable à travers la colline plantée de maïs. En mai, récolte du maïs. Les autres cultures suivent. En décembre, on établit des barils d'emballage que l'on vend aux marchands de Palmeira. Au 31 décembre, la « Cecilia » comptait 64 habitants avec un actif de 9.600 fr. soigneusement inventorié (??). De nombreux travaux agricoles et des aménagements industriels sont exécutés de janvier à avril 93. Les mauvais jours sont finis... l'expérience est faite (!!!) ».

Suit un aperçu de ce que sera, d'après M. Rossi, dans l'avenir, cette colonie où le travail est libéré de toute organisation. Nul doute que les opérations ne s'étendent en conservant le même système ! Puis, une description de différents modes de travailler des compagnons qui spontanément décident de faire telle ou telle chose. Le trop optimiste docteur termine en admirant le néant d'organisation « où chacun se prête, dit-il, à l'œuvre commune dans la mesure de ses moyens ; toutes les parties du travail étant également nécessaires,

personne ne peut se prévaloir de sa supériorité pour commander! »

Mais ce beau rêve... n'est qu'un rêve! et, bientôt, ce n'est plus qu'une vapeur qui s'élève pour se perdre là-haut, bien loin. M. Dubois a soin de nous dire que plusieurs colons qu'il a vus et interrogés lui ont fait de la colonie un tableau beaucoup moins enthousiaste, à telles enseignes qu'ils n'ont pas hésité à abandonner cet Éden anarchiste pour réintégrer l'Enfer bourgeois. Aux dernières nouvelles, la colonie serait en complète désagrégation.

* *

Cette seconde expérience est, elle aussi, bien concluante. Issue, en principe, des mêmes théories, elle se différencie totalement de la première. D'abord, elle est le résultat d'une émigration *collective* désorganisée, composée de gens des villes, d'urbains, qui projettent de fonder dans une solitude un établissement agricole communiste-anarchiste. Pour contrebalancer les effets reconnus désastreux de ce genre d'émigration, ils se basent sur la communauté. Jusque-là, rien d'anormal. Mais ils récusent tout patronage, et, avec le seul lien de la foi politique, ils s'imaginent pouvoir se constituer en société stable.

On leur a abandonné une concession de terres.

Aussitôt ils préludent à l'exploitation du domaine commun. C'est alors que les résultats du défaut de patronage commencent à se faire connaître. Ils se traduisent d'abord par des hésitations devant un travail que l'on ignore généralement, par des disputes, puis, par d'interminables palabres qui absorbent la majeure partie du temps, au grand détriment d'autres travaux de première nécessité. Les produits qu'ils tirent de leurs cultures traitées d'une manière

fantaisiste, sont insuffisants pour faire vivre la colonie. Une partie de ses habitants se voient réduits à offrir le service de leurs bras comme terrassiers au gouvernement brésilien, qui paye leur travail. Les voilà passés à l'état de *salariés*. On comprend que, pour les nouveaux arrivants, paysans pour la plupart, cette situation soit loin de l'idéal qu'ils s'étaient fait. Aussi, non seulement ils ne font que toucher barre, mais encore ils entraînent avec eux une partie de l'ancienne colonie, qui se détache de la communauté, pour s'établir individuellement, par famille.

Il ne reste que des *jeunes*. Ceux-ci présument que leur insuccès provient de ce qu'ils sont encore trop organisés! Ils suppriment le pourvoyeur, l'avertisseur, ils s'élèvent contre toute tentative de prépondérance individuelle. Chacun agit à sa guise. Aussi, au bout de trois ans, en sont-ils encore à l'installation de leurs bâtiments. Leurs cultures sont de plus en plus insuffisantes; malgré leur nombre plus restreint, ils sont obligés de demander au dehors un salaire indispensable pour pourvoir à leur subsistance. Ils s'essayent dans les petits métiers urbains, la cordonnerie, la tonnellerie. Malgré ces auxiliaires qui les soutiennent quelque temps encore, leur communauté en vient fatalement à se dissoudre.

De ces deux colonies, nées des mêmes tendances, des mêmes aspirations, l'une revêt la forme patriarcale, elle est le fruit d'une création individuelle (1) et patronale. L'autre revêt la forme instable, elle est le fruit d'une création collectiviste (2), elle aboutit à quelque chose d'analogue aux sociétés nègres si bien décrites par M. de Préville.

Il serait intéressant également de sui-

(1) Elle a été créée par des Français.

(2) Elle a été créée par des Italiens.

vre les phases que traversera une autre colonie anarchiste qui s'est fixée il y a peu de temps sur les rives du rio Paraguay. D'après sa direction initiale, nous pourrons prédire à coup sûr le sens de son évolution : elle sera patriarcale ou négroïde.

Paul PORTHMANN.

LA GUYANE FRANÇAISE.

Ce qu'elle est; ce qu'elle pourrait être.

A. M. EDMOND DEMOLINS.

Mon cher ami,

J'ai lu, comme tout le monde, le récit de la révolte des condamnés détenus à la Guyane et aussi des traitements barbares auxquels seraient soumis ces détenus. Mais j'y ai pris un intérêt particulier, parce qu'un de mes amis est attaché depuis quelques mois à la direction du pénitencier. Je savais, par ses lettres, que les évasions sont continuelles, et que nos surveillants militaires passent la majeure partie de leur temps à courir après les évadés, au péril de leur vie : je trouvais là quelque chose de bizarre, un désordre probable; mais je n'avais pas de renseignements suffisants pour en juger.

Je viens de prendre connaissance d'une relation de voyage aux *trois Guyanes* (française, hollandaise et anglaise), publiée, en 1892, par le *Tour du Monde*. Je crois bon de vous signaler cette publication, qui m'a paru très suggestive. D'abord, en ce qui concerne spécialement le service pénitentiaire, il est bien à remarquer que si, chez nous, les évasions se multiplient, il n'y en a *jamais* chez les Anglais. Pourquoi? par cette

simple raison, que le service est mieux organisé : 1° chez nous, les détenus sont abandonnés pêle-mêle, les bons (relativement, c.-à-d. les faibles), les mauvais et les pires, durant les nuits, ce qui permet à la corruption des uns de se communiquer à tous, et aux révoltes de se fomenter à loisir; 2° le nombre des surveillants est absolument insuffisant. Au contraire, sur le territoire anglais, les détenus passent la nuit en cellule, et les gardiens sont nombreux.

Il est bien curieux que, dans notre administration, les agents utiles soient parcimonieusement comptés, alors que les rongeurs de budget se trouvent multipliés à l'infini. Les Anglais allouent à leur gouverneur 150.000 francs, tandis que le nôtre reçoit de 35 à 45.000 suivant la classe dont il est numéroté. Leurs employés nécessaires ne sont pas comptés, tandis que nous sommes obligés d'en rogner la liste.

Il est évident que ce n'est pas par plaisir que nos agents exercent sur les détenus une répression violente qui irait quelquefois, si ce qu'on a dit est vrai, jusqu'à la cruauté. Étant trop peu nombreux, en présence d'un système mal organisé, ils sont obligés de recourir à la terreur.

Il est bien vrai que l'existence des fonctionnaires anglais est plus agréable que celle des nôtres, car nous avons eu à Cayenne, depuis 1850, trente-trois gouverneurs successifs, et presque autant de Directeurs de l'Intérieur, dont trois dans une seule et même année. Oh! je sais bien que la cause de ce phénomène ne réside pas seulement dans une réglementation administrative plus ou moins vicieuse!

Les gouverneurs ne sont pas seuls à se plaire dans la Guyane anglaise : il y a des colons chez nos voisins, tandis qu'il n'y en a pas chez nous. Les Anglais fabriquent le sucre avec activité, exploi-

tent les mines aurifères, et transportent en Europe les bois précieux qui abondent en ce pays qui fut l'antique et fameux *Eldorado*, tandis que, chez nous, le travail libre est à peu près nul. Aussi, tandis qu'à Cayenne (le café qu'on boit vient de Paris!) il n'existe pas une auberge convenable, que les rues bordées de misérables baraques sont à peine éclairées, et qu'il n'existe qu'une indigeste feuille de chou officielle, Georgetown est une délicieuse ville, avec l'électricité, offrant de bons hôtels, et publiant divers journaux. C'est à peine s'il existe des routes autour de Cayenne, alors que la Guyane anglaise en est toute entière sillonnée, et possède des tramways et un chemin de fer. (Cayenne, 9.000 habitants; Georgetown, 53.000.)

L'auteur de la relation à laquelle j'emprunte ces renseignements semble attribuer les résultats obtenus à d'excellents règlements administratifs; mais il est mieux inspiré lorsqu'il s'attache à ce fait que les Anglais établis à la Guyane, au lieu d'y résider provisoirement comme nous, y *habitent*.

Nous en revenons donc toujours à ce privilège propre aux Anglais, de savoir se faire partout une existence agréable, et de transporter leur *foyer* avec eux. Ce que nous appelons « le foyer », nous, c'est un lieu déterminé; ce que nos voisins appellent « home », c'est le milieu personnel et intime que chacun sait se créer partout où il s'établit.

Je n'ai rien dit de la Guyane hollandaise : eh bien, elle se trouve placée, moralement en quelque sorte, comme physiquement, entre les deux autres. Et il est triste de constater que nous sommes, et, de beaucoup, au-dessous de ces deux colonies.

Comme nous, mais beaucoup moins, la Hollandaise souffre de la suppression de l'esclavage : ils *manquent de bras*. Mais, tandis que notre industrie est tota-

lement supprimée, et ne se révèle plus que comme un souvenir, grâce « à un caféier, un cacaoyer, ou un bananier, derniers représentants d'une plantation abandonnée, émergeant tristement, comme pour rappeler à la génération actuelle qu'autrefois au moins il existait quelques cultures dans cette terre fertile et favorisée par la nature », les Hollandais entreprennent des exploitations et peuvent compter sur l'avenir.

Chez nous, tout est à faire! Et comment espérer une amélioration, alors que nos fonctionnaires ne séjournent pas et reviennent avec l'horreur du pays, alors que tout le monde est d'accord en France pour déclarer cette colonie meurtrière, tandis qu'elle est une des colonies les plus saines : plus saine que les Antilles, que la Guadeloupe, que la Martinique, que Bourbon?

Je crois décidément que la *Science sociale* a raison et qu'il faut non seulement nous réformer, mais encore nous transformer.

D. TOUZAUD.

LE SLOYD

L'étranger qui vient suivre, à Édimbourg, les cours du *Summer Meeting*, n'est pas peu surpris, en franchissant le seuil de *Normal School*, d'entendre les rabots et les scies dominer la voix des étudiants rassemblés dans le vestibule. A gauche, sur la porte d'une salle d'où semble provenir le bruit, un mot, pour lui énigmatique, frappe vivement ses yeux : *Sloyd-Room*. C'en est assez pour qu'il aille voir!

Nous voici dans une grande salle où sont installés une dizaine de bancs de menuiserie..., quelques personnes y sont occupées. Il n'y a pas à s'y méprendre :

ce sont bien nos condisciples du *Summer Meeting* qui travaillent le bois en face de nous; je reconnais, parmi eux, plusieurs instituteurs et institutrices, qui s'y appliquent, tous les jours, durant deux ou trois heures. M. Herzog, directeur de l'établissement, m'apprend qu'ils viennent se mettre au courant d'une série d'exercices, qu'ils auront à enseigner eux-mêmes, après la rentrée d'octobre. Plus loin, j'aperçois deux dames qui cherchent, dans ces travaux, un avantage purement personnel; c'est aussi le cas de plusieurs hommes et de quelques enfants admis à titre exceptionnel.

Qu'est-ce donc que le *Sloyd*, direz-vous? Dans quel but a-t-on établi, sous la dépendance du *Summer Meeting*, un atelier de menuiserie?

Pour le comprendre et pour bien saisir le caractère de l'institution, il importe de dissiper, au préalable, toute source de malentendus.

Nous ne sommes pas, à proprement parler, à un *cours de menuiserie*.

Certes, c'est bien le bois que l'on y travaille, mais les exercices auxquels les élèves se livrent n'ont pas pour but de former *des menuisiers* ou *des ébénistes*... Ces cours sont institués, nous le verrons, en vue d'une tout autre fin; et je ne pense point qu'il soit jamais sorti, ni qu'il sorte jamais, de ces leçons, un seul menuisier de profession. Il est certain, dès lors, que nous ne sommes pas en face d'une école *professionnelle*.

Par contre, on se tromperait étrangement si l'on croyait que le *Sloyd* est une préparation au travail artistique, à la sculpture. Nous avons pu interroger les meilleurs élèves du cours, et cette petite enquête a formé là-dessus notre conviction. Tout au plus, les exercices que comporte l'institution pourraient-ils donner au sculpteur les qualités nécessaires à l'apprêt des grosses pièces qui lui servent de matière première!

Mais ils auraient, en revanche, l'inconvénient très grave d'enlever à la main cette délicatesse de touche si nécessaire au travail artistique. C'est ce que reconnaissent, pour l'avoir expérimenté à leurs dépens, plusieurs jeunes artistes très entendus, et avec eux M. Herzog, directeur du *Sloyd-Room*.

Le terrain ainsi dégagé, on peut, en recherchant à quel public s'adressent ces exercices et en précisant leur nature, déterminer leur but.

Si j'excepte le cas particulier observé à Édimbourg, pendant la session d'été, où le *Sloyd-Room*, véritable école *normale*, était destiné à former des maîtres, réunissait donc un public tout spécial et constituait, par là même, un excellent type d'étude, — il ne se trouve, entre les menuisiers et les sculpteurs, qu'une catégorie de personnes qui puissent profiter de ces exercices : c'est la masse de *ceux, qui, n'étant ni ouvriers ni artistes, disposent de loisirs suffisants pour se livrer, en dehors de toute préoccupation professionnelle, au travail du bois*. Il n'y a guère dans ce cas que les enfants en âge de fréquenter les classes. Les élèves des *Sloyd-Room* se recruteront donc tout naturellement *parmi la jeunesse des écoles*.

Ce point étant acquis, ne semble-t-il pas que nous devons nous trouver en face d'une institution dont le but est de concourir à la formation de la jeunesse? C'est ce que faisait déjà pressentir le mot *Sloyd* : tiré du Suédois *Slöjd*, il s'entend du travail du bois dans un *but d'éducation*.

..

La certitude ne tarde pas à confirmer l'observateur dans cette opinion, lorsqu'il examine la nature même des exercices enseignés et que, pour en mieux juger, il en fait une expérience personnelle.

Il serait fastidieux d'entreprendre la description des quatre-vingt-huit exercices que comporte le cours : je me borne à en donner une idée générale. Cinquante modèles servent de types aux travaux à exécuter. Quand les élèves seront parvenus à reproduire le dernier d'entre eux, ils auront dû répéter plusieurs fois, et toujours en façonnant des objets nouveaux, la série des exercices du *Sloyd*. Une analyse sommaire des premiers travaux, les plus élémentaires, le fera comprendre immédiatement.

A son entrée au *Sloyd-Room*, le nouveau venu se voit mettre en main un morceau de bois informe et un couteau. Avec cela il doit créer un cône. Il fera d'abord une règle aussi carrée que possible : premier exercice ; il coupera ensuite les arêtes de cette règle, en amincissant le bois à une des extrémités ; puis, les nouvelles arêtes subiront à leur tour la même opération : voilà un second exercice terminé. Il ne reste plus, par un travail délicat, qu'à bien arrondir le bois au couteau et au papier de verre : troisième exercice. Le débutant a produit sa première œuvre ! Une autre fois, reprenant un bois informe, il en tirera, toujours au couteau, une règle parfaitement carrée, et il aura reproduit le second modèle. Le troisième ne sera que la répétition du premier type, la matière seule est un peu plus difficile à travailler : cette fois le sapin remplace le bois blanc. Mais tandis que l'exécution du quatrième objet n'est encore qu'une répétition, — sur laquelle je passe, — des exercices appris, le cinquième va nécessiter l'emploi de la scie et du rabot : c'est une règle d'un genre nouveau, ornée de diverses coupures. La vrille apparaît dans la confection du sixième type : un porte-plume. Le suivant paraît très simple : il consiste dans la fabrication d'une sorte d'étiquette en bois ; bien qu'il ne réclame l'usage d'aucun

instrument nouveau, il est d'une réelle difficulté, tout comme le huitième. Fait à la petite scie, celui-ci produit une planchette rectangulaire vers le milieu, mais dont les pointes se rapprochent aux deux extrémités en forme de pincettes et semblent destinées à recevoir une bobine, un écheveau de laine. Je m'arrête au neuvième modèle, pour lequel le rabot et la lime font d'un morceau de sapin, d'abord une règle carrée, puis une règle octogone, et, lorsque les arêtes en ont été successivement levées, une baguette parfaitement ronde.

Il ne faut guère plus d'une semaine à un enfant de dix à quatorze ans, qui consacrerait à ces travaux deux heures par jour, pour arriver à ce point. On ne peut pas en dire autant des grandes personnes ! j'ai tenu, avant de parler de l'institution des *Sloyd*, à recevoir moi-même les leçons de M. Herzog, qui a dû user à mon égard d'une patience dont je lui sais beaucoup de gré. Hélas ! cela ne m'a guère servi qu'à faire une constatation douloureuse : les enfants de dix à douze ans qui travaillaient à côté de moi, bien qu'à leurs débuts, eux aussi, étaient incomparablement plus habiles que leur condisciple de rencontre et ils l'ont, dans tous les exercices, dépassé de beaucoup par la rapidité et l'excellence de l'exécution. C'est, en effet, à cet âge, où l'homme, en voie de formation, est plus apte à s'enrichir de qualités heureuses, que la fréquentation du *Sloyd-Room* est le plus utile.

L'exécution des objets qui prennent place après ceux que je viens de décrire, nécessite un temps relativement plus considérable et un plus grand savoir-faire. On peut classer ces derniers modèles en deux catégories distinctes : Les uns, — ils sont dans la proportion d'un quart environ, — soumis à des mesures exactes, exigent dans le travail une précision rigoureuse. Relevant de la ligne droite, ils tombent, comme les précé-

dents, sous le contrôle de l'équerre et du mètre... tandis que la classe, plus nombreuse, de ceux qui brisent ou plient la ligne et partant échappent à l'équerre, n'ont plus guère comme critérium que le bon goût et la justesse du coup d'œil. On conçoit qu'ils nécessitent dès lors et qu'ils développent une habileté de touche très réelle (1).

Il y a donc, dans la distribution et la combinaison de ces travaux, une gradation savante, dans le but de dresser peu à peu la jeunesse à la souplesse des mains et à la rectitude du coup d'œil. Cela étant établi, nous pouvons maintenant préciser le rôle que jouent dans l'éducation ces exercices manuels.

Ne ressort-il pas de ce qui précède, que le but poursuivi par les Anglais est, avant tout, de doter leurs enfants de qualités physiques pour lesquelles nous n'avons guère que du mépris?

Ils cherchent à leur faire acquérir l'agilité des doigts, à leur donner une grande souplesse des bras et des mains, à augmenter chez eux la sûreté et la justesse du coup d'œil. Ils estiment que l'homme pourvu de ces avantages est beaucoup mieux préparé à se créer une position, à faire son chemin dans les carrières indépendantes, qu'il est davantage tourné vers la vie pratique et qu'il peut l'aborder avec plus de confiance. Des enfants dressés, pendant trois ou quatre ans, à ces exercices manuels n'auront aucune honte de se mettre eux-mêmes, une fois en âge de gagner leur vie, à la pratique d'un métier. Ils l'embrasseront avec courage et s'élèveront, plus vite encore que leurs pères, jusqu'à l'aisance et la richesse. Il est souverainement édifiant de voir se traduire, dans l'établissement des *Sloyd*, ce besoin constant et élevé de la race saxonne : gran-

dir toujours la personnalité humaine, en la dotant de qualités sérieuses et tangibles qui rendent le jeune homme plus sûr de lui-même, partant plus entreprenant, et qui contribuent ainsi à l'élever moralement aussi bien que physiquement et socialement.

Cet apprentissage du travail manuel est si bien une partie de l'éducation, que nous voyons les pères et les maîtres anglais attacher une importance toute particulière au choix du directeur du *Sloyd*. Celui-ci ne sera pas un menuisier un peu mieux élevé que le commun des ouvriers; ce doit être avant tout un *éducateur*. Dans la brochure qu'il a publiée sur sa visite à Nääs (1), où il a pu observer de près le fonctionnement des *Sloyd* de la Scandinavie, M. Herzog insiste très fortement sur la nécessité qu'il y a, de placer à la tête de ces institutions un homme qui contribue surtout à *l'éducation de la jeunesse*. C'est dans ce but encore qu'il recommande de n'admettre dans la salle de travail qu'un nombre restreint d'élèves. Il n'en faudrait pas plus de seize. Quand il en y a davantage, on doit les négliger. L'enseignement du *Sloyd*, en effet, doit être *individuel*, précisément parce que c'est un moyen d'éducation. Il faut que le maître puisse, à chaque instant, se mettre en contact avec l'élève, lui donner les conseils qui lui conviennent à lui *spécialement*, le voir travailler à l'aise, et arriver, par là, à lui indiquer les moyens qui le mèneront *personnellement* au succès. S'il ne peut en être ainsi, si l'atelier s'encombre, le maître cesse d'être un éducateur pour devenir un mauvais surveillant. Sa mission ne peut se remplir et le *Sloyd* ne donne plus ses fruits. Ce caractère *individuel* de la formation de la jeunesse est bien anglais, et témoigne d'une entente merveilleusement sentie

(1) Il importe de remarquer que tous ces travaux s'exécutent, non avec des jouets, mais au moyen de véritables instruments de menuiserie.

(1) *A Visit to the Nääs Sloyd training college.*

des conditions de la vie. Le fait qu'il se manifeste à ce point, jusque dans l'enseignement manuel, achève de démontrer que le *Sloyd* est bien une institution, *non d'apprentissage professionnel, mais de formation sociale.*

*
* *

C'est à la Scandinavie que revient le mérite d'avoir introduit définitivement les travaux manuels dans l'éducation de la jeunesse. Il y a vingt ans déjà que les exercices sur bois y ont été organisés, suivant la méthode que nous avons décrite, dans les écoles et les maisons d'enseignement. Une institution aussi pratique ne devait pas tarder à être adoptée en Angleterre, et, depuis sept ans environ, elle s'est implantée dans le Sud du pays, d'où elle envahit rapidement les Iles-Britanniques. Elle est beaucoup plus lente à pénétrer en Écosse : Édimbourg, cependant, où l'influence saxonne s'est depuis longtemps manifestée, renferme déjà plusieurs *Sloyd-Room*.

Comment se sont-ils constitués en Angleterre?

Il est intéressant de le rechercher... Rien de plus utile en effet que de prendre sur le fait la façon d'agir d'un peuple, en présence d'une invention étrangère, dont il veut tirer parti.

Plusieurs difficultés pouvaient entraver la création des *Sloyd* : le coût de l'installation (celle-ci nécessite, en effet, un vaste local et un certain nombre d'instruments); la rareté des maîtres *éducateurs*; enfin, la nécessité de consacrer aux exercices manuels plusieurs heures par semaine, sans nuire à la fréquentation des classes.

Aussi, dans le début, le moyen le plus élémentaire que l'on trouva, pour éviter tout embarras, fut d'installer les *Sloyd-Room* sous la dépendance complète de

l'école. Dans ce cas, c'était ordinairement l'instituteur ou l'institutrice qui, à défaut de pouvoir payer un maître spécial, dirigeait le travail sur bois. Telle est encore la seule solution possible qui permette l'introduction du *Sloyd* dans les campagnes.

Mais, dans les villes, on ne devait pas tarder à imaginer une organisation plus pratique, je veux dire moins coûteuse et plus utile. Après quelques essais, des *Sloyd-Room* s'y créèrent en dehors des écoles. Ils cessèrent d'être sous la dépendance des établissements d'enseignement, et alors les diverses institutions d'éducation, qui voulurent bien s'y affilier, se virent réserver à chacune, des jours et des heures, pour amener leurs seuls élèves aux exercices manuels. C'est dans ces conditions, notamment, que se fondèrent une série de *Sloyd-Room* à Londres, à Sheffield et à Manchester. De cette façon, les écoles n'étant plus arrêtées par les frais d'installation ni par la difficulté de trouver un maître capable et de le payer, il devenait possible d'offrir les avantages du *Sloyd* à un plus grand nombre d'enfants. On pouvait, de plus, confier la jeunesse à des personnes mieux au courant des exercices sur bois et dont les qualités éducatrices surtout fussent supérieures.

Quant au troisième inconvénient, il sera très facilement évité. Il s'agit de trouver environ deux à trois heures par semaine, et le problème est résolu. On prendra, direz-vous, soit des heures de récréation, soit un après-midi de congé. C'est là, en effet, la solution naturelle qui s'impose à toute tête de continental bien organisée! Mais c'est absolument le contraire de ce que font les Anglais. Il est, pour eux, bien plus simple et plus raisonnable de diminuer un peu la durée des classes et d'arriver ainsi à consacrer quelques heures par semaine à la manipulation des outils, que de raccourcir

les récréations qui contribuent pour une si large part à la formation de ces *superbes sauvages* dont parlait M. de Tourville. Prendre sur le temps où les enfants se développent et se fortifient pour les enfermer, allons donc ! au lieu d'avancer ce serait reculer ; ce serait diminuer l'homme ! Il suffira, pour un Anglais, que l'on fasse les leçons un peu plus vite ; on arrivera ainsi à gagner du temps au profit de la formation physique de l'écolier, sans qu'il néglige, pour cela, d'acquérir les connaissances nécessaires. C'est aussi de la sorte que l'on a entendu les choses en Scandinavie : on y a diminué la durée des cours, et M. Herzog nous apprend qu'il n'en est pas résulté le moindre inconvénient.

Cela peut sembler étonnant, cela devient même incompréhensible, pour qui n'a pas quelques notions de Science sociale, lorsque l'on songe que la fréquentation du *Sloyd-Room* est complètement facultative. Non seulement les écoles ne sont pas tenues d'y conduire leurs élèves, mais il est bien recommandé, — et M. Herzog insiste particulièrement sur ce point, — de ne jamais forcer les enfants à s'adonner aux travaux manuels : ils doivent être laissés absolument libres d'en profiter ou de s'y soustraire. *L'obligation ne signifie rien*, dit l'auteur cité, elle amène la résistance de la jeunesse ; or il importe que celle-ci éprouve *personnellement* le désir d'apprendre le *Sloyd*. Alors, et alors seulement, les leçons du maître lui seront utiles. On s'explique cette indépendance laissée à l'écolier, si l'on réfléchit que l'éducation anglaise se fait, avant tout, par le concours volontaire et libre de l'enfant. On a partout, un grand respect de sa personnalité, et, pas plus dans l'espèce que dans l'ordinaire de la vie, on n'a eu à se repentir de cette façon de procéder. Ce qui le prouve bien, c'est le succès obtenu ; c'est le nombre considérable des éco-

liers qui s'adonnent aux exercices manuels, en face de l'infime minorité de ceux qui s'en dispensent. Ces travaux sont tellement en honneur, que presque personne ne veut s'y soustraire. Les maisons d'éducation les adoptent, et il va sans dire que les établissements pour jeunes filles se mettent eux-mêmes dans le mouvement. Cela est bien fait pour déconcerter ceux qui, comme nous, sont habitués à considérer de tels exercices comme incompatibles avec la faiblesse du sexe. Mais l'innovation n'en est pas moins toute naturelle chez un peuple, qui, sans s'arrêter à des préjugés étroits, sait, par la puissante éducation qu'il donne, faire avec un sexe faible, une race de femmes fortes.

Les quelques détails dans lesquels je suis entré suffiront, je l'espère, à donner une idée assez exacte du *Sloyd* : institution à peu près inconnue sur le continent, et dont l'étude était de nature à nous éclairer singulièrement sur la conception que les Saxons se font de l'existence humaine et, en conséquence, sur la façon dont ils élèvent leurs enfants.

Pour eux, il ne s'agit donc pas de donner à l'enfant les dehors d'un savant, mais de le pourvoir largement de qualités pratiques, en vue de la lutte pour la vie. La race qui, malgré la supériorité acquise, s'efforce ainsi, constamment, de grandir et de s'élever encore en adoptant toutes les innovations heureuses, est vraiment une race puissante ; et c'est bien sur elle que l'on doit prendre exemple, si l'on veut soi-même se mettre en état de profiter des conditions nouvelles que font à l'existence humaine les transformations actuelles du travail.

V. MULLER.

LE NOUVEAU VOLUME
DE M. LÉON POINSARD.

Sous ce titre : *La Crise monétaire*, notre ami et collaborateur, M. Léon Poinsard, a publié dans la *Science sociale* (mars 1894) un article qui apportait, sur cette grave et difficile question, des vues nouvelles. « Préparé, disait-il, par ma précédente étude sur la question économique, aidé par la forte méthode analytique de la *Science sociale*, je crois être arrivé à poser le problème dans ses termes les plus complets et les plus précis, ce qui facilite singulièrement la détermination des principes de solution. »

L'originalité de cet article fut d'établir que l'or et l'argent, considérés comme monnaie, n'ont pas le même rôle et de déterminer un classement naturel des systèmes monétaires d'après l'état économique et social des différents pays.

C'était transporter la question, du terrain des principes sur lequel se cantonnent les économistes, sur le terrain de l'analyse et de l'observation des faits, qui seuls peuvent conduire à une solution.

Depuis lors, M. Poinsard a repris cette étude, qui ne faisait que poser la question, il l'a approfondie et développée et il la présente aujourd'hui au public en un volume de 300 pages (1), dont voici les grandes divisions : La monnaie, sa nature et son rôle ; — la crise monétaire ses causes ; — effets de la crise monétaire ; — classement naturel des systèmes monétaires ; — les moyens de solutions ; — avant-projet de convention internationale monétaire.

Nous reproduisons la conclusion qui termine et résume ce remarquable ouvrage :

(1) *La question monétaire*, considérée dans ses rapports avec la condition sociale des divers pays et avec les crises économiques. Paris, V. Giard et E. Brière. Prix : 3 fr.

*
*
*

Les conclusions de ce rapide travail s'imposent à l'esprit avec une précision en quelque sorte mathématique, et il nous semble qu'après avoir considéré et apprécié la série des faits, il serait difficile de discuter et de détruire les propositions suivantes, qui s'enchaînent les unes aux autres :

1. La rapide extension de la production des mines d'argent ayant rompu l'équilibre approximatif qui existait entre la valeur respective des deux métaux monétaires sur le pied de 15 1/2 à un, il en est résulté :

La formation de groupes isolés, ayant une circulation intérieure où l'or et l'argent entrent en proportions variables, et circulent sur la base du même rapport fixe qu'autrefois, au moins dans la plupart des cas ;

L'exclusion presque générale de l'argent dans les rapports internationaux, qui ne reposent pas sur une circulation régulière, et l'extension consécutive du rôle monétaire de l'or, d'où la hausse de son pouvoir d'achat et une certaine baisse consécutive des prix exprimés en or.

2. Il y a des pays qui sont amenés par la force des choses à stipuler en or dans les transactions qui dépassent le niveau du petit approvisionnement quotidien ; d'autres, au contraire, stipulent en argent ; dans ces conditions :

La différence du pouvoir d'achat des deux métaux, ou *agio*, intervient dans les paiements effectués entre ces deux catégories de pays en s'ajoutant aux prix exprimés en or, et en se déduisant des prix exprimés en argent : de là résulte le renchérissement des produits importés dans les pays à étalon d'argent, et la baisse des produits exportés, d'où s'ensuit un dérangement général des affaires.

3. La circulation internationale est donc directement troublée, tandis que les circulations intérieures, constituant des bassins fermés soumis à un régime légal particulier, ne ressentent les effets de la crise que par contre-coup. Dès lors :

Il y a urgence à donner à la circulation internationale une base régulière et fixe, ce qui ne peut se faire que par la conclusion d'un arrangement diplomatique, ou union monétaire aussi étendue que possible.

4. Un tel arrangement doit viser à donner aux transactions des moyens de libération en rapport à la fois avec les systèmes monétaires des pays à étalon d'or, et avec celui des pays à étalon d'argent. Par conséquent :

L'union monétaire doit être organisée sur la base bimétallique or-argent, avec rapport fixe :

Il faut la mettre en relation avec les circulations intérieures sans la confondre avec celles-ci.

5. On arriverait ainsi à rétablir les relations au pair entre les nations à circulation d'or et les pays à circulation d'argent, c'est-à-dire à améliorer directement la situation du commerce international ;

Et à diminuer indirectement le trouble produit dans les affaires intérieures par le dérangement des relations extérieures.

Tels sont, en résumé, les motifs qui nous ont conduit à dresser un avant-projet de convention monétaire. Est-il besoin de dire que c'est là seulement un point de départ, une affirmation pure et simple de cette idée fondamentale : il est nécessaire d'organiser la circulation monétaire internationale, comme on a organisé celle des télégrammes, des lettres et des marchandises. Nous n'avons nullement la prétention exorbitante et ridicule d'avoir dressé un texte définitif.

Notre avant-projet n'est qu'un canevas, sur lequel les spécialistes chargés

de ce soin pourraient établir, après discussion, toutes les combinaisons et toutes les prescriptions de détail utiles pour assurer le succès de la combinaison. Après de longues observations, à la suite d'une analyse rigoureuse des faits, nous croyons être parvenu à préciser le fond du débat et à indiquer les vrais principes de solution du problème monétaire actuel. Si notre méthode de travail nous a conduit vers la vérité, si réellement nous avons contribué par cette étude à préparer la solution rationnelle de ce grand et vital problème, ce sera une preuve nouvelle de l'efficacité pratique de la Science sociale, qui nous a constamment guidé dans le cours de cette étude. Si quelque erreur fondamentale vicié nos conclusions, ou si quelque impossibilité technique s'oppose à leur réalisation, peut-être au moins aurons-nous réussi à ouvrir la voie vers de nouvelles recherches, et contribué dans une petite mesure à l'avancement des idées en cette matière. Ce sera suffisant pour justifier notre intervention dans un domaine vers lequel tant d'hommes mieux qualifiés que nous ont déjà dirigé leur attention.

LÉON POINSARD.

ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE

Le Cours d'Exposition de la Science sociale s'ouvrira le mercredi 21 novembre 1894.

M. Edmond Demolins exposera, cette année, *l'évolution des Sociétés à formation particulariste* ; il étudiera spécialement *l'Angleterre et les États-Unis*.

Le Cours aura lieu tous les mercredis, à 4 h. 1/2, dans l'hôtel de la Société de

Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

On est prié de se faire inscrire d'avance dans les bureaux de la Revue la *Science sociale*, rue Jacob, 56 (Librairie Firmin-Didot). — Il n'est prélevé aucun droit d'inscription.

Les auditeurs sont invités à se munir de tout ce qui est nécessaire pour prendre des notes.

Le *Cours de Méthode de la Science sociale* s'ouvrira le vendredi 7 décembre 1894.

M. Robert Pinot *montrera comment s'analysent et se classent scientifiquement les faits sociaux de la vie privée : Travail, Propriété, Famille, Patronage, Religion, etc.*

Ce cours aura lieu tous les vendredis, à 4 h. 1/2.

Des *Bourses de Voyage* sont attribuées aux auditeurs les plus distingués des Cours de Science sociale.

Ces voyages ont pour but de permettre aux jeunes gens de compléter, par l'observation directe des divers peuples, les connaissances acquises aux Cours.

UN NOUVEAU COURS DE SCIENCE SOCIALE A L'ÉTRANGER.

Nous sommes heureux de faire connaître une nouvelle extension de l'enseignement de la Science sociale : notre collaborateur et ami, M. Léon Poinsard, professera à Berne (Suisse), où il est chargé d'une mission internationale, les résultats et la méthode de la Science sociale selon le programme suivant :

Cours libre de Science sociale, par M. Léon POINSARD, secrétaire général des Bureaux internationaux de l'Union pour

la protection de la Propriété intellectuelle à Berne.

Ce Cours commencera le mercredi 21 novembre, à 5 h. 1/2 du soir, à la Neue Madchenschule, Nagelgasse, n° 6, et sera continué les mercredis suivants, à la même heure. Il portera sur les matières suivantes :

Programme du cours.

I. NOTIONS PRÉLIMINAIRES. — Domaine et portée de la Science sociale. Sa méthode et ses procédés : Classification des Sociétés; bases de cette classification; les Types sociaux.

II. SOCIÉTÉS A FORMATION COMMUNAUTAIRE. — Leurs origines; leurs divisions actuelles :

a. TYPE DE LA COMMUNAUTÉ DE FAMILLE; ses éléments; ses modes d'existence (pasteurs des steppes, des toundras, des déserts; cultivateurs demi-nomades, sédentaires); son domaine actuel, son expansion; les grandes Sociétés à base communautaire (Chine, Japon, Turquie, etc.), leur évolution et leur état actuel.

b. TYPE DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTAT (ou type centralisé). Les États européens et leurs dépendances; formation originale; état actuel : Vie privée, organisation (le Travail, la Famille, l'Éducation, la Religion); Vie publique (la Commune, la Province, l'État, la Nation); expansion de la Race.

c. SOCIÉTÉS DÉSORGANISÉES (chasseurs forestiers) : Indiens Peaux-Rouges, Nègres africains, etc.

III. SOCIÉTÉS A FORMATION PARTICULARISTE. — Origines de la Race; le Travail, la Famille, l'Éducation, la Religion chez les nations anglo-saxonnes; la Vie publique; expansion de la Race.

Conférence pratique.

En outre du Cours, le Professeur donnera une *Conférence complémentaire*,

qui aura lieu le samedi à la même heure, et dans laquelle il exposera la *Méthode de la Science sociale* (observation, analyse, classification, procédés de travail). Les personnes qui suivront cette Conférence pourront entreprendre des travaux et des voyages d'étude sous la direction du Professeur.

On est tenu de s'inscrire à l'avance. Un droit de 10 francs sera perçu pour couvrir les frais et constituer une bibliothèque spéciale à l'usage des élèves du Cours.

Les inscriptions sont reçues chez le Concierge de la Neue Madchenschule, Nagelgasse, n° 6.



A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

L'impôt progressif. — L'impôt progressif, préconisé jusqu'ici par les socialistes et les radicaux exclusivement, commence à l'être par des modérés.

Deux discours récents, celui de M. Poincaré à Commercy, et celui de M. Cavaignac à Cahors, ont mis la question à l'ordre du jour.

M. Poincaré, ministre des finances, n'accepte l'impôt progressif que sur les successions. Le tant pour cent prélevé par l'État augmenterait, non seulement en raison de l'éloignement de la parenté, mais en raison du chiffre de la fortune.

M. Cavaignac, lui, accepte l'impôt progressif, non seulement sur les successions, mais encore sur le revenu.

Cette démarche a eu tout naturellement le double talent de ne pas satisfaire les socialistes, qui trouvent dérisoire la progression réclamée par M. Cavaignac, et d'alarmer les économistes, qui, par la plume de M. Léon Say, ont poliment, mais énergiquement protesté contre ces tendances qui ouvrent la porte à la spoliation des fortunes.

Quelques lignes d'un article de ce dernier, publié dans les *Débats*, sont ici à citer :

« Peut-être que, en se plaçant à un point de vue philosophique, on trouverait l'impôt progressif sur le revenu moins mauvais que l'impôt progressif sur les successions. Le premier est plus désagréable à subir que le second. La fortune qui tombe par héritage peut être diminuée par un prélèvement arbitraire, sans grand dommage pour celui qui la reçoit. A cheval donné on ne regarde pas au mors. Mais au point de vue de la société, l'impôt progressif sur les successions est une pure perte de capital. L'effet est le même que si, l'impôt progressif n'existant pas, le défunt de demain avait gaspillé la veille une partie de sa fortune. C'est un appauvrissement de la France, un capital qui a disparu, qui, par la dépense qui en a été faite, n'a profité qu'à quelques heures de la vie nationale, au lieu d'être resté dans les accumulations du pays.

« Aussi combien M. Cavaignac a-t-il eu raison de féliciter le ministre des finances du cabinet Dupuy d'avoir enfoncé *le coin* dans notre système d'impôt et d'avoir fait, pour rejoindre les socialistes, plus de la moitié du chemin! »

L'éminent économiste a raison ; mais, si l'on quitte le terrain de la théorie pour celui des faits, ne trouve-t-on pas quelque autre point de vue auquel on puisse se placer ?

Tout d'abord, s'il est vrai de dire que l'impôt proportionnel est plus juste que l'impôt progressif, est-il véritablement exact que l'impôt actuel soit proportionnel ?

Tous les droits fixes, de timbre, d'enregistrement et analogues ; tous les droits d'octroi, de régie, pesant sur des objets de consommation populaire, n'ont-ils pas pour effet de grever, à *proportion*, le budget du pauvre et de

l'homme peu aisé beaucoup plus lourdement que celui du riche?

Des économistes, — et peut-être M. Léon Say lui-même, — ont d'ailleurs signalé souvent cet abus.

Il est donc assez étrange qu'on songe à établir la progression dans l'impôt avant de chercher à rétablir la proportionnalité. Ce serait pourtant le meilleur moyen de soulager, *équitablement et efficacement* les classes pauvres auxquelles on s'intéresse, — ou auxquelles on affecte de s'intéresser.

Mais il y a là une masse de petits calculs techniques et compliqués qu'il est difficile de faire comprendre au peuple. On préfère frapper son imagination par l'image toujours agréable des lourds impôts dont on va accabler les grandes fortunes. Si douce est la perspective de tuer la poule aux œufs d'or, qu'elle enchante même les voisins jaloux qui, le lendemain, regretteront de ne plus avoir à glaner au moins quelques débris de coquilles.

Ce qu'on cherche, en réalité, c'est à augmenter, coûte que coûte, l'énorme budget de recettes qui nous écrase déjà. L'impôt progressif ne soulagera guère les pauvres, et il surchargera les riches qui, restreignant tous ensemble leurs dépenses, causeront peut-être la misère d'une infinité de travailleurs.

*
* *

Arbitre bien choisi. — Les mineurs de Carvin (Nord) avaient dernièrement à élire un arbitre pour compléter la commission chargée de régler leur différend avec la Compagnie au sujet de la liquidation de la Caisse des retraites.

M. Basly, député de Béthune, a été élu à l'unanimité des cinq cents votants.

La *Petite République*, relatant cette élection, a vivement félicité les mineurs.

Nous nous contenterons de faire trois réflexions :

1° Un arbitre est fait pour rétablir la paix, et les politiciens du parti socialiste n'ont d'autre raison d'être que la lutte à outrance contre le patron. Or, on nomme précisément un politicien socialiste.

2° Les querelles entre patrons et ouvriers ont tout intérêt à être réglées par un professionnel désintéressé. Or, M. Basly n'est plus professionnel, puisqu'il était dernièrement aubergiste. Il n'est pas désintéressé, puisqu'il a été chassé autrefois par sa Compagnie.

3° Les mêmes querelles doivent être examinées, autant que possible, par quelqu'un de la localité. Or le différend a lieu à Carvin (Nord) et M. Basly est député de Béthune (Pas-de-Calais):

Une telle élection ne prouve donc qu'une chose, l'influence malheureuse que les ouvriers français laissent prendre aux politiciens sur leur propre conduite, influence qui ne conduit généralement qu'à la haine et à la ruine. Seuls les « arbitres » savent ne pas perdre un sou dans le désordre universel.

*
* *

Le congrès socialiste de Francfort.

— Le congrès tenu à Francfort par les socialistes allemands, vers la fin d'octobre, a été marqué par des incidents tumultueux dont quelques-uns sont à retenir et qui nous rappellent utilement une vérité trop souvent perdue de vue, à savoir, que les socialistes sont des hommes comme les autres, abondamment pourvus de passions, de convoitises, de tendances différentes, et que ces passions, ces convoitises, ces tendances subsisteraient évidemment si, par impossible, ils parvenaient à mettre la main sur tous les pouvoirs. On verrait alors combien les horreurs de la pratique s'éloignent des splendeurs de la théorie.

On s'est donc fortement chamaillé,

M. Vollmar a traité M. Bebel de « pape socialiste ». M. Bebel a traité M. Liegen de « Méphisto ». Cueillons seulement les deux principales pommes de discorde.

La journée du 22 octobre a été en grande partie remplie par les récriminations des mécontents contre le comité directeur et les « gros appointements » touchés par les rédacteurs du *Vorwaerts*. L'un d'eux s'est plaint notamment que 500 marks aient été alloués au député Pfaunkuch pour déménager.

M. Liegen a déclaré que les centimes péniblement économisés par les ouvriers ne doivent pas servir à entretenir grassement certains privilégiés. Personne n'est indispensable dans le parti socialiste. « Réduisez, a-t-il dit, les traitements; laissez partir ceux qui ne seront pas contents, on les remplacera; il ne manque pas de gens intelligents. »

M. Bebel, le grand pontife du socialisme d'outre-Rhin, a défendu son comité, représenté les charges qu'ont à supporter les députés socialistes au Reichstag et, — argument *ad hominem*, — reproché à M. Liegen de se faire payer très cher ses articles dans la *Revue socialiste*.

Ce gaspillage de l'argent des cotisations par les gros bonnets du parti est d'ailleurs un fait reconnu.

La plupart des délégués ont combattu énergiquement l'invasion des « littérateurs de profession », attirés par les hauts émoluments beaucoup plus que par leurs convictions socialistes.

Or les petits faits, dans la société, sont l'image des grands faits. On voit en raccourci, dans cette dilapidation des cotisations socialistes allemandes, ce que deviendrait la propriété *nationalisée* de tous les pays si les politiciens collectivistes arrivaient à la réalisation de leurs rêves.

Un autre incident, plus orageux encore, a été la querelle qui s'est élevée

entre les socialistes bavarois et le comité directeur allemand.

La Bavière est un pays montagneux, rural, plus conservateur que la plupart des autres régions de l'Allemagne. Les socialistes de ce pays ont une attitude assez indépendante, et sont portés à faire à la propriété paysanne des concessions que ne peut souffrir la logique du comité directeur, amoureux de la discipline à la prussienne.

Le comité directeur, — Bebel en tête, — voulait que les députés socialistes, dans tous les États de l'Empire refusassent le vote du budget. Les Bavarois, dans un congrès spécial, avaient décidé, au contraire, que leurs députés pouvaient voter le budget du gouvernement bavarois toutes les fois qu'ils le jugeraient utile. De là un tournoi peu galant entre Bebel et ses amis d'une part et M. Vollmar et les siens, défenseurs des intérêts bavarois, de l'autre.

M. Joest, un de ces derniers, a terminé un discours en disant : « Si la proposition de M. Bebel est adoptée, nous refusons le serment de fidélité et nous quittons le Parlement où nous n'avons plus rien à faire. On en arrivera ainsi à contrôler les actes du moindre conseiller municipal socialiste. Croyez-vous que *ces perpétuelles tentatives d'excommunications* profitent? »

M. Vollmar s'est écrié à son tour :

« Nous voulons être les maîtres chez nous. Nous n'avons jamais régenté les autres, nous ne supporterons pas qu'on nous régente. Voilà assez longtemps que vous nous cherchez querelle. Je vous mets en garde contre l'adoption d'une motion qui sèmerait la discorde et démontrerait que la funeste influence qui a essayé, dans les précédents congrès, de pousser les choses aux extrêmes est devenue prépondérante. Le congrès n'est pas là pour détruire notre œuvre. »

M. Bebel, cela va sans dire, s'est énergiquement défendu. Il a protesté contre le séparatisme des Bavarois, l'égoïsme qui leur faisait oublier l'intérêt général du parti pour l'avantage de leur groupe. Il a déclaré qu'il ne fallait pas « sacrifier les principes ». « Le socialisme, a-t-il dit, est né dans les villes parmi les populations ouvrières, qui doivent gagner les paysans à leurs idées et non pas leur faire des concessions. »

Le congrès, sans adopter entièrement la manière de voir des Bavarois, a adopté un ordre du jour de M. Stadthagen (131 voix contre 103), lequel donnait tort à M. Bebel et permettait aux députés des États de voter le budget lorsque cet acte ne constituerait pas un vote de confiance à l'égard du gouvernement.

Comme résolution pratique, remarquons toujours celle de développer la propagande socialiste dans les campagnes, M. Schœnlank a même recommandé de la faire scientifiquement, en adaptant le mode de prédication au caractère de chaque région qu'il s'agira d'évangéliser. Ce socialiste-là mériterait de cultiver la *Science sociale*.

*
**

Les ruines de Troie. — On connaît les beaux travaux de Schliemann, ce passionné de la science archéologique, dont le résultat a été de mettre au jour les ruines de plusieurs villes superposées, toutes bâties sur l'emplacement présumé de Troie.

Une commission d'archéologues allemands, qui reçoit une subvention de 30.000 marks de l'empereur Guillaume, vient de mettre à découvert *les fortifications de la sixième couche de ruines*, et a excavé des portes, des tours, des édifices, des tombeaux, des magasins de poterie.

Un rapport de la commission conclut que décidément « on peut classer les ruines de l'ancienne Troie parmi les an-

tiquités architecturales les plus remarquables du monde ».

Ceci est à retenir. Il est en effet très curieux que ce petit coin de terre au débouché de l'Hellespont, célébré par tant de poèmes, renferme précisément les ruines d'au moins six villes superposées, bâties à différentes époques.

On peut voir dans la *Science sociale* (1) comment la situation de Troie faisait de ce rivage le passage naturel et nécessaire des Pélasges arrivant par mer, le long de la côte, des vallées de la Mingrélie, et comment la race, une fois arrivée là, devait pour ainsi dire *se recueillir* un instant, se civiliser un peu, avant de s'élancer vers la terre de Grèce, d'où divers phénomènes sociaux, — poétiquement symbolisés dans l'enlèvement d'Hélène, — la firent refluer de nouveau vers le point d'où elle était partie.

Les Troyens n'étaient donc que des Grecs. Troie était même la mère de la Grèce, une mère oubliée et méconnue, mais exerçant toujours une singulière attraction sur ses enfants. On dut plusieurs fois la prendre, la reprendre, la ruiner, la rebâtir. De là les ruines, de là les poèmes. De là l'immortalité d'Homère et les découvertes de Schliemann.

G. D'AZAMBUJA.

—*—

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE
POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE
ET LA
VULGARISATION DE LA SCIENCE SOCIALE.

Nouveaux membres (2) :

CARRÈRE (l'abbé Joseph), directeur au grand séminaire de Bayonne, présenté par M. F. Butel.

(1) Livraison de juin 1894 : « Les types sociaux du bassin de la Méditerranée », par M. Edmond Demolins.

(2) Les noms des membres titulaires sont inscrits

CHAMBRUN (comte de), à Paris, en qualité de membre fondateur, présenté par M. Edmond Demolins.

Cruchon (J.), propriétaire rural, château de Copet, par St-Emilion (Gironde), présenté par le même.

DOTT (M^{me}), à Edimbourg, présentée par le même.

Dubois (H^{thé}), négociant, Lamballe (Côtes-du-Nord), présenté par M. Louis Dubois.

GRIMES (M^{me}), Liverpool, présentée par M. Edmond Demolins.

LACGER (l'abbé Louis de), Paris, présenté par M. Edmond Demolins.

MAYER (Henry), artiste dramatique, Paris, présenté par le même.

PROVOT (M^{me}), Fontainebleau, présentée par M. P. Prieur.

SÉPULCHRE (Louis), industriel, Herstal, Liège, présenté par M. V. Muller.

Vignal (M^{me} E.), Paris, présentée par M. Edmond Demolins.

*
* *

Bourse. — M. le comte de Chambrun, en donnant son adhésion en qualité de

en CAPITALES: ceux des membres *souscripteurs*, en *italiques*. Les premiers reçoivent la Revue et le Bulletin; les seconds, le Bulletin seulement.

membre fondateur, a bien voulu s'inscrire pour une bourse de 500 fr.

M. le comte de Chambrun est très préoccupé du caractère nouveau que doivent prendre les relations entre patrons et employés. Il y voit quelque chose d'analogue à la transformation qui s'est faite dans les rapports de gouvernants à gouvernés. De tels rapprochements ont un côté vrai, qui ne doit échapper à personne. Mais il faut toute la rigueur de l'analyse sociale pour trancher nettement ce qu'il y a de semblable et ce qu'il y a de différent dans l'application d'une même tendance, d'une même nécessité, aux affaires publiques et aux affaires privées, aux associations forcées des pouvoirs politiques et aux associations libres de l'atelier, aux questions de la paix publique et aux questions de la production des moyens d'existence. Le nouveau donateur de notre Société est certain de trouver, dans la méthode scientifique que nous pratiquons, la précision qui met au point tant de phénomènes aussi complexes, aussi diversifiés et aussi délicats.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : **M. EDMOND DEMOLINS.**

9^e Année. — Tome XVIII. — 12^e Livraison.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1894

J. Bailhache. — Questions du jour. — La grève des mineurs dans les houillères d'Écosse. P. 445.

Edmond Demolins. — Le Bonheur de vivre, d'après une publication récente. P. 483.

G. d'Azambuja. — Un type de famille nègre. P. 504.

Table des matières du tome dix-huitième. P. 523.

Table analytique des tomes XVII et XVIII. P. 526.

LE MOUVEMENT SOCIAL :

I. La question de Madagascar, par **M. G. d'Azambuja.** — La pléthore des dépôts dans les banques, par **M. Edmond Demolins.** — III. Les élections aux États-Unis, par **M. Paul de Rousiers.** — IV. L'affaire de Cempnis, par **M. R. V.** — V. L'agriculture et l'initiative privée, par **M. Louis Dubois.** — VI. La réforme de l'éducation. — VII. Lenteurs administratives, par **M. H. B.** — VIII. A travers les faits du mois, par **M. G. d'Azambuja.** — IX. Bulletin bibliographique. — X. Table des matières du tome III.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE},

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1894.

Secrétaire de la rédaction : M. G. d'AZAMBUJA.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le montant des abonnements, ou des cotisations, doit être envoyé à M. PAUL LELOUP, administrateur, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 56, rue Jacob, ou 8, boulevard de Vaugirard. (Envoyer les lettres à cette dernière adresse.)

Les huit premières années de la *Science sociale*, formant seize volumes, sont vendues au prix de 140 fr.; pour les nouveaux abonnés, 120 fr.

Les deux premières années du *Mouvement social* : 6 fr., par exception.

SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET LA VULGARISATION
DE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Moyens d'action de la Société. — L'action de la Société s'exerce :

- 1° Par deux séries de Publications périodiques : l'une consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, à l'étude scientifique des phénomènes sociaux.
- 2° Par des Ouvrages édités par la Société et formant une Bibliothèque consacrée à l'étude des questions sociales. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits.
- 3° Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs.
- 4° Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province.
- 5° Par des Subventions données à l'Enseignement de la Science sociale (1).
- 6° Par la création de Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger.
- 7° Par une Rétribution accordée aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

- 1° Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, un *Bulletin* mensuel, *Le Mouvement social*, qui est un organe de vulgarisation et de propagande.
- 2° Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 francs (25 fr pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Bulletin*, la *Revue* mensuelle, *La Science sociale* (2), qui est essentiellement un organe d'études scientifiques.
- 3° Les *Membres fondateurs de Bourses*. — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

Tout fondateur, individuel ou collectif, d'une bourse entière peut désigner le pays qui doit faire l'objet d'un voyage d'étude.

(1) Cet enseignement est donné, depuis sept années, à l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 181, boulevard Saint-Germain. Il comprend deux Cours, qui ont déjà été suivis par plus de cinq cents élèves.

(2) Les abonnés actuels de la *Revue La Science sociale*, qui versent déjà un abonnement de 20 fr., sont admis dans la Société, comme *membres titulaires*, sans autre cotisation.

LA

GRÈVE DES MINEURS ÉCOSSAIS.

Si le lecteur veut bien jeter les yeux sur la carte que nous reproduisons, il remarquera, sur la côte Est d'Écosse, une profonde coupure, le Firth of Forth, à laquelle répond, sur la côte Ouest, un autre golfe, le Firth of Clyde, prolongé fort avant dans les terres par l'estuaire navigable du fleuve de ce nom. C'est le long de ces golfes, et dans l'étendue de pays qui les sépare, qu'on rencontre les gisements houillers de l'Écosse.

Ces gisements sont répartis en cinq districts principaux qui portent généralement les noms des comtés dans lesquels ils se trouvent. A l'extrême limite du Firth of Clyde est le district d'Ayr (*Ayrshire*); plus à l'Est, s'étend autour de Glasgow celui de Lanark et Renfrew; puis, dans l'espace d'isthme qui sépare les deux golfes nous trouvons le vaste district de Forth et Clyde (*Forth and Clyde Valley*), auquel nous adjoindrons le West-Lothian. Enfin, sur la rive septentrionale du Firth of Forth, est le district de Fife, Kinross et Clackmannan, tandis que sur la rive Sud est celui de East et Mid-Lothians.

Ces deux derniers districts, Fife, Kinross et Clackmannan d'un côté, East et Mid-Lothians de l'autre, forment un ensemble très net que nous désignerons souvent sous le nom de *districts de l'Est*.

La suite de cette étude montrera combien les conditions sociales y sont différentes de celles qui prévalent dans les autres comtés miniers de l'Écosse. A ces derniers, c'est-à-dire aux bassins d'Ayr, de Lanark et Renfrew, et de Forth et Clyde et West-Lothian, nous réserverons le terme de *districts de l'Ouest*.

1. — L'INDUSTRIE MINIÈRE EN ÉCOSSE.

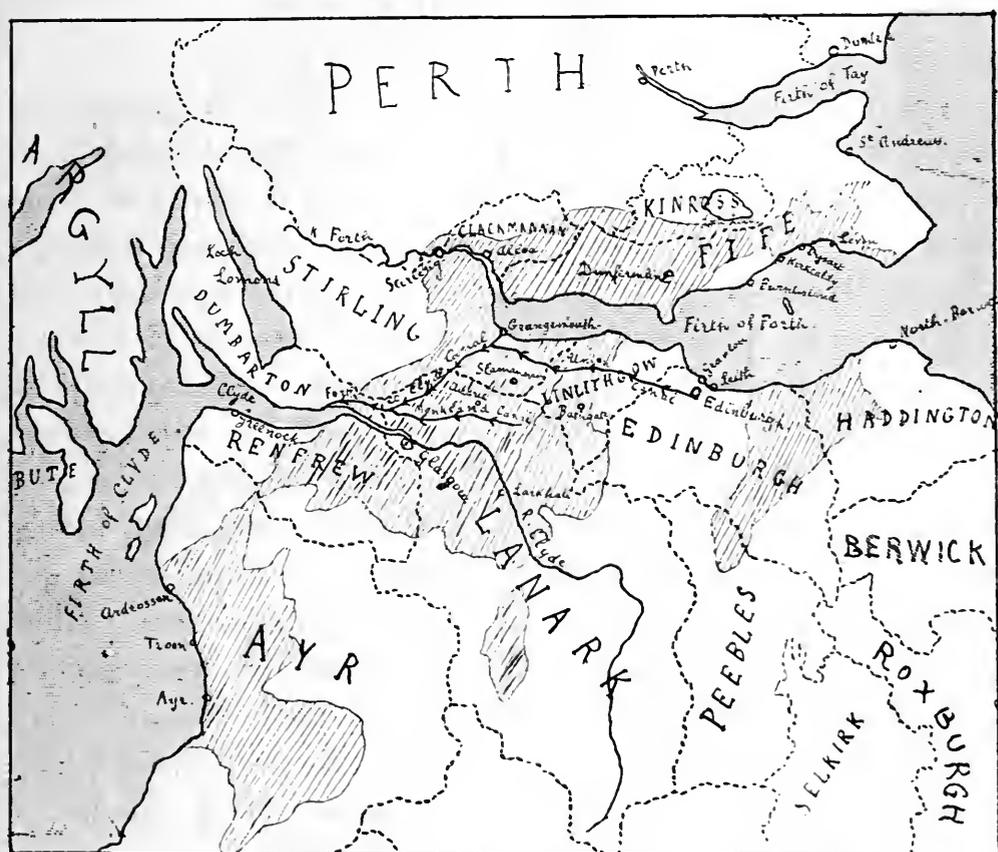
Ainsi que le lecteur en a probablement fait la remarque, les bassins houillers de l'Écosse occupent une situation géographique des plus favorables. En effet, au lieu de se trouver loin dans l'intérieur des terres, comme c'est le cas en Allemagne pour les mines de Westphalie et de Saxe, et en France pour celles du bassin de la Loire, ils sont situés tous à une petite distance de la mer (1). Par suite, le charbon qu'on exporte au dehors n'a qu'un court trajet à parcourir sur wagon, de la mine au port d'embarquement. Plusieurs canaux, le canal de Forth et Clyde (de Bowling sur la Clyde à Grangemouth sur le Forth), le Monkland canal, qui dessert Glasgow et la partie Nord du Lanarkshire, et l'Union canal qui s'embranché sur le canal de Forth et Clyde pour aboutir à Edinbourg, facilitent encore les transports par eau, et comme ce mode de transport est beaucoup plus économique que le chemin de fer, les charbons écossais peuvent lutter avec succès sur le marché européen contre les charbons belges et allemands (2) qui bénéficient de conditions économiques plus favorables.

En Belgique et en Allemagne, en effet, le taux des salaires est notablement plus bas qu'en Écosse. De plus, les conditions particulières de la propriété, dans le Royaume-Uni, imposent à l'industrie minière des sacrifices onéreux. Alors qu'en France la loi de 1810 enlève aux possesseurs de la surface du sol, pour la transférer à l'État, la propriété des gisements miniers du sous-sol, aucune

(1) Il ne faut pas oublier que la Clyde est accessible jusqu'à Glasgow aux navires du plus fort tonnage. Dans l'année finissant le 30 juin 1887, ce port n'a pas expédié moins de 831.356 tonnes anglaises (de 1.015 kil.) de charbon.

(2) Nous ne parlons pas des charbons français, puisque, consommant plus de charbon qu'elle n'en produit, la France doit en acheter à l'étranger.

restriction de ce genre n'existe de l'autre côté de la Manche. Aussi est-ce au propriétaire foncier et non pas à l'État que doivent s'adresser les compagnies ou les particuliers désireux d'exploiter les richesses du sous-sol. Le contrat entre les deux parties revêt toujours la forme suivante : tout en conservant ses droits sur le sous-sol, ainsi que la jouissance complète de la surface, le



CARTE DES BASSINS HOUILLERS DE L'ÉCOSSE (1).

propriétaire accorde à l'autre partie contractante le droit d'exploiter la mine à charge d'une redevance, ou *royalty*. Dans le cas des mines de charbon, le propriétaire reçoit, par chaque tonne de charbon qui sort de la mine, une *royalty* fixée *d'avance* et qui varie de six pence (0 fr. 625) à un shilling (1 fr. 25), suivant la situation de la mine, le propriétaire recevant d'autant moins que la mine est plus éloignée d'une ville ou d'un port d'embarque-

(1) Les bassins houillers sont indiqués par des hachures.

ment (1). Mais, que le commerce aille plus ou moins bien, peu importe, la royalti *ne varie pas*. N'oublions pas d'ajouter que le propriétaire reçoit également une rente *fixe* pour la surface de terrain occupée par les bâtiments de la mine.

Les chiffres suivants donneront une idée de la production de l'Écosse en charbon de terre :

Année 1884... 21.186.688 tonnes (2).	Année 1889 22.682.603 tonnes.
— 1885... 21.288.586 —	— 1890 24.278.589 —
— 1886... 20.373.478 —	— 1891 25.424.166 —
— 1887... 21.484.976 —	— 1892 27.191.923 —
— 1888... 22.319.104 —	— 1893 25.482.918 —

Pour les années correspondantes l'exportation se montait à :

Année 1884..... 2.646.353 tonnes.	Année 1889..... 3.869.605 tonnes.
— 1885..... 3.012.929 —	— 1890..... 4.306.812 —
— 1886..... 2.944.124 —	— 1891..... 4.501.493 —
— 1887..... 3.125.256 —	— 1892..... 4.935.805 —
— 1888..... 3.328.331 —	— 1893..... 4.600.731 —

On peut donc admettre que le sixième environ du charbon extrait en Écosse est exporté par navires. Les grands districts exportateurs sont l'Ayrshire et Fife, Kinross et Clackmannan; l'East et Mid Lothians expédient également des quantités importantes.

Le reste du charbon, soit environ une vingtaine de millions de tonnes, est consommé dans le pays. Mais une si forte consommation ne peut s'expliquer que par la présence de la grande industrie portée à un haut degré de développement; et, à notre époque, la grande industrie par excellence est celle du fer et de l'acier. Or, dans les bassins houillers de l'Ouest, et surtout dans le Lanarkshire, on rencontre le fer en abondance; on extrait presque côte à côte le charbon et le minerai de fer. Aussi existe-t-il un grand nombre de fonderies de fer et d'acier. Une industrie spéciale, qui, le long de la Clyde, a atteint un degré

(1) Un propriétaire peut vendre son domaine, en en exceptant le sous-sol, et par suite conserver ses droits à la royalti; mais comme le coalmaster (exploitant de la mine) conserve nécessairement ses droits de passage, et que peu de personnes veulent bien acheter dans de telles conditions, il est rare que de pareils marchés aient lieu.

(2) Tonnes anglaises de 1.015 kilogr.

de développement sans égal dans le reste du monde, procède aussi directement de la présence du fer à côté du charbon, et du bon marché du fer et de l'acier qui en est la conséquence; nous voulons parler de la construction des navires (1). Ces deux industries emploient des milliers d'ouvriers, et comme la houille est pour elles un objet de première nécessité, elles en ressentent toutes les variations de prix. Pour les *shipbuilders* (constructeurs de navires), l'enchérissement de la tonne peut rendre onéreux des contrats dont ils espéraient tirer bénéfice; pour les fonderies, il peut nécessiter la fermeture afin de ne pas travailler à perte. Donc, une grève des mineurs, en faisant monter les prix du charbon, a, sur l'industrie écossaise, les effets les plus désastreux, et peut priver de travail une grande quantité d'ouvriers qui ne désirent pas ce repos forcé.

Mais laissons de côté les industries qui ne sont atteintes que par contre-coup, et revenons à l'industrie minière.

II. — CONDITION MATÉRIELLE DES MINEURS.

Des soixante-quatorze mille mineurs que renferme l'Écosse, les *collieries* (mines de charbon) en emploient soixante-quatre mille (2);

(1) Navires construits sur la Clyde :

	STEAMERS		VOILIERS		TOTAL GÉNÉRAL.	TONNAGE GÉNÉRAL.
	en fer.	en acier.	en fer.	en acier.		
1881	168	41	64	•	273	326,935
1883	178	69	118	3	368	503,739
1885	28	93	47	26	194	192,392
1887	30	113	13	9	165	184,794
1889	17	156	4	42	219	336,063
1890	•	184	17	37	258	352,124

En 1890, le nombre des navires en fer, tant à voiles qu'à vapeur, n'est plus que de 17, jaugeant ensemble 4.317 tonnes.

Nous empruntons ces chiffres au très intéressant ouvrage de M. James Nicol, le chamberlain de la ville de Glasgow : *Vital, Social and Economic statistics of Glasgow 1885-1891*.

(2) Les mines de schiste occupent trois mille ouvriers, et les mines de fer sept mille. Dans les soixante-quatre mille *colliers* (ouvriers des mines de charbon) sont

et, cause première de tous les maux, il y a en bien une quinzaine de mille en trop. Cinquante mille *colliers* seraient largement suffisants. Mais, à la différence de certaines Trade-Unions d'Angleterre, les associations de mineurs écossais n'ont pas veillé (d'ailleurs elles n'existaient pas partout) à ne pas laisser s'accroître outre mesure le nombre des individus qui venaient se joindre à la profession. Presque tous les fils de mineurs deviennent mineurs eux-mêmes, le père les emmenant avec lui pour l'aider, aussitôt qu'ils ont l'âge légal. Leur nombre est encore grossi par des milliers d'émigrants venant des comtés pauvres de l'Irlande. Ces derniers, qui forment en quelque sorte une réserve, vont de mine en mine selon les fluctuations de la production ; en général, ils ne se fixent que tard dans une localité, et ils ne connaissent pas leur métier aussi bien que les Écossais. Les mineurs de Fife que j'ai interrogés les regardaient comme leurs inférieurs, et les appelaient *unskilled workers* (ouvriers inexpérimentés), alors qu'ils se donnaient à eux-mêmes le titre de *practical miners*.

Cette surabondance de la main-d'œuvre se traduit par des résultats également fâcheux pour les ouvriers et les patrons. Il y a cinq ou six ans, les mineurs, afin d'éviter une surproduction qui en faisant baisser les prix de la houille aurait eu un contre-coup fatal sur le taux de leurs salaires, se sont mis à ne plus travailler que cinq jours par semaine, ou onze jours par deux semaines : de ce fait, leur paie de quinzaine s'est trouvée diminuée. D'autre part, le coût de la production est devenu plus élevé, les *colliers* ayant généralement choisi le jeudi comme jour de repos (*idle day*). Or il est évident qu'il serait plus avantageux, pour les patrons, que les deux jours de repos se suivissent, à cause des frais de mise en train du travail, mais les mineurs ne veulent pas abandonner le

compris dix mille *oncost men*. Ce terme, en Écosse, désigne tous les ouvriers des collieries autres que les mineurs proprement dits. Les *underground oncost men* (qui travaillent sous terre) ont pour devoir de construire et réparer les galeries de mines et les puits d'aération, d'examiner les câbles et les chaînes des plans inclinés, de s'assurer du bon fonctionnement des ventilateurs, etc. Les *aboverground oncost men* (qui travaillent à la surface) comprennent les chauffeurs, les mécaniciens, les charpentiers, les manoeuvres, etc. — Le salaire des *oncost men* est fixe, mais sujet aux mêmes fluctuations que celui des mineurs proprement dits.

système actuel. Cette petite difficulté n'est du reste rien en comparaison de celles auxquelles peut donner lieu la fixation des salaires.

Dans toute l'Écosse, les *colliers* (sauf bien entendu les *oncost men*) sont payés à la tonne. Mais, outre que les fluctuations du marché se répercutent sur les salaires, il serait impossible, alors même qu'on pourrait négliger ces fluctuations, de payer, pour la tonne de houille un prix uniforme et invariable.

Il n'est pas, en effet, deux filons qui se ressemblent. Tantôt la couche est mince, tantôt elle est épaisse ; tantôt la houille est dure et très difficile à extraire, tantôt elle l'est beaucoup moins. Il s'ensuit que, si l'on donnait par tonne un prix uniforme, certains mineurs recevraient un gros salaire et d'autres presque rien. Il est donc nécessaire d'adapter le prix payé par tonne aux conditions particulières et variable de chaque filon (1).

Le problème a été résolu de la façon suivante. En se basant sur le prix de vente du charbon, on détermine le prix moyen à payer par tonne extraite. Quand un mineur se trouve placé dans un endroit où la houille est difficile à extraire, il s'adresse à l'*under-ground manager* (littéralement régisseur du sous-sol) qui augmente le prix qu'on lui paie par tonne ; quand le travail redevient plus aisé, on ramène le prix de la tonne au prix moyen ; et, si la houille devient encore plus facile à extraire, on baisse le prix au-dessous de la moyenne. De cette façon, le salaire journalier oscille autour du salaire moyen, mais comme la diversité de nature des couches de houille détermine seule les modifications du salaire par tonne, le *practical miner* qui, dans le même laps de temps, extrait plus de charbon que l'*unskilled miner* touche toujours un salaire plus élevé que celui-ci (2).

(1) Il n'est pas sans intérêt de dire à cette occasion que le travail dans les mines n'est pas dangereux en Écosse. En principe, on emploie des lampes ouvertes, la lampe de sûreté n'est nécessaire que dans le Lanarkshire qu'on appelle le *Gazomètre de l'Écosse* et qui a acquis une triste célébrité par des explosions désastreuses.

(2) Assez souvent aussi une dizaine de mineurs se réunissent, choisissent parmi eux un chef ou *foreman*, et celui-ci traite directement avec le manager pour l'entreprise à forfait d'une couche de houille. N'étant qu'un petit nombre, ils peuvent aisément se surveiller l'un et l'autre, et, de cette façon, ils se font généralement des journées plus élevées de un franc à un franc cinquante que le reste de leurs camarades.

Cette méthode très équitable peut cependant donner lieu à des difficultés continuelles. Elle exige en effet un *underground manager* et des ouvriers habiles et consciencieux. *L'unskilled miner* est toujours porté, par son ignorance même, à croire que le *manager* malhonnête peut être tenté d'abuser de l'ignorance de ses ouvriers (1).

Dès le début de cette étude, nous avons distingué entre les districts de l'Est et ceux de l'Ouest, et nous avons dit que les conditions sociales y sont différentes. La question des heures de travail va mettre cette assertion en évidence.

Tandis que, dans l'Ouest de l'Écosse, la journée de travail varie entre neuf et dix heures, dans l'Est la journée de huit heures est partout en vigueur (2). Le 4 juin dernier, les mineurs de Fife, Kinross et Clackmannan ont célébré par un grand pique-nique, à Saint-Andrews, le 24^e anniversaire de l'établissement de cette réforme. Bien entendu, ce n'est pas à l'action de la loi, mais à leurs propres efforts qu'ils doivent d'avoir obtenu cette amélioration; jusqu'à cette législature en effet, jamais un projet de loi fixant à huit heures la journée de travail dans les mines n'avait obtenu la majorité à la Chambre des Communes (3).

(1) Nous devons dire ici quelques mots de la question du *dross*, assez importante dans le Fife, Kinross, et Clackmannan. On appelle *dross* les petits morceaux de houille qui ne dépassent pas le volume du poing. Dans l'Ouest de l'Écosse, le mineur jette dans le même wagonnet tout le charbon qu'il extrait, et les coalmasters ne s'occupent pas de la quantité de *dross* que peut contenir la tonne; mais dans l'Est, le *dross* doit être mis à part, et le prix payé par tonne est toujours de beaucoup inférieur à celui qu'on paye pour les gros fragments. Un mineur du Mid-Lothian nous disait qu'il recevait 2 fr. 90 par tonne de charbon ordinaire, et par tonne de *dross* la moitié seulement. Des mineurs de Fife recevaient de 0 fr. 50 à 1 fr. 85 par tonne de *dross*. Par cette différence de prix (trop grande selon les mineurs de Fife), les coalmasters de l'Est poussent leurs hommes à produire le plus de gros fragments possible. La raison qu'on nous a donnée de cette façon d'agir est qu'une grande quantité de la production de East et Mid-Lothians et la presque totalité de celle de Fife, Kinross et Clackmannan est exportée par navire, tandis que, dans l'Ouest, à l'exception de l'Ayrshire, le charbon est consommé dans le pays. Chacun sait d'ailleurs que la houille en gros fragments se vend plus cher que celle en petits morceaux.

(2) Nous ne connaissons qu'une exception : la colliery de Rosewell, dans le Mid-Lothian, où l'on travaille neuf heures, le coalmaster ayant déclaré qu'il fermerait la mine si l'ancien système n'était pas conservé.

(3) Le 23 mars 1893, sous le ministère Salisbury, 272 voix contre 160 se prononcèrent contre la seconde lecture d'un bill fixant à huit heures la journée de travail

Leurs procédés, du reste, furent très simples. Profitant du haut prix du charbon, en 1870, les mineurs de Fife, qui venaient d'organiser leur Union, réclamèrent la réduction de la journée de travail à huit heures et menacèrent de se mettre en grève si on ne faisait pas droit à leur demande. Les propriétaires durent s'exécuter, et, depuis ce moment, bien que le pays ait traversé des périodes de grande crise, comme en 1877, jamais on n'est revenu à l'ancien système. Dans l'East et le Mid-Lothians, des procédés analogues ont produit le même résultat. Plutôt que d'accepter une augmentation de la journée de travail, les mineurs aimeraient mieux se résoudre à une réduction de salaires. « J'aime mieux gagner six pence de moins et travailler une heure de moins, nous disait un mineur de Dunfermline, que gagner six pence de plus en travaillant une heure de plus, » et les autres mineurs présents nous dirent qu'ils étaient du même avis. Une de leurs principales raisons, ajoutèrent-ils, pour maintenir coûte que coûte la journée de huit heures, est leur croyance que, peu à peu, leur salaire tomberait pour dix heures de travail au même niveau que pour huit heures, et nous verrons plus loin qu'ils ont peut-être raison. Du reste, ils nous déclarèrent avec fierté qu'ils extrayaient plus de charbon en huit heures que les *unskilled miners* de l'Ouest en dix heures.

L'étude des conditions du travail révèle donc une première différence entre l'Ouest et l'Est. Mais la différence s'accroît d'une manière brutale quand on visite successivement les villages miniers de l'Est et ceux de l'Ouest. Nous avons visité un certain nombre de mineurs, dans le comté de Fife et dans le Mid-Lothian et nous avons été frappé de la propreté et du con-

dans les mines. M. Joseph Chamberlain, et M. Abraham, député des mineurs du Sud-Galles, parlèrent en faveur du bill; MM. Burt et Fenwick, députés des mineurs du Northumberland, contre.

Le 3 mai 1893, sous le ministère Gladstone, un bill des huit heures pour les mines vint en seconde lecture à la Chambre des Communes. 279 voix, dont celle de M. Gladstone, contre 201, se prononcèrent pour l'adoption du bill; M. John Morley vota avec la minorité.

Enfin, le 25 avril 1894, lord Roseberry étant premier ministre, un autre vote eut lieu sur cette même question. Le bill réunit 281 voix contre 194, tous les membres du cabinet votant pour, à l'exception de M. Morley et de M. Burt.

fort réel de leurs demeures. Meubles nombreux et en parfait état, rideaux aux fenêtres, tapis sur le plancher, nombre de photographies et de gravures sur les murs, rien ne manque ; on se croirait très souvent chez un petit bourgeois français. Pour nous donner une idée de la situation des mineurs, l'instituteur d'un village de Fife nous disait que, sur 200 familles environ que renferme le village, une douzaine au moins possèdent un piano ou un harmonium payés par termes mensuels. Nous avons nous-même visité un de ces mineurs, dont la maison assez vieille ne nous promettait pas du dehors l'intérieur confortable que nous avons rencontré. On n'a pas manqué de nous faire admirer le piano : nous avons dû écouter un air populaire, joué d'une manière très satisfaisante par une des filles du mineur, et l'on nous a montré avec complaisance les dernières acquisitions de la famille. « Oh ! nous sommes dans une bonne situation (*we are pretty well off*), nous dit le chef de la famille ; on est confortable. »

Les mineurs de l'Ouest pourraient également être confortables, puisque, s'ils travaillent une ou deux heures de plus que ceux de l'Est, ils gagnent en moyenne 0 fr. 60 de plus. Un bon nombre d'entre eux sont dans une aussi bonne situation que leurs camarades de l'Est, mais il est maintenant nécessaire de distinguer entre Écossais et Irlandais.

III. — L'EST ET L'OUEST : ÉCOSSAIS ET IRLANDAIS.

Nous avons dit plus haut qu'un grand nombre d'Irlandais émigrent en Écosse, où généralement ils vont de mine en mine, suivant les besoins de la production. La grande majorité finit par se fixer dans le pays, où il est facile de les distinguer par suite des différences de religion, les Irlandais étant catholiques et les Écossais protestants. Mais leur formation sociale n'est pas modifiée parce qu'ils se sont transportés au dehors ; ils restent aussi imprévoyants et aussi excitables qu'auparavant, et leur grand vice, l'ivrognerie, ne diminue en rien. Ce n'est pas que

les Écossais soient toujours des modèles de sobriété, mais plusieurs causes agissent pour contrecarrer leur penchant à la boisson. C'est d'abord l'amour du bien-être et du confort qu'ils possèdent à un bien plus haut degré que les Irlandais. Ceux-ci, du reste, allant souvent d'un lieu à un autre, sont beaucoup moins portés à faire des économies pour avoir un *home* confortable; mais, alors même qu'ils se fixent *for good*, pour de bon, dans une localité, ils ne changent pas leurs habitudes. Le whiskey a pour eux plus d'attraits que le savon, et leurs demeures sont toujours bien au-dessous de celles de leurs camarades écossais. Il n'existe pas chez les Irlandais cette sorte d'opinion publique qu'on rencontre dans les villages de mineurs écossais, et qui force chacun à économiser pour atteindre une aussi bonne situation que ses voisins. C'est un fait admis par tout le monde, en Écosse, que les mineurs écossais sont plus économes que les Irlandais; tous les leaders des mineurs de l'Ouest que nous avons interrogés en ont convenu sans peine. Un fait d'ailleurs le démontre encore: les mineurs de l'Est sont presque tous membres de *friendly societies* (sociétés de secours mutuels), mais cette règle devient l'exception chez les Irlandais de l'Ouest. Nous avons eu une curieuse conversation sur ce même sujet avec un mineur du Lanarkshire, lui-même d'origine irlandaise, mais dont la mère était écossaise. Nous avons visité avec lui un bon nombre de maisons habitées par des mineurs irlandais; dans quelques-unes, nous avons été étonné par l'aspect non pas tant pauvre qu'épouvantablement sale du logement; d'autres étaient plus propres et mieux meublées, mais néanmoins bien loin d'atteindre le niveau des maisons de Fife et d'East et Mid-Lothians. « Mais enfin, dites-nous à notre guide, vous touchez ici des salaires aussi élevés et même plus élevés que dans l'Est; où passe donc l'argent de ces gens-là? Vivent-ils comme des *german waiters* (1) pour économiser davantage? »

(1) Garçons de café allemands. — En Angleterre, une foule de garçons de café sont allemands. Ils poussent l'économie à un degré invraisemblable, ils sont cordialement détestés par les ouvriers anglais, qui ne pardonnent pas aux étrangers « de venir se vendre à vil prix sur le marché du travail ».

La réponse vint telle que la faisait prévoir tout ce que nous avions entendu : « C'est la boisson qui est cause de tout ; ils dépensent beaucoup d'argent au cabaret ». De même, un de nos amis de Glasgow nous a dit qu'un prêtre catholique lui avait avoué qu'il redoutait pour ses paroissiens, — or, dans le Lanarkshire, catholique est synonyme d'Irlandais, — le jeudi plus que tout autre jour de la semaine. Le jeudi, dans le Lanarkshire, où l'on ne travaille que cinq jours sur sept, est l'*idle day* de la semaine. « Il vaudrait bien mieux pour eux, disait ce prêtre, travailler pour rien le jeudi, car ils passent toute la journée à boire. Ils dépensent tout l'argent qu'ils ont en poche et se ruinent la santé. »

Les Irlandais ne sont pas seulement imprévoyants, « ils sont, nous disait M. Robert Smilie, président de la Fédération des Mineurs d'Écosse, plus excitables et, par suite, plus aisément menés que les Écossais. Il est plus facile de les faire se mettre en grève, mais ils abandonnent la lutte plus vite que leurs camarades (*when they are out, they do'nt hold ont so stiffly as their scotch fellows*). » Nous reconnaissons là la formation communautaire : des individus qui s'enflamment aisément, mais dont l'enthousiasme tombe de même. L'Écossais, au contraire, réfléchit longtemps avant de prendre une décision, mais, une fois qu'elle est prise, il lutte jusqu'à la dernière extrémité (1).

IV. — LES UNIONS DE MINEURS.

L'étude des diverses unions de mineurs va encore accentuer la différence entre l'Est et l'Ouest. Il existe une association dans chacun des cinq districts miniers (2), mais elles sont loin d'avoir toutes la même importance.

(1) Il ne s'agit pas ici des Écossais des Highlands, mais des Lowlanders dont la formation sociale très différente s'est sensiblement rapprochée de celle des Anglo-Saxons. Consulter, sur ce sujet, le *Mouvement social* d'octobre 1892 : « De Paris à Édimbourg ; L'Écosse des Lowlands », par M. Demolins.

(2) En réalité, il y a huit associations, Clackmannan, West-Lothian, et Renfrew ayant chacune la leur propre ; mais, les conditions sociales étant semblables dans le Ren-

Celle qui doit venir en première ligne est sans contredit la *Fife and Kinross miners Union*, qui compte dans ses rangs 6.500 mineurs sur 8.500 environ que renferme le district. Cette union existe depuis 1870, mais auparavant il y avait une guilde nommée les Francs-Mineurs (*Free miners*), société secrète avec signes de reconnaissance, maintenant entièrement disparue. Très bien organisée, cette union impose à ses adhérents une cotisation de sixpence (0 fr. 625) par quinzaine, — cotisation réduite à trois pence pour les jeunes garçons au-dessous de dix-sept ans ; — aussi elle avait en caisse, lors de la déclaration de la grève, 300.000 francs, et elle possédait de plus 20.000 francs en valeurs foncières. Son président, M. James Innes, ancien mineur que ses camarades ont élu *check-weighter* (1) et le secrétaire M. John Weir, ancien mineur lui-même, jouissent de l'estime générale ; M. Weir a été membre du *town-council* (conseil municipal) et du *school-board* (comité des écoles) de Dunfermline, et plusieurs propriétaires miniers nous en ont parlé en termes élogieux, disant que c'est un homme pratique et raisonnable et que, s'il s'est trompé en conseillant la grève, il n'était certainement pas mù par l'ambition ou par l'intérêt personnel.

L'*East and Mid-Lothians' Association* doit être classée en seconde ligne, la grande majorité des 4.000 mineurs du district en faisant partie. A la différence de Fife et de Kinross, où leur nombre est infime, il y a une assez forte proportion. — plus de 25 0 0, — d'Irlandais dans ce district : ils entrent assez volontiers dans l'Union, mais, bien entendu, ils ne peuvent y acquérir d'influence prépondérante. Quand la grève éclata, l'Association de East et Mid-Lothians n'avait en caisse que 25.000 francs, ayant

frewshire et le Lanarkshire, nous croyons, pour plus de simplicité, devoir réunir ces deux districts. Il en est de même pour le Clackmannanshire, que nous rattachons au district de Fife et Kinross : l'union de Clackmannan ne s'est, du reste, séparée de celle de Fife que depuis quelques années. Quant au West-Lothian, il se règle d'ordinaire sur Forth et Clyde.

(1) Le *check-weighter* a pour mission de vérifier et d'inscrire le poids des quantités de houille extraite par chaque mineur. A chaque colliery, il y a deux *check weighters*, l'un choisi par le propriétaire, l'autre élu et payé par l'association des mineurs de la colliery. Le droit d'avoir des *check-weighters* a été reconnu aux mineurs par acte du Parlement en 1872.

épuisé une partie de ses fonds à soutenir, quelques mois auparavant, une grève locale; elle ne peut du reste être bien riche, ses membres ne payant qu'un penny (0 fr. 10) par semaine (1).

Passons maintenant aux associations de l'Ouest. Dans le Lanarkshire, qui est le comté le plus irlandisé (*irished*) de toute l'Écosse, — la moitié des mineurs environ sont, ou nés en Irlande, ou nés en Écosse de parents irlandais, — les dix-huit unions locales qui composent la *Lanarkshire Miners Federation* ne comptent pas, toutes ensemble, plus de 12.000 adhérents sur les 30.000 mineurs que renferme le district. Les unions locales sont, en général, récentes; leur force varie de 200 à 2.000 membres; mais il est un caractère qui leur est commun, c'est qu'elles sont mal organisées et pauvres. Il n'y a d'exception que pour l'union de Larkhall, dont l'agent est M. Robert Smilie; cette union, la plus vieille de toutes, — elle a vingt ans d'existence, — avait, en mai 1894, près de 18.000 francs, alors que les dix-sept autres unions locales ne possédaient pas, à elles toutes, plus d'une douzaine de mille francs. La Fédération du Lanarkshire, dont les fonds sont alimentés par les subventions locales, ne possédait à cette époque que de 1.500 à 1.800 francs; elle n'a été formée que dans les premiers mois de 1893, et la discipline n'y est pas remarquable.

Il en est de même dans l'Ayrshire, qui possède, lui aussi, une Fédération d'unions locales, et qui, à proportions égales, est encore plus *irished* que le Lanarkshire. L'organisation y est très défectueuse, les associations y sont pauvres et peu disciplinées.

Dans le district de Forth et Clyde, les mineurs ont formé, non pas une fédération, mais une union centrale comme dans l'Est, et cette union a des branches dans les comtés de Linlithgow, Stirling, Lanark et Dumbarton. Cette union existe depuis 1886 (2), et sur 12.000 mineurs, compte 4.000 membres environ;

(1) Voir à ce sujet la *Science sociale* de décembre 1893 : *La Grève des mineurs en Angleterre*, par M. Paul de Rousiers.

(2) Nous devons dire ici quelques mots de M. Chisholm Robertson, agent des mineurs de Forth et Clyde, et secrétaire de la Fédération des mineurs d'Écosse. M. Robertson, en effet, a joué dans la grève un rôle prépondérant. Agé d'une quarantaine d'années, il a passé toute sa vie parmi les mineurs. Mineur lui-même pendant dix-

cependant elle n'avait en caisse que 20.000 francs, quand la grève fut déclarée.

Formée par ces associations de districts, et au-dessus d'elles, est la *Scottish miners' Federation*, constituée le 11 mars 1894 et dirigée par les agents des principales associations de districts, qui forment un comité exécutif de neuf membres. Cette Fédération, qui compte 31.500 adhérents, s'est formée sur le modèle de la *Fédération nationale* des mineurs anglais, à laquelle elle s'est aussitôt réunie pour former la *British miners' Fédération*. Par suite de son adhésion, la Fédération écossaise acceptait les règlements de la Fédération nationale, et lui donnait le droit d'intervenir dans les affaires spéciales à l'Écosse. Quant à la Fédération nationale, elle réunissait dès lors en un faisceau toutes les associations de mineurs du Royaume-Uni à l'exception de celles du pays de Galles, du Durham et du Northumberland (1).

V. — LES ASSOCIATIONS DE COALMASTERS.

De leur côté les coalmasters écossais ne sont pas restés inactifs et ont formé une association dans chacun des cinq grands districts miniers. Ces associations ont des circonscriptions et des appellations analogues à celles des unions de mineurs; il n'y a d'exception que pour le district de Forth et Clyde où l'as-

sept ans, il commença à travailler dès l'âge de huit ans, et arriva, nous a-t-il dit, à l'âge de quinze ans sans savoir ni lire ni écrire. Mais, résolu à améliorer sa position, il se mit à travailler avec ardeur; tous les jours, après avoir passé une dizaine d'heures dans la mine, il faisait une longue course pour aller assister à des classes du soir. Non content d'une simple instruction primaire, il réunit, par son propre travail, des ressources suffisantes pour aller étudier aux Universités de Glasgow et de Durham, et il en sortit avec des certificats attestant sa connaissance théorique et pratique de l'exploitation minière. Né d'un père écossais et d'une mère irlandaise, M. Robertson semble tenir de l'un une grande énergie, une grande puissance de travail, et de l'autre cette facilité de parole qu'on rencontre fréquemment chez les Celtes. Il a une très grande influence dans l'ouest de l'Écosse, principalement sur les Irlandais, aux yeux desquels il a l'avantage d'être catholique et chaud partisan du *Home Rule*. Comme plusieurs autres leaders écossais, M. Robertson vise un siège au Parlement; il l'obtiendra peut-être, mais il n'a jusqu'ici remporté qu'un échec retentissant.

(1) Au mois d'août dernier, les mineurs du Durham et du Northumberland ont, à nouveau, par une forte majorité, refusé de joindre la *British Miners' Federation*, plutôt que d'accepter le principe de la journée légale de huit heures.

sociation des coalmasters s'appelle association des coalmasters d'Airdrie, Slamannan, et Bathgate.

La citation suivante des règles de la *Lanarkshire Coalmasters' Association*, que son aimable secrétaire M. Baird a bien voulu nous communiquer, mettra en lumière l'objet de ces associations.

RÈGLE I. — L'association a pour objet le règlement des salaires d'après l'état du commerce du charbon pour le temps donné (*the regulation of wage in accordance with the state of trade for the time being*) et toutes les affaires qui s'y rapportent...

RÈGLE IV. — Aucun membre n'augmentera ou ne réduira les salaires, ou ne fera un renvoi en masse (*lock-out*) de ses ouvriers, avant que cela n'ait été décidé à une assemblée de l'association réunie spécialement; et quand une augmentation ou une réduction de salaires ou un *lock-out* d'ouvriers aura été résolu, tous les membres de l'Association agiront conformément aux termes de la résolution prise.

RÈGLE V. — Dans le cas où une grève éclaterait à une colliery associée, parce que le propriétaire aura agi conformément aux règles ou aux décisions de l'association ou du comité exécutif, ou parce qu'il aura refusé à ses ouvriers pour un motif jugé satisfaisant par le comité exécutif de renvoyer des employés de sa colliery; dans le cas, également, où un *lock-out* serait fait pour les mêmes raisons, si cette grève ou ce *lock-out* durent plus de trois jours, ce coalmaster sera soutenu pécuniairement ou de toute autre façon.

RÈGLE VI. — Si le propriétaire est soutenu pécuniairement, le comité exécutif agissant au nom de l'Association lui payera une somme calculée à raison de dix pence (1 franc) par tonne de la production moyenne journalière de sa colliery. Cette moyenne sera calculée d'après la production des trois mois qui auront précédé la grève ou le *lock-out*. Cette somme libérera entièrement l'association envers le propriétaire, qui ne pourra réclamer d'elle rien de plus. Le comité exécutif aura le droit

de faire examiner les livres de production de tout membre recevant un support pécuniaire.

RÈGLE VII. — Si une grève éclate ou si un *lock-out* est fait, le secrétaire avertira les membres de l'association, et ceux-ci n'engageront ou ne laisseront travailler à leurs collieries aucun ouvrier nouveau jusqu'à ce que le secrétaire leur ait annoncé la fin de la grève, ou du *lock-out*. Pendant une grève ou un *lock-out* dans un autre district où se trouve une association semblable, le comité exécutif pourra mettre cette règle en vigueur dans les collieries associées, pourvu toutefois que cette association promette une action réciproque.

RÈGLE VIII. — Pour fournir les fonds nécessaires à l'accomplissement du but de l'Association, une levée de un farthing (2 centimes $\frac{1}{2}$) par tonne de charbon extraite dans les collieries associées sera faite, à partir du 1^{er} novembre 1886, jusqu'à ce qu'une somme de 250.000 francs ait été accumulée. Cette levée sera payable mensuellement. Quand les fonds tomberont au-dessous de 250.000 francs, le comité aura le droit de faire des levées supplémentaires pour ramener les fonds à ladite somme de 250.000 francs...

RÈGLE X. — Dans le cas où un membre ne se conformerait pas à toutes les règles et résolutions, ou négligerait de payer deux levées mensuelles, il cessera, après notification du secrétaire, de faire partie de l'Association, et n'aura rien à réclamer d'elle.

Les autres associations de coalmasters sont régies par des règles semblables; mais, sauf celle de l'Ayrshire qui possédait 125.000 francs, elles n'avaient pas accumulé de fonds. En cas de nécessité, elles font des levées pour parer aux besoins du moment.

Tous les coalmasters n'ont pas adhéré aux associations de leurs districts respectifs. L'association d'Airdrie, Slamannan et Bathgate ne compte que trente-six adhérents sur environ quarante-cinq coalmasters. Dans le Lanarkshire, quelques importants coalmasters n'ont pas adhéré, non plus que la plupart des petits. Mais, en règle générale, les coalmasters non associés, et sur-

tout les plus importants, agissent de concert avec l'Association.

On voit que l'organisation des patrons, dans l'Est, était égalee par celle de leurs hommes, tandis que, dans l'Ouest, elle était de beaucoup supérieure à celle des ouvriers. Examinons maintenant quels étaient les sentiments respectifs des deux parties à l'égard l'une de l'autre.

VI. — RAPPORTS ENTRE OUVRIERS ET PATRONS.

Dans l'Est, les rapports entre patrons et ouvriers sont excellents. Les mineurs de Fife que nous avons interrogés nous ont non seulement parlé de leur patron dans de bons termes, mais nous en fait l'éloge, nous disant que « c'est un vrai gentleman ». M. John Weir nous a déclaré « qu'il n'y a pas la moindre amertume (*bitterness*) entre les mineurs et leurs patrons ». Des mineurs du Mid-Lothian nous ont parlé en termes exactement semblables. Ces bons rapports sont dus en grande partie à la sagesse des patrons. Chaque fois, en effet, qu'une modification de salaires est annoncée, ou que les mineurs croient avoir à formuler quelque plainte, leurs délégués et les patrons se réunissent pour discuter l'affaire. Le plus souvent, ce sont leurs *leaders* que les mineurs délèguent à leurs patrons, et ceux-ci ne font aucune difficulté pour les recevoir. Ces entrevues sont caractérisées par le ton amical de la discussion. Dans l'Est, les mineurs ont, du reste, en le bon sens de se choisir, comme chefs, des hommes modérés et raisonnables qui jouissent de l'estime générale.

Dans l'Ouest, la situation n'est malheureusement pas si bonne, et les rapports sont plus tendus entre ouvriers et patrons. Les *leaders* des mineurs de l'Ouest nous ont tous dit que, depuis plusieurs années, les hommes sont très excités contre leurs patrons. Les quelques mineurs que nous avons vus, dans le Lanarkshire, nous ont certainement paru animés de sentiments peu amicaux vis-à-vis de leurs patrons; mais nous devons dire que c'était vers la fin de la grève, et que, depuis plus de six semaines, bon nombre d'entre eux étaient en proie à la misère.

De leur côté, divers patrons nous ont déclaré que leurs rapports avec leurs ouvriers étaient bons. Les secrétaires des Associations de coalmasters du Lanarkshire et d'Airdrie, Slamannan et Bathgate nous ont tenu le même langage. « S'il existe quelques mauvais sentiments contre les patrons, nous disait M. Shields, secrétaire de cette dernière Association, c'est certainement parmi les mineurs d'origine irlandaise. Ce sont eux qui sont largement responsables des grèves fréquentes qui ont lieu dans l'Ouest, et ce sont eux qui forment l'immense majorité des partisans de M. Chisholm Robertson, l'ennemi juré de tous les coalmasters. »

Dans l'Ouest, les coalmasters ne veulent ni reconnaître les leaders des unions de mineurs, ni traiter avec eux. Il y a, bien entendu, quelques exceptions; ainsi, M. Robert Smilie nous disait que, dans le district de Larkhall, pour lequel il est agent, les coalmasters traitent directement avec lui. La conduite des coalmasters se comprend du reste assez bien. Dans l'Ayrshire (qui, nous l'avons dit, est très fortement, *irished*), les mineurs ont choisi, comme président honoraire de leur Fédération, M. Cunninghame-Graham, ancien député socialiste de Camlachie (Glasgow), et, comme président, M. Keir-Hardie, député socialiste de West-Ham (Londres), tous deux hommes aussi peu modérés que possible. Dans les autres districts de l'Ouest, la majorité des *leaders* sont des hommes qui ont eu maille à partir avec les patrons; c'est le cas du plus violent d'entre eux M. Chisholm Robertson, qui se plaint d'avoir été *victimized* (chassé de son emploi), pour s'être efforcé d'organiser les mineurs de Forth et Clyde.

Mais, s'ils se refusent à recevoir les *leaders*, les coalmasters sont toujours disposés à recevoir les délégués de *leurs propres ouvriers*, et à discuter avec eux toutes les difficultés qui peuvent se présenter. Ainsi, pendant la grève de cet été, un coalmaster du Lanarkshire, M. John Cunninghame, fut invité par ses ouvriers à venir assister à une de leurs réunions afin de discuter les *Federation terms*. La discussion fut des plus amicales, bien que M. Cunninghame eût déclaré au début que, non plus que

les autres coalmasters, il ne pouvait faire de concessions; et, à la fin du meeting, les mineurs votèrent « des remerciements à M. Cunninghame pour sa courtoise façon d'agir et pour la courtoise attention qu'il leur avait accordée ». Aussi, nous croyons que, jusqu'à un certain point, M. Shields avait raison de nous dire que « ce sont les leaders qui, en excitant les hommes contre leurs patrons, font croire, surtout pendant les grèves, à l'existence plus imaginaire que réelle de mauvais sentiments entre les deux parties ».

VII. — LA GRÈVE DE 1894.

Nous avons examiné la condition matérielle et morale des mineurs, venons-en maintenant à l'étude de la grève elle-même.

Les lecteurs de la *Science sociale* se rappellent avoir vu, dans la livraison de décembre 1893, une étude de M. Paul de Rousiers sur la grève des mineurs en Angleterre. Cette grève formidable de quatre mois eût son contre-coup en Écosse. La demande de charbon augmenta, les prix s'élevèrent, et l'Écosse profita largement de l'interruption du travail en Angleterre. Les mineurs saisirent, bien entendu, l'occasion pour réclamer une augmentation de salaires qui fut partout accordée. Dans Fife, Kinross et Clackmannan, cette augmentation fut de un shilling et demi (1 fr. 85) par jour; dans l'Ouest, les mineurs obtinrent une augmentation permanente de 2 fr. 50, et, de plus, pendant trois semaines, une augmentation temporaire de 1 fr. 25 (1).

Mais, à partir du mois de décembre 1893, quand les mineurs anglais eurent repris le travail, les effets de la concurrence recom-

1) Variations des salaires des mineurs de Fife, Kinross et Clackmannan depuis 1888 :

	Réduction %.	Augmentation %.
1888 Janvier (4 sh.)	—	—
— Décembre	"	5
1889 Février	"	10
— Juillet	"	5
— Octobre	"	5
— Novembre	"	12 1/2
1890 Janvier	"	12 1/2 (6 sh.)
1892 Janvier	7 1/2	"
— Mai	7 1/2	"
— Décembre	10	"
1893 Février	12 1/2	" (4 sh. 6)

mencèrent à se faire sentir. Pendant les premiers mois de 1894, le commerce du charbon subit une crise, de forts stocks s'accumulèrent et les prix baissèrent de 2 fr. 50 par tonne. Dans ces conditions, les coalmasters se déclarèrent obligés de réduire les salaires, et, au mois de mai, — c'est-à-dire à l'entrée de la belle saison, alors que la consommation allait diminuer, — ils annoncèrent une réduction de un shilling, dans l'Ouest de l'Écosse, de 20 % (1 fr. 40 en moyenne) dans l'East et le Mid-Lothians et de 12 1/2 % (5 pence = 0 fr. 625) dans Fife, Kinross et Clackmannan.

Au moment où les réductions ci-dessus furent annoncées, le salaire des mineurs était par jour :

Dans l'Ouest, 5 sh. 9 = 7 fr. 15.

Dans l'Est, 5 sh. 6 = 6 fr. 85.

	Réduction %.	Augmentation %.
1893 Septembre	—	—
— Novembre	—	12 1/2 (5 sh.)
— Décembre	—	6 1/4
1894 Mai	12 1/2	6 1/4 (5 sh. 6)
		— (5 sh.)

Variations des salaires des mineurs de l'Ouest de l'Écosse depuis 1888 :

1888 Janvier		3 sh. 6
— 1 ^{er} Novembre augmentation de	6 pence	4 sh. 0
1889 17 Janvier —	3 —	4 sh. 3
— 11 Septembre —	6 —	4 sh. 9
— 23 Octobre —	6 —	5 sh. 3
— 13 Novembre —	6 —	5 sh. 9

Restent à 5 sh. 9 pendant 2 ans et demi.

1892 10 Mai réduction de	6 pence	5 sh. 3
— 12 Octobre —	6 —	4 sh. 9
1893 17 Février —	6 —	4 sh. 3
— 1 ^{er} Juin —	6 —	3 sh.

Restent à 3 sh. 9 pendant trois mois.

— 15 Août augmentation de	1 shilling	4 sh. 9
— 2 Septembre —	1 —	5 sh. 9
— 28 Novembre. Avance limitée.	1 shilling	6 sh. 9
— 19 Décembre réduction de	1 —	5 sh. 9
1894 19 Mai —	1 —	4 sh. 9

Nous croyons intéressant de donner également, d'après les Blue-Books officiels du gouvernement anglais, les prix moyens de la tonne de charbon pris à la mine (*pit bank prices*) depuis 1888. Ces prix sont une moyenne pour toute l'Écosse.

1888	3 sh. 11	(4 fr. 90)	1891	6 sh. 5
1889	5 sh. 2		1892	5 sh. 9
1890	6 sh. 11		1893	5 sh. 9

M. John Wilson, directeur d'une grande compagnie minière de l'Ouest, déclarait, pendant la grève, que, en 1894, le prix de la tonne était tombé à 4 sh. 10 (6 francs).

Ces salaires étaient de $6\frac{3}{7}$, dans l'Ouest, et de $37\frac{1}{2}$, dans l'Est, au-dessus de ceux de 1888. Les salaires de 1888, qui sont toujours pris comme terme de comparaison, sont les plus bas qui aient été atteints dans les vingt dernières années, et c'est, pour les mineurs, une doctrine, que leurs salaires ne doivent jamais, quelles que soient les circonstances, tomber à un niveau plus bas.

L'annonce de ces réductions émut très naturellement les mineurs; cependant ils ne se mirent pas en grève dès que le salaire eut été réduit. Ils se bornèrent à protester et continuèrent le travail pendant deux semaines environ, en attendant les décisions de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne.

Celle-ci se réunit le 29 mai, à Carlisle, sous la présidence de M. Samuel Woods, député du Sud-Galles, et vota une résolution conseillant aux mineurs écossais de se mettre en grève si la réduction était maintenue; au nom de leurs associations respectives, les délégués anglais promirent de soutenir la grève par des envois d'argent. Quelques jours plus tard, le 7 juin, la question de la grève fut soumise au vote des mineurs, — les non-unionistes étant admis à voter aussi bien que les unionistes, — et une majorité de 11.000 voix sur 40.000 votants, se prononça pour la cessation du travail. Nous donnons ci-après les résultats par districts :

	Pour la Grève.	Contre la Grève.
Lanarkshire Federation.....	7.322	7.244
Les trois collieries (à Wishaw et Morningside. — Lanarkshire).	113	409
Renfrewshire	891	221
Ayrshire	4.015	1.448
Forth et Clyde.....	4.307	2.228
West-Lothian.....	1.686	651
Mid et East Lothians	3.528	230
Fife et Kinross.....	3.203	1.859
Clackmannan.....	611	200

[1] On voit donc qu'après la réduction de mai 1891, les mineurs de Fife, Kinross et Clackmannan recevaient, pour 8 heures de travail, 3 pence de plus que les mineurs de l'Ouest pour 9 ou 10 heures. Quant aux mineurs de l'East et Mid-Lothians, leur salaire étant réduit de 20 % restait inférieur à celui de leurs camarades de l'Ouest.

Soit un total, *pour* la grève, de 25.677 et, *contre* la grève, de 14.490.

Les 3.000 ouvriers des mines de schiste, et les 7.000 ouvriers des mines de fer étant hors de cause, les 7.000 jeunes garçons au-dessus de seize ans et les 10.000 *oncost men* n'ayant pas le droit de vote, le nombre des *colliers* se trouve réduit à 47.000. Le parti, de la grève ayant réuni plus de 25.000 voix, avait donc la majorité absolue, alors même que les 7.000 abstentionnistes eussent été opposés à la cessation du travail.

Ce qui frappe, dans les chiffres ci-dessus, c'est que les partisans de la grève ont été mis en minorité dans le comté très *irished* de Lanark (qui comprend les trois collieries). Dans les autres districts, au contraire, aussi bien de l'Est que de l'Ouest, ils ont eu des majorités écrasantes. A première vue, cela semble contredire ce que nous avons dit plus haut, que les mineurs de l'Est sont moins excitables et plus modérés que ceux de l'Ouest; il est pourtant facile de tout expliquer. D'abord, on doit remarquer que les adversaires de la grève n'ont eu la majorité que dans le Lanarkshire. Or, si ce comté renferme une grande quantité d'Irlandais, les mineurs écossais y sont au moins aussi nombreux. Ils se sont rendu compte qu'avec une multitude de mineurs imprévoyants et des unions pauvres et mal organisées, la victoire était plus que douteuse, — vérité que les journaux libéraux et conservateurs répétaient chaque jour. — et ils ont voté contre la grève. Dans l'Est, au contraire, et ceci est surtout vrai pour Fife, Kinross et Clackmannan, les mineurs se firent illusion, non sur la force très réelle de leurs unions, mais sur celle de leurs camarades de l'Ouest et des coalmasters. Puis une raison toute particulière en faveur de la grève fut mise en avant. M. John Weir l'exposa, avec une grande force, aux membres du comité de l'Union des mineurs de Fife et Kinross. Il fit remarquer que l'Union ayant adhéré à la Fédération britannique était *engagée d'honneur* à agir d'après les principes et les règlements de la Fédération. Il fallait, ou bien combattre, ainsi que la Fédération l'avait décidé, ou bien se séparer de la Fédération, ainsi qu'avaient fait, pendant la grève de 1893, les mineurs du Durham et

du Northumberland. Les mineurs de Fife et Kinross, qui avaient adhéré à la Fédération quelques mois auparavant, après le succès (1) de la grève des mineurs anglais, se décidèrent à ne pas prendre ce dernier parti. Le sentiment de loyauté à la Fédération prévalut chez ces vieux Trade-Unionistes; et, croyant au succès final, sans se dissimuler que la lutte serait dure et longue, ils votèrent pour la grève.

Après le vote du 7 juin, le travail eût dû cesser dans toutes les collieries. Mais comme les mineurs de Fife, Kinross et Clackmannan sont, par suite de leurs conventions, obligés de prévenir leurs patrons deux semaines à l'avance de leur intention de cesser le travail, on attendit l'expiration de ce délai afin que la grève commençât partout le même jour.

Dans l'intervalle, vers la mi-juin, la Fédération des mineurs d'Écosse se réunit à Glasgow pour discuter certains points relatifs à la grève. Entre autres, il fallait décider s'il serait permis aux mineurs de reprendre du travail dans les collieries où la réduction du mois de mai serait retirée, ou si la grève ne cesserait que quand tous les coalmasters auraient cédé. La majorité des délégués se prononça pour le principe du tout ou rien, et contre tout *partial settlement*.

Les effets de ce vote se firent bientôt sentir. Plusieurs importants coalmasters non associés de l'Ouest offrirent, dès le début de la grève, nous a dit, M. Smilie, de reprendre le travail aux conditions anciennes; mais, par suite du vote de Glasgow, leur proposition fut refusée.

Le travail cessa donc partout, le 26 juin, et, pendant les cinq premières semaines la grève ne fut signalée par aucun incident. Les mineurs restèrent chez eux, les coalmasters ne donnèrent pas signe de vie; et, à part quelques violents discours de M. Chisholm Robertson contre ces derniers, violences contre lesquelles protestèrent tous les *leaders* de l'Est et la grande majorité de ceux de l'Ouest, — la grève resta *respectable* dans toute l'acceptation du mot.

(1) Voir à ce sujet la *Science sociale*, décembre 1893 : *La Grève des Mineurs anglais*.

Vers la fin de juillet, un fait important se produisit. Les mineurs anglais des Midlands ayant été avertis, pendant le mois de juillet, d'une réduction prochaine de 20 %, demandèrent à leurs patrons une entrevue et, après force discussions, il fut convenu que la réduction ne serait que de 10 %, et que les salaires ainsi réduits ne pourraient être réduits à nouveau pendant dix-huit mois. C'est ce qu'on appela, et que nous appellerons nous-même dans la suite de cette étude *Federation terms*, conditions de la Fédération. La Fédération Britannique, qui avait contribué, pour une grande part, à cet arrangement à l'amiable, recommanda aux mineurs écossais de tâcher d'obtenir des conditions semblables, et de reprendre le travail dans toutes les collieries où elles seraient accordées. Deux ou trois coalmasters non associés du Lanarkshire se déclarèrent prêts à concéder ces conditions, mais la Fédération des mineurs d'Écosse, liée par son vote de Glasgow, n'accepta pas leurs offres.

C'était la seconde fois que le vote de Glasgow empêchait une reprise partielle du travail ; mais la majorité des mineurs avaient fini par comprendre que ce vote était contraire à leurs intérêts. Aussi, le 10 août, la Fédération des mineurs d'Écosse vota, par 35 voix contre 31, une résolution conseillant aux mineurs d'accepter les *Federation terms*. Le chef des 31 opposants était M. Chisholm Robertson qui déclara que « ce vote équivalait à l'abandon virtuel de la cause des mineurs », et que ceux-ci ne devraient reprendre le travail que lorsque la réduction tout entière aurait été retirée. M. Weir, au contraire, soutint énergiquement la politique de la Fédération Britannique, y compris le principe du « partial settlement, » et contribua pour une grande part au vote favorable que nous avons rapporté plus haut. A partir de ce jour, la Fédération écossaise fut divisée en deux fractions ouvertement hostiles : une minorité conduite par M. Robertson, et une majorité dont M. Weir fut le chef principal.

Il fut également résolu, le 10 août, que la question de la reprise du travail, « aux conditions de la Fédération », serait soumise aux mineurs eux-mêmes. Le vote eut lieu le 29 août, et, malgré la campagne très violente menée par M. Robertson contre

la Fédération Britannique, les « Federation terms » furent acceptés par une majorité de 4.475 voix sur 46.359 votants. Nous donnons ci-dessous les résultats par districts.

	Pour les « Federa- tion terms ».	Contre les « Federa- tion terms ».
Forth et Clyde.....	1790	7764
West Lothian.....	2065	321
Lanarkshire.....	7359	9014
Renfrewshire.....	1206	290
Ayrshire.....	3688	2796
Fife et Kiross.....	5332	221
Clackmannan.....	856	54
East et Mid-Lothians.....	3121	482
	<u>25.417</u>	<u>20.942</u>

On voit, par ces chiffres, que, dans le district de Forth et Clyde, M. Robertson obtint une énorme majorité, et que sa politique fut également approuvée dans le Lanarkshire. Et cependant les districts qui votèrent pour lui étaient de ceux où la détresse était la plus grande. Alors que, dans l'Est, les mineurs vivaient sans trop de privations sur les fonds de leurs Unions, sur les levées de la Fédération britannique et surtout sur leurs propres économies, beaucoup des mineurs de l'Ouest n'auraient pu nourrir leurs familles, si des *soup kitchens* (sortes de fourneaux économiques), soutenus en grande partie par la charité privée, ne leur avaient distribué des secours en nature.

Mais le plus déplorable est qu'un grand nombre d'ouvriers étaient privés de travail sans s'être mêlés en rien à la grève; nous voulons parler des *ironworkers* (ouvriers de l'industrie du fer), qui sont, dans le Lanarkshire, aussi nombreux que les mineurs. Le charbon ayant monté à des prix très élevés, la plupart des fonderies et des aciéries furent obligées de fermer leurs portes, dès le mois de juillet, pour ne pas travailler à perte, et restèrent fermées jusqu'à la fin de la grève. Encore plus mal organisés que les mineurs, ne recevant pas, comme eux, des secours en argent, ce furent eux certainement qui souffrirent le plus du conflit entre les coalmasters et leurs hommes.

Les *partial settlements* étant enfin permis, quelques collieries rouvrirent leurs portes et 2.500 hommes environ repri-

rent le travail aux « conditions de la Fédération ». La plupart de ces collieries se trouvent dans le Lanarkshire, et, bien entendu, ne font pas partie de l'Association. Mais il fut convenu que les « Federation terms » ne resteraient en vigueur après la fin de la grève que si les coalmasters associés les concédaient également. On devine sans peine les motifs qui poussèrent quelques coalmasters à rouvrir leurs portes. Le charbon ayant beaucoup augmenté de prix depuis le commencement de la grève, ils ne pouvaient manquer de réaliser des bénéfices.

Un de ces coalmasters, dont la colliery, — employant 80 mineurs presque tous Irlandais, — se trouve tout près de Glasgow, nous a donné les détails suivants : « A cette colliery, nous n'exportons pas du tout au dehors, nous n'extrayons que du *house-coal* (charbon pour les usages domestiques), et nous avons une clientèle que nous tenons à conserver. Quand la grève a commencé, nous avions un stock de 4.000 tonnes qui a été vite épuisé. Alors nous avons acheté du charbon anglais qui, sur wagon en gare de Glasgow, nous coûtait 15 shillings et demi la tonne, et pour lequel nous avons encore 1 shilling et 8 pence de frais supplémentaires par tonne. Le charbon nous revenait donc à 17 shillings et 2 pence (21 fr. 45) la tonne; or il contenait environ 40 0/0 de *dross* que nous ne pouvions vendre que 10 shillings la tonne; nous étions en perte. Alors, afin de conserver nos clients (*to keep our customers good*) nous avons accepté les *Federation terms*. La grève finie, nous nous réglerons sur les autres coalmasters. »

Pas un des coalmasters de l'Est ne céda, non plus qu'aucun des coalmasters associés de l'Ouest; or, ce sont eux qui emploient les $\frac{3}{10}$ et plus des mineurs. La grève continua, marquée dans quelques districts du Lanarkshire, et surtout à Hamilton et à Motherwell, par des troubles assez sérieux que la police réprima avec énergie, et dans lesquels, s'il faut en croire la presse, les Irlandais jouèrent un rôle notable. Ces troubles furent causés par des démonstrations contre les *blacklegs* (ouvriers ayant repris le travail ou ne l'ayant pas quitté) qu'il fallut protéger contre les patrouilles (*pickets*), qui essayaient de les persuader, à

force de raisons et de coups, de cesser le travail. Dans l'Est, au contraire, la grève resta *respectable* jusqu'à la fin.

Car la fin approchait. Malgré les harangues enflammées de M. Chisholm Robertson, malgré les sommes d'argent considérables envoyées d'Angleterre, quelques milliers de mineurs du Lanarkshire, en particulier de Hamilton, reprirent le travail vers la fin de septembre aux conditions des coalmasters. En une semaine, leur nombre monta à plus de 20.000 ; cette fois ce n'était pas seulement le Lanarkshire qui abandonnait la lutte, mais Forth et Clyde et l'Ayrshire, tout l'Ouest, en un mot. Malgré les efforts qui furent faits pour les ramener dans le droit chemin de la grève et de la famine, ces *blacklegs* ne voulurent rien entendre : « Pour les persuader de cesser le travail, disait un délégué dans une conférence de la Fédération écossaise, à laquelle nous assistions, il faudrait un *picket* aussi nombreux qu'eux. » Le 10 octobre, 50.000 hommes (y compris les *oncost men* et les jeunes garçons) travaillaient dans les collieries de l'Ouest, mais les grévistes tenaient ferme dans Fife, Kinross et Clackmannan, et dans l'East et le Mid-Lothians, et la Fédération Britannique, liée par ses règlements, était obligée de leur continuer ses subsides. Tout espoir d'obtenir les « Federation terms » était perdu, mais il en coûtait aux énergiques mineurs de l'Est de s'avouer vaincus.

Cette prolongation de la grève pouvait avoir les conséquences les plus fâcheuses. Dans l'Est, en effet, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette étude, la plus grande partie de la houille extraite est exportée par navire, principalement dans les ports de la Baltique, où les charbons allemands lui font une redoutable concurrence. Si les grosses commandes de l'entrée de l'hiver étaient manquées, il s'ensuivait, pour les coalmasters, une perte énorme, et la crise très forte que subissait le commerce du charbon ne pouvait que s'accroître en Écosse. Aussi les coalmasters de Fife, Kinross et Clackmannan avertirent-ils leurs ouvriers que, s'ils ne reprenaient pas le travail, ils feraient appel à d'autres. De plus, ils enjoignirent à ceux des mineurs qui habitaient des maisons appartenant aux compagnies d'avoir à les

quitter dans un délai déterminé (1). Cette menace heureusement n'eut pas besoin d'être mise à exécution, car le 22 octobre les mineurs de l'Est reprirent partout le travail après dix-sept semaines de grève. Pas un seul d'entre eux n'a été renvoyé ou molesté pour participation à la grève.

Un incident, que nous avons plaisir à rapporter, signala les derniers jours de la grève dans le Clackmannanshire. Le directeur de l'*Alloa Coal Co*, ayant appris que beaucoup de familles de mineurs étaient sans feu, fit distribuer 20 tonnes de charbon entre ceux qui, avant la grève, travaillaient à sa colliery. Le *Dunfermline Journal* du 27 octobre, auquel nous empruntons ce détail, dit que les mineurs ont apprécié ce présent bien au delà de sa valeur intrinsèque, et que cette façon d'agir contribuera à maintenir les bons rapports existant entre employeurs et employés dans le comté de Clackmannan.

VIII. — RÉSULTATS DE LA GRÈVE.

Quels sont les résultats de ces dix-sept semaines de grève?

Au point de vue de l'intérêt des mineurs, il est impossible de nier qu'ils ne soient déplorables. Non seulement les mineurs n'ont pas obtenu le retrait de la réduction contre laquelle ils ont lutté, mais ils ont dépensé des sommes énormes pour arriver à ce résultat négatif. Les 2 millions de francs que les mineurs d'Angleterre leur ont envoyés (2) et les 380 et quelques mille francs que possédaient leurs unions ont été sacrifiés en vain. C'est en vain

(1) Les mineurs logés dans des maisons appartenant aux compagnies ont le montant de leur loyer retenu sur leur paie de quinzaine. N'ayant pas travaillé depuis seize semaines, ces mineurs n'avaient donc pas payé leur loyer.

(2) Au 3 octobre, c'est-à-dire au commencement de la quinzième semaine de la grève, les mineurs écossais avaient reçu de toutes provenances environ 70.000 livres sterling (1.750.000 fr.). La Fédération Britannique avait souscrit 58.000 livres, l'Union des mineurs du Durham 400 livres et l'Union de Northumberland 3.500 livres : le Pays de Galles n'avait envoyé que quelques centaines de francs. Le 17 octobre, un nouveau chèque de 140.000 francs fut envoyé par les mineurs des Midlands affiliés à la Fédération ; les mineurs du Durham de leur côté envoyèrent 10.000 francs, ceux de Northumberland 12.500 francs, et les souscriptions individuelles des mineurs gallois fournirent encore 2.000 francs. Les chiffres des sommes reçues entre le 3 et le 17 octobre nous manquent, mais nous savons que le chiffre total des sommes envoyées par la Fédération Britannique monte à 1.850.000 francs environ.

que les prévoyants mineurs de l'Est auront dépensé une grande partie de leurs économies, et que beaucoup de leurs camarades de l'Ouest auront, pendant deux mois et demi, été en proie à la misère à laquelle leur imprévoyance les condamne dès que le travail vient à manquer. C'est en vain que tous se seront privés, pendant quinze semaines dans l'Ouest et dix-sept semaines dans l'Est, d'un salaire moyen (après réduction) de 31 francs par semaine (1). M. Smilie nous disait au commencement d'octobre qu'il faudrait aux mineurs au moins deux ans pour regagner la situation qu'ils avaient avant la grève. Nous pouvons affirmer, d'après le témoignage d'autres leaders et de mineurs eux-mêmes, que ces deux ans ne sont qu'un minimum. Bien entendu, il ne faudra pas si longtemps aux mineurs irlandais pour payer les dettes qu'ils ont pu contracter pendant la grève, d'autant plus qu'ils n'ont guère de crédit, chez les aubergistes en particulier. Mais les mineurs écossais n'auront pas trop de deux à trois ans pour réparer la large brèche faite à leurs économies.

Un résultat de moindre importance, mais que nous devons quand même signaler, est que, dans un certain nombre de collieries de l'Ouest, les mineurs ont dû accepter le samedi pour *idle day* au lieu du jeudi, les coalmasters ayant résolu de ne pas séparer les deux jours de repos. Du reste, les mineurs de quelques collieries de l'Ouest, voulant rattraper le temps perdu, se sont mis à travailler six jours par semaine, sans se soucier le moins du monde des règlements antérieurs.

Les unions de mineurs, elles aussi, sortent affaiblies de la lutte ; non seulement elles ont épuisé leurs fonds, mais, chose plus grave, leur prestige est entamé dans l'Ouest de l'Écosse. La confiance assez enfantine que les mineurs irlandais avaient dans des unions peu nombreuses, mal organisées et sans ressources, a disparu. De plus, la désunion existe maintenant dans la Fédération écossaise ; il y a, en quelque sorte, des radicaux conduits par M. Chisholm Robertson, et des modérés ayant à leur tête MM. Weir, Smilie, Brown

(1) On estime à 32.250.000 francs le montant des salaires perdus par les grévistes. Cette somme se répartit comme il suit : Fife, Kinross et Clackmannan 5 millions ; — East et Mid-Lothians et West Lothians, 2 millions ; — autres districts, 25.250.000 francs.

(agent de l'East and Mid-Lothians Association) et Wilson (de West Lothians). « La grande majorité des mineurs est avec ces derniers, mais les exaltés de tous les districts de l'Ouest restent fidèles à M. Robertson. Celui-ci, pendant les deux derniers mois de la grève, a chaque jour accusé la Fédération Britannique d'avoir sacrifié les mineurs écossais aux mineurs anglais, et d'avoir causé l'insuccès de la grève en proposant les « Fédération terms ». La position de la Fédération Britannique n'est donc plus aussi bonne qu'au mois de mai dernier et son prestige, à elle-aussi, se trouve très diminué dans l'Ouest de l'Écosse.

Dans l'Est, les mineurs savent mieux à quoi s'en tenir et ne reprochent pas à leurs unions de n'avoir pu faire l'impossible; les pertes d'argent qu'ils ont subies seront réparées avec le temps. Après une période assez dure, l'Union de Fife, Kinross et Clackmannan s'est bien relevée des suites d'une grève de seize semaines en 1877; elle se relèvera probablement sans plus de peine de celle de 1894. Ce que nous avons entendu appeler, dans l'Ouest, l'égoïsme des unionistes de Fife et Clackmannan, aura même eu pour résultat de leur amener de nouveaux adhérents. Dans Fife, Kinross et Clackmannan, en effet, les unionistes ont d'abord gardé, pour eux seuls, les fonds de leurs unions et les levées de la Fédération Britannique (1) et se sont bornés à voter 25.000 francs aux 2.500 grévistes non affiliés; ce n'est que vers la fin de la grève qu'ils ont consenti à leur donner une paie de grève (*strike pay*) égale à la leur, mais ce secours a été donné seulement parce que les non-unionistes ont promis de se joindre à l'Union (2).

(1) La Fédération Britannique, comme les autres Trade-Unions, ne soutient que ses adhérents; les non-unionistes n'avaient pas droit à un centime des levées anglaises. — Les mineurs unionistes écossais n'étant que 31.500, l'Union de Fife et Kinross, comptant 6.500 membres, et celle de Clackmanuan 700 environ, avaient droit à près du quart des levées anglaises.

(2) Il n'est que juste de dire que les unionistes de Fife et Kinross et de Clackmannan ont aidé les non-unionistes *individuellement* en leur donnant une forte part et quelquefois la totalité des souscriptions locales. Mais, à ces derniers, l'Union n'a donné que 30 francs, alors qu'elle a donné à ses adhérents 110 francs et, de plus, un secours spécial pour les enfants au-dessous de douze ans, qui est monté, en moyenne, à 11 fr. 25 par chef de famille.

Dans tout le reste de l'Écosse, au contraire, y compris l'East et le Mid-Lothians, les unionistes ont partagé également avec les non-unionistes afin de les empêcher de reprendre le travail; aussi ont-ils touché chacun beaucoup moins que les mineurs de Fife et Kinross. Dans l'Ouest, le montant des deux premières *strike pays* ne s'élève qu'à 9 fr. 80, et à 12 fr. 50 environ dans l'East et le Mid-Lothians, où l'association locale, comme nous l'avons vu, possédait 25.000 francs. Dans Fife et Kinross, les unionistes touchèrent 45 francs. Au 3 octobre, c'est-à-dire au commencement de la quinzième semaine, les mineurs de l'Ouest n'avaient reçu que 22 fr. 50 par homme, soit une moyenne de 3 francs par quinzaine, les quelques francs de plus qui leur revenaient ayant été retenus pour subvenir aux frais des *soup-Kitchens*. Dans l'East et le Mid-Lothians, les grévistes ont touché en moyenne 1 fr. 25 de plus que leurs camarades de l'Ouest.

Quant aux coalmasters, ils ont souffert de grandes pertes, par suite de la suspension du travail, mais ils ont remporté une victoire complète. L'utilité de leurs associations leur a été nettement démontrée, et la leçon n'a pas été perdue pour eux. Sur l'initiative de l'*Airdrie, Slomannan and Bathgate Coalmasters' Association*, le projet déjà conçu depuis longtemps de fédérer leurs associations locales a été mis à exécution au milieu d'octobre, de sorte qu'il existe maintenant une fédération de coalmasters écossais ayant des règles et un but semblables à ceux de l'Association du Lanarkshire. Le droit de vote des membres de la Fédération sera proportionnel à la production de leurs collieries, et la souscription a été fixée à 0 fr. 05 par tonne (la levée ne devra jamais excéder 0 fr. 10 par tonne) jusqu'à ce qu'un fonds de 150.000 francs par million de tonnes de houille extraite ait été constitué.

Le commerce du charbon a évidemment beaucoup souffert de la grève. On estime à plus de 13 millions la perte subie par Glasgow, Ardrossan, Ayr, Alloa, Grangemouth, Leith, Burntisland, Dysart et les autres ports d'où l'on expédie le charbon. « Néanmoins, nous disait vers la mi-octobre un des principaux exportateurs de Glasgow, le commerce du charbon se relèvera

sans peine dès que les mineurs se seront remis au travail. Les prix baisseront et la demande augmentera. »

Nous avons déjà dit que toutes les fonderies de fer et d'acier ont dû fermer leurs portes pendant les mois d'août et de septembre ; c'est assez dire combien la grève leur a été préjudiciable. L'industrie de la construction des navires et, avec elle, toutes celles qui consomment de la houille ont également subi des pertes importantes ; il leur a fallu, en effet, payer en moyenne 6 fr. 25 de plus par tonne de combustible qu'on devait faire venir d'Angleterre.

IX. — CAUSES DE L'ÉCHEC DES MINEURS. — CONCLUSIONS.

Nous n'aurions pas fini notre tâche si nous n'analysions les causes de l'échec des mineurs. Et d'abord le moment était-il bien choisi pour faire grève ? « Nous n'avions pas le choix, nous a dit M. Smilie, puisqu'il fallait cesser le travail au moment où l'on réduisait les salaires. Puis on était au commencement de l'été, et le beau temps permet de vivre à meilleur compte. Quant au commerce du charbon, il est vrai qu'il subissait une crise. » Pour M. Weir également, la crise ne pouvait être niée ; mais ajoutait-il, elle n'était pas plus forte qu'en Angleterre en 1893, quand la grande grève fut déclarée. Les coalmasters eussent pu certainement accorder les Federation terms.

Pour M. Chisholm Robertson et ses amis, ce sont, au contraire, les Federation terms qui sont cause de tout le mal. Du jour où, sur le conseil de la Fédération Britannique, les mineurs réduisirent leurs demandes, les patrons virent que la Fédération abandonnait les Écossais et restèrent inébranlables dans leur refus de toute concession.

M. John Burns, député socialiste de Londres-Battersea, nous a déclaré, de son côté, que si les mineurs écossais ont été vaincus, c'est parce qu'ils se sont joints trop tard à la Fédération Britannique, qu'ils étaient mal conduits (ceci est une allusion aux dissensions intestines de la Fédération écossaise), et que, dans certains districts, ils étaient entièrement désorganisés.

Nous avouons ne pas bien voir en quoi le fait d'avoir adhéré très tard à la Fédération Britannique a empêché le succès de la grève. La Fédération a envoyé aux mineurs écossais des sommes très considérables; M. Weir et les autres leaders déclarent qu'elle a loyalement rempli ses devoirs envers eux; que pouvait-elle faire de plus? Mais il est certain que les dissensions entre leaders ont eu une fâcheuse influence sur le moral des mineurs de l'Ouest. Il est non moins certain que, tant que ces derniers ne seront pas mieux organisés et plus disciplinés, tant que leurs unions n'auront pas envisagé la perspective d'un conflit et ne s'y seront pas préparés d'une manière sérieuse, — c'est-à-dire en exigeant une cotisation qui permette la constitution d'un fonds de grève considérable, — leurs chances de succès, en cas de grève, sont réduites au minimum.

Ces réserves étant faites, nous devons dire que les mineurs, eussent-ils été bien organisés et dirigés par des chefs unis, n'eussent pas triomphé quand même. M. John Burns ne semble pas tenir compte du principal facteur, la situation du commerce du charbon. La crise qui sévissait à ce moment nécessitait un abaissement du prix de revient, et ceci ne pouvait s'obtenir que par une réduction des bénéfices des coalmasters et du coût de la main-d'œuvre. Les royalties, les loyers de terrain, l'amortissement du capital, l'entretien des bâtiments et machines ne variant pas, il n'y avait de diminution possible que sur ces deux chefs.

Nous avons entendu des mineurs nous dire qu'ils voulaient que les coalmasters réduisissent leurs profits pour maintenir les salaires. Cela est très beau, mais il y a une limite à tout. On ne fait pas travailler à perte et il est rare qu'on veuille bien se donner beaucoup de peine pour peu de profit. Avec des patrons qui patronnent, cela peut encore se produire pendant un court espace de temps, pendant une crise qu'on suppose passagère, mais quand on n'a aucune donnée sur la longueur de la crise, il n'y faut pas songer.

Aussi certains mineurs et leurs amis, reconnaissant bien que ce système est impraticable, ont-ils songé à un autre tout aussi impraticable. Pour eux, les coalmasters et les mineurs devraient

se coaliser pour imposer aux acheteurs de charbon un prix assez élevé; de cette façon les mineurs pourraient avoir un *living wage* (littéralement, un salaire qui permet de vivre) et les coalmasters un bénéfice rémunérateur. Il faut, disent les défenseurs de ce système, fixer le prix du charbon d'après les salaires des ouvriers, et non pas fixer les salaires d'après le prix du charbon. Nous n'avons pas à nous arrêter longtemps sur ce système; il est évident que, tant que la concurrence actuelle continuera d'exister, il est impraticable, et nous ne croyons guère qu'une entente internationale pour régler et contrôler la production de la houille soit aussi facile que le prétend un ingénieur belge, M. Loevy, qui s'est fait sur le continent le défenseur de ce système (1).

Nous avons prononcé le mot *living wage*. Cette théorie du *living wage* a obtenu un grand succès auprès des mineurs de Grande-Bretagne, et on en parle sans cesse dans Fife, alors que dans l'East et Mid-Lothians et dans l'Ouest il nous a semblé et on nous a dit qu'on ne s'en préoccupe guère. Mais les mineurs sont fort embarrassés, quand on leur demande ce qu'ils entendent par là, et quel devrait être le montant du *living wage* (2). Au fond, ils appellent du nom de *living wage* un salaire plus élevé que celui qu'ils touchent quand ils en parlent, et qu'ils cherchent à obtenir par l'agitation et les autres moyens à leur portée. C'est ainsi que, pendant leur lutte pour les *Federation terms*, des mineurs de Fife nous disaient qu'il serait juste de le leur accorder, parce que le salaire qu'ils toucheraient (5 shillings et 3 pence, — les coalmasters ne voulaient donner que 5 shillings) constituait un *living wage*; c'était, disaient-ils, le *living wage* reconnu par la Fédération Britannique.

(1) Pour l'exposé du système Loevy, nous renvoyons le lecteur à la circulaire n° 1000 du Comité Central des Houillères de France.

(2) Pas plus embarrassés du reste que toutes les autres personnes qui en parlent. Nous avons sous les yeux un pamphlet « *The Living wage* » écrit par le directeur du journal socialiste *The Clarion*, et une enquête faite par un journal de Leeds, *The Mercury*. L'écrivain socialiste passe à côté du sujet, et de l'enquête très intéressante et très suggestive du *Leeds Mercury* il ne se dégage pas grand-lumière sur ce point. Personnellement, nous croyons, avec M. Th. Burt, député ouvrier à la Chambre des Communes, que « le *living wage* n'est qu'une phrase et est impossible à définir ».

On pourrait se demander aussi pourquoi le gouvernement, ou plus exactement des membres du gouvernement, n'ont pas offert leurs bons offices pour le règlement du conflit, l'action de lord Rosebery pendant la grève des mineurs anglais en 1893 constituant un précédent qui peut paraître encourageant. Mais la situation n'était pas du tout la même en Angleterre qu'en Écosse. En Angleterre, les deux parties en lutte étaient d'une force à peu près égale, et la grève traînait en longueur sans donner à l'une un avantage notable sur l'autre; en fait, il n'y a eu ni vainqueurs ni vaincus, et l'arrangement conclu ne l'a été que pour la période très courte pendant laquelle les prix du charbon ont été élevés par la disette causée par la grève (1). Mais, en Écosse, l'une des parties, les coalmasters, était bien plus forte que l'autre, et, de plus, les faits, à notre avis, parlaient en sa faveur; une proposition d'arbitrage n'aurait pas eu de raison d'être. Un arbitrage à Carmaux pouvait se comprendre, puisqu'il s'agissait d'une question d'amour-propre, d'une affaire politique; mais *en Écosse, la politique n'intervenait pas le moins du monde dans la dispute*. Qu'eussent pu répondre des arbitres aux coalmasters écossais leur disant: « Nous ne pouvons payer nos ouvriers plus de tant, par suite de la baisse du produit. » On ne pouvait imposer aux coalmasters les désirs des mineurs et on n'y a pas songé. Il n'y a donc pas eu intervention de la part des membres du gouvernement.

Mais des hommes investis de fonctions publiques ont cependant essayé d'amener les parties en litige à une entente. C'est ainsi que le lord Provost de Glasgow réunit, dans les premiers jours d'août, les représentants des mineurs et des patrons, pour discuter la question de la reprise du travail; mais cette conférence n'aboutit pas. Il n'y avait pas de quoi encourager une intervention venant de plus haut.

Il est question de former en Écosse des *Conciliation Boards*, composés de délégués des mineurs et de patrons à nombre égal, ayant pour président un homme indépendant jouissant de l'es-

(1) Voir dans la *Science sociale*, décembre 1893: *La grève des mineurs en Angleterre*, par M. Paul de Rousiers.

time publique. Nous croyons que de tels Boards sont très désirables; les services rendus par ceux qui existent en Angleterre parlent hautement en leur faveur.

Une dernière remarque, pour finir cette longue étude. Dans la dernière réunion des mineurs de Fife et Kinross, M. John Weir a dit que si les mineurs étaient battus, ce n'était pas pour toujours, et qu'au bout de peu de temps, — il a même dit deux ans si nous en croyons le *Dunfermline Journal*, — la lutte pour le living wage reprendrait. Mais il est absolument certain, d'après le bilan que nous avons établi de leur situation après la défaite, que les mineurs sont hors d'état d'entreprendre, avant de longues années, une nouvelle grève s'étendant à l'Écosse tout entière. En faisant entrevoir, en promettant en quelque sorte aux mineurs une revanche prochaine, M. Weir assume une lourde responsabilité. Son discours ne pourrait avoir comme résultat que l'établissement de mauvais rapports entre les coal-masters et leurs ouvriers. Espérons qu'il n'en sera rien et que la cessation de la crise sur le charbon permettra un relèvement des salaires qui ramènera le bien-être chez les mineurs écossais. Ils ont surtout besoin d'une longue période de calme et de travail.

J. BAILHACHE.

LE BONHEUR DE VIVRE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.



Sir John Lubbock, qui avait publié, il y a deux ans, un volume sous ce titre, vient de nous en donner un second sur le même sujet (1). On aura une idée du succès extraordinaire qu'a obtenu cet ouvrage en Angleterre, quand on saura que le premier volume a été traduit sur la vingtième édition et le second sur la soixante-dix-septième.

Vous allez penser que l'auteur a trouvé le secret du bonheur et qu'il le livre pour quelques shellings seulement à ses contemporains. S'il en était ainsi, il faudrait avouer que les Anglais ne sont pas difficiles, car ces deux volumes ne sont, en somme, qu'un recueil de sentences et de citations empruntées à tous les écrivains connus. C'est au moyen de cette compilation que l'auteur entend prouver que l'homme doit s'estimer très heureux de vivre.

Pour démontrer sa thèse, sir John Lubbock passe successivement en revue tous les sujets de bonheur que l'homme rencontre autour de lui : la satisfaction du devoir accompli, le plaisir de lire tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, les bienfaits de l'amitié, l'agrément des voyages et l'agrément du foyer, les jouissances scientifiques, l'amour, l'art, la poésie, la musique, les beautés de la nature, etc.

Il se montre d'un bout à l'autre d'un optimisme si candide

(1) *Le Bonheur de vivre*, 2 vol. in-12; librairie Félix Alcan.

qu'on est vraiment désarmé contre lui : « J'ai entendu parler maintes fois, dit-il, de l'ingratitude et de l'égoïsme de ce monde. Peut-être le dois-je à ma bonne fortune, mais je n'ai jamais éprouvé l'un ou l'autre de ces cruels fléaux ». — Voilà qui est vraiment bien extraordinaire, ou bien naïf!

Ceci ne ne l'est pas moins : « Nous sommes en réalité plus riches que nous ne croyons. Nous entendons souvent parler de la soif de posséder. On porte envie aux grands propriétaires et on considère comme un bonheur de posséder de vastes terres. Mais trop souvent, comme le dit Emerson, si vous possédez de la terre, la terre vous possède. D'ailleurs n'avons-nous pas, dans un sens élevé, des milliers d'acres qui nous appartiennent en propre? Les communaux, les chemins, les sentiers et le bord de la mer, l'immense étendue de nos côtes si variées d'aspect, tout cela n'est-il pas à nous (!!)? Nous sommes tous de grands propriétaires sans le savoir (!!). Ce qui nous manque, ce n'est pas la terre, mais la faculté d'en jouir. Cet immense avantage a encore l'avantage de n'imposer aucun travail, de ne réclamer aucune gestion. Le propriétaire a des soucis, mais le paysage appartient à la première personne qui a des yeux pour regarder. Aussi Kingsley appelait les bruyères autour d'Eversley, « mon « jardin d'hiver », non qu'elles fussent à lui légalement, mais dans un sens idéal qui fait que dix mille personnes peuvent posséder la même chose. »

Tout le livre est empreint d'un optimisme aussi robuste et s'appuie sur des arguments de cette force. Manifestement ce n'est pas une argumentation aussi faible, aussi banale, qui a pu séduire les lecteurs anglais et qui a fait le succès de l'ouvrage. Et, d'autre part, pourquoi ce même ouvrage a-t-il eu si peu de succès de ce côté de la Manche? Pourquoi toute cette démonstration, toutes ces citations accumulées nous font-elles sourire?

Il est intéressant de s'en rendre compte à l'aide de la Science sociale; mais, pour cela, il faut pénétrer plus avant que ne l'a fait sir John Lubbock dans cette grosse et éternelle question du Bonheur.

I. — DE QUELQUES ÉLÉMENTS INSUFFISANTS DE BONHEUR.

Définissons d'abord le mot.

Nous entendrons, si vous le voulez bien, par ce mot de Bonheur, l'état de satisfaction des gens qui réussissent à surmonter vraiment les difficultés matérielles et morales de la vie.

En introduisant dans la définition les mots « matérielles et morales », nous atteignons également la satisfaction des deux grands besoins de l'humanité, ceux du corps et ceux de l'âme ; et cela constitue bien tout l'homme.

Il nous faut d'abord réduire à leur juste valeur certains éléments que beaucoup de personnes considèrent comme la source exclusive du Bonheur, par exemple, le caractère, la santé, la fortune, la religion.

Un *bon caractère* nous porte à voir et à prendre toute chose par son bon côté, en somme, à nous faire illusion, car les choses n'ont pas seulement un bon côté. Mais toute illusion, quelque tenace qu'elle soit, a des bornes et, en tous cas, elle ne peut changer la cruelle réalité des choses. Le jour où cette réalité devient par trop poignante, la déception n'en est que plus profonde. S'illusionner sur un mal n'est pas triompher de ce mal.

La *santé* nous épargne bien des douleurs physiques ; elle nous rend ainsi aptes au travail nécessaire pour nous assurer la nourriture, le vêtement et le logement ; mais elle ne donne qu'une aptitude, et celle-ci peut rester sans emploi. On peut être en très bonne santé et se trouver en même temps réduit au plus grand dénuement, ce qui n'est pas une condition de Bonheur.

La *fortune* est considérée, par beaucoup de gens, comme l'élément essentiel du Bonheur. En effet, elle assure le pain quotidien : elle permet de surmonter *immédiatement* la plupart des difficultés *matérielles* de la vie. C'est certainement un grand point. Mais elle est absolument inefficace pour aider à surmon-

ter les difficultés morales, car elle tend à énerver le courage, la volonté, l'énergie. D'ailleurs, une des grandes sources du Bonheur réside dans l'attente, dans l'espérance des choses que l'on désire. L'objet désiré une fois possédé perd la plus grande partie de son attrait. Or la fortune supprime cette attente, cette espérance. En permettant la satisfaction immédiate, elle amène la satiété. De là l'effort constant et pénible des gens riches pour trouver de nouveaux amusements, des distractions sans cesse renouvelées, parce qu'elles lassent aussitôt. La richesse vous blase sur tout. L'homme blasé goûte mal le Bonheur de vivre ; il ne s'intéresse à rien et rien ne l'intéresse. Notre erreur est de considérer la richesse du fond de la pauvreté, ou de la médiocrité ; il faut la voir en elle-même et l'estimer pour ce qu'elle vaut réellement, exactement. On voit alors qu'elle est courte par bien des bouts.

Même, elle ne tarde pas à se trouver courte au point de vue de la solution des difficultés matérielles, quoique cela puisse paraître bien extraordinaire. Les dépenses qu'entraîne la vie de plaisir et de luxe vont souvent au delà d'un revenu qui ne s'augmente pas par le travail. On acquiert l'habitude de dépenser sans compter et on perd celle de travailler : il n'y a pas compensation. Voilà le trou béant par lequel se sont écoulées, dans tous les siècles, les plus grandes fortunes. Si ce n'est dès la première génération que ces familles commencent à décliner, c'est à la seconde ou à la troisième ; elles sont impuissantes à se relever, même matériellement. L'habitude du travail et de l'effort, une fois perdue, ne se reconquiert pas facilement. C'est l'histoire de notre noblesse et de notre bourgeoisie riches ; c'est l'éternelle histoire.

En somme, pour surmonter les difficultés matérielles et morales de la vie, la pauvreté est un levier plus puissant que la richesse, parce qu'elle est, du moins, susceptible d'exciter à l'effort.

La *religion* enfin, selon certaines personnes, suffirait pour assurer le bonheur. Il est incontestable qu'elle aide puissamment à surmonter les difficultés *morales* de la vie. Mais, si elle ne

rencontre pas dans l'homme des capacités naturelles à mettre en jeu, elle ne peut plus lui présenter que la résignation, la résignation à la volonté de Dieu. Se résigner à une chose, c'est reconnaître implicitement que cette chose est pénible. C'est bien sous cet aspect que la religion fait, en pareil cas, considérer la vie : c'est une épreuve qu'il faut supporter avec courage ; la vie est une vallée de larmes. Le bonheur, dit-elle alors volontiers, n'est pas de ce monde. Et, en effet, elle n'a pas pour but direct et essentiel d'assurer le bonheur dans ce monde, mais bien dans l'autre ; elle ne considère pas le temps, mais l'éternité. C'est infiniment préférable ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. La question pour nous est, au contraire, de savoir ce qui assure le bonheur ici-bas. Nous ne faisons pas de la théologie, mais de la Science sociale.

Ce n'est pas tout. Il faut bien reconnaître que certaines personnes pieuses faussent et appliquent à tort le précepte de la résignation. Elles s'en autorisent pour se laisser aller, pour éviter l'effort pénible : la vie, se disent-elles, ne vaut pas qu'on se donne tant de peine, et elles comptent trop complètement sur la Providence, qui n'abandonne pas ses fidèles. Elles oublient qu'il est dit : Aide-toi et le Ciel t'aidera ; elles trouvent plus commode de laisser au Ciel toute la besogne.

Avec cet état d'esprit, l'homme se trouve faible vis-à-vis des difficultés matérielles et morales de la vie. Ainsi la religion mal comprise, mal entendue, au lieu d'être une aide dans la vie, au lieu de contribuer au bonheur, peut devenir une cause d'infériorité. On s'en console, on en prend son parti, en disant : « Dieu éprouve les siens » ; ou bien : « Les enfants de ténèbres sont plus habiles que les enfants de lumière ». C'est une manière commode de faire retomber sur Dieu la responsabilité de ses fautes à soi et de ses erreurs.

Nous sommes donc autorisés à dire que les divers éléments dont nous venons de parler ne suffisent pas à assurer le bonheur ; ils n'y contribuent que dans une certaine mesure. La vérité est que leur action est plus ou moins efficace suivant les conditions

sociales au milieu desquelles ils se produisent. Il nous faut donc rechercher en quoi le milieu social est plus ou moins favorable au développement du bonheur, c'est-à-dire à cet état de satisfaction des gens qui réussissent à surmonter vraiment les difficultés matérielles et morales de la vie.

Si on considère les diverses sociétés au point de vue qui nous occupe, on constate qu'elles concourent très différemment à favoriser le bonheur. A première vue, on distingue trois groupes, ou trois cas bien distincts :

- 1^{er} Cas : le Bonheur favorisé par les facilités de la vie ;
- 2^o Cas : le Bonheur entravé par les difficultés de la vie ;
- 3^o Cas : le Bonheur favorisé en dépit des difficultés de la vie.

Examinons ce que cachent ces formules quelque peu hiéroglyphiques.

II. — 1^{er} CAS : LE BONHEUR FAVORISÉ PAR LES FACILITÉS DE LA VIE.

On connaît le proverbe : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. » Il est vrai scientifiquement.

Quels sont surtout les peuples qui n'ont pas d'histoire? Ce sont essentiellement ceux qui vivent de la simple récolte des productions spontanées, comme, par exemple, les pasteurs nomades des steppes de prairies. Grâce à l'abondance inépuisable de l'herbe, ils n'ont besoin de se livrer à aucun travail lucratif. C'est le type dont les Tartares-Mongols sont un des spécimens les mieux caractérisés. Je laisse de côté les pasteurs des steppes de déserts, comme les Arabes et les Sahariens, qui sont déjà obligés de compléter l'art pastoral insuffisant par divers travaux accessoires de fabrication et de transports.

Pour les purs pasteurs, les deux grandes difficultés de la vie, les difficultés matérielles et les difficultés morales, sont singulièrement aplanies.

Les difficultés matérielles que l'homme rencontre pour se procurer la nourriture, le vêtement et le logement sont vraiment

réduites à presque rien. Le troupeau fournit tout cela, et ce troupeau lui-même se nourrit d'une herbe qui pousse spontanément sans que l'homme ait besoin d'intervenir en rien.

En vérité, nulle part, sur la surface du globe, l'homme n'est astreint à une moindre somme de travail, et exposé à moins d'aléas pour résoudre le problème de l'existence. Il est ici délivré du souci quotidien et écrasant que nous avons de nous procurer, chaque jour, nos moyens d'existence. Une herbe qui pousse spontanément, qui appartient à tout le monde, qui n'exige pas même le fauchage, le fanage et l'emmagasinage suffit à tout et résout tout. L'homme échappe ainsi à ce comble du malheur, la pauvreté, le paupérisme. Il n'y a pas de question ouvrière, par cette raison qu'il n'y a pas d'ouvriers salariés.

Cet homme ainsi assuré par la nature elle-même contre les difficultés matérielles, l'est également contre les difficultés morales.

Il ne faut pas le juger d'après nous : nous avons des désirs, des besoins, des aspirations qui ont été développés par une évolution sociale toute différente, et qu'il n'a pas. Et ces besoins, que nous nous sommes créés, ou plus exactement que notre milieu social nous a créés, nous rendent malheureux tant que nous ne pouvons pas les satisfaire. Et lorsque nous réussissons à les satisfaire, d'autres désirs, d'autres besoins, d'autres aspirations plus compliqués et moins accessibles nous sollicitent.

Aussi dit-on : « Le bonheur consiste à borner ses désirs. » « Il faut se contenter d'une heureuse médiocrité (*aurea mediocritas*). » Cela est fort bien, mais notre état social nous pousse en sens inverse et conspire à chaque instant contre cette sagesse, qu'on ne nous prêche que parce qu'elle est rare.

Et la preuve décisive que ce pasteur est *content de son sort* (ce qui est, en somme, le dernier mot du bonheur sur la terre), c'est la difficulté que l'on a à le faire changer de vie. Certainement l'évolution sociale la plus difficile a été et est encore de faire passer un pasteur de la vie nomade à la vie sédentaire, de l'art pastoral à la culture et aux autres travaux par lesquels nous « gagnons » notre vie. Les peuples « civilisés » qui ont sur leur

frontière des populations pastorales, en savent quelque chose. Ils n'ont pu obtenir cette transformation, — sur les rares points où ils l'ont obtenue, — que par une contrainte excessive, poussée jusqu'à la violence. Pour faire faire cette évolution aux Slaves, par exemple, qui sont sortis des steppes, il a fallu plusieurs siècles de contrainte, opérée par les Tsars, qui cependant n'avaient pas la main légère. Et encore ils n'ont que très imparfaitement réussi, car le Slave en est resté à une culture rudimentaire et vit encore, le plus possible, de l'art pastoral. Il estime encore le bonheur, non d'après la surface qu'il cultive, mais d'après l'importance du troupeau.

Les anciens avaient déjà le sentiment du bonheur dont jouissent ces populations pastorales. Homère, et après lui Éphore, les appelle « les plus justes des hommes ». « Les nomades, ces hommes vertueux et justes, » dit Chœrilus. « Ils mènent une vie très frugale et ne se soucient point d'amasser des richesses, » dit Strabon. Les voyageurs modernes nous donnent la même impression : « Ces bons Mongols, dit M. Huc qui a vécu pendant deux ans au milieu d'eux, ont l'âme essentiellement religieuse; la vie future les occupe sans cesse, les choses d'ici-bas ne sont rien à leurs yeux; aussi vivent-ils dans ce monde comme n'y vivant pas (1). »

Voilà bien le type de l'homme qui sait borner ses désirs et qui trouve le bonheur dans une médiocrité qui n'est pas même dorée. Et le fondement de ce bonheur, c'est le milieu physique, qui suffit aux besoins et qui assure les plus grandes facilités de vie.

Ces facilités de la vie sont encore augmentées par la nécessité où sont ces populations de vivre en communautés de familles nombreuses, qui comprennent parfois plusieurs centaines de personnes, comme chez les anciens patriarches de la Bible (2).

L'homme n'est jamais seul.

On s'appuie les uns sur les autres, et, par là, on est en quelque sorte assuré contre les aléas qui peuvent survenir. Les faibles,

(1) *Voyage en Tartarie*, t. I, p. 48.

(2) La *Science sociale* a suffisamment expliqué comment la communauté de famille est une nécessité de la steppe et de la vie pastorale nomade.

les incapables, les imprévoyants ne sont pas livrés à eux-mêmes et exposés à ces situations lamentables qui sont si fréquentes dans notre civilisation.

Dans ce premier groupe de populations, l'homme est donc soutenu à la fois par l'abondance inépuisable des productions spontanées du sol et par la communauté familiale. Appuyé sur ces deux soutiens, il est assuré, dans la plus large mesure, contre le malheur, contre les difficultés de la vie, il est heureux; il ne désire pas modifier sa manière de vivre.

En dehors de la région des steppes, il se rencontre d'autres populations nombreuses, qui ont encore à leur disposition, quoique à un degré moindre, la ressource des productions spontanées et de la communauté familiale. Elles sont ainsi plus ou moins préservées des difficultés de l'existence et des malheurs qui en sont la conséquence. Ces populations forment une série décroissante, qui part du type que nous venons de décrire pour arriver, par une gradation insensible, au second cas dont nous allons parler.

III. — 2^e CAS : LE BONHEUR ENTRAVÉ PAR LES DIFFICULTÉS DE LA VIE.

Dans ce second cas, les deux ressources des productions spontanées et de la communauté de famille manquent à la fois à l'homme et il se trouve mis face à face avec les difficultés de la vie. Mais, au lieu de les affronter, sa principale préoccupation est de s'y soustraire, tous ses efforts vont converger vers ce but.

D'où vient cette préoccupation dominante de se soustraire aux difficultés de la vie au lieu de les affronter et de les surmonter? A cette question, on pourrait répondre qu'il est dans la nature de l'homme d'éviter l'effort. Cette réponse serait en partie exacte, mais il resterait à expliquer pourquoi l'éducation et la nécessité n'ont pas réussi à modifier ici cette tendance naturelle.

Ainsi que la Science sociale le démontre, les populations de ce groupe, qui occupe la plus grande partie de la surface terrestre

et en particulier l'occident de l'Europe, ont eu originairement une formation communautaire, à l'époque où leurs ancêtres avaient à leur disposition une abondance plus ou moins grande de productions spontanées. En somme, ce type est le prolongement du précédent, mais sur un sol qui ne livre plus rien à l'homme sans travail.

Représentez-vous un homme habitué à compter, en toutes choses, soit sur la nature prévoyante, soit sur la communauté secourable, et obligé de renoncer à la fois à ces deux Providences, obligé de se mettre au travail dur et pénible pour gagner sa vie. La nécessité lui dit : « Travaille, sois énergique, ne compte que sur toi-même, c'est le vrai moyen de réussir, de surmonter les difficultés de la vie, et par conséquent d'être heureux. » Mais sa formation sociale répond : « Le travail, l'effort, l'énergie sont pénibles ; il est bien plus agréable de s'y soustraire, et c'est au contraire en cela que consiste le Bonheur. » Et, neuf fois sur dix, la voix de la formation sociale est plus forte, parce qu'elle fait vibrer une des cordes les plus sensibles de l'homme : l'habitude prise, et surtout l'habitude agréable.

Mais comment se soustraire à ces nécessités fatales et pénibles de la vie ? Tout naturellement, on cherche à s'y soustraire par le procédé traditionnel, qui consiste à s'appuyer sur les autres, à vivre aux dépens des autres, à exploiter les autres, c'est-à-dire encore et toujours en demandant aide et secours à la communauté. C'est le procédé bien connu du frelon à l'égard de l'abeille.

C'est un frelon, ce jeune homme de vingt ans, vigoureux et plein de force, qui ne compte que sur l'argent qu'il tire de sa famille, et qui se fait ainsi entretenir par elle.

C'est un frelon, ce jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui ne cherche dans le mariage qu'une dot, c'est-à-dire un moyen commode de se faire entretenir par sa femme.

C'est un frelon, ce jeune homme qui, dédaignant les professions indépendantes, considère seulement comme honorables les carrières administratives qui dispensent de l'effort, de l'initiative : il se fait entretenir par le budget.

C'est un frelon, ce bourgeois, ou cet ouvrier, qui, en face des difficultés de la vie moderne, ne sait que se retourner vers la collectivité, — Commune ou État, — pour réclamer aide et protection, afin, lui aussi, de se faire entretenir par le budget.

C'est un frelon, ce politicien, qui, exploitant la sottise humaine, fait de la popularité, en promettant tout ce que l'on veut, afin de se faire entretenir par cette même collectivité qu'il dupe et qu'il ruine.

Et comme on s'explique bien que, dans un pareil milieu, le socialisme ait fait explosion, car il apporte précisément la séduisante promesse d'un état social où tout le monde appartiendrait bien et dûment à la catégorie des frelons. Le malheur, pour cette séduisante perspective, c'est qu'il ne saurait y avoir de frelons sans abeilles, et que, si on augmente le nombre des premiers, il faut nécessairement augmenter la somme de travail des secondes. C'est là une fatalité bien regrettable, car il serait vraiment très agréable de vivre sur la communauté.

Mais, direz-vous, cet état social ne nous déplaît nullement. Toute la question, c'est de réussir à se faufiler dans la catégorie des frelons; être frelon, mais voilà précisément le bonheur! vivent les frelons!

Malheureusement, cet état social, à en juger par les faits, ne paraît pas favorable à développer une grande somme de bonheur. Le problème à résoudre est trop difficile: Trouver le bonheur, en donnant le moins de travail possible, dans une société qui exige, pour vivre, la plus grande somme de travail. C'est se mettre dans la situation peu commode d'un homme qui doit, chaque jour, à toute heure, remonter un courant: tout va à l'encontre du but qu'il poursuit. Ce n'est pas là une rassurante condition de bonheur.

Ce ne l'est pas même pour ceux qui ont réussi à se caser dans ces multiples situations administratives, où on échappe, en partie, aux aléas de la vie. La plupart y ont une existence étroite; ils sont obligés de vivre et d'élever leur famille avec des salaires insuffisants: c'est la misère en habit noir, la plus dure de toutes. On ne peut y soutenir « son rang » et on en souffre cruellement;

c'est une blessure de chaque jour. C'est, de plus, la vie subordonnée, sans grands espoirs et sans grands horizons.

Pour les autres, la vie paraît encore plus dure : ils sentent d'autant plus la cruelle nécessité du travail personnel, aléatoire, qu'ils y ont été moins préparés par leur éducation, que ce travail est pour eux un pis aller, qu'ils aspiraient, eux aussi, aux sinécures administratives et qu'ils retombent lourdement du haut de leurs espérances déçues.

Pour tous, enfin, la vie est une charge trop lourde, une charge écrasante : sous l'influence de leur formation communautaire, qui fait de la fortune un bien de famille et non un bien personnel, les parents considèrent comme un devoir de se dépouiller de leur vivant pour doter leurs enfants au moment de leur mariage. Ils sont ainsi dans l'obligation de constituer, en quelques années, autant de fortunes qu'ils ont d'enfants, alors qu'il est déjà si difficile, pour tout homme, de se constituer une fortune personnelle ! C'est là une œuvre absolument impossible, tellement impossible que nous n'avons pas trouvé d'autre solution que de restreindre le nombre de nos enfants. Nous dotons nos enfants au détriment de l'expansion de la race. Malgré cela, la charge est encore trop lourde ; elle nous condamne à une vie de privations et d'économies mesquines, qui attriste toute l'existence et paralyse le bonheur.

Cet état général de malaise se traduit par des manifestations significatives. Je me borne à en signaler quatre, qui correspondent à quatre phases de l'évolution de ces sociétés, et que je prends, à dessein, sur des points très différents du globe.

La première de ces manifestations révèle la forme de désenchantement propre aux populations de l'Inde : la fameuse doctrine du *Nirvana*. Elle s'est répandue rapidement dans le groupe des populations de l'extrême Orient, encore voisines de la simple récolte, mais déjà privées des facilités qu'elle procure. Le *Nirvana*, c'est la délivrance, ou le salut, le bonheur en un mot, proposé aux hommes par le fondateur du Bouddhisme. Et en quoi consiste ce bonheur ? Il consiste à échapper à la perspective peu séduisante d'une seconde vie, du même genre que la première,

à la loi de la transmigration, en entrant dans un état impersonnel et inconscient. Et un des moyens d'y parvenir est la contemplation indéfinie, ou plutôt l'habitude d'une passivité aussi complète que possible, et la négation de l'effort allant jusqu'à la négation de la vie; c'est la négation du bonheur en ce monde. L'homme désespère décidément de l'obtenir et cherche un refuge dans l'anéantissement. Ainsi il n'entame même pas la lutte contre les difficultés de la vie; il capitule purement et simplement.

La seconde de ces manifestations est le *Nihilisme*. C'est une des formes de désenchantement des populations Nord-Slaves, c'est-à-dire du groupe humain qui est sorti des régions de la simple récolte dans la direction de l'Occident. Il a trouvé là la dure loi du travail; il a tout fait pour s'y soustraire et, n'y réussissant pas, il s'est réfugié dans l'idée de la négation et de la destruction de tout. Voilà encore des gens qui ne paraissent pas trouver le Bonheur dans cette vie.

La troisième de ces manifestations est le *Socialisme*. C'est la forme actuelle du désenchantement des populations à formation plus ou moins communautaire de l'Occident. Cette formation explique, comme je l'ai dit, l'explosion de cette doctrine, qui invite les hommes à chercher le Bonheur dans la communauté, c'est-à-dire toujours dans la suppression de l'effort personnel, de l'initiative individuelle (1). En tous cas, cette doctrine, comme les précédentes, manifeste hautement l'état de gens qui ne trouvent pas le Bonheur dans la vie telle qu'elle est faite.

Enfin, car il faut se borner, je signalerai, comme dernière manifestation de cet état de malaise, la doctrine du *Pessimisme*, qui est la forme de désenchantement des classes lettrées de

(1) On peut lire, à ce point de vue, la violente diatribe de M. Paul Lafargue contre le Travail; elle est intitulée : *Le droit à la paresse*. En voici le début : « Une étrange folie possède les classes ouvrières des nations où règne la civilisation capitaliste. Cette folie traîne à sa suite les misères individuelles et sociales, qui, depuis deux siècles, torturent la triste humanité. *Cette folie est l'amour du travail...* Dans la société capitaliste, le travail est la cause de toute dégénérescence intellectuelle, de toute déformation organique. » Et pour célébrer la supériorité du repos sur le travail, l'auteur cite le proverbe espagnol : *Descanzar es salud* (Se reposer est santé).

l'Occident. Je range sous ce nom tout un ensemble de doctrines plus ou moins philosophiques, plus ou moins élégiaques et larmoyantes, qui prédomine dans les groupes allemands et celtés et forme le fond de leur conception de la vie. Je sais bien que les Grecs et les Italiens prennent la vie d'une façon moins tragique, et ont une philosophie plus gaie, mais il est remarquable, et cela confirme la loi, que ces deux peuples occupent des régions où dominent les productions arborescentes, qui sont de la simple récolte : une partie de la population vit de la cueillette des fruits et moyennant une très faible somme de travail. *Deus nobis hæc otia fecit*. Le lazzarone est le type accentué de ce groupe de population. Aussi les peuples du bassin de la Méditerranée se rattachent-ils sensiblement à ceux qui trouvent une dose plus grande de Bonheur dans les facilités de la vie.

III. — 3^e CAS : LE BONHEUR FAVORISÉ EN DÉPIT DES DIFFICULTÉS DE LA VIE.

C'est ici que le problème du Bonheur semble le plus compromis et qu'il est cependant le plus triomphalement résolu. Jusqu'ici nous avons vu l'homme chercher le Bonheur en s'orientant vers le repos, ou tout au moins vers la moindre somme de travail. Dans le premier cas, il le trouve, mais c'est un Bonheur stagnant et croupissant; dans le second, il ne le trouve pas.

Dans le troisième cas, il va chercher le Bonheur en s'orientant, au contraire, vers l'effort personnel et intense; il n'essaie plus de se soustraire aux difficultés de la vie, mais il les envisage courageusement, il les mesure exactement, et il les affronte hardiment.

A première vue, cette idée qu'on puisse chercher et trouver le Bonheur dans l'effort, dans la difficulté vaincue, nous paraît une ironie amère, une pure gageure. Certainement, si je jugeais de cela uniquement d'après ce que je sens et ce que j'éprouve

moi-même, je partagerais ce sentiment : je me sens plus porté vers le repos que vers l'effort, vers ce qui est facile que vers ce qui est difficile; pour peu que l'on me pressât, je m'accommoderais peut-être de la vie tranquille et quelque peu végétative du pasteur. Mais il ne s'agit pas ici de ce que pense le lecteur, ou de ce que je pense moi-même; il s'agit seulement de constater des faits et de s'en rendre compte aussi exactement que possible.

Quelque extraordinaire qu'il paraisse, le fait s'explique à la réflexion. Pourquoi cherchons-nous le Bonheur en essayant de nous soustraire aux difficultés de la vie? C'est manifestement parce que l'effort qu'il nous faut faire, pour affronter ces difficultés, nous paraît trop dur. Si on me demandait d'accomplir en bicyclette (je prends cet exemple comme j'en prendrais un autre) une course de 500 kilomètres, je m'empresserais de décliner cette proposition, parce que je ne me sens pas capable d'un pareil effort. Mais cette même proposition serait accueillie avec plaisir par une foule de gens, uniquement parce qu'ils se sentent suffisamment entraînés. Ainsi, ce qui constituerait pour moi une difficulté insurmontable, et une entreprise éminemment désagréable, ne serait, pour eux, qu'un jeu et un vif plaisir. Il en est de même pour les difficultés de la vie : ce sont des difficultés insurmontables pour ceux qui ne sont pas préparés à les affronter et à les surmonter; mais il peut se faire que, pour d'autres, mieux entraînés, ce soit une sorte de sport qui ne manque pas de charmes. S'il en est ainsi, on conviendra immédiatement que, pour ces gaillards-là, la vie doit se présenter sous un tout autre aspect que pour nous, et que le nirvana, le nihilisme, le socialisme et le pessimisme ne doivent avoir pour eux aucune séduction. Ils voient la vie par l'autre bout de la lunette et, par conséquent, ils la voient autrement; ils la voient en beau; ils sont optimistes.

Toute la question est donc de savoir s'il y a des gens d'une pareille espèce.

Les lecteurs de cette Revue savent parfaitement que cette espèce existe; mais je voudrais leur montrer, et cela est nouveau, que cette même formation sociale qui donne la supériorité

rité dans le monde, est, en même temps, celle qui incline l'homme vers la plus grande somme de Bonheur qu'il puisse goûter sur la terre, — toutes choses égales d'ailleurs, comme disent les mathématiciens.

Tout récemment, j'ai décrit, dans la Revue (1), un type d'école anglaise, qui vise spécialement à préparer des hommes capables de se tirer d'affaire par eux-mêmes dans la vie. On y forme, par-dessus tout, l'énergie, la volonté, la ténacité ; le corps est entraîné aussi bien que l'esprit. Précédemment, MM. de Roussiers et Bureau nous ont décrit le même procédé de formation, soit en Angleterre, soit aux États-Unis. Les jeunes gens ainsi formés par la famille, par l'école et par tout le milieu social, ont le sentiment qu'un homme « doit toujours retomber sur ses pieds, comme un chat ». Cette jeunesse est ainsi orientée, non plus vers le repos, non plus vers le far niente, mais vers la lutte pour la vie, *struggle for life*, vers l'action personnelle, *self help*, vers la marche en avant, *go ahead* ; ils n'ont pas peur de ces mots, parce qu'ils n'ont pas peur de la chose qu'ils désignent. Et ils n'en ont pas peur, précisément parce que leur formation sociale les rend plus capables de surmonter les difficultés de la vie.

Et, de fait, cette redoutable race anglo-saxonne nous a déjà débusqués de la plupart des positions que nous occupions dans le monde. Il n'y a guère plus d'un siècle, nous prédominions encore en Asie, en Afrique et en Amérique ; partout nous avons reculé devant elle : elle est le rival héréditaire, le rival dont il faut imiter les progrès. Et, en répétant cela, nous ne sommes pas seulement des hommes de science qui se rendent compte exactement des choses, nous sommes encore des patriotes avisés.

Mais, pour le moment, mon seul but est de montrer simplement que cette manière de concevoir et d'entreprendre l'existence, donne une plus grande somme de bonheur, par le sentiment même que l'on a de sa propre supériorité, par cette idée qu'il est facile à tout homme de surmonter toutes les difficultés de la vie.

(1) Voir la livraison d'octobre dernier.

En voici un exemple assez curieux et dont l'originalité même relève la saveur ; je l'ai trouvé, ces jours derniers, dans le journal *Le Temps*, sous la plume de M. de Varigny.

A la fin du mois de janvier dernier, un joyeux souper réunissait, dans un des restaurants à la mode de Boston, plusieurs jeunes gens du *meilleur monde*, frais émoulus de l'université d'Harward, où ils s'étaient distingués autant par leurs examens classiques que par leurs prouesses de sport. L'un d'eux s'était fait, en ce double genre, une véritable réputation, ayant conquis, outre le premier rang dans les concours de sortie, le grade, plus envié encore, de capitaine de l'équipe nautique d'Harward. Au cours de la conversation, on en vint à aborder la question sociale. Les arguments furent ce qu'ils pouvaient être dans la bouche de jeunes gens riches, sans souci du lendemain et à la fin d'un copieux repas. L'amphitryon, que nous désignerons du nom de Paul Jones et qui n'était autre que le héros de l'Université, émit l'opinion que *ceux-là seuls étaient et restaient pauvres aux États-Unis qui doutaient d'eux-mêmes* et que, vint-il à perdre la fortune que lui avait laissée son père, il se ferait fort, dût-il débiter dans la vie sans un dollar, nu comme à sa naissance, de se suffire à lui-même et de revenir, à l'expiration d'une année, après avoir fait le tour du monde, défrayé ses dépenses et mis de côté 5.000 dollars, (25.000 francs). L'assertion était trop aventurée pour ne pas provoquer des contradictions, et l'occasion trop tentante pour ne pas suggérer un pari, promptement conclu. L'enjeu fut fixé à la somme de 50.000 francs. Il fut convenu que, le 22 février, Paul Jones se rendrait aux bains turcs de l'Association athlétique, que là il se dépouillerait de ses vêtements et qu'à l'heure dite il commencerait sa carrière aventureuse de voyageur autour du monde, laquelle se terminerait le 22 février 1895, à la même heure et au même lieu, où il reviendrait nanti des 25.000 francs économisés par lui au cours de ses pérégrinations. Par un acte dûment signé, il s'engageait sur l'honneur à ne demander d'argent à qui que ce fût, à gagner loyalement sa vie et à se soumettre à un contrôle rigoureux sur son itinéraire et ses moyens d'existence.

La difficulté était de se mettre en route. Nu comme un ver, Paul Jones n'y pouvait songer. Il lui fallait aviser aux moyens de se vêtir, si économiquement que ce fût. Philosophiquement, et en homme qui n'eût fait autre chose de sa vie, Paul Jones, consigné dans la salle de bain, se mit à cirer les bottes des membres du cercle. Lors de ses débuts à Harward, il avait dû, nouveau, cirer les bottes des anciens ; il excellait en cet art, et la modeste rétribution que le cercle allouait pour ce genre de service lui permit de pourvoir à sa nourriture d'abord, puis de se procurer les vêtements indispensables. Il y mit quinze jours : c'était beaucoup ; étant donné qu'il n'avait qu'une année devant lui. Une fois dehors, il fallait vivre et mettre de côté assez d'argent pour entreprendre son voyage. Son plan était tout tracé : gagner Londres et s'embarquer pour les Indes. Il se fit crieur et vendeur de journaux, commissionnaire, traducteur, car il savait le français, l'allemand et l'italien. Comme interprète, il se procura un passage gratuit sur un paquebot américain et débarqua à Londres avec 50 dollars (250 fr.) dans sa poche. Il était lancé et

ne devait plus s'arrêter. Des conférences faites à Londres décuplèrent son pécule, des arrangements pris avec des journaux anglais défrayèrent ses dépenses jusqu'aux Indes; une pacotille judicieusement choisie et bien vendue à Calcutta le mit largement à flot. A l'heure actuelle, il poursuit sa route et, des lettres qu'il écrit à ses amis, des comptes rendus qu'il adresse aux journaux, il appert qu'il regrette de n'avoir pas doublé le montant de son pari, eût-il dû, pour ce faire, doubler le montant qu'il s'engageait à rapporter.

Nul doute qu'à son retour les barnums américains ne lui fassent des propositions brillantes pour l'exhiber à un public curieux de l'entendre raconter les incidents de son voyage. C'en est pas chose banale un homme débutant délibérément dans la vie sans un fil sur le corps, entreprenant un voyage autour du monde sans un sou dans la poche qu'il n'a même pas, effectuant ce voyage en un an, défrayant toutes ses dépenses et rapportant 25.000 francs d'économies. Pour l'Université d'Harvard ce sera une belle réclame et pour le *go ahead* américain un éclatant succès.

Il faut croire que les lauriers de ce *self made man* américain (homme qui se fait lui-même) empêchent les Anglais de dormir, car le *Petit Journal* nous apprend que deux jeunes Anglais, voulant montrer que John Bull n'est pas inférieur au cousin Jonathan en fait d'énergie, d'aptitude à se tirer d'affaire, viennent de traverser la France, après avoir fait le même pari.

Nous avons défini le Bonheur : « l'état de satisfaction des gens qui réussissent à surmonter vraiment les difficultés morales et matérielles de la vie. » Dès lors, et par définition, la formation sociale qui produit au plus haut degré des hommes capables d'affronter et de surmonter ces difficultés, comme en se jouant, est singulièrement favorable à développer le Bonheur. Je ne sais pas si les trois jeunes gens que je viens de citer arriveront à gagner leur pari : la question n'est pas là. Ce qui est caractéristique, c'est l'état d'esprit, c'est la puissance personnelle que cet acte révèle. Il y a là une conception de la vie absolument différente de celle que nous avons constatée dans les deux groupes précédents de population. Dans ces deux groupes, l'homme capitule devant les duretés de la vie; il est malheureux par le sentiment justifié de son infériorité. Ici, au contraire, l'homme se sent et il est réellement supérieur à ces difficultés, et ce sentiment suffit à lui donner la tranquillité souriante et l'immense satisfaction de la victoire certaine

Cet homme tient, — autant que cela est possible ici-bas, — le Bonheur dans sa main.

Aussi, nous ne trouvons plus ici qu'exceptionnellement le type du frelon (1).

Ce ne sont pas des frelons ces hommes qui, à partir de vingt ans, ne demandent aucun subside à leur famille, qui épousent des femmes sans dot, qui dédaignent les situations administratives pour embrasser de préférence les professions usuelles et indépendantes, qui, en toutes choses, comptent plus sur l'initiative privée que sur l'aide et la protection de l'État.

Il faut nous faire à cette idée que ces hommes, ainsi livrés à leurs seules forces, sont réellement plus heureux que ceux qui, au moindre obstacle, cherchent un soutien en dehors d'eux. C'est ce sentiment de contentement qui explique le succès prodigieux, le succès inexplicable pour nous, d'un ouvrage comme celui de sir John Lubbock. Pour se contenter des pauvres arguments de l'auteur en faveur du bonheur de vivre, il faut avoir en soi une dose formidable de contentement; il faut que la vie vous apparaisse sous des couleurs gaies que nous ne pouvons même pas soupçonner. C'est là un livre écrit par un Anglais et pour des Anglais.

Le traducteur paraît s'en être rendu compte : « Dans ce livre, dit-il, sont condensées les meilleures qualités de l'esprit anglais; il est anglais par son heureux et *candide optimisme*, par sa *cheerfulness* (contentement). » Et l'auteur, qui appelle l'Angleterre « la joyeuse Angleterre », ajoute : « C'est vers l'Orient qu'il faut regarder pour trouver la vraie tristesse. Qu'y a-t-il plus de mélancolique que les vers d'Omar Khayyam, ou que ceux des Dewas? »

Nous séjournons ici une ou deux courtes journées
Et tout le gain que nous recueillons, c'est le chagrin et la douleur,
Et après, laissant tous les problèmes de la vie non résolus
Et tourmentés de regrets, il nous faut partir;

(1) Le type du frelon est surtout représenté, dans le monde anglo-saxon, par les nombreux éléments à formation communautaire qui y sont mêlés, soit par l'établissement ancien, comme en Angleterre, soit par l'émigration, comme aux États-Unis. On sait que, dans ce dernier pays, la classe des politiciens se recrute surtout parmi les Irlandais. Notons que ces éléments communautaires sont aussi les plus turbulents et les moins contents de leur sort.

Nous sommes les voix du vent errant
 Qui pleure pour le repos et ne peut jamais le trouver.
 Hélas! semblable à ce vent est la vie humaine :
 Un gémissement, un soupir, un sanglot, un orage, une lutte.

Et se rencontrant avec nous, sir John Lubbock ajoute : « Si cela est vrai, si la vie humaine est si douloureuse et si pleine de souffrance, il n'est pas surprenant que le Nirvana, — la cessation de la tristesse, — puisse être souhaité, même au prix du sacrifice de la conscience. »

Voilà bien, comme nous l'avons également constaté, ce caractère mélancolique qui est un des traits distinctifs de la philosophie et de la poésie orientales, qui se retrouve dans les œuvres germaniques et celtiques, c'est-à-dire chez les populations peu dressées au travail par leur formation sociale.

A son tour, sir John Lubbock affirme que le travail, l'effort, la lutte ne répugnent pas à l'Anglo-Saxon. Il confirme cette affirmation d'une manière bien caractéristique. Voici le début du chapitre X, intitulé *Le travail et le repos* : Parmi les peines de la vie, je ne compte pas, naturellement, la nécessité de travailler. » Voilà une phrase que je ne me représente pas sous la plume d'un écrivain à formation communautaire : il aurait certainement mis le travail en première ligne des peines de la vie. Au contraire, sir John Lubbock écarte cette difficulté avec une admirable candeur : « naturellement », dit-il. Cela lui paraît tout naturel ! Je suis sûr que mes lecteurs ne seront pas de cet avis, et j'avoue simplement que je suis de l'avis de mes lecteurs, car c'est à moi-même aussi que je fais ce procès.

Accentuant encore l'idée, sir John Lubbock ajoute : « Le travail, et même un travail acharné est une source de bonheur, lorsqu'on en use avec modération. Nous savons tous comme le temps passe vite quand on est très occupé ; les heures pèsent, au contraire, aux mains des paresseux. Les occupations chassent les soucis et les petits chagrins de la vie. L'homme occupé n'a pas le temps de rêver et de s'agiter... Si nous, Anglais, avons prospéré comme nation, c'est en grande partie parce que nous sommes des travailleurs acharnés. »

Nos moralistes aussi font l'éloge du travail ; dans nos écoles, on s'efforce de l'inculquer aux enfants. Mais nous le recommandons, nous le louons, nous l'enseignons comme un devoir, comme une nécessité, à laquelle il faut se plier avec effort. Ici, le ton est différent : c'est la simple et tranquille constatation d'un fait accompli : le travail n'est même plus considéré comme « une peine » ; c'est « une source de bonheur », sans contestation.

Je soumetts la question à une jeune fille anglaise, elle est de l'avis de sir John Lubbock ; elle trouve, comme lui, qu'il y a un grand plaisir dans le travail, dans l'effort, dans la lutte, dans la difficulté vaincue. Elle me dit que c'est l'opinion générale autour d'elle. Comme j'ai l'air de ne pas comprendre, elle ajoute que, même lorsqu'il ne travaille pas, l'Anglais a besoin de l'effort : il fera du canotage, du cricket, du foot-ball ; il accomplira une ascension difficile et périlleuse, *pour le seul plaisir d'avoir vaincu une difficulté*. Elle-même fait de la peinture avec acharnement, sans y être contrainte. Avouez qu'il faut un fameux entraînement pour en arriver à considérer le travail de cette façon aimable.

« Un voyageur oriental, raconte sir John Lubbock, ayant assisté à une partie de cricket, fut étonné d'apprendre que plusieurs des joueurs étaient riches et il demanda pourquoi ils ne payaient pas quelques malheureux pour faire la besogne à leur place. »

Voilà bien l'idée que la formation communautaire donne du travail. Vous connaissez le proverbe ture : « Il vaut mieux être assis que debout ; couché, qu'assis ; mort que couché ». Il est certain qu'il n'est pas facile de réaliser cet idéal dans la vie, et voilà pourquoi les populations qui ont cet idéal sont plus naturellement malheureuses que les autres et, par conséquent, plus naturellement tristes.

Au contraire, celles qui ont pour idéal qu'il vaut mieux être debout qu'assis, sont plus naturellement heureuses, parce que, pour réussir dans la vie, il faut s'asseoir le moins possible.

Mais on n'arrive pas facilement à se donner cet idéal. Il ne suffit pas d'enseigner et de répéter, dans la chaire et dans l'école, que le bonheur est dans le travail. Ainsi formulée, cette affirmation est fautive et ceux mêmes qui la proclament n'y croient guère,

et souvent la pratiquent peu. Si elle était vraie, il y a longtemps que les hommes seraient des travailleurs infatigables, car tous sont épris de bonheur. La vérité, c'est que la grande masse du genre humain ne trouve pas le bonheur dans le travail.

Le bonheur consiste, non dans le travail, mais dans L'APTITUDE au travail, ce qui n'est pas du tout la même chose. Que de gens pensent : « Ah ! que je voudrais aimer le travail, » et qui ne peuvent pas y arriver, et qui n'y arriveront jamais, malgré tous les conseils de la saine morale, de la saine philosophie et de la religion. Pour franchir ce pas difficile, qui ouvre la vraie porte du Bonheur sur la terre, il faut une longue et profonde formation sociale. Et cette formation est, elle-même, le résultat d'une série de phénomènes combinés et accumulés :

Pour obtenir ce produit rare, il faut :

Des parents bien convaincus qu'ils ne doivent à leurs enfants que l'éducation, mais une éducation virile ;

Des jeunes gens, ensuite, bien convaincus qu'ils doivent se suffire à eux-mêmes dans la vie ;

Des jeunes hommes bien décidés à chercher dans le mariage une compagne et non une dot ;

Un gouvernement qui réduise au minimum le nombre de ses attributions et de ses fonctionnaires et rejette ainsi la jeunesse vers les carrières indépendantes, qui exigent l'effort, l'initiative individuelle, le travail personnel ;

Enfin, comme conséquence, un état social où le fonctionnaire, le politicien et l'oisif soient moins considérés que l'agriculteur, l'industriel et le commerçant.

Vous voyez que cela n'est pas simple ; mais c'est la combinaison de tout cela qui, seule, peut assurer à l'humanité la plus grande somme de Bonheur ici-bas : c'est le seul moyen de donner à l'homme d'abord le goût, ensuite l'amour du travail et de l'effort.

Et il n'y a pas d'autre solution de la question sociale.

Edmond DEMOLINS.



UN TYPE DE FAMILLE NÈGRE

Un officier de marine de nos amis, qui a eu occasion de séjourner à Saint-Domingue, a bien voulu nous communiquer quelques notes qu'il a prises, il y a deux ou trois ans, sur une famille noire de ce pays.

Trois articles, publiés dans la *Science sociale* (1) par notre collaborateur M. de Prévile, ont déjà retracé à nos lecteurs, dans ses grandes lignes, l'histoire de cette île curieuse et les mœurs des sociétés qui l'ont successivement possédée. Le dernier article établissait un parallèle rapide, mais rigoureux, entre l'organisation de la société dahoméenne et celle de la société haïtienne, parallèle où la communauté d'origine se trahissait par une foule de particularités communes aux Nègres de la côte occidentale d'Afrique et aux citoyens de la libre république d'Haïti. Les notes que nous communique notre officier nous permettent de pénétrer plus intimement dans l'intérieur de cette société. Trop courtes pour être la matière d'une monographie proprement dite, elles n'en constituent pas moins un document grâce auquel nous pouvons nous représenter, par des détails pris sur le vif, la vie d'une famille haïtienne.

Rappelons ici que l'île de Saint-Domingue, la deuxième des Antilles par son étendue (77.000 kilomètres carrés, soit un cinquième de la France), se divise politiquement en deux parties

1. Septembre et octobre 1886, janvier 1887.

inégales : la partie orientale, deux fois plus grande, mais deux fois moins peuplée que l'autre, et connue sous le nom de République dominicaine; la partie occidentale, qui porte celui de République d'Haïti (1).

La première est l'ancienne colonie espagnole. Les mulâtres y dominant. La seconde est l'ancienne colonie française. Les Nègres y forment l'immense majorité, et même le type mulâtre, par suite des alliances, tend à revenir au type noir.

C'est à cette dernière partie de l'île qu'appartient la famille chez laquelle je vais conduire le lecteur.

L'île de Saint-Domingue a été comparée à un requin renversé sur le dos et dont la gueule, dirigée à l'Ouest, s'ouvre largement pour englober la petite île de la Gonaïve, située en face du Port-au-Prince. La mâchoire supérieure du requin, — celle du Sud par conséquent, — est représentée par une longue presqu'île qui s'avance dans la direction de la Jamaïque, dont les montagnes sont le prolongement de la chaîne méridionale d'Haïti.

Sur la côte Nord de cette presqu'île se trouve la ville de Jérémie, patrie, par parenthèse, d'Alexandre Dumas *grand-père*. A cet endroit de la presqu'île, qui en est presque l'extrémité, la chaîne de montagne qui, sous le nom de *Mornes de la Hotte*, court de l'Ouest à l'Est, se replie sur elle-même, comme le bout d'un fouet qu'on ferait claquer : de cette courbure résulte une vallée, ouverte vers le Nord, au bas de laquelle se trouve Jérémie, mais qui, à mesure que l'on s'élève, se divise elle-même en vallées secondaires. Tout ce pays est plus ou moins montueux, coupé de pentes abruptes : Haïti, en langue caraïbe, signifie *montagne* ou *haute terre*.

Une de ces vallées secondaires, ouverte sur le Nord-Est, compose le district de B***. Un ruisseau-torrent, affluent de la *Grande-Rivière*, l'arrose en se maintenant dans un lit plus ou moins profondément encaissé, circonstance qui ne permet pas l'irrigation, ou qui ne la permettrait qu'au prix de travaux assez compliqués.

C'est dans ce district, à deux heures et demie de marche de

(1) La population d'Haïti, difficile à évaluer par suite des imperfections de l'état civil, se compose au moins de 550.000 âmes et, au plus, d'un million.

Jérémie, que se trouve la propriété de M. Jean-Ernest : elle est entourée de trois côtés par les montagnes, qui la dominant de 200 ou 300 mètres. C'est là que notre ami a recueilli ses observations.

Nous nous arrêterons donc chez Jean-Ernest et nous envisagerons du plus près que nous pourrons, dans cette famille, la situation matérielle, la situation morale et la situation politique.

I. — LA SITUATION MATÉRIELLE.

La propriété de Jean-Ernest comprend une trentaine d'hectares partagés en 16 hectares environ de *savane*, sur le versant Nord-Ouest de la vallée, et en 14 hectares de champs plus ou moins accidentés, situés à quelque distance, de l'autre côté du ruisseau.

Ces champs sont *très fertiles*. Trop peu arrosés pour qu'on y puisse planter la canne à sucre, ils produisent facilement le café, la banane, l'igname, la patate, le manioc, les pois, et, pendant la saison pluvieuse, le riz et le maïs. La savane produit de l'herbe et constitue donc un pâturage. De là, un double travail pour Jean-Ernest et sa famille : le pâturage et la culture.

Jean-Ernest nourrit sur la savane huit chevaux et une quinzaine de cabris. Des huit chevaux, trois lui appartiennent. Les cinq autres sont la propriété de parents ou de voisins qui payent 6 piastres par an pour chaque cheval. Le soin de ces animaux donne fort peu de travail. Il s'agit simplement de les faire boire une fois par jour et de les mettre à l'ombre lorsque le soleil est trop fort. Pour les cabris, on en attache quelques-uns, ce qui empêche les autres de s'égarer trop loin. Les enfants, — Jean-Ernest en a dix, — suffisent en général à cette besogne.

La culture réclame plus de soins.

On sait que le Nègre est cultivateur. Ce trait est même un de ceux qui différencient le plus le sauvage africain du sauvage américain, lequel ne vit guère que de la chasse. Mais si le Nègre, en Afrique, est cultivateur, il ne l'est que dans la mesure où la né-

cessité l'y contraint, défrichant juste l'espace nécessaire à la production de sa subsistance, et incapable, soit d'étendre, soit de perfectionner cette culture simple et rudimentaire, laquelle, d'ailleurs, se rapproche assez de la *cueillette*.

La culture de Jean-Ernest présente assez bien ces caractères restreints et primitifs. Le bananier et le caféier, bien qu'obligeant à des travaux de sarclage périodiques, sont des *arbustes*, et leur entretien participe à la facilité bien connue des cultures arborescentes qui font l'heureuse occupation d'une bonne partie des habitants de notre littoral méditerranéen. La cueillette du café et de la banane, comme le pâturage, est un *travail attrayant*.

La récolte du café a lieu, comme celle de l'olive dans notre Midi, vers le mois de novembre. Le café, comme l'olive, se cueille grain par grain, et en plusieurs fois. Comme l'olive, il donne lieu, après la cueillette, à une série de manipulations domestiques, assez faciles. On le met à sécher sur des glacis, on le remue de temps en temps; au bout d'un mois, on le range par petits tas; enfin, on le décortique en le pilant dans de grossiers mortiers en bois.

Le riz et le maïs donnent plus de travail. Ces deux céréales forcent la famille à une sorte de culture intensive, assez soignée, et même méticuleuse. Le riz et le maïs se plantent au printemps, vers le commencement de la saison des pluies. On les sème ensemble, les rangées de maïs alternant avec des rangées plus larges de riz. Le maïs donne son grain en trois mois. Le riz se récolte en novembre. Chaque brin de riz se cueille à la main, et on foule l'épi avec le pied.

On voit que le genre de culture usité chez Jean Ernest, premièrement, ne suppose pas l'emploi des animaux de labour, et secondement, ne suppose qu'un emploi très modéré des petits instruments aratoires. Quelques houes et quelques couteaux à sarcler composent l'outillage agricole. Et pourtant, Jean-Ernest est un des propriétaires les plus notables du canton.

L'igname, la patate et les autres légumes constituent des produits de jardinage et sollicitent quelque menue culture. La famille en récolte plus qu'il ne lui en faut, et la femme de Jean-

Ernest, chaque samedi, peut aller en vendre à la ville. Ce marché hebdomadaire ne s'étend pas au café, vendu, par intervalles plus longs, à des spéculateurs qui les revendent aux négociants.

Remarquons ici, entre parenthèses, qu'un consommateur européen, lorsqu'il déguste du café d'Haïti, se trouve avoir à supporter, indépendamment des frais de transport : 1° le bénéfice du détaillant, 2° le bénéfice du négociant, 3° le bénéfice du spéculateur, 4° le prix payé au cultivateur. Ce dernier, on le conçoit, ne peut pas être bien lourd. Pourtant l'immense demande de café faite par tous les pays du monde continue à donner à cette graine privilégiée une valeur toute spéciale. C'est, pour nos nègres, une ressource analogue à celle des vins de bon cru pour certaines populations du midi de l'Europe. C'est, en d'autres termes, une *culture riche*, mais, à Haïti, une culture riche *faite pauvrement*.

Le sarclage ou la récolte du café, comme le sarclage ou la récolte du riz, donnent lieu parfois à des « coups de collier » auxquels la famille ne peut pas suffire, parce que ces opérations veulent être menées rapidement. Jean-Ernest fait alors ce que l'on appelle un *combitte*. Il prévient ses frères, ses neveux, ses voisins qu'il a besoin de leur assistance pour tel jour. Au jour indiqué, tous arrivent. Ils savent que Jean-Ernest a fait ample provision de morue, de petit salé, qu'il a tué un cabri, peut-être un porc, et que le tafia ne manquera pas. La troupe se met donc à l'œuvre. Un des travailleurs excitera ses collègues par des chants auxquels tous ne tarderont pas à s'associer. Le seul salaire qu'ils attendent est cette nourriture meilleure et plus abondante qu'ils trouvent chez Jean-Ernest. Des victuailles, du tafia, ça leur suffit. La séduction de journées si bien payées est même si grande que beaucoup de gens, sans avoir été convoqués au combitte, ne résistent pas à la tentation de s'y joindre avec les autres. Eux aussi tiennent à avoir leur tafia.

Jean-Ernest possède deux maisons, l'une en mauvais état et abandonnée, l'autre neuve et la plus belle des environs. C'est lui-même qui l'a construite presque en entier. Pour cela il a mis en terre, à trois ou quatre pieds l'un de l'autre, un certain

nombre de poteaux reliés par des branches de bois, et a recouvert le tout de boue et de chaux. Il a taillé lui-même la charpente et n'a eu recours au charpentier que pour la monter. L'ensemble forme deux pièces. La toiture est en chaume et a besoin d'être changée tous les cinq ou six ans. On fait alors un *combitte*.

Le mobilier se compose d'un lit en acajou (l'acajou croit à Saint-Domingue), de quelques malles où l'on renferme linge et vêtements, de deux tables, de quelques chaises, d'un peu de vaisselle, de plusieurs marmites en fonte et d'un moulin à maïs. Jean-Ernest et sa femme couchent dans le lit; les enfants dorment un peu partout sur des nattes.

Le vêtement est le vêtement européen simplifié. Il comprend une vareuse, un pantalon, un chapeau en feuilles de lataniers. Il n'est pas d'usage de raccommoder les habits; percés ou déchirés, peu importe, ils vont toujours. On va généralement pieds nus.

Jusqu'à douze ans, les garçons n'ont guère que la chemise. Les très jeunes enfants n'en ont même point. Par exemple, le dimanche ne va pas sans endimanchement. On exhibe alors gilets, chaussettes, souliers, et quelquefois le chapeau haute forme. Femmes et filles, en toilettes recherchées, mettent leurs pendants d'oreilles et leurs colliers. Le Nègre, négligé et sale en temps ordinaire, aime à parader aux grands jours. Nul ne sait si bien se passer de vêtements et néanmoins ne se laisse si aisément fasciner par les beaux habits. C'est vrai pour les sauvages africains qu'éblouissent nos cotonnades, comme pour les affranchis des États-Unis du Sud qui arborent la redingote et le chapeau de soie sous le plus torride soleil.

Cette importance puérile donnée au costume dans des circonstances exceptionnelles est cause que Jean-Ernest a retardé jusqu'ici la première communion de plusieurs de ses enfants. Le négriillon, ou la négriillonne, ne peut accomplir cet acte de sa vie religieuse sans être pourvu de deux beaux habits, l'un qui servira la veille, pour recevoir l'absolution, l'autre le jour même. Le curé a beau répéter que cette dépense est inutile: on se saigne aux quatre veines pour y parer, et, faute du luxe nécessaire, on renvoie d'année en année la cérémonie.

Les repas sont irréguliers. Après le café du matin, la famille reste parfois assez longtemps avant de prendre quelque aliment substantiel. Si l'on est près de la maison, on mange; si l'on est loin, on ne mange pas, ou l'on se contente de quelques bananes. Le diner se compose de légumes, patates, ignames, pois, produits par la propriété, et de salaisons, morue, hareng, lard, apportés à Jérémie par des goélettes américaines. C'est donc le commerce, qui, dans l'alimentation de notre famille, introduit l'élément animal, payé par la surabondance des produits végétaux et, en particulier, d'un produit riche très exportable, le café.

Ce rapide aperçu de la situation matérielle de notre famille nous donne l'idée d'une condition évidemment supérieure à celle d'un Nègre africain, mais encore assez éloignée de celle du petit propriétaire agriculteur que nous connaissons en France. N'oublions pas que nous avons, conformément à la méthode, choisi un *type prospère*, un *type économe*. C'est par l'épargne, effectivement, que Jean-Ernest est arrivé à l'aisance relative où il se trouve. Son patrimoine, à l'origine, égalait à peine en étendue le cinquième de ce qu'il possède actuellement. Tout le reste a été acquis par lui, à des prix fort modiques il est vrai, car la terre disponible ne manque pas et même une grande partie du sol environnant demeure, faute de travail, à l'état de *savane*, alors que des agriculteurs entreprenants l'auraient mise depuis longtemps en culture.

La culture est donc notablement arriérée dans notre district, comme presque partout dans l'île. La raison qu'on doit en donner n'est pas neuve. Les divers voyageurs qui ont observé les habitants de Saint-Domingue sont d'accord là-dessus : le Nègre d'Haïti travaille peu, parce que la vie en Haïti est très facile. Il n'y a qu'à se baisser, — ou à se hausser, — pour ramasser le fruit dont on a besoin pour vivre et qui, sous ce climat, suffit à réparer les forces du Nègre, comme quelques sous de macaroni réparent celles du lazzarone napolitain. Pourtant cette race a subi deux siècles d'esclavage, deux siècles, par conséquent, de *travail forcés*.

Cette image évoque immédiatement le dicton : « Travailler

comme un Nègre », si souvent répété sans réflexion. Ce proverbe, aujourd'hui, peut sembler ironique au premier abord. En fait, il a eu sa raison d'être, en ce sens que, pour faire produire à un Nègre une somme de travail égale à celle qu'aurait produite un ouvrier blanc, on était obligé d'employer une contrainte, pénible pour le Nègre, qui l'amenait à produire beaucoup plus que son naturel ne l'y disposait librement.

Nous n'insisterons pas sur les conséquences économiques de l'émancipation. La principale consiste dans la disparition ou le dépérissement des *plantations*. Ces vastes ateliers agricoles, consacrés à la production en grand de la canne à sucre, exigeaient non seulement un outillage perfectionné et des groupements compliqués, mais encore la présence d'un grand patron instruit et prévoyant, doué d'une certaine puissance d'organisation et de certaines capacités commerciales. Le massacre des *planteurs* a fait disparaître cet élément, et nous en verrons plus loin les conséquences politiques. Au point de vue de la culture, la révolution a eu pour effet de substituer, dans une très grande proportion, les *cultures vivrières* (c'est-à-dire faites pour l'alimentation de la population) aux grandes cultures commerciales. Les exportations de Saint-Domingue, jadis énormes, sont réduites à peu de chose, malgré la navigation à vapeur. Le Nègre, comme Jean-Ernest, cultive quelques hectares autour de soi. Il plante les légumes qui figurent sur sa table. Il exporte peu, et subit des conditions léonines de la part des intermédiaires qui fournissent des débouchés à ses exportations. S'il est sage, il met quelques piastres de côté et arrondit son petit domaine. Sinon, il boit ses bénéfices en tafia. « La fabrication du tafia, disait un Haïtien éclairé, Octavius Rameau, c'est l'homme des campagnes buvant sa sueur. » Et la tentation d'en fabriquer est si forte, quand la canne à sucre trouve en Europe de si puissantes concurrences ! L'Haïtien boit donc, comme son frère d'Afrique, qu'empoisonnent nos alcools. Il se prive plus facilement de manger, se serre le ventre aux mauvais jours et vole, par-ci par-là, des bananes à ceux qui en ont. Le vol, défaut universel chez les Nègres, est endémique en Haïti. L'opinion n'est pas sévère pour le voleur.

Le propriétaire volé ferme les yeux autant que possible. Les mieux doués résistent pourtant. Jean-Ernest perd sans doute chaque année une certaine quantité de riz, de café et de bananes, mais lui et ses voisins ont su relativement *se débrouiller* et organiser entre eux comme une ombre de police privée chargée de corriger les voleurs qu'on attrape.

Ces questions d'ivrognerie, de paresse, de vol, nous amènent à envisager maintenant notre famille à un second point de vue, celui de la situation morale.

II. — LA SITUATION MORALE.

Pour commencer à entrer dans l'état d'esprit de la race haïtienne, il nous suffit de nous arrêter à ce nom de Jean-Ernest que porte notre propriétaire paysan. Ce nom se compose de deux noms de baptême, dont l'un, Jean, lui a été donné réellement sur les fonts baptismaux, et dont l'autre, Ernest, n'est que le prénom de son père. L'état civil, en Haïti, est encore dans l'enfance. Les noms de famille, pour beaucoup, n'existent pas. D'un côté, les Nègres, avant l'émancipation, n'avaient pas de noms de famille; de l'autre, une sorte de superstition les pousse souvent à ne pas se servir de leurs noms de baptême, car *ils ont peur des saints*.

C'est donc le triomphe du surnom, du nom historique ou pittoresque. Les Alexandre, les César, les Cassius, les Christophe Colomb ne sont pas rares en Haïti. Un certain colonel Dieudonné-Jambon s'y est rendu célèbre; de même, un général Rebecca. Laplume, Latulipe ont connu leur heure de gloire. Ce qu'il faut retenir, c'est que les noms changent d'une génération à l'autre. Parmi les enfants de Jean-Ernest, plusieurs ont des noms bizarres : *Blondin, Jeannot, Petit-Dimanche*. Une des filles se pare du beau nom romain de *Cornelia*. L'érudition familiale n'y est pour rien, car l'instruction est peu répandue. Les notes que nous avons ne nous disent pas si Jean-Ernest et ses enfants savent lire et écrire; elles nous disent seulement que l'école la plus

rapprochée se trouve à deux heures et demie de distance. La grande majorité des Haïtiens est d'ailleurs illettrée. Ce sont les fortes têtes du pays (1) qui, au moment de l'émancipation, en cette fin de dix-huitième siècle où pas un Girondin ne pouvait ouvrir la bouche sans citer Caton ou Brutus, ont lancé, avec un enthousiasme enfantin, cette mode archéologique, et la masse, comme de juste, a suivi sans savoir pourquoi.

Ce caractère fantaisiste des noms est déjà une présomption contre la stabilité de la famille. Celle-ci, en effet, n'est point patriarcale ni même quasi patriarcale. Quant à la famille-souche, il ne peut ici en être question. Le type est celui de la famille instable, avec de vagues et lointaines réminiscences de la primitive communauté. Petite est la case de Jean-Ernest. Blondin, son fils, qui est marié, ne s'est pas fixé sous son toit; ce n'est pas l'usage. Il est allé s'établir à quelque distance. Un autre enfant, Pierre, quoique non marié, a construit également sa case à part, dans le voisinage. Tous deux cultivent de petits coins de terre que leur père leur a donnés. Ce n'est pas l'initiative personnelle qui les a poussés à cet isolement. Non, ils vivent petitement, chichement, en bonne intelligence avec leurs parents, sans doute, mais attendant tranquillement qu'ils soient morts, pour se partager leur héritage. Ceux de leurs frères ou sœurs qui ne pourront ou ne voudront pas s'établir propriétaires, iront à la ville chercher du travail comme domestiques des négociants, boutiquiers ou fonctionnaires, qui y vivent dans une aisance relative.

Mais la principale atteinte portée à la famille est le *placement*.

Le *placement*, en Haïti, correspond à peu près exactement à ce qui se passe dans nos grands centres ouvriers désorganisés. Un jeune homme et une jeune fille se rencontrent, se plaisent, et se mettent ensemble, sans s'inquiéter du mariage. Entraînement, ignorance, paresse, dégoût des formalités, manque d'élévation dans la conception de la vie, il y a de tout cela dans l'acte de

(1) Il est à supposer que les *mulâtres* ont joué un certain rôle dans cette introduction de noms savants. La chose serait à vérifier.

nos jeunes Haïtiens et Haïtiennes, comme dans celui de nos ouvriers et ouvrières des grands centres urbains. Une des filles de Jean-Ernest est *placée*. Jean Ernest lui-même a été longtemps *placé* avec sa femme; puis, la religion aidant, il s'est *converti*, et a fait sanctionner par le mariage les liens qui l'unissaient à sa compagne. Sa fille et son compagnon ont le même dessein... mais pour plus tard.

C'est à la suite d'une maladie que Jean-Ernest a fini par songer sérieusement au mariage. La maladie est en effet une des phases de l'existence où le Nègre se montre le plus accessible aux idées surnaturelles, et offre le plus de prise, suivant les cas, soit à la religion, soit à la superstition, et généralement à toutes les deux ensemble. Les maladies sont d'abord traitées par des « remèdes de bonne femme ». Toute femme haïtienne est plus ou moins versée dans l'art de guérir. Si le mal continue ou empire, on va trouver le sorcier, *papa-loa*, pour en connaître la cause, l'Haïtien n'admettant guère qu'une maladie puisse avoir une cause naturelle. Le sorcier donne son oracle, met le mal sur le compte d'un oubli ou d'une négligence à remplir telle ou telle pratique. Il se plaint que le malade a violé ses devoirs envers les morts, les saints, ou les jumeaux (on attribue à ces derniers une grande puissance). Il paraît que ces sorciers font parfois preuve d'une curieuse connaissance du cœur humain. On sait que les bergers, en tout pays, grâce à leur profession, qui favorise la rêverie, ont une tendance au moins rudimentaire vers la philosophie ou la poésie. Il arrive que le sorcier se déclare impuissant, et renvoie le malade au prêtre, calcul ingénieux, sans doute, d'une puissance qui cherche à en ménager une autre.

Les rites qui suivent la mort sont, dans une race, une des choses qui résistent le mieux aux modifications apportées par les siècles. Les pleureuses romaines, aujourd'hui encore, se retrouvent en quelques coins de la Corse et de l'Italie. De même, en Haïti, malgré deux siècles de domination française et d'exemples français, la mort entraîne encore une série de coutumes bizarres, propres à la race nègre, et religieusement conservées

jusqu'à nos jours, quoique mêlées à les lambeaux de liturgie catholique. D'abord un enterrement n'est pas beau, si l'on n'y boit pas beaucoup. Bien des gens ne font que boire et jouer aux cartes depuis l'instant du décès jusqu'à l'ensevelissement. La nuit, il y a veillée, et l'on chante. Que le cantique célèbre la Vierge, les saints, la première communion, Pâques, la Noël, que l'air en soit triste ou joyeux, peu importe, pourvu que ça se chante. L'instant de la levée du corps est le signal des cris, des apostrophes, des contorsions. Des voyageurs assurent qu'il est de bon goût de s'évanouir. Ce qui est certain, c'est qu'un corps ne peut être mis en terre sans un infernal tapage. Les assistants semblent croire que, si l'on ne crie pas très fort, l'âme du défunt reviendra nuire aux survivants.

Les femmes suivent le convoi en blanc. On ne prend le deuil que longtemps après la mort, et cette prise de deuil, après un service religieux, est encore l'occasion de festins et de *danses*, qui durent parfois plusieurs jours. Ces cérémonies, paraît-il, ont pour mobile la *crainte*. On a peur des âmes des morts et on cherche à les *conjur*er par tous les moyens. Ce genre de culte des morts, qui se rattache à la terreur fétichiste, diffère donc absolument de celui des Chinois patriarcaux, qui a pour base la vénération et la piété filiale.

Beaucoup de Haïtiens amassent pendant leur vie une somme d'argent pour avoir, après leur mort, de belles funérailles. Ils se priveraient de manger plutôt que de toucher à cet argent-là.

Le district de B***, où habite Jean-Ernest, est un de ceux, nous dit-on, où règne le moins de superstition. Il y a une dizaine d'années qu'on n'y a plus dansé le Vaudoux, cette danse barbare et sacrée, occasion de rassemblements nocturnes qui jouèrent un si grand rôle lors de la grande insurrection. Malgré tout, dans la famille de Jean-Ernest comme dans les familles voisines, les pratiques superstitieuses se mêlent confusément aux pratiques du catholicisme, et les curés ne parviennent pas, malgré leurs efforts, à obtenir un triage. Il est bien difficile d'empêcher les « convertis » de prendre part aux cérémonies fétichistes de leur famille. Souvent ceux qui se convertissent

transmettent solennellement à quelque parent, au moment même de leur conversion, les amulettes dont ils ne croient plus avoir le droit de se servir eux-mêmes, *afin qu'elles servent à cet autre qui, lui, n'est pas converti.*

Le moment est venu de parler de ce clergé, à qui on est redevable, en très grande partie, des quelques progrès sociaux réalisés çà et là. Ce clergé n'est pas local; il est français. Haïti ne produit pas ses ministres du culte, pas plus qu'elle ne produit ses médecins et ses ingénieurs. Elle les importe d'Europe. Voilà trois siècles que des prêtres blancs, venus de France, baptisent, prêchent, confessent et évangélisent de leur mieux ces multitudes noires, venues d'Afrique, et ce clergé n'est relativement pas mal vu. L'Haïtien est religieux, dans le sens le plus large et le plus vague du mot. La révolution, sauf exception, n'a pas revêtu dans l'île, comme dans la métropole, un caractère anticléricale. Les plus sanguinaires chefs de bande entendaient la messe entre deux massacres, et les autorités politiques fraternisent sans aucune espèce de respect humain avec les autorités religieuses. Il faut dire que la prudence de nos prêtres est pour beaucoup dans ce résultat.

Les paroisses, on le conçoit, ont un immense périmètre. Jean-Ernest est de celle de Jérémie. C'est donc toute une affaire pour lui que d'aller à la messe, et son curé le félicite d'y assister deux fois par mois. Paroissien modèle, il fait partie de l'association des hommes du Sacré-Cœur. Le premier vendredi de chaque mois, il se transporte à Jérémie avec sa famille, s'approche des sacrements, et loue une chambre pour demeurer en ville jusqu'au dimanche.

Cet éloignement de l'église n'est pas sans incommoder singulièrement Jean-Ernest et les autres fidèles du district. Les familles pratiquantes, au nombre d'une trentaine, réclament donc la construction d'une chapelle vers le haut de la vallée, promettant de fournir les matériaux et une partie de la main-d'œuvre. Le curé a consenti et la chapelle est en construction.

L'influence du clergé se manifeste même en dehors des choses morales et religieuses. Un exemple typique, pris sur les lieux,

nous le démontre. La chapelle dont il est question doit être couverte en tôle. Or, nous avons dit que la maison de Jean-Ernest est couverte en chaume. Jean-Ernest comprend que son chaume, vu les grandes pluies tropicales, doit être souvent renouvelé, au lieu que la tôle durerait indéfiniment. Il a donc résolu, *en présence des travaux qu'on fait pour la chapelle*, de se pourvoir au plus tôt d'une toiture de tôle, plus chère évidemment que son toit actuel, mais qui lui économisera bien des travaux à venir. Le curé lui a donné, sans le savoir, une leçon de prévoyance.

La paroisse nous amène à passer à la commune et à étudier notre Haïtien au point de vue de sa situation politique.

III. — LA SITUATION POLITIQUE.

La commune, comme la paroisse, est fort vaste, et comprend non seulement l'agglomération de Jérémie, mais beaucoup de très petits hameaux, correspondant aux anciennes « habitations (1) », dont ils ont conservé le nom. La commune, en temps ordinaire, ne patronne pas les habitants. A B***, d'ailleurs, canton de Jean-Ernest, personne n'a précisément besoin, ou n'éprouve le besoin d'un patronage. Nous avons insisté sur la facilité de la vie. On s'aide d'ailleurs entre parents, entre voisins. « De bons voisins, dit Jean-Ernest, valent des parents. »

Jérémie est doté d'un conseil municipal, élu par les habitants, et d'un *commandant* de commune, nommé par le pouvoir central. Le grand souci du proconsul, comme celui des édiles, est de bénéficier à qui mieux mieux des recettes de la commune. Les intérêts des habitants sont le cadet de leurs soucis. Si nous allions ailleurs chercher des exemples, nous verrions qu'au Cap-Haïtien (autrefois Cap-Français) l'administration actuelle a laissé tomber en ruine divers monuments construits sous la domi-

(1) On sait qu'on entendait par « habitation » le domaine d'un « planteur ».

nation française. Les réparations coûtent trop cher, et l'argent a d'autres chemins à prendre.

Des élections ont eu lieu dernièrement à Jérémie. Trois cents électeurs, sur plusieurs milliers d'inscrits, ont pris part au vote, ce qui prouve une fois de plus que les pays les plus livrés aux politiciens ne sont pas ceux où l'on vote le plus. L'électeur, en ce cas, fait le raisonnement de l'âne de La Fontaine. Qu'importe le changement de maître, puisqu'il aura toujours le même bât? « Les Haïtiens, dit La Selve (1), sont le peuple le plus gouvernable du monde. » Et il cite le cas d'un Haïtien qui considérait avec méfiance une pièce d'or, — anglaise ou française, — rare dans le pays. « Si gouvernement prend li, moé prend li, » disait le bon Nègre, qui ne pouvait se retenir de préférer le papier-monnaie officiel à cet or suspect qu'il n'avait jamais vu circuler autour de lui.

Les élections législatives attirent plus de concours que les élections municipales. La chose s'explique, si l'on considère que l'électeur, pendant le temps que durent les élections, est *nourri* par son candidat. — Toujours le système du *combitte*. — Il reçoit, en plus, de l'argent. Le gouvernement possède d'ailleurs le secret, souvent employé, de traiter à l'amiable avec les adversaires des candidats de son choix, et leur persuade de se désister. Si les arguments sont de l'espèce insinuante ou de l'espèce menaçante, c'est ce que nos notes ne disent pas.

Les fonctionnaires, en Haïti comme en France, sont des personnages encombrants et gênants. Comme en beaucoup d'autres pays, l'amour de la vie facile porte à la recherche des fonctions publiques. La vie facile, en Haïti, a pourtant ses épines. La chasse aux appointements ressemble à la chasse au gibier, en ce sens qu'il est des jours où l'on revient bredouille. A l'inverse du fonctionnaire français, assuré de son bon petit sort, le fonctionnaire haïtien a le désagrément de toucher des appointements absolument dérisoires, et qui, à l'échéance, n'arrivent pas toujours. L'État se contente alors de distribuer généreuse-

1 *Le Pays des Nègres*, p. 218.

ment de petits papiers timbrés de sa griffe, assurant l'intéressé qu'on le paiera... plus tard. Des banquiers d'occasion escomptent, paraît-il, cette sorte d'effet de commerce, mais à cinquante pour cent.

Aussi est-il des sous-entendus que tout homme intelligent doit comprendre, s'il veut restituer pratiquement aux fonctions publiques leur caractère de métier attrayant, permettant de vivre des productions spontanées. Jean-Ernest qui, nous le savons, a quelques économies, sait combien elles lui servent à ne pas avoir à se plaindre du chef de section. Il obtient facilement, soit pour lui, soit pour ses enfants, la dispense des corvées commandées pour la réparation des routes. Les gratifications se font en nature. Ce sont les charges de café, dans le district, qui jouent le rôle de pots-de-vin.

Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans le fonctionnarisme d'Haïti, c'est le caractère militariste. M. de Préville, dans les articles cités plus haut, a fait ressortir cette tendance de la race et l'a rapprochée des tendances analogues qui se manifestent chez les peuplades nègres d'Afrique. C'est effrayant ce qu'il y a de *généraux* en Haïti : généraux de département, généraux d'arrondissement, généraux de commune. Le Président de la République est toujours un général. L'armée active, il y a quelques années, comprenait 6.500 généraux ou officiers d'état-major, 7.000 officiers et 6.500 soldats. La selve a rencontré un commandant qui savait juste lire en épelant les lettres. Jean-Ernest est « capitaine » et n'est pas peu fier de son titre. La Selve estime que les effectifs militaires d'Haïti sont proportionnellement sextuples des nôtres, et le budget de la guerre absorbe, comme chez nous d'ailleurs, le plus clair des revenus de l'État. L'Haïtien aime l'uniforme, l'épaulette, le panache. Dès l'émancipation, les généraux de brigade et de division poussèrent comme par enchantement sur cette terre féconde. Des salines, voyant Napoléon se bombarder Empereur, se hâta d'en faire autant, pour ne pas être en reste d'un grade. Ses successeurs sont revenus au titre plus modeste de Président, et depuis lors l'histoire d'Haïti n'est qu'une liste d'insurrections

militaires, amenant chacune un nouveau général à la présidence. Depuis 1806, le jeune peuple compte à son actif dix-neuf constitutions ou révisions constitutionnelles. La colonie émancipée a dépassé la métropole.

S'il y a du plaisir à être général ou officier, il y en a moins à être soldat. Le recrutement est tout à fait arbitraire. De temps en temps, les soldats en garnison dans les villes arrêtent les jeunes gens que leurs affaires y ont amenés; ou bien les chefs de sections, requis de fournir un certain nombre de recrues, font arrêter à domicile, par leurs « champêtres » (sorte d'officiers de police) les jeunes gens qu'ils jugent bons au service. Les formalités, on le voit, sont simplifiées. Behanzin avait des procédés analogues.

Que fait l'État, ainsi organisé, pour l'amélioration de la race et du pays? Car l'État, héritier des planteurs massacrés ou expulsés, s'est trouvé le seul patron possible, organisateur de la propriété et du travail. On sait que des mesures furent prises, après la révolution, pour faire marcher *administrativement* les plantations abandonnées, et que la tentative fut couronnée du plus complet échec. On dut donc en venir au partage de ces grands domaines ou d'une grande partie d'entre eux. Sous Pétion, en 1809, eut lieu une sorte de répartition agraire. Lieutenants, capitaines, colonels, reçurent des lots de terrain proportionnés à leurs grades. Plus tard, on élabora un Code rural, lequel n'a jamais été appliqué. On nomma un général de division ministre de l'agriculture, et surtout l'on édicta, par une loi *constitutionnelle*, — qui s'est triomphalement maintenue de constitution en constitution, — une défense expresse à tout étranger d'acquérir un immeuble quelconque sur le territoire de la République d'Haïti. Les Haïtiens ont tellement peur de voir l'initiative et les capitaux étrangers venir féconder leur île, qu'ils n'ont pas cru devoir moins faire que de se raccrocher aux mesures les plus artificielles et les plus absolues. Il faut qu'une race se sente singulièrement faible pour en venir à de pareilles circonvallations défensives. Toutefois, depuis quelques années, il est permis à un étranger d'obtenir la naturalisation. Il y a là peut-

être une première brèche par où des blancs hardis, à la longue, pourront s'insinuer dans le pays et faire produire au sol, en abondance, les richesses qu'il ne livre que si parcimonieusement aujourd'hui.

Citons un seul exemple. Le café d'Haïti, la principale production de l'île, était, au dix-huitième siècle, le plus haut coté. Or, nous avons sous les yeux, en ce moment, un catalogue de grande épicerie parisienne, où l'« haïti » figure comme la qualité la plus inférieure sur la liste des cafés. A quoi tient ce changement? Évidemment le sol n'a pas changé. Le terrain d'Haïti ne s'est pas envolé à la Martinique. C'est la science, c'est l'outillage, c'est la direction qui manquent au cultivateur. Supposons un grand propriétaire blanc dans le voisinage de Jean-Ernest. Évidemment celui-ci regardera comment son riche voisin plante, sarcle, cueille, sèche et décortique son café. Il y a là mille détails techniques dont la routine d'un petit paysan peut fort bien ne pas se douter, mais qu'embrasse l'instruction supérieure du colon blanc. L'Haïtien fait un peu de son café ce que certains Siciliens font de leur vin, auquel ils communiquent un goût et une odeur désagréables en l'enfermant dans des outres. L'idée, de génération en génération, ne leur vient pas de le mettre dans des tonneaux. Le Marsala sentirait le bouc si des propriétaires étrangers ne vendangeaient pas en Sicile.

Le mérite de cette esquisse d'une famille nègre est de faire apparaître dans tout son jour le défaut radical de la race.

Cette famille a été choisie parmi les meilleures, dans une île du Nouveau Monde, où la race vit deux fois libérée des antiques oppresseurs du Continent africain et des exploitants européens de l'époque moderne. Par surcroît d'avantages, l'imperturbable nature qui, dans toute descendance humaine, ne cesse de faire surgir des individus doués de prédispositions heureuses, et peut-être aussi la faveur de circonstances spéciales dans les débuts de la vie, ont doté de qualités ascensionnelles le chef de cette famille : cet homme a fait son chemin, il est monté, il a grandi matériellement, moralement, voire même politiquement ; et, hâtons-nous

de l'ajouter, il a grandi en dépit d'un milieu social passablement piteux.

Eh bien, tout favorisé qu'ait été cet homme, il n'a pas transformé la race dans ses enfants; nous les avons vus reprendre la voie commune : l'un d'entre eux s'est déjà créé un ménage d'aventure, une famille irrégulière; un autre est sorti du foyer sans faire d'établissement qui diffère de ce que tous font autour de lui; un autre est privé de la plus grave formation religieuse, par l'indolence ou les préjugés de ses parents; tous comptent sur le partage du bien paternel, et ils sont nombreux et le bien est petit. On sent d'ailleurs qu'il n'y a rien d'énergique dans les habitudes du foyer, rien de solidement constitué dans le mode d'exploitation du sol, qui puisse engendrer des natures capables de se soutenir par elles-mêmes ou qui puisse retenir dans un cadre puissant des natures demeurées faibles. C'est le caractère de la famille instable. Là est le vice fondamental de la race nègre. Tout le reste s'ensuit. Les familles exploitées par des communautés publiques petites ou grandes, depuis la Commune jusqu'à l'État, ne peuvent se défendre de ce méfait, ni même se garder sur leur propre terrain. L'influence dominante, au lieu de procéder d'elles, au lieu d'aller du dedans au dehors, procède de cette tourbe publique et passe du dehors au dedans. Ce peuple se sent incapable de rivaliser avec ceux dont il croit imiter la constitution et qui ne sont pas atteints comme lui, ou pas au même degré, du mal de la famille instable, et il ferme ses portes tant qu'il le peut. Certes, s'il réussit ainsi à se prolonger, ce n'est pas ainsi qu'il se transformera et se développera.

Le meilleur vœu qu'on puisse faire pour lui, est que la Providence lui envoie le contact d'hommes capables de le patronner sans l'asservir et de lui donner l'exemple d'une autre constitution de famille sans éliminer la race. La France aurait été mieux désignée que personne pour opérer cette grande œuvre, si elle-même ne tardait tant à se réformer, au grand dommage de beaucoup de peuples.

G. D'AZAMBUJA.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIX-HUITIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1894.

	Page
Questions du jour. — La réforme des études supérieures de droit, par M. Robert Pinot	5
Le personnage d'Odin et les caravaniers iraniens en Germanie (<i>suite et fin</i>), par M. Ph. Champault	25
Une famille grecque dans une petite ville de Turquie. — III. Les organismes superposés à la famille, par M. G. d'Azambuja	57
Un roman social. — Le pays de Cocagne, par M. Georges Lainé	81

LIVRAISON D'AOUT 1894.

Questions du jour. — L'éducation anglaise, à propos d'un livre récent, par M. Paul de Rousiers	101
Cours d'exposition de la Science sociale. IX. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — La région des Ports maritimes; le type actuel : le Grec moderne, par M. Edmond Demolins	123
Le Provincial et la littérature du XVII ^e siècle, par M. G. d'Azambuja ..	139
Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la race jaune. — Comment le Bouddhisme a pris naissance dans l'Inde et n'a pu s'y maintenir, par M. A. de Prévile	161

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1894.

Questions du jour. — Les Scandinaves aux États-Unis, par M. Paul de Rousiers	185
La Péninsule ibérique. — Origine et formation sociale de la race, par M. Léon Poinsard	210
Saint Thomas d'Aquin et l'école de la Science sociale, par le P. M.-B. Schwalm	226
Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la Race jaune. — II. Comment, par son organisation sociale, la race jaune s'est trouvée ouverte à la diffusion du Bouddhisme, par M. A. de Prévile	245

LIVRAISON D'OCTOBRE 1894.

	Pages.
Questions du jour. — La réforme de l'éducation. — Un nouveau type d'école, par M. Edmond Demolins	273
Controverse sur l'école de la « Science sociale », par MM. XXX. et Henri de Tourville	301
Extrait du Mémoire qui a remporté, à l'Institut, le prix Rossi : I. — Origine des lois américaines du Homestead, par M. Paul Bureau	316
II. — Commentaire de la législation américaine du Homestead, au point de vue économique et social, par M. Paul Bureau	347
Gravures. — L'École d'Abbotsholme, p. 281. — L'École de Bedales, 282. — Salle à manger de l'École de Bedales, p. 283. — Atelier de l'École de Bedales, p. 290. — Elèves construisant un pigeonnier, p. 291.	

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1894.

Questions du jour. — L'abus des interpellations, par M. G. d'Azambuja .	357
Cours d'exposition de la Science sociale. X. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — La région des Ports maritimes; le type ancien : Phéniciens et Carthaginois, par M. Edmond Demolins	371
Les propositions de loi de Homestead en France. — Les arguments des partisans et des adversaires. Conclusions, par M. Paul Bureau	396
Monographie du Canada. X. — Comment le domaine plein a limité le développement de la race. — Conclusions, par M. Léon Gérin	417

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1894.

Questions du jour. — La grève des mineurs d'Écosse, par M. J. Bailhache .	445
Le Bonheur de vivre, à propos d'une publication récente par M. Edmond Demolins	482
Un type de famille Nègre, par M. G. d'Azambuja	504
Cartes. — Cartes des bassins houillers de l'Écosse.....	447



TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XVII ET XVIII.

(ANNÉE 1894.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

On ne comprend bien l'œuvre de Le Play qu'en se rendant compte du lien scientifique qui unit les conclusions aux observations, XVII, 150. — Beaucoup de disciples de Le Play étaient plutôt des hommes de bonne volonté que des hommes de science, XVII, 152. — La méthode monographique, telle que l'a laissée Le Play, est un instrument imparfait, XVII, 153. — La nouvelle méthode de Science sociale permet d'exposer les faits sans monotonic, XVII, 165. — La Nomenclature sociale permet, dans une monographie, de ne plus présenter un phénomène sans en montrer la portée, XVII, 167. — La nouvelle méthode de Science sociale permet une analyse plus complète, des classements plus féconds, une exposition plus scientifique et plus intéressante, XVII, 168. — L'ambition de la Science sociale est de perfectionner la méthode créée par Le Play, par le procédé qui l'a aidé à la découvrir, XVII, 172. — Saint Thomas se base, comme la Science sociale, sur l'analyse et l'observation comparée, mais il se place au point de vue théologique et non à celui de la science, XVIII, 226 à 244. — Exposé comparé de la méthode de saint Thomas et de celle de la Science sociale, XVIII, 226 à 244. — Controverse sur l'École de la Science sociale pour justifier les progrès réalisés depuis les travaux de Le Play, XVIII, 301 à 316.

T. XVIII.

LIEU.

GÉNÉRALITÉS. — La vie pastorale dans la montagne renforce la part de tradition dans l'éducation, XVII, 66. — L'enseignement de la géographie, lorsqu'on veut le rendre complet, entraîne avec lui celui de la Science sociale, XVII, 248. — La géographie reste confuse, si l'on ne détermine pas les relations de cause à effet entre l'ordre physique et l'ordre social, XVII, 251. — Un fait social ne doit entrer dans une géographie que s'il a une relation directe avec les conditions physiques du Lieu, XVII, 252. — La nature détermine la sphère d'action où se meut l'homme, et l'homme agrandit artificiellement cette sphère d'action, XVII, 254. — Le Lieu agit, secondairement il est vrai, sur les manifestations de l'activité humaine les moins dépendantes de la nature, XVII, 255.

EUROPE. — La région méditerranéenne forme une unité déterminée par : 1° les relations établies par la mer; 2° la nature uniforme du sol; 3° la nature uniforme des productions naturelles, XVII, 489. — La région méditerranéenne comprend trois éléments distincts : la Vallée, les Ports maritimes, les Petits Plateaux, XVII, 491. — La région Ponto-caucasique présente actuellement un des types les plus purs de la Vallée méditerranéenne, XVII, 492. — Les Ports de la Méditerranée occupent une situation caractéristique, XVIII, 128.

37

Espagne. — Par sa configuration physique, l'Espagne est bien disposée pour la défense, mais très mal pour les rapports avec l'extérieur, c'est-à-dire pour le commerce, XVIII, 211. — Les conditions physiques du territoire ibérique ne poussèrent pas les Celtes à modifier beaucoup leur manière de vivre, XVIII, 216.

Grèce. — Un ruisseau, formant douze cascades, et permettant d'installer douze moulins, a déterminé la formation de Makri, XVII, 297. — La configuration de l'Archipel favorise singulièrement le petit commerce de cabotage, XVII, 422. — Le Grec offre actuellement le spécimen le mieux caractérisé du type maritime propre au bassin de la Méditerranée, XVIII, 124. — La population grecque se répand de préférence le long des rivages, XVIII, 126.

Italie. — Le milieu physique et la formation communautaire expliquent l'Italie moderne, XVII, 72 à 91, 174 à 196, 259 à 276, 348 à 368.

Scandinavie. — Les Ases scandinaves paraissent pouvoir s'identifier avec les asai des auteurs classiques au point de vue du nom, du site géographique et du travail, XVII, 406.

Sud-Slaves. — Le Sud-Slave diffère du Nord-Slave en ce qu'il occupe la montagne au lieu de la plaine et en ce qu'il est dominé par des populations venues de l'Orient et non de l'Occident, XVIII, 24. — La région Sud-Slave a deux annexes : l'annexe transylvain ou roumaine et l'annexe péninsulaire ou grecque, XVII, 25.

ASIE. — Par suite de leur latitude plus méridionale, les terres cultivables de l'Asie sont, en général, plus chaudes et plus productives, pour un travail donné, que les terres cultivables de l'Orient européen, XVII, 223. — Au point de vue social, le Thibet, l'Indo-Chine, et le Japon se rattachent à la Chine, XVII, 222. — Au point de vue social, la Perse, l'Afghanistan, le Belouchistan et le haut Turkestan se rattachent à l'Inde, XVII, 222. — La Chine est moins compliquée que l'Inde et doit se classer avant elle, parce qu'elle n'a pas le régime des castes et parce qu'elle est plus stable, XVII, 223. — La Chine a été peuplée par deux routes : les dominateurs sont venus par les steppes du Nord, la masse de la population est venue par le Thibet, XVII, 226 à 235. — C'est la route du Thibet qui a fait du Chinois un petit agriculteur, un petit industriel et un petit commerçant, XVII, 235 à 240. — L'isolement de la Chine était

un terrain favorable pour constituer une race bien distincte, XVII, 240. — L'Inde présente deux différences par rapport à la Chine : elle n'est pas aussi isolée et elle est accessible par des chemins plus courts et plus riches; ce qui y a attiré des peuples plus nombreux et plus compliqués, XVII, 243. — La flore himalayenne favorise la cueillette et, par suite, la constitution en clans défensifs, XVIII, 168. — Les circonstances de lieu et de travail qui dominaient, sur l'itinéraire de la Race Jaune, lui ont donné sa formation sociale primitive, XVIII, 247. — L'abondance des eaux descendant du Pamir créait une voie favorable aux communautés agricoles de la Race Jaune allant vers l'Orient, XVIII, 259. — Les vallées de l'Amou et du Syr-Daria, n'aboutissant pas à la mer, ne favorisaient pas le développement du commerce, XVIII, 260. — La nature des lieux et de la culture a développé, au Nord du Pamir, l'autorité du patriarche dans la communauté agricole, XVIII, 262.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — Les heureux effets du commerce et des transports peuvent être fixés d'une manière durable, par le travail agricole, qui apporte l'élément de stabilité, XVIII, 393.

EUROPE. — Odin était un transporteur-métallurge, XVII, 400 à 411. — Onze ou douze siècles avant l'ère chrétienne, des transporteurs métallurges originaires de l'Iran avaient des ateliers de fabrication au pays des Chalybes, et de grands postes de caravanes dans la steppe au Nord du Caucase : c'étaient les prédécesseurs d'Odin, XVII, 411 à 420. — Pour établir les longues voies de commerce à travers la steppe européenne, il fallut recourir à la confédération religieuse, XVII, 537. — Les documents de l'antiquité sur l'Europe barbare nous permettent de retrouver les traces historiques des caravaniers dominateurs de la Germanie, XVIII, 25 à 56. — Au moment de la décadence de leur grand commerce, les anciens caravaniers de la Germanie ont dû développer des trafics secondaires, puis exploiter leurs voisins par la traite et le pillage, enfin se jeter sur l'Empire romain, XVIII, 43 à 53. — Dans toutes les steppes, les grands transports ont créé des aristocraties puissantes de meneurs d'hommes et les ont projetées sur les pays riches avec des armées de nomades aguerris, re-

lativement disciplinés et fortement encadrés, XVIII, 55. — Le séjour dans la vallée méditerranéenne imprime à la race des aptitudes remarquables de constructeur, XVII, 499. — Les Pélasges conservent dans leurs établissements les deux caractères essentiels de leur formation sociale : ils s'établissent par petits peuples distincts et ils conservent leurs caractères agricoles. XVII, 513. — La culture fut développée dans les vallées ponto-caucasiennes sous deux influences : l'exploitation de l'or et la facilité de la culture, XVII, 494.

Angleterre. — L'intensité relative du mouvement socialiste en Angleterre tient à l'intensité de la vie industrielle dans ce pays, XVII, 20. — Causes et conséquences de la grève dans les bassins houillers de l'Écosse. XVIII, 445 à 481.

Bulgarie. — La réapparition de la nationalité bulgare est le signe des progrès matériels accomplis séparément par une foule de paysans bulgares, XVII, 308. — La faible fertilité du sol oblige le Sud-Slave à un travail plus pénible que le Nord-Slave. XVII, 27 à 30.

Espagne. — Trois obstacles s'opposaient au progrès de la race ibérique : 1° la tradition communautaire avec le mépris du travail manuel ; 2° la répartition en petits groupes, sans grande influence propre ; 3° l'état de trouble permanent, qui enlevait au travail toute sécurité, XVIII, 215.

Grèce. — Les Grecs de Makri pourraient, s'ils pratiquaient l'irrigation, tirer un bien plus grand revenu de leurs terres, XVII, 301. — Le Grec se livre volontiers à la pêche ; le Turc préfère exclusivement la chasse, XVII, 303. — La culture des céréales, à Makri, est ridicule aux yeux des Grecs, XVII, 304. — A Makri, la culture est facile et les parties les plus difficiles de cette culture facile retombent sur le Bulgare, XVII, 305. — Le Grec moderne s'adonne de préférence au travail des transports et du commerce maritimes, XVIII, 129. — La forme particulière des transports maritimes, chez le Grec moderne, est le cabotage, XVIII, 129.

ASIE. — **Chine.** — Les Chinois sont de petits paysans, pauvres, industriels et commerçants, XVII, 240.

Perse. — L'Iran a été l'origine du type des caravaniers odiniques, de la steppe européenne, XVII, 528.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le colon anglo-saxon a créé, au Canada, un ordre social nouveau et compliqué ; il a poussé en avant la culture et l'industrie, XVIII, 418. — A la

ville comme à la campagne, les Franco-Canadiens se montrent inaptes à s'élever dans les arts usuels, XVIII, 430.

Haïti. — L'émancipation des nègres a eu pour principale conséquence le dépérissement des plantations, XVIII, 511. — Le nègre est cultivateur, mais seulement dans la mesure où la nécessité l'y contraint, et sous une forme très rudimentaire, XVIII, 506.

PROPRIÉTÉ.

EUROPE. — **Bulgarie.** — Le Bulgare, par un lent progrès, devient propriétaire des anciennes terres des Turcs, XVII, 308, 314.

Grèce. — Chez le Grec, sous l'influence du commerce, la propriété individuelle entre en lutte avec la propriété familiale, XVII, 299.

Turquie. — La grande propriété turque disparaît radicalement de la propriété féodale et n'a pas produit les mêmes résultats sur les populations soumises, XVII, 310.

Scandinavie. — Le Scandinave, aux États-Unis, travaille à acquérir un domaine indépendant, XVIII, 201, 203.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Le domaine plein a limité le développement de la race canadienne, XVIII, 417 à 444.

États-Unis. — La législation américaine du Homestead a une origine, un caractère et des résultats bien différents de ceux que lui attribuent les partisans de l'établissement de cette institution en Europe, XVIII, 316 à 336. — Les lois de Homestead aux États-Unis n'ont pas pour but d'empêcher les débiteurs de payer leurs dettes, mais de les payer dans les moments de crise : elles entendent seulement assurer le travail manuel du défrichement contre les crises périodiques qui ruinent les véritables artisans de la prospérité de l'État, XVIII, 343. — Pour qu'un immeuble puisse être considéré comme Homestead, aux États-Unis, il faut : 1° avoir un droit sur l'immeuble ; 2° être la tête d'une famille ; 3° que l'immeuble soit occupé par la famille ; 4° enfin une publicité spéciale, XVIII, 347. — Les partisans du Homestead ne doivent pas s'appuyer sur l'exemple des États-Unis où cette institution a un objet bien différent de celui que l'on veut atteindre en France, XVIII, 396 à 416. — L'exemple des États-Unis, au lieu d'être invoqué en faveur du Homestead, doit nous porter à rejeter cette institution, XVIII, 408. — Toute institution qui, à l'instar du Homestead, tend à pre-

servir l'homme des suites de son inertie, doit être rejetée comme inutile et dangereuse; elle est en contradiction avec les exigences du présent et de l'avenir, XVII, 116.

BIENS MOBILIERS.

EUROPE. — Grèce. — Le respect du bien d'autrui est peu développé dans les villages grecs, XVII, 300.

SALAIRE.

GÉNÉRALITÉS. — Des raisonnements fondés sur le salaire moyen ne reposent sur aucune réalité et vicient l'observation, XVII, 11.

EUROPE. — Grèce. — Le Grec de Makri paye ses journaliers en argent et ajoute des cadeaux en nature. Le Turc de Makri agit à l'inverse, XVII, 300.

ÉPARGNE.

EUROPE. — Grèce. — Le Grec est porté à placer ses épargnes dans le commerce, XVII, 424.

FAMILLE OUVRIÈRE.

GÉNÉRALITÉS. — Le fait social qui exerce le plus d'action sur la constitution de la famille est l'organisation des moyens d'existence, XVII, 54. — Le Play s'est trompé en affirmant que la fonction essentielle de l'organisme familial était la transmission de l'héritage, XVII, 56. — La transmission intégrale de l'héritage et l'émigration des enfants non héritiers n'impliquent pas la famille-souche, XVII, 59. — La fonction essentielle, la cause constituante de la famille est l'éducation des jeunes générations, XVII, 64. — L'enfant, par une résistance innée de sa volonté, est un être insociable, qu'il faut redresser par l'éducation, XVII, 65. — Chaque famille élève ses enfants d'après les procédés et suivant les nécessités du milieu dont elle est, XVII, 65. — On peut distinguer, au point de vue de l'éducation, quatre espèces de familles: famille patriarcale, famille-souche ou particulariste, famille quasi patriarcale ou fausse famille-souche, et famille instable. Définitions de ces quatre espèces de famille, XVII, 70. — Le mode de transmission de l'héritage est un fait très important dans l'organisme familial, mais il manifeste seulement l'action de la Pro-

priété sur la constitution de la famille, XVII, 71.

EUROPE. — Dans la vallée méditerranéenne, les conditions naturelles et sociales développent la beauté et les proportions harmonieuses du type physique, XVII, 502. — La famille pyrénéenne et la famille anglo-saxonne, englobées par Le Play sous le nom de familles-souches, diffèrent profondément, XVII, 63.

Angleterre. — La confiance en soi-même, fruit de l'éducation anglo-saxonne, diffère de la suffisance et de la présomption, XVII, 372.

Bulgarie. — Le Bulgare émigre à contre-cœur, revient remplir les vides de la famille et ne quitte définitivement le foyer que lorsque celui-ci est trop plein, XVII, 308. — La communauté de famille, chez les Sud-Slaves, est ébranlée par l'existence d'un conseil de communauté, par l'élection du patriarche, par le droit de déposition, XVII, 30 à 35. — L'ébranlement des communautés sud-slaves aboutit souvent à la dissolution, XVII, 35.

Grèce. — Les mariages entre Grecs et Bulgares tendent à modifier, dans une certaine mesure, l'état social des premiers, XVII, 315. — Dans la famille grecque de Makri, la mère et les filles représentent surtout ce que la famille tient du sol et le père ce qu'elle tient du commerce, XVII, 317. — Le mari grec accepte de faire ménage avec la mère de sa femme; la femme ne veut pas vivre avec la mère de son mari, XVII, 428. — Le commerce, par suite des absences du mari, tend à relever la femme grecque, XVII, 428. — Les petites filles de commerçants grecs ont conscience de l'importance qu'elles auront plus tard dans la maison, XVII, 429. — L'éducation reçue par le jeune Grec lui donne plus de souplesse que d'énergie, XVII, 437.

ASIE. — De toutes les races humaines, la race jaune est celle qui renforce le plus l'autorité patriarcale, XVIII, 265. — Dans l'Himalaya, la caste se transmet exclusivement par le père, XVIII, 167.

AMÉRIQUE. — Canada. — La famille canadienne présente trois caractères: 1° un ensemble de pratiques communautaires; 2° une manifestation claire de particularisme; 3° mais un particularisme limité dans son action, XVII, 318. — L'habitant canadien se distingue du particulariste; mais il présente, dans la classe des quasi communautaires, une variété bien marquée et nettement influencée par

le particularisme, XVII, 345. — L'infériorité des Franco-Canadiens vient de la famille et de l'éducation des enfants, XVIII, 442.

Haïti. — Monographie d'une famille nègre, XVIII, 504 à 522. — Le nègre d'Haïti appartient au type de la famille instable, XVIII, 512 à 517.

PHASES DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le Bonheur est l'état heureux des gens qui réussissent à surmonter les difficultés matérielles et morales de la vie, XVIII, 482 à 503. — L'état social a une influence directe sur le Bonheur, suivant trois cas : 1° le Bonheur favorisé par les facilités de la vie; 2° le Bonheur entravé par les difficultés de la vie; 3° le Bonheur favorisé en dépit des difficultés de la vie; XVIII, 483 à 503.

MODE D'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — C'est une erreur d'apprécier l'importance des faits sociaux qui se produisent dans la famille par les dépenses et les recettes qu'ils occasionnent, XVII, 456.

EUROPE. — **Grèce.** — L'influence étrangère, à Makri, a modifié le mode d'existence, habits, divertissements, etc., XVIII, 76.

Scandinavie. — Le Scandinave, aux États-Unis, dans sa manière de vivre, unit l'économie et le confort, XVIII, 201.

AMÉRIQUE. — **Haïti.** — Le mode d'existence du nègre haïtien est réduit au nécessaire, XVIII, 509.

PATRONAGE.

EUROPE. — **France.** — Le patronage français est fondé sur des rapports d'affection. Le patronage anglais vise à l'émancipation de l'ouvrier, XVII, 17.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Par la croissance limitée de la masse et par l'absence d'individualités supérieures, de patrons agricoles, la population rurale canadienne-française s'est trouvée empêchée de faire grand, XVIII, 424. — En l'absence de classe supérieure agricole au Canada, les cures remplissent le rôle de patrons, mais leur patronage est insuffisant, XVIII, 424. — Chez les Franco-Canadiens des villes, la classe dirigeante est le clergé fortifié par l'appoint des professions libérales, XVIII, 432. — Les points faibles de la race franco-canadienne sont l'inaptitude de la classe

ouvrière à s'élever; l'inaptitude de la classe dirigeante à patronner, XVIII, 434.

Haïti. — Les Haïtiens auraient besoin d'hommes capables de les patronner sans les asservir, XVIII, 522.

COMMERCE.

GÉNÉRALITÉS. — L'or et l'argent, considérés comme monnaie, n'ont pas le même rôle; le classement naturel des systèmes monétaires se fait d'après l'état économique et social des différents pays, XVII, 197, 221. — L'existence de commerçants sur mer détermine l'apparition de commerçants sur terre, XVII, 422.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'introduction du libre-échange en Angleterre a été une suite naturelle des progrès de l'industrie, XVII, 379.

Espagne. — Les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs introduisirent en Ibérie, par le commerce, une plus grande aisance, mais sans modifier le type social, XVIII, 218.

Grèce. — Le Grec, quoique mercantile, cherche à vivre de ses produits, à la différence de l'Américain, mercantile aussi, qui achète beaucoup pour sa consommation, XVII, 302. — La propriété rurale n'est bien souvent pour le Grec qu'un objet de spéculation, XVII, 309, 312. — Tous les Turcs de Makri sont débiteurs des Grecs, qui les exploitent par des procédés usuraires, XVII, 312. — Le jeune Grec fait preuve d'initiative dans les choses commerciales, XVII, 424, 429, 435. — Le Grec, sur le terrain commercial, résiste victorieusement au Juif, XVII, 434. — Le commerce séduit le Grec par son caractère facile et attrayant, XVII, 436. — La formation exclusivement commerciale du Grec de Makri le rend incapable d'organiser la culture, XVII, 437. — Le riche Grec n'aime pas à risquer ses capitaux dans l'organisation d'une grande industrie, XVII, 438. — Une formation trop exclusivement commerciale obscurcit souvent, chez le Grec, les notions d'honneur et de probité, XVII, 439. — Le chemin de fer, passant à Dédé-Agatch, a en partie dépeuplé Makri, XVIII, 73. — Le commerce maritime contribue au maintien de la communauté chez les Grecs modernes, XVIII, 130.

ASIE. — Les caravaniers ont servi de véhicule au bouddhisme pour le transporter de l'Inde en Chine, XVIII, 180. — Le commerce, en Orient, est soumis au marchandage,

parce qu'on a le temps de marchander, XVII, 427.

Inde. — L'élément commercial hindou, plus ou moins affranchi de la caste, devait favoriser le bouddhisme, XVIII, 175.

Phéniciens-Carthaginois. — Le commerce maritime a ébranlé la communauté familiale et développé l'instabilité chez les Phéniciens-Carthaginois, XVIII, 379. — Le commerce maritime a fait prédominer la communauté publique et lui a imprimé un caractère despotique, chez les Phéniciens-Carthaginois, XVIII, 383.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — Après la guerre de l'Indépendance, la fièvre de colonisation amena, aux États-Unis, l'abus des banques et de la spéculation, qui provoqua la crise commerciale de 1839, XVIII, 317 à 332. — Ce fut pour conjurer les effets de ces crises que furent promulguées les premières lois de Homestead, XVIII, 323 à 332.

CULTURES INTELLECTUELLES.

GÉNÉRALITÉS. — Le métier de commerçant rend très sensible le besoin de l'instruction, XVII, 426, 432. — Le marchandage développe le talent de la parole, XVII, 427. — L'instruction trop développée chez l'enfant le détourne des métiers usuels, même du commerce, XVII, 430. — L'enfant apprend plus volontiers, à l'école, les matières qui sont en honneur au foyer, XVII, 432. — L'économie politique, supposant des connaissances empruntées aux diverses sciences, ne peut être annexée au droit, XVIII, 19. — L'école professionnelle ne peut remplacer l'apprentissage, XVIII, 116. — Une certaine instruction générale est nécessaire à l'ouvrier pour qu'il se décide à suivre des cours techniques, XVIII, 117. — Chaque type de société a une influence directe sur le mode d'éducation et il crée le régime scolaire qui lui est le mieux adapté, XVIII, 297.

EUROPE. — Angleterre. — Les différents systèmes d'éducation anglaise révèlent la persistance d'un double courant, saxon et normand, XVIII, 104. — Les *public schools* d'Angleterre sont des conservatoires d'esprit normand, XVIII, 107. — Les jeunes aristocrates anglais de l'école d'Eton tiennent par tradition à l'emploi du fouet comme châtiment, XVIII, 105. — Les *public schools* donnent une certaine aptitude au commandement et à la direction des hommes, XVIII, 111. — L'excès des richesses accumulées a fait dégénérer, en Angleterre, les

public schools, XVIII, 112. — Les *public schools* préparent plutôt aux professions libérales et aux fonctions publiques qu'aux carrières usuelles, XVIII, 113. — La formation saxonne porte à rechercher l'instruction dans la mesure où elle est pratiquement utile pour la vie, XVIII, 114, 118. — Les écoles de Birmingham offrent un type parfait d'instruction conforme à l'esprit saxon, XVIII, 118. — Oxford et Cambridge offrent un heureux mélange d'esprit normand et d'esprit saxon, XVIII, 121. — Organisation et fonctionnement de deux écoles anglaises, qui accentuent l'éducation dans le sens de l'aptitude à se tirer d'affaire soi-même dans la vie, XVIII, 273 à 300. — L'esprit saxon grandissant en Angleterre cherche, depuis un siècle, la formule d'enseignement qui répondra pleinement à ses besoins et à sa formation sociale, c'est-à-dire : faire des jeunes gens aptes à se tirer d'affaire eux-mêmes, XVIII, 275.

France. — L'étude des noms de lieux permet de déterminer la zone d'influence des Francs, XVII, 442 à 458. — La loi militaire pousse aux carrières intellectuelles des médiocrités qui n'y sont pas destinées naturellement, XVIII, 7. — Trois causes ont désorganisé peu à peu les études de Droit : l'extension du nombre d'étudiants, le développement antiscientifique de l'enseignement, la formation surannée du corps professoral, XVIII, 8. — Les écoles de Droit, en France, comprennent surtout, parmi les étudiants, des aspirants fonctionnaires, XVIII, 8. — La conception napoléonienne de l'Université empêche effectivement l'universalité des connaissances, XVIII, 11. — La formation des professeurs de Droit les rend absolument impropres à l'enseignement de la Science sociale, XVIII, 14. — Les études de Droit ne peuvent se relever que si on éloigne des Facultés les étudiants qui ne songent qu'aux fonctions publiques, XVIII, 17. — La suppression des privilèges de carrière accordés aux diplômés permettrait de vivifier, par le droit de collation des grades, l'enseignement supérieur libre, XVIII, 18. — La distinction des différentes Facultés doit être abolie si l'on veut que les sciences se groupent et se développent spontanément, XVIII, 22. — La liberté de l'enseignement, en France, est illusoire, par la nécessité où sont les établissements libres de préparer aux examens de l'État avec les programmes de l'État, XVIII, 103. — Le remplacement d'une classe dirigeante par une autre, sous

la Révolution, a amené un changement de littérature, XVIII, 139.

Grèce. — Les riches commerçants grecs, après fortune faite, s'intéressent à la fondation et à l'entretien des écoles, XVII, 432. — Dans les vallées méditerranéennes, les conditions naturelles et sociales développent les aptitudes artistiques et musicales, XVII, 503. — Le commerce développa, chez les Grecs modernes, le goût des cultures intellectuelles et des écoles, XVIII, 134.

Turquie. — L'enfant turc, à l'école, retient facilement la poésie, les sentences, mais n'aime pas l'arithmétique, XVII, 432.

ASIE. — **Inde.** — Les écoles des Brahmes, séparées de la vie pratique, ont donné naissance à une philosophie éloignée du sens commun, XVIII, 162.

AMÉRIQUE. — **Haïti.** — Haïti ne produit ni ses ministres du culte, ni ses médecins, ni ses ingénieurs, elle les importe du dehors, XVIII, 516.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — L'action morale, quelque utile qu'elle soit à l'amélioration de l'individu, n'est pas suffisante pour produire le relèvement social, XVII, 95 à 119. — La nature du terrain social est une des conditions extrinsèques qui agissent le plus sur le succès ou l'insuccès de l'action morale, XVII, 103. — Ce n'est pas le développement de l'action morale qui assure le relèvement social, mais c'est le relèvement social qui permet le plein développement de l'action morale, XVII, 119. — La science sociale ne change rien à l'action que la religion peut avoir sur le monde social, mais elle débrouille les conditions de cette action et montre qu'elles ne sont pas aussi simples qu'on se les représente communément, XVII, 518. — La similitude n'est qu'apparente entre le christianisme, qui tend à développer l'énergie, et le bouddhisme qui la déprime, XVIII, 183.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'énergie de M. Gladstone a été efficacement soutenue par ses convictions religieuses, XVII, 372, 376. — La fréquentation d'esprits distingués qui abandonnaient l'anglicanisme a aidé Gladstone à répudier son intolérance religieuse, XVII, 388. — La foi est plus vive, en Écosse, chez les presbytériens de l'Église libre, que chez ceux de l'Église officielle, XVII, 391.

France. — Le milieu social français n'est

pas favorable pour former des hommes et préparer à la vie sérieuse, XVII, 104. — Il serait sage, pour l'Église, de commencer à s'organiser derrière le budget des cultes, comme derrière un tarif protecteur, pour être en mesure de vivre après sa disparition, XVII, 290. — L'État, depuis Philippe le Bel, n'a cessé de chercher à avoir en main l'Église de France, pour s'en faire un instrument de domination, XVII, 278. — En France, le groupement paroissial et le groupement diocésain n'ont aucune vie propre, et dépendent étroitement de l'État, XVII, 281. — La machine concordataire permet à l'État de dominer l'Église en s'assurant de la maîtresse pièce, l'évêque, XVII, 281. — Le concordat fonctionnarise l'Église et enlève aux fidèles toute ingérence dans l'administration de leurs intérêts spirituels, XVII, 282. — Sous le régime concordataire, les actes de l'Église sont interprétés comme des manifestations politiques, XVII, 284. — L'esprit nouveau promis par l'État dans ses rapports avec l'Église n'est qu'un repos après la lutte et non un véritable esprit nouveau, XVII, 285. — L'expulsion de l'Église des différents domaines de l'État a poussé l'Église à se créer des domaines propres, XVII, 286. — En certains endroits, par suite des créations dues à l'initiative de l'Église, la séparation de l'Église et de l'État est presque achevée, XVII, 287. — La situation de fonctionnaires a donné au clergé des habitudes qui peuvent être un obstacle à l'émancipation de l'Église, XVII, 291. — L'autoritarisme, gagné au contact des pouvoirs publics, gêne le clergé dans l'évolution qu'il doit accomplir, XVII, 292. — Il importe, au moment où l'Église sera séparée de l'État, qu'elle suscite l'enthousiasme des fidèles et les entraîne à sa suite, XVII, 293. — Il faut que le clergé, pour être soutenu dans son émancipation, gagne les masses aussi bien que les gens distingués, XVII, 294.

Grèce. — Dans l'Orient grec-turc la race et la religion ne font qu'un, XVIII, 58. — A Makri, les haines religieuses subsistent entre enfants grecs et enfants turcs, XVIII, 58. — Le *pappa* grec vit de dons en nature et d'un léger casuel fournis par ses paroissiens, XVIII, 60. — L'influence du *pappa* grec sur ses ouailles, au point de vue moral, est à peu près nulle, XVIII, 61. — L'épitrope, ou fabricant grec, joue un rôle très important dans l'administration des intérêts de la paroisse, XVIII, 61. — L'as-

sistance publique, à Makri, est à la charge du clergé, XVIII, 62. — Le clergé grec exerce une juridiction civile, surtout en matière de successions, XVIII, 62. — La hiérarchie ecclésiastique constitue, pour les Grecs, un corps dirigeant politique, XVIII, 63.

Italie. — Les Italiens comptent beaucoup sur l'intervention des puissances surnaturelles pour les aider à résoudre le problème de l'existence, XVIII, 81 à 90.

ASIE. — Chine. — Les patriarches paysans, prêtres de leurs communautés, perdent la partie métaphysique de la religion et conservent les rites matériels, XVIII, 269. — La perte des principes métaphysiques, dans les communautés paysannes de Race Jaune, détermine une morale positive et utilitaire, XVIII, 270. — La société chinoise, dépourvue de castes et de corps sacerdotal, constituait un terrain favorable au bouddhisme, XVIII, 271.

Inde. — Les brahmanes, dans l'Himalaya, sont attachés, comme prêtres domestiques, aux familles des chefs de clan, XVIII, 168. — Le bouddhisme résulte d'un état social où l'on pouvait profiter de l'enseignement des brahmanes sans être soumis à leur autorité, XVIII, 172. — Les doctrines étroites du brahmanisme, modelées sur le régime de la caste, ne pouvaient sortir de la race hindoue, XVIII, 173. — La tendance du bouddhisme à appliquer le même moyen de salut à tous les hommes résulte d'un milieu où l'on s'affranchissait de la caste, XVIII, 175. — La force d'inertie des castes hindoues a empêché le bouddhisme de s'établir dans l'Inde, XVIII, 178. — Les traditions des pasteurs de steppes pauvres, soutenues par de puissantes confréries, ont éloigné le bouddhisme du Nord-Ouest de l'Asie, XVIII, 180. — Le bouddhisme, arrêté au Sud et à l'Ouest, ne pouvait se répandre que dans l'extrême Orient, XVIII, 184, 246.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — Le clergé américain introduit des tendances nouvelles dans l'Église catholique : il tend à la reconcilier avec le « siècle », XVII, 120 à 146.

VOISINAGE.

EUROPE. — Grèce. — A Makri, les propriétaires voisins s'organisent entre eux pour faire garder leurs vignes et leurs oliviers, XVIII, 66.

CORPORATIONS.

GÉNÉRALITÉS. — L'association libre est un état intermédiaire et normal entre le privilège attribué à une association et l'interdiction de cette association, XVII, 12. — Les syndicats de patrons, dans certaines industries, défendent efficacement la clientèle, et pourraient servir à créer des clientèles plus étendues, XVII, 43. — Les syndicats ouvriers, défenseurs du salaire, sont des sortes de grèves pacifiques, exemptes des inconvénients de la vraie grève, XVII, 14. — La nécessité de conserver et d'étendre la clientèle, lorsqu'elle est perçue par l'ouvrier, peut être un mobile d'association entre celui-ci et le patron, XVII, 16. — Le petit atelier, unissant les intérêts de l'ouvrier et du patron et permettant à l'ouvrier de devenir patron, favorise le syndicat mixte, XVII, 16. — La constitution de syndicats agricoles a donné une grande force aux revendications de la culture, XVII, 48. — Il ne se forme pas de syndicats ouvriers agricoles, parce que l'ouvrier des champs, n'étant pas noyé dans une masse, peut défendre son salaire tout seul, XVII, 19.

EUROPE. — France. — L'inaptitude des Français à s'associer en fait un peuple à la fois facilement gouvernable et indocile, XVII, 7.

ASIE. — Inde. — Dans l'Himalaya, la forme du clan est plus importante que celle de la caste, XVIII, 170.

COMMUNE.

EUROPE. — Grèce. — Les mouktars grecs, à Makri, régissent la commune d'une manière à peu près indépendante, sous la présidence d'un mudir alternativement grec ou turc, XVIII, 65. — Une route importante, dans la région de Makri, se fait sur l'initiative des communes, et avec l'approbation du *moulessarif* (préfet), XVIII, 66.

AMÉRIQUE. — Canada. — Les phénomènes de communauté se traduisent, dans la paroisse canadienne, par l'assistance mutuelle et par la disposition des habitations en « rang », XVII, 320, à 329. — Les phénomènes de particularisme se traduisent, dans la paroisse canadienne, par la tendance de chaque famille à se suffire, la suppression du pâturage communal, et du groupement en village, la constitution de domaines distincts et bien clos, XVII,

329. — Chez l'habitant canadien, les intérêts, tout en étant distincts, séparés, particularisés dans une grande mesure, restent peu importants; ils ne s'élèvent pas au-dessus de la petite culture, ce qui empêche la constitution d'organismes publics spontanés; ils sont importés du dehors: c'est l'Église qui constitue les cadres administratifs, sous la forme de la paroisse, XVII, 331. — Le gouvernement paroissial canadien est personnel et autoocratique, bienveillant et paternel dans la personne du curé, XVII, 333. — Un autre caractère du gouvernement paroissial canadien, c'est l'universalité de son objet: il est à la fois religieux, familial et public, XVII, 334. — Enfin, il est à peu près dépourvu de toute contrainte matérielle directe, XVII, 335. — Le gouvernement paroissial canadien a pour effet de développer fortement l'esprit religieux, les institutions religieuses et l'intensité de la vie locale, XVII, 336. — La paroisse canadienne enserrme l'habitant à la manière des organismes patriarcaux, dont elle a l'autoeratie bienveillante, paternelle, envahissante; elle n'en diffère que sur un point: le travail et la propriété lui échappent, XVII, 331. — L'infériorité de la vie privée des Franco-Canadiens produit l'avortement de la vie publique locale, la mauvaise administration des affaires urbaines et provinciales, et l'échec dans l'arène fédérale, XVIII, 435.

UNIONS DE COMMUNES.

ASIE. — **Nepal.** — Les habitants de chaque vallée tendent à former un groupe politique spécial, XVIII, 167.

CITÉ.

EUROPE. — Les sociétés du bassin de la Méditerranée appartiennent généralement à la communauté d'état, mais à une forme réduite, celle de la Cité, XVII, 488. — L'installation dans la vallée méditerranéenne a imprimé à la race son étroit caractère urbain, XVII, 497.

France. — Le développement de Paris, au dix-septième siècle, crée une « société » rivale et jalouse de la cour, XVIII, 153. — Paris, au dix-septième siècle, attire les gens des petites villes comme la cour attire les gentilshommes de la province, XVIII, 153, 157. — Les grands centres, sous la Révolution, ont été hostiles au jacobinisme. C'est le contraire aujourd'hui, XVIII, 158.

T. XVIII.

Grèce. — Par crainte de la piraterie, beaucoup de villes grecques, quoique maritimes, se sont fondées à quelque distance de la mer, XVII, 298. — La communauté chez les Grecs modernes a un caractère essentiellement local, XVIII, 132.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — La municipalité de Comté, comme celle de paroisse, n'a pas été instituée par l'« habitant ». elle est d'origine anglaise, XVIII, 435.

PROVINCE.

EUROPE. — **Angleterre.** — La multitude des intérêts anglais rend plus nécessaire la décentralisation de toutes les possessions britanniques et l'autonomie de l'Irlande en particulier, XVII, 393. — La distribution des partis dans le Parlement anglais indique que le pays est mûr pour une fédération, XVII, 397.

France. — La Cour, au dix-septième siècle, a une origine provinciale et résulte d'un drainage des provinciaux les plus distingués, XVIII, 140. — Le lieu où se fixe la cour est choisi, en province, et ce choix est déterminé par la chasse, occupation favorite des seigneurs provinciaux, XVIII, 142. — Le mépris de la Province, par la Cour, par la ville, par la Province elle-même, est un des traits généraux de la littérature du dix-septième siècle, XVIII, 144. — La désertion de la Province par les provinciaux d'élite est une des causes de la Révolution française, XVIII, 159.

Turquie. — Des Grecs, depuis quelques temps, sont admis en Turquie aux conseils départementaux et provinciaux, XVIII, 70.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — Les Scandinaves, aux États-Unis, jouent un rôle actif et important dans les législatures locales, XVIII, 209.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — La codification arrache une coutume du milieu qui le produit, arrête son évolution et la coule dans un moule à forme invariable, XVIII, 21.

EUROPE. — **Angleterre.** — Les progrès de l'industrie en Angleterre, en élevant les ouvriers, poussent à l'introduction d'une certaine dose de démocratie dans le gouvernement, XVII, 382. — L'état d'esprit de l'Irlande est tel qu'une administration au

- glaise ne peut lui faire que du mal. XVII, 392.
- Bulgarie.** — Le Sud-Slave a été comprimé et retenu en arrière par la domination turque, XVII, 37 à 50. — Le Sud-Slave a été comprimé par le Turc dans la vie privée, par les obstacles mis à la culture et à l'appropriation du sol, XVII, 38. — Le Sud-Slave a été comprimé par le Turc dans la vie publique, par son incapacité administrative, XVII, 42 et suiv.
- Espagne.** — La conquête romaine introduisit en Espagne le fonctionnarisme et la centralisation, XVIII, 221. — Si la suprématie romaine a donné à la race ibérique les dehors d'une civilisation brillante, elle n'a pu lui imposer une évolution sociale profonde, XVIII, 224.
- France.** — Le pouvoir français, tour à tour faible et brusque, reflète l'instabilité de la nation, XVII, 8. — Il n'y a aucun rapport entre les qualités exigées d'un fonctionnaire et la préparation qu'on lui impose, par une série d'exams, XVIII, 9. — L'infirmité sociale qui nous caractérise est due pour une large part à notre habitude d'être exploitées par le pouvoir, XVII, 10. — Le socialisme du gouvernement mécontente une partie de la nation sans s'assurer les sympathies de l'autre, XVII, 22. — La Révolution française a eu, entre autres caractères, le caractère rural, XVIII, 158. — Les interpellations, faites à un gouvernement sérieux par un représentant sérieux, dans un milieu sérieux, peuvent aider au progrès politique, XVIII, 359. — L'abus des interpellations a pour causes les empiétements de l'Etat, les dispositions du public et l'intérêt personnel des interpellateurs, XVIII, 361. — Les interpellations, en France, ont généralement pour but de reprocher un empiétement au pouvoir ou de l'inviter à l'empiétement, XVIII, 361. — Un changement arbitraire du règlement des Chambres ne saurait supprimer l'abus des interpellations, XVIII, 369.
- Turquie.** — Les Turcs ont dû emprunter au dehors l'organisme militaire de l'infanterie et l'organisme religieux, XVII, 44 à 50. — Le gouvernement turc, en temps ordinaire, fait très peu sentir son existence à Makri, XVIII, 65. — L'intervention du gouvernement turc à Makri, lorsqu'elle a lieu, opère généralement d'une façon maladroite, XVIII, 67. — L'Etat, en Turquie, est impropre à l'entretien et à la construction des routes et édifices publics, XVIII, 98. — Le militarisme turc est im-
- propre à la répression constante du brigandage, XVIII, 69.
- ASIE. — Phéniciens-Carthaginois.** — Chez les Phéniciens-Carthaginois, les guerres sont menées comme une affaire : 1° l'argent nécessaire est aussitôt avancé ; 2° l'exécution est rapide ; 3° en cas d'insuccès, on arrête les frais au plus tôt, XVIII, 390. — Le mercenaire est l'élément nécessaire et exclusif des armées des républiques commerçantes, XVIII, 391.
- AMÉRIQUE. — États-Unis.** — Au Canada, le pouvoir central, pas plus que le pouvoir paroissial, n'émane de l'habitant, XVII, 339. — La formation canadienne développe la souplesse du type et sa stabilité, XVII, 346.
- Haïti.** — Le gouvernement haïtien est essentiellement arbitraire ; il exploite une population incapable de se défendre, XVIII, 517.

EXPANSION DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Les émigrants de fausses familles-souches, établis dans un milieu instable, se désorganisent rapidement, XVII, 68.

EUROPE. — Grèce. — Le commerçant grec émigre avec succès dans les ports de mer des diverses nations méditerranéennes, XVII, 433. — L'émigrant grec est une autorité familiale aux yeux de ses parents restés au pays, XVII, 434.

Scandinavie. — Le défaut d'aristocratie dirigeante a empêché les pays scandinaves de se créer des colonies, XVIII, 192.

ASIE. — Phéniciens-Carthaginois. — Les Phéniciens-Carthaginois n'ont pu constituer qu'un empire colonial instable, XVIII, 385. — Les établissements des Phéniciens-Carthaginois sont instables pour trois causes : 1° les comptoirs sont répartis de loin en loin ; 2° ils ne sont que des entrepôts et des boutiques ; 3° ils ne servent pas le pays environnant, ils l'exploitent, XVIII, 386.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — La facilité de s'établir aux États-Unis en terre vacante a attiré individuellement une foule de Scandinaves, XVIII, 188, 195, 196, 204. — Le Scandinave, grâce à sa formation particulariste, devient facilement américain, XVIII, 206. — L'étranger à initiative hardie, aux États-Unis, devient naturellement américain, XVIII, 206.

ÉTRANGER.

GÉNÉRALITÉS. — Une race, mise en con-

tact avec d'autres races qui lui sont supérieures en plusieurs points, ne s'attache à imiter que les côtés pour lesquels elle a déjà une certaine aptitude, XVIII, 79.

EUROPE. — **Grèce.** — Le Grec, par ses rapports avec l'étranger, est toujours mieux informé de tout que ses voisins Turcs ou Bulgares, XVIII, 72. — Les transports, en Turquie, ont été renouvelés par l'étranger, et le Grec en profite plus que ses voisins d'autres races, XVIII, 73. — L'influence étrangère, par les banques agricoles, tend à rendre plus difficile l'usure du Grec; XVIII, 74. — Le contact de l'étranger développe, chez les Grecs, le commerce et les cultures intellectuelles, déjà en honneur, XVIII, 76, 78.

Turquie. — La facilité des rapports avec l'étranger a encouragé la culture en Turquie, XVIII, 75.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — La concurrence anglo-saxonne a eu des effets à la fois favorables et défavorables sur la campagne canadienne, XVIII, 426. — L'organisation sociale des Franco-Canadiens retarde et limite leur développement matériel, intellectuel et moral; elle ne les arme pas suffisamment pour tenir tête à leurs concurrents anglais, XVIII, 442. — Si la race franco-canadienne n'évolue pas vers la formation particulariste, elle s'effacera devant l'élément anglo-saxon, XVIII, 443.

HISTOIRE DE LA RACE.

EUROPE. — Le type méditerranéen est moins pur aujourd'hui qu'autrefois, XVIII, 490. — La région Ponto-Caucasique était un excellent lieu de refuge et un contin de steppe de petits plateaux, XVII, 492-493. — Les Pélasges apparaissent à l'origine de l'histoire du bassin de la Méditerranée, XVII, 505. — Les rivages de la Méditerranée ont été peuplés par la route de mer, XVII, 506. — Les Pélasges sont venus de la Colchide, par les rivages de l'Asie Mineure, XVII, 508. — Les Pélasges ont fait une étape importante dans la Mysie et la Lydie, XVII, 511. — Les Phéniciens-Carthaginois et les Vénitiens offrent le type ancien le plus pur des Ports maritimes de la Méditerranée, XVIII, 372.

Angleterre. — La noblesse anglaise a représentée dans l'histoire et représente encore à un certain degré l'esprit normand, XVIII, 104. — Le particularisme saxon fait sentir son influence aux diverses époques de l'histoire d'Angleterre, XVIII, 104. — La

monarchie et l'aristocratie anglaises, issues des Normands, n'ont subsisté que vivifiées et soutenues par l'esprit saxon, XVIII, 121. — Le système du Home Rule est un retour aux traditions saxonnes effacées par les tendances normandes, XVII, 394.

Bulgarie. — La contrainte et le refoulement dans les Balkans a transformé le Bulgare de pasteur-guerrier en cultivateur, XVII, 306.

Grèce. — L'importance des fruits et les divertissements des vendanges sont un trait qui rattache le Grec d'aujourd'hui au Grec de l'antiquité, XVII, 305. — La colonisation des côtes de la Méditerranée par le Grec est un fait antique qui se renouvelle continuellement de nos jours, XVII, 433. — L'histoire d'Ulysse montre, chez le Grec ancien, la même propension à la fourberie que chez beaucoup de Grecs modernes, XVII, 441.

Scandinavie. — L'expansion de la race scandinave est un fait qui se reproduit à toutes les époques de l'histoire, XVIII, 189. —

Turquie. — Le Turc joint à la morgue du vainqueur des qualités chevaleresques, dues à la formation militaire de la race, XVII, 311. — Le Turc, anciennement nomade et guerrier, redevient facilement nomade et guerrier, si l'occasion s'en présente, XVII, 310, 314.

ASIE. — Les cultivateurs de la Race Jaune proviennent de communautés adoucies originaires à la culture rudimentaire et à la vaine pâture et venues par le versant Nord de l'Himalaya, XVIII, 248, 350. — La marche de la Race Jaune d'Occident en Orient a laissé des traces dans la région du Pamir, XVIII, 256.

Phéniciens-Carthaginois. — Le lieu de formation du type Phénicien-Carthaginois est le rivage du pays de Chanaan, XVIII, 372. — L'évolution historique du type Phénicien-Carthaginois a parcouru trois phases : 1° le commerce entre les grands empires; 2° le commerce dans la Méditerranée orientale; 3° le commerce dans la Méditerranée occidentale, XVIII, 375.

RANG DE LA RACE.

EUROPE. — **Angleterre.** — Le Play s'est mépris sur les causes de la force de la société anglo-saxonne, XVII, 470. — En Angleterre, ce qui vient de l'esprit normand est plus brillant; ce qui vient de l'esprit saxon est plus solide, XVIII, 106.

France. — Le relèvement social en France se manifeste par une série de symptômes :

1° le contact et la concurrence de la race anglo-saxonne ; 2° l'échec unanimement avéré de notre système d'enseignement ; 3° le développement des exercices physiques dans la jeunesse ; 4° l'encombrement croissant des professions administratives et libérales ; 5° la baisse de l'intérêt de l'argent ; 6° l'extrême tension des impôts ; 7° la tendance à revenir à la vie rurale et aux professions indépendantes ; 8° les encouragements à la colonisation ; 9° le discrédit croissant de la politique et des politiciens ; 10° la réaction effective de l'opinion contre le militarisme ; 11° la diminution du prestige des œuvres ; 12° l'explosion des doctrines socialistes, XVIII, 93 à 116.

Grèce. — La race grecque, par suite de l'in-

fluence étrangère, tend à s'élever modérément, XVIII, 79. — Les Grecs modernes ne peuvent retrouver la prééminence sociale et politique de leurs ancêtres, parce qu'ils sont primés par les grands peuples de l'Occident, XVIII, 135.

Turquie. — Le progrès des armées occidentales, oppose à l'immobilité des armées turques, a fait décliner la race ottomane, XVII, 314.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — L'instabilité matérielle, dans la société américaine, est la marque d'une société qui se forme, et non d'une société qui décline, XVII, 171. — Les Scandinaves aux États-Unis montrent une énergie qui les fait généralement réussir, XVIII, 498.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LE MOUVEMENT SOCIAL

LA QUESTION DE MADAGASCAR

Tout se prépare pour une expédition militaire à Madagascar. Un crédit de soixante-cinq millions a été voté. Quinze mille hommes vont être transportés à Majunga, sur la côte occidentale de l'île, d'où ils se dirigeront, par la vallée de l'Ikopa, sur Tananarive, capitale des Hovas, où doit être frappé le coup décisif.

Les débats auxquels a donné lieu le vote des crédits ont permis à toutes les opinions relatives à la question coloniale de se produire encore une fois. Comme en presque toutes les questions, on a pu distinguer les amis du projet, ses ennemis et les partisans d'un moyen terme.

Les amis du projet ont fait valoir les droits historiques de la France, la nécessité de faire observer des traités violés, les avantages que notre industrie et notre commerce trouveront à la création d'un nouveau débouché, et surtout, — car c'est bien la maîtresse raison, — l'obligation où est la France de mettre la main sur Madagascar, si elle veut que l'Angleterre, dans un avenir peu éloigné, ne lui en épargne la peine. L'expérience montre, en effet, que les conventions écrites ne tiennent pas contre les faits ; et l'Angleterre, qui a reconnu officiellement notre protectorat sur Madagascar, aurait pu, à la longue, concevoir pour ce document diplomatique à peu près autant de respect que pour celui qui l'oblige à retirer ses troupes de l'Égypte. On sait qu'elle vient récemment de les renforcer.

N'y a-t-il pas du bon dans toutes ces raisons, éloquemment développées par les orateurs *pour* ?

Les ennemis du projet n'ont pas argumenté avec moins de verve : pourquoi cette nouvelle conquête quand nous avons déjà le Tonkin et le Dahomey sur les bras ? pourquoi tant embrasser quand nous savons si peu étreindre ? pourquoi dégarnir la France et l'Algérie de quinze mille hommes d'excellentes troupes qui, en cas de surprise, nous feraient sensiblement défaut ? Enfin, et c'était là l'objection capitale, n'est-ce pas une chose très grave que ce sacrifice de 65 millions, à un moment où notre budget se ferme sur un déficit réel de plus de cent millions, — déficit mal dissimulé par des artifices d'exposition budgétaire, — à un moment où le ministre des finances se voit contraint d'augmenter l'impôt sur les successions jusqu'à prélever, en certains cas, 19,50 pour cent, le cinquième du capital ? De plus, qui nous dit que les soixante-cinq millions suffiront ? qui peut prévoir où nous entrainera une guerre dans un pays mal exploré, coupé de chaînes abruptes et bordé d'une ceinture de marécages ? L'expérience n'est-elle pas là pour démontrer que les devis d'expéditions coloniales sont toujours un peu comme les devis d'architectes ?

« Les adversaires de l'expédition vous disent : Pourquoi coloniser ? Nous n'avons pas de colons, et, s'il s'agit de créer de nouveaux fonctionnaires, cette race a trop bien prospéré chez nous pour qu'il soit besoin de l'implanter ailleurs. » (*Rires et approbations*) (1).

N'y a-t-il pas également du bon dans

(1) Discours de M. Jourdan (du Var).

ces raisons, exposées et défendues par les orateurs *contre*.

Aussi quelques esprits modérés, frappés de la justesse de toutes ces raisons contradictoires, conseillaient-ils de continuer le système actuel, de renforcer modérément nos petites garnisons de là-bas, d'intimider les Hovas par des menaces diplomatiques, de les gêner sur le littoral par des démonstrations navales. Ces procédés étaient peu pratiques et n'avaient que l'avantage d'empêcher la prescription de nos droits dans une certaine mesure, sans les faire respecter actuellement. Tout moyen terme a donc été écarté, et le projet de gouvernement a été adopté par 372 voix contre 135. Une forte majorité, qui semble d'ailleurs appuyée par le sentiment public, se prononce donc en faveur de la conquête.

Conquérir est bien, mais que sera le lendemain de la victoire? Albuquerque et bien d'autres en ont remporté d'éclatantes, dans les mêmes mers, pour le compte des Portugais; et que reste-t-il aujourd'hui du brillant empire colonial de ces illustres conquérants?

La véritable colonisation, — nous l'avons répété souvent, — est la colonisation agricole. Elle seule enracine une race dans un sol. Des militaires peuvent dominer un pays, des commerçants peuvent l'exploiter, des missionnaires même peuvent l'instruire, sans que la puissance réelle de la race conquérante en soit fortifiée. Une défaite, une crise économique, une persécution peuvent en un clin d'œil renverser l'édifice, et la race vaincue se retrouve à peu près dans son état antérieur, mûre pour la sujétion à des races mieux outillées et plus laborieuses.

Un député, M. de Vogüé, a envisagé dans son discours ce côté de la question. M. de Vogüé voulait que le corps expéditionnaire fût constitué en partie par une *légion colonisatrice*, qui, au fur et à mesure de nos progrès militaires, met-

trait le sol en valeur, à l'instar des anciens Romains. Comment recruter cette légion? — Par des conférences faites dans nos grands ports de mer. Les esprits hardis, aventureux, se feraient inscrire. L'expédition de Madagascar serait pour eux une occasion d'épancher la surabondance d'activité qu'ils ne peuvent, ou ne savent employer dans la métropole. Notre armée, de Majunga à Tananarive, sèmerait des colons sur son passage.

Le rêve était beau. Malheureusement un instant de réflexion suffit, sinon à le détruire, du moins à le rajuster à la réalité des choses. On peut se demander d'abord si les esprits hardis et aventureux seraient si empressés que cela à se rendre à l'appel. Ensuite, suffit-il, pour faire un bon colon, d'avoir l'esprit hardi et aventureux? Quand cette hardiesse et cet esprit d'aventure sont le fait d'une élite, qu'elles sont liées à des aptitudes agricoles, à une énergie patiente, longuement développée par l'éducation, rien de mieux évidemment. Mais est-ce bien le cas en France? La hardiesse et l'esprit d'aventure ne sont-ils pas plutôt représentés, en général, par les « cerveaux brûlés », par les « têtes chaudes », par les nombreux déclassés de la littérature et de la politique, en un mot, par des *urbains inexpérimentés*, dont la vie offre souvent quelque tare, et dont toute l'énergie n'est qu'un rapide élan d'imagination? Bien habile celui qui, avec de pareils contingents, organiserait une légion de draineurs et de défricheurs.

Ne soyons pas pessimistes, et sachons voir, après tout, le bon côté d'une entreprise sujette néanmoins à tant de critiques. Si la légion colonisatrice ne sort pas de terre au généreux appel de M. de Vogüé, des légionnaires isolés pourront se présenter, pendant ou après la lutte, et tenter à Madagascar ce que d'autres de nos compatriotes ont tenté jadis au Canada et tentent encore en Algé-

rie. L'action des pouvoirs publics, intervenant pour *retenir* Madagascar en face de l'Angleterre qui la convoite, ne pourra être utile, en tous cas, que si le gaspillage et le fonctionnarisme ne viennent pas se greffer sur la conquête. M. de Vogüé a encore émis l'idée de confier la colonisation à des compagnies privées, qui se créeraient sur le modèle de la Compagnie des Indes. Cette idée pourra faire son chemin, et des initiatives pourront ne pas la laisser tomber. Nos troupes, dans leur itinéraire, doivent rencontrer Suberbiéville, jeune localité française, où, autour de mines d'or exploitées par nos compatriotes, se groupent depuis quelques années plusieurs colons cultivateurs. Cette petite colonie peut avoir dans la grande île ses sœurs cadettes, et le petit nombre des Anglais à Madagascar (1) contribue à faciliter nos efforts.

Puisse le mouvement d'opinion qui a accueilli avec faveur l'idée de cette nouvelle expansion coloniale indiquer que les questions de ce genre prennent chaque jour plus d'intérêt aux yeux de nos compatriotes. Ce serait un signe excellent.

G. D'AZAMBUJA.

LA PLÉTHORE DES DÉPÔTS DANS LES BANQUES.

Il se produit, en ce moment, un phénomène sur lequel il importe d'attirer l'attention, car il est un symptôme très significatif d'un mal social dont nous souffrons. Je veux parler du chiffre ex-

(1) Il n'y a guère que 400 Anglais à Madagascar, surtout commerçants ou missionnaires. Encore compte-t-on parmi eux des Mauriciens de race française. L'île n'est donc aucunement entamée par la vraie colonisation anglo-saxonne.

traordinairement élevé des sommes déposées dans les banques.

Savez-vous à quel chiffre s'élèvent aujourd'hui les dépôts, tant à vue qu'à échéance fixe, et les comptes-courants créditeurs? En prenant *seulement* nos cinq principales Sociétés de crédit, il s'élève à près de *deux milliards!* Ce chiffre se répartit ainsi :

Crédit Lyonnais.....	953 millions
Société Générale.....	368 —
Comptoir National d'Escompte....	293 —
Crédit Industriel.....	105 —
Crédit Foncier.....	86 —

Voilà donc, en ne tenant compte que de ces cinq établissements, près de deux milliards (exactement 1.807 millions), qui demeurent improductifs et dont les propriétaires se contentent d'un revenu de 1, ou même 1/2 pour cent. Pour fournir ce faible intérêt, il suffit à ces banques d'employer ces capitaux à 2 ou 3 pour cent. C'est ce qu'elles font en escomptant du papier commercial et en faisant des opérations de reports et d'avances.

Et n'allez pas vous extasier devant cette extraordinaire richesse de la France qui a plus d'argent qu'elle ne peut en employer. Cette richesse est le signe le plus palpable de notre éloignement pour toutes les entreprises agricoles, industrielles et commerciales. En présence des races plus industrieuses, plus entreprenantes, plus actives, qui transforment le monde, nous continuons à pratiquer obstinément le vieux système du bas de laine dans lequel on enfouit ses économies, sou par sou, plutôt que de les faire valoir soi-même.

Les capitalistes français sont très embarrassés actuellement. Depuis l'effondrement du Panama, il ne s'est plus créé de grandes Sociétés et de grandes entreprises, où l'épargne française puisse aller s'engloutir. Car, il faut bien le reconnaître, cette épargne a deux caractéristiques :

tères, qui, au premier abord, paraissent contradictoires : elle est, à la fois, extraordinairement prudente et extraordinairement aventureuse.

Elle est prudente à l'excès, dès qu'il s'agit d'une entreprise personnelle, ou même locale, que l'on peut surveiller de près, dont on peut apprécier, aussi exactement que possible, toutes les chances, suivre toutes les fluctuations.

Elle est, au contraire, aventureuse à l'excès, dès qu'il s'agit d'une entreprise lointaine, lancée et dirigée par des gens inconnus, prônée seulement par des prospectus de banque, que l'on ne peut ni surveiller, ni apprécier, ni contrôler. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, on retourne les bas de laine et on les vide jusqu'au dernier sou, sauf ensuite, après l'effondrement, à demander au gouvernement de faire rendre l'argent.

Soyez bien convaincus que les deux milliards actuellement disponibles dans les banques prendront ce chemin et iront rejoindre tant d'autres milliards qui ne sont jamais revenus.

Mais, du moins, nous aimons à nous consoler, en répétant que nous sommes un peuple très riche, que nous ne savons que faire de notre argent, que Paris est le grand marché du monde, que c'est là que l'on vient lancer toutes les grandes affaires et émettre tous les grands emprunts. La vérité, c'est que nous sommes des naïfs et que cette espèce a toujours attiré les écumeurs d'affaires.

Ainsi, chacun est dans son rôle : eux, en prenant un argent que nous leur jetons si aveuglément, nous, en le laissant prendre. Seulement, cessons de nous plaindre : soyons volés et contents.

Cependant, si cette situation nous paraît peu séduisante, nous n'avons pas d'autre parti à prendre que de faire fructifier notre argent nous-mêmes; ou du moins, si nous ne nous en sentons pas capables (et cela est vrai bien souvent à cause de

notre formation sociale), mettons nos fils en état de le faire fructifier eux-mêmes.

D'ailleurs, avec la baisse croissante de l'intérêt de l'argent, le meilleur placement est encore la valeur individuelle et l'initiative personnelle.

Edmond DEMOLINS.

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS.

Il semblait que rien ne pût démolir la puissance de *Tammany Hall* à New-York. Cette officine de politiciens avait su prendre la direction des affaires municipales, et son influence sur la politique générale était considérable. Maîtresse absolue du parti démocrate dans l'État de New-York, elle pouvait faire échec à M. Cleveland lui-même, quand l'honnêteté de celui-ci se révoltait contre les combinaisons tammanystes et refusait d'y prendre part. Elle lui avait suscité un adversaire redoutable, M. David Hill, représentant féroce de cet esprit de parti étroit et sans scrupules qui donne toutes les places aux amis dévoués et refuse tout aux adversaires, qui considère la possession du pouvoir comme une occasion de profits personnels et les caisses publiques comme la caisse particulière des fonctionnaires. M. Hill ne se refusait à aucune besogne; c'était le Tristan l'Hermite de ce souverain soupçonneux et vindicatif qui s'incarne dans Tammany, et il semblait que sa fortune politique, sinon sa réputation d'honnête homme, devait profiter de son aveugle soumission.

Cependant toute la puissance de Tammany Hall n'a pas tenu devant la vigoureuse poussée d'indignation générale. Les élections du 6 novembre ont jeté à bas les candidats de Tammany. Pour la première fois depuis trente ans, Tammany

n'a pas la majorité dans la municipalité New-Yorkaise. Enfin, le parti démocrate, qui recevait de Tammany l'impulsion et souvent les subsides, a été battu au delà de toutes les prévisions par le parti républicain. Dans la Chambre des Représentants nommés en 1892 et qui restera en fonctions jusqu'au mois d'avril prochain, les démocrates comptent 219 sièges, et les républicains seulement 127. Le scrutin du 6 novembre renverse cette proportion en faveur des républicains. Ils arrivent au nombre de 220, tandis que les démocrates échouent piteusement dans des circonscriptions dont ils se croyaient assurés et ne rentrent qu'avec un petit groupe de 126 représentants.

Les Américains sont coutumiers de ces revirements subits et de ces balayages de politiciens. De temps en temps, lorsqu'un scandale trop gros éclate, la masse des honnêtes gens qui, d'habitude, se tient très en dehors de la politique, entre en scène et met le holà. C'est le même procédé qui suscite, dans l'Ouest, les Comités de surveillance et les exécutions sommaires connues sous le nom de lynchages : « La police ne fait pas son devoir; nous en souffrons; arrangeons-nous pour faire la police ». Tel est le raisonnement. De même, on dit ici : « La politique est un brigandage organisé; personne n'ose secouer son joug; faisons nous-mêmes la politique. »

De là est née dernièrement, à New-York, une ligue antitammanyste, où figurent à la fois des républicains et des démocrates unis contre une tyrannie dont tous ressentent les déplorables effets, et décidés à en finir avec la corruption éhontée des politiciens de profession.

En ce qui concerne New-York, le triomphe de M. P. Levi-Morton, ancien vice-président de la République sous Harrison, républicain de marque par conséquent, n'a rien qui doive beaucoup

surprendre. On ne peut pas dire précisément que le parti démocrate ait été battu en la personne de M. Hill. C'est plutôt la politique personnelle de M. Hill, la politique de Tammany, qui a été battue par la politique des honnêtes gens.

Mais on ne peut pas expliquer ainsi le résultat des élections générales. Sans doute, Tammany avait étendu son influence délétère sur l'organisation générale des démocrates, mais cette influence se faisait moins directement sentir dans les États démocrates du Sud, par exemple, que dans la Cité-Empire.

La réaction vertueuse qui a assuré à New-York le triomphe des républicains n'a pas eu, dans les États éloignés, une intensité suffisante pour les y faire élire. Il y a donc d'autres raisons que celle-là. Pourquoi le *Solid South*, le Sud compact, dont les votes faisaient balle autrefois en faveur des démocrates, a-t-il passé tout d'un coup et délibérément à leurs adversaires ?

Pour s'en rendre compte, il faut savoir quelles questions étaient en jeu dans l'élection qui vient d'avoir lieu.

Aux États-Unis, en effet, les élections fédérales se font sur un petit nombre de questions nettement définies, et cela par le fait même de l'organisation politique.

Le gouvernement fédéral a, en effet, un rôle déterminé et restreint. Il a la charge des intérêts fédéraux, peu nombreux, parfaitement distincts des intérêts locaux, ou de ceux qui sont confiés au gouvernement particulier de chaque État. L'armée et la marine, la diplomatie, les douanes, les postes, la frappe de la monnaie, tels sont les services qui relèvent de lui.

Dans ces conditions, on ne peut guère élever contre lui de procès de tendance; on ne peut pas mettre en question la politique générale; on lutte sur des points bien précis, sur les pensions mili-

taires, sur les lois douanières, sur la frappe de l'argent.

Au moment des récentes élections, ces points se réduisaient à peu près à deux, les tarifs douaniers et la frappe de l'argent. C'est là-dessus qu'on a fait la campagne : c'étaient les *plat-forms*.

Le plus curieux, c'est que, dans les élections de 1892, qui avaient donné aux démocrates une si belle majorité, c'étaient précisément les deux mêmes points qui étaient en jeu. Que s'est-il donc passé depuis lors ?

En 1892, les républicains s'étaient attiré la colère générale par le vote des célèbres bills Mac-Kinley, dont l'un, le tariff bill, exagérait dans une proportion considérable le taux des droits perçus à l'entrée des marchandises étrangères, tandis que l'autre, le bill administratif, établissait une série de formalités compliquées destinées à empêcher complètement, quand on le jugerait avantageux, l'introduction de ces marchandises.

Les manufacturiers de l'Est avaient vigoureusement applaudi à ces mesures, qui leur permettaient de hausser leurs prix de vente, mais la clientèle avait trouvé le procédé fort mauvais ; leurs ouvriers, à qui ils avaient promis que les bills feraient monter les salaires, attendaient en vain l'augmentation promise ; les producteurs de coton, de tabac, de blé, de bestiaux, qui ont besoin d'exporter leurs produits, redoutaient les représailles de l'étranger ; bref, il s'était formé une puissante coalition d'intérêts libre-échangistes contre la protection à outrance des bills Mac-Kinley. Le parti démocrate ouvrit ses rangs à tous les mécontents et se trouva ainsi subitement renforcé.

En même temps, les démocrates se montraient disposés à exaucer les vœux des *silvermen*, des propriétaires de mines d'argent désireux d'écouler leurs produits, des *farmers* de l'Ouest qui em-

pruntent à gros intérêts, et qui s'imaginaient qu'une circulation de numéraire plus considérable ferait baisser le taux de leurs emprunts. Les *silvermen* vinrent s'ajouter aux libre-échangistes pour assurer le triomphe des démocrates.

On imagine bien que ce triomphe avait été acheté par des promesses très formelles. L'entrée en franchise des aciers et des lainages, la frappe illimitée de l'argent, il n'y avait rien qui arrêtât les candidats dans l'ardeur de leur bonne volonté à satisfaire les électeurs.

Mais ces promesses n'ont pas été tenues et ne pouvaient pas l'être. Je ne dis pas que toutes aient été faites de mauvaise foi ; il est possible que certains candidats fussent prêts à voter des mesures aussi radicales ; seulement ils devaient rencontrer un obstacle dans leur parti même.

Dès son premier manifeste présidentiel, M. Cleveland parlait de protection douanière modérée, faisant valoir, non sans raison, qu'une politique carrément libre-échangiste amènerait des soubresauts terribles, si elle succédait à un régime ultra-protectionniste ; faisant valoir aussi qu'une foule de manufacturiers américains se trouveraient obligés de fermer leurs ateliers, si on les exposait sans transition à la concurrence de l'Europe. Ce fut dans ce sens, d'ailleurs, que le bill Mac-Kinley fut modifié par le bill Wilson. Les libre-échangistes étaient loin de voir se réaliser les promesses sur lesquelles ils avaient compté.

Sur la question de l'argent, M. Cleveland était plus éloigné encore des vœux de certains de ses partisans. On se souvient de son intervention très nette au sujet de la loi Sherman. Les *silvermen* lui gardèrent rancune. Ils le considèrent aujourd'hui comme un de leurs plus redoutables ennemis.

Et le vide s'est fait ainsi autour du parti démocrate. Les éléments qui étaient

venus le grossir, en 1892, se retirent de lui maintenant, furieux d'avoir été joués; ils le laissent à ses propres forces.

Malheureusement pour lui, son ancien noyau lui-même est fortement entamé. J'ai déjà dit que beaucoup d'honnêtes gens, dégoûtés des scandales de Tammany et de la part prépondérante prise dans la direction du parti par cette franc-maçonnerie, s'étaient tournés vers les républicains. De leur côté, les politiciens démocrates commencent à trouver que le *métier ne paie pas*. Contrairement aux usages, le président Cleveland a refusé de déplacer tous les fonctionnaires fédéraux; il a même nommé à des situations importantes certains hommes qui n'avaient pas d'autres titres que leur aptitude à les remplir. Alors, cela devient une vraie duperie de soutenir un parti qui ne réserve pas les places à *ses amis*! Et bon nombre de politiciens ont tourné le dos, eux aussi, aux démocrates.

Ainsi s'explique le revirement complet que trahissent les dernières élections. Le président Cleveland a certainement, dans ce résultat, une grosse part de responsabilité et on pourra l'accuser avec raison d'avoir désorganisé son parti. En revanche, il me paraît avoir fait preuve d'une grande honnêteté et j'ajouterai, malgré les apparences, d'un grand sens politique. Il a profité de son passage au pouvoir pour fonder une tradition que beaucoup de ses prédécesseurs avaient considérablement négligée. Il n'a pas été l'homme d'un parti, mais l'homme du pays, non l'exécuteur des volontés de quelques agitateurs, mais le chef responsable d'une grande République. Il n'a pas craint de s'aliéner ses amis; il n'a pas essayé de gagner ses ennemis; il a fait son devoir, et personne ne peut lui refuser l'honneur d'avoir agi fermement, virilement. Je

suis persuadé que, toute autre considération mise de côté, cette attitude lui vaudra de profondes sympathies en Amérique. Sans doute, son étoile pâlit en ce moment, mais un jour, à une époque de crise, quand on aura besoin de mettre à la tête du pays un homme, on pourra se souvenir que Cleveland en est un.

Paul de ROUSIERS.

L'AFFAIRE DE CEMPUIS.

Maintenant que les journaux ont fini d'en parler, il est temps d'en récapituler brièvement les phases et de tirer quelques conclusions.

Depuis plusieurs années, des dénonciations assez graves, portées contre l'orphelinat Prévost, avaient révélé au public, par intervalles, certains faits peu moraux qui s'y passaient.

Quelques polémiques s'ensuivirent, dont on tint peu de compte dans les sphères officielles. On les mettait sur le compte de l'opposition réactionnaire. Mais, depuis quatre ou cinq mois, les plaintes, de sourdes qu'elles étaient, devinrent définitivement aiguës.

Le directeur de Cempuis fut accusé d'avoir, par négligence ou autrement, laissé des faits immoraux se passer dans son orphelinat, et d'avoir enseigné aux enfants des théories philosophiques tendant à l'internationalisme, au mépris de la patrie.

Une violente campagne s'éleva dans la presse. Les feuilles radicales et socialistes prirent avec enthousiasme la défense de Cempuis, disant qu'il y avait là une pensée sublime, une création sans égale, un enseignement modèle à tous les égards. La presse conservatrice et modérée, à la suite de deux organes in-

dépendants de nuances très diverses, le *Matin* et la *Libre-Parole*, attaquèrent vivement Cempuis. Le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, se détermina à agir, et révoqua le directeur incriminé, M. Robin.

La campagne n'en recommença que de plus belle, le conseil municipal de Paris prenant fait et cause pour M. Robin, et le gouvernement persistant dans son attitude énergique. Il s'ensuivit une interpellation à la Chambre où, à la suite d'une dernière apothéose de Cempuis, et sur les preuves accablantes fournies par le ministre de l'instruction publique, la révocation du directeur fut approuvée à une écrasante majorité.

Ce coup fut le coup de grâce. Plusieurs feuilles radicales des plus obstinées, — la *Lanterne* notamment, — qui avait chanté le plus haut la gloire de M. Robin et de son système d'éducation, se résignèrent à jeter leur homme par-dessus bord, et sa candidature, qu'on venait de poser dans le XIII^e arrondissement de Paris, fut abandonnée sans autre forme. L'échec du système de Cempuis était donc, aux yeux de ses amis comme à ceux de ses adversaires, victorieusement démontré. La seule vengeance des amis fut de crier au gouvernement, — réclamation fort logique demeurée jusqu'ici sans réponse : « Si vous aviez contre l'école de Cempuis de si puissants témoignages, pourquoi n'avez-vous pas sévi plus tôt? »

Voilà les faits. Qu'en faut-il conclure?

Le système de Cempuis n'a pas échoué parce que c'était une école mixte. L'école mixte existe en certains pays, aux États-Unis par exemple, sans que son existence soulève de pareils scandales. C'était même là un des arguments favoris des défenseurs de M. Robin : « On ne fait à Cempuis que ce qu'on fait en Amérique. Pourquoi vous scandaliser de voir pratiquer en France un système

dont nul ne songe à s'offusquer là-bas? »

L'emploi de cet argument était d'ailleurs dicté par le choix des arguments adverses. Beaucoup de ceux qui dénonçaient Cempuis semblaient croire que tout le mal, dans cette école, provenait de la coéducation des sexes. L'attaque opérant sur ce terrain, la défense avait beau jeu.

La question de Cempuis est plus compliquée que cela.

D'abord, l'orphelinat de Cempuis n'est nullement identique aux écoles mixtes américaines. Il y a seulement analogie, et l'analogie est trompeuse. Les deux systèmes diffèrent à plusieurs points de vue.

1^o Quant à la nature des enfants : les écoles américaines en reçoivent de toutes espèces, aussi bien les orphelins que ceux qui ont leurs parents, et ce dernier cas est le cas normal. Cempuis ne reçoit que des *orphelins*, c'est-à-dire des êtres exceptionnels, artificiellement rassemblés, et déracinés de tout autre milieu que celui de l'école qui les adopte.

2^o Quant à la durée du séjour : les écoles mixtes américaines sont des externats ; les enfants s'y trouvent *de jour* et retournent chez eux, où l'organisme familial les saisit, où ils peuvent recevoir l'éducation, et principalement l'éducation religieuse. Cempuis est un internat. Les élèves, garçons et filles, s'y trouvent réunis perpétuellement, de jour et de nuit, rapprochés non seulement pour la classe, mais pour une foule de circonstances diverses, telles que ces baignades dont il a été tant parlé. Enfin, l'enseignement donné à Cempuis exclut systématiquement toute instruction religieuse, et les orphelins, ne sortant pas, n'ont par conséquent aucun moyen d'être instruits de la religion par des moyens extérieurs.

3^o Les deux systèmes diffèrent surtout par leur origine. L'école mixte améri-

caine est le fruit naturel de l'état social, la création hardie et pratique d'un peuple chez lequel l'homme et la femme devant également se débrouiller, par eux-mêmes, reçoivent sensiblement la même éducation. L'école mixte constitue la règle, l'habitude; elle est ouverte à qui veut voir ce qui s'y passe; elle est le rouage sérieux inventé par des gens sérieux. Cempuis est le résultat d'une *expérience philosophique*, arbitraire, une création de fantaisie favorisée par un esprit sectaire, une sorte de gageure tenue par des pédagogues en chambre qui se sont dit un jour : « Tiens! si nous inventions quelque chose pour vexer un peu les croyants et leur démontrer qu'on peut élever des enfants en dehors de toute culture religieuse! » La gageure a été perdue, et elle méritait de l'être, non seulement parce que l'éducation ainsi conçue était pernicieuse, mais parce que c'était une gageure, et que des constructions aussi artificielles, malgré l'esprit de parti qui les soutient dans le principe, sont, par la réaction de la nature même des choses, condamnées à s'écrouler tôt ou tard.

Du reste, la question des orphelins, souverainement intéressante, mérite d'être traitée à part en Science sociale. L'orphelin est un être à part, un être anormal, quoique cette exception soit malheureusement nombreuse. L'orphelin ne subit pas les mêmes influences sociales que l'enfant ordinaire, et son éducation réclame effectivement, sauf le cas où une famille adoptive se présente pour remplir la place de la véritable famille, des organismes particuliers qui peuvent être plus ou moins bons. Il y a là un fécond sujet d'observations, qui n'est guère entamé, on s'en aperçoit assez, et d'où doivent sortir des applications pratiques, très utiles aux familles et très nécessaires à la société.

R. V.

L'AGRICULTURE

ET

L'INITIATIVE PRIVÉE

L'Union des Associations agricoles du Sud-Ouest a tenu récemment son assemblée générale à Cahors et a émis un certain nombre de vœux.

Parmis ces vœux, il en est que nous tenons comme excellents, par exemple ceux qui tendent à la diminution des droits de mutation de la propriété foncière et à la suppression des octrois.

Mais il en est d'autres qu'il nous est difficile d'approuver, entre autres celui qui demande la création de caisses d'assurances mutuelles avec le concours et les *subventions* de l'État.

Décidément les gens qui touchent au Midi ne peuvent rien faire sans l'État. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer ce travers au dernier congrès de la *Société des Agriculteurs de France*.

Ils devraient pourtant savoir que l'intervention de l'État, toujours lente à venir, produit rarement de bons résultats dans l'ordre économique, et qu'elle est, en somme, fort coûteuse.

Au moment de la dernière campagne viticole, pendant que le Midi levait les bras au ciel, implorait l'État sous toutes les formes, sans se préoccuper de savoir si les mesures réclamées ne devaient pas nuire à des intérêts aussi respectables que les siens, — la Touraine réfléchissait, puis soudainement s'organisait pour la vente de ses vins, qui ont été pour la plupart enlevés rapidement et à de très bons prix.

Et l'État ne faisait rien, ne pouvait rien faire; et les vins du Midi se perdaient en caves.

Si l'État est incapable, par sa nature même, d'aller vite, — et il faut aller vite pour la lutte économique, — il est peut-

être encore plus incapable d'agir avec à propos et à bon marché.

Voyons, quand on parle de l'État, de qui s'agit-il, en réalité ?

Il s'agit d'une quantité de personnages s'échelonnant entre les divers ministres et le dernier des plus petits fonctionnaires. C'est une armée difficile à mettre en mouvement et dans laquelle ceux qui donnent des ordres sont justement ceux qui sont le moins au courant des affaires.

Les ordres partent en effet de Paris, d'une infinité de bureaucrates, qui, souvent, n'ont jamais vu la province, et sont radicalement incapables de savoir ce qu'il faut à une région ou à une autre.

Sans compter que, pour se mettre en mouvement, il leur faut une loi votée par la Chambre et par le Sénat, ce qui demande généralement plusieurs années, un décret, un règlement, etc., etc.

Comme on le voit, cette armée de bureaucrates, absolument incompétente dans les questions d'ordre pratique, n'est pas faite non plus pour aller vite en besogne. Son traitement n'en étant pas moins bien payé et l'avancement n'en étant pas moins assuré, elle n'y a du reste aucun intérêt.

Habituez-vous donc, braves gens, à vous tirer vous-mêmes d'affaire. Tout en ira mieux, soyez-en persuadés, et vous aurez, par surcroît, la satisfaction de penser et de dire que vous êtes des hommes.

Louis DUBOIS (1).

(1) Notre confrère et ami, M. Louis Dubois, directeur du *Tourangeau*, soutient vaillamment, dans cet excellent journal, la cause de l'initiative privée. Un jour, nous ferons connaître les résultats extraordinaires qu'il a déjà obtenus en Touraine, au point de vue agricole, par la seule puissance de l'action privée.

LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION.

Le mouvement pour la réforme de notre enseignement paraît s'accroître de jour en jour. On se rend compte, même dans les milieux universitaires, de la nécessité de former des hommes plutôt que des bacheliers.

M. Ernest Lavisse insiste sur cette nécessité dans un nouvel ouvrage qu'il publie sous ce titre : *A propos de nos Écoles*. La préface mérite d'être reproduite :

« On trouvera, dans ce volume des vœux déjà exprimés, et qui se résument en celui-ci, que l'éducation devienne l'objet principal de l'école, de la plus haute, comme de la plus humble des écoles. Bien que la question n'y soit pas traitée expressément et de suite, elle court à travers tout et elle est le lien de tous ces fragments.

« On y trouvera les mêmes plaintes, plus vives peut-être, contre les imperfections fondamentales de notre régime ; l'instruction préférée à l'éducation, l'instruction dirigée et opprimée par les examens, l'uniformité qui ôte jusqu'à l'idée d'une initiative.

« On y trouvera enfin, exprimée en quelques endroits et partout sous-entendue, l'idée que nos efforts, généreux mais à peu près vains, se heurtent à la résistance invincible d'une vieille organisation, et qu'il faudrait chercher les voies et moyens d'une organisation toute nouvelle.

« Si, en effet, l'empereur a eu ses raisons d'organiser, comme il l'a fait, l'université impériale, nous devons avoir les nôtres de comprendre d'une tout autre façon l'éducation nationale, les temps étant changés, et aussi les mœurs et les hommes, et les besoins et l'idéal de la vie.

« Il est vrai, la vieille université impé-

riale a été grandement transformée; elle est désemparée et disjointe, mais nous en habitons toujours les ruines, où l'ancien plan demeure visible, et nos mouvements se heurtent aux vieux murs! »

Ernest LAVISSE.

*
* *

On nous signale, du Canada, une tentative, qui a également pour but de donner à l'éducation des jeunes filles du peuple un caractère plus pratique, c'est la directrice des Ursulines de Roberval (lac Saint-Jean, Canada), qui l'expose en ces termes :

« Pour attacher l'homme au sol, à la famille, il faut qu'il s'y trouve heureux; nous avons donc pensé que la mission de la femme est de lui procurer le bonheur qu'il cherche. Comme notre population est essentiellement agricole, pour atteindre ce but, c'est à l'économie rurale que nous avons eu recours.

« La maîtresse d'une ferme doit avoir les connaissances nécessaires pour pouvoir, au besoin, remplacer son mari, donner des ordres, et même prêter son concours. De plus, elle doit être l'ornement du foyer domestique et faire rayonner le bonheur autour d'elle. Elle doit donc être active, de joyeuse humeur, propre, économe, aimante, pieuse et dévouée. Pour la rendre telle, il n'est pas besoin de programme, c'est l'éducation du cœur qui nous aide. Si nous réussissons à inspirer le dévouement, tout est fait.

« Voici notre programme :

« 1^o Théorie : Notions d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture, de pomologie.

« Pratique : au jardin et au verger.

« 2^o Théorie : Vacherie, laiterie, beurre et fromage.

« Pratique à la laiterie : Fabrication du beurre de ferme et du fromage pour la famille. Traite des vaches.

« 3^o Pratique à la basse-cour; soins donnés aux poules et autres oiseaux pour la production des œufs et l'élevage des petits.

4^o Pratique à la buanderie, à la boulangerie, à la cuisine.

5^o Pratique à l'ouvroir : Tailler, coudre, raccommoder, repriser. Emploi de la laine et du lin.

« Toutes les élèves apprendront en même temps à lire, à écrire, à compter, et à tenir la correspondance et la comptabilité de la famille. Elles acquerront des connaissances générales sur les sciences au moyen de leçons de choses et recevront des leçons de pédagogie. On s'attachera surtout à leur donner une bonne et solide instruction religieuse.

« Elles seront formées à régler leurs dépenses, soit pour la nourriture, soit pour le vêtement, sur les revenus de la ferme, etc., ayant soin de faire quelques épargnes pour les mauvais jours ou pour causer quelques surprises agréables.

« On leur fera aimer les fêtes de famille, anniversaires de naissance, de mariage, etc., faire quelques cadeaux produits de l'industrie et du travail, et avoir une mise toujours simple, propre et soignée. »

Cette tentative est d'autant plus remarquable que le Canadien, ainsi qu'on l'a vu par les articles de M. Léon Gérin, a une tendance marquée vers la vie urbaine et qu'il cherche à s'élever surtout en entrant dans les professions libérales. C'est une conséquence de sa formation plus ou moins communautaire. Il y a donc là une réaction heureuse contre la tendance de la race, et cette réaction est vraisemblablement

due à l'exemple et au contact des colons anglo-saxons qui tendent à relever, aux yeux des Canadiens, le prestige des professions usuelles, notamment de l'agriculture.



LES LENTEURS ADMINISTRATIVES.

Nous dédions les deux histoires suivantes à ceux qui voudraient confier à l'État un plus grand nombre d'attributions. La première est racontée par le *Journal des Transports*.

Un particulier ayant l'intention d'établir un bac à vapeur pour la traversée de la Seine, en aval de Paris, dut, tout naturellement, demander l'autorisation aux administrations compétentes.

Car, même pour une simple affaire, ces administrations sont au nombre de trois :

- 1^o Le Ministère des travaux publics;
- 2^o La Préfecture de la Seine;
- 3^o La Préfecture de police.

Il formula donc sa requête dans les termes voulus. La chose se passait au mois de février dernier.

Après quelques semaines d'attente, il fut convoqué chez l'ingénieur des ponts et chaussées, dépendant du ministère des travaux publics.

Puis, au bout de plusieurs mois, on le dirigea chez le chef du bureau des travaux publics, à la préfecture de la Seine.

Deux trimestres s'écoulèrent et il dut aller expliquer à la commission de surveillance des bateaux à vapeur comment il entendait établir sa chaudière.

Enfin, le temps des vacances étant terminé, notre homme, ne voyant rien venir, s'enquit des motifs de ce silence invraisemblable et apprit qu'il lui fallait encore convaincre un dernier fonctionnaire, chef de la 2^e division à la préfec-

ture de police. Docile et résigné, il alla le voir.

Ainsi renvoyé de Caïphe à Pilate, notre solliciteur croyait avoir terminé honnêtement ses pérégrinations bureaucratiques et mérité d'être récompensé par une autorisation patiemment attendue depuis dix longs mois.

Il se trompait. L'autorisation n'est pas encore octroyée à l'heure actuelle, après ce voyage interminable autour du monde administratif!

C'est une aberration de vouloir confier à l'État la direction de ses intérêts. Il devient de plus en plus clair que tout ce qu'on peut lui demander, et ce qu'on doit exiger de lui, c'est qu'il cesse de se mettre en travers de l'initiative privée.

* *

Voici la seconde histoire, qui est racontée par *Le Temps* :

Un vérificateur des poids et mesures ayant aperçu, dans la devanture d'une boutique de blanchisseuse de la rue de l'Abbé-Grégoire, une paire de gants fraîchement nettoyée, demanda à la maîtresse de la maison d'où provenaient ces gants. C'est mon mari, répondit celle-ci, qui les apporte de chez M. Bargeon, teinturier, chez qui il travaille à la journée; il se charge des quelques objets à nettoyer qu'on nous confie.

— Fort bien, Madame; ce procédé constitue tout simplement ce que l'on appelle la profession de teinturier à façon, profession figurant au décret de 1873.

Et, brusquement, il demanda : — Avez-vous un mètre?

— Mais non, Monsieur, répliqua la bonne femme, je n'en ai nul besoin pour mon métier.

— Étant teinturière à façon, vous êtes tenue d'avoir un mètre, et si vous ne le portez pas avant tel jour au bu-

reau de vérification des poids et mesures pour le faire poinçonner, il vous sera dressé procès-verbal.

Quand son mari fut rentré, la blanchisseuse-teinturière à façon lui raconta l'aventure. L'ouvrier voulut en finir le plus tôt possible et acheta un mètre qu'il alla, au jour fixé, porter au bureau de l'administration pour le soumettre à la formalité exigée, après avoir prévenu son patron qu'il ne viendrait pas à l'atelier durant la matinée. Mais, au bureau, il y avait une cohue énorme; il lui fallut faire la queue comme les camarades, et patienter. Midi sonne; se trouvant à jeun, croyant que son tour n'est point près d'arriver, il sort, va déjeuner, puis vient reprendre son rang dans la théorie qui serpente au guichet, longuement. Enfin, après quatre heures d'horloge, comme le bureau allait fermer, il put obtenir le poinçonnage de son mètre.

— Combien vous dois-je? dit-il avec crainte.

— Rien pour le moment, lui fut-il répondu, vous recevrez avis d'avoir à payer chez le percepteur.

— Mais quel est le prix? fit-il, tenace, voulant être fixé sur ce point inconnu.

— *Douze centimes*, fut-il reparti d'un ton las, comme pour se débarrasser de l'importun personnage.

« Voyez-vous, nous disait le brave homme en nous racontant ce menu fait, j'eusse préféré payer cinq francs et ne pas perdre ma journée derrière un guichet. Et dire qu'il me faudra encore aller chez le percepteur pour douze centimes. »

Et nous nous moquons des Chinois!

H. B.

A TRAVERS LES FAITS DU MOIS.

Les Universités autonomes. — Nous aimons, on le sait, à consigner ici les divers efforts tentés en France pour restaurer l'initiative privée.

Il n'est pas inutile non plus de noter, soit les aveux qu'un mouvement certain de l'opinion publique arrache aux orateurs et aux publicistes, soit les concessions que le gouvernement lui-même est obligé de faire.

C'est ce qui arrive à propos des Facultés. On se souvient qu'il y a quelques années, un projet de loi donnant une existence propre et un commencement d'indépendance à des groupes de Facultés constitués en Universités, fut vivement combattu par des orateurs de la majorité gouvernementale et finalement rejeté par le Sénat.

Aujourd'hui M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, semble prêter une oreille plus attentive aux réclamations des esprits éclairés, qu'inquiète la décadence de notre haut enseignement universitaire.

Voici des fragments du récent discours prononcé par le ministre à Lyon, au banquet que lui ont offert les Facultés de cette ville :

« La civilisation repose de plus en plus sur la science, et la science n'existe que si elle se développe incessamment. Or, c'est la liberté seule qui peut assurer ses progrès. Hors la liberté, il n'y a pour elle que sommeil et immobilité.

« Il faut donner aux foyers où elle naît et d'où elle rayonne une vie de jour en jour plus active. Il faut assurer aux institutions qui la propagent une indépendance de plus en plus grande.

« Le rêve serait d'arriver à avoir des universités autonomes et rivales, jalouses de leur éclat et de leur prospérité.

« Ce beau système, que la France a créé au treizième siècle, a été imité par-

tout en Europe. Nous seuls l'avons abandonné. Il y faudra revenir et reprendre nos anciennes traditions.

« Ce sera, croyons-nous, le moyen le plus sûr d'assurer l'avenir de nos Facultés, d'accroître le développement de celles qui prospèrent et de vivifier et de rajeunir celles qui languissent.

« Un pas décisif, dans ce sens, a été fait, lorsqu'on a donné, par le décret du 10 août 1893, la personnalité civile aux groupements de facultés existant dans la même circonscription académique...

« *Pourquoi avoir peur des audaces et des hardiesses?* La démocratie est la saison des audaces, et ce que nous souhaitons n'est point si nouveau, puisque c'est un retour au treizième siècle... »

Les représentants officiels de la démocratie actuelle commencent donc à ne plus avoir du moyen âge l'horreur non moins obligatoire que prudhomme que vouée par les libéraux de 1815 et 1830 à tout ce qui précède 1789.

Le ministre, poursuivant son discours, constate que l'idée préconisée plus haut rencontre des « susceptibilités » et des « résistances ». Naturellement, puisqu'il s'agirait forcément de la suppression de certaines Facultés peu importantes, qui ne se soutiennent que grâce au caractère de fonctionnaires attribué aux professeurs.

« Des intérêts fort respectables se sont inquiétés. Il faut laisser au temps, qui travaillera vite, je l'espère, le soin de calmer les unes et les autres.

« L'exemple que vous donnez, à Lyon, Messieurs, fera beaucoup pour le succès définitif de la cause que nous servons.

« Votre groupe de Facultés est jeune. Sa croissance a été rapide. Il nous étonne par la vigueur et la splendeur de son développement. Déjà sa réputation s'étend sur toute l'Europe éclairée et savante.

« Or, le groupe lyonnais a toujours été un peu autonome par son esprit et a tiré de cette autonomie tous les fruits qu'il en pouvait recueillir.

« D'ailleurs, si tous nos centres universitaires n'ont pas marché d'un pas aussi rapide, on peut affirmer que tous, du moins, ont repris une vie nouvelle. »

« Tous » c'est beaucoup dire. La multiplication artificielle des centres universitaires n'est pas moins nuisible à l'enseignement que la réduction du corps universitaire à l'unité.

La main de l'État se retirant, certains centres, en vertu de leur importance *provinciale*, grouperont forcément un nombre respectable d'étudiants et de capacités enseignantes et pourront vivre dès lors de leurs propres forces, au lieu que certaines « académies », arbitrairement créées par Bonaparte en des centres trop peu importants, risquent fort de tomber d'elles-mêmes, au plus grand profit général.

Tout cela est dans un avenir plus ou moins lointain, mais les paroles de M. Leygues n'en sont pas moins précieuses. Elles prouvent que le gouvernement a su comprendre une nécessité des temps, et a eu le courage de l'envisager en face, au lieu de se boucher les yeux, ce qui est si commode parfois.

* *

Un socialiste désabusé. — Nous avons mentionné, il y a quelque temps, la défection d'un socialiste allemand assez notable. Ces désaffections ne sont pas rares parmi ceux qui, ayant embrassé de bonne foi les utopies prêchées par les politiciens, sont à la fois assez intelligents pour en comprendre le vide et assez honnêtes pour ne pas les exploiter à leur tour.

Voici en quels termes le *Journal des Débats* racontait dernièrement une abjuration de ce genre :

« Le citoyen Grégoire, ancien délégué du parti ouvrier de Roubaix, vient d'adresser à la municipalité de cette ville une lettre où il déclare qu'il se sépare de ses coreligionnaires et va se réfugier dans le sein d'une autre église plus secourable aux malheureux. Tombé dans la misère, le citoyen Grégoire a adressé à la municipalité jusqu'à six demandes pour obtenir quelque emploi ou quelque assistance, et il n'a reçu aucune réponse. S'étant décidé à aller, de sa personne, trouver le citoyen-maire, celui-ci ne lui a pas caché « qu'il plaçait avant « tout les ouvriers qui n'étaient pas en « core venus aux socialistes pour en « faire des militants ». Quant aux autres, ils pouvaient attendre.

« La municipalité socialiste de Roubaix pratique, comme l'on voit, une charité ou un altruisme tout politiques. Non contente d'appeler et d'accueillir les ouvriers de la onzième heure, elle laisse volontiers mourir de faim ceux de la première. Cette justice distributive a fait faire au citoyen Grégoire de tristes réflexions. Il a commencé à concevoir une mauvaise opinion de gens si pompeusement pitoyables aux misères collectives, et si durs pour les misères individuelles. Il a abjuré, il s'est converti, il est revenu aux croyances de son enfance; il paraît plein de ferveur. C'est ainsi que la municipalité socialiste de Roubaix, sans le vouloir sans doute, travaille contre elle-même. »

Comme les *Débats* le font remarquer, avec une spirituelle ironie, la municipalité roubaisienne donne là un curieux exemple d'assistance socialiste, et l'on se prend à penser avec terreur à ce qui arriverait le jour où des hommes de la trempe du maire de Roubaix, la ville sainte du socialisme, mettraient la main sur tous nos rouages administratifs. L'inquiétude redouble si l'on songe qu'à Marseille, autre municipalité socialiste,

deux conseillers municipaux viennent successivement d'être mis sous les verroux, après que plusieurs de leurs collègues ont déjà eu maille à partir avec la justice, et qu'à Toulouse, — toujours municipalité socialiste, — on est en train d'instruire la grande affaire des fraudes électorales, ce qui a permis de mettre au jour *quatre-vingt-huit moyens* employés par les édiles toulousains pour altérer les résultats des scrutins.

Quelle matière à d'instructives réflexions!

..

Le chantage dans la presse. — Un scandale récent vient d'attirer l'attention sur les *moyens d'existence* de certains journalistes.

On remarquait, depuis plusieurs mois, dans un journal de Paris, deux interminables séries d'articles, dirigées, l'une, contre les cercles où l'on joue, l'autre, contre une compagnie de navigation.

Les naïfs se demandaient à quoi pouvaient servir des dissertations si assidûment répétées. Les gens du métier souriaient et se disaient entre eux, — tout bas, — qu'il y avait là-dessous du chantage.

Plusieurs arrestations, survenues dans les derniers jours de novembre, ont enfin éclairci la question.

Le chantage est une industrie qui fait vivre, dit-on, pas mal de journaux à Paris.

Le système consiste à avoir un bon reporter, dénicheur de nouvelles peu ragoûtantes, ou de malversations financières. Une ville de trois millions d'âmes fournit évidemment des échantillons de ces choses-là.

Les reportages dûment classés en dossiers, on fait prévenir charitablement la personne intéressée que, si elle veut

bien faire le sacrifice de telle somme, on s'abstiendra de toute campagne difamatoire.

Si le marché est accepté, tout va bien; sinon le feu commence, et, lorsque le reportage a été bien fait, il peut en coûter gros aux personnes ou aux sociétés diffamées.

C'est ainsi que les actions de la compagnie de navigation victime de cette campagne de presse, avaient baissé en quelques mois de deux cents francs.

Les cercles où l'on joue, de leur côté, ont eu le déplaisir de voir l'opinion réclamer contre eux les sévérités de la police. L'un d'eux a eu néanmoins le plaisir de se venger en faisant « pincer » enfin le journal dénonciateur.

Le chœur des journaux s'est montré fort scandalisé, et tous ont protesté de leur indignation contre les brebis galeuses qui déshonoraient le troupeau.

Des sceptiques, là encore, ont souri, et, tout en faisant la très large part des feuilles irréprochables, des polémistes chevaleresques, des reporters désintéressés, se sont demandé si beaucoup ne criaient pas : « Au voleur ! » pour concentrer l'indignation sur une seule victime.

Quelques journaux bien rédigés vivent de leurs abonnements : quelques journaux bien informés vivent de leurs annonces; quelques journaux à principes vivent des sacrifices de riches protecteurs intéressés à leur existence. Mais combien dont la longévité étonne, sans qu'on puisse affirmer d'ailleurs avec certitude ou probabilité que les sources de leurs revenus sont du ressort du juge d'instruction !

Que conclure de ces tristes histoires, sinon que la multitude des aspirants au métier d'écrivain, fabriqués par nos collèges et lycées, et affluant à Paris de tous les points de la province, pousse à la création d'une foule de journaux

inutiles, qui ne réussissent qu'à restreindre un peu la clientèle des journaux existants et à rendre plus dure, pour les uns et pour les autres, la question du pain quotidien.

Paris a trop de journaux, trop de journalistes en activité ou en disponibilité. Beaucoup de destinées seraient plus heureuses, en même temps que plus honnêtes, si le milieu social les tournait de bonne heure vers des métiers productifs au lieu de les laisser s'engager, sur de rares exemples de réussite, dans l'impasse des métiers intellectuels.

..

Une ville qui émigre. — Le cas de Port-Tarascon a passé du roman dans la réalité.

Une petite ville, un village, pour être plus modeste, s'est décidé dernièrement à une émigration collective, et tous les habitants, au nombre de cent dix, sont partis pour le Brésil.

Ce village est celui de Campignano, province de Lucques. On voit d'ici à quelle catégorie d'émigration se rattache cet exode. Nous avons retracé, dans notre dernier numéro, l'histoire d'une de ces colonies italiennes au Brésil, et nos lecteurs ont déjà eu une idée, par cet exemple, de la difficulté qu'éprouvent ces pauvres gens, malgré leur sobriété extraordinaire, à assurer leur vie dans ces pays neufs, que les Anglo-Saxons, quoique mangeant six fois davantage, et plus exigeants pour tout, savent si rapidement mettre en valeur.

Pour le moment, ne préjugeons pas de l'avenir de la colonie. Contentons-nous de signaler la cause de l'émigration. Elle est tout à fait curieuse et véritablement typique comme fait social.

Tous les terrains de Campignano formaient une grande propriété, appartenant

nant à un très brave homme, le plus aimable des propriétaires, paraît-il, et réellement estimable, puisqu'il a mérité d'être loué par la *Petite République* elle-même, l'organe collectiviste par excellence.

Ce propriétaire était donc un patron charmant, et traitait ses tenanciers « comme un père ». Par malheur, il a éprouvé des revers de fortune, — ce qui arrive quelquefois aux gens très bons, — et il s'est trouvé forcé de vendre ses biens.

C'est cette vente qui a déterminé le départ de tous les paysans et de leurs familles. Ils étaient tellement persuadés qu'ils ne retrouveraient plus un propriétaire si commode ; ils sentaient si bien que le nouveau régime n'aurait pas pour eux les agréments de l'ancien, qu'ils ont mieux aimé passer la mer et aller reconstituer de nouveau leur village dans les plaines ou dans les forêts du Brésil.

Souhaitons qu'il y réussissent, sans trop l'espérer, et notons ce nouveau témoignage de l'impuissance d'un patronage purement *paternel* pour élever les gens et les rendre capables de se tirer d'affaire par eux-mêmes. Tout va bien, dans ce cas, tant que le bon patron est là pour exercer ses vertus ; qu'il disparaisse, et, du jour au lendemain les pauvres gens, trop accoutumés à cette exceptionnelle bienveillance, se trouvent replongés sans préparation dans les incertitudes et les difficultés de la vie.

* *

Le Nil et les Anglais. — Le Nil est, comme on le sait, la vie de l'Égypte. L'histoire de ce pays nous montre qu'en tout temps, quiconque a tenu le Nil a tenu l'Égypte elle-même, et que la souveraineté de la nation n'a jamais été que la conséquence de la mainmise, par des gens suffisamment capables, sur ce

grand distributeur de la fécondité agricole.

Or, des ingénieurs anglais viennent de soumettre au Khédive un projet tendant à corriger l'irrégularité des débordements du Nil. Des barrages de plus de cent mètres de haut seraient élevés à certains endroits, ce qui permettrait de rendre l'inondation à la fois plus vaste et plus uniforme.

Le gouvernement égyptien a approuvé le projet. Le premier barrage sera construit à Assouan, emplacement reconnu comme particulièrement favorable.

Les journaux anglais pressent la constitution de la société d'irrigation et souhaitent de voir commencer les travaux le plus tôt possible. Les journaux français s'inquiètent à la pensée que cette société sera très probablement anglaise. Il y aurait peut-être un moyen à prendre pour conjurer le péril, ce serait de constituer immédiatement une société française qui, par ses plans, ses ressources, son activité, couperait l'herbe sous le pied à la société anglaise. On demande des actionnaires et des ingénieurs. En viendra-t-il ?

G. d'AZAMBUJA.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Crise sociale en Sicile, par M. G. LAINÉ.

Notre ami et collaborateur M. Georges Lainé, dont on a lu, dans la *Science sociale*, les articles si intéressants sur l'Italie et la Sicile, vient de publier en brochure une étude parue dans la livraison du 15 octobre de la *Revue de Paris*, et intitulée *la Crise sociale en Sicile* (1).

Nos lecteurs liront avec plaisir ces

(1) S'adresser à l'auteur, aux Andelys (Eure). Prix : 1 franc.

pages alertes, où la conscience de l'observateur ne nuit aucunement à la souplesse de style de l'écrivain.

..

Le métal argent à la fin du XIX^e siècle, par M. Louis BAMBERGER; trad. R. G. LEVY; Paris, Guillaumin, 1894.

Ce volume est un recueil d'écrits publiés à diverses époques par un monétalliste convaincu, qui lutte avec verve pour la théorie de ses rêves. M. Bamberger a été l'un des principaux artisans de la réforme monétaire en Allemagne, réforme qui est restée à mi-chemin, au grand déplaisir de ses promoteurs. Tout porte à croire cependant qu'en cette occasion les fonctionnaires, aux prises

avec la réalité, ont eu raison contre le radicalisme des théoriciens. Nous avons publié sur ce sujet un article auquel le lecteur pourra se reporter (*La Science sociale*, livr. de mars 1894).

..

Le marché monétaire anglais et la clef des changes, par M. G. CLARE; trad. G. GIRAUD; Paris, Lecène, Oudin et C^{ie}, 1894.

Excellent manuel pratique où tous les hommes adonnés à l'étude des questions financières trouveront des notions précises et claires sur le fonctionnement de la Banque d'Angleterre et le jeu des changes.

TABLE DU MOUVEMENT SOCIAL

Janvier 1894. — Questions mal posées, par M. Edmond Demolins, 1. — Les événements du Brésil, par M. H. La Bourdonnière, 3. — La France évolue-t-elle vers le particularisme? par Edmond Demolins, 5. — Au « Summer Meeting » d'Édimbourg. Notes de voyage (suite), par M. Edmond Demolins, 7. — Les œuvres de l'initiative privée. L'assistance par le travail, par M. A. Duparc, 13. — Le socialisme et les petits producteurs, par M. J. Bailhache, 15. — Victor Considérant, par M. H. B., 16. — Un mot sur le spleen, par M. G. A., 18. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 19. — Société de Science sociale. Nouveaux membres, 24.

Février 1894. — Le droit à l'héritage, à propos d'un procès récent, par M. Edmond Demolins, 25. — Les procédés d'éducation des mères de famille anglaises. — Lettre à M. E. Demolins, par M^{me} Cosmos Burton et M^{lle} M. B., 27. — Madagascar et Timbouctou, par M. H. La Bourdonnière, 31. — Carte sociale de la France. — La Limagne d'Auvergne, par M. F. Roux, 33. — La crise sociale en Sicile, Correspondance de M. Georges Lainé, 37. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 41. — Bulletin bibliographique. L'éducation des Aveugles, par M. G. A., 46. — Société de Science sociale : Nouveaux membres, 48.

Mars 1894. — L'action sociale. Série de conférences, par La Rédaction, 49. — La liberté humaine et la Science sociale, par M. Ph. Champault, 50. — La Presse contemporaine, à l'occasion du discours de réception de M. Ferdinand Brunetière, par M. G. d'Azambuja, 54. — Correspondance. Lettre de M. Daniel Touzard, 56. — La diffusion des idées particularistes. Un discours de M. Jules Roche, 58. — Bibliothèque de la Science sociale, 65. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 67. — Bulletin bibliographique, 71.

Avril 1894. — Kossuth et la Hongrie, par M. G. d'Azambuja, 73. — En Suisse. — Impres-

sions et explications, par M. Edmond Demolins, 76. — La France sociale, Notre enquête, Le Bazois, par M. le C^{te} de Damas d'Anlezy, 80. — Observations sur l'enquête, par M. Henri de Tourville, 85. — Parlementarisme d'outre-monts, par M. Georges Lainé, 86. — Une lettre de H. Taine, 91. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 92. — Bibliographie, 96. — Société de Science sociale : Nouveaux membres, 96.

Mai 1894. — La Science sociale se confond-elle avec la science de la morale? — Non, par M. Henri de Tourville, 97. — La journée de huit heures, par H. La Bourdonnière, 99. — Au Summer Meeting d'Édimbourg. Notes de voyage (suite), par M. Edmond Demolins, 101. — La France sociale. Notre enquête. Saint Georges de Montaigu (Vendée), par M. Amand Gouraud, 107. — Observations sur l'Enquête, par M. Edmond Demolins, 111. — Bibliothèque de la Science sociale. Publications nouvelles, 113. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 113. — Bulletin bibliographique, 120. — Société de Science sociale : Nouveaux membres, 120.

Juin 1894. — La Science sociale se confond-elle avec la science de la morale? — Non, par M. Henri de Tourville, 131. — Deux familles modèles, par M. G. d'Azambuja, 123. — Le relèvement de l'enseignement supérieur, par M. Paul de Rousiers, 127. — La France sociale. Notre Enquête. Le Morvand, par M. le C^{te} de Damas d'Anlezy, 128. — Observations sur l'Enquête, par M. Edmond Demolins, 132. — Le congrès des mineurs à Berlin, par M. J. Bailhache, 133. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 138. — Bulletin bibliographique, 143.

Juillet 1894. — L'élection présidentielle, par M. G. d'Azambuja, 145. — M. Carnot, par M. Edmond Demolins, 147. — La France criminelle, par M. H. La Bourdonnière, 148. — La France sociale. Notre Enquête, La Vallée de

Chambéry, par M. Pierre Arminjon, 151. — Observations sur l'Enquête, par M. Henri de Tourville, 156. — La Science sociale à l'Institut, 157. — Le « Summer Meeting » d'Édimbourg, 157. — La conquête irlandaise des grandes villes américaines, par M. J. Bailhache, 158. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 160. — Bulletin bibliographique, 165.

Août 1894. — Grèves américaines, par M. Paul de Rousiers, 169. — Un exposé abrégé de la Science sociale, par M. Ph. Champault, 172. — Changement de mœurs, par M. Francisque Sarcy, 180. — La France sociale. Notre Enquête. L'Armagnac, par M. R. Laudet, 182. — Observations sur l'Enquête, par M. H. de Tourville, 188. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 189. — Bulletin bibliographique, 191.

Septembre 1894. — La Nouvelle loi sur les accidents du travail, par M. Edmond Demolins, 193. — La crise sociale en Sicile, d'après les dernières publications, par M. G. Lainé, 194. — La France sociale. — Notre Enquête. — L'Armagnac (suite), par M. René Laudet, 202. — Observations sur l'Enquête, par M. H. de Tourville, 206. — Lettre d'un touriste dans les Pyrénées, par M. H. B., 207. — La race anglo-saxonne aux États-Unis, d'après M. Mascart, de l'Institut, par M. P. P., 209. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 212.

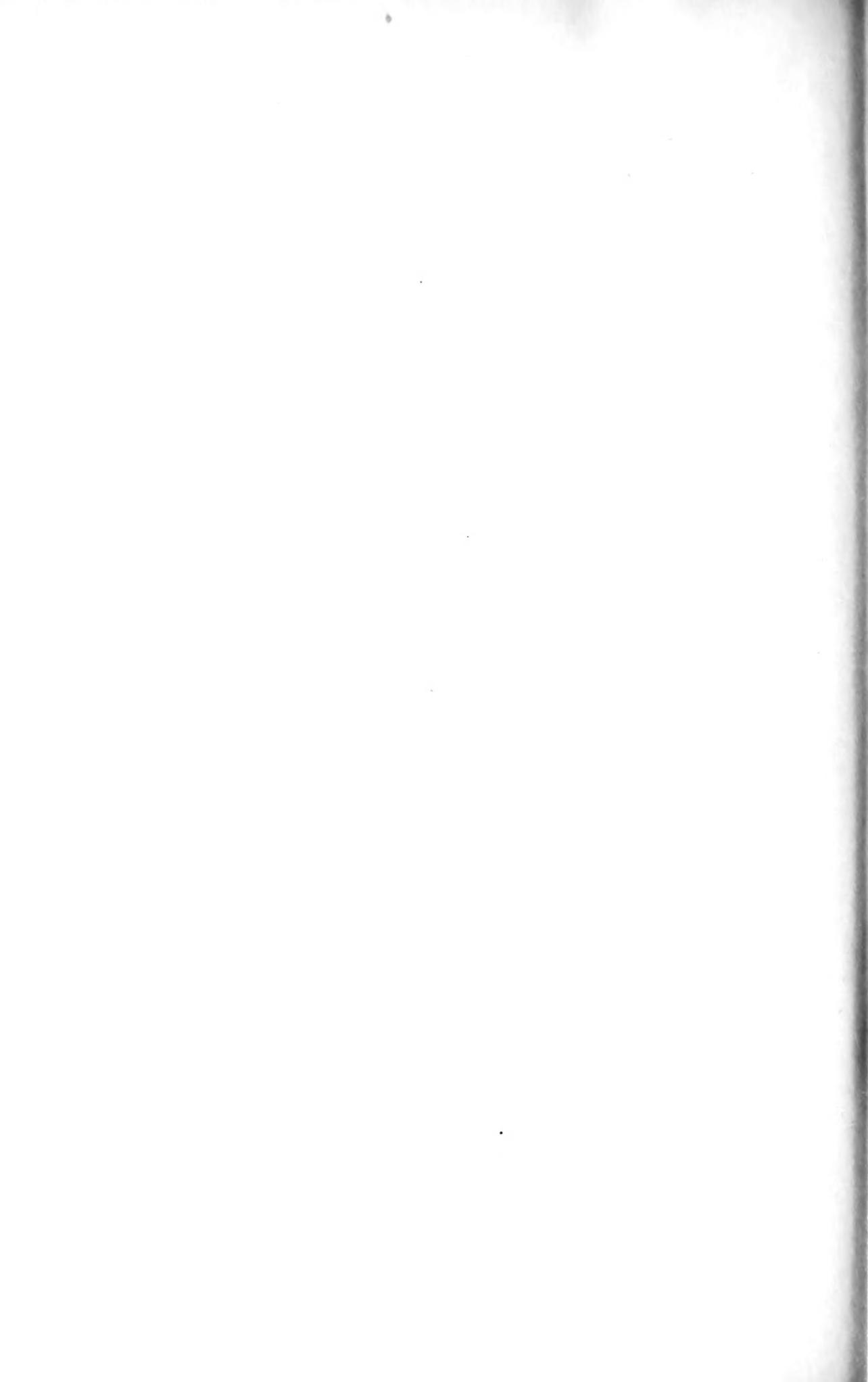
Octobre 1894. — Chine et Japon, par M. H. La Bourdonnière, 217. — Le Comte de Paris, par M. Edmond Demolins, 219. — La France

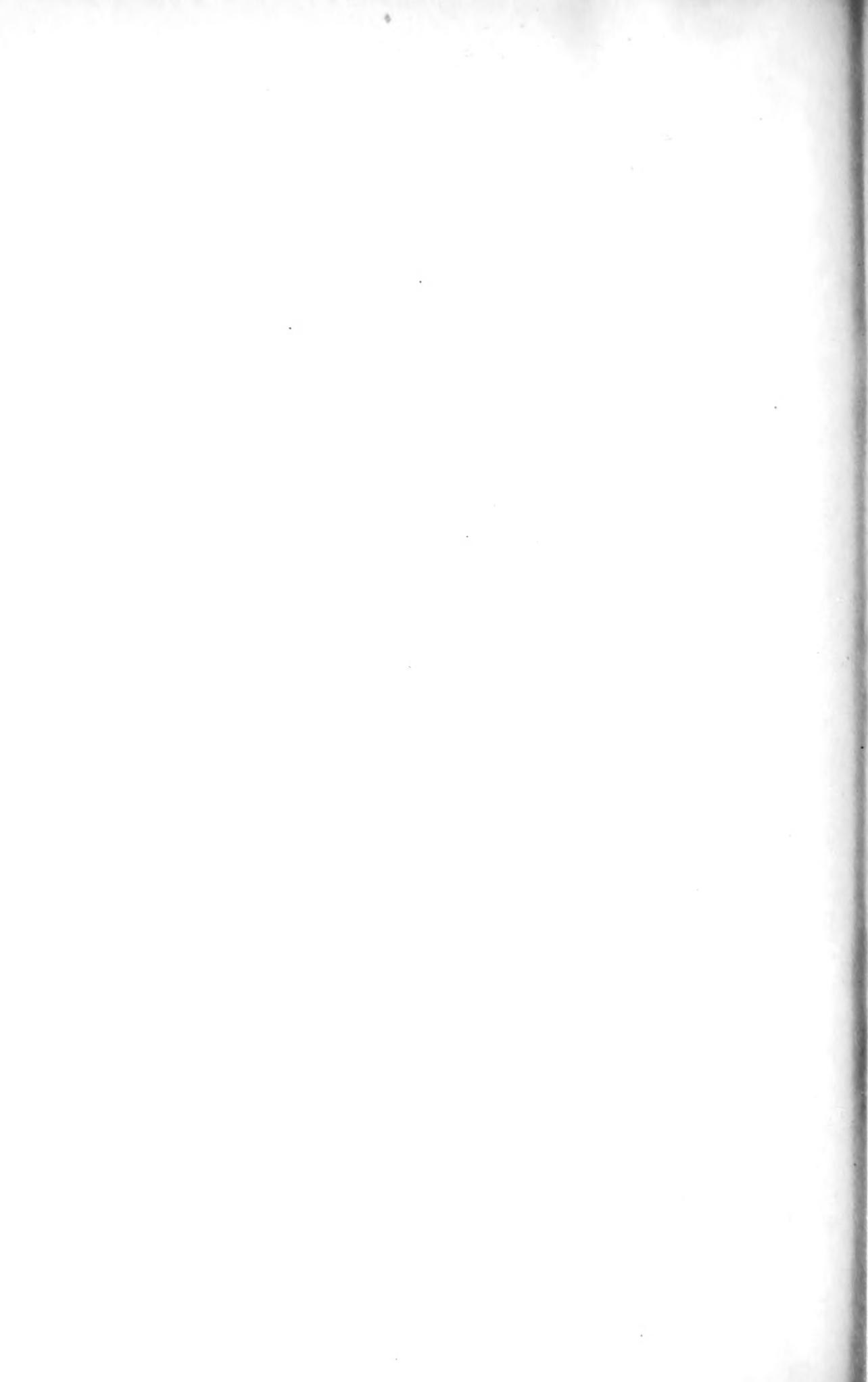
sociale. — Notre Enquête. — Le Quercy, par M. M. Bourjade, 220. — L'établissement au Canada. — Conseils à un émigrant français par M. Léon Gérin, 229. — Lettre d'Écosse : La grève des mineurs, par M. J. Bailhache, 232. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 235. — Carte du Quercy, 223.

Novembre 1894. — Alexandre III, par M. Edmond Demolins, 241. — Les élections en Belgique, par M. V. Muller, 242. — Deux essais de colonies anarchistes, par M. Paul Porthmann, 244. — La Guyane française ; ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être, par M. D. Touzaud, 250. — Le Sloyd, par M. V. Muller, 251. — Le nouveau volume de M. Léon Poincard, 257. — Enseignement de la Science sociale : ouverture des Cours, 258. — Un nouveau Cours de Science sociale à l'étranger, 259. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 260. — Société de Science sociale : nouveaux membres. — Bourses, 263.

Décembre 1894. — La question de Madagascar, par M. G. d'Azambuja, 265. — La pléthore des dépôts dans les banques, par M. Edmond Demolins, 267. — Les élections aux États-Unis, par M. Paul de Rousiers, 268. — L'affaire de Cempuis, par M. R. V., 271. — L'agriculture et l'initiative privée, par M. Louis Dubois, 273. — La réforme de l'éducation, 274. — Lenteurs administratives, par M. H. B., 276. — A travers les faits du mois, par M. G. d'Azambuja, 277. — Bulletin bibliographique, 281.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.







15-24
-32

